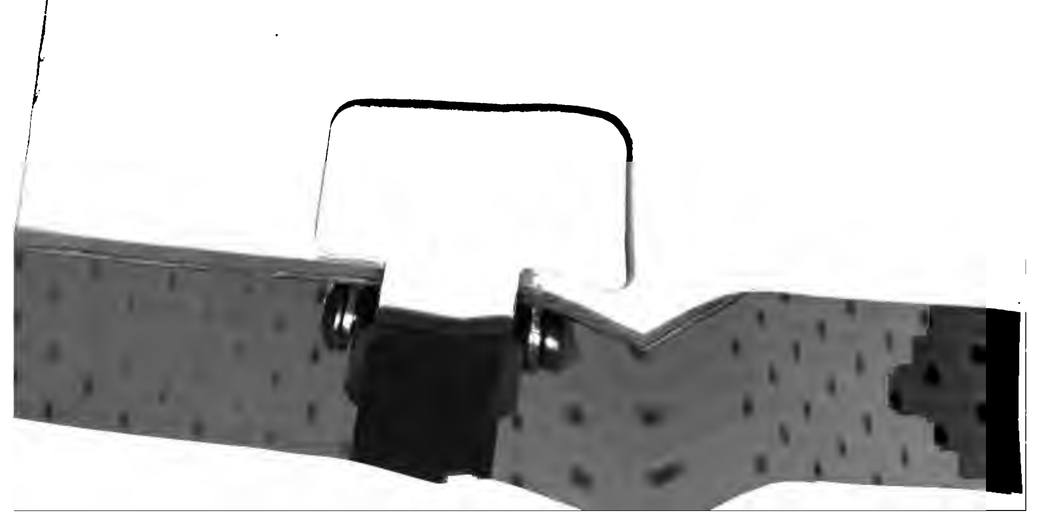
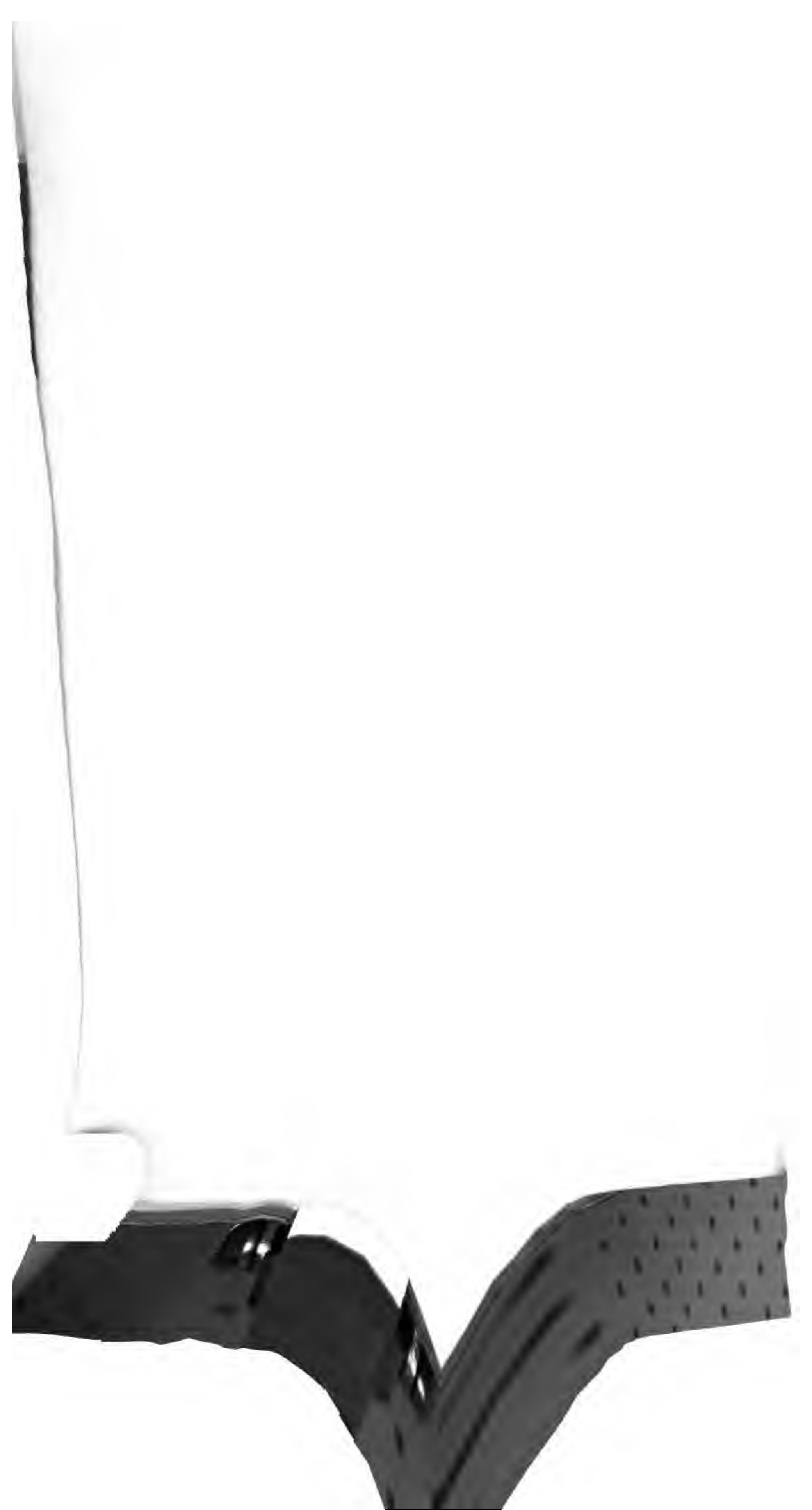
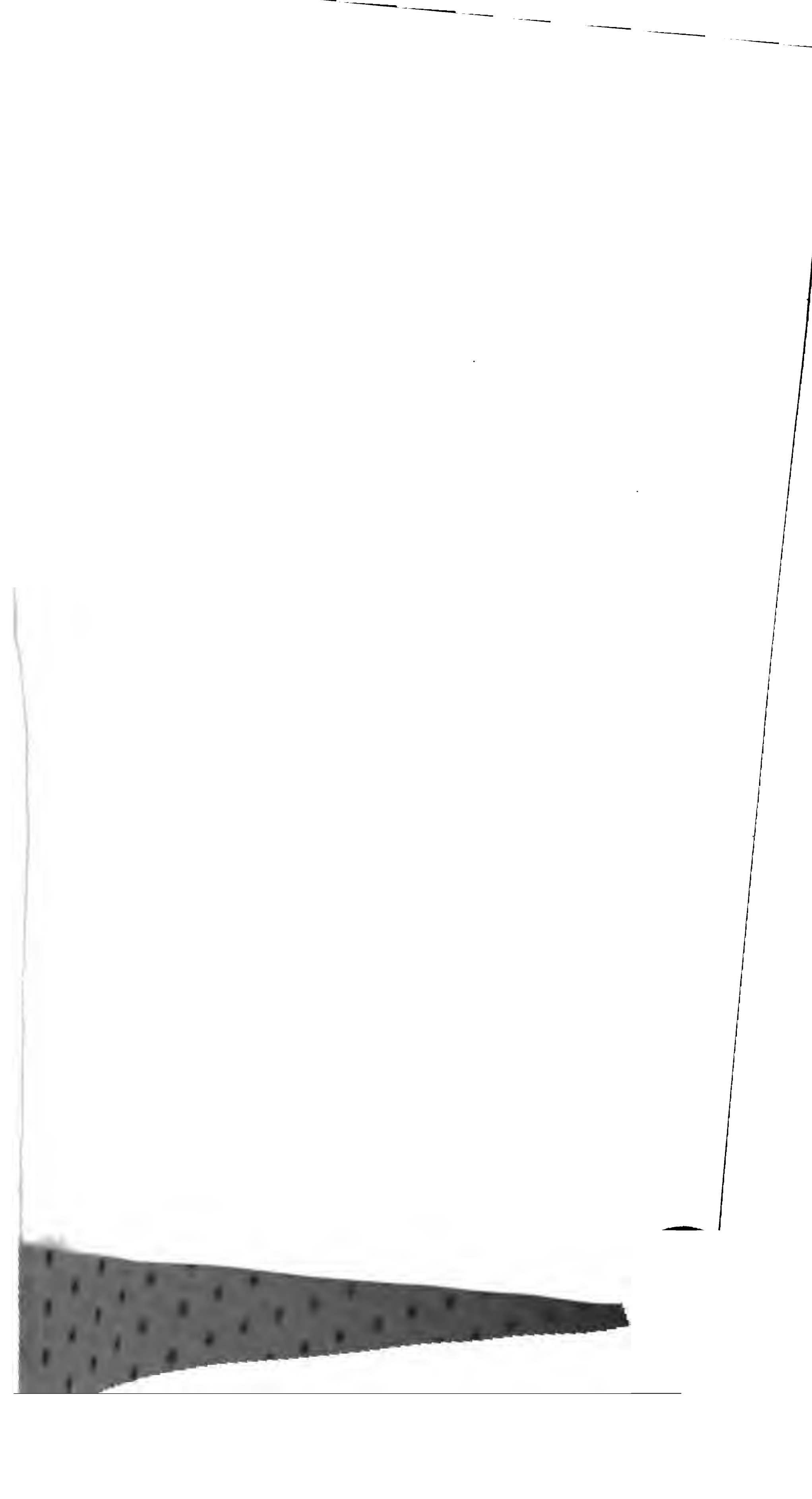
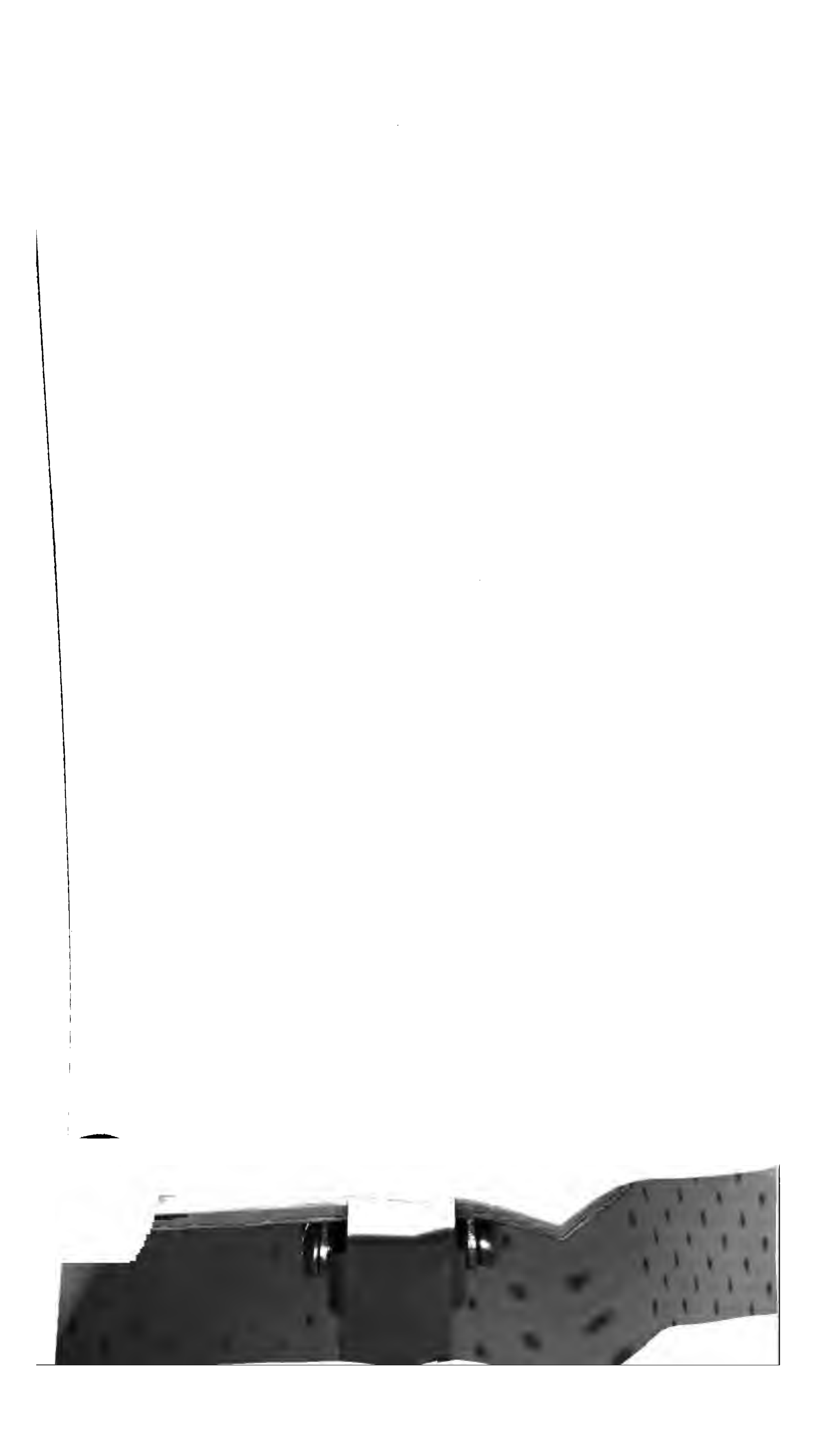










SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

1860
Jan.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

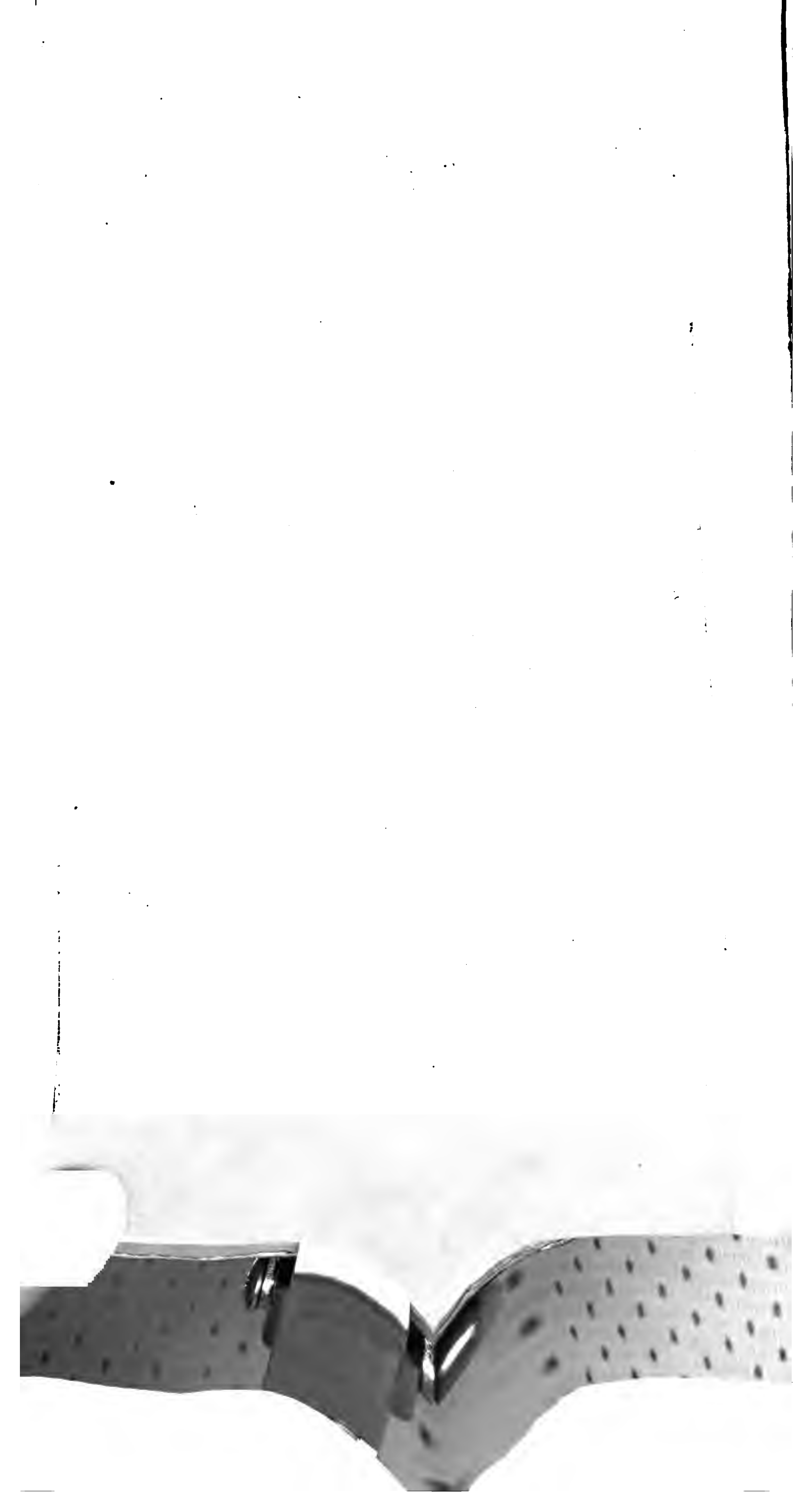
Année 1860. — Janvier.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1860



La Commission archéologique de Maine-et-Loire a décidé que dorénavant elle publierait ses travaux par livraisons, chacune de deux feuilles d'impression, paraissant régulièrement le 1er de chaque mois.

Elle a également décidé qu'un certain nombre d'exemplaires seraient mis en vente, et a fixé le prix de l'abonnement à 5 francs par an pour Angers et à 6 francs par la poste. La première livraison de l'année 1860 paraîtra le 1er janvier.

Ce recueil, afin de répondre plus particulièrement au vœu de M. le Ministre de l'Instruction publique, prendra le titre de *Répertoire archéologique de l'Anjou*, et ne contiendra que des travaux généralement inédits sur les richesses archéologiques et l'histoire de notre pays.

Les abonnements sont reçus à la librairie de MM. Cosnier et Lachèse, à Angers, et chez tous les libraires du département.

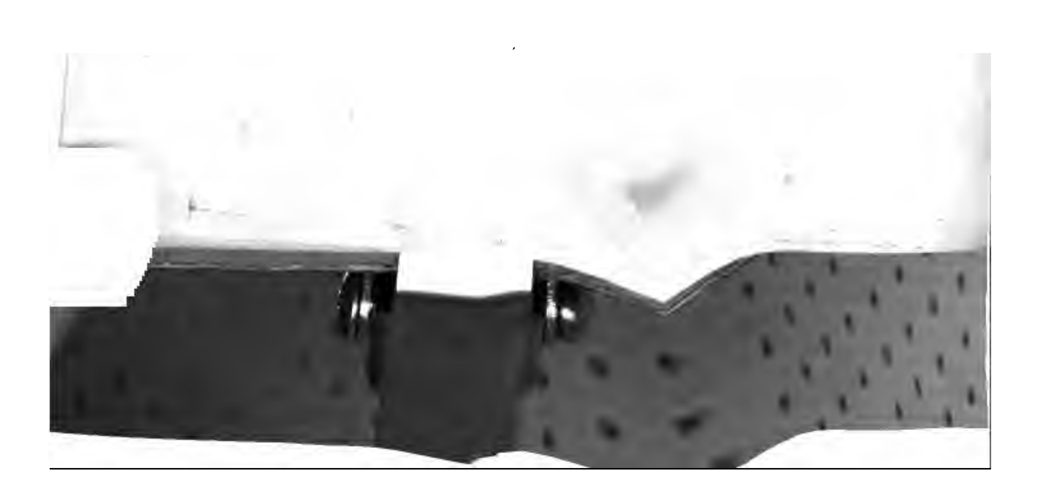
Décembre 1859.

BUREAU

DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE DE MAINE ET LOIRE

Pour l'année 1860.

MM. GODARD-FAULTRIER,	*Président.*
ALBERT LEMARCHAND, PHILIPPE BÉCLARD,	*Vice-Présidents.*
L'Abbé CHEVALLIER, PAUL LACHÈSE,	*Secrétaires.*
X. BARBIER DE MONTAULT,	*Archiviste.*
ETIENNE DE LIVONNIÈRE,	*Trésorier.*



COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 4 novembre 1859.

Présidence de M. GODARD - FAULTRIER.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, M. le Président communique la correspondance, qui cette fois n'offre qu'un intérêt très secondaire.

Il est donné lecture d'un travail de M. Arnault-Poirier, de Loudun, sur un curieux hôtel de cette ville, dit *Hôtel du roi de Sicile*, qui portait les armes de notre bon roi René. — Ce travail, qui est imprimé, sera déposé aux archives.

M. Godard-Faultrier lit la suite de son *Mémoire sur les monuments Gaulois de l'Anjou.* Dans cette partie, il passe en revue les monuments de l'arrondissement de Baugé. — Renvoi au comité de rédaction.

Un des secrétaires fait connaître une notice de M. Gustave Couchot sur Vihiers et Saint-Hilaire-du-Bois.

La petite ville de Vihiers date du IXe siècle. D'après l'opinion la plus répandue, elle eut pour origine le prieuré de Saint-Jean-Baptiste, qui aurait été construit par des habitants de Noirmoutiers fuyant devant les invasions danoises et réfugiés en ce lieu. Le chœur de l'église conventuelle forme une chapelle très fréquentée.

La situation de cet édifice, au sommet d'un côteau, en face d'une élévation qui porte les ruines d'un château-fort, rappelle la disposition habituelle des cités du moyen âge : l'église et la forteresse occupaient les points culminants ; le peuple s'établissait à l'abri de l'un et de l'autre. Cependant, le côteau qui porte la chapelle,

et qui fut le berceau de Vihiers, est maintenant en dehors de la ville; celle-ci s'est portée peu à peu sur un autre point, mais de temps en temps le pic exhume, dans le faubourg Saint-Jean, aujourd'hui solitaire, des carrelages, des fondements d'habitations et des murailles anciennes.

Le temps, les invasions étrangères, les guerres civiles, des restaurations plus ou moins heureuses, ont enlevé à la chapelle Saint-Jean presque tous ses caractères archéologiques. Une petite fenêtre-meurtrière, du XIe siècle, une lourde ogive de transition au portail actuel, quelques pilastres intérieurs, sont les seuls vestiges qui puissent nous indiquer les âges de cet édifice. Il y a dix ans, ce petit sanctuaire avait de beaux carreaux émaillés; ils ont été remplacés par des briques communes. Quelques-uns de ces carreaux ont figuré à l'exposition de 1858, où ils avaient été envoyés par un amateur d'antiquités de Cholet.

Vihiers possédait deux autres églises. L'église paroissiale est dédiée à S. Nicolas. C'était originairement une obédience de l'abbaye de Saint-Nicolas, d'Angers. Elle a été brûlée pendant la Révolution, et ses quatre murs, restés seuls debout, ont longtemps servi de magasin à fourrages. Les caractères architectoniques de cet édifice ont disparu, et maintenant une fenêtre et un tour massive indiquent seules le XIIe siècle.

Notre-Dame était une belle église, disent les anciens qui l'ont vue. Un bras de S. Jouin, disciple de S. Hilaire, y attirait un grand nombre de pèlerins. Cette église n'offre plus que deux ou trois murailles servant de clôture à des jardins; néanmoins, on peut y voir encore une des trois absides qui formaient le chœur. Le culte de S. Jouin était populaire dans toutes les contrées voisines du Poitou. Le pèlerinage de Vihiers était très fréquenté, et fut l'origine d'une des foires les plus importantes du pays, qui se tient encore aujourd'hui sur un vaste champ avoisinant les murs de Notre-Dame.

Le château de Vihiers était jadis une forteresse imposante. Tout en lui reflétait la puissance des antiques maisons de Montmorency, de Turpin-Crissé et de La Trémoille. Après avoir été témoin des interminables conflits de la féodalité, il avait résisté aux efforts des Anglais pendant la guerre de Cent-Ans. Nos guerres civiles l'ont renversé. Il n'en reste plus que quelques débris informes, des

fossés à demi comblés, et une chapelle en ruines servant d'étable. Au XVIIIe siècle, le duc Timoléon de Cossé-Brissac a fait élever, au milieu de ces vestiges d'un autre âge, une grande maison presque bourgeoise qui, après être devenue la propriété de M. de Maupassant, a été donnée, par Mme Chauwin de Boissavary, sa sœur, à la commune de Vihiers, pour en faire un hôpital.

A l'est de ce château, dans un val charmant, au bord d'un ruisseau tributaire du Lys, s'élève un monticule artificiel que Bodin a décrit. Cet historien en fait un monument celtique. M. de Beauregard, dans sa *Statistique de Maine-et-Loire*, veut y voir une motte féodale. M. Couchot pense qu'il a pu être l'un et l'autre; la féodalité se serait servie de cette agglomération faite par le druidisme.

En terminant sa notice sur Vihiers, M. Couchot signale cinq ou six grottes creusées de main d'homme dans le rocher qui sert de sous-sol à cette ville. On ne les rencontre qu'aux flancs des côteaux Saint-Jean et du château. Bodin y a voulu voir des *silos romains*. Peut-être étaient-ce des refuges, très utiles en temps de guerre. Cette opinion trouve son contrôle dans la position même de ces excavations, presque toutes situées sur le bord de l'ancienne voie qui de Vihiers conduisait à Angers.

La commune de Saint-Hilaire-du-Bois porte un surnom autrefois caractéristique, mais devenu trompeur. On chercherait en vain, dans la fertile plaine qui s'étend autour du bourg, les taillis, les genêts, les fourrés qui la couvraient il y a trente ans.

L'église paroissiale est dédiée à S. Hilaire, comme presque toutes les églises des cantons de Vihiers et d'Argenton-Château. C'est que ce grand docteur a évangélisé ces contrées, où il avait reçu le jour. La commune de Cléré-sous-Passavant se vante de l'avoir vu naître, et la tradition veut que le père de cet illustre pontife, S. Franchaire (Francharius), ait été propriétaire d'une terre allodiale qui avait Vihiers et le Mureau (en Cléré) pour chefs-lieux.

L'église de Saint-Hilaire doit remonter au XIe siècle. Les murs sont construits en silex, *opus incertum*, principalement en moyen appareil. Les ouvertures ont été remplacées par des ogives sans goût. Les contreforts sont remarquables à plus d'un titre. Le portail, menacé d'une destruction prochaine, pour cause d'agrandissement, présente des assises de pierre en arêtes de poisson.

Tout l'extérieur de cette église est entouré de la litre, platebande de ciment, large d'un mètre. Les anciens du pays se souviennent que lorsqu'un membre de la famille baronale de Vezins, suzeraine de Saint-Hilaire, venait à trépasser, un peintre teignait de couleurs funèbres cette ceinture murale. La paroisse entière prenait le deuil.

L'intérieur de Saint-Hilaire, par suite de réparations nécessaires après la Révolution, a perdu tout cachet. Le clocher, de création récente, est du plus mauvais goût.

Les campagnes très productives de Saint-Hilaire sont árrosées par le ruisseau du Lys, qui serpente à travers des prairies et des solitudes dominées par des sites comme on n'en voit que dans les pays privilégiés de la nature.

Sur l'un de ces côteaux abrupts qui surplombent les prairies, l'antiquité gauloise a élevé un superbe tumulus, la *tombelle de la Madeleine*, ouvrage des fées, comme on dit dans le pays, l'un des plus beaux monuments de ce genre qui soient dans le département.

Sur la commune de Saint-Hilaire-du-Bois s'élèvent aussi l'antique castel du Coudray-Montbault et les ruines du prieuré du même nom. Le vieux château dresse ses tourelles et ses toits pyramidaux au bord de la route impériale de Saumur aux Sables. Ce devait être une élégante demeure aux XVe et XVIe siècles, alors que les sculptures frisées des saillies, les ogives à trilobes et les losanges de briques rouges et de briques noires étaient dans leur beauté native. Derrière ces restes, qui rappellent Carrouges (Orne) et que la flamme de 1793 a ternis, se cachent une enceinte, des tours et des douves du XIe ou du XIIe siècle.

A l'est, parmi les charmilles et les fleurs, on voit aussi les débris du prieuré du Coudray-Montbault, fondé, en 1146, par Geoffroy du Pontail du Coudray, qui le dota d'une église magnifique, annexée dans la suite à l'abbaye de Notre-Dame-du-Réau, en Poitou. L'église n'a plus de voûte, la guerre civile l'a rendue veuve de ses moines et de son culte, et l'a faite ce qu'elle est aujourd'hui, une cour entourée de belles murailles grand appareil, coupées de faisceaux de colonnes engagées, aux chapiteaux fouillés comme des corbeilles corinthiennes.

Des sculptures décoraient somptueusement ce monument. Mal-

heureusement, ce ne sont plus que des ruines. sépulcre rappelle les sculptures du même genr Saint-Julien du Mans. Autant que l'on en peut elle avait beaucoup de mérite; elle était enr polychrômes. Dans un coin existe encore, à mc solée de chevalier; la statue est en bon état de l'inscription est très mutilée. Çà et là on voit au statues de prophètes, de saints, de princes bib

« On veille à la conservation des pages histc minant M. Couchot; pourquoi nos monumen des livres, n'ont-ils pas toujours leurs conserv

Après cette communication, M. X. Barbier (*Étude* sur la commune de Saint-Aubin-de-Luig d'*Études ecclésiologiques* qui doivent s'étendr d'Angers. — Renvoi au comité de rédaction.

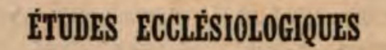
M. Chéreau, peintre à Angers, est présenté titre de membre adjoint. Il sera voté sur cet prochaine séance.

Il est ensuite procédé, au scrutin secret, au bureau. Sont élus : *Président*, M. Godard-F: *dents*, MM. A. Lemarchand et Ph. Béclard ; *secr* Chevallier et Paul Lachèse ; *archiviste*, M. X. B *trésorier*, M. Ét. de Livonnière.

La Commission décide que mention sera fai de chaque séance des noms des membres ti présents.

La séance est levée.

Paul LACHÈS



ÉTUDES ECCLÉSIOLOGIQUES

SUR

LE DIOCÈSE D'ANGERS

« Ardua res est, vetustis novitatem dare, novis auctoritatem, obsoletis nitorem, obscuris lucem, fastiditis gratiam, dubiis fidem. »

(PLINIUS *in Præfat. Histor. Natur.*).

L'histoire, telle que nous la comprenons aujourd'hui, procède directement de l'archéologie. Elle ne s'écrit plus sur la foi d'autrui, mais sur le témoignage même du passé. Or les sources auxquelles elle puise sont de trois sortes : les monuments, les objets meubles et les archives.

L'histoire des localités est encore à faire en Anjou et de longtemps elle ne pourra être entreprise, car qui peut se flatter d'avoir tous les matériaux nécessaires à un tel travail ?

Je n'essaierai donc pas ici de l'histoire, mais simplement de la *statistique* et de *l'inventaire*. D'ailleurs, en me restreignant à l'archéologie, je réponds plus parfaitement au programme qui m'a été adressé par S. Ex. M. le ministre de l'Instruction publique. Même je poserai des limites à l'archéologie, et, pour rester davan-



tage dans le cadre de mes études habituelles, je n'envisagerai qu'une de ses branches, l'ecclésiologie, la plus attrayante et peut-être aussi la plus féconde. Je ne dis pas pour cela qu'à l'occasion il ne m'échappe quelque digression sur des monuments profanes, mais ce sera une rare exception.

Je ne me dissimule pas qu'il est certaines parties de l'archéologie que mes collègues correspondants du ministère traiteront infiniment mieux que je ne le puis faire. Pourquoi donc ne pas leur en laisser la jouissance et le mérite? A M. Godard-Faultrier, les antiquités celtiques, romaines, gallo-romaines, franques, civiles et militaires du moyen âge; à MM. Port et Marchegay, le dépouillement des chartes; à M. Joly, les plans et les dessins. Chacun de nous a une spécialité. La développer et s'y maintenir sera notre force.

Je débute, dans mes recherches pour le *Répertoire Archéologique*, par une paroisse du canton de Chalonne-sur-Loire, parce qu'il m'a été plus facile de l'explorer que beaucoup d'autres, traversées trop rapidement.

Sobre de détails, j'irai aussi rapidement que possible dans ces études qui demandent plus d'indications que de descriptions.

Je n'ai pas la prétention d'avoir tout vu, parce que parfois l'on est assez mal renseigné, mais j'ai fait en sorte de bien observer ce que j'ai été à même de voir. Les dates que je pose, les remarques que j'inscris, sont donc chez moi le fruit d'une conviction réelle. J'ai mieux aimé me taire que hasarder des appréciations inexactes.

Les monuments parlent assez haut : avec eux on se passe de livres. *Etiam ipsi lapides et parietes templi ipsaque monumenta diserte loquuntur* (1). Je n'avais point, en conséquence, à me préoccuper de ce qu'on avait pu dire ou omettre avant moi. L'on ne juge jamais plus sainement que l'esprit libre de toute influence.

Je signale les inscriptions et j'en cite un petit nombre. Je les réserve toutes pour un *Recueil* qui formera l'épigraphie de l'Anjou.

L'étymologie est d'ordinaire l'écueil de la science. Je ne m'y arrête pas, pour ne pas échouer comme tant d'autres. Mais en parlant des noms de lieux, je m'occupe de leur forme latine ou française,

(1) Mémoires manuscrits de la famille de Rousiers, vol. B., fol 8.



et je suis les transformations diverses, souvent bizarres, de l'une et de l'autre. Partant des règles admises par les philologues, du radical latin et de sa traduction française, aux bonnes époques, je propose une réforme orthographique et commence à m'en servir le premier. Jamais peut-être les noms n'ont été plus falsifiés que de nos jours par des additions de lettres inutiles ou changements de lettres; il importe d'arrêter ces erreurs qui, basées sur l'arbitraire, en engendreront infailliblement de nouvelles.

J'entre maintenant en matière, ne m'astreignant, pour plus de commodité, à aucun ordre, ni alphabétique par noms de paroisses, ni chronologique suivant la date des monuments.

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DE-LUIGNÉ.

(*Canton de Chalonne-sur-Loire*).

ARRONDISSEMENT D'ANGERS.

I. NOM DE LA PAROISSE.

Au XIe siècle (Arch. Préf. f^ds Chalonne), Luigné est nommé *de Luiuniaco* (1), *de Luigneio*, sans qu'il soit fait mention de son patron S. Aubin, que je trouve, en 1216, *S. Albini de Luigné* (*ibid.*), et en 1484 (Musée diocésain, f^ds Rochefort), sous ces deux formes : *Saint-Aubin de Luigné* et *Saint-Aubin*. Un titre de 1462 (Arch. Préf. f^ds Chaudefont) porte : *Ecclesie parochialis et curate sancti Albini de Lugneyo.*

J'ai adopté la manière d'écrire du XIe siècle pour l'Evêché qui, dans ses actes officiels, emploiera désormais cette seule formule : *Ecclesia parochialis Sancti Albini de Luigneio.*

(1) Evidemment, cette forme est primitive. Je l'aurais, en conséquence, préférée pour l'usage de l'Evêché, si je n'avais soupçonné que la lettre *u* est ou parasite ou altérée. — Peut-être trouverait-on dans cette forme *Luiniacum* le radical *lunn*, qui signifie vallée? (*Revue des Soc. sav.*, 1859, t. II, p. 441). Saint-Aubin de Luigné est en effet situé au fond d'une vallée que resserrent deux côteaux élevés, plantés de vignes.



L'abbaye bénédictine de Saint-Aubin d'Ang
son sacristain, étant seigneur temporel du lieu
chercher ailleurs que dans ce fait l'origine et
cable de la paroisse.

En 1793, ce vocable fut modifié par suite c
naires. On supprima le nom du saint et on
Luigné-sur-le-Layon (1).

II. ÉGLISE PAROISSIALE.

L'église est, comme la paroisse, sous le pat
évêque, dont elle célèbre la fête le 1er mars.

Sa nef, terminée par une abside à pans co
deux chapelles, en manière de transsepts. Les
l'abside abritent, à l'est, sous une voûte en
mutilés, mais dont trois tiennent encore la co
la croix de N.-S. et la lanterne (?) de Judas (

La construction, ainsi que la charpente ap
renaissance flamboyante. Les tirants sont en
de dragons et les sablières sculptées d'écu
France ou au monogramme de Marie, MA.

Les trois autels, le grand, et ceux de la Vi
tien, sont décorés de retables plaqués, à colon
le goût du XVIIIe siècle.

Le long du mur nord du chœur est couch
laire gravée, du plus beau XVIe siècle. Un
pieds posés sur un lion, armé de toutes pièc

(1) De Soland. *Bulletin historique et monume*
p. 86.

(2) Ce motif des anges tenant les instruments
fréquent en Anjou, aux dernières années du XVe
ment du XVIe. Il a été peint, sculpté, tissé à Sa
Rochefort-sur-Loire, à Pimpéan, à Monriou, aux
ailleurs.

(3) *Judas ergo quum accepisset cohortem et à P*
ministros, venit illuc cum laternis et facibus et a
c. XVIII, ℣. 3.)



et la tête enfoncée sous le cintre en coquille qui le protége. Une bande de marbre ou de cuivre, dont on voit encore les tenons, contournait le champ de la dalle et portait l'inscription (1). Les armes (2) du chevalier sont blasonnées sur son surcot : *Écartelé; aux 1 et 4, de..... à une croix à triple croisillon, ancrée de.....; aux 2 et 3, de...... à 3 roses de...... 2 et 1* (3).

Deux portes ouvrent, l'une au sud, précédée d'une galerie ou porche; l'autre à l'ouest, surmontée de cette inscription, avec le millésime de 1582.

INTROIBO . Ī(4) . DOMV (5) : TVAM DOM (6)
AD TEMPLV̄ . SC̄TM (7) . PS (8) . 1 . 5 . 8 . 2 .

Je note, parmi le mobilier, une pierre sacrée en ardoise, qui, au lieu de la croix ordinaire qui en occupe le centre, porte, inscrites dans un cercle, les initiales de Jésus et de Marie : I M (9).

Les *Pouillés* du diocèse (10) désignent l'abbé de S. Serge pour présentateur et l'Evêque pour collateur de la cure. L'Evêque conférait aussi la prestimonie ou chapelle des Noulis, à laquelle pré-

(1) Pourquoi, tout récemment, a-t-on eu la maladresse d'entailler cette dalle? La porte de la sacristie, ouverte à l'endroit de la tombe, ne pouvait-elle donc se reculer à gauche, où l'espace ne manque pas? Ou encore ne valait-il pas mieux transporter ailleurs ce curieux monument, plutôt que de le mutiler?

(2) Les Barin de la Galissonnière, marquis de la Guerche, portaient : *d'azur, à trois papillons d'or* (Cauvin, *Essai sur l'armorial du diocèse du Mans*, v° Barin). Cette tombe n'est donc pas à l'effigie d'un de la Galissonnière.

(3) Il en existe un estampage au Musée de la ville, dirigé par M. Godard-Faultrier.

(4) *In*.

(5) *Domum*.

(6) *Domine*.

(7) *Templum sanctum*.

(8) *Psalmus*. — Le psaume V, ℣. 8, s'exprime ainsi : *Introibo in domum tuam : adorabo ad templum sanctum tuum in timore tuo*.

(9) *Iesus, Maria*.

(10) *Pouillé général de l'archevesché de Tours*, 1648. Bénéfices du diocèse d'Angers, p. 161. — *Pouillé du diocèse d'Angers*, 1783, p. 123.



sentait le seigneur des Noulis. D'après le *Registre des décimes* (1), la cure était taxée 158 l. 9 s., et la chapelle 2 l. 4 s.

Dès le XI[e] siècle, les *moines de S. Serge* possédaient *la moitié de l'église*, c'est-à-dire des offrandes faites à l'*autel*, *des sépultures et des dîmes* : « Quando ille (Horricus Rufus) hæc concessit, habebant monachi dimidiam ecclesiam de Luinuiaco, id est medietatem altaris, et sepulture et decime. » (Arch. Préf. f[ds] Chalonne).

En 1216, Jean I de Chastelux, abbé de S. Serge, vendit, au nom de son couvent, tout ce qu'il possédait dans le bourg et la paroisse de Luigné, excepté le droit de patronage sur l'église, à la charge, par l'acquéreur Mathieu, de payer douze deniers de rente annuelle au prieur de Chalonne, au jour et fête de S. Maurille.

« Johannes, Dei gracia abbas Sancti Sergij Andeg. et ejusd. loci » conventus..... Quoniam mens humana labilis est et quasi nullum » habens effectum, nos id quod tempore nostro gestum est, tàm » apud presentes quàm apud posteros notum fieri cupientes, uni» versitati tàm presentium quàm posterorum dignum duximus » declarandum quod nos dedimus et concessimus omnia illa que » habebamus tàm in burgo, quàm in parochiâ Sancti Albini de » Luigné, salvo nobis jure patronatus in ecclesiâ, Matheo de Sa» ponarijs militi et heredibus ejus. . . . . . persolvent (*Mathieu » et ses hoirs*) priori nostro de Chalunna annuatim in festo sancti » Maurilii XII den. . . . . » (Arch. Préf. — *Fonds Chalonne*).

III. PRESBYTÈRE.

Le presbytère est une construction fort élégante rappelant la grâce du XVI[e] siècle italien. On voit, à une lucarne des combles, les armes du pape Alexandre VI, Borgia, qui gouverna l'Eglise de 1492 à 1503 : *Parti, au 1, d'or à une vache paissante de gueules, accornée d'azur, sur une champagne de sinople*, qui est de Borgia; *au 2, d'or à trois fasces de sable*, qui est de Lenzuola (2).

(1) *Copie du Registre des décimes*, manuscrit de la fin du XVII[e] siècle, au Musée ecclésiologique diocésain.

(2) Voir à Rome ces mêmes armes sculptées sur le fort Saint-Ange, et au coin d'une rue, près le palais de la Chancellerie.

Ces mêmes armes sont répétées et peintes sur une délicieuse cheminée renaissance, de l'intérieur. On y remarque aussi celles-ci : *d'or à une aigle à deux têtes éployée de sable ; au chef du second*. Des têtes sculptées dans des médaillons sont nommées IVLIVS, ROMVLVS, DOMICI*anus*.

Une plaque de cheminée, en fonte, porte la date de 1619 et les armes de la maison de Brissac (1); deux aigles tiennent le bâton de maréchal.

IV. CHATEAU DE LA BASSE GUERCHE (2).

Le château de la Guerche offre de belles ruines de la fin du XVI[e] siècle, pittoresquement situées sur un côteau et baignées par les eaux du Layon. Dans l'enceinte, s'élevait une modeste chapelle carrée, que j'ai vu transformer en servitude. Les souvenirs locaux sont tellement effacés, que personne n'a pu me dire son vocable.

V. SEIGNEURIE DE LUIGNÉ.

Les Archives de la Préfecture possèdent, en treize volumes in-folio, les *titres* de cette seigneurie, ainsi répartis chronologiquement :

1. A. de 1171 à 1527. — 2. B. de 1528 à 1545. — 3. C. de 1546 à 1570. — 4. D. de 1571 à 1588. — 5. E. de 1589 à 1605. — 6. F. de 1513 à 1600. — 7. G. de 1600 à 1647. — 8 H. de 1606 à 1637. — 9. I. de 1638 à 1695. — 10. L. de 1672 à 1736. — 11. M. de 1737 à 1768. — 12. N. de 1641 à 1771. — 13. O. 1771.

En tête du dernier volume, se trouve l'*avertissement* suivant, qui fournit d'intéressants détails sur l'origine et la nature du fief Bénédictin.

« Le fief de Luigné a haute, moyenne et basse justice. Il relève

(1) *De sable à trois fasces d'or, denchées par le bas.*

(2) *M. Élie Sorin présentera à la Co*mmission les notes qu'il a recueillies *avec moi sur cette belle ruine. V.* mon étude sur Chaudefont.



immédiatement du Roy. Il n'y a aucuns dor
manoir qui en dépendent; il ne consiste qu'en
seigneuriaux et féodaux; c'est, à proprement
l'air (1). Ce fief a été acquis, le 16 may 136
change, entre Thibault des Ruës, chevalier, s
et Laurent Morin, religieux bénédictin de Sai
Châteaugontier, qui l'annexa à l'office de sacr

Au milieu d'une foule de *déclarations, cont*
tences, titres, censifs, aveux, tenues de plectz
assez difficile de sortir des formules banales
de papier ou de parchemin. Je me borne don

1300. Un pressoir et la carrière voisine so
lieu nommé le Tertre-Saint-Michel (2) : *Pr*
Sancti Michaelis..... perreriam (3) *juxtà et p*

1490. Une *closerie* est dite *de la Croix,* pr
de quelque croix de pierre plantée à son car

1589. Les redevances féodales apportaien
de Saint-Aubin 59 l. 8 s. 3 d.

1752. Sœur Catherine-Henriette de Cresp
Visitation, permet à une *tourière* de sa com
raître aux assises de Saint-Aubin, qui se tena
la maison de la sacristie, située entre l'église
de Saint-Michel de la Palluz.

Puisque je viens de prononcer le mot d'*a*
fréquemment dans le cours de ces études, c
ici, par une courte digression, d'en bien pr

(1) « On a considéré jusqu'à présent que les c
fonctions, d'offices, de sergenteries, de juridictio
reçu la qualification pittoresque de *fiefs en l'air,* ét
pratiquées en Normandie, en Anjou, en Bretagne
droits féodaux. » Voir *Revue des Sociétés savantes*

(2) Les lieux élevés, factices ou naturels, so
S. Michel. Péan de la Tuilerie parle d'une église de S
qui existait à Angers avant la Révolution. Voir
d'Angers, 1778, p. 192.

(3) *Perrière,* lieu d'où l'on extrait des *pierre*
encore ainsi appelées en Anjou, où l'on désigne so
les ouvriers des carrières d'ardoise et de tuf.



prunte ma citation au curieux manuscrit de Rigault des Poiriers, procureur de la châtellenie de Milly (1).

« Les assises se tiennent (au château) dans la maison du receveur ou les galleries, par monsieur le sénéchal, le procureur fiscal et le greffier. En l'absence du sieur sénéchal, le lieutenant tient le siège; en l'absence du procureur fiscal, un des anciens avocats et procureurs du siège donne les conclusions.

» Les vassaux et sujets sont assignez par le sergent de cour : les premiers pour faire les hommages. . . . . et obéissance telles qu'ils les doivent à leur seigneur suzerain, et en fournir adveu et dénombrement.

» Aux regards des sujets, c'est-à-dire gens qui tiennent dans la mouvance du fief des domaines ou rentes foncières en roture, ils donnent une déclaration féodale, contenant en détail les choses qu'ils possèdent sous le fief.

» Alors que les uns et les autres n'avouent et ne déclarent pas juste, le procureur fiscal proteste de blâmer l'adveu ou déclaration; pourquoy il a trente ans, passé lequel temps l'adveu ou déclaration passe et fait titre à celuy qui veut s'en servir. . . . . . .

» Ils (les fermiers) sont obligez de faire tous les frais des assises, qui consistent à nourrir les trois officiers qui les tiennent et d'avancer les frais qui conviennent pour poursuivre les défaillans. »

VI. ÉPIGRAPHIE.

Une maisonnette de cultivateur, assise sur les hauteurs qui dominent le bourg, porte au linteau de sa fenêtre cette singulière inscription, que j'attribue au XVII[e] siècle :

VERITATIS
FABRICATOR

(1) *Procéz-verbal de l'état des villes et chasteaux en Enjou, appartenants à très haulte et très puissante, très excellente princesse Marie Anne de Bourbon Condé. Un vol. in-fo,* 1737. Ce manuscrit appartient à M. le curé de Cunaud.



VII. VILLAGE DE LA HAIE-LONGUE.

Un acte latin de l'Official, daté du 15 février 1462 (Archiv. Préf. f^{ds} Chaudefont), règle les contestations élevées entre Pierre Hubert, curé de Saint-Aubin de Luigné, *venerabilis viri magistri Petri Hubert in legibus licenciati, rectoris ecclesie parochialis et curate Sancti Albini de Lugneyo*, et Jean Cailleau, curé de Chaudefont, *discretum virum dominum Johannem Cailleau, presbyterum, rectorem ecclesie parochialis et curate de Calidofonte,* tous les deux décimateurs du village de la Haie-Longue, *unum villagium vulgariter nuncupatum villagium de la Haye-Longue.*

Ce titre rappelle les doléances du curé de Chaudefont, qui se plaignait que les habitants de la Haie-Longue fussent enterrés, à son détriment, dans le cimetière de Saint-Aubin de Luigné.

M. Beloin d'Angers, possède quatre fragments de vitraux du XVIe siècle — un fond réticulé et trois bordures de rinceaux fleuris — qui viennent d'une chapelle ouverte autrefois au culte, à la Haie-Longue.

X. Barbier de Montault,
Historiographe du diocèse.

MONUMENTS GAULOIS DE L'ANJOU

OU

MÉMOIRE SUR LA TOPOGRAPHIE CELTIQUE

DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

d'après

LES MÉDAILLES, LES SÉPULTURES, LES DOLMENS, LES PEULVANS, ETC., ETC.

ARRONDISSEMENT DE BAUGÉ.

Des traces celtiques ont été constatées sur les communes dont les noms suivent :

Communes : 1° d'Echemiré-Rigné ; 2° de Pontigné ; 3° de Beaufort-Saint-Pierre-du-Lac ; 4° de Fontaine-Guérin ; 5° de Saint-Georges-du-Bois ; 6° de La Lande-Chasle ; 7° de Corzé ; 8° de Marcé ; 9° de Mouliherne ; 10° de Saint-Martin-d'Arcé ; 11° de Broc ; 12° de Beauvau.

COMMUNE D'ÉCHEMIRÉ-RIGNÉ.

Deux pierres dressées et une couchée. — La plus grande de ces pierres dressées porte le nom de *Pierre-du-Coq* (1) ; on dit naïvement dans le pays qu'elle tourne sur elle-même chaque fois que

(1) Rapprochement curieux. On connaît, dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, département de l'Aube, deux menhirs portant le même nom de *Pierre-du-Coq*, l'un situé commune d'Avant, et l'autre sur la limite des finages de Trancault et de Soligny.

Voir article de M. d'Arbois de Jubainville, Revue archéologique, de Leleux, 1859, p. 431.



le coq chante. Ces pierres se trouvent à deux kilomètres au levant de l'église, au milieu de la petite forêt de Baugé, dans un chemin vicinal de l'ancienne petite commune de Rigné, conduisant à Baugé, tout à l'extrémité de la commune d'Echemiré.

La hauteur de la plus grande debout est de 2m 60, sur une largeur moyenne de 1m 50.

La hauteur de la petite debout est de 1m 20, sur une largeur de 75c. Cette pierre laisse apercevoir un trou qui la traverse de haut en bas, et qui paraît avoir été creusé pour y introduire une barre de fer ou une perche.

Ces deux pierres debout n'ont sans doute formé qu'un seul peulvan.

Quant à la pierre renversée, elle est ovale, de 4m de longueur, sur 3 de largeur; on y voit également un trou, percé de main d'homme, de 1m de profondeur. Elle peut aussi n'être qu'un fragment du peulvan précité, qui, ces trois pièces réunies, aurait eu de hauteur environ 7m. Les trous prouvent sans doute que pour superposer ces trois pierres on employa des tiges de fer ou de bronze, et c'est là une particularité qui mérite d'être signalée (1).

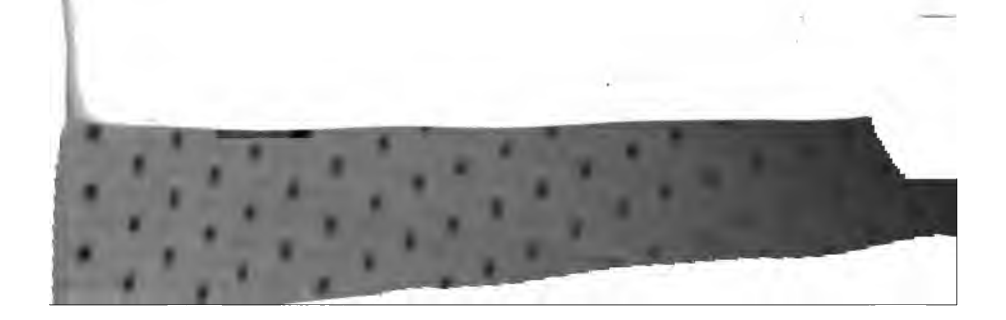
L'*Atlas statistique* de M. Desvaux donne un dessin des deux pierres dressées, mais non pas de celle qui est renversée et que l'on ne distingue qu'en la cherchant sous des broussailles.

Nous devons ces renseignements à M. L. Le Gris, maire d'Echemiré.

La croyance généralement répandue que ce menhir ou peulvan tourne sur lui-même quand le coq chante, m'intrigue, tout absurde qu'elle est. Le chant du coq, dans la plupart de nos campagnes,

(1) Un peulvan creux existe également à Montigné, arrondissement de Cholet, sur un chemin peu fréquenté qui mène à Torfou. « Il peut avoir » 10 pieds de hauteur; il est surmonté d'un large granit, au milieu du- » quel existe un bassin d'une forme allongée, terminé par un canal au- » quel un second s'ajoute, pratiqué dans le pilier même, de manière » qu'un liquide quelconque l'arrose dans toute son étendue. » (*Nouvelles archéologiques*, no 15).

Ne s'agirait-il point ici de l'une de ces pierres où l'on faisait certaines effusions....? *Ipsis effudisti libamen* (Isaïe, ch. LVII, ℣. 4). Dans ce cas, il faudrait abandonner la conjecture de l'emploi de nos tiges de fer dans la Pierre-du-Coq.



est considéré comme un réveil-matin. Il semble qu'il remplit l'office d'une sorte d'horloge. On y attache une idée de mesure du temps, et cela depuis des siècles, car dans l'évangile du dimanche des Rameaux, J.-C. s'exprime ainsi vis-à-vis de S. Pierre : « Je vous le dis, *avant que le coq chante* vous me renoncerez, etc. »

D'un autre côté, que devons-nous entendre par cette *pierre qui tourne*, si ce n'est qu'il s'agit de son ombre, laquelle tourne quand le soleil brille (1)? Il ressort encore de là une idée de mesure du temps; et en effet, plus d'une fois l'ombre de nos menhirs m'a servi, dans mes courses, à reconnaître l'heure.

La *Pierre-du-Coq* n'aurait-elle point été, dans la pensée de nos aïeux, comme une sorte d'aiguille solaire propre à leur faire reconnaître les divisions du jour? Et tous les menhirs, indépendamment de leur affectation religieuse, n'étaient-ils pas de vrais gnomons?

Je suis d'autant plus fondé à le croire, qu'un menhir n'est pas autre chose qu'un obélisque barbare. Un obélisque, chez les anciens, était un monument dédié au soleil; exemple : celui de Ramsès, roi d'Égypte. Encore aujourd'hui, on lit cette inscription sur la base en granit rouge de l'obélisque de la place du Peuple, à Rome :

IMP. CÆSAR DIVI F.
AVGVSTVS
PONTIFEX MAXIMVS
IMP XII. COS XI. TRIB
POT XIV. ÆGYPTO
IN POTESTATEM
POPVLI ROMANI
REDACTA *SOLI*
DONVM DEDIT.

(1) Le savant ingénieur, M. Matty de la Tour, dans sa *Carte*, encore inédite, *des villes et voies romaines de l'Anjou*, t. I, signale un monument druidique près de Denezé, arrondissement de Saumur, que l'on nomme *Pierre-qui-vire. Est-ce un peulvan?* Si c'en est un, nos conjectures relatives à la *Pierre-du-Coq pourront lui* être appliquées; mais je crois qu'il s'agit d'un dolmen. Dans la commune de Torfou, arrondissement de Cholet, on voit un rocher qui porte le nom de *Pierre-Tournisse.*



Un obélisque, qu'est-ce donc, sinon l'image d'un rayon du soleil? Et prenant la partie pour le tout, un rayon ne peut-il être considéré comme l'emblème du soleil lui-même?

Il semble que nous rencontrions quelque chose d'analogue dans le nom d'*Irmensul*, qu'il est possible de décomposer ainsi : hir mœn sul (1); en celtique : longue pierre soleil. Irmensul, le dieu des anciens Saxons, était représenté sous l'emblème d'une colonne (2), autre forme du menhir.

Dans *hir mœn sul*, nous trouvons le mot *menhir*, synonyme de peulvan. D'un autre côté, je le répète, comme un peulvan n'est qu'un obélisque barbare, et qu'un obélisque est un emblème du soleil, nous sommes fondé à dire que notre peulvan de la Pierre-du-Coq et ses pareils sont des images du soleil (3). La croyance que cette pierre tourne sur elle-même s'explique alors fort bien, c'est comme un emblème du mouvement solaire.

O'Sullivan, dans son *Essai sur les antiquités et la littérature irlandaise*, p. 108, t. I, écrit que les tours rondes d'Irlande, de 30ᵐ environ de hauteur, sur 3 à 5ᵐ de diamètre, sont consacrées au feu, au soleil.

Ferlet, dans ses *Observations sur les histoires de Tacite*, t. I. p. 171, dit : « Les peuples les plus anciens donnent aux pierres » devenues l'objet de leur culte différentes formes.... souvent celle » d'un cône ou d'une pyramide, forme sous laquelle les habitants » d'Edesse, selon Hérodien, adoraient également une pierre » énorme consacrée au soleil. »

COMMUNE DE PONTIGNÉ.

Un beau dolmen, avec vestibule en avant, entrée vers l'est. Longueur du vestibule 2ᵐ, largeur idem. Ouverture au nord, par suite d'une pierre tombée.

(1) *Hir*, long (voir Courson); *mœn*, pierre (voir Mâhé); *sul*, soleil (en armoricain, voir Courson).

(2) *Encyclopédie*, au mot *Irmensul*.

(3) On appelle, en breton, un menhir *mein haul, mein heul, mein heol*, c'est-à-dire, pierre du soleil (*Nouvelles archéologiques*, nº 15).

Voir, sur les mots *heul, heol, haul*, soleil, le *Glossaire* d'Aurélien de Courson.

Longueur de la cella 4ᵐ 20ᶜ, largeur 2ᵐ 20ᶜ.

Neuf pierres composent la cella et le vestibule; deux grandes pierres, posées horizontalement, recouvrent le tout.

Hauteur de la cella 2ᵐ 50ᶜ, hauteur du vestibule 2ᵐ. Ces mesures ont été relevées par M. P. Lemesle, architecte.

Ce dolmen est situé dans une pièce de terre appelée *Pierre-Couverte*, nº 52 du plan cadastral, section A, à 1,500ᵐ au nord de l'église. Il se nomme *Pierre-Couverte*.

Les mesures données par M. Lemesle diffèrent de celles de l'enquête archéologique de 1856. Cette enquête porte la longueur totale du monument à 8ᵐ 50ᶜ, et sa largeur à 4ᵐ 50ᶜ.

Cette différence vient du mesurage fait de dedans en dedans par M. Lemesle, et de dehors en dehors par l'enquête. Toutefois, il doit y avoir un peu d'erreur, de quelque part qu'elle vienne, dans la largeur. L'*Atlas statistique*, de M. Desvaux, offre un dessin de ce monument.

Cette sorte de dolmen avec vestibule en avant (voir les dolmens de Saint-Lambert de la Poterie et de Saint-Remy la Varenne) a pu servir de point de réunion pour l'enseignement des nobles de la Gaule.

Au rapport de Pomponius Mela : « (Les Druides) docent » multa nobilissimos gentis clam et diù, vicenis annis, *in specu* » aut in abditis saltibus. » (Lib. III).

La Revellière-Lépeaux fait mention du dolmen de Pontigné dans sa *Notice* imprimée en 1806. Elle fait également mention d'un peulvan qui malheureusement a été détruit en 1834, et dont on a tiré 12ᵐ cubes de mac-adam.

Il serait à souhaiter que MM. les préfets employassent leur influence auprès des entrepreneurs de routes, pour que pareil vandalisme ne se renouvelât pas. Il suffirait, je crois, d'insérer un article spécial à ce sujet dans les cahiers des charges.

COMMUNE DE BEAUFORT.

Sept haches celtiques en pierre, trouvées à Saint-Pierre du Lac, dans un lieu nommé *Port-a-Fondu*; deux étaient à la profondeur de 1ᵐ 50ᶜ; trois sont déposées au Musée d'antiquités, et ont été données par MM. Béritault et Du Bost.



Autre hache en pierre, trouvée au lieu dit Fourcelle; M. Béritault, donateur.

Autre hache idem, trouvée à Beaufort même; M. Burnet, donateur.

Autre hache en bronze, trouvée au lieu nommé *Placeau;* M. Du Bost, donateur.

Fragments de vases celtiques, terre noire, épaisse et grossière, trouvés aux *Portaux*, 1848, route des Rosiers; M. Du Bost, donateur.

COMMUNE DE FONTAINE-GUÉRIN.

1. Un dolmen situé sur une hauteur, au milieu de landes et de sapins, non loin de la ferme de la Ranjardière. Il se trouve à l'est et à trois kilomètres environ de l'église. Il est connu dans le pays sous le nom de *Pierre-Couverte.*

Il est composé d'une pierre brute, aplatie en forme de table et posée horizontalement sur deux autres pierres placées verticalement, le tout dans la direction de l'est à l'ouest. La pierre horizontale, qui sert de table, n'a pas moins de 3^{m} de longueur sur 2^{m} de largeur. Les deux pierres verticales servant de supports ont 2^{m} 50^{c} de longueur, sur 2^{m} de hauteur hors de terre.

Deux gros quartiers de roche, qui restent enfoncés en terre au devant des pierres ci-dessus décrites, prouvent que ce dolmen avait un vestibule en avant.

On dit dans la contrée qu'il est l'œuvre des fées.

2. Un autre dolmen, qui paraît avoir été semblable au précédent, avoir eu les mêmes dimensions et la même direction de l'est à l'ouest, existait autrefois à quelques pas du château de la Tour-du-Pin. On voit debout les deux pierres qui formaient le côté du nord; les deux autres gisent à terre.

3. Deux demi-dolmens se voyaient encore sur cette commune avant 1830; depuis lors ils ont été détruits.

Voir *Enquête archéologique* de 1856.

Ces demi-dolmens furent probablement des autels. On lit dans Lucain, lib. III, vers 404 et 405 :

« . . . . . . Sed barbara ritu
» Sacra deum, structæ sacris feralibus aræ. »

On lit également dans Ovide :

« Ara per antiquas facta sine arte manus. »

Voir nos *Nouvelles archéologiques*, n° 21.

COMMUNE DE SAINT-GEORGES DU BOIS.

Carneioux. — Dans une pièce de terre, dite du Moulin, à un kilomètre environ du bourg, vers l'ouest, on a découvert un trou rond, de 50c de profondeur et de 2m de diamètre. Il renfermait des ossements humains et d'animaux, entremêlés de grosses pierres (1).

« Outre les victimes humaines, dit Pelloutier, *Histoire des* » *Celtes*, p. 75, t. VIII, les Celtes offraient encore à leurs dieux » des animaux de toute espèce, des bœufs, des brebis, des pour- » ceaux, des chèvres, des chevaux et des chiens. . . . Le guerrier » offrait ses chevaux et le berger ses chiens. »

Strabon nous apprend aussi que : « Quelquefois les Gaulois » brûlaient des animaux de toute espèce, jetés ensemble avec des » hommes dans le creux d'une sorte de colosse fait de bois et de » foin. » (Strabon, p. 71, t. II).

Les Celtes ne paraissaient pas avoir indifféremment adopté la forme du plan circulaire. On la retrouve dans la description que les auteurs anciens nous ont laissée des cabanes gauloises, dans plusieurs sépultures, dans les cromlechs et dans certains mallus.

Voir, page 43, le programme : « La commission des Archives » d'Angleterre, aux savants et antiquaires de France. Paris, 1834.»

Voir « Les tombelles celtiques et romaines d'Alaise, p. 589 et » suivantes, *Revue archéologique*, de Leleux, 15 janvier 1859 » (Cercles de cendre). »

Voir la curieuse théorie de M. Gratien-Arnoult, sur les *cercles de la vie future*, *Revue de l'art chrétien*, p. 237, mai 1859.

(1) Peut-être ce passage du livre des Nombres, ℣. 36, caput XV, explique-t-il la présence des pierres dans certaines sépultures isolées : « Morte » *moriatur homo iste, obruat eum* lapidibus omnis turba extra castra. »



COMMUNE DE LA LANDE-CHASLE.

Peulvan situé dans une sapinière, à un kilomètre environ du château de M. de l'Estoile.

Hauteur 2^m, largeur la plus grande 2^m 30^c; épaisseur 50^c, nature de la pierre : grès.

Ce peulvan est fiché en terre, à 1^m de profondeur. Nous trouvâmes que des pierres de 15 à 20^c d'échantillon servaient à le caler vers sa base.

Nous ne découvrîmes rien qui pût le faire rapporter à un genre quelconque de sépulture. Son nom de *Pierre-Frite*, traduction sans doute de *petra fricta, pierre ointe*, nous porte à croire que ce monument était un *betyle* ou peulvan-dieu.

Ces étranges pierres étaient, sous l'ère celtique, frottées d'huile par divination.

Arnobe, écrivain du IIIe siècle, s'exprime ainsi : « Aussitôt que » j'apercevais une pierre huilée, j'allais la baiser comme si elle » eût renfermé quelque vertu divine, et je lui parlais : Si quando » conspexeram lapidem... ex olivi unguine sordidatum, tanquam » inesset vis præsens, adulabar, affabar. » (*L'Anjou et ses monuments*, t. I, p. 19).

Mêmes onctions chez les Juifs : « Surgens ergo Jacob manè » tulit lapidem quem supposuerat capiti suo et erexit in titulum, » fundens oleum desuper. » (*Genèse*, ℣. 8, ch. XXVIII).

« Ille vero erexit titulum lapidem in loco quo locutus fuerat ei » Deus libans super eum libamina et *effundens oleum*. » (*Genèse*, cap. XXXV, ℣. 14).

Le *Lévitique*, chap. XXVI, ℣. 1, défend aux Juifs d'adorer ce genre de pierres : « Nec insignem lapidem ponetis. . . . . » ut adoretis eum. »

Lucain range les peulvans au nombre des simulacres des dieux, lorsqu'il dit :

« . . . . . Simulacra que mæsta deorum
» Arte carent cœsis que extant informia truncis. »

(LUCAIN, lib. III, ℣. 413 et 414).

Le culte de ces pierres existait encore en Anjou à la fin du IVe siècle. (Voir notre manuscrit: *Vie de S. Maurille,* dont le texte est attribué à Fortunat, auteur de la fin du VIe siècle).

Depuis la rédaction de cette note, nous avons appris que ce peulvan, bien que très voisin du château de la Lande-Chasle, est cependant de la commune de Cuon.

COMMUNE DE CORZÉ.

Dolmen situé à l'extrémité sud-est de la commune de Corzé, entre les restes de l'ancienne abbaye royale de Chaloché et le petit village de la Morelière, au milieu d'un bois, dans l'endroit le plus élevé.

Il est de forme rectangulaire, sa direction est de l'ouest à l'est. Dix pierres le forment et le divisent en deux parties : l'une, plus grande et plus élevée, qui comprend sept pierres; l'autre, plus petite et moins élevée, qui se compose de trois.

La première partie forme, par la réunion de ces sept pierres, une enceinte couverte et carrée longue de 2^{m} 95^{c}, large de 3^{m}, sur 1^{m} 60^{c} de hauteur du côté du sud, et 1^{m} 40^{c} du côté du nord.

Au sud, cette enceinte est fermée par une pierre longue de 2^{m} 70^{c}, sur 1^{m} 60^{c} de hauteur. Au nord elle est fermée par une pierre longue de 3^{m} 20^{c} en moyenne, sur 1^{m} 40^{c} de hauteur. A l'ouest, elle est fermée par une autre pierre longue de 4^{m}, sur 1^{m} 15^{c} de hauteur moyenne. A l'est, la même enceinte est fermée en partie par deux autres pierres entre lesquelles est une ouverture large de 80^{c}, ouverture qui forme la largeur de la seconde enceinte.

Cette seconde enceinte compose le petit vestibule en avant, espèce d'entrée vers l'est, que nous avons déjà fait remarquer sur d'autres dolmens (dolmens de Saint-Lambert de la Poterie, de Soucelles, de Saint-Remy la Varenne, de Pontigné, de Fontaine-Guérin).

Revenons à l'enceinte principale du dolmen de Corzé; deux pierres horizontales lui servent de toiture : l'une a 2^{m} 45^{c} de long, sur 1^{m} 20^{c} de large; l'autre, divisée en trois pièces, a 3^{m} de large sur 3^{m} 30^{c} de long.

Passons à la description du vestibule : Il a deux pierres qui lui sont en partie communes avec l'enceinte principale, puis deux



autres collatérales, et une qui forme la toitur
pas plus de 80c de hauteur, sur idem de long
lui-même n'a que 80c de large, sur une profon

Ces mesures paraissent fort petites pour u
entrée; cependant il faut bien admettre que
men était de ce côté : 1° parce qu'elle se trouve
qu'il n'y en a pas d'autre, car l'espace vide qu
sud-est n'a que 30c de large; 3° parce que le
vestibule peut s'expliquer par l'exhaussement
4° parce qu'il serait insolite de rencontrer un
qui n'eût pas d'entrée.

D'ailleurs, l'objection résultant du défaut
à l'ensemble du monument, car partout il fau
nous confirme dans la croyance où nous som
successivement élevé. Cet exhaussement est p
grand poète a nommé *la marée montante des*

Après tout, il ne serait pas surprenant q
sortes de petits sanctuaires se fussent courb
ils aimaient l'étrangeté et le mystère. En out
ques-uns de ces vestibules a bien pu leur ser

Ce dolmen, situé sur Ardannes, propriété
décrit par M. l'abbé Allaume, dans les *M*
d'agriculture, sciences et arts d'Angers, p. 1
On y voit également un dessin lithographié

COMMUNE DE MARCÉ.

Dolmen de la Roche-Thibault. Il a été lit
de la statistique du département de Maine-

COMMUNE DE MOULIHERN

Hache en pierre, trouvée le 15 mai 185
Auberts, appartenant à M. Gennevraye, pr
la Cour impériale d'Angers.

Cette hache fut découverte à 1m de prof
qui probablement a autrefois servi de lit
rant de la Riverolles, proche le moulin de

COMMUNE DE SAINT-MARTIN D'ARCÉ.

Peulvan, dit *Pierre-Frite,* situé dans un champ, à un kilomètre vers le nord de l'église.

Il a été décrit par M. l'abbé Chevallier, dont le manuscrit est dans nos archives. On le trouve également lithographié dans l'*Atlas statistique* de M. Desvaux.

Voir, sur le mot *frite,* ce que j'en ai écrit à la rubrique : commune de la Lande-Chasle.

COMMUNE DE BROC.

Dolmen, signalé par M. l'abbé Barbier de Montault.

COMMUNE DE BEAUVAU.

Dolmen des Mollières. M. le docteur Ouvrard l'a décrit pour les *Mémoires de la Société des sciences et arts d'Angers.*

Que de mystères sur ces étranges monuments! Toutefois, j'ai trouvé dans Ovide un passage qui, par analogie, peut jeter quelque jour sur les cérémonies pratiquées autour de cette sorte d'autel en pierres brutes; *ara per antiquas facta sine arte manus, autel fait sans art par des mains antiques;* or, le poète Ovide, qui écrit cela, vivait sous Auguste. Quelle haute antiquité ces monuments n'ont-ils pas! « Comme, dit-il, j'avais une femme du » pays des Phalisques... je me trouvais un jour à Phalère... Là, » les prêtres de Junon célébraient une fête en l'honneur de cette » déesse, à quoi ils s'étaient préparés avec pureté, sans y oublier » les jeux solennels ni le sacrifice d'une vache du pays. Je dési- » rais connaître les raisons de leurs cérémonies, bien qu'il y eût » une descente assez rude à passer, laquelle rendait le chemin » difficile. On y voyait un vieux bois sacré où les arbres sont tel- » lement épais, qu'à peine le jour y pénètre ; vous eussiez dit as- » surément qu'une divinité l'habitait. L'on y trouve un autel qu'en- » vironnent l'encens et les prières des gens pieux. *A cet autel an-* » *tique, que nul main industrieuse n'a façonné,* quand une flûte



» a fait entendre le chant solennel qui avertit de commencer la » cérémonie, la procession s'y achemine par un chemin tapissé » de fleurs, de branches d'arbres et de vêtements. On y conduit, » au milieu des applaudissements du peuple, des génisses blan- » ches..., de jeunes *bouveaux* qui n'ont point encore de cornes » sur le front, et un porc tiré de l'auge pour y être offert comme » la moindre victime, avec un bouc chef du troupeau..... et une » chèvre.....

» Au reste, les jeunes gens et les jeunes filles tapissent de leurs » vêtements le chemin où doit passer la déesse. Les cheveux des » vierges sont relevés avec des bandelettes d'or, chargées de pier- » reries; elles ont des chaussures dorées et un long vêtement leur » descend jusqu'aux pieds; quelques-unes, avec un voile blanc, » portent l'image sacrée sur leur tête.

» Tout le monde garde le silence, voyant approcher la magni- » fique pompe; les prêtresses y paraissent avec les ornements du » sacerdoce, et la déesse vient ensuite. Les costumes y sont à la » grecque, comme quand, après la mort d'Agamemnon, son ser- » viteur Halesus s'enfuit, pour l'horreur du crime qu'on avait » commis en la personne de son maître...» (D'une traduction de 1661, adressée à Boileau, lib. III *Amorum*).

Or, Messieurs, si vous prenez garde que les anciennes mœurs et coutumes religieuses des Gaulois ont eu quelque analogie avec celles de l'Orient et des Grecs primitifs, vous admettrez sans peine que les cérémonies religieuses, autour de nos dolmens, ont dû avoir beaucoup de ressemblance avec les rits précités. Mêmes autels de pierres brutes chez l'un et l'autre peuple!

V. GODARD-FAULTRIER.

CHRONIQUE.

Visites archéologiques. — La Commission continue activement ses visites archéologiques dans le but de connaître, à l'extérieur comme à l'intérieur des maisons et des édifices, toutes les richesses archéologiques que renferme la ville d'Angers. Ces visites portent sur les points suivants :

— Fondations des édifices romains, du moyen âge; murs d'enceinte, leurs formations avec des débris d'édifices, de temples, au temps des invasions des Barbares; caves, souterrains, caveaux funèbres, aqueducs, canaux, égoûts, traces des anciennes voies, chaussées, rues, prisons, cachots, oubliettes.

— Maisons : leur construction, sculptures, ornementation, inscriptions; nombre des étages; enseignes, emblêmes, armoiries; distribution intérieure, voûtes, plafonds, lambris, charpente, comble, tourelles, toits, cheminées, bancs de pierre; fermetures, portes, fenêtres, ferronnerie, serrurerie, vitraux, escaliers, cage, rampe, couronnement, crêtes, girouettes.

— Mobilier : meubles, bahuts, dressoirs, fauteuils, faïences, porcelaines, tentures, tapisseries, tapis, boiseries, cuirs gauffrés. Objets de dévotion : croix, triptyques, émaux. Reliques et reliquaires; livres rares ou précieux; parchemins, papiers, arbres généalogiques; tableaux, cadres, portraits de famille; dentelles, guipures, filets, anciennes étoffes. Souvenirs de la Révolution; souvenirs des personnages illustres. Fresques; décorations murales.

— *Noms des anciennes rues*, places, carrefours, leur étymologie; *variation de dénominations*; statuettes de saints aux mai-



sons, aux carrefours. Maisons religieuses, c
cloîtres, leurs relations avec l'église, orientati
niales, leur vocable. Diverses enceintes de la v
tours, tourelles, échauguettes, portes de ville.

Les habitants favorisent, autant qu'il est en ‹
dont ils comprennent l'utilité au point de vue

Bibliographie angevine. — Nous croyons f
utile aux amateurs de livres anciens concerna
signalant ceux qui ont été récemment portés
de librairie ancienne de Paris, avec les prix d
des libraires :

« Les Œuvres françoises de Joachim du I
angevin et poëte excellent de ce temps, revue
mentées de plusieurs poésies non encore au|
Paris, 1573. — In-8, 38 fr. (Aug. Aubry).

» Les opuscules politiques de François G
siége présidial d'Angers. Paris. Buon, 1580.

» Delaunay (d'Angers). Rapport fait au non
générale sur les arrestations relatives à la r
1792. — In-8, 1 fr. 25 c. (Id.).

» Réflexions sur l'acte législatif qui invite
faire une Convention nationale, adressées p
térieur au directeur du département de Mai
In-8, 1 fr. (Id.).

» Rapport fait à l'Assemblée nationale, a
domaines, par M. Gros, député de Boulogı
sol de la forêt de Beaufort, en Anjou, 1791.
75 c. (Ch. Blériot).

» L'Histoire et plaisante cronicque du pe
de la jeune dame des Belles-Cousines, ou
d'une préface sur l'origine de la chevaleri
nois, et d'un avertissement pour l'intellig
Gueulette). Paris, Bienvenu, 1724. — Tı
(Tross).

Mâchelle. — Par les soins de M. le cur
cription commémorative de la construct



d'être gravée chez M. Chapeau et peinte en rouge. On y remarquera la *Croix de par Dieu* qui ouvre l'inscription, et les points milieux qui séparent les mots. Nous aimerions à voir cet exemple suivi par les autres églises de nouvelle érection, car en toutes choses il faut un peu songer à l'avenir. D'ailleurs, Mgr l'évêque d'Angers en a fait la recommandation spéciale à son clergé, lors de la dernière retraite ecclésiastique.

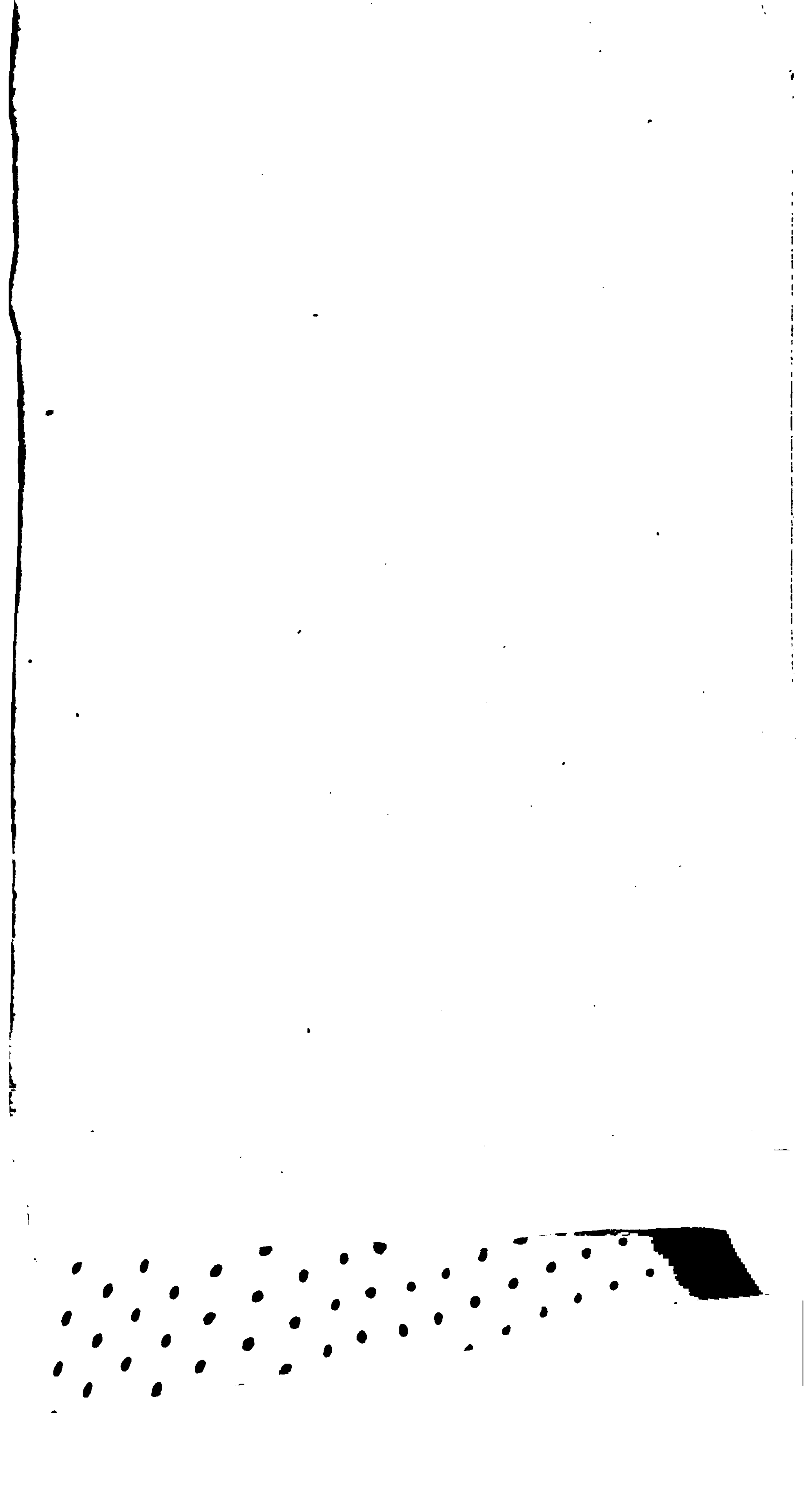
Voici l'inscription de Mâchelle, qui peut servir de modèle en pareille circonstance :

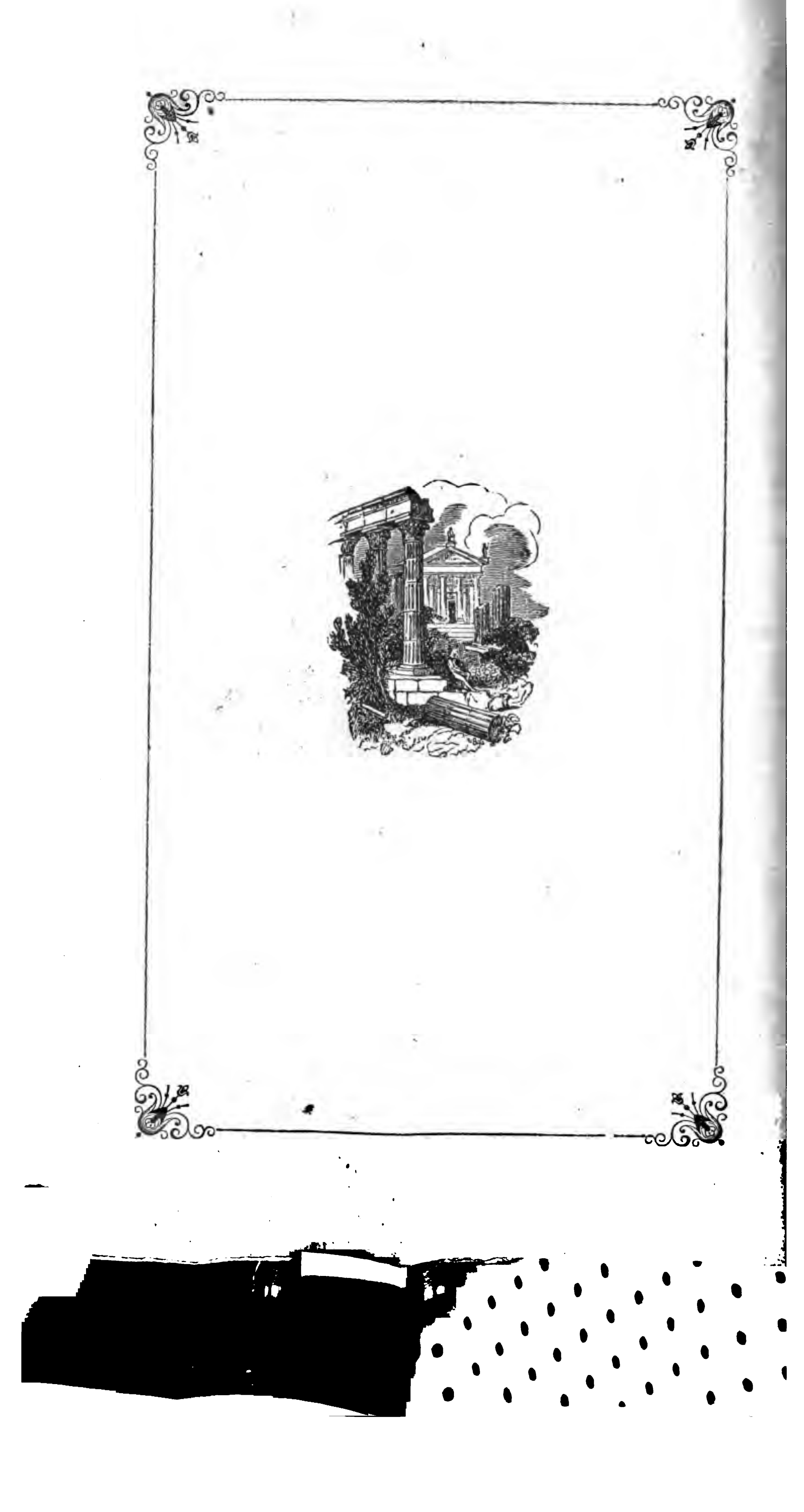
† CETTE . ÉGLISE . A . ÉTÉ . ÉLEVÉE
EN . L'HONNEUR . DE . NOTRE . DAME
PAR . LA . GÉNÉROSITÉ . DES . HABITANTS
DE . LA . PAROISSE . L'AN . DE . GRACE . 1850 .
SOUS . L'ÉPISCOPAT . DE . MGR . G. . ANGEBAULT
M. . BROQUIN . ÉTANT . CURÉ .

L . GASNIER . PAROC . POSUIT . AN . 1859.

X.







SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

1860
Feb.

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1860. — Février.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

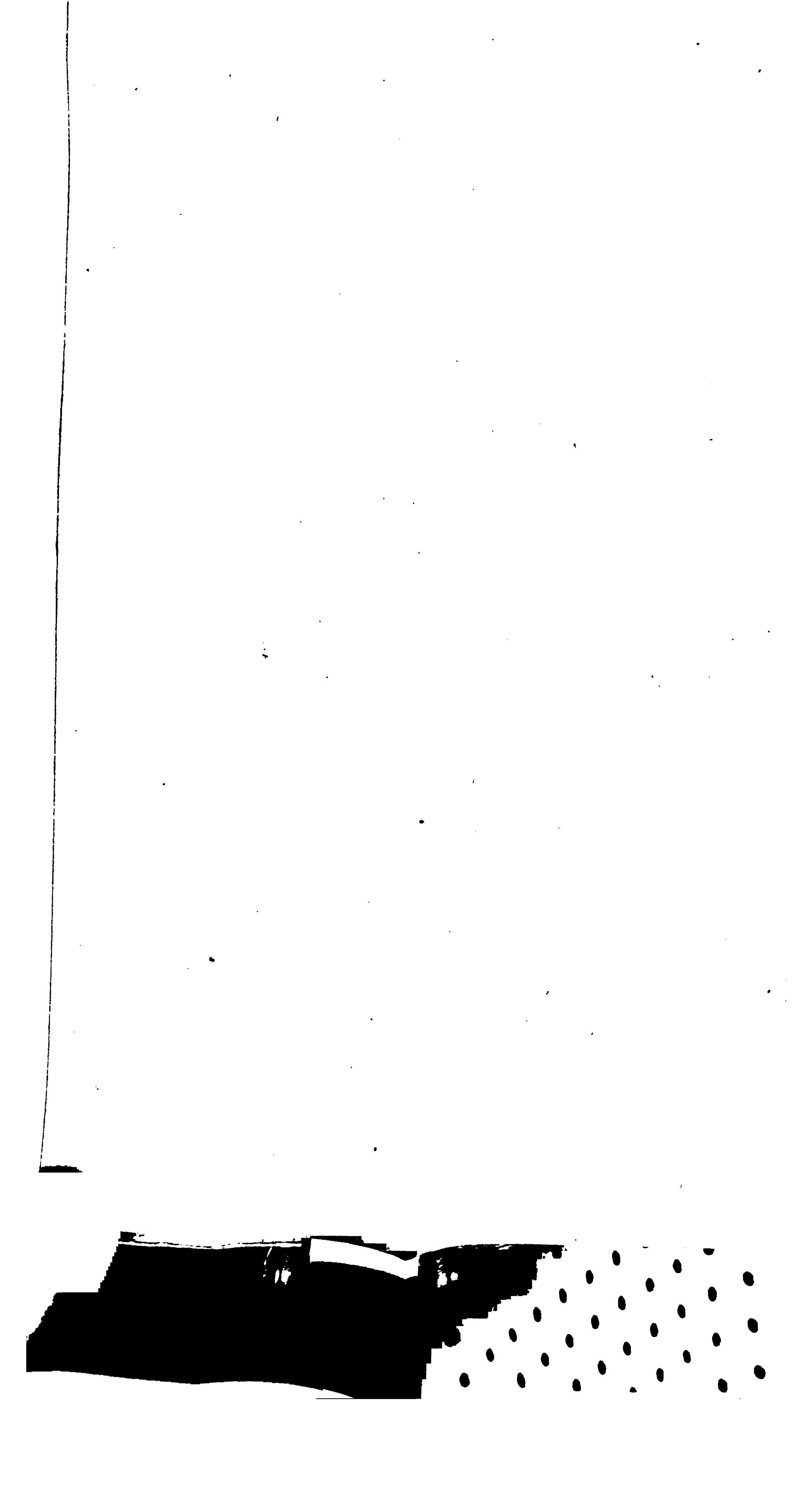
Chaussée Saint-Pierre, 13

—

1860







COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 10 décembre 1859.

Présidence de M. GODARD - FAULTRIER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

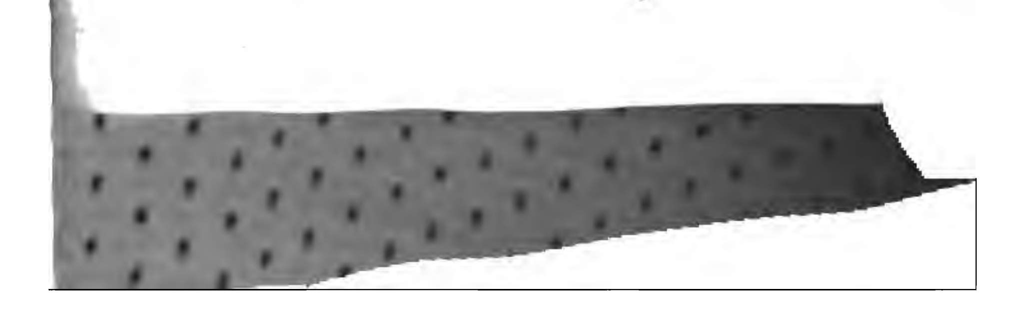
M. Elie Sorin, quittant Angers pour plusieurs années, prie la Commission d'agréer sa démission de membre titulaire. Il est nommé, à l'unanimité, membre correspondant.

Les membres de la Commission examinent avec un vif intérêt une lithographie représentant le chœur de Saint-Maurice à la fin du XVIIe siècle, et empruntée à un manuscrit de Lehoreau, appartenant à l'évêché d'Angers. Des remerciements sont votés au donateur de ce dessin, M. Aimé de Soland.

M. le Président désigne les membres à l'examen desquels sont renvoyés les différents ouvrages reçus depuis la précédente séance.

M. Etienne de Livonnière lit le compte-rendu des dernières explorations de la commission spéciale des *visites monumentales et archéologiques*, dont nous avons fait connaître dans la chronique de notre précédent numéro le but et l'importance. Le Ronceray, l'église Saint-Aubin des Ponts-de-Cé, plusieurs communes du Baugeois, ont été spécialement l'objet de ses études.

M. Godard, continuant la lecture de son travail sur les monu-



ments celtiques de l'Anjou, passe en revue ceux de l'arrondissement de Cholet. — Renvoi au comité de rédaction.

M. l'abbé Barbier de Montault fait connaître la suite de ses Etudes ecclésiologiques sur le diocèse d'Angers, relatives cette fois à la commune de Chaudefont. — Renvoi au comité de rédaction.

L'attention de l'assemblée est appelée sur divers objets exposés sur le bureau. Ce sont : un certain nombre de belles pièces romaines réunies par M. Beloin, parmi lesquelles on en remarque une, trouvée aux Vétières, près de Seiches, représentant d'un côté la tête d'Auguste et de l'autre la comète de Jules-César; puis de riches broderies de dais, sur drap d'argent, en style du XIIIe siècle, apportées par M. Berger, enfin un carton de broderies, même style, dû au crayon de M. Joyeau.

Il est procédé à la réception des candidats : M. de Longuemar, de Poitiers, est reçu membre correspondant, et M. Chereau, artiste peintre à Angers, membre titulaire.

Puis la séance est levée.

Le secrétaire de la Commission,

PAUL LACHÈSE.



MONUMENTS GAULOIS DE L'ANJOU

OU

MÉMOIRE SUR LA TOPOGRAPHIE CELTIQUE

DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

d'après

LES MÉDAILLES, LES SÉPULTURES, LES DOLMENS, LES PEULVANS, ETC., ETC.

ARRONDISSEMENT DE CHOLET.

Des traces celtiques ont été constatées sur les communes dont les noms suivent :

Communes : 1° de Beaupreau, 2° de Villedieu, 3° de la Tour-Landry, 4° des Cerqueux, 5° de Saint-Christophe-du-Bois, 6° de la Séguinière, 7° de Montjean, 8° de la Pommeraye, 9° de Saint-Germain près de Montfaucon, 10° de Saint-Macaire, 11° de la Renaudière, 12° de Torfou, 13° de Chaudron, 14° de la Boutouchère, 15° du Fief-Sauvin, 16° de Montrevault (voir le n° 25 ci-dessous comme complément), 17° de la Chapelle-Saint-Florent, 18° de Montigné, 19° de la Boissière, 20° de la Romagne, 21° de Cholet, 22° du Fuilet ou Fuillet, 23° de Saint-Florent-le-Vieil, 24° de Montfaucon, 25° de Montrevault et de Saint-Pierre-Montlimart, 26° de Trémentines, 27° de la Salle-Aubry, 28° de Jallais.

COMMUNE DE BEAUPREAU.

Un peulvan sur Saint-Martin, sous le Vigneau. Larevellière-Lepeaux l'a mentionné dans sa notice de 1806. Bodin en parle, p. 16, *Bas Anjou*, t. Ier, il paraît qu'il est détruit.

Dolmen. On n'en connaît pas sur cette commune; cependant le nom de *pierre obrée* que porte une ferme (*petra obruta*, pierre renversée), et quelques larges pierres de grès étendues çà et là, ainsi que d'autres qui sont entières dans diverses constructions, tendent à prouver qu'il en a existé un dans cet endroit.

Renseignements de M. Tristan Martin.

COMMUNE DE VILLEDIEU.

Peulvan haut de cinq mètres. Il en existe un dessin au musée d'antiquités d'Angers, fait et donné par M. Gaston de Caqueray.

Ce peulvan est situé entre Villedieu et Montfaucon.

Chêne de la Grange, d'un diamètre si considérable, que l'on a récemment construit une chapelle dans l'intérieur de son tronc.

COMMUNE DE LA TOUR-LANDRY.

Peulvan de la Rigaudière. L'atlas statistique en donne un dessin.

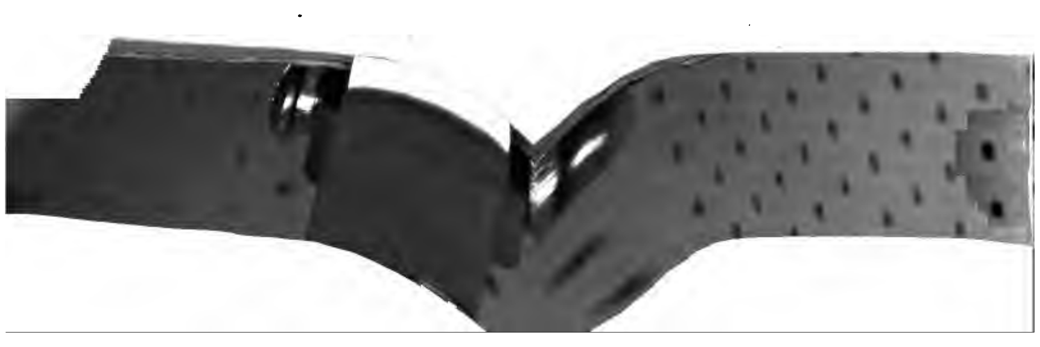
Ce peulvan est situé dans le champ de la *grosse pierre*, sur la propriété de M. Gibert, d'Angers.

Il se présente concave vers nord et convexe vers sud. Hauteur, 3^m^ 50; circonférence, 5^m^ 30.

Dessin de M. Gaston, de Cholet, au musée d'Angers.

COMMUNE DES CERQUEUX-DE-MAULEVRIER.

Peulvan situé dans un champ de la ferme nommée *petite foucherie*, à 700 mètres au sud-est de l'église. Il porte le nom de



pierre levée. On dit qu'une bergère a placé là cette pierre pour se mettre à l'abri.

Ce peulvan se compose de deux granits superposés, ayant ensemble 3m 10 de hauteur; il affecte une forme cylindrique de 6m 50 de circonférence moyenne.

Il existe autour de ce peulvan, à la distance de trois mètres environ, quinze autres pierres de un mètre de hauteur moyenne; trois sont naturelles, les autres semblent avoir été fichées; elles ne forment pas une enceinte régulièrement circulaire; il est fort douteux que ce soit un cromlech.

Rouler? Même doute sur une pierre qu'une force suffisante pourrait faire osciller. Serait-ce un rouler, c'est-à-dire une pierre branlante? Il faut se méfier des jeux de la nature. Cette pierre a 14m de circonférence sur 5m 50 de longueur et 2m 70 de large; elle est haute de 2m; elle porte sur un sol granitique très dur. Une sorte de rigole, de 15c de profondeur sur 30 de large, existe dans la longueur de ce rouler présumé.

Renseignements de M. Lehay, maire des Cerqueux-de-Maulevrier, 10 septembre 1855.

COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS.

Deux peulvans (1) sur la limite des communes de Saint-Christophe-du-Bois et de la Séguinière.

Renseignements du maire de la Séguinière.

COMMUNE DE LA SÉGUINIÈRE.

Rouler, situé dans un champ près de la ferme dite *les Châteliers*, à deux kilomètres nord-ouest de l'église. On l'appelle *pierre branlante*. Elle est de forme à peu près parallélipipède. Sa longueur est de 2m 75, et son poids d'environ 7,800 kilog. Un enfant peut, sans de grands efforts, la faire osciller.

Renseignements du maire de la Séguinière; enquête.

Le passage suivant peut se rapporter aux pierres mobiles :
« Strabon, lib. III, p. 138, assure, d'après Artemidor, qu'on
» voyait au cap Saint-Vincent, dans le royaume des Algarves,

(1) Il est douteux qu'ils soient de main d'homme.

» trois ou quatre grosses pierres, posées l'une auprès de » l'autre. »

« En conséquence d'un ancien usage, les gens qui vont visiter » le lieu *tournent ces pierres* et font croire aux autres qu'elles » ont changé de place elles-mêmes... Les gens du pays disent » que les dieux occupent ce lieu pendant la nuit. » (*Hist. des Celtes*, t. VIII, p. 3, de Simon Pelloutier).

COMMUNE DE MONTJEAN.

Hache celtique en pierre; jaspe marbré, longue de 6c, large au tranchant de 4c 1/2, l'autre bout pointu.

M. Clémenceau, donateur.

COMMUNE DE LA POMMERAYE.

Chêne Rognon. Voici ce qu'en a écrit M. Desvaux, savant botaniste, dans sa *Statistique naturelle de Maine et Loire,* en 1834 :

« Ce chêne avait dix mètres de circonférence vers le haut du » tronc... Il en reste à peine quelques vestiges; il n'avait dû sa » conservation qu'au respect religieux qui lui avait été affecté dès » le temps des Druides, qu'il dut ombrager de son feuillage » quand bien même, par ce qu'il en restait de gigantesque, il y » a moins de vingt ans, il n'aurait pas eu les deux mille ans qu'on » croyait pouvoir lui assigner. A la place du tronc on ne voit plus » que quelques pousses végétant sur ses dernières racines.

» Sous ce chêne anciennement on stipulait le paiement des ar- » rérages des rentes en grains dans toutes les terres environ- » nantes, restes d'indices d'un ancien rassemblement pério- » dique. »

En 1832, je vis dix personnes se tenir dans l'intérieur du tronc, et j'y entrai le onzième.

Lucain, lib. III, écrit :

« *Omnis et humanis lustrata* cruoribus arbor. »

Dans les capitulaires de Charlemagne nous lisons, lib. Ier, p. 16, *Alin, 64, de... Maleficiis* :

« *Item de arboribus... ubi aliqui* stulti luminaria vel alias ob-



» servationes faciunt omnino mandamus, ut iste pessimus usus...
» tollatur... »

Le culte des arbres dura donc jusqu'au IXe siècle.

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN PRÈS MONTFAUCON.

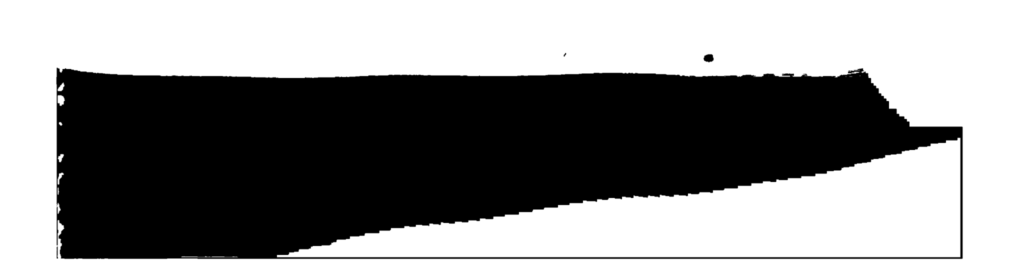
Rouler de la Davière. Larevellière-Lepeaux en fait mention dans sa notice de 1806, de même que l'*Annuaire de Maine et Loire de 1837*, *l'Anjou et ses monuments en 1839*, et M. de Beauregard. M. Béclard a consacré une notice à ce monument dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 6e vol., 2e part., p. 128. M. Tristan Martin nous en a, de son côté, adressé une note spéciale.

Cette pierre branlante est située sur la métairie de la Davière. « Elle fait partie, suivant M. Béclard, d'un système monumental; » le terrain même sur lequel elle repose... a été visiblement re- » mué par la main des hommes, de manière à former un petit » mamelon. La base de ce monticule est entourée de pierres » rondes et plates rangées en cercle et servant, selon toute appa- » rence, de limite à l'enceinte; d'autres pierres, beaucoup plus » grosses, sont groupées sur le sommet... Parmi ces pierres, deux » surtout attirent l'attention : l'une parce qu'elle remue, l'autre » parce qu'elle porte à sa surface une excavation en forme de cu- » vette (1)... qu'on ne saurait attribuer à un caprice de la na- » ture.

» La pierre tremblante, la plus grosse de tout le groupe, a » cinq mètres de longueur et à peu près trois mètres de hau- » teur... Les oscillations de ce rouler deviennent sensibles même » pour l'œil. »

Le musée d'Angers en possède un dessin, fait en 1857 par M. Gaston de Cholet, qui nous apprend qu'il est situé dans le

(1) M. Tristan Martin nous écrit ce qui suit sur ce bassin de la Davière : « Une pierre plate fixée sur d'autres attira mon attention; au milieu se » trouve un bassin de deux pieds et demi de long sur six pouces de pro- » fondeur; il est terminé par une rigole qui s'étend jusqu'à l'extrémité » de la pierre. »



champ de la *grosse pierre,* sur la propriété de M. Gautret de la Moricière.

Rouler du moulin de Normandeau. A 500 mètres du rouler de la Davière, est une autre *pierre branlante,* située au pied du moulin de Normandeau. « Celle-ci est isolée, continue M. Bé- » clard, mais elle se rattache bien certainement à un groupe qui » se trouve au milieu d'un champ voisin... La pierre, qui n'a pas » moins de six mètres de largeur et un mètre et demi de hauteur, » paraît être étendue sur le sol. Cependant l'équilibre est si par- » fait, qu'il se révèle à la plus légère pression de la main...

» Sur la partie supérieure on retrouve une excavation toute » semblable à celle du monument de la Davière. »

Bassin. Deux bassins viennent d'être cités; il en est un troisième que M. Béclard décrit et que l'on voit creusé dans une autre pierre, non loin du rouler du moulin de Normandeau. « Celui-ci est exactement circulaire, plus large à la partie supé- » rieure qu'au fond; mais ce qui le rend surtout intéressant, » c'est que les bords s'abaissent graduellement jusqu'à rejoindre » le fond, de manière à former un orifice en forme d'échancrure. » Je renvoie à cette pierre, écrit M. Béclard, tous ceux qui con- » serveraient encore quelques doutes.

» Il résulte de tout ceci que le bassin est le caractère distinctif » et l'accessoire indispensable du rouler. Toutes les fois qu'on » reconnaîtra ce caractère dans le voisinage d'une pierre trem- » blante ou sur la pierre elle-même (1), on pourra tenir pour » certain que la pierre est d'origine celtique et que l'équili- » bre n'est pas l'effet d'un accident naturel. Il y a d'ailleurs un » autre signe, c'est l'orientation. Les roulers sont en général dis- » posés suivant la ligne méridienne, de manière à ce que l'une » de leurs extrémités regarde le sud et l'autre le nord. Cette dis- » position se trouve à la Davière et au moulin de Norman- » deau. »

Pline, le naturaliste, lib. II, parle d'un genre de pierre mobile qui a de l'analogie avec nos roulers. Voici son passage :

(1) Cette observation nous détermine à croire que le rouler *présumé* que nous avons signalé sur la commune des Cerqueux en est bien réellement un; en effet, il se trouve en équilibre et porte un bassin.



« Juxta Harpasa, oppidum Asiæ,
» gito mobilis, eadem si toto corp
Il est curieux d'apprendre que l'
Asie. Ce n'est pas le seul caractère,
disme aux croyances orientales.

De Cambry, ce savant Breton, c
emblêmes du monde suspendu dan

En Bretagne on les nomment *p*
des maris malheureux.

Voir ce que nous avons écrit là
ments, t. Ier, p. 26.

Lic-haven ou monument formé
quelles en repose une troisième h
de porte ╓╖. On en trouve un en r
Germain ; deux des trois pierres
long ; la troisième, qui formait le
mètres de long sur un mètre d'ép
loin du rouler de la Davière.

Renseignements donnés par M.

COMMUNE DE S

Deux peulvans. Larevellière-
notice de 1806. M. Tristan Mar
gnalés. L'Atlas statistique de M.
celui nommé *la pierre levée de*

La pierre levée de la Bretelie
l'est, des caractères mystérieux,

Bodin parle du peulvan de
t. Ier.

Ce peulvan, situé sur la pro
M. Gaston de Cholet, sept mè
quent, 66 cent. de plus que ce
Saint-Georges-le-Toureil, arr

Dessin de M. Gaston de Cho

(1) Peut-être Pline ne voit-il d
mène naturel.

COMMUNE DE LA RENAUDIÈRE.

On nous a signalé un rouler sur la commune de la Renaudière, mais j'ai acquis la certitude qu'il est le même que celui du moulin de Normandeau, placé à tort par nous en la commune de Saint-Germain, près de Montfaucon.

Voir Procès-Verbal de la Commission archéologique, p. 114.

Peulvan de la Bretaudière. Hauteur, 4 m.; circonférence, 5 m. 60 cent. Propriété de M. Ernest de Sapinaud. Dessin de M. Gaston de Cholet au musée d'Angers.

COMMUNE DE TORFOU.

Rouler. Il est situé au bord du ruisseau qui sépare le département de Maine et Loire de celui de la Loire-Inférieure. Son point d'appui se trouve à environ 20 mètres au-dessus de ce ruisseau. Il est à un kilomètre nord-nord-est de l'église. Il porte le nom de *pierre tournisse*.

Voici la description que M Chesneau, alors curé de Torfou et aujourd'hui grand-vicaire de la cathédrale d'Angers, nous a dans le temps adressée :

« L'aspect extérieur de cette pierre ne présente pas de forme » régulière... Sa plus grande épaisseur est de sept mètres, sa » plus grande hauteur de cinq; ce qu'on peut appeler sa face su- » périeure mesure trente mètres carrés.

» Cette surface présente trois bassins circulaires, dont un ré- » gulièrement creusé a un mètre de diamètre et 35 cent. de pro- » fondeur. Les deux autres, moins réguliers, ont à peine 35 cent. » de profondeur. On y remarque encore quatre rigoles qui re- » jettent au dehors le trop plein de ce dessus de la pierre. Tout » près de ce monument, et s'y rattachant, se trouve sur le rocher » un autre bassin régulièrement creusé en forme de gourde; le » plus grand diamètre en est de 60 cent. et la profondeur de » 30; quatre autres petits trous l'encadrent.

» *Cet ensemble de bassins et de* rigoles paraît accuser la desti- » *nation religieuse du monument.*



» Le grain de cette pierre est très gris; c'est un granit tendre. » La mine d'un carrier, qui voulait à son profit convertir le mo- » nument en rouleaux à battre le grain, en a détaché, il y a peu » d'années, trois fragments assez notables. Le rouler, dans son » état actuel, cube près de cent mètres, et en adoptant l'évalua- » tion commune du poids du granit du pays, qui, suivant les ou- » vriers, serait de 60 kilogr. par pied cube, on trouve que son » poids total ne peut être moindre que 160,000 kilogr.

» Cette masse énorme repose sur une pointe de rocher grani- » tique, qui n'a que 36 décimètres carrés de surface. Je consi- » dère ce rouler comme le monument celtique le plus remar- » quable de son espèce dans notre département (1). »

Les départements de la Manche, de la Lozère, de Saône-et-Loire, de la Creuse, du Puy-de-Dôme, des Côtes-du-Nord, du Finistère, du Lot, etc., etc., possèdent des roulers. On en trouve en Angleterre, en Espagne, en Grèce, en Norwége, en Chine et même en Amérique.

Les Anglais les nomment *bocking-stone* ou *rouler;* les Français *pierre roulante*, *pierre roulée*, *pierre tournante*, *pierre tremblante*, *pierre vacillante*, *pierre branlaire*, *pierre folle*, *pierre retournée*, *pierre transportée*, *pierre qui danse*, *pierre qui tourne*, *pierre qui vire*, *pierre tournisse.*

Comme tous les monuments celtiques, les roulers sont bruts. Les Juifs eurent aussi primitivement cette coutume. Dans l'*Exode*, cap. 20, v. 25, défense est faite de tailler la pierre :

« Quod si altare lapideum feceris mihi, non ædificabis illud de » sectis lapidibus : si enim levaveris cultrum super eo, pollua- » tur. »

(1) M. Tristan Martin, dans une lettre du 9 juillet 1853, nous écrit qu'une pierre fatidique existe dans la commune de Torfou, sur la métairie de la Penetière ou Pennedère. Bien que sa description diffère de celle de M. l'abbé Chesneau, je crois qu'elle se rapporte néanmoins au même monument (rouler de Torfou). Le musée d'Angers possède un dessin de ce rouler, fait en 1857 par M. Gaston, de Cholet. Ce monument de la Pennedère ou Pennetière est situé sur la propriété de Mme de Clisson. M. Gaston en donne cette mesure : hauteur vers l'est, 9m 50c ; circonférence, 30m.



Et ailleurs, *Deuteronome*, cap. XXVII, v. 5 :

« Et œdificabis ibi altare Domino Deo : de lapidibus quos ferrum non tetigit. »

Verset 6 : « Et de saxis informibus et impolitis et offeres super eo holocausta Domino Deo tuo. »

Il y a, entre ces préceptes et la barbarie de nos monuments celtiques, plus d'un rapprochement à faire. Ce n'est pas la première fois que l'on a trouvé quelqu'analogie entre certains usages hébraïques et certaines coutumes druidiques.

Avant de quitter Torfou, je dois signaler un autre rouler qui n'est pas, il est vrai, sur cette commune, ni même sur notre département, mais il en est si proche que je n'hésite pas à le citer.

Voici ce que nous écrit M. Baillou de la Brosse, en date, à Saumur, du 28 juillet 1858 :

« Ce monument est situé à un kilomètre du bourg de La Verrie, à une lieue de la ville de Mortagne (limite de la Vendée et de Maine et Loire), sur une côte très élevée, dominant une gorge des plus sauvages, dans le champ d'une métairie appartenant à M. du Landreau.

» On le connaît sous le nom de *pierre qui branle*.

» Il est formé d'une espèce de borne pointue d'environ un mètre de haut, sur laquelle est placée une large pierre plate qui remue au moindre toucher... Des *excavations* paraissent avoir été pratiquées dans cette table (1).

» A côté se trouve, inclinée vers le couchant, une grande pierre plate, dans laquelle il m'a paru qu'avait été creusée la forme d'un homme pour y être placé. On distingue en creux l'emplacement d'une tête, de deux bras, d'un corps et de deux jambes. Le tout est en grizon. »

COMMUNE DE CHAUDRON.

Hache en pierre, trouvée dans la commune de Chaudron. Elle appartient à M. Tristan Martin.

(1) *Nous avons signalé des bassins sur ou près les roulers des communes des Cerqueux-de-Maulévrier*, de Saint-Germain près Montfaucon *et de Torfou.*



Mein-beer, pierre courte (1). C'est un diminutif du peulvan; 1 m. 33 cent. de hauteur.

« On prétend que le mein-beer était une représentation de la » lune. » (Tristan Martin.)

Des pierres analogues se rencontrent en Bretagne et portent le nom de *pierres mainlievres* ou *pierres de justice*, parce que l'on y faisait lever la main pour témoigner (Louis Rosenzweig).

COMMUNE DE LA BOUTOUCHÈRE.

Cromlech présumé (2). Il serait situé entre les bourgs de Botzet Chaudron dans la commune de la Boutouchère, sur une éminence nommée le *champ aux meules* et encore le *champ du Diable*. Ne l'ayant pas vu, je renvoie le lecteur à la page 135, 5e vol., des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, où l'on trouve une notice à ce sujet de M. Aimé de Soland :

« Il est probable, écrivait-il en 1843, que sous peu ce monu- » ment aura disparu complétement. »

COMMUNE DU FIEF-SAUVIN.

Peulvan, sur la ferme de Brand, au bord de l'Evre. Un dessin dans l'Atlas statistique.

Ce peulvan se nomme *pierre du Moulin neuf*. Hauteur, 2 m. 63 centimètres.

Pièces celtiques trouvées sur cette commune. Elles appartiennent à M. Tristan Martin, qui les a fait figurer à l'exposition d'Angers de 1858. Voir mon rapport sur cette exposition (*Bulletin de la Société industrielle* et *Mémoires de la Commission archéologique*).

De ces pièces les unes sont d'or et les autres de cuivre et de potin.

La station *Segora* était dans cette commune au lieu dit la *Segourie*.

(1) *Beer*, en armoricain, signifie de peu de longueur. V. *Dictionnaire de dom Le Pelletier* et *Glossaire d'Aurélien de Courson*.

(2) C'est un petit temène d'après M. Tristan Martin.

COMMUNE DE MONTREVAULT.

Carneilloux (1). En creusant un chemin, il y a quelques années, non loin de la butte de St-Antoine, on découvrit un tas de pierre sous lesquelles, à deux pieds de profondeur, on aperçut l'orifice d'une sorte de puits, dans lequel parut une couche de charbon de bois mélangée d'ossements humains et d'animaux (Tristan Martin).

Cette découverte nous remet en mémoire ce passage de César, lib. VI, alin. XIX Comm. :

« Funera sunt pro cultu Gallorum magnifica et sumptuosa : » omniaque, quæ vivis cordi fuisse arbitrantur in iguem infe- » runt, etiam animalia. »

COMMUNE DE LA CHAPELLE-SAINT-FLORENT.

Un mein-beer ou pierre courte, pareil à celui de la commune de Chaudron (Tristan Martin).

Découverte d'une pièce celtique en or représentant une tête casquée et perlée, portant au ℟ le centaure. M. Tristan la possède.

COMMUNE DE MONTIGNÉ.

Peulvan creux. Nous l'avons précédemment décrit dans une note. Voir la *pierre du coq*, sise commune d'Échemiré-Rigné, arr. de Baugé.

COMMUNE DE LA BOISSIÈRE.

Un mein-beer ou pierre courte, pareil à ceux des communes de La Chapelle-Saint-Florent et de Chaudron.

(Tristan Martin).

(1) *Charnier, d'après Corblet, Précis d'archéologie celtique*, p. 11. Le carnéioux *de Montrevault nous* rappelle par sa forme celui de la commune *de Saint-Georges-du-Bois*, décrit ailleurs (arrondissement de *Baugé*).



COMMUNE DE LA ROMAGNE.

Rouler. Il est situé sur la ferme de la Limousin
(Tris

COMMUNE DE CHOLET.

Peulvan de la Pochetière, situé dans *le pré de*
propriété de M. Baron-Guyot. Hauteur, 2 m. 10
rence, 4 m.

Dessin de M. Gaston au musée d'Angers, 1855

Pierre levée du *Guil-au-Bouin*, située su
même nom, dans le champ de *la grosse pie*
M. Archambault, de Poitiers. Hauteur, 3 m. 50
prisme triangulaire.

Dessin de M. Gaston, de Cholet, au musée d'A

Peulvan dit *pierre de la garde*, situé dans le
trois kilomètres de Cholet, sur la route impér
Poitiers, et sur la propriété de M. Urbain Leco
60 cent.; circonférence, 6 m. 50 cent.; petit
vers le sommet pour recevoir une Vierge.

Dessin de M. Gaston an musée d'Angers.

Peulvan du *grand champ*, sur la métairie d
teur, 2 m. 90 cent.; circonférence, 4 m. 50
prisme triangulaire; M. Urbain Lecoq, propri

Dessin de M. Gaston au musée d'Angers.

COMMUNE DU FUILET.

Pièce d'or celtique en electrum (or dans le
quième d'argent). Possesseur, M. Tristan Mart
position d'Angers de 1858.

Tombelle de petite dimension nommée *la*
d'un large fossé.

On trouva, dans son milieu, un amas de
coup d'ossements. Cette tombelle n'existe pl

COMMUNE DE SAINT-FLORENT-LE-VIEIL (MONTGLONNE).

Tombelle prétendue, aujourd'hui détruite et remplacée par une colonne. Bodin l'a classée au nombre des monuments celtiques, p. 14, t. Ier, *Bas-Anjou.* Elle avait dix mètres d'élévation et était située vers l'ouest, à deux cents pas de l'ex-abbaye.

Cette prétendue tombelle connue sous le nom de Cavalier, fut établie par les ordres de Foulque Nerra, au XIe siècle, afin d'y asseoir une tour de bois pour défendre l'Anjou de ce côté contre les entreprises de Budic, comte de Nantes (voir *Histoire manuscrite de Huynes,* p. 207 de notre copie, et aussi Lobinbau, preuves, vol. VI). On voit par là que la tombelle en question n'était qu'une motte de défense.

COMMUNE DE MONTFAUCON.

Trois prétendues tombelles, dont deux sont détruites. Celle qui se voit encore se nomme *la Motte.* Sa hauteur est de 12 à 13 m., et sa circonférence à la base de 220 m.

Cette tombelle, que Bodin classe parmi les monuments celtiques, « formait autrefois, dit-il (p. 16, t. Ier, *Bas-Anjou*), avec » deux autres qui ont été détruites dans le dernier siècle, un » triangle équilatéral, dont chaque côté avait quatre à cinq cents » pas de longueur. L'une de ces mottes se nommait *la motte ré-* » *tive.* »

Ce nom, qui indique une résistance toute militaire, et cette disposition en triangle équilatéral, prouvent assez qu'il ne s'agit point ici de tombelles celtiques, mais de mottes de défense, très communes au XIe siècle. On sait d'ailleurs que Foulques Nerra ayant trouvé sur la limite des Mauges un nid de faucon, dans ce lieu y fit bâtir un château : « Castellum ex monte et nido falconem nun- » cupatum instituit. » (Tristan Martin, lettre du 16 janvier 1860).

COMMUNES DE MONTREVAULT ET SAINT-PIERRE-MONTLIMART.

Trois tombelles, classées par Bodin au nombre des monuments celtiques (p. 15 et 16, *Bas-Anjou,* t. Ier).



La première provenant de l'extraction d'anciennes mines, située au Petit-Montrevault, a près de 20 m. de hauteur du côté du nord; elle portait un château fort détruit vers la fin du XVIII[e] siècle; il n'en existe plus que le puits et les caves. La tradition mentionne qu'il fut construit par Foulque Nerra.

La seconde est située commune de Saint-Pierre-Maulimart ou Montlimart.

La troisième était sise dans la ville du Grand-Montrevault, et avait de hauteur environ 15 m.; de circonférence à la base 200 m.; de circonférence au sommet 28 m.

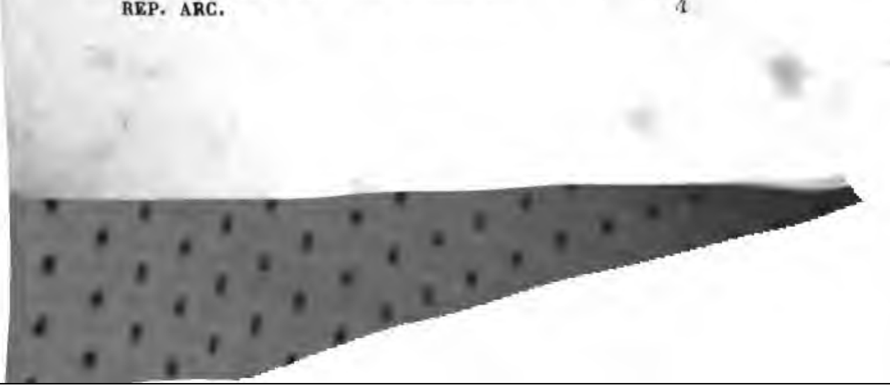
Toutes ces mesures et ces indications sont extraites de Bodin; mais nous nous permettons le doute sur l'origine celtique de ces trois tombelles, jusqu'à ce que des fouilles nous aient révélé le mystère; nous avouons même que la tombelle du Petit-Montrevault, autrefois surmontée d'un château fort, nous paraît être à meilleur droit, une ancienne motte de défense. En général les mottes de terre qui avoisinent les bourgs et les villes doivent être rangées dans la catégorie des mottes de défense; elles ont même quelquefois donné leur nom à des villes; ainsi, par exemple, *La Motte* en Lorraine (voir *Encyclopédie* au mot MOTTE).

La preuve que ces prétendues tombelles étaient le plus ordinairement des mottes de défense se tire de divers textes. En voici un très significatif :

L'auteur du *Liber de Castro Ambasiæ*, écrivain du milieu du XII[e] siècle, en parlant de l'ère gallo-romaine, dit que Maxime constitua Avitien gouverneur d'Amboise. Il ajoute que ledit Avitien, pour défendre Amboise, fit élever deux mottes de terre, l'une au nord, l'autre au sud, unies ensemble par un fossé : « Restringens ergo oppidum, duas motas, unam a meridie, alteram ab aquilone erexit, et maximum fossatum ab unâ usque ad aliam fecit (p. 517, t. x, Spicil. d'Acheri) (1). »

Ces mottes étaient aussi quelquefois élevées pour servir de limites; c'est ce que le même auteur nous apprend lorsqu'il traite de l'alliance que firent ensemble Clovis et Alaric auprès d'Amboise. En effet, ces deux souverains fixèrent les limites de leurs

(1) Voir sur les mottes de défense, au mot CHATEAU, ce qu'a écrit Viollet-le-Duc, p. 65, t. III de son *Dictionnaire*.



États par deux buttes : « In planitie vero inter Bliriacum (Bléré) » et Andresium (pays de l'Indre), uterque populus Gothorum et » Francorum jussu regum *duos globos terræ* elevaverunt quos » *utriusque fines* constituerunt. Omnis terra plana a Francis cam- » pania dicitur et in hac *duo globi in testimonium fœderis emi-* » *nent* (lib. *de Castro Ambasiæ*, p. 523, t. x, Spicil. d'Acheri). »

Ce passage prouve encore que ces buttes étaient aussi quelquefois des témoins d'alliance entre souverains.

Il est assez probable que les mottes de terre que nous avons signalées à Saint-Florent-le-Vieil (Montglonne), à Montrevault, à Saint-Pierre-Montlimart ainsi qu'à Montfaucon, ont été, non-seulement des mottes de défense, mais encore des limites, limites déterminées par suite d'alliances après guerre. En effet, toutes ces buttes vont du nord au sud sur une ligne droite et forment une frontière bien marquée. Si cette conjecture, très raisonnable, se vérifie quelque jour, il s'en suivra que l'Anjou, vers l'ouest, avait pour limites le Montglonne, Montrevault et Montfaucon. Mais en quel temps? Probablement au xie siècle, époque où la motte du Montglonne fut élevée par les ordres de Foulque Nerra, qui, on le sait, recula les frontières de l'Anjou.

Faisons encore remarquer que les divers lieux où ces mottes se rencontrent sur cette ligne portent tous dans leur nom le radical *mont*, exemples : *Mont*glonne, *Mont*revault, *Mont*limart, *Mont*-faucon.

Mais s'il en est ainsi, comment reconnaître qu'une tombelle est celtique? Lorsqu'elle présente à l'intérieur une grotte faite de pierres brutes, répondrons-nous, comme il s'en voit en Bretagne à Loc-Mariaker, à Tumiac, à Plouharnel, etc. Les fouilles à cet effet doivent être pratiquées vers l'*est* ou le *sud-est ;* or, de ce côté de la tombelle, si vraiment elle est celtique, on rencontrera une allée étroite, très basse, formée de pierres brutes, qui conduit à la grotte intérieure, sorte de dolmen sombre où se trouve la sépulture.

Une motte, formée de grosses pierres mélangées de terre, est encore un indice assez sûr qu'elle est celtique.



ARRONDISSEMENT DE CHOLI

COMMUNE DE TRÉMENTINE

Peulvan nommé *pierre fiche du Parcham* champ de la haute vallée, sur la propriété Moricière. Hauteur, 4 m.; circonférence la

Dessin de M. Gaston, de Cholet, au musée

Galgal sur la métairie du Parchambault,

Renseignements de M. Gautret.

COMMUNE DE LA SALLE-AU

Couteaux celtiques au nombre de quat cent., et le dernier de 10, trouvés à la Sall

M. Tristan Martin les a donnés au musée

Haches en pierre au nombre de cinq. La de long, et la plus petite 7 cent.

M. Tristan Martin, donateur.

COMMUNE DE JALLAIS

Une hache en pierre, longue de 11 cent

M. Tristan Martin, donateur.

V. Go

ÉTUDES ECCLÉSIOLOGIQUES

SUR

LE DIOCÈSE D'ANGERS

COMMUNE DE CHAUDEFONT.

(*Canton de Chalonnes-sur-Loire*).

ARRONDISSEMENT D'ANGERS.

I. ORTHOGRAPHE DU NOM.

En latin *Chaudefont* se dit *Calidus fons : Eccl. de Calidofonte*, XIVe siècle (Arch. Préf., f. Chaudefont). En français l'on a écrit indistinctement *Chaudefons* (1513, 1648, 1606), *Chaudeffons* (1527), *Chaudefond* (1664, 1669, 1666), *Chaudefont* (1785, 1783), et de nos jours *Chaudefonds*. Il faut attribuer ces variantes au peu de fixité de la traduction française, qui a mis indistinctement *fons, fon, font* (Raynouard, *Lexique roman*, t. III, p. 361.) L'orthographe vraie supprimerait l'*s* finale, parce que le latin est au singulier, et, pour se rapprocher davantage de la traduction française de *fons*, terminerait par la voyelle *t*, à l'exclusion de son équivalente *d*.



On rencontre assez fréquemment, parmi le
France, le mot *font* suivi d'un autre mot qui
Fontevraud, Fontgombaud, Fontguenand, e
est plus rare, c'est de trouver ce même mot pl
comme dans *Chaudefont.*

Le mot *font* au moyen âge était du fémini
logue dans le *fonta,* latin d'alors, plus que c
ciens (2). En français, l'adjectif qui qualifiai
donc, pour s'accorder, prendre la termina
les noms de *Fontdouce* (3), *Fontcouverte, F*
drouse (4), etc.

Evidemment Chaudefont tire sa dénominat
la paroisse d'une *source d'eau chaude* que
plus, au moins si j'en juge par le silence
non moins significatif de la *Statistique de*
bliée par M. de Beauregard.

Quoiqu'il en soit, l'évêché inscrira désor
Ecclesia parochialis S. Petri de Calidofont

II. ÉGLISE PAROISSIALE

Cette église était et est encore sous le
apôtre (29 juin). En plan, elle forme une
bas-côtés et terminée par un chevet carré.
et la charpente moulurée accusent l'époq
déclin, c'est-à-dire le commencement du x

Sur un des contreforts de la façade, j'a
tion inintelligible, qui n'a de particulier q
pitales romaines avec des O en losanges...

Le mobilier ancien consiste dans deux
roulés, renfermant des reliques de Ste Jus

(1) Janin, *Dictionnaire complet des commun*
suiv.

(2) Du Cange, *Glossarium,* v^is^ *fons, fonta.*

(3) *Dictionnaire de Tresvoux,* t. IV, p. 234.

(4) Janin, *ibid.*

m. (1), authentiquées du grand sceau armorié de Monseigneur de Grasse (2).

III. PRESBYTÈRE.

Le logis seigneurial, servant actuellement d'habitation au curé de la paroisse, se distingue par sa belle charpente ogivale et les deux lucarnes flamboyantes de son comble, ouvrage du XVIe siècle.

Dans l'embrasure de l'une de ces lucarnes se trouve ce graphite, que je note à cause de ses points-milieu, de son v voyelle et du nom d'Houdet, qui rappelle l'intrus de la Révolution, chassé par la paroisse :

. CESAR HOVDET . 1722
BON . GARCON, DIEU . LE BON
ET CESAR

IV. FONTAINE DE LA MADELEINE.

A quelques pas de l'église, jaillit une source abondante, fraîche et limpide, reçue par un réservoir carré et protégée par une voûte de même. La construction date d'une centaine d'années. On voit encore la niche où fut placée la statuette de Ste Madeleine, patronne de la fontaine.

J'ignore l'origine de ce vocable. L'on m'a dit dans le pays qu'elle le devait au prieuré de la Madeleine, sur le terrain duquel elle coulait, mais je ne trouve pas dans les pouillés prieuré de Sainte-Madeleine à Chaudefont. J'y verrais plus volontiers un souvenir de la chapelle de la Madeleine (voir plus bas) fondée à Chaudefont.

(1) La cathédrale possède le corps entier de S. Martial, m., extrait des catacombes de Rome et provenant de l'abbaye du Ronceray.

(2) V. mon *Armorial des Évêques et administrateurs de l'insigne église d'Angers*, vo de Grasse.



V. POUILLÉ.

En 1648, la cure avait pour présentateur le seigneur de la Jumelière, et, en 1783, le seigneur de Chemillé; à l'une et l'autre date, l'évêque d'Angers en était collateur.

Conformément à l'ordonnance de 1669, le curé était taxé 40 liv. 10 sols.

Les chapelles, en 1648, étaient au nombre de six :

La « chapelle de Barateau, alias de S. Fabian et S. Sébastien au logis du Jeu; patron : le seigneur du Jeu (1); » taxée 4 liv. 6 sols ;

La « chapelle de Basse Guerche, alias de Vautichar, » présentée en 1783 par le seigneur de la Basse Guerche (2); taxée 12 liv. ;

La « chapelle de la Magdelene, présentée en 1648 par l'aisné de la famille du fondateur, » et à son défaut, sans doute, sur la fin du XVIII[e] siècle, par le curé de Chaudefont; taxée 2 liv. 4 sols ;

La « chapelle de Nostre Dame, fondée par M. Pierre Richard, avec l'aisné du fondateur pour patron ; »

La « chapelle de S[te] Barbe, fondée par le mesme, » sous le même patronage et une taxe de 4 liv. 6 sols.

En 1783, ces deux chapelles étaient réunies et avaient pour présentateur *l'aîné des Poisson et le curé.*

Le pouillé de 1783 complète ainsi cette liste des chapelles fondées en la paroisse de Chaudefont :

« Chapelle S. Pierre et S. Jean, *Rés.* (3); présentateur, le curé; »

« Chap. S. Pierre de la Perronnière; présentateur, le seigneur de la Perronnière; » taxe, 4 liv. 6 sols ;

« Chap. de Lorchère; présentateur, le seigneur de Lorchère (4); »

(1) V. plus bas.
(2) V. S. Aubin de Luigné.
(3) *Résidence ?* obligatoire pour le chapelain.
(4) L'Orchère est un village d'environ quinze à dix-huit feux. Il tire

« Chap. S. Jean Baptiste d'Ardené; présentateur, la
Bosceau, fondateur. »

Toutes ces chapelles, à toutes les époques, furent c
par l'évêque d'Angers (1).

VI. REGISTRES PAROISSIAUX.

Les registres paroissiaux ont été brûlés à la Révolut
Voir sur un curé de Chaudefont, en 1462, mon
S. Aubin de Luigné, art. *la Haie-Longue*.

VII. PIERRE DE S. MAURILLE.

La tradition locale nomme *pierre de S. Mauril*
de roche peu élevé de terre, situé sur les bords d
baigne lors des grandes eaux, et près de la ferr
S. Maurille, évangélisant le pays, s'y serait arrêté
la parole de Dieu à quelques paysans et pêcheur
endroit. Selon une autre version, mais moins ac
rille aurait pris, dans les flancs du coteau c
pierre, les matériaux nécessaires à la construc
Chalonne.

Quelqu'opinion que l'on adopte, la pierre
compter parmi les monuments précieux qu'il
piété des fidèles de conserver intacts et vénér

son nom de l'ancien château, où se trouvait une
truite, il y a quelques années. C'était dans cette
Prévost disait la messe et que les habitants des
à la faveur des ténèbres de la nuit pour satisfair
dura la tourmente révolutionnaire. — *Note d*
font.

(1) V. *Bénéfices du diocèse d'Angers*, Paris,
Registre des décimes, 1669, ms. no 151. Po
1783, p. 122.



VIII. PONT.

Le pont jeté sur le Layon et ses deux rives avait autrefois six arches ogivales d'inégale hauteur. Les deux plus élevées ont été remplacées récemment. Il est solidement établi sur de larges piles armées d'éperons triangulaires pour couper l'eau dans le sens du courant. Je l'attribue au XIIIe siècle.

IX. ARDENAY.

Ardenay est un petit village situé sur la hauteur qui domine *Chaudefont*. En 1548 (Arch. de la Préf., fds Chalonne), on voit écrit *Ardenay,* orthographe qui se maintient en 1664 (*ibid.*, fds *Chaudefont*), « village d'Ardenay, paroisse de Chaudefond, » et que nous adoptons.

A la même date et sur le même titre Ardenay prend le titre de *fief*.

Dès le 19 juillet 1599 (*ibid.*), il est question des dîmes perçues sur Ardenay. Le 13 novembre 1606, le seigneur de la Jumelière en est débouté, par sentence, au seul profit du curé de Chaudefont.

En 1666, nouvelles discussions au sujet des mêmes dîmes entre Mathieu de La Noue, curé de Chaudefont, et René de Barjot, seigneur de la Jumellière, marquis de Moucy (*ibid.*).

X. LE PIN.

Sur les hauteurs d'Ardenay existe une petite gentilhommière nommée *le Pin,* logis bas et sans caractère du siècle dernier. A la même date se reporte la chapelle, carrée, isolée, désorientée, surmontée d'un clocher et remaniée complétement à l'intérieur. On la dit sous le vocable de la Vierge. Le pouillé de Mgr de Lorry lui donne pour patron S. Jean-Baptiste. Elle commence à être délaissée, et la procession des Rogations n'y fait plus station comme autrefois.

XI. LE JEU.

Le Jeu doit son nom à la petite rivière qui coule au fond du vallon où il est situé, à six kilomètres de Chaudefont.

Il ne reste de l'ancien château qu'un pignon aigu et quelques croisées qui accusent le style de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle.

La chapelle, enclavée dans quelques servitudes, date de la même époque. Carrée en plan, elle regarde l'orient par son chevet. Sa porte, en cintre surbaissé, est surmontée d'un écusson fruste et accompagnée sur la droite d'une fenêtre basse, amortie en accolade, qui permettait, suivant un pieux usage fort commun en Italie et parfois encore en France, au pèlerin cheminant sur la route, de jeter un coup-d'œil dans l'intérieur et de prier un instant la madone du sanctuaire.

Au XVIIe siècle, ce jour modeste fut trouvé insuffisant, et l'on perça, pour mieux voir dans les livres d'heures, alors plus répandus, deux fenêtres en plein cintre, l'une au nord, l'autre au midi.

La charpente apparente est ornée de quelques moulures et d'un lambris en bois, dont les barreaux sont disposés sur une courbe ogivale.

Le rétable ne remonte pas au-delà du XVIIe siècle. Fort simple, il consiste en trois niches décorées, consacrées, celle du milieu, à la Ste Vierge; celle de droite, au pape S. Fabien; et celle de gauche, à S. Sébastien, tous les deux patrons de la chapelle.

L'autel est en pierre et massif, car la Sacrée Congrégation des Rites, d'accord avec la tradition, l'exige tel pour la validité de la consécration (1). Or, l'autel de la chapelle du Jeu a été consacré, ce à quoi l'on n'a pas fait attention quand on s'est avisé de creuser la table de l'autel pour y placer une pierre sacrée ou autel portatif.

(1) « ...... *Cùm inventum fuisset* dictum altare vacuum, fuit illud *vigore decretorum prohibentium celebrationem* missarum ad altaria vacua, *suspensum, donec fuisset repletum.* » S. R. C. in una Pisauren. 9 febr. *1675, ap.* Gardellini, *Decreta authentica*, n. 2723.



A l'autel est encore attaché le châssis de bois sculpté (XVIIe siècle), dans lequel se glissait le parement, abus contre lequel ont protesté le Cérémonial des évêques (1) et le chanoine Bocquillot (2).

Les deux gradins de l'autel sont en bois peint, rehaussés de fleurs et des monogrammes de Jésus et de Marie, IHS, MA (XVIIe siècle).

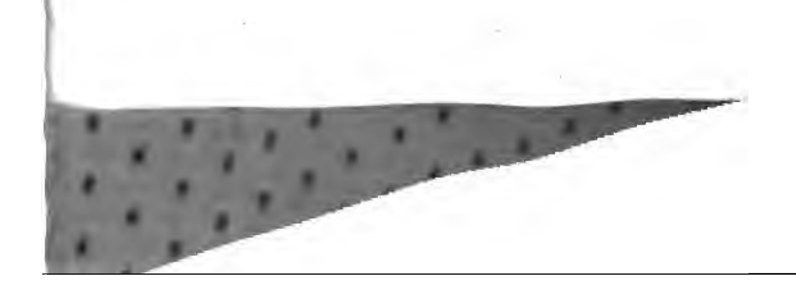
Un tableau sur toile, représentant le mariage mystique de Ste Catherine d'Alexandrie, complète le mobilier de la chapelle (XVIIe siècle).

Enfin un petit campanile, couvert en ardoise et placé au pignon occidental, contenait la cloche qui conviait, chaque jour, les habitants du château à la messe dite par le chapelain à l'intention des bienfaiteurs et des fondateurs.

« C'est dans la chapelle de ce château que M. l'abbé de Sireuil, mort en 1841, prêtre habitué de Chaudefont, exerçait le

(1) « Nullæ tamen coronides ligneæ circa altaris angulos ducantur. » *Cæremoniale episcoporum,* lib. 1, cap. XII.

(2) « On n'a jamais vu, ni dans l'antiquité, ni même dans le dernier siècle, ces corniches de bois que nous voyons ajouter aux autels dans celui où nous vivons. On ne les souffre point dans les églises cathédrales, ni dans les collégiales, ni même dans les monastères d'hommes qui n'aiment pas les nouveautés... Les corniches sont indécentes, incommodes et gâtent les ornements du prêtre et des ministres. On les a faites si larges en quelques lieux, qu'on ne peut faire les cérémonies prescrites dans le missel, comme de baiser l'autel et les reliques. Cependant, malgré toutes ces choses, la nouveauté prévaut, parce qu'elle est favorisée de l'épargne et de la paresse. Il faut l'avouer de bonne foi, c'est l'épargne ou la paresse, ou les deux ensemble, qui ont fait éclore cette invention nouvelle et qui l'introduisent presque partout. Il faut un peu moins d'étoffe pour un devant d'autel à corniche que pour un autre qui n'en a point. Cela suffit pour déterminer des filles, qui sont naturellement ménagères : aussi est-ce aux religieuses qu'on attribue cette belle invention. Un devant d'autel, cloué sur un châssis, est bientôt placé dans une corniche ; il faut un peu plus de temps pour un autel qui n'en a point : c'est assez pour déterminer plusieurs clercs séculiers et réguliers qui aiment besogne faite. Voilà les deux motifs de cette nouveauté dans la pluspart. L'œuvre de la mode emporte les autres. » — *Traité historique de la liturgie sacrée,* 1701, p. 105, 106.



culte catholique pendant la Révolution. » (*Note de M. le curé de Chaudefont.*)

M. de Jourdan, propriétaire actuel du Jeu, a voulu maintenir l'ancienne tradition angevine, qui place les fontaines sous le patronage des saints, en nommant *fontaine de S. Augustin*, au moyen d'une petite statuette abritée par une niche, la source qui arrose la partie basse de son jardin.

XII. FER A HOSTIES.

Au moyen âge l'on nommait moule, *molle* (1), l'instrument en fer avec lequel on faisait les hosties ou *pain à chanter* (2).

Un fer se compose de deux longues tiges croisées et terminées à chaque extrémité par une large plaque. Entre les deux plaques cuit au feu la farine délayée et étendue qui forme les hosties. Or les hosties sont de deux sortes : petites pour la communion des fidèles, plus grandes pour la communion du prêtre ou l'exposition du Saint-Sacrement.

Voici les qualités qu'énumérait, au XIIIe siècle, Raymond de Pennafort, pour la bonne fabrication du pain à chanter :

« Candida, triticea, tenuis, non magna, rotunda,
» Expers fermenti, non falsa, sit hostia Christi (3). »

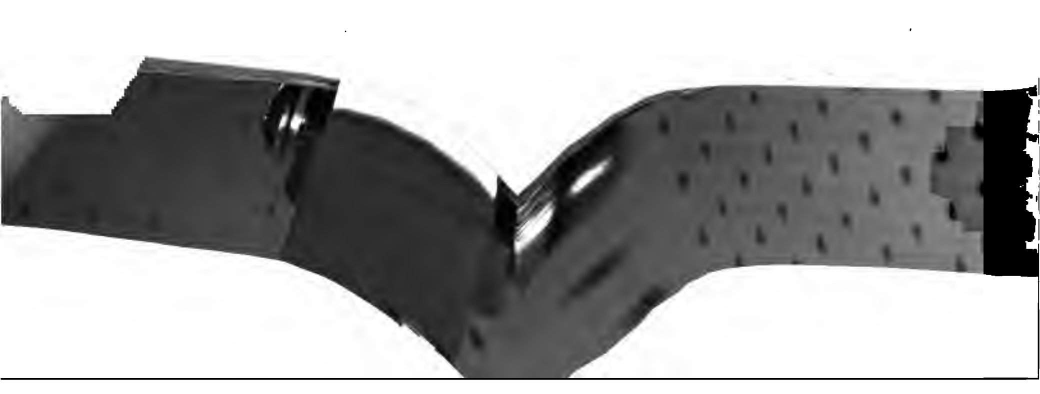
Pour obtenir la blancheur, la rotondité, le peu d'épaisseur, la pureté de froment et de levain requises par le poète liturgiste, il fallait une certaine surveillance, des soins particuliers, qui n'étaient anciennement confiés qu'aux seuls prêtres. Aussi chaque cure avait son moule, et chaque curé devait lui-même subvenir sur ce point aux besoins de sa paroisse.

Chaudefont possédait un fer, comme toutes les paroisses de l'Anjou. Ce n'est que depuis quelques années qu'il s'en est dépouillé au profit d'un marchand d'ornements d'Angers. On trou-

(1) « Item molle ferreum, cum quo fiunt ostie. » — *Inventaire de S. Martial de Limoges*, 1227, cité par M. de Laborde, p. 395 de son *Glossaire*.

(2) « Une boueste d'yvoire à mettre pain à chanter, garnie d'argent. » *Inv. de la royne, 1328, ibid.*, p. 426.

(3) L'abbé Corblet, *Revue de l'art chrétien*, 1859, p. 136.



vait le fer trop lourd, la fabricatien des hosties trop pénible, le dessin passablement laid, et d'ailleurs des hosties toutes faites dans le commerce ; bref, le moule fut vendu. Je l'aurais acheté pour le musée diocésain, si le prix n'en avait pas été trop élevé, au moins relativement à nos minces ressources pécuniaires. Mais au moins je dois à l'obligeance de M. Piton d'avoir pu en prendre des empreintes en plâtre, et maintenant nos moulages sont répandus dans le commerce.

Le fer de Chaudefont reproduit six hosties à la fois, trois grandes et trois petites, disposées en triangles qui se coupent, suivant la figure ci-jointe :

1	4	2
5	3	6

Les numéros 1, 2 et 3 représentent la place occupée par les hosties affectées aux prêtres; les numéros 4, 5, 6, au contraire, donnent la position respective des hosties avec lesquelles communient les fidèles.

1. Dieu, imberbe, la tête entourée du nimbe crucifère, vêtu d'une robe attachée à la ceinture et d'un manteau qu'il rejette en arrière, est assis sur un trône allongé, soutenu par deux colonnettes et deux crochets fleuronnés. Ses pieds ne sont pas représentés, pour indiquer sa nature céleste ou glorifiée. Il lève la main droite et bénit à trois doigts, au nom de la sainte Trinité, le globe du monde, qu'il tient dans sa gauche et dont la croix symbolise la rédemption.

Deux baies, divisées par un meneau central et tréflées, avec quatre feuilles au tympan, éclairent cette scène, grave, sévère, que le moyen âge nommait la *majesté de Dieu* (1).

(1) La couverture, en argent découpé à jour et gravé, d'un évangéliaire du XIIe siècle, conservé à la bibliothèque de Wurzbourg (Bavière), nomme MAIESTAS DOMINI Dieu bénissant et assis entre les symboles des quatre Évangélistes. V. *Moyen âge et Renaissance*, t. V, art. RELIURE.

Simples panneaux sculptés au dossier du fauteuil du trône ; ces fenêtres pourraient bien aussi signifier la lumière qu'elles communiquent, car le Christ avait dit : *Je suis la lumière du monde* (1), et l'Eglise avait chanté depuis :

Splendor paternæ gloriæ
De luce lucem proferens
Lux lucis et fons luminis,
Verusque sol illabere
Micans nitore perpeti (2).

Pierre de Capoue les considère positivement comme l'emblême du Christ, surtout du Christ sauveur, lorsqu'il dit : *Fenestra salvans duplex : scilicet ipse Christus, qui est fenestra arcæ vel etiam mundi hujus ; et fenestra lateris ejus.* Et si la fenêtre est double, c'est par allusion aux deux Testaments : l'une rappelle l'arche qui sauva le genre humain, et l'autre le côté percé du Christ d'où jaillit le sang qui purifia le monda. *Raab quæ est gentilis Ecclesia, per funem coccineum de fenestra pendentem salvatur, id est per hoc quod credit sanguinem fluxisse de fenestra lateris ejus.* Spicilegium solesmense, t. III, p. 199.

2. Jésus-Christ est attaché par trois clous (3) à la croix. Un large voile couvre sa nudité (4). Le soleil et la lune défaillent à ce douloureux spectacle. Le titre ou plutôt l'inscription du titre INRI (5) occupe le milieu de l'hostie ; les lettres sont gravées en gothique ronde ; N et R s'épanouissent en rinceaux.

3. Le même titre est répété sur cette hostie, mais sans l'efflorescence de certaines lettres et avec un semis de cinq roses audessous. A la partie supérieure, une fleur de lis a sa tige transformée en croix et ses branches chargées de roses.

(1) Ego sum lux mundi.

(2) Hymne du bréviaire romain, aux laudes du lundi.

(3) Avant la seconde moitié du XIIIe siècle on mettait deux clous aux pieds.

(4) Ce linge, conservé à Rome dans la basilique de Latran, serait, suivant la tradition, le voile même de la Ste Vierge.

(5) Jesus Nazaræus Rex Judæorum.



4. La sainte Face, nimbée comme il convient à Dieu, est accostée de six roses, et nommée par le monogramme Jesus, IHS (1).

5. Les trois lettres JHS du monogramme sont égayées par de petites roses. Le trait abréviatif, qui coupe la hampe de la lettre H, simule la croix (2).

6. Enfin, la seconde partie du monogramme de Jésus-Christ, gravée suivant la manière grecque, XPC (3), a son sigle abréviatif aiguisé en ogive, fleuri de roses et surmonté d'une croix.

Les caractères iconographiques et paléographiques me font attribuer ce fer au XIIIe siècle avancé. Les types sont sévères, mais en somme ce fer est des plus curieux et des mieux conservés.

X. BARBIER DE MONTAULT,
Historiographe du diocèse.

(1) Pourquoi, malgré l'évidence, s'obstine-t-on encore de nos jours à voir dans ce monogramme, conservé dans sa forme grecque, les trois initiales de *Jesus Hominum Salvator?* Cette interprétation est aussi fausse qu'était ridicule celle, donnée sous Louis-Philippe, en pleine Chambre, de *Jesu humilis societas*. Il faut y chercher simplement l'initiale I, la seconde lettre *éta*, qui, chez les Grecs, est un H, et la finale S; substituez les lettres omises et vous aurez IHsouS.

(2) Cette hampe ainsi brisée a motivé par sa forme la croix que l'on place toujours, depuis trois siècles, sur la barre transversale de la lettre H.

(3) Si on trouve trois initiales dans la première partie du nom, comment interprétera-t-on la seconde? Il est si naturel de lire Χριρτοσ, le sigma grec ressemblant à notre c.

CHRONIQUE.

Fève du gâteau de la fête des Rois. — « Les Romains, au rap- » port de Justin, célébrant à Rome les fêtes saturnales, avaient » coutume de jeter le sort avec des fèves sur tous ceux de la mai- » son, et celui sur lequel il tombait, commandait; soit qu'il fût » serviteur ou fils de la maison, il était obéi comme Roi. » Ce qui se pratique encore aujourd'hui de la même manière.

Suivant quelques-uns, on entend par *Phébé* le Dieu de la lumière, ce qui convient fort bien au mystère de l'Epiphanie.

« On fait prononcer le Phébé comme si c'était ce Dieu de qui » dépendît le sort du roi futur. »

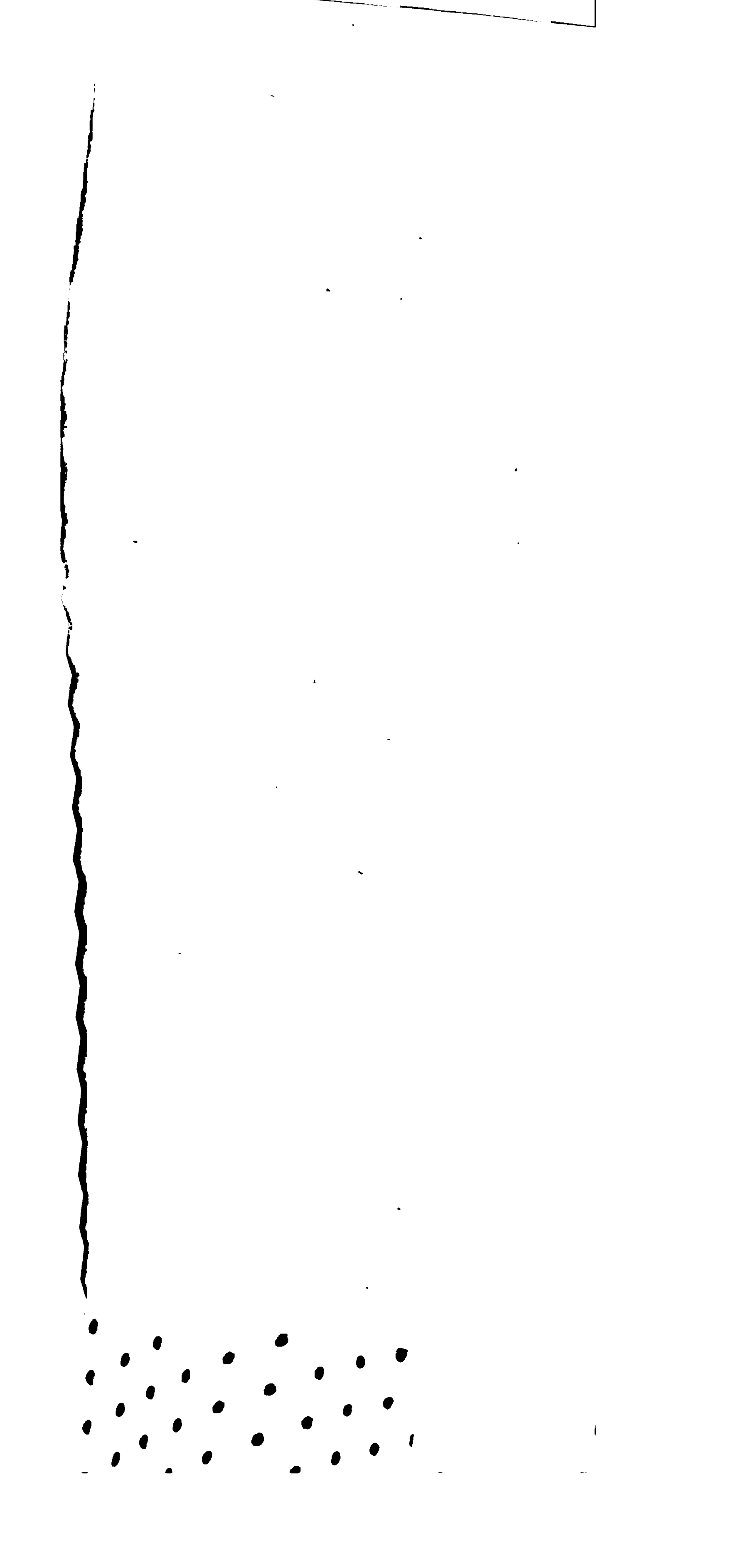
Bibliographie angevine. — M. Tross met en vente, à Paris, les deux ouvrages angevins qui suivent, ainsi désignés dans son catalogue de librairie ancienne :

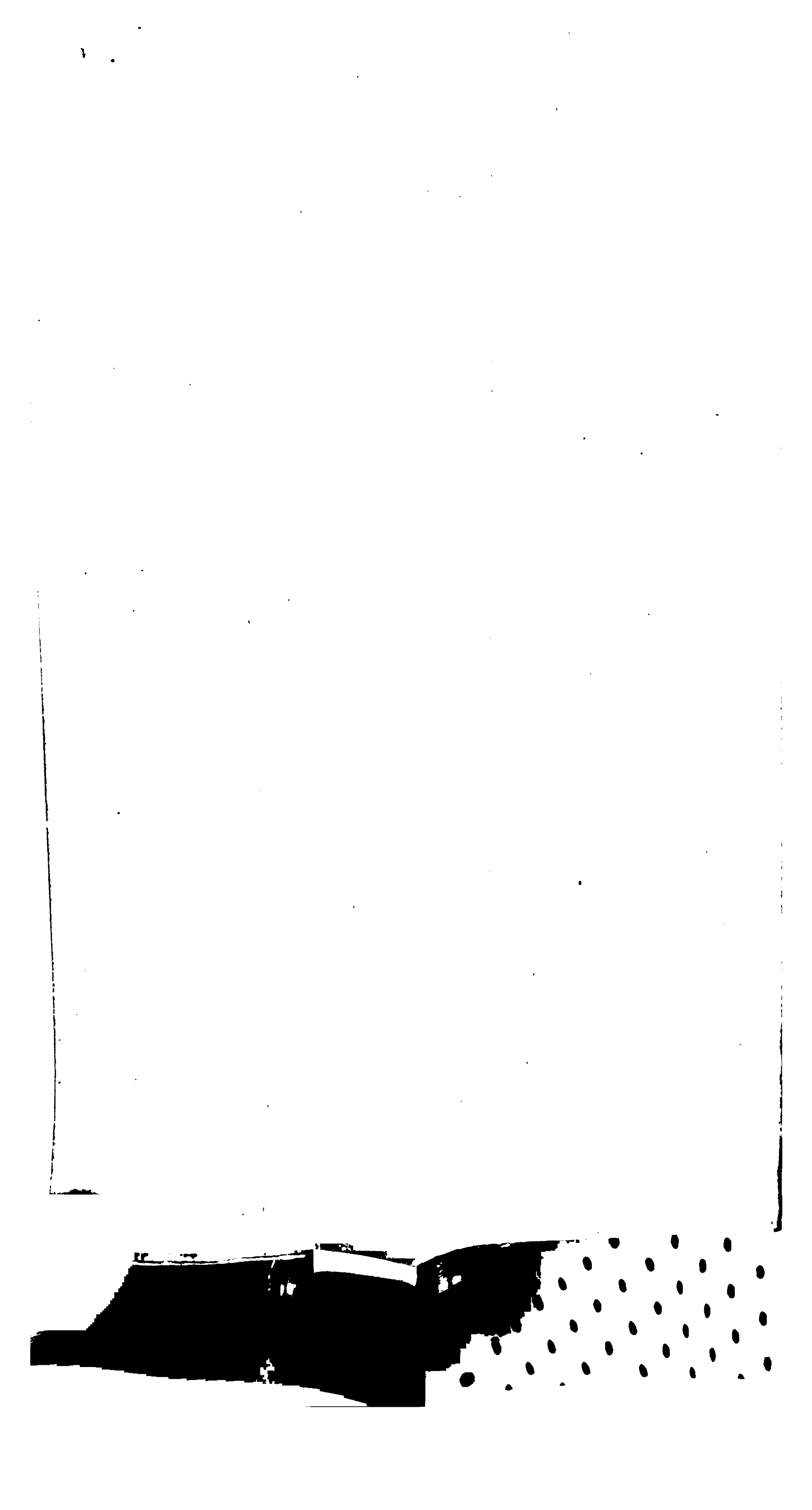
« Discours sur l'impuissance de l'homme et de la femme......, divisé par chapitres pour la plus grande facilité, par Vincent Tagereau, Angevin. Paris. J. du Brayet et N. Rousseau, 1612, in-8°, *rare*. Prix : 20 fr.

» L'Iliade et l'Odyssée d'Homère, trad. en français, avec des remarques par Mme Dacier. Paris, Rigaud, 1711-16, 6 vol. in-12, avec les figures pour l'Iliade, grav. par B. Picart (Brunet, 11, 621). Prix : 60 fr. »

La Revue de l'art chrétien, dirigée par M. l'abbé Corblet, entre dans sa quatrième année. Son numéro 1er, janvier 1860, renferme les articles suivants : 1° Sarcophages du musée de Marseille; 2° Jean Jouvenet; appréciation de ses œuvres; 3° Anneau épiscopal du trésor de la cathédrale de Gran, en Hongrie; 4° Piscine de l'église d'Ahun (Creuse); 5° Mélanges; 6° Bibliographie; 7° Chronique.







COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

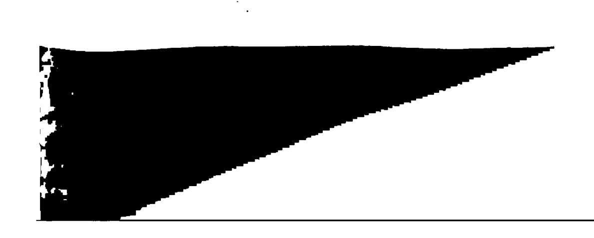
Séance du 11 janvier 1860.

Présidence de M. GODARD-FAULTRIER.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté. Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance qui cette fois présente peu d'intérêt.

M. l'abbé de Beaumont lit un rapport sur la brochure que M. F. Lachèse, architecte du département, a adressée à la Commission, brochure relative à l'hôtel de la Préfecture. Dans ce travail, M. Lachèse trace un historique très complet des changements faits à ce monument depuis la Révolution, et indique les mesures les plus propres à consolider les voûtes de l'Orangerie, compromises depuis de longues années. Conformément aux conclusions de M. de Beaumont, des remerciements sont votés à M. Lachèse.

Il est donné lecture d'un rapport de M. l'abbé Chevallier sur un travail de M. Couchot, relatif à la commune de Coron. M. Couchot n'a pas prétendu faire une étude approfondie de ce pays; mais il indique avec soin les monuments, les sources historiques qui lui semblent dignes d'attention, donnant rapidement la descrip-



tion des monuments qu'il cite. La notice de M. Couchot sera déposée aux archives de la Commission.

M. Godard communique la suite de ses recherches sur les monuments celtiques de l'Anjou. Cette fois, il passe en revue ceux de l'arrondissement de Saumur, dont les richesses en ce genre offrent un si puissant intérêt. Le travail de M. Godard est renvoyé au Comité de rédaction.

M. Ernest Rosmarynowski, élève architecte, présenté à la dernière séance, est admis comme membre titulaire.

MM. Moricet et Belleuvre sont désignés par M. le Président pour examiner les comptes financiers de l'année 1859 et présenter le projet de budget de 1860.

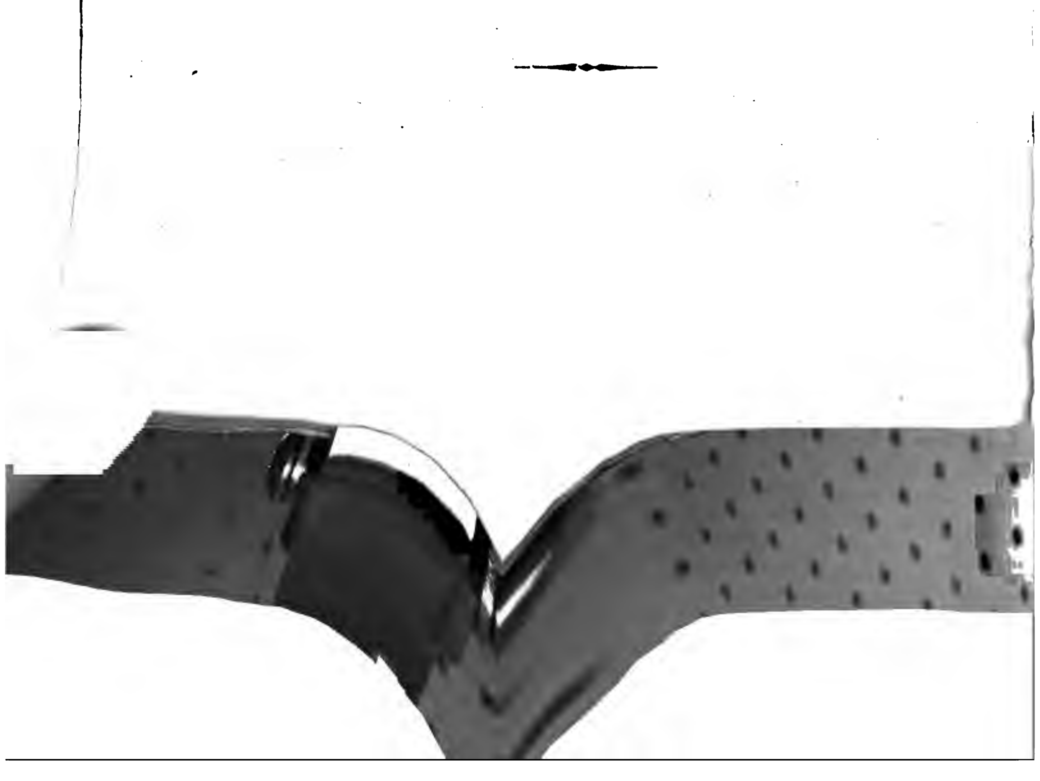
La séance est levée.

Le secrétaire de la Commission,

PAUL LACHÈSE.

Nous venons d'apprendre avec un extrême plaisir que M. Bodinier a acheté l'hôtel dit d'Anjou, ce précieux monument du xvie siècle et qu'il en a fait présent à la ville d'Angers. Déjà cet artiste éminent avait donné une somme considérable pour la peinture des fresques de Sainte-Marie. Ce sont là des titres qui assurent à M. Bodinier la reconnaissance unanime de ses concitoyens.

V. G.-F.



MONUMENTS GAULOIS DE L'ANJOU

OU

MÉMOIRE SUR LA TOPOGRAPHIE CELTIQUE

DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

d'après

LES MÉDAILLES, LES SÉPULTURES, LES DOLMENS, LES PEULVANS, ETC., ETC.

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Des traces celtiques ont été constatées sur les communes dont les noms suivent :

1° de Denezé, 2° de Douces, 3° de Saint-Georges-Chatelaison, 4° de Louresse-Rochemenier, 5° de Martigné-Briand, 6° des Ulmes, 7° de Chemellier, 8° de Chenehutte-les-Tuffeaux, 9° de Coutures, 10° de Saint-Georges-le-Toureil, 11° de Gennes, 12° de Trêves-Cunault, 13° du Coudray, 14° de Saint-Cyr-en-Bourg, 15° du Puy-Notre-Dame, 16° de Bagneux, 17° de Chacé et Varrains, 18° de Distré, 19° de Fontevrault, 20° de Saint-Hilaire-Saint-Florent, 21° de Rou-Marson et Riou, 22° de Verrie, 23° de Coron, 24° de Montreuil-Bellay, 25° de Vivy, 26° de Doué, 27° de Saumur, 28° d'Antoigné, 29° de Méron, 30° de Vihiers, 31° de Tigné, 32° de Saint-Lambert-des-Levées.

COMMUNE DE DENEZÉ.

Dolmen de Saugré.

Ce dolmen a été dessiné par M. de Stabenrath et figure lithographié dans une notice intitulée : l'*Amphithéâtre de Doué* (lith. S. Perruche à Rouen). Il n'est pas certain que ce dolmen ait eu un vestibule.

M. de Stabenrath, magistrat à Rouen, aujourd'hui décédé, l'a dessiné pendant son séjour au Pont-de-Varenne, château appartenant à M. Genet, lieutenant-colonel du génie.

M. de Stabenrath avait épousé Mlle Genet, petite-fille de M. Merlet, inhumé à Rochemenier, ancien président de l'assemblée législative, préfet du département de la Vendée, commandeur de la Légion-d'Honneur, baron de l'empire, préfet de Maine-et-Loire, président du magistrat du Rhin et conseiller d'Etat (voir notice de M. Bougler, *Revue de l'Anjou et du Maine*, 5e liv., fév. 1859).

COMMUNE DE DOUCES.

Deux grandes pierres ayant la forme de deux tables ou couvertures de dolmen, situées chemin de la Croix-de-Fer à Douces, à 400m sud-ouest de l'église. On prétend qu'elles servaient de bornes entre le Poitou et l'Anjou (Enquête archéologique de 1855-1856). Il est fort douteux que ces deux pierres aient une origine celtique; nous n'en parlons ici que pour mémoire.

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-CHATELAISON.

*Dolmen. La notice de Lare*vellière-Lepeaux, imprimée en 1806, *mentionne ce dolmen détruit* depuis longtemps.



COMMUNE DE LOURESSE-ROCHEMENIER.

Dolmen situé sur les hauteurs de la Bournée, à trois kilomètres au nord de l'église de Louresse ; il se nomme *pierre couverte ;* il est en forme d'allée et se compose de quatre pierres verticales et de trois horizontales. Longueur du monument 6 mètres, largeur 3 mètres. La pierre horizontale, vers sud, repose sur le sol par suite de l'affaissement de la pierre verticale qui la portait.

(Enquête arch. 1855-1856).

Sur cette même paroisse de Louresse a été trouvée une pièce d'or grecque de Philippe II, roi de Macédoine ; elle appartient à M. le docteur Hunault.

Il ne faut pas s'étonner de la découverte en Gaule de statères macédoniens, de Philippe, qui furent imités par le monnayage gaulois à une époque correspondante à celle des grandes migrations gauloises en Grèce (voir Numismatique de Barthélemy Roret, p. 87).

Carneioux. — Je me rappelle avoir vu chez Mme Merlet-Ruffin des vases en forme de boule et en terre noire qui avaient été trouvés à Rochemenier dans une sépulture que nous croyons celtique d'après la description qui nous en fut faite.

Plusieurs squelettes étaient placés en cercle ; ils formaient comme les rayons d'une roue, leurs pieds vers le centre. Nous lisons ce qui suit dans la *Normandie souterraine* de l'abbé Cochet, p. 6 : « Guibert de Nogent, chroniqueur du XIIe siècle, raconte que » de son temps on ouvrit une colline funèbre contenant un cer- » cueil autour duquel plusieurs corps formaient comme une ronde » de danseurs. On attribue ce tumulus aux Celtes. »

Les Celtes ont souvent employé dans leurs sépultures le plan circulaire (voir ce que nous avons écrit à ce sujet sous la rubrique commune de Saint-Georges-du-Bois).

COMMUNE DE MARTIGNÉ-BRIAND.

Peulvan, dit *palet de Gargantua* ou *pierre droite*, situé à 3 kilomètres ouest de l'église, dans un lieu nommé *grouas* des Noyers (1), hauteur moyenne 3m 50c sur une épaisseur de 1m 50. Voir notice de M. H. de Nerbonne, p. 367, *Congrès d'Angers*, t. 2, 1843, et enquête archéologique.

COMMUNE DES ULMES.

Dolmen près le clos Dumousseau (Bodin, no 6 de sa *Carte antique;* Haut-Anjou, p. 9, t. Ier). L'enquête archéologique de 1855-1856 nous le fait connaître sous le nom de *la pierre couverte*. Il est situé à 700m nord-est de l'église. Sept pierres le composent, cinq fichées et deux horizontales formant toiture.

COMMUNE DE CHEMELLIER.

Dolmen, dit *pierre couverte*, situé dans le bois du même nom, à 800m à l'est de l'église. Longueur 4m 20c, largeur 2m 90c, hauteur 1m 80c. Quatre pierres de grès, deux fichées, deux horizontales formant toiture. Une cinquième formant le fond du dolmen est renversée. Entrée vers sud-est.

Autre dolmen, dit la *Pauverdière*, situé à 1600m nord de l'église. Il est presqu'entièrement écroulé. Il porte aussi le nom de *pierre couverte*. Renseignements donnés par M. Perrier, maire de Chemellier.

Le premier de ces deux dolmens figure sous le no 30 de la *Carte antique* de Bodin.

(1) Grouas, du cornouaillais, grou, sable, de l'armoricain, groan, grou, sable, arène, grève (v. *Gloss. d'Aur.* de Courson).



COMMUNE DE CHENEHUTTE-LES-TUFFEAUX.

Dolmen. Larevellière-Lepeaux l'a mentionné dans sa notice de 1806. Bodin en dit quelques mots (p. 11, *Bas-Anjou*, t. Ier).

La *Statistique de Maine-et-Loire*, de M. Desvaux, p. 92, nous apprend qu'il est situé sur la rive gauche du *ruisseau d'Enfer*. Il est très-petit.

On sait qu'à Chenehutte existe un camp romain que beaucoup d'antiquaires croient avoir été la *station Robrica*.

Autre dolmen que nous citons pour mémoire car il a été détruit en 1770. Il était situé entre Chenehutte et Trèves. Il porte le n° 15 sur la *Carte antique* de Bodin. Voir *Haut-Anjou*, t. Ier, p. 407.

COMMUNE DE COUTURE.

Dolmen. Il figure sous le n° 23 de la *Carte antique* de Bodin.

Dans nos *Nouvelles archéologiques*, n° 13, il est désigné sous le nom de dolmen de Montsabert. Il se compose actuellement de six pierres dont cinq debout, plus une grande horizontale servant de toit. Ces pierres forment une principale chambre et un petit vestibule. A l'intérieur sur une pierre tournée au sud, on remarque certains caractères qui présentent des traits verticaux gravés assez profondément, quelques-uns sont coupés obliquement par d'autres, tous ayant chacun de 3 à 5 centimètres de longueur. Peut-être ces traits indiquent-ils un nombre de visites pieuses faites à ce monument par quelque Gaulois.

Autre dolmen coté n° 24 sur la *Carte antique* de Bodin.

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-LE-TOUREIL.

Disons d'abord que cette commune se compose aujourd'hui des petits territoires *de Saint-Georges-des-Sept-Voies, du Toureil, de*



Bessé, *de Saint-Pierre-en-Vaux*, *et de Saint-Maur*, sur lesquels on trouve les monuments celtiques suivants :

Temènes. On appelle ainsi en Bretagne des enceintes rectangulaires contenant plusieurs ares et bordées de pierres de deux à trois pieds de hauteur. L'abbé Mahé nous apprend que les Grecs primitifs avaient des temènes où l'on célébrait certaines cérémonies religieuses. Nous avons cru trouver autrefois deux de ces enceintes dans la commune de Saint-Georges-le-Toureil, vers l'ouest, mais un nouvel examen nous jette dans le doute à ce sujet. Il se pourrait que ces enceintes situées en un lieu nommé les *Buttes de la Roche*, soient ou un jeu de la nature ou des *champs* limités il y a plusieurs siècles, par des propriétaires. Le mot de champs est impropre ici, car rien n'est plus aride et plus inculte que la colline qui les porte ; et vraiment on ne voit pas quel intérêt il y eut, en des temps où la terre avait peu de valeur, à se borner de la sorte. D'un autre côté, les alignements des pierres sont tels néanmoins qu'il est difficile de n'y voir qu'un phénomène naturel. Aussi restons-nous dans un doute complet.

Peulvan, dit *pierre de Nezan*. Il est situé au nord-est de nos temènes présumés, à 1,500 mètres environ, sur le chemin qui mène de Boissay à Saint-Georges-des-Sept-Voies. Hauteur 3^{m} sur 1^{m} 70^{c} de largeur à sa base. Il se termine en pointe. Il est de grès.

Peulvan, dit *pierre longue* ou de *la Filousière*.

Il est situé à un kilomètre vers nord-est du précédent dans une chênaie, non loin d'une flaque d'eau fort herbacée en été. Ce lieu, qui appartient à M. l'abbé Joubert, custode de la cathédrale, est très-solitaire et d'un aspect parfaitement en harmonie avec le caractère sauvage de cette pierre. Le bois David l'avoisine. Hauteur 5^{m} 30^{c}, largeur 3^{m} 66, épaisseur 66^{c}. Le tranchant de cette pierre va de l'ouest à l'est et ses plats côtés se présentent l'un au sud, l'autre au nord. Il figure sous le n° 37 sur la *Carte antique* de Bodin où il se trouve dessiné en marge. L'*Atlas statistique* de



Desvaux en donne une lithog
Toureil.

Peulvan. Revenant sur no
dans un carrefour planté de
ce troisième peulvan en pier
n'est pas fort loin de Cumer
2m, épaisseur 60c. Sa pointe
pierre va du nord au sud et
l'autre le sud.

Il figure sous le n° 21 de l

Dolmen, situé tout auprè
se trouve au sud-est, quel
devait avoir un vestibule en
dont huit fichées et trois *ay*
elles sont présentement ren
de large sur 4m 10c de lon
il n'est plus possible de la
sur la *Carte antique* de Bo

Carneioux présumé, situ
neioux est de forme circul
grande hauteur au centr
pierres mélangées. Des f
duire d'intéressantes déco
pierre, etc.

Dolmen situé à 200 mèt
du sentier à main droite
reste que trois pierres fic
de pavés ou de macadan
son entier il y a moins d

Peulvan de *Nidevelle*
Saint-Georges-des-Sept-
van, le plus élégant de t
porte encore le nom de

Il figure sur la *Carte antique* de Bodin sous le n° 19 dessiné en marge. L'atlas statistique de Desvaux l'a produit. Il a 2m de largeur vers sa base et de hauter épaisseur moyenne est d'un mètre. Il se termine en un obélisque, dit Bodin. Il présente l'une de ses l'autre à l'ouest et ses tranches l'une au nord et l'a peut très-bien servir de gnomon. Le musée d'An un dessin fait par M. de Lorrière en 1855.

Dolmen de la Forêt situé près le village de Boucl au sud-est de Saint-Georges-des-Sept-Voies. Il n° 22 de la *Carte antique* de Bodin.

Il se compose de onze pierres, huit fichées toit. Elles forment dans leur ensemble trois fond ou cellâ, une seconde intermédiaire qui e bule intérieur et une troisième en avant qui e rieur. Ouverture au sud-est. La largeur de 3m, sa longueur de 6m 10c, sa hauteur de 2m

Ces trois divisions nous semblent corres d'initiation. Nous avons déjà signalé dive compartiments, savoir : les dolmens de la B Saint-Remy-la-Varenne et de la Colletteri Lambert-la-Potherie, etc.

Bien que ce dolmen soit de petite din moins l'un des plus curieux. Le musée de possède un dessin fait par M. de Lorrièr

COMMUNE DE GEN

Dolmen de la Madelaine. Il se co fichées et trois servant de couverture trouve à l'est. Il a de longueur douze hauteur trois ; deux des pierres fich



de 5m 50c de longueur. Il est probable que le vestibule aura été détruit. Il figure sous le n° 16 de la *Carte antique* de Bodin. Il est situé vers sud de la petite ville de Gennes. Un dessin au musée des antiquités d'Angers fait par M. de Lorrière.

Dolmen de la Pagerie ou du bois Gilbert, à trois ou quatre kilomètres de Gennes vers l'ouest. Il est composé de douze pierres, neuf fichées, trois servant de couverture horizontale Longueur du dolmen 10 mètres, largeur 5 m. 40, hauteur 2 mètres en moyenne. La plus grande pierre du toit inclinée a 6m de long sur 5m 60c de large, son épaisseur est de 50c à 1m. Un dessin au musée des antiquités, fait par M. de Lorrière. Entrée à l'est; vestibule en avant.

Dolmen d'Avort, à 5 kilom. au sud-ouest de Gennes, près la source de la fontaine d'Avort. Il figure sous le n° 38 de la *Carte antique* de Bodin. Entrée vers est-est-nord, vestibule en avant. Il se compose présentement de six pierres fichées et d'une septième servant de toit. Longueur du dolmen 4 m. 50, largeur 2 m., hauteur 1 m. 75. Dessin au musée des antiquités d'Angers fait par M. de Lorrière.

Peulvan figuré sous le n° 17 de la *Carte antique* de Bodin, rive gauche du ruisseau d'Avort, à 3 kil. sud-ouest de Gennes.

Peulvan figuré sous le n° 18 de la *Carte antique* de Bodin. Il est à 1500 mètres vers l'ouest de Gennes.

Tombeaux avec l'*ascia*. « A Gennes, écrit Bodin, p. 11, *Bas-» Anjou*, t. Ier, près l'église Saint-Eusèbe, on voit trois pierres » sépulcrales de 18 pouces de largeur sur 3 à 4 pieds de longueur. » Sur deux de ces pierres, l'une gravée en relief et l'autre en » creux, on trouve entr'autres figures celle de l'*ascia* ou bèche » pour ouvrir la terre et une équerre, il n'y a sur ces tombes en » pierres de tuf aucuns caractères, et ce sont les premières sur » lesquelles j'ai trouvé l'*ascia*. On sait que c'était sous la protec- » tion de ce signe sacré que les Gaulois plaçaient leurs tombeaux. »

J'ai vainement cherché ces pierres sépulcrales qui sans doute auront été détruites. L'ascia est un instrument dont la signification

est encore incertaine. Voir à ce sujet *Description du Musée lapidaire de Lyon*, par Comarmond, p. XXII.

COMMUNE DE TREVES-CUNAULD.

Un peulvan. Renseignements à vérifier.

COMMUNE DU COUDRAY.

Dolmen détruit en 1798. Il était situé à deux kilomètres du bourg du Coudray, vers l'est, sur une butte près du Thouet, dans le champ des Ruaux. Il est classé sous le n° 5 de la *Carte antique* de Bodin. Il était composé de sept pierres, cinq fichées, deux servant de toit. Chacune de ces dernières avait en moyenne 5 mètres de long sur autant de largeur et 50 cent. d'épaisseur.

« En détruisant ce dolmen, dit Bodin, p. 9, t. Ier, *Haut-Anjou*, » on a trouvé à un mètre et demi de profondeur deux squelettes, » de la proportion de deux mètres, placés l'un auprès de l'autre » dans la direction du dolmen, c'est-à-dire qu'ils avaient la tête » vers la pierre du fond et les pieds du côté qui reste toujours » ouvert, celui de l'Orient. »

COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-BOURG.

Tombelle, située sur le chemin de Saumoussay à Chacé, et surmontée du moulin Buleau. Cette tombelle est placée sur une roche de tuf et composée d'un amas de pierres qui n'ont rien de commun avec celles du sol; c'est un amas évidemment artificiel qui pourrait bien couvrir une de ces sortes de dolmens que l'on rencontre en Bretagne à Locmariaker, à Gavrinis, à Plouharnel, à Tumiac, commune d'Arzon, et qui sont de véritables grottes sépulcrales.



Cette tombelle située à 2 kilomètres de l'église de Saint-Cyr se nomme butte de Saumoussay ou motte de Saumoussay.

Il existe en outre dans cette commune de nombreuses grottes creusées dans les flancs des coteaux et qu'à tort ou à raison on croit avoir été des habitations gauloises. On fut aussi fort intrigué de la découverte faite il y a quatre ans d'un puits que l'on croit être l'entrée d'une demeure souterraine analogue à celle que nous avons décrite p. 115, t. Ier, *Anjou et ses monuments*. Des médailles romaines ont été trouvées à Saint-Cyr-en-Bourg.

M. Courtiller de Saumur parle ainsi de la tombelle et des grottes qui sont voisines.

Cases creusées dans un coteau. « Leur entrée à demi-circulaire » peut avoir 2 à 3 m. d'élévation, autant de largeur dans le bas : » ces cases sont terminées intérieurement en forme de cul de four; » ce sont évidemment d'anciens logements primitifs. Ce qui peut » servir à le prouver c'est que ces mêmes formes de cases se re- » trouvent à l'extrémité du coteau, au hameau de Saumoussay et » que le sommet du coteau coupé à pic est couronné par un tu- » mulus ou plutôt un galgal (1) exactement placé comme ceux que » l'on observe en Bretagne dans l'île de Gavrinis, etc. »

Courtiller, Soc. Linn, p. 117, 2e année, 1856. Enquête archéol. de 1855-1856.

COMMUNE DU PUY-NOTRE-DAME.

Haches en pierre.

« Particulièrement dans la commune du Puy-Notre-Dame, dit » Bodin, p. 15, t. Ier, *Haut-Anjou*, on en trouve dans la terre et » quelquefois à la surface... Les laboureurs les nomment *pierres* » *de tonnerre* parce qu'ils croient qu'elles sont tombées avec la » foudre. »

(1) Une partie des pierres vient d'être employée à macadamiser une route nouvelle de Saumoussay à Chacé.



Elles varient en longueur de six à trente centimètres.

« Elles sont de diverse nature savoir : de corneenne, de jaspe, » d'amphibole et de silex,... les plus petites de jaspe verdâtre.

» ... Elles se trouvent dans l'Asie boréale comme en Europe. »

De son côté, M. Lecointre-Dupont écrit pages 110 et 111, *Mémoires de la Société des Antiq. de l'Ouest*, t. v, 1838 : « Le plateau d'Écornebeuf près de Périgueux est couvert de débris de » ces instruments.... Les carrières du Puy-Notre-Dame, sur la » route de Saumur à Poitiers par Fontevrault, offrent aussi un » grand nombre de haches gauloises. Les habitants de l'endroit » les appellent *pierres de tonnerre* et croient qu'elles sont le pro- » duit de la foudre. La même croyance existe chez les paysans du » midi de la France. »

Il est curieux de rapprocher ce nom de *pierres de tonnerre* de ce passage de Pierre Victor (*Coup-d'œil sur les antiquités scandinaves*. Paris, Challamel, 1841, p. 20) : « La collection d'anti- » quités de M. le professeur Schreder, conservateur de la biblio- » thèque du nouvel Upsala offre plusieurs belles pierres dites cel- » tiques (instruments en silex, *symboles du Dieu de la foudre*) qui » sont d'une grandeur peu commune. »

Cet auteur ajoute, p. 10 : « Des coins et autres instruments en » silex, tout à fait pareils à ceux des tumulus du nord, ont été » trouvés aux Antilles. »

M. Courtiller de Saumur, dans le 6e vol., 2e livr., p. 193 des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, par la comparaison de nombreuses haches en pierre et en bronze que le musée de Saumur possède (1), est arrivé à faire comprendre *la marche du perfectionnement* de ces armes. Les rapprochements qu'il fait sont très-ingénieux, cependant j'hésite à admettre d'une façon absolue cette conclusion : « J'ai pensé, dit-il, que cette sé-

(1) *Les haches de pierre sont* au nombre de 80, ainsi que celles en bronze; *presque toutes ont été trou*vées dans l'arrondissement de Saumur.



» rie suffirait pour faire voir que les haches de bronze ont *dû suc-*
» *céder aux haches de pierre* et les avaient remplacées en s'a-
» méliorant successivement. »

Or voici quels sont les motifs de mon hésitation : C'est que, comme le dit M. Lecointre-Dupont, ouvrage précité, p. 107 : « Les
» haches (de pierre) continuèrent à être employées pendant plu-
» sieurs siècles après que les arts métallurgiques furent connus
» des Gaulois. Beaucoup de ces haches accusent le travail de l'ins-
» trument de fer ou de cuivre qui a servi à les polir. M. Dubarry
» en a décrit une qui fut découverte à Vieille-Toulouse entourée
» d'un cercle de fer... Les peuples du nord se sont même servis
» d'armes de pierre jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Guillaume de
» Poitiers décrivant la bataille d'Hasting dit : *jactant* (Angli) *cus-*
» *pides... et lignis imposita saxa.* L'historien de Wallace rapporte
» aussi que des soldats de l'armée écossaise combattaient avec des
» armes de pierre, contre les troupes d'Édouard Ier (xe siècle).

» Le passage cité de Guillaume de Poitiers nous apprend que
» pour les combats on fixait ces pierres dans un manche de bois
» et qu'on les lançait comme des javelots. »

Mais on pourra nous objecter qu'il est au moins étrange que des peuples connaissant l'usage du bronze et du fer aient préféré l'emploi de la pierre.

A cela je répondrai :

Pourquoi les prêtres de Cybèle se servaient-ils de *pierres tranchantes* en se mutilant (1)?

Pourquoi les Égyptiens se servaient-ils de *couteaux de pierre* lorsqu'ils ouvraient les corps qu'ils se proposaient d'embaumer (2)?

Pourquoi Josué ordonne-t-il de circoncir les fils d'Israël avec des *couteaux de pierre* : « fac cultros lapideos et circumcide filios Israel (liv. 2, Josué)? »

(1) Pline, ch. XII, liv. 5.
(2) Hérodote, liv. 2, ch. II.

Pourquoi l'autel qui fut construit à Jérusalem au retour de la captivité de Babylone était-il en pierres brutes? Pourquoi en fut-il de même de celui que Judas Machabée rétablit après le pillage du temple par Antiochus Épiphane? Or tous ces peuples connaissaient bien auparavant l'usage des métaux (1).

Je n'en finirais pas de poser des interrogations. Evidemment il y a là dessous une raison mystique, un sens religieux que nous ignorons, mais qui existe, aussi j'admets difficilement encore cet autre passage de M. Courtiller :

« Nous avons des haches de pierre de 4 centimètres seulement » de longueur... Ne serait-il pas naturel de penser que les hommes » de ce temps ont mis entre les mains de leurs enfants ces haches » légères pour habituer leurs jeunes bras à manier avec aisance » l'arme qui un jour devait protéger leur existence (p. 195). »

Je préfère à cette conjecture, qui d'ailleurs est présentée par son auteur avec une sage réserve, celle de M. Auguste Castan qui attribue à une hachette analogue trouvée dans l'une des tombelles celtiques du massif d'Alaise, une signification purement hiératique (2).

(1) Sella quoque genuit Tubalcain qui fuit malleator et faber in cuncta œris et ferri.. Genèse, cap. IV, v. 22.

(2) *Revue arch.* de Leleux, 15 août 1858, p. 311.

Voir aussi pour une autre hachette la même revue, p. 602, 15 janvier 1859.

M. P. Lacroix, membre du comité des travaux historiques, dans la *Revue du Ministère de l'Instruction publique*, t. 1er, 2e série, mars 1859, p. 305, écrit : « Qu'il nous suffise de dire ici que suivant nous, la hache » celtique en silex n'est pas seulement comme on l'a cru, un instrument à » l'usage de la guerre ou de l'industrie, mais bien plutôt un symbole reli- » gieux ; l'ascia est également un symbole qui ne figure que dans les ins- » criptions funéraires appartenant à certaines époques déterminées, à cer- » taines familles, à certaines localités de l'empire romain. »

De son côté, M. de Glainville, p. 304, « a reconnu sur la face inté- » rieure d'un dolmen de Locmariaker une gravure grossière représentant



A ces haches en pierre s'attachait un sens religieux, puisqu'on les déposait quelquefois en grand nombre dans une même sépulture ; ainsi au fond du tumulus de Tumiac, commune d'Arzon, en Bretagne, on découvrit vers 1853 deux groupes chacun de quinze *celtæ*. Les haches de pierre de l'un de ces groupes variaient en étendue de 6 à 12 centimètres. Parmi ces trente *celtæ*, dont l'un a 45 centim. de long, il s'en trouva trois qui étaient percés d'un trou rond près de l'extrémité opposée au tranchant (1).

Ces haches, de 6 à 12 et 45 centimètres, réunies dans une même sépulture, prouvent qu'il ne s'agissait pas de jouets d'en-

» un de ces objets en silex, dits haches celtiques, fixé à l'extrémité d'un » manche, lequel se contournant à la partie opposée affecte la forme d'une » poignée de sabre. M. de Glainville croit pouvoir avancer que cette » sculpture exécutée en ronde bosse et non *pas en creux*, comme le sont » toutes celles qui ont été décrites, jetterait un grand jour sur l'histoire » de ces monuments. Sa présence dans un tombeau, ajoute-t-il. au-dessus » même du corps d'un défunt, doit faire supposer qu'à cet instrument » s'attachait une idée de mort ou d'expiation et que cette pensée pouvait » remplacer pour les Gaulois celle que nous revèle l'expression employée » souvent sur les tombeaux romains : *Sub ascia dedicavit.* »

Nous avons vu au mois de septembre 1858 cette sculpture d'une hache celtique emmanchée. Elle a 1m 20c de long. Pour nous la pierre sous laquelle elle est sculptée ne fait point partie d'un *dolmen proprement dit*, mais bien d'une de ces grottes sépulcrales ou *allées couvertes* qu'un tumulus recouvrait, comme il y en a tant en Bretagne et notamment à Plouharnel. A part cette observation nous admettons les conjectures de M. de Glainville.

NOTA. — Nous apprîmes sur les lieux que le prétendu dolmen était en effet couvert d'un tumulus en terre. D'un autre côté, M. de Glainville fait erreur lorsqu'il dit que cette hache n'est point exécutée en creux. Les contours de ce celtæ sont gravés.

(1) P. 48. *Bulletin de la Soc. Arch.* du Morbihan année 1857. Le Musée d'Angers possède une hache celtique de 6 cent. de long percée du côté de la pointe. Elle a été donnée par M. Tristan-Martin en 1857.

fants. D'ailleurs les trois haches percées indiquent suffisamment qu'elles étaient portées au cou en manière d'amulettes. Rapprochement curieux : M. Branche nous apprend qu'en certaines contrées les paysans croient que ces pierres ont le pouvoir mystérieux de guérir les bestiaux ; ils les emploient comme amulettes.

Il ne serait pas improbable non plus que les celtæ eussent servi à certains travaux de hersage ou de battage en agriculture. Dans l'île de Rhodes, « on égrène les épis en les faisant fouler aux » pieds des bœufs ou des mulets qui marchent circulairement, » traînant derrière eux une planche épaisse appelée *volossiri*, » dont la partie inférieure est hérissée de dents de fer ou de silex » tranchants, et qui sert à couper la paille et à faciliter la sépara- » tion du grain (1). »

Le dernier mot sur ces haches n'est pas encore dit. Les antiquaires les nomment *celtæ*, céraunites, coins, matars. A propos des céraunites, on lit ce qui suit dans les *Mémoires de l'Académie*, t. VI, p. 531 : « Sotacus et alia duo genera fecit cerauniæ, nigras » rubentesque ac similes eas esse securibus ; per illas quæ nigræ » sunt et rotundæ urbes expugnari et classes, easque *betulos* vo- » cari ; quæ verò longæ sunt *ceraunias*. »

Quant aux matars, Strabon, liv. IV (tom. II, p. 64 de la traduction), en parle ainsi : « Les Gaulois portent une espèce de pique » qu'on nomme mataris. »

COMMUNE DE BAGNEUX.

Dolmen, le plus vaste que nous possédions en Anjou. Caylus (XVIII[e] siècle) en donne une gravure dans ses *Antiquités de la France*. Dolomieu, en 1775, le fit fouiller, n'y trouva rien, mais reconnut que les pierres fichées entraient en terre d'environ trois

(1) V. Guérin, *Étude sur l'île de Rhodes*, p. 31.



mètres. Il est classé sous le n° 12 de la *Carte antique* de Bodin qui, en marge, donne son plan et son élévation.

Larevellière-Lepeaux le mentionne dans sa *Notice* de 1806.

L'*Atlas statistique* de Desvaux en produit une lithographie.

L'abbé Corblet, dans son *Précis d'archéologie celtique*, page 6, en parle sous la rubrique d'*allées couvertes*. Il l'appelle *grotte aux fées*. Ce dolmen porte dans le pays le nom de *grande pierre couverte*.

On en trouve au Musée des Antiquités d'Angers, un dessin et un plan très exacts, faits en 1855 par M. de Lorrière.

Ce monument n'est pas sur un lieu élevé, mais on l'aperçoit aisément des collines qui le dominent vers l'ouest. Sa forme est rectangulaire. Longueur, 20 mètres; hauteur vers l'entrée, 3 m. 25; hauteur vers le fond, 2 m. 50; largeur, 7 mètres. L'entrée au sud-est. Vestibule en avant.

Il se compose de vingt pierres, seize fichées et quatre servant de toit. La plus grande a 7 mètres et demi de longueur sur 7 mètres de largeur. Une vingt-et-unième pierre, qui formait le toit du vestibule, est renversée. Une particularité se rencontre sous ce monument, c'est qu'une des seize pierres fichées sert intérieurement de support à la plus grande pierre du toit, qui est fendue. L'épaisseur de ces pierres varie de 10 centimètres à 80. Nous ne sommes pas d'accord, pour le nombre des pierres, avec Bodin, qui a cru devoir ne signaler que les plus grandes.

Ce dolmen, à raison de deux personnes assises par mètre carré, pourrait en contenir deux cent quatre-vingts, puisqu'il n'a pas moins de 140 mètres carrés.

Suivant Pierre Victor (*Antiquités scandinaves*, p. 9), « M. Lebas, qui, dans un précis historique de l'histoire de Suède, a » décrit plusieurs antiquités de ce pays, parle d'un monument lapidaire, près de Saumur, qui aurait une grande ressemblance » avec un monument du même genre de la Westrogothie. » Evidemment il s'agit de notre dolmen.

Peulvan situé à 175 mètres environ au-devant du dolmen précité vers sud-est. Il figure sous le n° 13 en marge et sur le plan de la *Carte antique* de Bodin. Sa hauteur est de 2 m. 50 et sa largeur sur chaque face à la base d'un mètre. Il se termine en pointe. L'*Atlas statistique* de Desvaux en donne un dessin.

Petit dolmen de Bagneux, dit *petite pierre couverte.* L'*Atlas statistique* de Desvaux en donne un dessin. Il est classé sous le n° 10 de la *Carte antique* de Bodin ; mais le dolmen, dessiné en marge de cette carte sous ce numéro, doit porter le n° 11, car sa forme ne répond pas à la description que Bodin en fait à la p. 11 du *Haut-Anjou*, t. 1 : c'est une erreur du typographe.

Le petit dolmen de Bagneux est un parallélogramme de 6 m. 50 de longueur sur 3 m. 50 de largeur. Il a 2 m. 50 de hauteur. Il est composé de six pierres dont cinq fichées et une servant de toit ; celle-ci est fendue. L'entrée est au levant.

COMMUNES DE CHACÉ ET VARRAINS.

« A l'extrémité du faubourg de Nantilly, vers l'entrée de la » prairie de Chacé, dit Bodin (*Haut-Anjou*, t. I, p. 7), on voit » plusieurs grandes pierres de grès renversées les unes sur les » autres ; ce sont les débris d'un dolmen dit *pierre couverte* ou » *pierre levée.* » Ce dolmen figure sous le n° 1er de la *Carte antique* de Bodin.

Dolmen, dit *pierre couverte*, situé à peu de distance du précédent, dans une vigne, près le chemin de Saumur au bourg de Varrains. Il est petit, sert de loge aux vignerons et figure sous le n° 2 en marge et sur la *Carte antique* de Bodin. Son entrée, toute moderne, est construite en moëllons. L'*Atlas statistique* de Desvaux en donne un dessin.

Peulvan, dit *pierre fiche* : hauteur, 4 m. 50. Il figure sous le n° 3 en marge et sur la carte de Bodin. Dessin dans l'*Atlas statistique* de Desvaux.



COMMUNE DE DISTRÉ.

Dolmen, situé dans le marais de la commune de Distré, classé sous le n° 4 de la *Carte antique* de Bodin, rive gauche du Thouet.

Hache celtique en bronze, trouvée à Distré, donnée au Musée des Antiquités d'Angers par M. le président de Beauregard. Elle provient d'une découverte que Bodin décrit de la sorte (*Bas-Anjou*, t. I, p. 11) : « En 1814, dit-il, un laboureur de la commune » de Distré, en défrichant un champ, heurta avec sa charrue un » vase en terre grossière qui renfermait vingt-huit instruments de » bronze..... Ils diffèrent tous les uns des autres par les dimen- » sions : trois ont des anneaux..... Le plus grand a sept pouces » de longueur, le plus petit six pouces et tous environ deux » pouces de largeur au tranchant. Vingt-sept de ces instruments » n'ont point été réparés à la lime en sortant des moules ; un » seul l'a été : il conserve même quelques traces de ciselure faite » pour l'orner. Parmi ces instruments, il y avait aussi une spa- » tule de bronze dont il ne reste plus qu'une partie, et une anse » d'un petit vase de même métal qui aura été détruit par l'oxida- » tion. Cette anse est cannelée. »

Bodin donna, dans le temps, au Musée d'histoire naturelle d'Angers, deux de ces haches dont l'une porte un anneau. On peut les voir aujourd'hui au Musée des Antiquités de la même ville. Quelques antiquaires prétendent que ces instruments servaient à l'agriculture.

Lucrèce (*De naturâ rerum*, lib. v) nous apprend que le cuivre fut employé avant le fer :

Nam prius œris erat quam ferri cognitus usus.

Suivant Pline, les Gaulois mêlaient au cuivre un huitième de plomb ou d'étain (*Hist. natur.*, lib. XXXIV).

M. Athenas présume que ces haches sont les armes désignées dans les auteurs latins par les mots *matara*, *mataris*, *matarum*,

et il pense qu'il conviendrait de les nommer *matarhs* (*Lycée armoricain*, t. II, p. 48).

Galgal ou tumulus formé de pierres amoncelées, situé près du village de Pocé et du château de ce nom, dans un petit bois appelé la Chenaie, à environ deux kilomètres de l'église de Distré. On le connaît sous le nom de *pierres du bois de Pocé* et de *butte à Matto*.

M. de Nerbonne, d'Angers, l'a signalé le premier sous la dénomination de *dolmen et pierres debout*, dans le tome II du *Congrès scientifique de France*, session d'Angers de 1843, p. 368, 369, etc., mais M. Godet lui a le premier donné son vrai nom dans son édition de Bodin, t. I, p. 11 (1845).

L'enquête archéologique de 1855-56 le décrit ainsi : « Sur le » sommet d'un monticule qui paraît avoir été fait par la main » des hommes, on trouve une enceinte de grosses pierres qui » entoure la cime et forme une *circonférence* d'environ trente » à quarante mètres de diamètre. Au point le plus élevé et sur le » penchant, du côté du sud, se voit un amas de grosses pierres » qui semble avoir fait partie d'un dolmen présentement éboulé. » La pierre du dessus a 3 m. 50 de long sur 2 m. 50 de large ; » une autre pierre, renversée, mesure à peu près 3 mètres sur 3. » Une cavité existe du côté du sud. »

La description de M. Godet est analogue à celle-ci : « Le sol, » dit-il, forme un monticule conique dont la partie supérieure a » évidemment été travaillée par la main des hommes. A quelques » mètres, en effet, du sommet, et comme pour le défendre, des » pierres brutes sont placées circulairement de distance en dis- » tance. A partir de cette ligne, le mamelon est plus prononcé et » la pointe en est formée par un amas considérable d'énormes » pierres, tantôt plus ou moins inclinées, tantôt horizontales, su- » perposées, sans ciment, sans liaisons, sans ordre, sur d'autres » plus énormes encore.

» Tout près du sommet et au midi l'on trouve les débris d'un



» petit dolmen. La pierre du fond et deux pierres latérales sont » encore debout et s'élèvent peut-être d'un mètre au-dessus du » sol; les autres pierres sont renversées à côté, à moitié enfon- » cées dans la terre. »

M. de Nerbonne est plus précis encore : « Il est impossible, » écrit-il, de ne pas reconnaître qu'une idée ait présidé à la dis- » position des pierres qui couvrent ce mamelon..... Le dolmen a » son ouverture placée entre l'est et le midi. Il a environ 12 mè- » tres de long sur 3 mètres et demi de large, de dehors en dehors. » Le premier rang de pierres debout, circonscrivant le dolmen, » en est éloigné de 6 à 8 mètres environ, et le second d'une quin- » zaine, le troisième d'une trentaine, le dernier de 90 à 100 » mètres. Vers l'est paraît comme l'un des côtés d'une avenue » formée de pierres plus petites et dont la dernière est à 90 » mètres du dolmen. »

Si M. de Nerbonne donne une description de ce monument plus complète, c'est qu'il l'a vu le premier et alors que les faiseurs de pavés et de macadam ne l'avaient pas encore altéré autant qu'ils l'ont fait depuis.

M. Béclard, dans sa notice sur le rouler de la Davière (p. 128-130, *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, VIe volume, 2e partie), a très bien fait remarquer la similitude qui existe entre le mamelon de la Davière et celui de Pocé; tous les deux sont entourés d'au moins un cercle de pierres. Leur différence consiste en ce que l'une de ces buttes factices porte un dolmen et l'autre un rouler.

A l'aspect de ces amas de pierres, le verset IX des *Nombres*, cap. XXIII, concernant Balaam et le peuple de Dieu, ne peut manquer de revenir à la mémoire :

« De *summis silicibus* videbo eum et de collibus considerabo » illum (populum). »

Autre rapprochement. Je trouve à la page 19 du *Coup d'œil sur les antiquités scandinaves*, de Pierre Victor, le dessin d'une

tombelle semblable au tumulus-galgal de Pocé. C'est un monticule entouré d'un premier cercle de pierres à sa base, d'un second aux deux tiers de sa hauteur, le tout surmonté d'un autel de pierres en forme de dolmen.

« Ces collines artificielles, dit Pierre Victor, lorsqu'elles sont » élevées à la mémoire des rois et des héros, sont quelquefois en» tourées de plusieurs rangs de pierres concentriques, et il en est » sous lesquelles sont pratiquées des galeries. » (P. 18 et 19).

M. Courtiller, de Saumur, a décrit également le galgal de Pocé (p. 117, *Annales de la société Linnéenne d'Angers*, 2e année, 1856), mais avec une variante. Il indique qu'il est placé entre deux dolmens, « réunion, dit-il, qui est unique, chez nous au » moins. »

Dolmen situé près le ruisseau, dans la prairie voisine du moulin de Vacherie, à environ 1 kilomètre de l'église de Distré; on le nomme *pierre couverte* et encore dolmen du moulin de la Vacherie. Il me reste à vérifier s'il n'est point le même que celui précité classé sous le n° 4 de la carte antique de Bodin.

COMMUNE DE FONTEVRAULT.

Cromlech (de *croom*, courbe, et *lech*, pierre), situé à Saint-Hilaire-sur-Rille, près de Fontevrault. Nous ne connaissons ce monument que par la mention qu'en a faite l'abbé Corblet dans son *Précis d'archéologie celtique*, p. 8.

Ce cromlech existe-t-il encore?

COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT.

Carneioux découvert en août 1837, au lieu dit le Bois-Brard, non loin du Thouet, à 500 mètres de Saumur. Le plan de ce monument était piriforme. Longueur, 7 mètres; largeur à sa partie la



plus grande, 3 mètres 50 centimètres; à sa partie la plus étroite, 1 mètre; à son milieu, 2 mètres 50 centimètres.

Ce carneioux était composé de 20 pierres, savoir : 19 verticales dont 17 formant l'enceinte, 2 servant de support à l'intérieur, et 1 recouvrant le tout à fleur de sol. Cette dernière, placée horizontalement, avait environ 1 mètre d'épaisseur sur 6 à 7 mètres tant en largeur qu'en longueur. Chacune des pierres verticales avait en hauteur de 2 à 3 mètres sur une largeur de 1 mètre 30 centimètres. Ces grès, d'une forme triangulaire, laissaient entr'eux quelques vides qui avaient été remplis par des pierres de moindre volume pour contenir la terre extérieure.

Ce carneioux était enfoui dans un creux pratiqué verticalement sur le sommet d'une colline couverte de vastes grès; celui qui servait de toit ne se distinguait des autres que par sa dimension; c'est par hasard que des casseurs de pavés le découvrirent.

Quelques-unes des pierres de l'enceinte paraissaient avoir été noircies par le feu. Cette sorte de caveau déblayée, on y trouva :

1° Une couche d'ossements « dans laquelle on remarquait que » les grands os des jambes et des bras étaient disposés en croix; » sur cette couche étaient rangées des têtes, la face généralement tournée vers le nord. Tout était recouvert d'une couche de » terre d'environ 50 centimètres d'épaisseur.

2° » Une seconde couche d'ossements disposée comme la précédente... (1). »

Cette stratification, terre et ossements compris, formait une épaisseur d'environ 2 mètres.

Parmi les ossements on découvrit des pointes de flèches en silex très acérées et dont les bords présentent des dentelures; quelques-unes de ces flèches ne sont que dégrossies. On rencontra en outre deux poignards dont la poignée est faite d'un tronçon d'os

(1) *Mém. de la Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, t 2, p. 349, etc. Notice de M. de Beauregard.

et la lame d'une défense de sanglier, puis des fragments de vases, terre noire, épaisse et grossière.

Tous ces curieux objets sont aujourd'hui déposés au musée de Saumur; celui d'Angers possède quelques débris de vases.

(Voir ce que nous avons écrit sur les carneioux des communes de Montrevault et de Saint-Georges-du-Bois).

Plusieurs choses me frappent dans cette découverte du Bois-Brard :

1° Le grand nombre d'ossements et de têtes (il n'y en avait pas moins d'une vingtaine);

2° La disposition de ces ossements en croix;

3° Les traces de feu sur quelques pierres;

4° La présence de pointes de flèches.

Le grand nombre d'ossements et de têtes me prouve que nous sommes en présence de la sépulture de l'un de ces grands de la Gaule, aux funérailles desquels on faisait brûler avec son corps ceux de ses esclaves et de ses clients qu'il avait le plus aimés.

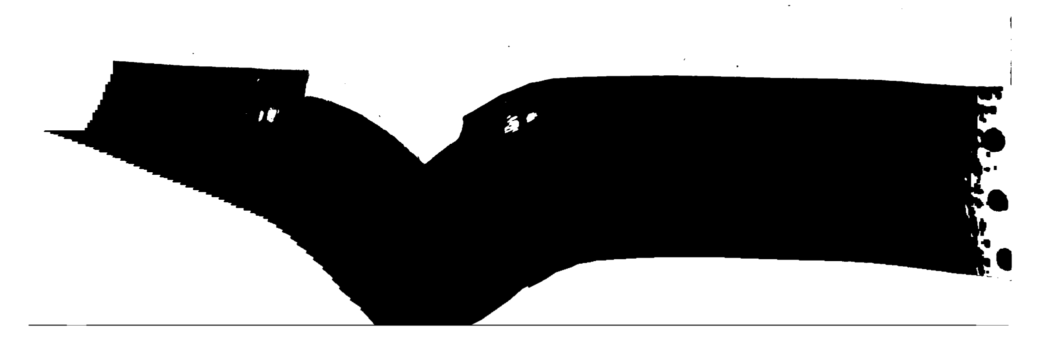
Cette sépulture est antérieure à la venue de César dans les Gaules. Cet auteur, en effet, nous apprend que de son temps on jetait dans le feu les objets qui avaient été chers au défunt, et même les animaux. Mais il ne parle des esclaves et des clients que pour donner à entendre qu'on ne les sacrifiait plus depuis quelque temps (1).

En Orient, cette coutume de jeter aux flammes des personnes chéries du défunt existe encore.

Voici ce que nous lisons dans la *Gazette de Delhi,* sans pouvoir préciser la date d'ailleurs assez récente :

« Le Maharajahe Khurruhk-Sing, après une douloureuse maladie, est mort le 5; à peine cette triste nouvelle fut-elle connue,

(1) « Ac paulo suprà hanc memoriam, servi et clientes quos ab iis di- » lectos esse constabat, justis funeribus confectis unâ cremabantur. » Lib. VI, alin. XIV, *Comm.*



que la reine Islar-Koour, sœur de Sirdar-Mongul-Sing, exprima la ferme intention de monter sur le bûcher. C'est ce qu'elle a fait avec trois de ses femmes. Après les funérailles, la cour s'est rendue aux bains de Raver. En passant sous une des portes ouvertes de la ville, les éléphants ont entraîné par leur masse la chute d'une poutre d'un poids énorme. L'héritier présomptif et un jeune enfant ont été écrasés.

» Une lettre de Lahore, du 9 novembre porte : Le corps du roi a été brûlé le 6, celui de No-Nehal-Sing le 8, et celui de Udum-Sing le 9; avec le corps du roi on a brûlé deux de ses femmes et deux jeunes filles esclaves; avec celui de No-Nehal-Sing devaient être également brûlées deux de ses femmes, mais elles étaient si belles et si gracieuses qu'un mouvement général d'horreur a été excité par la cruauté et la barbarie de l'usage qui donne lieu à un acte pareil. Heureusement que le prince Shère est arrivé à temps pour en sauver une : c'est la plus jeune. »

Autre exemple extrait de l'*Impartial* du 18 mars :

« Une tentative de suttée (sacrifice d'une veuve par le feu) a eu lieu le mois dernier hors des murs de Jeypore. J'en ai été averti à temps, et je vis un grand concours de peuple qui se portait de la ville à Murda-Haida. Information prise, j'appris que ces gens allaient voir une suttée; la femme était sur le bûcher. Dès que les flammes l'y gagnèrent, elle s'en élança et y fut rejetée; elle s'y arracha une seconde fois, on la replongea de nouveau dans le feu; elle s'en sauva une troisième fois. La police de Jeypore intervint alors et renvoya l'affaire au rawul, qui ordonna de ne plus employer la force. La veuve fut sauvée en conséquence, et se réfugia dans un de nos hôpitaux, sans quoi elle eût été chassée du district. »

Cette coutume, qui existe en Asie dès la plus haute antiquité, est une nouvelle preuve des rapports que le druidisme eut avec l'Orient. Déjà nous avons fait remarquer les quelques relations qui existent entre le judaïsme et les croyances gauloises, à l'occasion de l'emploi de la pierre brute dans certains monuments.

Revenons à notre carneioux. La disposition des ossements en croix ne prouverait-elle point que les victimes furent crucifiées avant d'être brûlées? Simon Pelloutier nous apprend en effet que l'usage de la mise en croix n'était point inconnu des Gaulois (*Histoire des Celtes*, p. 69, t. VIII). C'est aussi ce qui ressort de ce passage de Strabon :

« On attribue aux Gaulois diverses autres manières d'immoler » les hommes, comme de les percer à coups de flèches ou de les » crucifier dans leurs temples. » (Strabon, p. 71, t. II.)

Les traces du feu sur quelques pierres de notre carneioux peuvent très bien s'expliquer par l'action de la flamme du bûcher, flamme qui rarement dévora d'une manière complète les ossements, ainsi que l'ont révélé plusieurs fois diverses découvertes de sépultures romaines.

Quant à la présence des pointes de flèches, elle s'explique également par le passage de Strabon précité, et par celui de Pelloutier qui nous apprend que les victimes étaient quelquefois percées de flèches avant d'être précipitées dans les flammes.

En résumé, il nous est permis d'entrevoir la scène funèbre qui dut se passer au Bois-Brard : Un personnage puissant meurt, on prépare son bûcher, on met en croix ceux qui lui furent chers (*servi* et *clientes*), ils sont achevés à coups de flèches et précipités dans les flammes avec le corps du défunt. Leurs restes, précieusement recueillis comme le dénotent nos deux couches d'ossements, sont ensuite placés en croix dans l'intérieur du carneioux où l'on dépose aussi les pointes de flèches, emblèmes de leur mort.

Cette explication nous paraît plus se rapprocher des habitudes celtiques qu'une autre qui consisterait à dire que ce carneioux renfermait les restes de guerriers morts en combattant.

Dolmen du Bois-du-Feu, situé à un kilomètre au nord de l'église. Il se nomme *pierre couverte*, et, suivant la tradition locale, est l'œuvre des fées ou des géants. Il se compose de quatre pierres de grès : trois fichées, et une servant de toit, longue de 2 mètres. (Voir *Enquête archéologique*, 1855-1856).



Je crois que ce dolmen est le même que celui décrit par Bodin, n° xi, dans ses *Recherches sur le Haut-Anjou*, p. 12, t. Ier, et qui porte à tort le n° x pour le n° xi dans sa *Carte antique* (Voir sur cette erreur l'alinéa : *Petit dolmen de Bagneux*).

L'*Atlas statistique* de Desvaux l'a reproduit en le plaçant sur Riou.

Dolmen près la tour de Menive, classé sous le n° ix de la *Carte antique* de Bodin, où il figure sur la marge en plan et élévation. Il est situé sur une petite éminence.

Longueur 6 mètres, largeur 3 mètres, hauteur 1 mètre 50 centimètres.

Huit pierres composent ce monument : six fichées et deux servant de toit. Le tout formant deux cellules dont la plus vaste est celle du fond. Ce dolmen a deux entrées vers l'est.

COMMUNE DE ROU-MARSON ET RIOU.

Cromlech détruit. La trace est marquée sur la carte de Cassini, n° 66, feuille 75. Cette carte le place entre Saumur, Marson, Rou et Bagneux. Il est classé sous le n° 8 de la *Carte antique* de Bodin. Cet auteur l'indique comme ayant été situé entre Terrefort et Riou. Treize peulvans le composaient, dont douze en cercle et le treizième au centre. Il était posé sur une éminence au milieu des bois. Il portait le nom de *pierre de Saint-Julien*.

Dolmen sur Rou. Il est classé sous le n° 7 de la *Carte antique* de Bodin.

Petit dolmen sur Rou, détruit. Il était situé dans un champ nommé *la pierre couverte*. On trouva dessous, à quatre pieds de profondeur, une vingtaine de têtes humaines, avec leurs dents bien conservées, et deux poignards en silex. « L'un fut brisé, dit » Bodin (Bas-Anjou, t. i, p. 10), et l'autre conservé. J'ai vu ce » dernier : sa longueur est de 8 pouces, et sa largeur de 2 pouces » et demi ; d'un côté il est plat, et de l'autre on voit une côte

» relevée comme celle d'une baïonnette ; il est arrondi par le » bout tranchant ; l'autre est échancré comme pour former une » poignée. »

Le Musée des Antiquités de la ville d'Angers en possède de semblables.

Ce dolmen, avec celui du Coudray (même arrondissement) et un troisième situé commune de Beauvau (1) sont, à notre connaissance, les seuls en Anjou sous lesquels on ait découvert des débris humains. Les deux poignards en silex ont été probablement placés là comme emblêmes des instruments du sacrifice.

Carneioux situé dans le même champ, à peu de distance du dolmen précité. « On trouva, dit Bodin (même page), sous d'é» normes pierres entassées sans ordre, un squelette d'homme » couché sur le ventre, la tête à l'orient posée sur ses bras croi» sés. Près de lui étaient deux haches celtiques (en pierre). »

COMMUNE DE VERRIE.

Tombelle de Verrie. C'est une colline percée à son sommet de plusieurs trous en forme de grottes, et qui porte le nom de *Montesy*. Sa terminaison *esy* ne serait-elle point un dérivé de *Hesus*, nom du dieu de la guerre chez les Gaulois ? Il paraît, d'après des renseignements que nous a fournis M. Baillou de la Brosse, que des vases cinéraires y furent trouvés.

(Voir *l'Anjou et ses monuments*, t. I, pp. 23-26).

COMMUNE DE CORON.

Peulvan situé dans la *prée du Logis*, à deux kilomètres, vers l'est, de l'église. Hauteur, 4 mètres ; pourtour à la base 5 mètres 60 centimètres ; forme conique.

(1) Voir Notice sur le dolmen des Mollières, près de Beauvau, par M. le dr Ouvrard, *Mém. de la Soc. d'Agr., Sc. et Arts d'Angers*, année 1860, p. 256. Les os des pieds étaient au nord et les têtes au midi.



Peulvan situé dans le champ de Gerbeau, à un kilomètre, sud-est, de l'église, Hauteur 2 mètres 40 centimètres; circonférence à la base, 3 mètres.

L'un de ces peulvans est dessiné, sous le nom de *pierre des Hommes*, dans l'átlas statistique de Desvaux.

COMMUNE DE TRÉMONT.

Peulvan, classé sous le n° 27 de la *Carte antique* de Bodin.

COMMUNE DE MONTREUIL-BELLAY.

Peulvan, classé sous le n° 28 de la *Carte antique* de Bodin.

COMMUNE DE VIVY.

Les *Monteaux*, à 4 kilomètres vers l'ouest de l'église. Ce sont des amas de sable qui ressemblent beaucoup à des tumulus, et que je crois être plutôt des jeux de la nature que des monuments celtiques. Aucune fouille n'a été faite. Bodin les mentionne (Haut-Anjou, t. I, p. 410). M. Courtiller, de Saumur, savant naturaliste, en parle ainsi :

« Les énormes élévations de sable des *Monteaux*, commune » de Vivy..... ne sont peut-être qu'une suite de tumulus de ces » temps reculés (Société Linnéenne, 2e année, 1856, p. 118). »

COMMUNE DE DOUÉ.

Tête prétendue de bœuf Apis, trouvée à Doué vers 1784. Voici ce qu'en écrit Bodin (Haut-Anjou, t. I, p. 32) : « Dans la suite, » les Gaulois plus civilisés, érigèrent des statues à leurs dieux. » Ils représentèrent Hercules..... et comme les Egyptiens, lui » donnèrent, avec un corps humain, la tête et les pieds d'un

» taureau (*Encycl.* Fanchet, livre I.) Il paraît que dans cette » province (d'Anjou), il a été adoré aussi sous cette dernière » forme. En fouillant dans la terre à Doué..... on trouva parmi » les décombres d'un temple souterrain, à plus de sept mètres » de profondeur, une *tête de dieu Apis.* On trouva aussi dans le » même endroit une tête.... représentant une figure humaine » couronnée d'un diadème : c'est peut-être une Isis. »

Ces deux morceaux, le premier haut de 15 centimètres, le second de 20, sont en tuf blanc et furent donnés à Bodin ; que sont-ils devenus ? Du moins il nous en a laissé la gravure (planche III, figures 5 et 6 du volume précité).

Le galbe de ces têtes ne nous paraît nullement antique. Nous croyons qu'elles ont fait partie de ces modillons grimaçants, si communs au XIIe siècle sur nos monuments chrétiens. Le temple souterrain dont parle Bodin, n'aura été qu'une crypte, et l'on sait que ces églises souterraines étaient souvent ornées de figurines hautes précisément de 15 à 20 centimètres, et disposées en lignes, sous corniches.

Deux tombelles prétendues celtiques, marquées sur la *Carte antique* de Bodin, sous les nos 33 et 34. Dans *l'Anjou et ses monuments*, nous croyons avoir donné la preuve qu'elles ont été des mottes de défense (t. I, p. 22).

COMMUNE DE SAUMUR.

Bas-relief prétendu gaulois, au château de Saumur. Voici ce qu'en écrit Bodin (Haut-Anjou, t. I, p. 180) : « Au-dessus de la » porte d'un escalier qui se trouve dans l'angle formé par les » corps de bâtiments dont l'un est vers le sud, et l'autre vers » l'ouest, on voit un bas-relief de forme semi-circulaire, en » pierre silicéo calcaire... Il représente deux lutteurs couverts » d'un long poil sur tout le corps, excepté les mains et les pieds... » Je présume que ces lutteurs sont deux Gaulois célébrant les



» jeux qui avaient été institués dans les Gaules lorsque le luxe » commença à s'y introduire. » Bodin, dans le même volume, en donne une gravure (planche v).

Quant à nous, il nous est difficile de croire à cette conjecture, d'autant que dans les sculptures de la cathédrale de Vannes, nous avons vu deux figures analogues. Il est vrai qu'elles sont debout, mais entièrement velues comme celles du bas-relief de Saumur. Je présume que ces dernières ornaient autrefois le premier monastère de Saint-Florent de Saumur, qui, avant d'être, au XIe siècle, transféré sur le Thouet, était situé près du château de cette ville.

Ce bas-relief nous paraît être une sculpture tout simplement romane, et provenir d'un tympan analogue à ceux que nous voyons aux arcades de la préfecture d'Angers.

Sur la butte des moulins, près de Saumur, une monnaie celtique en électrum a été trouvée en 1858. Type : le cheval androcéphale, surmonté d'un Apollon tenant une couronne ; sous le ventre du cheval une main droite ; ℞ tête à droite ornée d'un casque à lacets perlés et d'un petit quadrupède. (M. Bourdeille, propriétaire.)

COMMUNE D'ANTOIGNÉ.

Tombelle prétendue celtique classée dans la *Carte antique* de Bodin, sous le n° 31. Elle porte le nom de *la Motte-Bourbon*. Elle est située entre Antoigné et Morton, commune du département de la Vienne. Hauteur, 15 à 16 mètres ; diamètre à la base, 55 mètres ; diamètre au sommet, 8 mètres.

Au XVIe siècle, le duc de Bourbon-Montpensier y fit construire une redoute.

Le doute sur son origine gauloise est très permis jusqu'à ce que des fouilles soient venues vérifier ce qu'il en est.





COMMUNE DE MÉRON.

Tombelle prétendue celtique, classée sous le n° 32 de la *Carte antique* de Bodin, située entre la Motte-Bourbon et Montreuil-Bellay. On la nomme la butte à Caloux. Nos observations sur la tombelle précédente s'appliquent à celle-ci.

COMMUNE DE VIHIERS.

Tombelles classées dans la *Carte antique* de Bodin, sous les nos 35 et 36.

L'une est sise à Vihiers, près le château. On la nomme *la petite motte*, ou *la motte du château*. Hauteur, 18 mètres ; circonférence à la base, 200 mètres ; circonférence au sommet, 72 mètres. Son voisinage de Vihiers et du château nous prouve qu'elle a été une motte de défense, une motte féodale (Voir ce que nous avons dit sous la rubrique : Arrondissement de Cholet, communes de Montrevault et de Saint-Pierre-Montlimard).

L'autre tombelle, située à 5 ou 600 mètres de Vihiers, vers sud-ouest, sur un coteau au pied duquel coule le Lys, s'appelle *la grosse motte, la motte aux Fées, la motte de la Madeleine.* Hauteur, 24 mètres ; circonférence à la base, 216 mètres ; circonférence au sommet, 28 mètres. Ce nom de *motte aux fées,* l'isolement de cette tombelle, sa composition de pierres et de terres mélangées, nous portent à croire qu'elle est réellement celtique. Elle appartient à Mgr Angebault, évêque d'Angers, si nous sommes bien renseigné.

COMMUNE DE TIGNÉ.

Trois haches en pierre découvertes à Tigné ; deux données au musée d'Angers, par M. Fouquet, et la troisième par M. *Peton.*



COMMUNE DE SAINT LAMI

Foyers. Dans un champ de la fer sol assez élevé, on découvrit vingt-c les uns des autres de quelques mèt » était entouré de grosses pierres » noircies par le feu. On pouvait en » terre environnante, un grand no » étranger au sol, et qui étaient » armes que les premiers habitants » quées dans ce lieu de repos. » *nénne de Maine et Loire*, 2e anné M. Courtiller jeune).

Ces foyers, composés de gross nous rappellent que les Gaulois ha avec des claies et de forme ronde. p. 65), « les toits de ces maisons » chaume épais. » Nous lisons aus *Revue des Sociétés savantes*, juil » meures du cultivateur flamand f » murs étaient formés de solives e » enduits de terre glaise de différe » Tacite a remarqué avec étonne » était pointu et en jonc, l'aire de » cie.... On voit une maison cir » Trajane ; elle n'a point de fenêt » que celle qui entre par la porte

CHRONIQUE.

M. DE BEAUREGARD.

En attendant la publication d'une notice nécrologique lue récemment à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts par M. Courtiller, nous ne pouvons résister plus longtemps au devoir de tracer quelques lignes sur la perte regrettable de l'homme excellent, instruit et laborieux qui fut l'appui constant de la Commission archéologique.

Jean-Frédéric Sourdeau de Beauregard, fils d'un conseiller au grand Conseil du Roi, naquit à Saumur le 12 mai 1785.

Il fit ses études à Paris. Reçu, à l'âge de 18 ans, élève de l'Ecole Polytechnique, il en sortit un an après, pour suivre les cours de droit, son désir étant de se consacrer à la carrière judiciaire qui avait été celle de sa famille.

Reçu licencié en droit en 1808, il fut nommé en 1810 conseiller auditeur à la Cour d'appel d'Angers.

En 1811, il fut appelé aux fonctions d'avocat-général lors de l'organisation de la Cour impériale.

En 1822, il fut revêtu des fonctions de président de chambre à la même Cour.

En 1827, nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, il fut, en 1853, promu au grade d'officier du même ordre.

En 1855, il fut nommé président de chambre honoraire à la Cour impériale.

Nommé en 1818 membre du Conseil académique, il en a fait partie constamment jusqu'au moment où ce Conseil fut remplacé par le Conseil départemental d'instruction publique dont il fut aussi membre.

Il a fait partie également de la Commission de surveillance de l'Ecole normale du département.

En 1828, il fut un des fondateurs de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts, qu'il a presque constamment présidée, jusqu'en 1857, époque à laquelle, habitant la campagne presque toute l'année, il a prié la Société de le remplacer dans les fonctions de président : la Société lui a donné un nouveau témoignage de considération en lui décernant aussitôt le titre de président honoraire.

Il a publié une statistique du département de Maine et Loire, un précis historique du Présidial et de l'Académie d'Angers et quelques mémoires sur l'archéologie.

M. de Beauregard est décédé en son hôtel à Angers, cour Saint-Laud, le 28 novembre 1859, à l'âge de 74 ans, et son corps a été transporté à Saint-Florent près de Saumur, commune qu'il affectionna toujours d'une façon particulière et où il laisse un grand vide.






CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît le 1er de chaque mois, par livraisons chacune de deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.







SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

1860 Apr.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

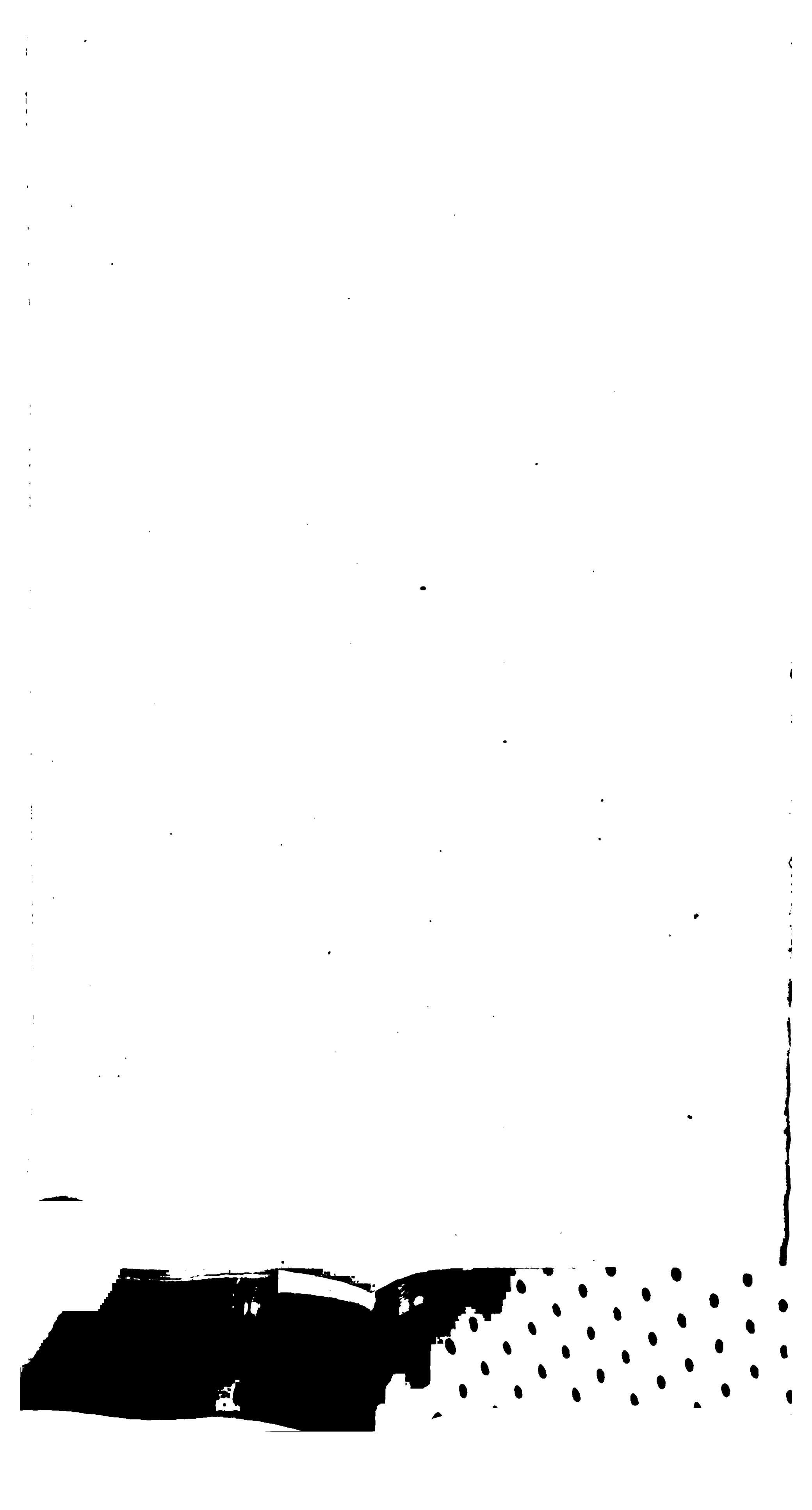
Année 1860. — Avril.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1860



COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 8 février 1860.

Présidence de M. GODARD-FAULTRIER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Parmi les publications reçues par la Commission, depuis sa séance précédente, se trouve une *Méthode élémentaire et pratique de plain-chant*, par M. l'abbé Tardif. M. E. Lachèse est chargé de faire un rapport sur cet ouvrage.

M. Moricet présente, au nom de la commission du budget, le résultat de l'examen des comptes de l'année 1859. Ils se soldent par un très faible déficit facile à combler. M. Moricet constate du reste la régularité parfaite de la comptabilité.

M. Godard-Faultrier donne lecture de ses recherches sur les monuments celtiques de l'arrondissement de Segré. — Renvoi au comité de rédaction.

M. l'abbé Barbier de Montault fait connaître cinq épitaphes inscrites au XVIe siècle, dans l'église d'Oyron, sur les tombeaux de châtelaines de cette seigneurie.

Lecture est faite d'un travail de M. de Longuemar, sur l'oliphant du Musée d'Angers. M. de Longuemar combat l'opinion de M. l'abbé Corblet et celle de M. Lajard (1).

(1) *L'Oliphant du Musée d'Angers*, par M. GODARD-FAULTRIER. Répertoire archéologique de l'Anjou, 1859, p. 7.

D'après lui, la scène reproduite sur cet oliphant, représente le triomphe du genre humain dans le domaine de la matière et de l'esprit, triomphe qui est le résultat du développement des plus belles facultés accordées à l'homme, et qui lui assurent la royauté sur toute la création. — Renvoi au comité de rédaction.

M. l'abbé Chevallier lit une notice de M. Arnault-Poirier, de Loudun, sur l'ancienne église collégiale de Sainte-Croix de Loudun. Cet édifice, conservé dans ses parties les plus importantes, a été, paraît-il, construit par Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, vers le milieu du XIe siècle, en l'honneur de la sainte Vierge. Foulque V, aussi comte d'Anjou, ayant été nommé roi de Jérusalem le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, l'enrichit de plusieurs priviléges et d'une parcelle de la vraie croix, d'où lui est venu le nom de Sainte-Croix. — Cette notice sera déposée aux archives de la Commission.

M. Labessière communique un dessin, d'une belle exécution, représentant le blason colorié de M. de Lorry, dernier évêque d'Angers avant la Révolution. Ce dessin est accompagné d'un précis biographique sur ce prélat.

La Commission examine ensuite avec intérêt deux tableaux de l'école russe, présentés par M. Lèbe-Gigun ; puis la séance est levée.

Le secrétaire de la Commission,

PAUL LACHÈSE.



MONUMENTS GAULOIS DE L'ANJOU

OU

MÉMOIRE SUR LA TOPOGRAPHIE CELTIQUE

DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

d'après

LES MÉDAILLES, LES SÉPULTURES, LES DOLMENS, LES PEULVANS, ETC., ETC.

ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ.

Des traces celtiques ont été constatées sur les communes dont les noms suivent :

1° de Freigné, 2° de La Potherie, 3° de Miré, 4° du Lion d'Angers, 5° d'Aviré, 6° de la Ferrière, 7° de Montguillon, 8° de Saint-Sauveur-de-Flée, 9° d'Armaillé, 10° de la Pouëze, 11° de Châtelais, 12° de l'Hôtellerie-de-Flée, 13° de Combrée, 14° de Saint-Martin-du-Bois.

COMMUNE DE FREIGNÉ.

Deux peulvans ou pierres levées, aux environs de Bennefraie. Procès-verbaux de la Commission archéologique.

COMMUNE DE LA POTHERIE.

Peulvan, situé près de la Mauxionnaie, à 3 kilomètres au couchant de l'église. On le nomme *Grosse pierre*. Hauteur 2m 50c hors de terre. L'une des faces regarde le nord, et l'autre le sud.

Des fouilles faites au pied, n'ont fait découvrir que plusieurs pierres propres à caler le peulvan. Ces fouilles paraissent avoir fait incliner le monument vers nord.

COMMUNE DE MIRÉ.

Dolmen, situé dans un champ nommé la Maison des Fées, à 700m environ est-sud-est de l'église, et à 30m de la route départementale nº 9, d'Angers à Mamers. Ce monument porte lui-même le nom de la Maison des Fées. Il se compose de cinq pierres, quatre servant de supports et une de toiture.

Sur la table existe une excavation de 0m 15c de profondeur.

Un propriétaire avait acheté ce dolmen pour le faire transporter dans son bois, mais comme il n'y a pas eu de tentative d'enlèvement, la commune n'a pas eu à s'y opposer.

COMMUNE DU LION-D'ANGERS.

Dolmen. La notice de M. Larevellière-Lépeaux, imprimée en 1806, mentionne un dolmen ou pierre couverte situé à la pointe



formée par le confluent de l'Oudon et
digné, propriétaire du sol, y a trouvé
pierre.

Le curé Robin, dans nos *Origines,*
cet endroit avait existé un camp roma
qui donna son nom à la ville du Lion-

Ce n'est pas invraisemblable, car le
préférence pour leurs campements,
fluents.

Deux haches en pierre trouvées au
lyte Jalot, donateur, 1849 ; Musée d'

COMMUNE D'AV

Peulvan, situé sur les limites des c
Sauveur-de-Flée et de Montguillon,
rie du Genet, à 2 kilomètres nord
Sauveur-de-Flée et à 3 kil. vers l'
nomme *Pierre debout.* Hauteur 2m
il est en granit rouge.

Renseignements de M. Gallard, c

COMMUNE DE LA

Dolmen de *Putifais,* situé dans
nord-ouest de l'église. Il est formé
vent de supports, et sont hautes
cinquième fait la toiture ; longue
largeur. « On croit dans le pays q
» fois à l'usage des sacrifices hum

Dolmen dit *Pierre couverte*, sit
à 1 kilom. environ à l'ouest de l'é

Il se compose d'un toit horizont

de 2^{m} 80^{c} sur 1^{m} 40 de large. Cette table est, comme la précédente, supportée de tout côté par des pierres fichées.

Des fouilles faites il y a peu d'années n'ont rien produit.

La terre qui est amoncelée tout autour de ce dolmen, fait supposer qu'il appartenait autrefois à la catégorie des tumulus, ou monuments funèbres sous lesquels sont des grottes affectant la forme de nos dolmens, mais recouverts de terre. La Bretagne en renferme beaucoup, par exemple : le tumulus de Tumiac, commune d'Arzon et les grottes de Plouharnel.

Enquête arch.

COMMUNE DE MONTGUILLON.

Peulvan. Autrefois situé sur la métairie du domaine de Montguillon, à 500^{m} de l'église vers nord, il portait le nom de *Pierre levée* et fut dit-on placé là par les Fées ; détruit.

Autre peulvan, autrefois situé sur la limite des communes de Montguillon et d'Aviré, à *Pierre true*, côte assez élevée pour que l'on puisse découvrir les flèches de Saint-Maurice d'Angers, quoiqu'à 9 lieues de distance. Ce peulvan se nommait *Pierre true* et encore *Pierre courbée*. Il était d'une grande dimension et très penché, il servait d'abri aux passants. Un maçon l'a détruit pour en faire une meule d'huilier, il y a 25 ou 30 ans.

Celtæ ou haches de pierre. M. Gallard, curé de l'endroit, en a donné deux au Musée vers 1848. La plus grande a 15^{c} de long et 6 de large vers sa base ; la plus petite en silex blanc, a 11^{c} de longueur sur 6 de large vers sa base.

Cromlech (1) (restes d'un). Ce monument situé dans la châtaigneraie de la closerie de Forges, sur une côte élevée, est à un

(1) Crum en Cornouaillais, Croum en Armoricain, Crwmm en Gallois, signifient courbe, cercle ; lech, lieu et pierre. Ainsi cromlech veut dire lieu circulaire ou cercle de pierre (Courson).



peu plus de 2 kilomètres nord-est de l'église. Il porte le nom de *Grosses pierres*, *Pierres debout*.

La nature de la pierre est *meulière*, c'est-à-dire qu'elle se compose de petits silex de diverses sortes, collés et *repétrifiés* ensemble pour me servir d'un terme du pays.

Ce cromlech était formé de douze peulvans, il n'en reste plus que trois, les neuf autres ont été brisés par des paveurs et des maçons d'un bourg voisin. Une fée les a placés là suivant la tradition du pays.

« Autrefois, nous écrit M. l'abbé Gallard, des gens qui cher- » chaient le guy de chêne dans les bois, allaient processionnel- » lement se réunir en cet endroit. De là (ajoute-t-il) est venu le » nom de Montguillon, c'est-à-dire Montguyon, Mont du guy. »

Sans ajouter plus de créance qu'il ne convient à la certitude de cette origine, il est bon cependant de dire que la quête de la Guilanleu ou du Guy de l'an neuf, dura jusqu'au XVII[e] siècle en Anjou (1).

« Il se commet (lisons-nous dans les statuts d'Henri Arnauld, » évêque d'Angers, p. 692) un abus dans la plupart des paroisses » de la campagne que nous croyons être *particulier et n'avoir* » *cours qu'en ce diocèse*, et que nous sommes d'autant plus ré- » solu d'abolir, qu'il se commet sous le prétexte d'une utilité » temporelle de l'église. C'est qu'en certain temps de l'année, il

(1) Nous pourrions même dire jusqu'à nos jours. Bodin, p. 54, t. 1er, (Haut-Anjou), en effet s'exprime ainsi : « Nous ne coupons point le » gui le premier jour de l'an ; mais ce jour-là et même dès la veille, les » enfants parcourent les rues, demandant dans les maisons, et aux pas- » sants leurs étrennes, en disant : Donnez-nous *la gui l'an neu*, le gu » de l'an neuf. »

On sait que les Druides armés d'une faucille d'or, emblême du croissant de la lune, cueillaient au commencement de chaque année, le gu sacré qu'ils distribuaient ensuite comme une panacée souveraine.

Il serait curieux d'apprendre que l'origine de nos étrennes vînt de là.

» se fait des assemblées de personnes qui vont quester par les
» paroisses pour *l'entretenement du luminaire*, ce que l'on ap-
» pelle vulgairement *Guilanleu*, *ou Gui l'an neuf*, ou bachelet-
» tes; et que durant cette queste il se fait des réjouissances ou
» plutost des débauches, avec des danses, des chansons dissolues
» et des licences qui sont d'autant plus criminelles, qu'il semble
» aux simples que l'intérêt de l'église les ait autorisées comme
» une louable coutume (1). »

Il est intéressant de rapprocher cette quête de *Gui l'an neuf pour l'entretenement du luminaire*, de ce passage des capitulaires : « Item de arboribus, vel petris, vel fontibus, ubi aliqui
» stulti *luminaria vel alias observationes* faciunt..... (Capitul.,
» lib. I, p. 16). »

Certaines coutumes celtiques qui existaient encore au IXe siècle, comme ce passage le prouve, montrent assez que les Gaulois usaient de luminaires dans le culte qu'ils rendaient aux arbres, aux pierres et aux fontaines.

Quant à la phrase *vel alias observationes*, un passage de la vie de saint Maurille attribuée à Fortunat, nous révèle en quoi ces observances consistaient: « In pago cui nomen est Commonia (2)
» (Rochefort-sur-Loire ou Châteaupane), erat *rupes excelsa* di-
» versarum arborum generibus nemorosa, ad quam, non toto
» adhuc paganorum ritu discusso, stultorum turba conveniebat,
» sacrorum suorum solemnia anniversario ordine celebrare, ubi
» per septem dies *epulando* et *choros ducendo*, atque *debac-
» chando*, solemnia sua quasi jure debita persolvebant (voir Su-
» rius, 5e tome, Cologne 1574). »

Ces observances autour d'un menhir (*rupes excelsa*), consistaient donc à faire *des repas*, *des danses* et *de vraies bacchanales*.

(1) Voir aussi statuts synodaux de Charles Miron, sur le gui l'an neuf. Blordier, Angers et l'Anjou sous le régime municipal, p. 92.

(2) *Pagus commonicus*, Rochefort ou Châteaupane ; V. Roger, p. 36. Revue d'Anjou, 2e liv. 1852.



Or, c'est précisément le reproche qu'Henri Arnauld adresse aux quêteurs du Gui l'an neuf. D'un autre côté, cette licence qu'ils apportaient dans leur quête, indique suffisamment que sans bien se rendre compte, ils obéissaient à d'antiques traditions qui les inclinaient à confondre l'usage du luminaire celtique avec l'usage du luminaire chrétien.

Mais revenons à notre cromlech; des trois peulvans qui en restent, l'un a 2^{m} 78^{c} de hauteur sur 2^{m} 25 à sa base; l'autre 4^{m} 30^{c} de hauteur sur 3^{m} 37^{c} de large; le dernier est élevé de 3^{m} sur 2^{m} 50^{c} de largeur à sa base.

Ces pierres occupent trois points, par lesquels on peut faire passer un quart de cercle. La distance de ces peulvans entr'eux, est en moyenne de 7 mètres. J'ai calculé que le cromlech en son entier avait 12 mètres de diamètre, et conséquemment 36 mètres de circonférence (1).

Enceintes circulaires. Au nombre de deux et voisines l'une de l'autre, elles sont situées dans le bois des Rouvrais, dépendant du château de la Bourgonnière, à 1 kilom. 1/2 nord-est de l'église ; on les appelle *haute et basse-cour*. Suivant la tradition du pays, elles étaient des lieux où l'on rendait la justice. Chacune de ces enceintes est entourée d'un fossé et d'un talus, le fossé au-dehors, chacune d'elles est également accompagnée d'un espace triangulaire.

Un fossé en ligne droite de 97 mètres de longueur, sur 1^{m} de largeur et 50^{c} de profondeur, semble protéger nos deux enceintes vers nord.

M. Gallard, a bien voulu nous adreser avec une légende appropriée, et que nous copions, le plan ci-joint dont l'échelle pour n'être pas tout à fait exacte, suffit néanmoins à nous rendre

(1) Voir p. 237, Rev. de l'art chrétien, mai 1859, de curieuses hypothèses sur le but symbolique des cromlechs, considérés comme des emblêmes des divers *cercles* de la vie future, par M. Gatien Arnoult.

compte de l'étendue et de la situation respective des deux enceintes.

A. Première enceinte de 27 m. de diamètre, dite la haute-cour.

B. Entrée de l'enceinte, large de 11 mètres.

CCCCC. Douves ou fossés de 4 mètres de largeur.

DDDDD. Crêtes des talus ayant 1 mètre d'élévation.

EE. Marécage formé par la réunion des fossés.

FFF. Fossé en ligne droite.

GGG. Talus de ce fossé.

HH. Enceintes triangulaires de 36 mètres de long.

I. Point où l'on a trouvé de la cendre très-rouge et des pierres qui révéleraient l'existence d'un fourneau.

K. Autre enceinte de même dimension que la première, mais dont les talus sont moins élevés ; elle serait la *basse-cour*.

Dans cette même et si curieuse commune de Montguillon, existe à 500 mètres nord-est de l'église, sur la closerie de la Moinerie, un champ de forme triangulaire que l'on appelle le *chais-lieu*, c'est-à-dire chef-lieu ; on prétend dans le pays qu'il est ainsi nommé, parce qu'autrefois on y tenait des assises, des conseils.

Ce nom de chais-lieu que porte le champ triangulaire, n'expliquerait-il pas, par analogie, comment il se pourrait que les deux triangles HH. aient été des espaces réservés aux chefs des réunions, tandis que la multitude se tenait dans les enceintes A. et K.

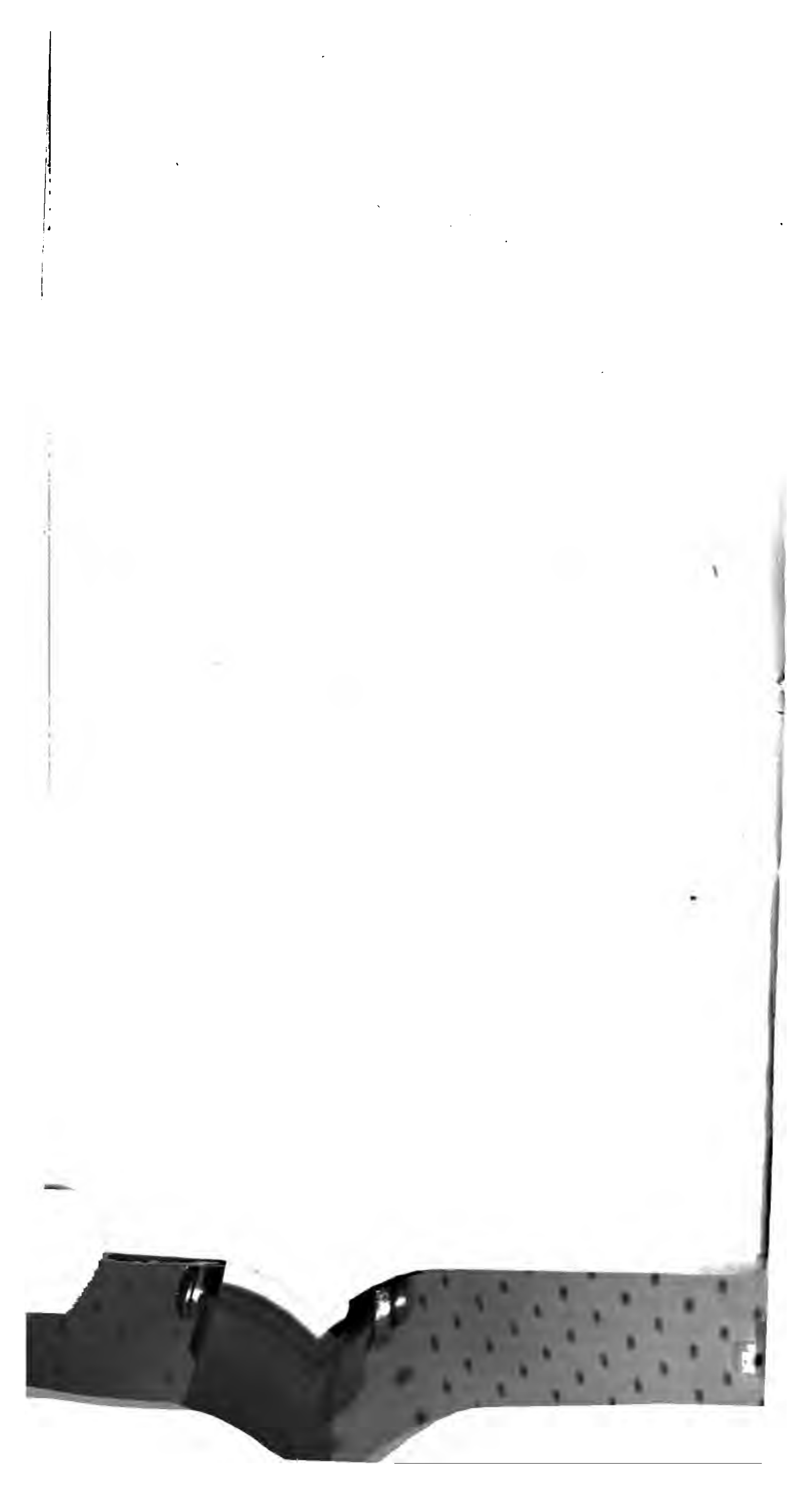
Reste la question de savoir si ces enceintes de *haute* et *basse-cour* qui semblent accuser deux degrés de juridiction, appartiennent à l'époque gauloise.

L'abbé Corblet, dans son Précis d'archéologie celtique, page 8, écrit : « On peut aussi ranger dans la catégorie des cromlechs » certaines enceintes formées seulement par des levées de terre, » telles que celles qui ont été observées à Kermurier et à Neuil- » lac (Morbihan). »



uvrais dépendant du
Montguillon.

6



Et il ajoute : « Il est assez probable que c'étaient des sanc-
» tuaires destinés aux cérémonies religieuses et aux assemblées
» *où la justice rendait ses arrêts*, et où se faisaient les élections
» des chefs...... L'élection des princes dans le comté de Cor-
» nouailles, se faisait ainsi jusqu'en 1356. »

Ce membre de phrase : *où la justice rendait ses arrêts*, va bien à la tradition qui concerne nos deux enceintes circulaires.

D'un autre côté nous lisons à la page 43 d'un programme intitulé : *La Commission des archives d'Angleterre aux savants et antiquaires de France, Paris, 1834*, nous lisons, dis-je, ce passage : « Y a-t-il (dans vos contrées), des places circulaires fermées
» ou retranchées qui aient été destinées à des assemblées ou à
» des jugements ? »

De tout cela je conclus que nos deux enceintes peuvent être celtiques, à tout le moins que le cromlech de Montguillon a bien pu par son plan circulaire leur servir de type en des temps postérieurs et qui se rattachent au moyen âge.

Montguillon, je n'en fais aucun doute, a dû être un rendez-vous très-important à diverses époques reculées. Sa situation limitrophe de l'Anjou, de la Bretagne et du Maine, favorise encore cette conjecture.

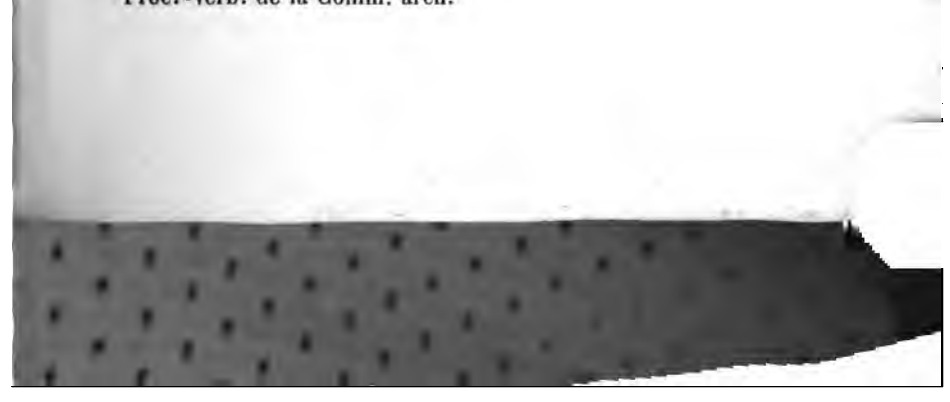
Laitier, trouvé à Forges, même commune de Montguillon ; Musée d'Angers.

COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-DE-FLÉE.

Dolmen, près du château de Mortier-Crolle, entre Montguillon et Saint-Sauveur-de-Flée. L'entrée de ce dolmen est à l'est, la pierre qui le recouvre n'a pas moins de 3m 50 de longueur, sur une largeur variable de 1m 90 *minimum*, à 2m 60 *maximum*.

Les cinq pierres qui supportent la couverture, sont élevées en moyenne de 1m 50.

Proc.-verb. de la Comm. arch.



COMMUNE D'ARMAILLÉ.

Peulvan dit *Pierre frite* Une petite niche a été creusée vers le sommet pour y recevoir une Vierge. Voir ce que nous avons dit sur les mots de *Pierre frite*, à propos d'une pierre du même nom située commune de la Lande-Chasle (1).

(1) M. Millet, notre savant naturaliste, a bien voulu nous remettre la note suivante relative à ce peulvan :

Sur les confins des départements de Maine et Loire et d'Ille-et-Vilaine, à l'ouest et sur la limite de la commune d'Armaillé, au milieu de l'ancienne route de Pouancé à Candé, l'on remarque un monument celtique des plus considérables à raison de sa masse et de son élévation.

Ce monolithe, formé d'un bloc de pierre schisteuse d'un gris bleuâtre, présente quatre faces à peu près d'égales dimensions, et se termine par une pyramide informe. Ses quatre faces sont dans *les quatre Orients*. La face la plus large est à l'est, et mesure 2^{m} 10^{c} dans sa plus grande dimension. Elle présente, à 2^{m} 8 à 10^{c} au-dessus du sol, une petite Vierge en fayence encastrée dans la roche. La cavité qui la recèle peut avoir 30^{c} de hauteur, et est recouverte d'une grille formée de cinq petites barres en fer aplati.

Ce bloc de pierre, qui penche au sud d'environ 40^{c}, présente une élévation de 5^{m} 50^{c} au-dessus du sol. Il peut être enfoncé en terre d'un mètre ou environ, ce qui porterait à 6^{m} 50^{c} sa longueur totale.

A 1^{m} au-dessus du sol, il présente un pourtour de 6^{m} 84^{c}, et à 2^{m} également au-dessus du sol il mesure 7 ^{m}.

Ce peulvan ou menhir, connu dans le pays sous le nom de *Pierre-Frite*, et l'un des plus remarquables de l'Anjou, mérite bien, à tous égards, d'être conservé dans toute son intégrité, en trouvant protection contre les casseurs de pierres, qui le réduiraient en macadam, comme bien d'autres, s'ils croyaient y trouver leur compte ; cependant, la nature schisteuse de la roche semblerait devoir le préserver de cet accident. Néanmoins, un moyen plus efficace, comme un arrêté de préfecture, serait bien à désirer, et deviendrait un sûr garant de conservation. Sur une



COMMUNE DE LA POUEZE.

Tombelle, prétendue celtique, connue sous le nom de la Motte de Villenière. Hauteur 15 mètres, plan elliptique.

« Du côté de l'Orient, dit M. Bodin (p. 13, t. 1er, Bas-Anjou), » une rampe de plus de 200 pieds de longueur sur cent de lar» geur, sert à conduire du sol naturel au sommet de cette tom» belle. »

Est-elle celtique ? Des fouilles seules peuvent nous l'apprendre. Voir ce que nous avons dit de ces fouilles, sous la rubrique : *Arrondissement de Cholet, communes de Montrevault et Saint-Pierre-Montlimart ou Maulimart.*

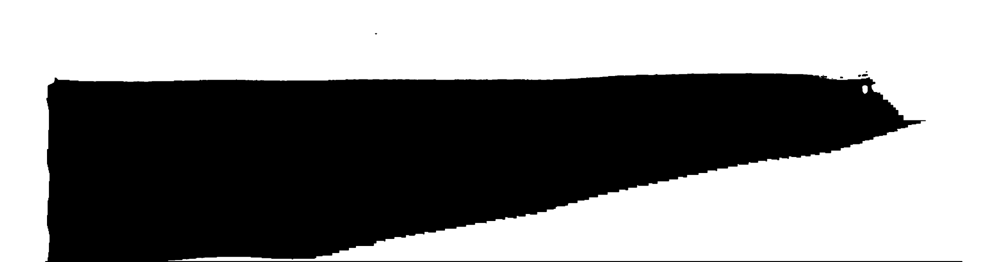
COMMUNE DE CHATELAIS

Deux pièces celtiques en bronze, trouvées à Châtelais, tête à droite. R. Apollon sur un char, traîné par le cheval androcéphale, type armoricain. M. Michelet, inspecteur de l'instruction primaire, donateur, 1858.

COMMUNE DE L'HOTELLERIE-DE-FLÉE.

Deux pièces celtiques trouvées à l'Hôtellerie-de-Flée, l'une moyen et l'autre petit bronze ; tête à droite. R. Apollon sur un char, traîné par le cheval androcéphale. M. Renaud, maire de Châtelais, donateur par l'entremise de M. Michelet précité, 1855.

petite colline, à l'ouest et non loin de ce monument, l'on voit à son sommet, formant crête, la roche à nu. Cette roche, de nature semblable à celle dont la Pierre-Frite est formée, présentant des blocs de toutes dimensions, indique assez que ce peulvan a été pris dans cette localité.



COMMUNE DE COMBRÉE.

Deux pièces celtiques trouvées près Combrée, moyen bronze, tête à lacets perlés. R., cheval androcéphale, type armoricain.

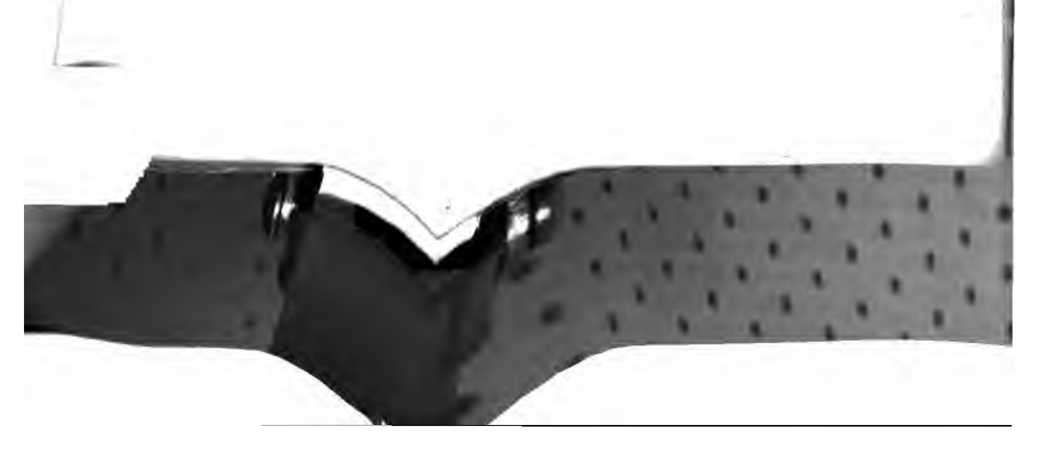
Alliage	Or.	70 millièmes
	Argent.	80
	Cuivre.	850

Dix autres pièces (PB), même type armoricain, même qualité de métal.

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DU-BOIS.

Un dolmen situé dans le bois des Defrais, non loin de deux buttes de vieux Mâchefers, signalé par M. Lamery fils.

V. Godard-Faultrier.



ÉTUDES ECCLÉSIOLOGIQUES

SUR

LE DIOCÈSE D'ANGERS

CHALONNE-SUR-LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ANGERS.

(Premier article).

I. ORTHOGRAPHE DU NOM.

Le nom latin de Chalonne est *Calunna*, *Calonna* et *Cal* au xie siècle. En 1216, il s'écrit *Chalunna* et, en 1302, se forme en *Chalonna*, puis, en 1342, devient *Chalompna*. Le çais traduit *Challonne*, en 1400, 1412, 1459, 1512, 1541, 1633 ; et *Chalonne*, en 1577, 1605, 1665, 1763 et 1764 *de la Préfect. fds Chalonne*).

Nous adoptons *Calunna* pour l'usage de l'Evêché, et n faisons dériver l'orthographe, qui nous paraît la seule vr Chalonne, sans l'*s* finale moderne qui indique un plurie redoublement inutile de la lettre *l*, que l'on voit sur la moyen âge.

[redacted]

II. ÉGLISE SAINT-MAURILLE.

L'église de S. Maurille, qui est la première et la plus importante des deux églises de Chalonne, l'église mère, *mater illa in memoriam S. Maurilii constructa ecclesia* (Arch. de la Préfect.), comme on disait au XI[e] siècle, fut bâtie sur les ruines d'un temple païen, et remonte par sa fondation au temps même de S. Maurille (IV[e] siècle), dont elle a pris le nom. Le témoignage de Grandet ne laisse aucun doute à cet égard.

« Ce ne fut pas sans peine ny sans verser des larmes que ces deux grands saints (S. Martin et S. Maurille), se séparèrent pour s'unir plus étroittement à Dieu. Sainct Maurille vint tout le long de la Loyre jusqu'en la ville d'Angers, et ayant appris qu'il y avoit dans un village nommé Chalonnes, à 4 lieues d'Angers, un ancien temple dédié aux faux dieux, il résolut d'y aller pour le détruire. Les idolâtres s'étant opposés à son dessein, Maurille s'adressa à Dieu, et obtint par ses prières que le feu descendît du Ciel pour consumer et réduire en cendres le temple et les idoles qu'on y adoroit. Il y fit ensuite bastir une église en l'honneur de Jésus-Christ. La tradition est que ce fut dans le lieu où est présentement l'église paroissiale de S. Maurille. Et il y administra pendant douze ans les sacrements aux peuples qu'il avoit convertis (jusqu'en 395.) »

Grandet, *Histoire ecclésiastique d'Anjou* (ms. du XVII[e] siècle, à la Bibl. de la ville), p. 57, t. 1.

L'église actuelle est tellement dénaturée à l'intérieur par de prétendues restaurations que la nef n'offre d'intéressant qu'une voûte dont les assises sont établies sur des plans concentriques. Cette voûte, placée à l'entrée du chœur, était surmontée d'un clocher qui n'existe plus (1).

(1) Le P. Cahier, dans les *Mélanges d'archéologie*, donne, comme signe à peu près général des constructions monastiques, cette position du clocher, près du chœur.



La nef se termine à l'orient par une abside en hémicycle, éclairée par des fenêtres en plein cintre, butée par des contreforts, et animée à la corniche par des modillons figurés, feuillagés ou moulurés, et reliés entr'eux par une arcature cintrée. Type sévère, qui caractérise le XIIe siècle.

Une gracieuse chapelle, longue de cinq travées, forme bas-côté au nord de la nef. Elle a subi également une restauration qui en change le caractère. Sa voûte est ogivale et complète, c'est-à-dire appuyée sur des arcs doubleaux, des formerets, des croisées d'ogive et des liernes, arrondis en tores. Le chevet se dessine en carré, et est percé de deux fenêtres cintrées à l'orient. Ce petit sanctuaire avait été traité avec goût. Les nervures retombaient sur les dais qui abritaient des statues. Les anciennes statues ayant disparu, l'iconographie ne gagnerait nullement à connaître les nouvelles. Seulement, j'observai qu'au centre de la composition, la Ste Vierge (1) assise, doit donner son nom à la chapelle. Un ange qui descend du ciel lui pose une couronne sur la tête, tandis qu'elle tient son Fils bénissant et assis sur son giron, et de ses pieds écrase la tête d'un démon grimaçant.

Le dais est historié de la scène de la crucifixion. Le Christ, attaché à la croix par quatre clous, vêtu aux reins d'un jupon, a la tête ensanglantée par la couronne d'épines, et, pour assistants à son agonie, sa Mère et l'apôtre S. Jean.

A la voûte, cinq clefs historiées sont disposées dans cet ordre, qui est l'ordre hiérarchique, excepté pour S. Marc, qui doit passer avant S. Luc, et par conséquent occuper la place de celui-ci :

S.	S.	Christ	S.	S.
Matthieu.	Luc.		Marc.	Jean.

J.-C. bénit le globe du monde qu'il tient à la main.

Debout, S. Matthieu et S. Luc se regardent et lisent dans le même livre. Assis au contraire, S. Marc et S. Jean se tournent le dos et écrivent. Chacun des évangélistes est reconnaissable à

(1) Cette Vierge porte des traces de coloration.

l'attribut qui l'accompagne : ange pour S. Matthieu, aigle pour S. Jean, lion pour S. Marc et bœuf pour S. Luc.

Quelle délicieuse composition, et comme l'imagier du cloître a su la rendre avec vérité et noblesse ! A la partie inférieure, la plus voisine de la terre, Jésus enfant, sur les genoux de sa Mère, lève la malédiction jetée sur le monde (1) : et aussitôt, le démon vaincu, tout autour de lui se forme une légion de saints qui s'enrôlent sous sa bannière, et combattront pour sa gloire. Plus haut, entre la terre et le ciel, J.-C. élevé sur la croix, attire à lui par la vertu secrète de l'instrument du salut. Enfin, à la voûte, qui s'arrondit comme le ciel sur nos têtes, Dieu, dans sa majesté, maître du monde, dicte sa loi aux évangélistes qui l'annoncent comme la bonne nouvelle (2), et proclament le Fils de la Vierge, homme, prêtre, roi et Dieu (3).

Voilà, avec bien peu d'éléments, une hymne, un poème chantés par la pierre vivifiée à la louange de Jésus, de Marie et des saints ; tout un concert d'aspirations célestes, de foi et de piété, un thème de symbolisme profond, qui vaut une prière et prédispose à la méditation.

Tel était le moyen âge : simple dans sa composition, qui ne sort pas des données ordinaires de la liturgie et de la religion ; grandiose dans ses conceptions qui embrassent ou plutôt révèlent un monde surnaturel; par-dessus tout, inspiré par la foi pratique, car le peuple qui ne savait pas lire dans les rares livres d'heures, trouvait là un aliment aux plus consolantes réflexions (4).

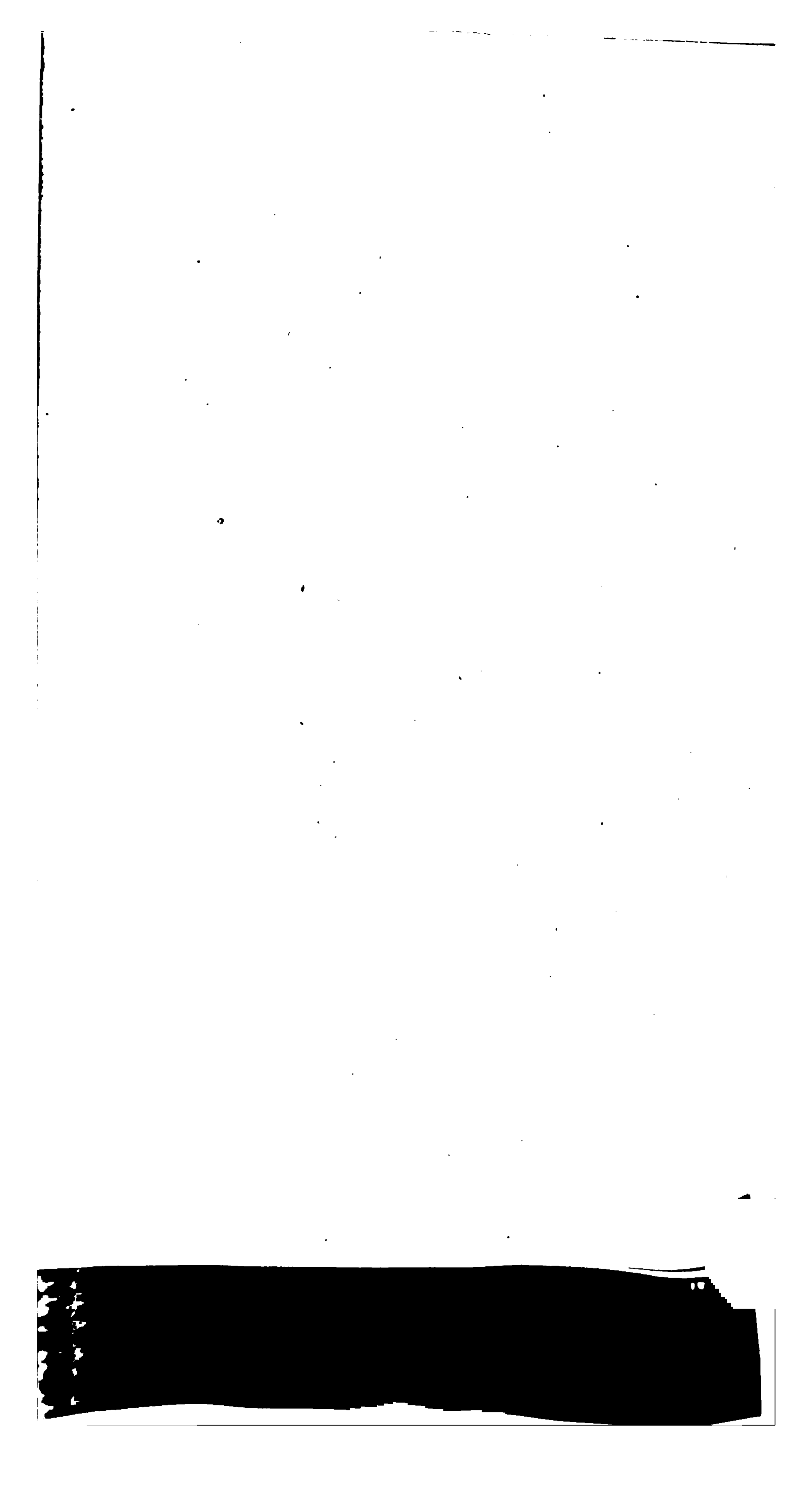
(1) *Solvens maledictionem, dedit benedictionem*. Ant. de l'office de la Nativité.

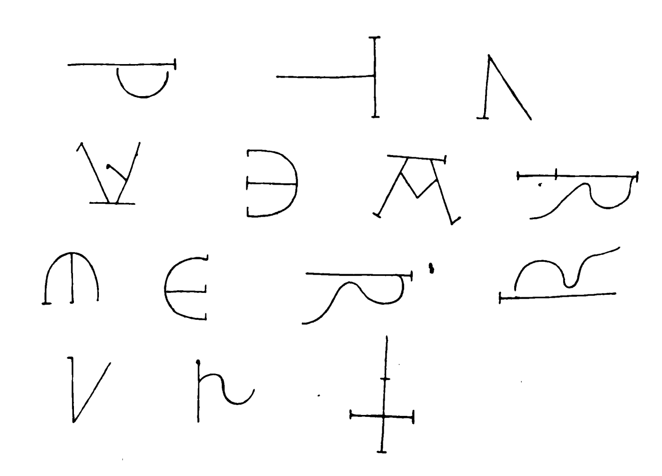
(2) « Hœc quadriga levis te, Christe, per omnia vexit. » Inscript. du XIe siècle citée par Didron, *Iconogr. chrétien*.

(3) « In homine, humanitas ; in vitulo sacerdotium ; in bove re-
» gnum ; in aquilâ exprimitur divinitatis sacramentum. »
(Ms. du XIIIe siècle à la Bibl. de la ville).

(4) « Imagines sunt monimenta quædam. Etenim illiteratis hominibus







R. Barbier de Montault del.

Signes lapidaires
de l'église S.t Maurille, à Chalonnes
(Chapelle de la Vierge)
XII.e Siècle.



Deux bas-reliefs, de petite dimension, forment claveau au sommet de l'arc doubleau qui clôt la chapelle de la Vierge. Ste Valérie (1), à genoux, assistée par un ange, est décapitée par un soldat qui la saisit aux cheveux et tient en main le glaive du supplice. — L'ange la suit et la soutient, car elle s'est relevée, portant à deux mains la tête que le bourreau a tranchée, et qu'elle va offrir à l'autel sur lequel a célébré S. Martial. L'autel, comme tous ceux de cette époque, est presque carré, massif, et recouvert d'une nappe qui retombe également de chaque côté (2).

J'ai relevé à l'intérieur de cette chapelle, quatorze signes lapidaires, ou marques de maçons, y compris la répétition du même, car en réalité il n'y a que huit variétés, qui sont les lettres : A, E, H, P, R, T, V et une croix potencée, au pied fiché (3). Nous pouvons, d'après ces signes, constater la présence au chantier, d'au moins huit ouvriers et dater le monument, aussi sûrement qu'à l'aide des données architectoniques. Nous lui assignons, comme époque de construction, la belle période du XIIe siècle, qui produisit S. Serge. Peut-être seraient-ce les mêmes artistes qui auraient élevé les deux monuments, car S. Maurille de Chalonne était un prieuré relevant de S. Serge. La confrontation des signes lapidaires aurait pu nous l'apprendre, mais l'abbatiale a été si parfaitement râclée, riflée, appropriée, qu'il est impossible désormais de rien lire sur ses murs (4).

hoc sunt quod litteratis libri et quod auribus oratio est, idem est oculis imago. »

S. Joann. Damascen. *De Imaginib.* orat. 1.

(1) Collin. *Fastes sacrés*, p. 667.

(2) « Altare operiatur tribus mappis seu tobaleis mundis, superiori saltem oblonga, quæ usque ad terram pertingat. »

(Rub. du missel Romain).

(3) V. la planche ci-jointe,

(4) V. mes observations sur les signes lapidaires dans l'*Annuaire de l'Institut des Provinces*, 1858, p. 444-446.

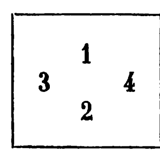
Le mobilier de l'église S. Maurille se compose de plusieurs objets : un autel portatif en ardoise, du XVIIe siècle, au dos duquel est écrit en minuscule *Vilmoysand*, nom de la paroisse qui s'en servit, et pour l'usage de laquelle il fut consacré ; un fer à hosties, du XVIIIe siècle, signé : UIVIEN JN (1) FECIT et historié pour les grandes hosties (2) [3, 4] d'une crucifixion, et gravé sur les petites, au nom de Jésus I H S [1, 2] ; un grand bassin circulaire en cuivre jaune, bordé de rinceaux et orné au fond de la représentation du sacrifice d'Abraham. Ce travail d'exécution fort médiocre, et fait au repoussé, appartient à la *dinanderie* (3) du XVIIe siècle. Ce bassin est affecté aux offrandes des fidèles, le jeudi et le vendredi saint (4). Six chandeliers de fer, portés sur trois pieds et terminés par un renflement qui fixe le cierge, plus, un autre chandelier à trois branches, également en fer, datent du XVIIe ou du XVIIIe siècle. Ils servent aux enterrements et sont assez communs en Anjou.

J'appellerai enfin l'attention sur un calice en argent, élégamment ciselé et orné de grappes de raisins et de guirlandes de fleurs. On lit sous son pied circulaire sa provenance et sa date de confection :

DE. St. AIGNAN. DANGERS. 1782.

(1) *Invenit?*

(2) La disposition des hosties sur le fer est celle-ci :



(3) La dinanderie tire son nom du lieu de sa fabrication, qui est la ville de Dinant, en Belgique. v. *Magasin Pittoresque*, 1857, p. 95. Michelet, *Histoire de France*, t. VI. Dussieux, *Les artistes français à l'étranger*, p. 22. De la Borde, *Glossaire*, p. 253.

(4) Le Musée de la ville possède deux bassins en dinanderie, qui avaient la même destination.



Je ne veux pas passer sous silence un bâton de chantre en bois doré, du XVIII[e] siècle. Sa hampe est terminée par une statuette de la Foi, les yeux couverts de son voile et un cœur à la main, conforme au type adopté par les Jansénistes, et placé en vignette au frontispice de leurs publications.

III. PRIEURÉ BÉNÉDICTIN.

Les actes originaux de la fondation du prieuré de S. Maurille n'existent plus, mais il en reste dans les archives de la Préfecture des copies authentiques qui suffisent amplement pour restituer la chronique perdue.

Rainaud, le premier, songea à rétablir, au X[e] siècle, pendant son long épiscopat, le monastère fondé par S. Maurille et dévasté par les incursions des Normands. Il y établit en effet quelques moines sous la conduite d'un abbé (1), mais sa bonne volonté ne vint pas à bout de l'œuvre, *pie voluntatis votum inceptum magis quàm perfectum.*

Hubert de Vendôme confirma l'œuvre de son prédécesseur, en demandant un abbé au monastère de Marmoutier. Vulgrin lui fut envoyé (2); il le préposa au gouvernement de l'abbaye de S. Serge, et lui donna à perpétuité avec toutes ses dépendances, le prieuré qu'il venait de fonder dans le bourg de Cha-

(1) « Fuerat autem idem locus nostræ ætatis tempore, an Normannorum incursione an quibus aliis impedimentis desolantibus, penè omnino devastatum et ad miserandam destructionem cederetur. Sed nunc sancti loci per venerabilem antiquitatem venerandi casum magnifice excellentie vir prœdecessor noster beate memorie Rainaldus presul..... instaurare incepit et monachorum ibi quantulam catervam sub abbate degentium ordinavit. » *Charte d'Hubert de Vendôme.*

(2) Vulgrin devint évêque du Mans, en 1055. V. *Les vies des évesques du Mans*, par dom Bondonnet, p. 413-415.

lonne, sur l'emplacement de la cellule de S. Maurille, avec toutes ses dépendances et les dîmes du territoire (1).

Eusèbe Brunon, successeur de Hubert de Vendôme, confirma de nouveau la fondation bénédictine, lui abandonna les revenus de la taxe synodale, sans même garder la réserve faite par Hubert, des oblations de la chapelle S. Laurent et des droits de sépulture : *Sepultura et oblationibus altaris solius capellæ Sancti Laurentii* (2).

Le XI[e] siècle peut revendiquer les cinq chartes suivantes conservées aux archives de la préfecture. Elles mentionnent divers dons faits à S. Maurille et aux moines qui servent son monastère.

Ascelin, chevalier de Montjean, offre une *petite borderie* et confirme sa donation en posant *la main sur l'autel de S. Maurille.*

« Ascelinus miles de monte Johannis dedit Sancto Maurilio et monachis sancti Sergii illic manentibus unam borderiacam parvam... missa que manu sua dono super altare Sancti Maurilii... »

Foucard de Rochefort, pensant au salut de son âme et de celle de sa femme et de ses enfants, demande que leurs noms soient inscrits dans le Martyrologe du prieuré, et rappelé à chaque anniversaire. Leur don consiste en un champ de roseaux.

« Domnus Fulcardus de Rupeforte.... dedit Sancto Sergio et Sancto Maurilio.... unum arpentum de arundineto..... ut semper sit eorum (femme et enfants), memoria in loco Sancti Sergii et

(1) « Ipsum ergo abbatem benedicens et jàm futurum ibi ordinis regularis certior factus Dei miseratione..... cellulam quoque sancti Maurilii, quam videlicet apud Calonnam sedis meæ vicum, ad cenobium monachorum extulerat, monasterio S. Sergii et edem abbati Vulgrino perpetualiter cum universis ad se pertinentibus volui donare et tradere..... Una villam Martiniacum juxta Ligerim sitam cum decem mansuris et vinagio. » *Ibid.*

(2) Charte d'Eusèbe Brunon.



Sancti Maurilii et ut nomina eorum, cum finis cujusque advenerit, orationum causâ, in nostris scribantur martyrologiis et anniversaria eorum memorentur temporibus cunctis..... »

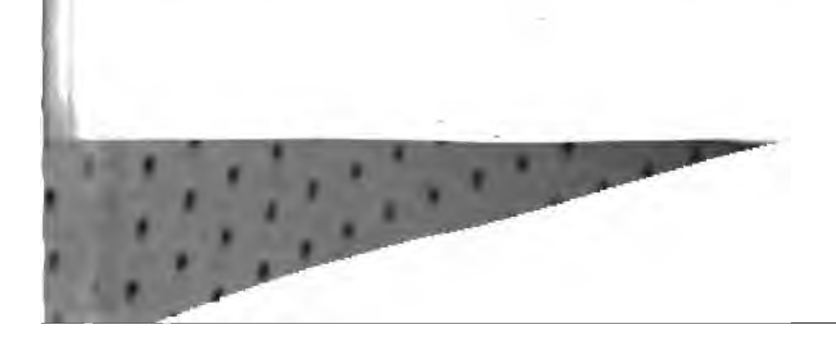
Par suite d'une convention passée entre Horric le Roux, au sujet des choses données ou vendues de son fief aux religieux de S. Serge, Dolbert, abbé de ce monastère, donne à Horric un cheval de la valeur de quatre livres de deniers, et à Oravie, sa femme, cinq deniers.

« Pietate suâ Deus corda suorum fidelium semper ad altiora extollit et à cunctis terrenis sordibus emundat ut liberi et expediti valeant regna celestia conscendere et cum Christo jugiter regnare. Quamobrem notum fore volumus omnibus Sanctæ Dei Ecclesiæ cultoribus quod domnus Dolbertus Sancti Sergii abbas et ceteri monachi ob firmæ et stabilis constantiæ robur cum Horrico Rufo hanc fecerunt concordiam de omnibus illis rebus quœ donatæ erant vel venditæ Sancto Sergio et Sancto Maurilio de Calomna de suo foevo..... tam in terris quam in vineis, et in pratis et in decimis et in omnibus edificiis.... Sane pro hac concessione dederunt ei monachi unum equum valentem quatuor libras denariorum..... Fecit autem hanc concessionem Horricus pro redemptione anime sue et patris sui Rogerii suæ que matris Rentiæ et uxoris suæ Oraviae.... Et habuit Oravia pro hac concessione quinque solidos denariorum. »

Geoffroy I de Tours, qui fut évêque d'Angers de 1082 à 1093, reçut entre ses mains la charte qui assurait la paix entre Matthieu Gascelin et les moines de S. Serge.

« Notum sit omnibus..... quod contentio erat inter monachos sancti Sergii qui sunt apud Calunnam et Mattheum Gascelini..... Querebant etiam monachi omnem decimam terre que dicitur Calvaria..... (la Chaussée). Mattheus venit Calunnam et pacem supra dictam in manu Gaufridi Andegavensis episcopi posuit et eam perpetuo se tenere promisit. »

Par cette transaction, les religieux furent maintenus dans la possession d'une terre, *quandam terram*, qu'ils avaient sur le fief de



Matthieu, *in feodo predicti Matthei et pratum de Bugnone*, avec toutes les dîmes de la Chaussée, à la charge toutefois par eux de payer deux sous de rente annuelle à Matthieu et ses héritiers : *Mattheo et heredibus suis duos solidos de servitio, et nihil amplius annuatim.*

Ramnulphe, seigneur de la villa d'*Andilliacum*, donne à l'église S. Maurille de Chalonne, une terre située audit village et une partie de la forêt.

« Cupientibus nobis posterorum notitie transmittere nostri temporis gesta ad hujus ecclesie utilitatem pertinentia, conveniens visum est ad posterorum... precavendas, scripto depromere qualiter in sancti Maurilii jus devenit quedam terra apud villam Andilliacum sita. Ramnulfus quidam miles ipsius villæ dominus ipsam terram cum quadam parte sue silve dedit ecclesiæ Sancti Maurilii Columne..... »

La dernière charte, datée de 1216, assure au Prieuré de Chalonne, une rente annuelle de douze deniers payable à la fête de S. Maurille. J'ai cité, en parlant de S.-Aubin-de-Luigné, ce document, sur lequel je n'ai pas à revenir.

IV. CLOITRES.

Les cloîtres du Prieuré, situés au midi, suivant un ancien et symbolique usage (1), ont disparu, sans laisser d'autre trace que ces quelques mots écrits sur un acte de 1748, relatif à la cession d'une place dans l'église *près la grande porte des cloîtres*.

(1) « Sedulus in claustro placido perflatur ab austro.
» Si quis amat claustrum, credo quod diligit austrum.
» Auster autem videtur significare animam religiosam, calidam dilectione, lucidam cognitione, fervidam desiderio, splendidam verbo et exemplo. »
Distinct. monastic. Lib. I, apud Spicilegium Solesmen, t. II.



V. PRESBYTÈRE DE S. MAURILLE.

La maison curiale de construction récente, occupe l'emplacement choisi par S. Maurille pour son monastère et par Hubert de Vendôme pour son prieuré. Elle ne renferme d'intéressant qu'une Adoration des bergers, peinte sur bois, au XVIIe siècle.

On lit dans le jardin cette inscription placée au sommet d'un pignon :

IEAN CADY
FERMIER
DV PRIEVRE 1744

X. BARBIER DE MONTAULT,
Historiographe du diocèse.

CHRONIQUE.

M. Raimbault, l'auteur des cartes du canton de Thouarcé et des environs de Saumur, nous communique la curieuse note suivante :

Baptême de l'historien Claude Ménard.

« 1er septembre 1574, à Saumur.

» Le premier jour de septembre mil cinq cent soixante quatorze, a esté baptizé Claude Ménard, fils de Pierre Ménard, juge de la Prévosté de ceste ville, et Marye Vallier sa femme, parrains noble homme Claude Collaisseau, lieutenant-criminel à Saulmur, et Me Jacques Godin, advocat à Saulmur, et maraine Perrine Georgeau. »

(Extrait d'un des registres de baptême, de la paroisse Saint-Pierre, de Saumur.)

A la Mairie de Saumur, le 14 mars 1860.

Nota. — Les mots : *premier, cinq cent, Prévosté, homme, lieutenant-criminel, à Saulmur, et Me* sont en abrégé dans le registre, et l'acte n'est point signé non plus que ceux qui l'avoisinent.

Nécrologie. — Dans notre dernier numéro, nous consacrions quelques lignes à la mémoire de M. de Beauregard; aujourd'hui, nous avons la douleur d'enregistrer la mort d'un autre membre de la Commission. M. Charles Thierry, peintre verrier, âgé de



69 ans, vient de décéder à Angers. Nous reviendrons sur la perte regrettable de ce digne artiste qui, le premier, vers 1819, établit un atelier privé de peinture sur verre, abandonnée depuis plus d'un siècle et demi.

La Commission archéologique a perdu également au mois de janvier dernier, un de ses nouveaux membres, M. Poidevin, peintre en décors. Il laisse parmi nous, comme preuve incontestable de son talent, la série des armoiries des évêques et administrateurs de l'Église d'Angers qui sont appendues aux murs de la salle synodale, à l'évêché et le maître-autel de l'église paroissiale de la Bohalle. On peut aussi parler avec avantage de ses travaux dans l'église de Richelieu (Indre et Loire). Nous avons surtout apprécié en lui une grande docilité à se conformer aux exigences archéologiques, ce qui a incontestablement doublé son talent.

Commission liturgique. — Mgr l'Évêque d'Angers vient d'établir une *Commission liturgique* dans le but d'élucider et d'aplanir toutes les difficultés que peut rencontrer l'application du rit romain dans son diocèse. Cette Commission, présidée par M. Chesneau, vicaire général, se compose de MM. les chanoines Guy Ménard, Lamoureux et Crépon.

Don de M. Maindron. — Nous venons d'apprendre, avec une vive satisfaction, que notre éminent artiste, M. Maindron, a fait hommage au Musée d'Angers, du modèle en plâtre de son magnifique groupe de sainte Geneviève arrêtant Attila aux portes de Paris.

On sait que le marbre est placé dans la capitale, sous le péristyle du Panthéon.

Bibliographie angevine. — M. Aubry, dans son *Bulletin du Bouquiniste* du 15 janvier, signale les deux ouvrages suivants :

Le premier livre de Palmerin d'Olive, filz du roy Florendos de

Macedone et de la belle Griane, fille de Remicivs, emperevr de Constantinople; histoire plaisante et de singulière recreation, traduite iadis par vn auteur incertain de castillan en françoys, lourd et inusité, sans art, ou disposicion quelconque maintenant reuue et mise en son entier selon nostre vulgaire, par Jean Mangin, natif d'Angiers. A Paris, 1546, de l'imprimerie de Jeanne de Marnef, pour Jean Longis, libraire. (A la fin) soing et secret, fin de l'histoire de Palmerin d'Oliue qui fut acheué d'imprimer en l'imprimerie de Jeanne de Marnef....., le VIII[e] iour de juillet mil cinq cents quarante six; in-fol., v. gr., vignettes en bois. 8 ff. prélim. CCLXXV ff. chiffrés, plus un autre feuillet portant la marque de Jeanne de Marnef, 100 fr.

Édition en lettres rondes, bien complète, devenue très-rare; cet exemplaire est celui de La Vallière, où il fut vendu 18 fr. 50 c.

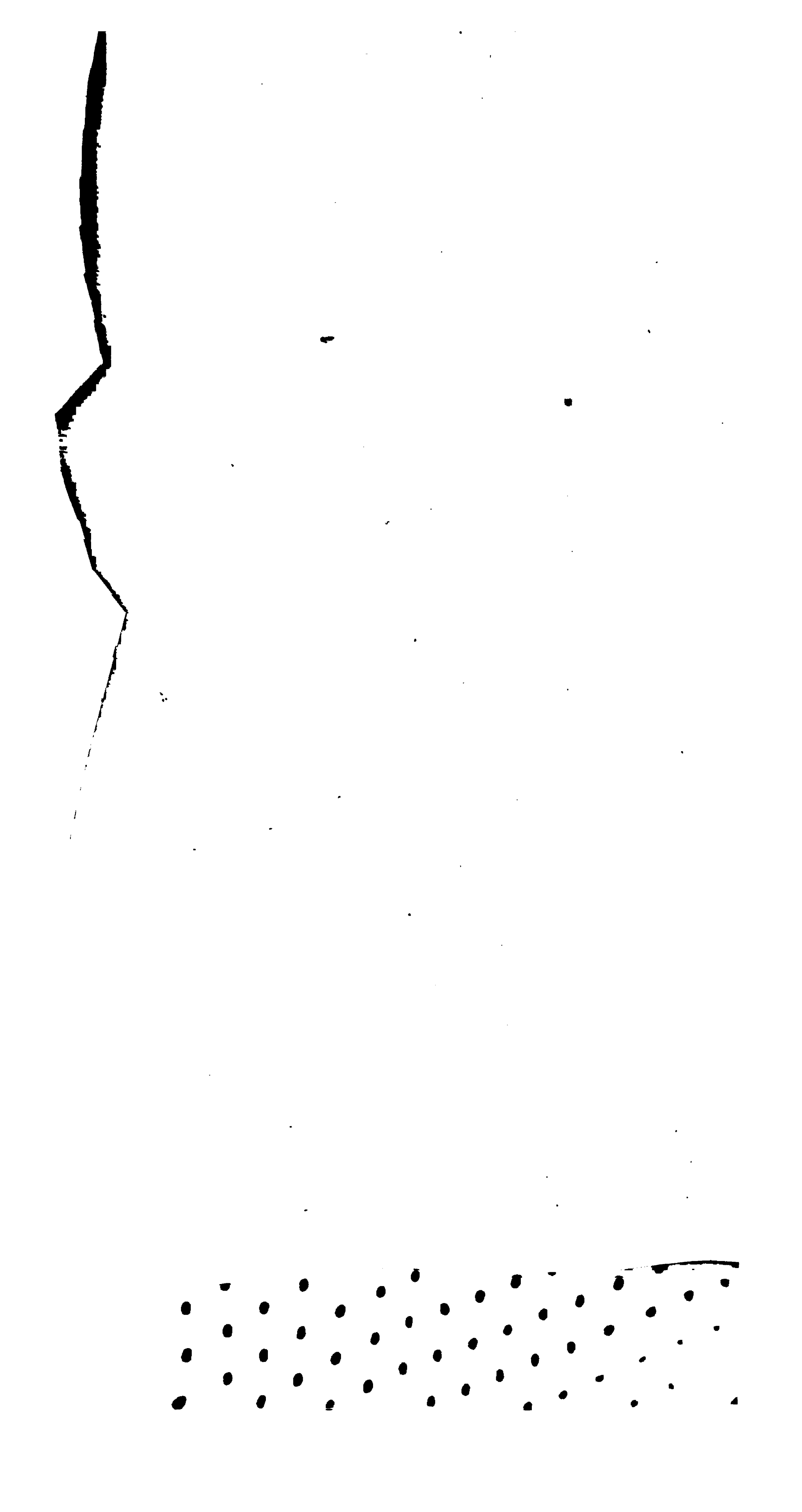
Origine des Etymologies d'Isidore de Séville (les). — Petit in-fol., 1499, impr. en lettres rondes, dem -rel. dos et coins de mar. vert du Levant (*Thompson*) 30 fr.

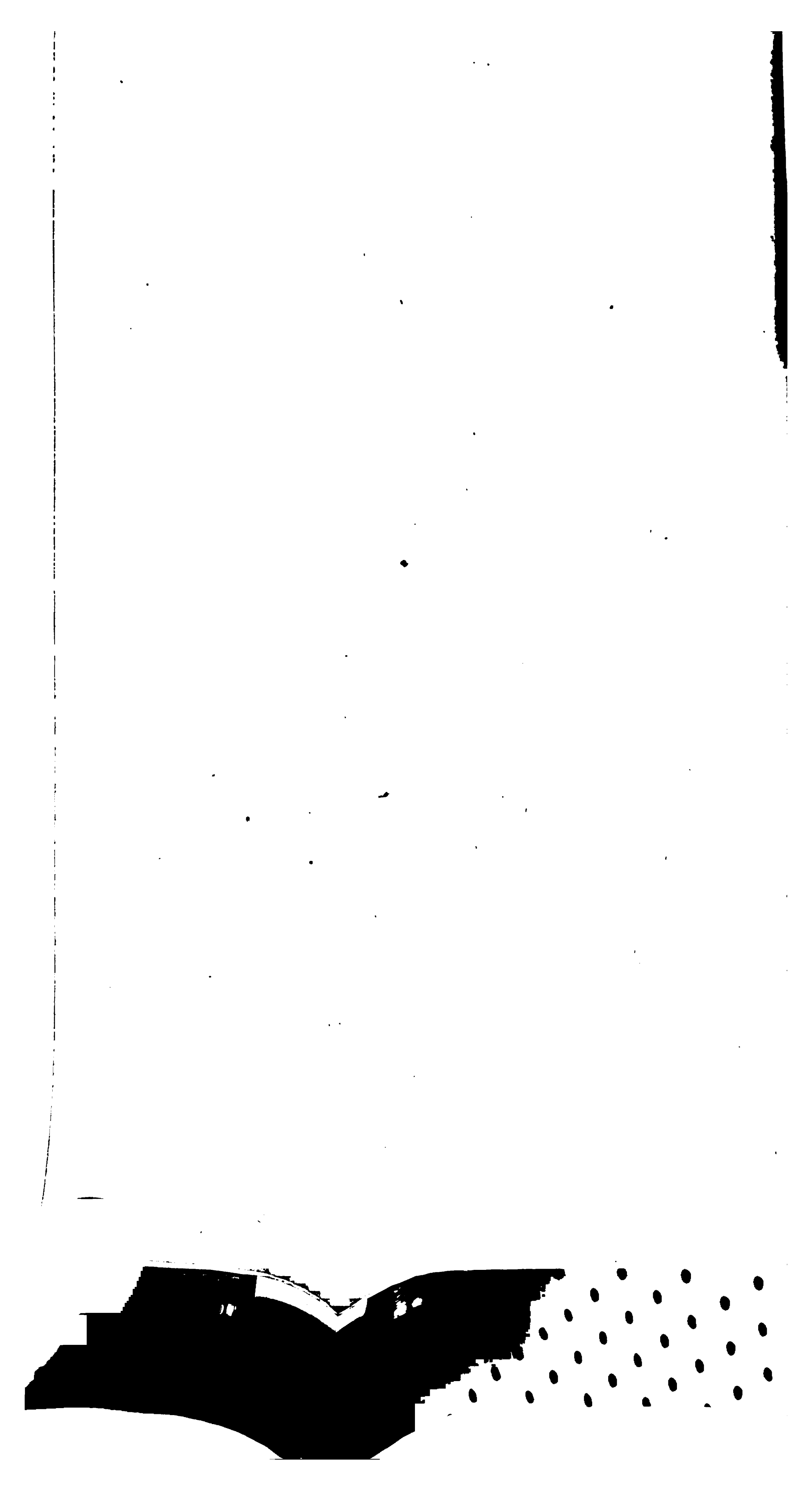
Le titre de cette curieuse édition de saint Isidore de Séville commence ainsi : PRÆCLARISSIMUM Opus divi Isidori, Hyspalensis episcopi, quod ethimologiarum intitulatur.

L'adresse au bas du titre constate en ces termes qu'il se vendait à Angers, chez Jean Alexandre, à la chaussée Saint-Pierre :

Venales inveniuntur Andegauis in domo Johânis Alexândri librarii in vico gallico uocabulo : a la chaussée Saint-Pierre.







COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA COMMISSION ARCHÉ(

Séance du 14 mars 1860.

Présidence de M. GODARD-FAULTRI

Le procès-verbal de la dernière séance est lu ensuite procédé au dépouillement de la corres breuse cette fois et intéressante. Nous citerons lettre de M. Tristan Martin sur les noms de Sai mard et de Montrevault qui, suivant lui, devr Maulimard (de *Malo Marte*) et Mont-Revault (de

Une autre lettre nous révèle un fait importan en marbre du château de Saint-Médard, comm ont été sciées de vieux tombeaux provenant de tevrault. Les inscriptions existent encore, mai le mur. Sur l'une est l'épitaphe de Henri II, et marbre rouge, celle du B. Robert d'Arbrissel.

M. l'abbé Barbier de Montault, archiviste, s blée les propositions suivantes, relatives à la Commission et qui sont aussitôt adoptées :

« 1° MM. les membres qui ont emprunté quelque ouvrage et le retiennent encore chez e ment priés de vouloir bien le remettre au pl pas retarder davantage la rédaction du catalog



» 2° Aucun livre ne sera prêté désormais pour plus d'un mois et sans que l'emprunteur n'ait préalablement signé sur le registre de sortie.

» 3° MM. les membres de la Commission et de la Société mère jouiront seuls de cette faveur. Nous ne saurions trop les engager à venir consulter à la Bibliothèque, quand ils n'ont besoin d'un ouvrage que pour quelques instants. »

M. E. de Livonnière lit le compte-rendu des visites archéologiques entreprises dans différents quartiers de la ville d'Angers, les 20 février, 5 et 12 mars derniers. Nous regrettons que le défaut d'espace nous empêche de faire connaître, au moins sommairement, tous les heureux résultats de ces visites. Dans la maison n° 20 de la rue Saint-Gilles, maison du XVe ou XVIe siècle, et portant encore des traces de balles des guerres de la Ligue, la Commission a visité des caves voûtées remarquables par leur étendue. Au-dessous est un canal qui, d'après une tradition plus ou moins fondée, conduisait de l'eau de source aux usines des rues de la Chaussée Saint-Pierre et des Forges.

Sous le perron de la maison portant le n° 24 de la rue Tulliballe, une petite porte ferme l'entrée de la source qui alimente la fontaine Pied-Boulet. Au-dessus de cette porte, étaient les armes de la Ville ; le bas de la clef paraît encore, mais la partie supérieure et les fleurs de lys du chef ont été grattées. Il s'y trouvait également une inscription dont il ne reste plus que quelques lettres et la date 1759. A gauche de cet écusson est incrustée dans le mur une statuette que les habitants de la rue prennent pour un saint Roch ; un bouclier encore visible prouve que cette tradition est erronée. C'est plutôt un saint Michel ou un saint Maurice.

Dans cette rue et dans celle du Port-Ligny, on remarque plusieurs enseignes sculptées, espèces d'écussons portant les attributs de la profession exercée par les mariniers qui habitaient presque exclusivement ces rues ; beaucoup ont des dates indiquant qu'elles remontent au XVIe siècle. Ainsi la maison n° 12,



connue sous le nom de maison des Barreaux, porte la date de 1586. On assure qu'elle renfermait jadis des moulins à eau.

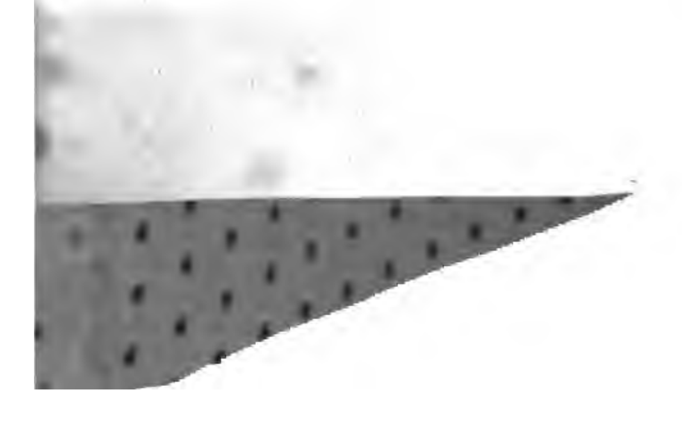
Les travaux entrepris dans les jardins de la Fidélité ont mis à jour plusieurs parties de l'amphithéâtre de Grohan : des restes de murs en petit appareil, des cinq enceintes, et trois murs de refend ou rayonnants ; un demi tambour de colonne en pierre oolytique.

M. Godard donne lecture d'un travail sur l'abbaye et sur la chapelle de Saint-Maur. — Renvoi au comité de rédaction.

M. Barbier de Montault communique la suite d'une étude ecclésiologique sur la commune de Chalonne. — Renvoi au comité de rédaction.

M. E. Lachèse lit un rapport sur la *Méthode de plain-chant* de M. l'abbé Tardif. Après une savante étude sur le plain-chant, au point de vue musical et au point de vue archéologique, M. Lachèse passe en revue les différentes parties de l'ouvrage de M. Tardif. Il montre comment, peu à peu, en prenant le soin de bien assurer chaque pas, on peut arriver, guidé par l'auteur, à posséder toutes les connaissances qu'exige une étude d'autant plus difficile que, sur plus d'un point, elle est peu arrêtée. « En écri- » vant ce livre, dit en terminant M. Lachèse, preuve d'un zèle » aussi persévérant qu'éclairé, M. l'abbé Tardif, fidèle aux habi- » tudes de toute sa vie, aura, une fois de plus, fait un acte mé- » ritoire et pieux. Nous le proclamons avec empressement et » notre plus vif désir serait de le faire comprendre à tous. »

M. l'abbé Joubert présente ensuite à la Commission une tapisserie curieuse qui appartenait à l'église Notre-Dame du Mans. Elle porte l'inscription suivante : « Anno Dni millesimo quingen- » tesimo nono magister Martinus Guercande presbiter natione » Andegavus Cenomanen̄ Ecclesiæ canonicus reverend̄.... morum » que patrum de illustri prosapia natorum dominorum Philippi » cardinalis de Lucemburgo nuper nec non Francisi de Lucem- » burgo ejus nepotis episcoporū cenomanen̄ secretarius, donavit » eid ecclesiæ cenomanen hanc tapiceriam pro ornatu chori ad » laudē Dei beatorumq. martyrum Gervasii atque Protasii ac



» tocius curiæ celestis eidem donatori parcat Deus. Amen. »

Comme l'indique cette inscription, le sujet de la tapisserie est le martyre de S. Gervais et de S. Protais.

Après cette communication, la Commission examine différents autres objets soumis à son examen, ce sont : Un reliquaire et une vraie croix, présentés par M. Berger ; — Différentes plaquettes, un vespéral (ancienne liturgie), un office de la semaine sainte de 1784, des autographes de Louis XIV enfant, des mandements d'évêques, donnés à la Bibliothèque de la Commission, ou au Musée archéologique de la Ville par M. l'abbé Conin ; — Un certain nombre d'affiches provenant de chez M. Letourneux de la Perraudière, ancien conseiller au Présidial, et contenant des ordonnances de police relatives au prix des denrées, à Angers, de 1687 à 1783. Ces affiches sont également offertes au Musée d'antiquités de la Ville.

M. Beloin soumet à l'assemblée le coin des assignats d'Angers, et un vase en terre cuite rouge portant une inscription très lisible : CARVIOLII BATTARA (vase de Carviolus) et qui a été trouvé sous l'arc de triomphe dit de Germanicus, à Saintes, en 1859.

Puis la séance est levée.

Le secrétaire de la Commission,

PAUL LACHÈSE.

ÉTUDES ECCLÉSIOLOGIQUES

SUR

LE DIOCÈSE D'ANGERS

CHALONNE-SUR-LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ANGERS

(Deuxième article).

VI. ARCHIVES.

La cure de Saint-Maurille de Chalonne ne possède plus de pièces originales, mais seulement un registre in-folio contenant la copie des comptes, actes, fondations, testaments, inventaires, tant par extraits que citations ou sommaires d'un grand nombre de pièces des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

Plus riches, les archives de la Préfecture renferment quantité de documents que nous désignerons par les lettres A. P. Il y a des *déclarations* de 1430 à 1736, quinze pièces d'*arrentement* des XIVe et XVe siècles, l'état du *fief et seigneurie du prieuré de Saint-Maurille*, en 1615 (1), et plusieurs chartes précieuses que nous analyserons.

(1) Ses redevances montaient à 300 liv.

28 novembre 1500. *Révérend père en Dieu* Jean Humblet, abbé de Saint-Serge, *écolier étudiant en l'Université d'Angers*, et *prieur commendataire* du prieuré de Chalonne (1), rendit une sentence contre le vicaire perpétuel de Notre-Dame et ses paroissiens, qui s'obstinaient à ne pas vouloir assister à la procession de la Fête-Dieu, faite par les religieux du Prieuré.

Il résulte de cet acte, qu'il n'y avait alors qu'une procession, réunissant les deux églises, qui de Saint-Maurille allait à Notre-Dame, et « débarquoit jusqu'à la croix du cimetière de St-Maurille, sur le chemin, à laquelle croix après aucuns services divins et les usages accoustumés y estre faits, led. curé ou vicaire et les paroissiens de Notre-Dame s'en départent et s'en retournent à lad. église de Notre-Dame, et le d. prieur ou son commis curé ou vicaire et paroissiens de St-Maurille s'en retournent processionnellement à lad. église de Saint-Maurille. »

14 septembre 1524. — Testament de Foulques Branlard, prêtre à Saint-Maurille de Chalonne, qui fonde à perpétuité une messe chantée de Requiem tous les ans, le jour de l'Epiphanie et la veille, vigiles des Morts et après led. office un Libera devant le crucifix. « Le procureur de fabrique est tenu d'assister aud. service et de faire sonner au soir vigiles et le lendemain la messe et fournir quatre chandelles ou cierges tant pour vigiles que pour lad. messe, ou autre luminaire à sa discrétion. Il est aussi tenu de fournir et bailler au curé et aux chapelains après vigiles un pain de quatre livres et deux pots de vin qui seront bus entre le curé, chapelains et procureurs de fabrique, les chapelains qui seront au reste dud. service ne participeront qu'au tiers de lad. potation. »

1573. D'après les signatures apposées sur le registre des *Actes capitulaires* de 1387 à 1573, tels étaient, à cette dernière date, les officiers, *officiarii*, du prieuré de Saint-Maurille :

« Le prieur, *prior*; le secretain, *sacrista*; le chambrier, *came-*

(1) L'on nomme encore *rue des Moines* la rue qui longe l'église.



rarius; l'enfirmier, *infirmarius;* l'houstellier, *hospitalarius;* le surprieur, *surprior;* le chantre, *cantor;* le celerier, *celarius* ou *celararius;* le bibliothécaire, *armarius.* » (A. P.)

1606. Testament de Guillaume Métivier, laboureur à Bous, en l'île de Chalonne, qui fonde une messe chantée à diacre et sous-diacre, et « il y sera donné pour quatre sous de pain blanc pour donner la charité du pain béni lorsque lad. messe se célébrera.»

29 décembre 1612. Testament de Perrine Esnou, veuve de Jean Ogeron, demeurant à Chantelou, paroisse de Saint-Lambert-du-Lattay, « par lequel elle donne à perpétuité aux procureurs de fabrique de Saint-Maurille de Chalonnes, le plain d'un quart de pipe de vin blanc pour estre distribué à la communion de Pasques; elle demande qu'il soit célébré en lad. église deux absolutions et deux messes à basse voix aux jours et festes de saint Maurille et de sainte Catherine et de l'office d'iceux et faire prière et recommandation de son âme et de ses défunts parens et amis, et qu'il soit distribué lesd. jours en lad. église le pain béni de la fleur d'un demi-boisseau de froment, mesure des Ponts-de-Cée... »

1636. Fondation par Me Michau, seigneur de Montaran, doyen des conseillers du grand conseil, à Paris, « pour rétribuer les litanies de la B. V. et libera qu'on chante tous les jours dans l'église de Saint-Maurille. »

1628. Pierre Boureau, chapelain de la Trinité, *alias* Saint-Julien, « lègue huit boisseaux de froment, mesure de Chalonnes, pour être employés à faire du pain de la sainte communion des paroissiens au jour et feste de Pasques par chacun an. »

26 septembre 1631. Fondation d'une messe de *Requiem*, à dire chaque mardi de l'année.

8 mars 1639. Perrine Alloyer fonde, par testament, deux messes solennelles aux jours et fêtes de *saint Pierre ès Liens* (1) et *saint Antoine de Pade* (2).

(1) 1er août.
(2) 13 juin.

1654. Le droit de banc dans l'église est taxé une livre, et le droit d'ouverture de fosse en l'église, trois livres. En 1759, les bancs dont se servaient les fidèles se payaient *cent sols* de location par an.

28 avril 1655. Le testament de Renée Cormerye fixe une rente de 300 liv. « pour être délivrée aux sacristains pour sonner l'*angelus* (1) le matin, à midi et le soir. »

1666. Fondation, par testament de Tr.-H. Claude Périgault, marchand à Chalonne, de deux services : « le premier, la vigile de N.-D. deMars avec vespres des Morts, à l'issue des vespres de paroisse et le second service, la vigile de l'Assomption avec vespres des Morts, à l'issue des vespres de paroisse, avec recommandation dud. sieur Périgault au prône de la grande messe, le dimanche précédent..... avec charge au procureur de fabrique de donner au curé et chapelain de Saint-Maurille par chacun service la somme de quatre livres et une collation vallant vingt sols par chacun service à l'issue desd vespres des Morts »

30 août 1668. Fondation, par Etienne Albert, d'une messe chantée le jour de saint Etienne (2) à diacre et sous-diacre, un *libera* et 5 s. de pain bénit. Legs de 2 liv. 5 s. de rente à cette intention.

27 décembre 1669. Une déclaration est rendue à la châtellenie de Jallais, pour seize boisseaux de froment dus à la fabrique de Saint-Maurille, *pour le pain béni de Pasques sur la métayrie du haut Paty en Jallais.*

1671. Fondation du chant des litanies de la Vierge, le *de profundis* et *libera*, avec recommandation de l'âme du sieur Périgault, tous les jours après vêpres.

12 février 1684. Henry Arnaud *règle* qu'il y aura six prêtres pour acquitter les nombreuses fondations de l'église, et que la première messe sera célébrée à cinq heures en été et à six heures en hiver.

(1) V. sur l'*Angelus*, *Correspondance de Rome*, p. 3.
(2) 26 décembre.



21 septembre 1687. Fondation par Radegonde Davy d'un *trentain* (1) à perpétuité.

1692. Un procureur est désigné pour la *boîte* des trépassés (2)

1694. L'herbe du grand cimetière est vendue douze francs *pour deux années.*

31 juillet 1696. Michel Poncet de la Rivière autorise que la fête patronale soit célébrée le 19 octobre, jour de la *Translation de S. Maurille,* au lieu du 13 septembre, comme on avait fait jusqu'alors.

3 décembre 1697. Fondation par Renée Martin et Pierre Delaunay, « d'un *libera* sur leur fosse en la cour des moines et deux cierges pendant l'octave du Sacre (3). »

1699. Legs de quatre livres quatre sous pour un service « qu'on fait la veille de l'Ascension. »

1705. Les métayers de la Petite-Lande sont tenus de payer à la boîte des trépassés par chacun an vingt-sept sols en argent et un petit pain bénit payables au terme de la Toussaint.

1705. « Il est dû, sur la métairie de la Petite-Lande, à la chapelle de Feuille-d'Or, en N.-D., quatre quinzaines de blé seigle rendables en la maison de lad. chapelle et trois muis de froment au Pineau de Saint-Laurent de la Plaine et une *foisse* d'un boisseau de la fleur de froment, mesure des Ponts-de-Cée, bien emburée, deux chapons et un charroi au bourg de Chalonnes. »

14 septembre 1706. Fondation d'une grande messe, le jour de saint Sébastien (4), par Sébastienne Onillon.

(1) On nomme *trentain* trente messes célébrées consécutivement. L'origine en remonte jusqu'au pape saint Grégoire-le-Grand.

(2) « Une paire de presse fermant à clef pour mettre le parement noir » servant au grand autel et les cierges de la boîte des trépassés. » Invent. de Saint-Maurille.

(3) Ce mot est angevin dans le sens de *Fête-Dieu*. Il n'est usité maintenant qu'en parlant de la consécration des empereurs, des rois et des évêques. On l'appliquait autrefois aussi à la consécration des églises. *Sacre* est la traduction littérale du latin *consecratio*. Or la Fête-Dieu est nommée dans nos anciens livres liturgiques *Consecratio corporis Christi.*

(4) 20 janvier.

1710. Fondation, par plusieurs confrères de la confrérie du Rosaire, avec autorisation de l'évêque d'Angers, de l'exposition du Saint-Sacrement, tous les premiers dimanches de chaque mois et les fêtes de la sainte Vierge, et, après vêpres, salut et bénédiction du Saint-Sacrement.

19 février 1710. Michel Le Pelletier, évêque d'Angers, *règle que le service du Prieuré sera fait par le curé et son vicaire.*

20 décembre 1710. Plusieurs personnes réunies affectent une somme de 320 fr. à la fondation de l'exposition du Saint-Sacrement tous les premiers dimanches du mois et à chaque fête de la Vierge (1).

20 avril 1713. Marie Chotard, veuve Jolivet, donne à l'église un encensoir du prix de 220 liv. et un devant d'autel en broderie.

11 mars 1732. Dans la supplique présentée à l'évêque d'Angers pour l'agrandissement de l'église, il est dit que Saint-Maurille a pour bornes, au nord la Loire, au sud le Prieuré, et à l'ouest *un petit espace qui sert de cimetière pour inhumer les petits enfants* (2).

23 septembre 1732. Le nombre de communiants montant à 3,000, l'église se trouvait trop petite, en sorte qu'un *tiers* restait à la porte pendant les offices, et qu'un grand nombre encombraient *le chœur et le sanctuaire* de la paroisse. En conséquence, Mgr de Vaugirauld décida que l'église paroissiale et celle du Prieuré seraient unies, à la charge par le curé de payer à perpétuité au prieur, au terme d'Angevine (3), *quatre sols de cens et devoir féodal*, et que cette union se ferait au moyen de la dé-

(1) Les fêtes liturgiques de la Vierge et comme telles adoptées dans beaucoup de fondations, étaient à cette époque : la Purification (2 février), l'Annonciation (25 mars), l'Assomption (15 août), la Nativité (8 septembre) et la Conception (8 décembre).

(2) Il est certains liturgistes qui pensent que cet usage a fait donner le nom de *parvis* à la place qui précède d'ordinaire les églises à l'ouest.

(3) Ou la Nativité de la sainte Vierge (8 septembre), parce que cette fête, suivant une tradition aussi ancienne que respectable, aurait été instituée pour la première fois en Anjou, par saint Maurille, évêque d'Angers.



molition du mur qui séparait l'autel de la paroisse *d'un ancien chœur très spacieux* affecté au service du Prieuré, *où les Pères bénédictins s'étaient retranchés pour faire leur office quand ils ont cessé de gouverner la paroisse.*

21 janvier 1739. Me Pierre Charbonnier, huissier à Rochefort, reconnaît devoir à la fabrique un quart de vin pour la communion de Pâques.

19 août 1741. Jean de Vaugirauld, évêque d'Angers, par lettre datée d'Eventard (1), accorde à l'église de Saint-Maurille une *indulgence de quarante heures* (2), à gagner le premier dimanche d'octobre et les dimanche, lundi et mardi de la Quinquagésime.

1741. Les *sacristes* reçoivent quarante livres pour huit années de gages.

1743. Fondation, par MM. Charbonneau et Martin, d'une messe en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus pendant quarante ans, tous les premiers vendredis de chaque mois.

1768. Fondation de l'office du Sacré-Cœur, c'est à dire « messe chantée, vespres, salut, le troisième dimanche post Pentecost, par M. Gontard, chanoine de l'église Saint-Maurille d'Angers. »

Avant 1771. Fondation d'un septier de blé-seigle, dont huit boisseaux pour les prêtres, et quatre boisseaux pour le procureur de fabrique « pour rétribuer une messe chantée, après laquelle messe le jour des Rois, il est dû à la boeste des Trépassés, une livre sept sols et la fleur d'un demi-boisseau de froment pour faire un pain béni. »

XVIIIe siècle. Fondation « d'une messe du Sacré-Cœur le lendemain du Petit-Sacre. »

27 décembre 1775. Un *règlement* est imposé aux sacristains. Il contient entr'autres clauses les suivantes, qui laissent soupçonner que leur réputation de buveurs date au moins d'un siècle. « Ils seront tenus de sonner les baptêmes pour pauvres et riches pendant

(1) Maison de campagne des évêques.

(2) C'est-à-dire l'exposition du Saint-Sacrement pendant quarante heures continues, à l'imitation de Rome.

un quart d'heure seulement, il leur est expressément défendu d'exiger du vin et d'en boire plus que chopine : quant au payement, ils se contenteront de l'honnêteté qu'on leur fera... Les fosses, ils les feront de la profondeur de quatre pieds au moins, selon l'ordonnance de l'église, sans pouvoir exiger du vin des particuliers. — Ils seront tenus de sonner le pardon (1), en hiver, à six heures du matin et à quatre et demie du soir ; en été, à cinq heures du matin et à sept heures du soir, pour la blée ils ne sonneront qu'un bon quart d'heure soit le soir, soit le matin.

» Ils seront tenus de sonner la grosse cloche pour les assemblées de paroisse immédiatement après l'élévation. »

VII. AUTELS.

Les papiers de la cure indiquent, dans l'église St-Maurille, cinq autels : *le grand autel*, l'autel de la Vierge (2), celui de Ste-Barbe, et celui de St-Sébastien, *proche le second pilier à l'entrée de l'église*, et un cinquième sous le vocable de St-Maurille (3).

VIII. CHAPELLES FONDÉES (4).

Le Pouillé de 1648 (5), désigne ainsi les chapelles desser-

(1) Pardon ou *Angelus*, ainsi nommé à cause des indulgences attachées à la récitation de cette prière. *Pardon* et *indulgence* sont deux expressions synonymes dans l'ancienne langue française.

(2) Pour une pierre de marbre gravée posée à l'autel de la Vierge, par M. Cointier, 3 liv. 10 s. (1741).

(3) M. Périgault fonda, au XVIIIe siècle, *une lampe ardente devant l'autel de saint Maurille*, plus une rente de 50 liv. à la charge de *dire chaque soir les litanies de la Vierge avec l'oraison, un de profundis et libera.*

(4) Le mot *chapelle* a deux significations dans le langage canonique. Il exprime à la fois un *monument* et une *fondation*. Pour plus de précision dans nos études, nous diviserons les chapelles en *chapelles bâties* et *chapelles fondées*.

(5) Pouillé général contenant les bénéfices de l'archevesché de Tours. Paris. 1648. *Bénéfices du diocèse d'Angers*, p. 174.



vies en la paroisse de Saint-Maurille : Chapelle de Sainte-Barbe, à la présentation du prieur et des procureurs de fabrique et à la collation de l'évêque ; la chapelle de la Trinité, à la présentation du prieur et à la collation de l'évêque ; la chapelle de Saint-Hubert, *alias* de Fourneau ou des Fradins, à la présentation du prieur et à la collation de l'évêque ; la chapelle des Clercs, à la présentation des confrères de la confrérie des Clercs, et à la collation de l'évêque.

Le Pouillé, de 1783 (1), ajoute : La chapelle des Nadelets, à la présentation du curé et du procureur des trépassés, et à la collation de l'évêque ; la chapelle de la Chauvière, à la présentation du seigneur du lieu et à la collation de l'évêque.

Voici, d'après un *Pouillé manuscrit* (XVIII[e] siècle), qui appartient au Musée diocésain, le revenu de ces chapelles : Saint-Hubert, 10 livres ; Sainte-Barbe, 200 livres ; la Trinité, 50 livres ; les Nadelets, 10 livres ; la Chauvière, 20 livres.

« Il y a deux chapelles fondées et desservies en l'église de Saint-Maurille : savoir la chapelle Sainte-Barbe fondée par Robert Bareau, prêtre, laquelle doit trois messes par semaine, l'une le dimanche après le prône, l'autre le mercredi, et l'autre le vendredi, toutes à basse voix, à l'autel Sainte-Barbe en l'église, lequel autel a été détruit par ordonnance de M[gr] l'évêque donnée à Chalonnes dans le cours de ses visites, le 21 juillet dernier et led. service transféré au grand autel ou à l'autel de Saint-Sébastien. »

« L'autre chapelle est la chapelle de la Trinité, fondée par » messire Jean Troilet, prêtre à Saint-Maurille de Chalonnes, » laquelle doit une messe en l'honneur de la sainte Trinité » par semaine, célébrée à l'autel de saint Sébastien, avec le » psaume *de profundis* et les oraisons à la fin, à la charge d'entretenir la lampe qui est devant le tabernacle où repose le » corps de Nostre-Seigneur... durant le service de toutes les » festes annuelles et dimanches de l'an, et le jour et octave du

(1) Pouillé du diocèse d'Angers. Angers, 1783, p. 120.

» Sacre, pour raison des noyers étant aud. bordage des Roches. » (25 octobre 1530.)

« Lesquelles deux chapelles sont en la présentation du prieur de Saint-Maurille de Chalonnes et du procureur fabricier de lad. église de Saint-Maurille, pour lors en charge, lesquelles dites chapelles doivent être présentées aux plus anciens prêtres résidants et natifs de lad. paroisse. »

Le 9 novembre 1589, François Nadelet fonda la chapelle qui prit son nom. Elle était dotée pour *une messe au grand autel en l'honneur du saint Nom de Jésus, tous les vendredis.*

Un acte de 1653 parle d'une rente de trois sous neufs deniers, payée par Pierre Bourreau, prêtre, *à cause de la maison de la chapelle des Nadelets.*

IX. DÉCIMES.

Les décimes étaient ainsi imposées : Le prieur, 23 livres 5 sous ; le chapelain des Fradins, 3 liv. 17 sous ; le chapelain de Sainte-Barbe, 22 liv. 4 sous ; le chapelain de la Trinité, 10 liv. 12 sous ; le sacriste, 16 livres 18 sous ; la prestimonie des Nadles, 1 livre 3 sous ; la prestimonie de la Chauvière, 2 livres 4 sous (1).

X. CONFRÉRIES (2).

La confrérie du Rosaire n'a pas de titres propres. Elle est seulement mentionnée à la date de 1661, époque à laquelle elle

(1) Registre des décimes, manuscrit de 1769 au Musée diocésain, nos 148, 157.

(2) Toutes ces anciennes confréries ont été supprimées de droit. Pour les faire revivre, il faudrait une nouvelle érection canonique. « Utrùm antiquæ sodalitates quæ post concordatum anni 1801 noviter ac canonicè erectæ non fuerint, privilegia et indulgentias ipsis concessas amiserint. — Sacra congregatio indulgentiarum respondit : Affirmative. S. C. I. decret. 20 januar. 1858, in una Tornacen. ap. *Analecta juris pontificii*, t. III, col. 1230-1232.



fut établie par M. Doussard, prêtre (*Registres de la cure*). En 1733, elle reçoit des dons en laine et en fil, et aussi de l'argent dans son *tronc*.

Nous ne connaissons la *confrérie des Clercs* que par les Pouillés de 1648 et 1784 qui lui attribuent la fondation et la présentation d'une chapelle.

Il existait à Saint-Maurille une troisième confrérie, ainsi qu'il résulte de cette note : « Le curé de Saint-Maurille a entre les mains une bulle d'indulgences et priviléges pour l'autel de la confrérie des Agonisants, donnée à Rome le 3 octobre 1687, et approuvée par Mgr Arnaud, évêque d'Angers, le 18 décembre 1687, signée C Coureau et plus bas Musard. »

XI. INVENTAIRES DES RELIQUES ET ORNEMENTS.

Je ne citerai que par extraits les inventaires de 1603, 1605, 1623, 1624, 1630, parce qu'ils répètent généralement les mêmes articles que l'inventaire de 1625.

1603. — « ... Une autre calice d'argent doré, qui est le calice où célébrait la messe Mgr saint Maurille (1), avec une patène aussi d'argent doré, avec une croix d'étain. — Deux calices avec leurs patènes d'étain et deux chopineaux (2). — Un graslier (3) avec un autre grand livre noté pour les matines, un grand autre noté avec les leçons, un grand et un petit missel. — Quatre chandeliers de cuivre et deux chandeliers de la croix (4). — Trois chapelles, savoir une chapelle de moire rouge, une chapelle de tripe de velours, deux de moire violette — Deux devants

(1) Il est fort probable que cette relique de saint Maurille n'était nullement authentique. Néanmoins une tradition de ce genre est fort curieuse à consigner.

(2) Burettes, de la capacité d'une petite chopine.

(3) Graduel?

(4) Chandeliers que portent les acolytes pour accompagner la croix de procession.

d'autels et deux estolles de velours noir avec

1605. — « Un autre calice d'argent doré, Mgr saint Maurille célébrait la sainte messe a d'argent doré. — Deux chopineaux. — Un noté avec les leçons, une office de la Nati Une autre chape rouge qui est du prieuré, une courtine de taffetas bleu et une petit leurs franges. — Quatre courtines de linge

1623-1624. — « Un calice où on tient célébrait la messe avec une patène, le tou courtines de toile dont une sert à la fest munion. — Un tableau qu'on met au-de rême. — Une courtine de taffetas qu'on Trois missels à l'ancien ordinaire d'Anj min, les deux autres en papier, un grar missel et un rituel à l'ordinaire d'Anjo le livre des *Venite* (4). »

1630. (Voir les précédents.)

« Un inventaire des reliques des sai sont en l'église de Saint-Maurille...

» 1. Une croix d'argent doré avec moisi rouge, avec une frange d'ar mettre lad. croix.

» 2. Une autre croix d'étain.

» 3. Sept reliquaires d'argent qui sont dans les reliquaires.

(1) Manipules.

(2) Rideaux pour couvrir les statue pendant *courtine* signifie plus bas tabernacle.

(3) Les coussins servaient à appu encore à Rome généralement au li

(4) Le *Venite* est le psaume qui *des Venite* à la bibliothèque de la



» 4. Une custode d'argent pour mettre le Saint-Sacrement à la fête du Sacre.

» 5. Un ciboire d'argent doré qui est dans le tabernacle où est le Saint-Sacrement.

» 6. Un ciboire d'argent doré dont on se sert pour porter le saint viatique aux malades avec une bourse de velours cramoisi rouge.

» 7. Un calice d'argent doré avec une patène dont se servait saint Maurille pour dire la messe.

» 8. Deux calices d'argent doré, un grand et un petit, lequel M. le curé a en sa fenestre (1).

» 9. Un bahut dans lequel sont lesd. reliques.

» 10. Cinquante-deux nappes, tant grandes que petites, pour mettre sur les autels.

» 11. Une nappe qui sert au grand autel pour la communion.

» 12. Vingt-cinq aubes, vingt-six amicts, vingt-cinq surplis dont un de toile blanche avec de la dentelle autour que M. le curé a dans sa fenestre.

» 13. Deux pochettes de sable, une pour mettre la croix et l'autre la bannière.

» 14. Un fond de toile qu'on met sur la carrée (2) au temps du Sacre.

» 15. Trente essuie-mains, cinq courtines de toile dont on se sert à la communion et à la feste de Pasques.

» 16. Un grand drap de toile peinte pour couvrir la Passion en carême, avec un grand drap de toile blanche qui servait à couvrir la Passion.

» 17. Une courtine de taffetas qu'on met sur le tabernacle.

» 18. Cinq devants d'autel, un de damas rouge cramoisi, un de damas caffart blanc, un de damas rouge et jaune, les deux autres de damas violet.

» 19. Deux vieux tapis, un sur la chaire et l'autre sur le pupitre.

(1) Armoire, placard, pratiqués dans un mur.

(2) Dais.

» 20. Deux bannières de damas rouge, dont une de peu de valeur.

» 21. Une chapelle de damas noir garnie avec une chasuble, daumoire (1), estole et fanons.

» 22. Une chapelle de damas rouge, scavoir deux chapes, deux chasubles et deux daumoires.

» 23. Une chapelle de damas caffart blanc, scavoir une chape, une chasuble, deux daumoires, deux étoles et trois fanons.

» 24. Une chape de satin violet, une chasuble et deux daumoires de taffetas aussi violet.

» 25. Une chasuble de satin rouge.

» 26. Deux missels à l'usage d'Anjou. Un autre missel et rituel. Deux petits coussins.

» 27. Un grand plat d'étain qui sert pour mettre les dons faits à la fabrique.

» 28. Deux courtines de taffetas bleu et vert, qui servent à la feste du Sacre.

» 29. Une autre petite courtine de taffetas rouge avec les rideaux de taffetas blanc, et une petite carrée pour mettre sur l'autel à la feste du Sacre (2).

» 30. Six chandeliers et le pié de la croix de cuivre dont deux d'étain.

» 31. Un orseau (3) et un encensoir de fonte.

» 32. Quatre chopineaux d'étain.

» 33. Une lampe de cuivre devant le grand autel.

» 34. Deux échelettes (4), une clef pour fermer le grand autel.

» 35. Trois coffres fermant à clef, six clefs de portes de l'église.

(1) Ce mot que je ne trouve dans aucun glossaire, signifiait-il *voile du calice* ou les *dalmatiques*, puisque nous voyons deux daumoires pour une chasuble?

(2) Dais en étoffe, placé sur l'autel à cause de l'exposition du Saint-Sacrement.

(3) Burette, *urceolus*.

(4) *Clochette* que sonne le sacristain en tête des processions.



» 36. Un livre graslier et un antiphonaire, un processionnal où l'on chante l'eau bénite (1) aux festes solennelles.

» 37. Trois calices d'étain.

» 38. Deux confessionnaux.

» 39. Trois longères de toile pour porter les corps des morts en terre (2). »

1627. (Comme le précédent.)

« Trois calices d'argent doré, un grand et deux petits, dont un des petits dans lequel on tient que Mgr saint Maurille disait la sainte messe. »

1631. — « Trois calices d'argent doré, un grand et deux petits, dont un des petits est le calice dans lequel le bienheureux saint Maurille célébrait la messe; l'autre, M. le curé s'en sert; il est renfermé dans sa fenestre. »

XVIIIe siècle. — « Une lampe de cuivre, avec un bénitier aussi de cuivre, l'écuelle pour quester, un plat d'étain pour les dons, un grand chandelier de fer à trois branches (3) et trois autres aussi de fer. »

XII. PROCESSIONS ET CORPORATIONS.

Sur les plaintes du procureur fiscal de la baronnie de Chalonne, au sujet de la procession du Saint-Sacrement, qui se répète tous les ans « savoir à la Fête-Dieu, suivant l'usage, le dimanche et le jeudi qui suivent, qu'on dit de l'octave et le jour de l'Assomption, auxquelles processions il se fait un grand concours d'habitants des deux paroisses, » une ordonnance de police est rendue, le 10 juin 1783, portant :

Que toutes les rues du parcours seront balayées et les maisons tendues de *tapisseries ou toilles suivant l'usage ;*

Que personne ne pourra assister à la procession *avec des armes*,

(1) L'aspersion de l'eau bénite.

(2) On se sert encore en Poitou de ces *longères de toile* ou draps pliés avec lesquels les porteurs enlèvent et soutiennent la bière. Ces *longères* sont presque partout maintenant remplacées par un brancard.

(3) Peut-être est-ce celui que possède encore la sacristie de St-Maurille.

sans l'agrément de la justice ou *le commandement d'anciens militaires* habitants de la ville, revêtus *de l'uniforme des régiments où ils auront servi*;

Que les personnes portant des torches ou des cierges marcheront en tête, et qu'il n'y aura à suivre le Saint-Sacrement que le clergé, s'il le juge à propos, les officiers de la baronnie, les syndics ou procureurs de fabrique qui sont ou auront été en charge, les officiers royaux de la ville et les plus notables.

Le tout à peine de 10 ou 20 livres d'amende. (Arch. préf. f[ds] Chalonne).

En 1784, 1785 et 1788, de nouvelles ordonnances répriment les abus des processions du Saint-Sacrement et de la vraie Croix, réglant comme il suit l'ordre général :

Echelettes. Hommes portant des torches ou des cierges.

Campagne : Journaliers; vignerons et laboureurs; fermiers de l'île ayant domestiques; closiers ayant bœufs et métayers (1).

Ville : Voituriers par terre; poupelliers et filassiers; tisserands; sabotiers; bateliers; meuniers; plâtriers et marchands de blé; marchands de faïence, terre et chandelle; maçons et couvreurs; cordiers; charpentiers de bâtiments et de bateaux; boisseliers, tonneliers, tourneurs et menuisiers; vitriers; maréchaux-ferrants, grossiers, terrassiers; taillandiers, ferblantiers, cloutiers; couteliers; huilliers; selliers, bourreliers et bâtiers; cardeurs et sargers; tanneurs, mégissiers, chamoiseurs; cordonniers; tailleurs; vendeurs de meubles; poissonniers; marchands-pêcheurs; cabaretiers et aubergistes; fabricants de bas et chapeliers; boulangers; bouchers; poëliers et chaudronniers; teinturiers et ciriers; perruquiers; notables marchands vendant en gros et en détail : épiciers, brûleurs d'eau-de-vie, marchands d'étoffe et de coton; quincailliers.

Chaque compagnie marchait sous son *guidon*. (Arch. préf. f[ds] Chalonne.)

X. Barbier de Montault,
Historiographe du diocèse.

(1) *Les fermiers avaient* la droite en allant et les closiers la gauche; *vice versâ au retour*.



ÉGLISES

DE

Saint-Georges des Sept-Voies, Saint-Pierre en Vaux, le Toureil, Bessé, Saint-Maur, etc.

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-LE-TOUREIL.

Cette commune, située dans le canton de Gennes, arrondissement de Saumur, renferme plus de dix huit cent trente habitants répartis sur deux paroisses, savoir : l'une appelée *Saint-Georges-des-sept-Voies* et l'autre *le Toureil*. Le curé de Saint-Georges administre en outre l'église de *Saint-Pierre-en-Vaux*. Quant au curé du Toureil, il administre l'église de *Bessé* et la chapelle de *Saint-Maur*.

Cette commune ne possède donc pas moins de cinq édifices religieux sur le compte desquels nous reviendrons, après que nous aurons parlé des *monuments celtiques*.

Quatre peulvans s'y font remarquer : l'un se nomme pierre de *Nezan*, hauteur 3 mètres ; l'autre, *Pierre-longue* ou de la *Filousière*, hauteur 5 m. 30 c. ; le troisième innommé, assez voisin de Cumeray, hauteur 3 m. 30 c. ; le quatrième, pierre de *Nidevelle*, *la Maison-neuve*, ou *Pierre qui pousse*, hauteur 6 m. 33 c.

Cette commune renferme encore deux dolmens, l'un près de Cumeray et l'autre nommé *la Forêt*, situé près le village de

Bouchet. Ce dernier se compose d'une *cella*, d'un vestibule *interne* et d'un vestibule *externe*; ces trois divisions le rendent très intéressant.

Pour ce qui est des monuments romains, je ne crois pas que la tour de Galles, sise près le Toureil, appartienne à la période gallo-romaine; je la crois plutôt des premiers temps de la féodalité. Elle est à peu près carrée, n'a qu'une ouverture; ses murs, encore élevés de quatre à cinq mètres, n'ont pas moins de 2 m. 50 c. d'épaisseur; leur massif *amplecton* était autrefois revêtu de pierres de tuf, en moyen appareil; on n'y rencontre aucune trace de cordons de briques. D'où lui vient le nom de *Tour de Galles*, je l'ignore; car il ne me paraît pas qu'elle soit gauloise, *turris Gallorum*, comme on a voulu le dire. Quoi qu'il en soit, il me semble évident que le bourg du *Toureil* lui doit son nom. Une voie romaine, allant de l'est à l'ouest, passait jadis non loin du Toureil, mais nous n'avons pu en retrouver de traces.

Sur la paroisse de Saint-Georges-des-sept-Voies, à l'endroit nommé la *Croix-Rouge*, on a découvert un certain nombre de briques à rebords, et tout près, au lieu dit l'Orbière, un cimetière dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

Revenons maintenant à nos églises.

1° Eglise de Saint-Georges-des-sept-Voies (1). Elle dépendait, ainsi que les suivantes, avant la Révolution, de l'archiprêtré de Saumur, dans l'archidiaconé d'outre-Loire. L'abbé de Saint-Florent présentait la cure de Saint-Georges et l'évêque conférait (2). L'église appartient au style roman du XI[e] siècle. Le

(1) *De septem viis* (Huynes, p. 38 de mon manuscrit).

On trouve dans le programme des questions proposées au futur Congrès de Dunkerque, année 1860 :

« Chaque route était-elle le centre d'un *septem vium?* » (Qu'entend-on par là ?)

(2) Richebourg, *de divite burgo*, dépendait aussi de Saint-Florent-lès-Saumur, comme annexe de Saint-Georges-des-sept-Voies. Huynes, p. 38. Dans une bulle d'Urbain III, de l'an 1186, on lit : « Ecclesiam Sancti-



clocher est une tour carrée à deux étages. Cette tour n'a pas moins de dix-huit ouvertures, arcades et fenêtres à plein cintre; sur l'un des chapiteaux on remarque un lion aux prises avec un serpent, scène emblématique du bien et du mal.

Cette église possède un beau tabernacle en bois doré et en style du XVIIe siècle.

Près du portail de l'église existe un vénérable ormeau vieux de plusieurs siècles.

On lit ce qui suit dans le manuscrit de Rigault, qui vivait vers le milieu du XVIIIe siècle, à Milly, près de Saumur :

Dans l'église de Saint-Georges-des-sept-Voies « il y a un banc » qui appartient à S. A. S. (Mlle de Clermont, héritière des terres » de Trèves et Milly). M. de Monsabert m'a écrit que ce banc lui » avait été concédé par S. A. S.; mais dans cette église tous les » droits de prééminence appartiennent à S. A. S.; M. de Coibray » est le seigneur de justice foncière qui a dans l'église un banc » dont il ne se sert point, parce que ce gentilhomme est de la » religion prétendue réformée. »

Saint-Georges-des-sept-Voies relevait féodalement de la baronnie de Trèves.

2° Eglise de Saint-Pierre-en-Vaux. L'abbé de la Roë présentait la cure et l'évêque conférait. L'église, qui est fort ancienne, vient d'être réparée par les soins de M. de Saint-Ouen.

3° Eglise du Toureil (1). L'abbé de Saint-Nicolas présentait la cure de Saint-Genulfe et l'évêque conférait.

Le clocher de l'église, bâti sur plan barlong, est une rareté

Georgii de *savoya* cum capellâ Sancte Marie de divite Burgo » (Huynes p. 416). Richebourg est un lieu situé entre le Toureil et Bessé (voir Cassini). Les religieuses des Loges présentaient la chapelle de Richebourg et l'évêque conférait. Le seigneur de Montsabert était baron de Richebourg. Cartul. Saint-Maur, p. 324.

(1) De *Turolio,* dans *Breviculum fundationis.... sancti Nicolai Andegavensis,* de Laurent le Peletier. Pages 17, 23, année 1096. Le seigneur de Montsabert était baron du Toureil. Cart. Saint-Maur, p. 324.

archéologique qui a mérité d'être signalée dans le tome III, p. 406 du Dictionnaire d'architecture de Violet-le-Duc. Cet auteur donne les *plan* et *élévation* du clocher, et le croit du XIII[e] siècle. « Le plan, dit-il, fait assez voir que les cloches devaient être » mises en branle dans le sens de sa longueur (c'est à dire hori- » zontalement). Ce clocher, dont le couronnement (1) n'existe » plus, est enrichi d'une arcature aveugle sous le beffroi et ne » laisse pas d'être assez élégant malgré l'extrême simplicité de » son plan. »

L'église du Toureil, son cimetière et la dixme de la paroisse appartenaient, avant le XI[e] siècle, à des personnes laïques; une dame, nommée Agnès, femme de Foulques Adubat, les avait reçus en dot, et ce fut elle qui en fit présent à l'abbaye de Saint-Nicolas, d'Angers, du temps de l'abbé Aderaldus qui vivait sous le règne de notre comte d'Anjou, Geoffroi Martel, entre les années 1040 et 1060 (2).

Saint Genulfe, patron de l'église du Toureil, était Romain et d'une naissance distinguée. Confié aux soins du pape Sixte II, qui gouverna l'Église vers le milieu du III[e] siècle, il sut se rendre digne de son maître par son esprit élevé, ses mœurs et sa piété. Il en reçut les ordres sacrés et le caractère épiscopal. Sixte l'envoya évangéliser la Gaule. Genulfe partit avec Genitus, son père, et s'établit à Cahors (*Cadurcum*) dont il devint le premier évêque (3). Plus tard il gagne le Berry, y purifie un temple de Diane placé sur les bords d'une rivière nommée *Naon* (*fluminis Naonis*), le consacre à Dieu et lui donne le nom de Saint-Pierre; ce fut en cet endroit qu'il inhuma son père auprès duquel, dans la suite, on l'enterra lui-même, et depuis lors ce lieu prit le nom de *la Celle de Saint-Genulfe* (*cella S.-Genulphi*).

(1) M. Violet, d'après un dessin communiqué par M. Darcel, a restitué dans sa gravure ce curieux couronnement.

(2) *Passim Breviculum* sancti Nicolai. — Hiret, p. 175.

(3) *Episcopi cadurcenses*: Gallia Sammarthanorum, t. II, p. 459.



Plus tard, son corps fut transporté à Notre-Dame de Paris (1).

4e Eglise de Bessé (2). L'abbé de Saint-Maur-sur-Loire présentait la cure des saints Gervais et Protais; l'évêque conférait.

Cette église est d'origine carlovingienne; nous voyons, en effet, par un diplôme de Charles-le-Chauve du 21 octobre 845, qu'à la prière d'Ebroïn, évêque de Poitiers et archichapelain de son palais, ce prince fit don au monastère de Saint-Maur de l'église de Bessé, consacrée aux saints Gervais et Protais, et qu'il y ajouta une maison seigneuriale (*casam dominicatam cum ecclesiâ preciosorum Christi martyrum Gervasii et Protasii*) (3).

5e Chapelle de Saint-Maur (4). Elle était, avant la Révolution, église paroissiale sous le patronage de saint Martin. Elle possédait un cimetière encore existant au sud, puis une cure située au village de Bourgneuf, à plus de deux kilomètres dans les bois. L'abbé de Saint-Maur présentait cette cure que l'évêque conférait. Mais avant de parler de la chapelle en question, il convient de dire quelque chose de l'abbaye et de son fondateur.

La vie de saint Maur a été écrite au VIe siècle par Faustus, compagnon de son voyage en France, puis transmise et retouchée par Odon (Eudes), abbé des Fossés près de Paris, et de Glannefeuille en Anjou, au IXe siècle. Ainsi revue et assez maladroite-

(1) Voir Martyrologium Gallicanum, auctore Andrea Saussaio S. R. E. patron., p. 46, t. I, Januarius.

(2) De Bidisciaco, an. 845. Cartularium sancti Mauri, p. 361.

(3) Cartularium sancti Mauri. Marchegay, p. 362.

(4) Saint-Maur, primitivement Glannafolium, était de l'Anjou au VIe siècle (Acta S. ordinis Benedicti).

Au XVIIe siècle l'abbaye dépendait du gouvernement de Saumur comme le prouve un ordre de Duplessis-Mornay, gouverneur, adressé à l'abbé le 3 novembre 1615 (Cart. Saint-Maur, p. 315).

Saint-Maur était une châtellenie relevant du château de Saumur (Tablettes historiques pour l'an 1761, p. 166 de mon manuscrit).

Saint-Maur avait son boisseau particulier plus grand que celui de Saumur de deux sixièmes (manuscrit de Michel Rigault).

ment corrigée, comme le prouvent certaines fautes chronologiques, cette très ancienne biographie, écrite en latin, nous a été conservée par d'Achery et Mabillon dans les *Acta sanctorum Ordinis Benedicti, secul. 1, p. 274 et suivantes. Evêché d'Angers, C. 9-7.*

L'authenticité de cette biographie fut contestée à la fin du XVIIe siècle, par le protestant Basnage, qui nia l'existence même du saint, tandis que Baillet admettait, au contraire, deux saints Maur, prétendant que celui dont parle le pape saint Grégoire-le-Grand, n'était pas le même que celui de Glannefeuille; mais Ruinart a parfaitement établi, avec sa logique habituelle et son esprit d'investigation, qu'il a existé un saint Maur, et qu'il n'y en a eu qu'un seul, disciple et ami de saint Benoît.

Parmi les très vieux auteurs qui ont écrit sur notre saint, nous devons citer le pape Grégoire-le-Grand, qui occupa le siége de Rome depuis l'an 590 jusqu'à l'année 604. On trouve, au second livre de ses Dialogues, plusieurs faits curieux sur saint Maur.

Nous ressentons ici le besoin d'exprimer qu'aujourd'hui l'on ne révoque plus en doute sa mission dans les Gaules, et notamment en Anjou. A l'appui de cette assertion, je noterai l'opinion de dom Guéranger dans un travail sur Solesme ; celle de M. Charles Lenormant, membre de l'Institut, dans son rapport fait en 1844, concernant les archives d'Anjou.

Le lecteur comprendra l'importance que nous attachons à l'authenticité de cette mission de saint Maur. Notre contrée a lieu d'être fière d'avoir la première en Gaule possédé un couvent de l'ordre de saint Benoît; qui ne sait, en effet, tout ce que les sciences, les lettres et l'agriculture doivent aux Bénédictins? Nous ne craignons donc pas de paraître trop long sur ce point, et d'ajouter une dernière preuve plus incontestable encore; elle se trouve dans le fragment d'un charte de Clotaire Ier. Ce passage est ainsi conçu : ... « Quapropter notum fieri volo omnibus... » accessisse me in Andegavensem pagum in monasterio quod di» citur *Glannafolium, in quo venerabilis Maurus patris Bene-*



» *dicti discipulus abbatis more videtur potiùs prodesse quàm præ-*
» *esse, etc.* (1) »

Cette charte, dont il ne nous reste qu'un fragment, est classée sous la date de l'an 560 environ. Elle nous apprend que Clotaire visita Glannefeuille du vivant de saint Maur, et déclare positivement que ce dernier est disciple de saint Benoît. Aussi cette preuve n'a-t-elle point échappé à la sagacité du personnage qui a copié pour dom Housseau les chartes de saint Maur, car il a écrit sur le fragment de celle de Clotaire, qui se trouve au folio 16, verso, du Cartulaire, une note dont nous extrayons ce qui suit :

« Les feuillets qui contenaient la suite de cette charte respec-
» table sont malheureusement arrachés. Ce qui nous en reste est
» cependant suffisant pour prouver invinciblement contre M. Bail-
» let, que le saint Maur qui vivait à Glannefeuille sous le règne
» de Clotaire, était véritablement disciple de saint Benoît (2). »

Ces détails authentiquement établis, passons à la vie même de notre saint.

Maur descendait d'une très illustre famille sénatoriale de Rome. Œquitius, son père, et Julia, sa mère, vers l'an 522, l'offrirent, comme il n'avait encore que douze ans, à saint Benoît, afin que celui-ci l'éduquât dans sa règle. Maur y fit de grands progrès de sainteté; le jeûne, les austérités, la prière, les veilles, les lectures pieuses, le silence, les douces larmes, le travail, en domptant avec force ses sens, ne lui en laissèrent que ce qu'il fallait pour retenir impatiente du ciel son âme sur la terre, où il devait commencer en Gaule une mission que douze siècles n'ont pu voir finir.

Ayant ainsi brisé par la mortification beaucoup de ses liens terrestres, il put arriver sur les ailes de la grâce à ces hauteurs spirituelles où l'homme, en contact plus direct avec Dieu, reçoit de celui-ci le don des miracles.

(1) Archives d'Anjou, p. 379.
(2) Archives, p. 319, etc.

Entre autres que nous pourrions citer, on assure
un moine, nommé Placide, de se noyer dans un la
à son secours sur la surface de l'eau.

Saint Benoît, appréciant ses vertus, partagea
avec lui la direction de son monastère établi d'a
(Subiaco), et ensuite au Mont-Cassin, vers l'an 52

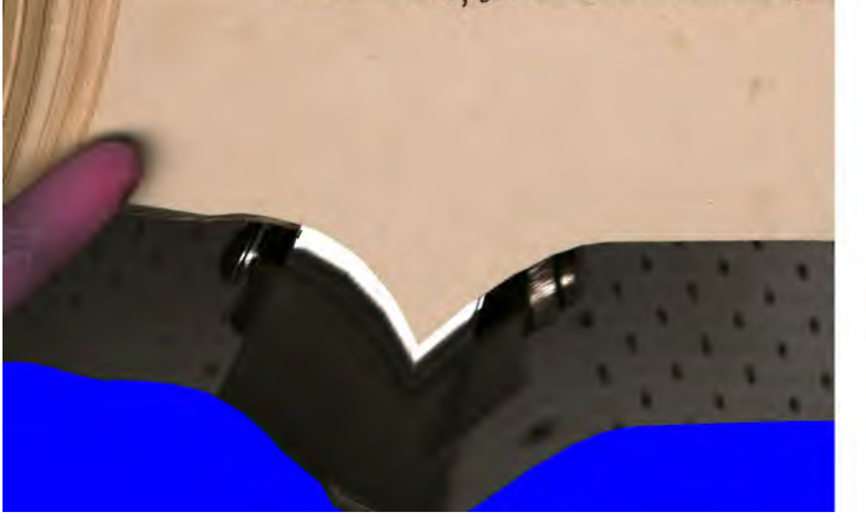
Modèle des religieux de son monastère, sa vie
sible, lorsque dans un jour du mois de décembr
ou 542, des voyageurs se présentèrent au couve
envoyés par un évêque du Mans, nommé tantôt *Be*
tantôt *Innocent*; d'Achery et Mabillon penchent po

L'un de nos voyageurs, ***Flodegaire***, était a
l'autre, ***Harderade***, remplissait auprès de l'évêqu
fonctions d'intendant, ***vice-dominus***, charge laïq
dant à celle de vidame.

Ils avaient ordre de demander à saint Benoît qu
de sa Règle, afin de l'introduire dans le Maine. Ben
saint Maur et quatre autres religieux, savoir : *Co*
Antonius, *Simplicius* et enfin *Faustus*, l'auteur n
du saint qui nous occupe.

Au départ, la séparation fut déchirante, et nous
lecteur à la peinture qu'en a tracée Faustus. Ceu
combien l'amitié redouble de puissance dans des
sont interdit ce qu'on appelle l'amour, comprendr
délicat de nos Bénédictins. Cette peine augmentai
ce que saint Benoît, sentant sa fin approcher, av
qu'il ne verrait plus jamais en ce monde son très
douleur n'était pas moins cuisante de la part d
restaient au Mont-Cassin, et qui avaient compté q
serait un jour leur abbé.

« Notre Père Benoît, dit Faustus, après nous av
» nous accompagna, avec toute la congrégation, ju
» du monastère, où de nouveau il nous embrassa,
» sa bénédiction, et remettant à son cher disciple



» de la Règle que lui-même avait écrit de sa main. Ensuite il » nous enjoignit de porter le poids servant à peser le pain qu'on » distribuait chaque jour aux moines, et la mesure du vin, petit » vase d'airain contenant une hemine de vin (*heminam vini*). »

Nos cinq religieux, accompagnés des deux envoyés de l'évêque du Mans, partirent donc ensemble du Mont-Cassin pour la Gaule, au commencement de l'an 543, selon Ruinart. Maur avait alors environ 32 ans.

Chemin faisant, ils traversent *Vercellas* (Verceil), ensuite *Agaune*, célèbre par le martyr de saint Maurice et de ses compagnons; ils franchissent le Mont-Jura, atteignent Fontrouge, où ils apprennent la mort de saint Benoît, qui eut lieu, suivant Baillet et Moréri, le 21 mars de l'an 543.

De Fontrouge, près d'Auxerre, ils se dirigent vers Orléans, voyageant toujours en véritables pèlerins.

Arrivés à Orléans, on leur fait savoir le décès de l'évêque du Mans, qui les avait appelés dans son diocèse. Cette nouvelle leur causa de l'embarras; mais Harderade prenant la parole, leur dit qu'il allait de suite se rendre au Mans, afin de connaître les intentions du nouveau prélat : « Vénérable Père, ajouta-t-il en » s'adressant à saint Maur, attendez-moi ici avec vos frères; dans » huit jours je serai de retour près de vous. »

D'après ce texte, l'on ne mettait alors pas moins de quatre jours à parcourir le chemin d'Orléans au Mans.

Harderade ayant ainsi parlé, se mit en route avec Flodegaire. Ils virent le nouvel évêque du Mans, que les uns appellent *Domnolus*, et les autres plus sûrement, *Scienfredus*. Au milieu de l'entrevue, Scienfredus déclara qu'il ne pourrait recevoir les disciples de saint Benoît; Harderade aussitôt fit parvenir cette nouvelle à Orléans, par l'entremise de son neveu Hademar, le chargeant en même temps de mander aux Bénédictins qu'ils eussent à ne pas s'inquiéter, mais bien à se rendre en Anjou (*Andegavensem regionem*).

« Ce que Maur apprenant, assure Faustus, il fut fort joyeux,

» et nous avec lui ; aussi, après dix jours de repos à Orléans, la » petite colonie se mit-elle en route. Nous étions à la cinquième » journée de notre marche, lorsque, arrivés à Restis (1), nous » rencontrâmes Harderade et Cecilia, sa femme, ainsi que leurs » fils, qui tous, depuis deux jours, étaient rendus en ce lieu pour » nous y recevoir. Or, c'est là que ces pieux époux donnèrent en » secret tous les détails du refus de l'évêque du Mans, au bien- » heureux Maur. Et comme celui-ci demandait ce qu'il convenait » alors de faire en cette circonstance, Harderade lui répondit :

» J'ai un cousin nommé Florus, puissant par les terres qu'il » possède en ces contrées et en d'autres, et qui occupe un des » rangs les plus distingués parmi les grands dans le gouvernement » du palais ; toujours jaloux de plaire à Dieu, et n'ayant qu'un » fils qu'il destine au Seigneur, il désire faire bâtir sur sa terre » patrimoniale un couvent, afin que, libre lui-même de tous soins » humains, il puisse s'y réfugier. Je lui ai député quelqu'un pour » l'informer de votre présence ; mais en attendant sa réponse, » allons, s'il vous plait, visiter le patrimoine en question. »

En écoutant ces paroles, le bienheureux Maur fut grandement réjoui, et dès le lendemain il se rendit avec Harderade à l'endroit indiqué.

En ce temps gouvernait Théodebert, roi d'Austrasie, dans les états duquel, au rapport de Baillet, se trouvait le diocèse d'Angers, par suite du système de partage qui s'était introduit dans les successions des premiers rois Mérovingiens.

Sitôt que Florus eut connaissance de l'arrivée de Maur en Anjou et des projets de son parent Harderade, il s'empressa de demander à Théodebert l'autorisation de les accomplir ; ce qui lui fut accordé.

Florus se rend donc sans tarder à sa terre de Glannefeuille, où il voit venir à sa redevance Maur et Harderade.

Tous introduits dans la maison de Glannefeuille, la conversa-

(1) Sans doute Rets, près de Montsoreau, en Anjou.



tion, durant plusieurs jours, roula sur les moyens de bâtir le futur monastère et sur la forme de la donation.

Florus donc ayant écrit son testament selon le conseil du bienheureux Maur, investit celui-ci de ses droits sur Glannefeuille, sans même se réserver la seigneurie (*dominium*) de ce lieu. Il offrit de plus à Dieu son fils Bertulfe, alors âgé de huit ans, pour être nourri et élevé dans la Règle.

Sur ces entrefaites on s'occupa de réunir des ouvriers qui jetèrent les fondements du monastère, au centre de la gorge de ces trois charmantes collines, qui convergent en pente douce vers la Loire. D'abord ils construisirent un petit oratoire en l'honneur de saint Martin (1), et comme Florus était alors vicomte ou lieutenant de Théodebert dans le pays d'Anjou, il mit à la disposition de l'abbé les meilleurs charpentiers et maçons de la contrée; aussi l'ouvrage monta-t-il rapidement et avec ensemble. Un clerc (*clericus*) nommé Langise, et que Florus avait amené du palais de Théodebert, présidait au travail en qualité d'architecte.

Après huit années de labeur, le monastère se trouva suffisamment achevé, pour que les évêques de la province (2) métropolitaine de Tours pussent en faire la dédicace, qui eut lieu vers l'an 551, sous l'épiscopat d'Eutrope, évêque d'Angers.

L'oratoire de Saint-Martin ne fut point le seul édifice religieux construit à Glannefeuille; trois autres églises ornèrent le couvent, savoir : celles de *Saint-Pierre*, de *Saint-Séverin* et de *Saint-Michel*. Cette dernière était bâtie en façon de tour carrée, très haute et placée à l'entrée du monastère.

Nous ne devons pas oublier que Florus se fit moine à Glannefeuille, en présence même de Théodebert et de sa cour. Cette

(1) C'est notre chapelle en question, mais qui évidemment a été rebâtie postérieurement.

(2) L'Anjou dans le texte latin n'est traité que de pays (pagus), et non de province. C'est qu'alors en effet on appelait province un arrondissement renfermant plusieurs évêchés et correspondant à l'étendue du territoire de chaque juridiction métropolitaine.

prise d'habit eut lieu avec beaucoup de solennité; Ruinart en place la date entre 543 et 547. Théodebert, dans cette cérémonie, pria saint Maur et ses moines, qui déjà étaient au nombre de quarante, de le recevoir dans leur société et d'inscrire son nom à côté des leurs. Il recommanda spécialement à son fils Théodebald, d'être toujours favorable à la communauté. « Il s'enquit » également des noms de ceux d'entre nous, dit Faustus, qui » d'Italie, avaient accompagné saint Maur en Gaule, et nous em- » brassa lorsque nous lui eûmes été désignés. Ensuite il visita toutes » les cellules des moines; après quoi entrant de nouveau dans » l'église Saint-Pierre, il donna une propriété royale (*fiscum re-* » *gium*) nommée *Boseus*, avec toutes les villas et les revenus qui » en dépendaient; et faisant approcher Ansebaldus, qui *prési-* » *dait aux écrits des testaments royaux*, il lui commanda, avant » de sortir du monastère, d'écrire le titre relatif à ces dons, et » de l'authentiquer suivant la coutume, en y posant l'empreinte » de son anneau royal, *annulo regali*. Puis il confirma tous les » dons faits par Florus. Ce dernier y ajouta, en présence du » souverain, beaucoup de cadeaux en or, argent, pierreries et » vêtements, et rendit en même temps à la liberté vingt de ses » serfs, qu'il combla de présents : *Dimisit etiam viginti ex ser-* » *vis suis liberos priùs eos ditans magnis donis*. Enfin, Florus, » ayant à ses côtés Maur et les moines, d'une part, le roi et » beaucoup de peuple de l'autre, déposa son ceinturon de guerre, » *cingulum militiæ*, sur l'autel. La fête se termina par la coupe » des cheveux. Maur, et après lui Théodebert, ainsi que plu- » sieurs d'entre les grands, mirent eux-mêmes le fer dans la » chevelure de Florus. A la fin, le roi fondant en larmes, et pro- » fondément édifié, appela vers lui *Randramnus*, le neveu de » Florus, et lui conféra, *par le sceptre royal* qu'il tenait à la » main, tout ce que son oncle Florus avait possédé de la muni- » ficence royale. »

La cérémonie achevée, Théodebert, après une collation prise dans le cloître, retourna le même jour à Angers, *Andecavis*.



Le monastère de Glannefeuille acquit une telle renommée, que vingt-six ans après sa construction, c'est-à-dire vers l'an 577, il possédait déjà *cent quarante moines*.

Théodebald (*Theobald, Theodevald*, *Theodovald*, *Thibaud*), après la mort de son père, imitant sa conduite envers Glannefeuille, donna lors d'une visite qu'il fit au monastère, deux villas: l'une appelée le *Voide* (*Vosda*), et l'autre *Faveraye* (*Villa Fabrensis*). Le cartulaire de saint Maur relate, dans une charte, n° 67, le don de Faveraye par Théodebald; et dans une autre, n° 62, la donation du Voide par le même.

Clotaire 1er, qui devint maître de l'Anjou après la mort de Théodebald, visita aussi, vers l'an 560 ou 561, Glannefeuille, du vivant de saint Maur et lui donna une propriété royale nommée *Blazon*, et une villa appelée *Longchamp* (*Longus campus*). Il conféra aux moines le droit d'élire leur abbé.

Cependant Maur vieillissait; voyant son œuvre prospérer, et, par-dessus tout, éprouvant le besoin d'une vie plus contemplative, il quitta la direction du monastère vers l'an 580 ou 581, et alla se réfugier avec deux moines, *Primus* et *Amandus*, dans une petite cellule qu'il fit construire sur la pente du coteau, non loin du couvent et tout près de l'église Saint-Martin (*ædificatâ sibi domunculâ juxta B. Martini ecclesiam*). Bertulfe lui succéda, et fut le second abbé de Glannefeuille.

Dans sa nouvelle retraite, Maur eut la douleur de voir, par suite d'une épidémie, périr en moins de cinq mois, cent seize de ses frères en religion, au nombre desquels se trouvèrent *Antonius* et *Constantinianus*, deux de ses compagnons venus d'Italie. Lui-même, violemment attaqué par un mal de côté, et sentant sa fin prochaine, se fit porter devant l'autel Saint-Martin, et là, étendu sur son cilice, après avoir reçu le viatique, il rendit son âme à Dieu, le 15 janvier 583, à l'âge de 72 ans; sa fête se célèbre le 15 de ce mois. Il fut inhumé dans la même église, à la partie droite de l'autel. Cet oratoire de Saint-Martin a été reconstruit à la fin du XIIe siècle, comme l'indique son architecture.

Quelque temps après le décès de saint Maur, *Faustus* et *Simplicius*, les seuls de ses compagnons de voyage qui lui avaient survécu, abandonnèrent l'Anjou pour retourner en Italie, leur patrie. Après y avoir écrit la vie de son maître, Faustus la présenta au pape Boniface III; d'autres disent au pape Boniface IV. Son travail fut ignoré à Glannefeuille jusqu'en 869; et voici comment on l'y connut. Vers 863, Eudes ou Odon, précédemment cité, rencontre, dans un voyage qu'il fait sur les rives de la Saône, un clerc du diocèse d'Avranches, natif du Mont-Saint-Michel, qui revenait de Rome chargé de divers manuscrits précieux. Odon, ami des lettres comme l'étaient généralement les Bénédictins, acheta fort cher les manuscrits romains, parmi lesquels se trouvait la Vie de saint Maur, qu'il rendit publique en 869, après l'avoir retouchée.

Ainsi nous est parvenue cette biographie, qui serait incomplète si nous ne disions que le corps de notre saint fut vers le milieu du IXe siècle contraint, à la suite de l'invasion de l'Anjou par les Normands, de quitter Glannefeuille pour être transféré d'abord dans le diocèse de Séez, ensuite en Bourgogne, et enfin à la requête de Charles-le-Chauve dans l'abbaye qu'on a depuis nommée Saint-Maur-des-Fossés, près de Paris.

Le monastère de Saint-Maur-sur-Loire prospéra jusqu'à l'année 755 que Rainfroy ou Raidulphe (même personnage) comte d'Anjou, le pilla et le détruisit. Il se releva de ses ruines par les soins d'un comte nommé Rorgon, et par ceux de son frère, l'abbé Gausbert, puis des abbés Gauscelin et Théodrat. Sous ce dernier, Saint-Maur d'Anjou fut ravagé par les Normands et par suite devint un simple prieuré conventuel dépendant de Saint-Maur-des-Fossés près Paris. Mais vers l'an 1030, il fut rétabli dans son titre d'abbaye (1) et sa principale église, dite de Saint-Sauveur, fut reconstruite et dédiée par Hubert, évêque d'Angers, en 1036.

Les papes Urbain II et Calixte II visitèrent Saint-Maur (XIe et

(1) *Roger*, p. 54-68, 218-229.



XIIe siècle). Le premier en 1095, au ce monastère sous la suprématie du entre les moines et l'évêque d'Anger furent, avec le temps, vidées en fave les moines, en effet, finirent par re Mont-Cassin.

Au XIVe siècle, la guerre des Angla qui vit pour la troisième fois depuis sa

Chassées de Saumur, quelques ba Saint-Maur. Duguesclin, victorieux nouvelle; sur ces entrefaites il trav Cé et va dresser son camp en vue d sence d'un tel guerrier, ne trouva r se retirer furtivement, mais non sa timents de Saint-Maur.

Les Anglais se réfugièrent en Poit Duguesclin les atteignit et les défit.

Au XVe siècle, les moines songèr tinrent l'autorisation de la reine-du nouvelles fortifications ne les gar calvinistes dans les années 1568, dernière date que les ligueurs, co réfugièrent à Saint-Maur, d'où ils Mornay. Les huguenots en cette ren *d'hostilité et de cruauté* (2), bris de lage de livres et de parchemins.

A diverses reprises, les moines Saint-Evroult en 1576; près de Sau sur les ponts, en 1589; et quelques gers, dans plusieurs maisons voisin Bressigny.

(1) Cartulaire de Saint-Maur-sur-Loi

(2) Cartulaire de Saint-Maur, p. 312

Les troubles politiques des premières années du règne de Louis XIII et ensuite la Fronde (en 1652) leur causèrent quelqu'inquiétude mais sans dommage.

Au XVIIe siècle, la célèbre congrégation de Saint-Maur introduisit la réforme dans notre monastère, le fit reconstruire à ses frais et y entretint par honneur un certain nombre de religieux.

En 1790, le monastère devint propriété nationale et fut vendu; il appartient aujourd'hui à Mme F....

Après ce sommaire historique, il est temps de revenir à la chapelle de Saint-Maur. Placée sur le coteau vers sud, elle se compose de deux principaux corps de bâtiment : l'un dans le plan de l'ouest à l'est, comprend le sanctuaire et le chœur en avant; l'autre, dans le plan du sud au nord, forme la nef où le peuple se tenait. Le plein-cintre des fenêtres et la voûte de l'abside en style *Plantagenet* accusent la fin du XIIe siècle.

A l'ouest, est une entrée communiquant avec le monastère, une autre vers sud donnait accès aux paroissiens. Les débris d'une épaisse muraille à l'angle oriental de la nef prouvent que de ce côté, l'abbaye était fortifiée. Dans le mur extérieur de la même nef, vers l'est, sont pratiqués des trous de boulins où nichaient autrefois des colombes (1). L'abside est polygonale.

A l'intérieur, cette chapelle est soutenue par un gros pilier sur lequel on lit, en caractères du XIVe siècle, l'inscription suivante :

EN L'AN M III^c^ LV FVT CEANS
DES ANGLOYS LE LOGEIS
CRISSOVALE (2) ET CARNALLAY.

(1) Nous avons remarqué des colombiers du même genre dans d'autres murailles d'église, savoir : au pignon aujourd'hui détruit de l'ancienne église de Beaulieu, dans le mur du chevet de la chapelle Saint-Nicolas de la commune des Rosiers, XVe siècle; des vases en terre rouge incrustés dans le pignon extérieur de l'église de Noyant, arrondissement de Baugé, ont dû servir au même usage.

(2) D'autres lisent CRISSONALE et CARVALLAY.



Ces deux guerriers anglais qui firent séjour à Saint-Maur sont célèbres dans les chroniques du XIVe siècle. Ils sont les mêmes que ceux qu'assiégea Duguesclin, seulement les dates ne tombent pas d'accord : notre inscription fixe à l'an 1355 ce que les historiens rapportent aux années 1369 et 1370, mais le fait est constant.

Trois autels existent dans notre chapelle : l'un vers nord, dédié à saint Maur, l'autre vers l'est dédié à saint Martin, enfin le troisième, dans la nef, dédié à la Vierge. A la droite de celui de Saint-Martin qui est le principal (côté de l'évangile), on voit sur la muraille du nord l'inscription ci-après en caractères du XVe siècle :

HIC Ē LOCVS VBI
ORABAT S. MAVRVS.
IHS MARIA.

Il va sans dire que si cette inscription indique l'endroit où saint Maur faisait ses oraisons, elle ne prouve pas que la chapelle en question soit du temps du pieux Bénédictin. Elle aura été reconstruite sur l'emplacement de la primitive, et c'est en ce sens seulement que l'on peut dire : *Ici est le lieu où priait saint Maur; Jésus Marie.*

D'autres inscriptions existent encore dans cette chapelle, les voici :

AVE MARIA MARIA MATER DEI MEMENTO MEI.

» OIR : MESSE : NE : C...
» DONNER AVLMOSNE
» AVOIR. D'AVTRVI. NE (1).

On voit également une pierre tombale qui recouvre les cendres de la mère de René-Magdelon de Saint-Offange ; on y lit l'épitaphe suivante :

(1) Inscription débadigeonnée par M. l'abbé Barbier de Montault.

Marie Cathrine de la Vi
llormois veuf (ve de Messi)
re François de (St Offan)
ge Chevallier (seigneur de)
La Jaille La.....
La Motte de.....
Grange de Verine.....
Bussière et Autres (lieux)
Père et Mère de M. R... (René)
Magdelon de Sainto (ff)
Ange A présent abbé de
céans laquelle décé
da le 22me Mars 1679
Aagée de 40 Ans et
Six Mois Priez Dieu Pour
Elle Requiescat in Pace. Amen.

René Magdelon fut abbé de Saint-Maur depuis l'an 1671 jusqu'en 1707 qu'il mourut. Une sixième inscription est ainsi conçue :

CY GIST
LE CORPS DE Mre BERN
ARDIN BELLIARD VIVANT
CVRÉ DE CETTE PAROISSE
DÉCÉDÉ LE V OCTOBRE
1738 AGÉ DE 63 ANS
REQVIESCAT IN PACE.

Nous l'avons dit précédemment, les moines au xve siècle firent faire de nouvelles fortifications à leur abbaye ; il en reste quelques traces au-dessus du grand portail et de la poterne donnant ouverture vers la Loire.

Une arche de pont très large jetée par-dessus un chemin, pour servir de communication entre les servitudes du monastère et les jardins, mérite d'être signalée.

Les grands bâtiments sont relativement modernes, le principal porte la date de 1687; celui de l'abbé est de l'an 1769. Quant



aux cloîtres, ils furent reconstruits de 1690 à 1697 sur les plans de René Violette, architecte à Saumur.

Ce lieu, comme on le voit, a beaucoup perdu de sa splendeur primitive. On nous assure que Mme F... aurait le projet d'acheter la chapelle de Saint-Maur pour la réparer; ce serait une heureuse pensée, mais à la condition que l'on se contentât de faire faire une nouvelle couverture, de placer des vitraux, de rejointoyer les murailles et de consolider les voûtes. De grâce, laissez à cet édifice son cachet pieux et modeste, son air monastique et jusqu'à cette humidité que j'appellerais volontiers la sueur des siècles, si le bon goût le permettait. Que pas un mur ne soit abattu et que l'oratoire de Saint-Maur grave et recueilli, ne devienne jamais l'une de ces coquettes chapelles où l'âme manque d'aise, pour prier, parce que le corps en a trop.

Mieux vaudrait laisser au temps le soin de faire son œuvre; la destruction serait moins rapide, en tous cas moins vulgaire.

Si nous parlons ainsi, c'est qu'il nous est revenu, mais à tort sans doute, que l'on se proposait, une fois l'acquisition faite, de détruire le côté méridional de cette chapelle, sous le prétexte que son enceinte serait désormais trop grande et trop irrégulière. Nous aimons à croire que ce bruit est sans fondement, car n'oublions pas qu'en cet endroit, saint Maur pria, mourut et fut inhumé durant plus de deux cent-soixante années; c'est donc là une terre inviolable et sacrée. Bourdigné rapporte que Rainfroy démolissant le monastère au VIIIe siècle, reçut le châtiment de cet acte malencontreux, par l'apparition de saint Maur lui-même qui, le frappant à grands coups de férule, le blessa si bel et bien que le pauvre diable criait hors de lui : *O Maur! ô Maur! tu me occis!* Sans doute, la férule du vieux saint ne semble pas de nos jours très redoutable, mais il en est une autre qui ne laisse pas d'être quelquefois fort agaçante, vous devinez la critique des archéologues et des amis de l'histoire. Mais pourquoi cette observation qui ne peut atteindre les restaurateurs de la chapelle? En effet, j'ai l'espoir que votre Commission n'aura que des éloges à leur distribuer. A d'autres donc cet avertissement.

La commune de Saint-Georges-le-Toureil, l'une des plus intéressantes au point de vue historique, renferme le village de Saint-Gondon renommé par sa fontaine et son affreuse petite statue de bois représentant sainte Radegonde. On assure qu'autrefois, pour obtenir de la pluie, l'on baignait les pieds de cette statue dans les eaux de la fontaine. Sainte Radegonde est bien connue, mais il n'en va de même de saint Gondon.

Dans sa légende latine, que nous trouvons pages 281 et 282 de notre manuscrit de D. Jean Huynes, ce saint est qualifié d'archevêque de Milan : *Beatus Gundulphus Mediolanensis archiepiscopus.*

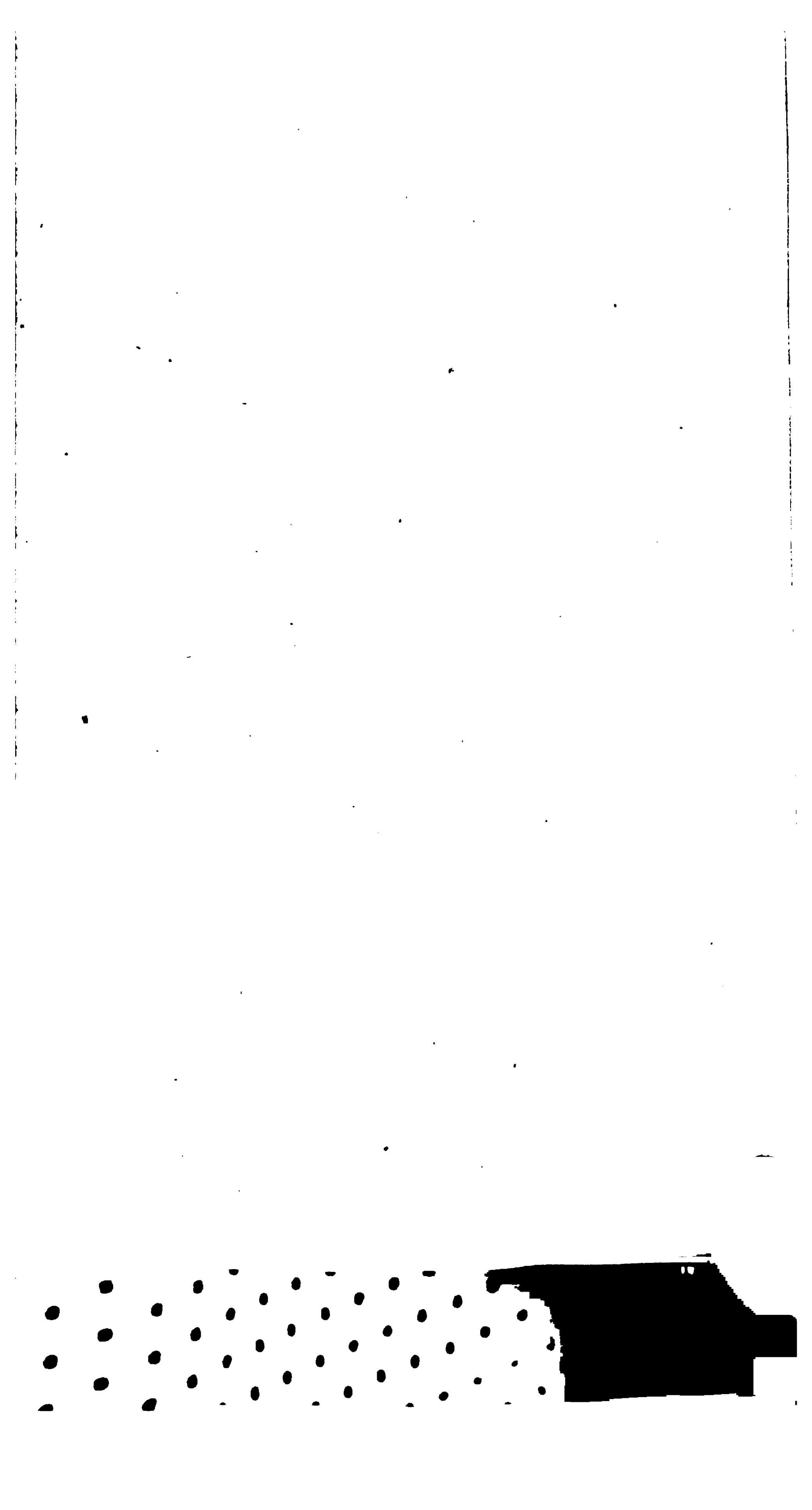
Certaines persécutions que cette ville lui suscita le contraignirent à se réfugier, en compagnie de quelques disciples, sur le territoire de Bourges où il vécut à la façon des ermites au milieu d'une forêt. Il y fut inhumé, mais ensuite on transporta son corps à Neuilly-sur-Loire (1), dans le chœur de l'église de Sainte-Marie. Sa fête se célèbre le 17 juin et on lui attribuait le pouvoir de chasser la fièvre. Une hymne latine de huit strophes que Huynes nous a conservée, page 283 de notre manuscrit, était chantée en l'honneur du Saint par les religieux de Saint-Florent. Peut-être cet office fut-il composé en mémoire de la donation de l'église de Saint-Gondon sise au même Neuilly-sur-Loire, donation faite par Charles-le-Chauve à nos moines, afin qu'ils pussent aller se réfugier dans le Berri à l'époque où les Normands envahissaient l'Anjou.

Le manoir de Cumeray, sur la même commune, vaut assez la peine d'être visité; sa chapelle de Saint-François dépendait, avant la révolution, de Saint-Georges-des-Sept-Voies. Récemment on a découvert au village de Cumeray, au fond d'un vase, une petite croix en plomb à quatre branches égales chacune d'un centimètre de longueur.

V. Godard-Faultrier.

(1) En latin *Nobiliacus* (Loiret, arr. Gien). Neuilly-sur-Loire n'était qu'à trois milles de l'ermitage du Saint. Huynes, 282 *in fine*.








CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît le 1er de chaque mois, par livraisons chacune de deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.








SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

1860 June

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

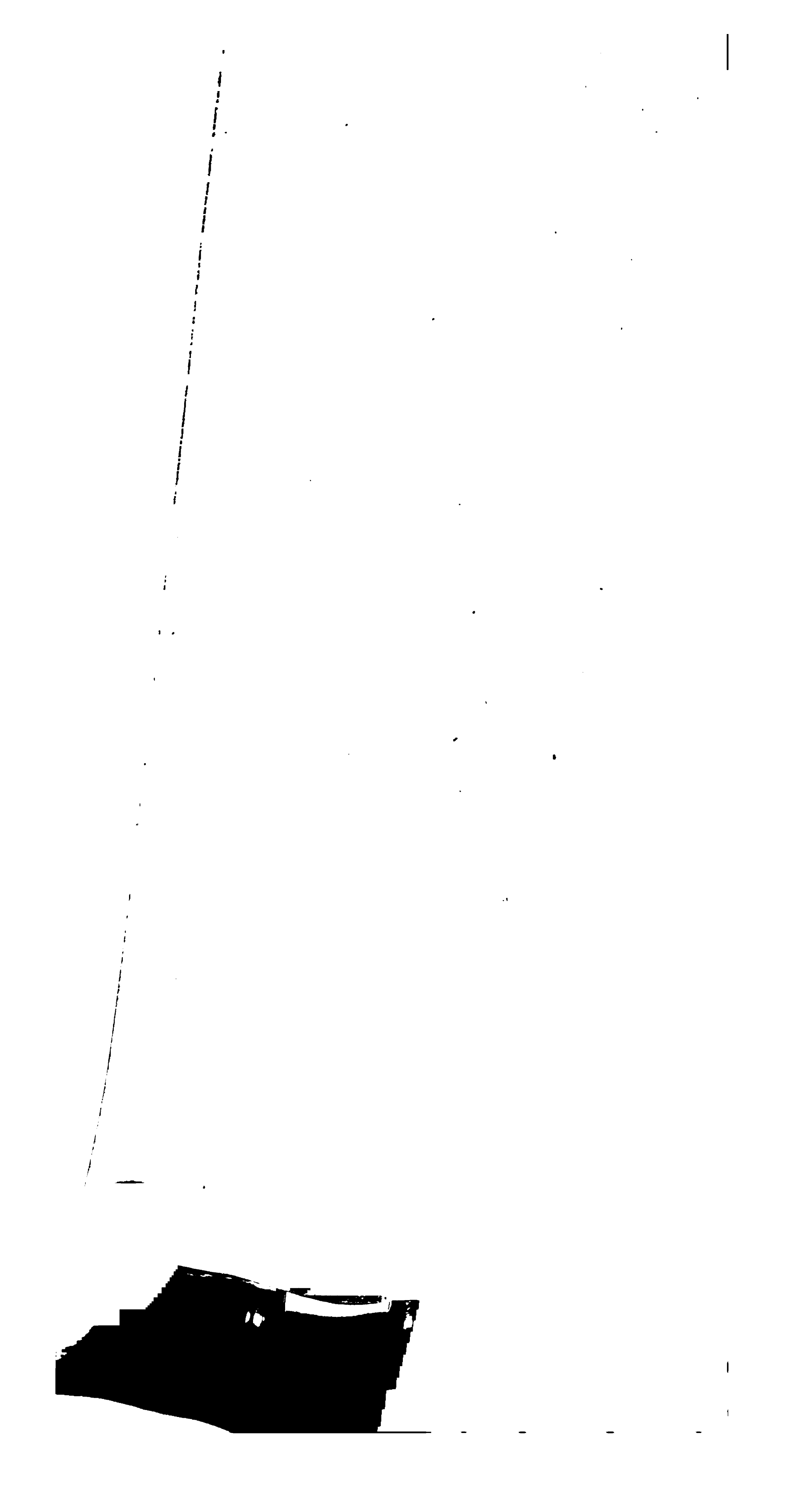
Année 1860. — Juin.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1860



COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 18 avril 1860.

Présidence de M. GODARD - FAULTRIER.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président fait connaître les publications reçues par la Commission depuis sa dernière réunion et procède au dépouillement de la correspondance. Elle contient entr'autres une lettre de M. le curé de Chaudefonds, qui ne croit pas devoir admettre l'étymologie du mot Chaudefonds, *calidus fons*, indiquée par M. l'abbé Barbier de Montault; d'après lui, ce mot dériverait plutôt de *calidus fondus* et aurait pour origine les pierres calcaires que l'on extrait en quantité considérable du territoire de cette commune.

M. Godard donne lecture d'une notice biographique sur notre collègue, M. Thierry, père, peintre-verrier, décédé récemment à Angers. — Renvoi au comité de rédaction.

Il est en ce moment question de la construction d'un nouvel hôpital civil et militaire, et ce projet donne lieu à des craintes plus ou moins fondées sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu. M. Godard appelle de nouveau l'attention de tous, sur ce précieux monument, dans un travail qui est également renvoyé au Comité de rédaction.

M. l'abbé Barbier de Montault continue la lecture de ses Etudes ecclésiologiques sur la commune de Chalonne-sur-Loire. — Renvoi au Comité de rédaction.

Deux communications sont faites par M. le Président : la première a pour but de constater que l'hôtel de Pincé est, depuis plusieurs années déjà, classé parmi les monuments historiques ; la seconde, de rappeler l'existence, sur le tertre Saint-Laurent, d'une chapelle octogone, qui servait de station à la procession de la Fête-Dieu. Cette chapelle a été détruite pendant la Révolution.

Des tombeaux en pierre coquillière de Doué viennent d'être découverts sur les communes du Champ et de Saint-Hilaire-du-Bois. Ces tombeaux appartiennent à l'ère chrétienne, et ne remontent probablement pas au-delà du XIe siècle. Une ardoise soutenait la tête de chaque cadavre.

M. l'abbé Barbier de Montault lit un projet de réponse aux questions de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique et des cultes sur chaque commune et sur chaque paroisse.

Il est ensuite procédé à l'étude des différents objets soumis à l'examen de la Commission. Ce sont : Plusieurs empreintes de blasons et de cachets données par M. Lessassier, ancien pharmacien à Durtal ; — Des plaquettes et des affiches, offertes par M. l'abbé Conin, curé de Luigné, et provenant de la succession de M. Letourneux de la Perraudière ; — Deux lithographies représentant l'hôtel de Pincé et le buffet d'orgue de la cathédrale, au XVIe siècle, faites par M. Lagarde et données par lui. Le dessin des orgues a récemment été fourni par M. Joyau à M. Chambert, archéologue anglais, pour un ouvrage sur les anciennes orgues de France ; — Un jeton en argent de la fin du XVIe siècle, présenté par M. Beloin ; sur l'une des faces on lit : *P. D. Clermont, recepveur de la ville d'Angers*, 1581 ; — Divers objets exposés par M. Berger : deux chandeliers, XIIIe siècle ; un reliquaire, cuivre doré, XIIIe siècle ; enfin un dais en soie moirée avec dessins élégants en bosse, soie et or, style XIIIe siècle également. Ce dais est destiné à la paroisse de Brain-sur-Allonnes.

La séance est levée.

Le Secrétaire de la Commission,

PAUL LACHÈSE.



ÉTUDES ECCLÉSIOLO

SUR

LE DIOCÈSE D

CHALONNE-SUR-L

ARRONDISSEMENT

(Troisième article

XIII. CLOSERIE DE SAIN

Cette closerie, qui est devenue une un plateau entre les églises Saint-Mau les titres qui en parlent aux archives de

1533. Cette closerie est considérée vêché d'Angers.

1571. Par diplôme signé des cardin bon et de Pellève « députés par N. S. dicion et aliénation de cinquante mil e Eglises, suivant la bulle du 14 noveml la taxe de l'abbaye de Saint-Sierge et vendent « la closerye Saint-Briou, autr Sierge à messire Anthoine de la Rous sieur dudit lieu, gentilhomme de la ch

[redacted]

et dernier enchérisseur, pour la somme de m
4 décembre 1571.

1667. L'évêque d'Angers, qui probablemen
closerie, l'échange aux religieux de Saint-S
situés près d'Eventard.

1781. Le revenu annuel de la closerie étai

XIV. FONTAINE DE SAINT-BRIEUC

Cette fontaine prend son nom de la clo
St-Brieuc. Abritée par quelques buissons et
ouest, elle est entourée, à la manière des pu
culaire construit en moëllons. Son eau, de c
l'on dit minérale, est très recherchée, mais
cune idée religieuse.

XV. PONT.

Le pont, jeté sur la Loire en 1561, par le
n'a laissé d'autre trace que quelques feuilles
et quittances déposés aux archives de la Préf

8 juillet 1561. Gabriel Bouvery, évêque
constrution *d'un pont à Challonne, suivan*
ciens, s'ils sont trouvés bons, suffisans pour
Deneschau, constructeur du pont, est tenu
dont y en aura deux grandes sur et au droi
ripvières, assises sur trois pilliers garnis d'a
cousté... Lesquelles deux grandes arches au
vingt-cinq pieds de large et de hauteur, l
largeur, par faczon que les eaues lorsqu'
puissent passer librement par dessoubz les
somme de cent escus sol.

Ce pont, bâti sur pilotis, avait un tablie
juge par l'abattage de bois jugé nécessaire
en 1637.



En 1732, Mgr de Vaugirauld voulant *au lieu et place du pont de bois qui y est à présent* avoir *deux arches de pierre*, fit faire par Louis Jouin, entrepreneur à Angers, un devis de la dépense, qui montait à 6000 livres.

Un autre devis, fait en 1739, baissait à 4892 livres.

XVI. FONTAINE DE SAINT-MAURILLE (1).

Ombragée de lierres et d'arbres, abritée par une absidiole, décorée d'une niche pour la statue de saint Maurille, avec cette inscription : S. MAURILLE, cette fontaine jaillit au bas d'un côteau et coule vers la Loire. Son eau est ferrugineuse, et autrefois qu'on y venait en pèlerinage, on lui attribuait une certaine vertu pour la guérison des maux d'yeux. Grandet écrivait à ce sujet sur la fin du XVIIe siècle :

« Et afin de vacquer avec moins de bruit à la contemplation des choses divines, il (saint Maurille) se retirait souvent dans le fond d'un vallon un peu éloigné du village, entre deux collines. On voit encore dans cet affreux désert, où tout est capable de mortifier les sens, deux monuments de sa piété. Un est une petite chapelle dédiée à saint Vincent, et l'autre une fontaine d'eau vive que l'on tient être sortye de terre par miracle pour les usages du Saint, que l'on appelle encore la fontaine de Saint-Maurille. On a basti par respect une petite arcade de pierre sur cette fontaine pour la couvrir, et l'on a mis l'image du Saint que l'on va invoquer processionnellement dans les temps de sécheresse. Les peuples y viennent de fort loin puiser de l'eau qui leur sert de remède contre toutes sortes de maladies, et leur simplicité est si grande qu'ils jettent de l'argent au fond de cette fontaine par forme d'offrande (2). » (Grandet, *Hist. eccl. d'Anjou*, t. I, p. 57-58.)

(1) V. de Soland. *Bulletin historique et monumental*, 1858, p. 263. — Godard-Faultrier, *Monuments gaulois de l'Anjou*, p. 31.

(2) D. Huynes, *Histoire de l'abbaye de Saint-Florent*, p. 136. — *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1859, p. 135 et suite. — *Revue de*

XVII. CROIX DE CARREFOURS.

Les croix de pierre plantées aux carrefours, à l'intersection de deux chemins, sont souvent mentionnées dans les anciens titres, et il n'en est guère trace ailleurs, car la plupart de ces petits monuments, qui attestaient la foi de nos pères, ont été renversés à l'époque de la Révolution. Le peuple se signait ou se découvrait lorsqu'il passait devant. Au xive siècle, la *jeune dame des belles cousines* le recommandait *au petit Jehan de Saintré* en ces termes:

« Encores veuil et vous commande, pour quelque compagnie de roy, de royne, de seigneurs et de dames, où que vous soyez, soit par champs, par villes et par maisons, quant vous verrez les ymages de Nostre Seigneur, de Nostre Dame, en quelque façon qu'ils soient, aussi de la croix.... que pour honte de parler ni de penser des gens, vous ne laissez à oster vostre chaperon, chapel ou barette, dessus votre chief, se vous luy avez, et sinon que de votre cœur le saluez. » (*Histoyre du petit Jehan de Saintré*, p. 39-40.)

Mutilée dans sa partie supérieure, la croix de la Bourgonnière offre encore un monolithe de granit rouge, taillé à huit pans au xve siècle, et haut d'environ neuf pieds. Il repose sur une table qui devait être autrefois un autel.

La croix Brouillet date de 1636 et fut plantée par Vincent Brouillet, qui lui donna son nom. Renversée sans doute à la Révolution, elle n'a d'ancien maintenant que sa base qui a conservé en partie son inscription primitive dont il est facile de remplacer les lacunes.

CETTE CROix fut
élevée paR L^{A} DILIG
E^{CE} DE VI^{N} BROUillet
l'a^{N} 1636.

l'instruction publique, janvier 1858, p. 634. — *Revue des Sociétés savantes*, 1859, p. 198.



A l'endroit nommé les *Deux-Croix*, on remarque une pierre qui a servi de piédestal à deux croix juxtaposées. Ces deux croix ainsi rapprochées avec une intention qui nous échappe, se rencontrent ailleurs en Anjou. On dit qu'elles ont été élevées, ainsi que cela se pratique encore en Italie(1), à l'occasion d'un double assassinat, ou qu'elles recouvrent les tombes du mari et de la femme. Ne pourrait-on pas aussi, en certaines circonstances, y voir les bornes de deux paroisses, de deux juridictions spirituelles ou temporelles, un but de station commun à deux églises? A défaut de textes, nous sommes réduits aux conjectures.

Je signalerai encore les *Trois-Croix* (2), nom de lieu qui indiquait peut-être une triple érection de croix à cet endroit.

Cette dévotion aux croix se distingue aussi par un usage traditionnel qui consiste aux enterrements à placer aux différents carrefours par lesquels le convoi passe, en se rendant de la campagne à l'église, de petites croix de bois qu'on fiche en terre (3).

XVII. CHATEAU DES ÉVÊQUES.

Les évêques d'Angers, en qualité de seigneurs et barons de Chalonne, y avaient établi un château.

Il serait difficile de se faire actuellement idée de son importance, car les douves ont été comblées, le donjon rasé et l'enceinte presque détruite. Un mur en petit appareil irrégulier dénoterait une époque antérieure au xie siècle. La tour d'ardoises coupée en deux, et sans caractères architectoniques, selon l'histoire (V. Bodin), serait attribuable à Hardoyn de Bueil, qui siégea de 1374 à 1438; deux briques vernissées ornées d'un dragon (l'une au Musée du diocèse, l'autre au Musée de la ville) (4) rap-

(1) V. *la Cathédrale d'Anagni*, p. 2.

(2) Acte de 1767.

(3) Cet usage existe aussi en Poitou.

(4) Un plus grand nombre de carreaux avaient été découverts, mais ils ont été dispersés immédiatement, sans qu'il m'ait été possible d'en suivre la trace.

pelleraient la fin du XIII[e] siècle, enfin quelques fragments de sculpture et une margelle de puits (chez le sieur Chalonneau), nous ramèneraient au XVI[e] siècle.

Il est souvent question dans le rouleau des recettes et dépenses de l'évêque Nicolas Gellant des prévots de Chalonne. Voici quelques-uns de ces textes :

1285. « Item de prepositis de Calumpna, sexcies viginti libr. de termino beati Michaelis ultimo preterito.

1286. » Item Symoni de Calumpna die lune post Quasimodo centum solidis pauperibus erogandis.

» Item de prepositis de Chalumna de termino nativitatis beati Johannis Baptiste ultimo preterito septies viginti libris.

1287. » Item de prepositis de Calonna de termino beati Nicholai ultimo preterito octies viginti libris.

» ... Item de prepositis de Calonna de termino festi sancti Johannis ultimo preterito sepcies viginti decem libris.

1288. » Item die Jovis in festo beati Gaciani de prepositis de Chalonna de termino beati Nicholai ultimo preterito quater viginti libris.

» Item de prepositis de Calunna per dictum tempus quater viginti quinque libris.

» Item de preposito de Calunna de termino beati Nicholai ultimo preterito octies viginti libris.

1289. » Item de prepositis de Calumpna de termino beati Mathei ultimo preterito centum libris.

» ... Item dominica ante Purificationem de dicta prepositura per manum Durandi de Calumpna viginti libris (1). »

Je n'ai rencontré, aux archives de la Préfecture, que deux titres relatifs à la baronnie de Chalonne.

(1) Le rouleau qui contient ces recettes du temporel de l'évêché d'Angers, a été écrit de 1284 à 1290. Sauvé par M. Grille, il fut acheté par M. le chanoine Joubert, qui en a fait don au Musée diocésain. Il se compose de quinze peaux et forme une longueur totale de neuf mètres quarante centimètres. Il renferme vingt comptes de recettes et de dépenses, *de receptis et misiis*.

1577. « Guy de Lesrat, conseiller du Roy et de Mgr duc d'Anjou, président et lieutenant-général en la sénéchaussée d'Anjou, et siége présidial d'Angers, et Jacques Eveillard, chanoine en l'église d'Angers, archidiacre d'outre-Loyre, l'un des vicaires généraulx en spirituel et temporel de Révérend Père en Dieu l'évesque dudit Angers, commissaires du roy et subdélégués des Révérendissimes cardinaux de Bourbon, de Guyse, d'Est, du révérand évesque de Sainct-Papoul, nonce de notre sainct Père le Pape près le Roy, pour l'aliénation du domaine de l'église de ce diocèse jusques à la somme de quarante sous soixante-troys escus de rente permise et accordée à Sa Majesté du domaine et bien temporel des églises de son royaume par les bulles de nostre dict sainct Père, données à Rome le dix-huictième jour de juillet mil cinq cens soixante et seize, le 3 novembre 1577, font comparaître messire Guillaume Rusé, docteur en théologie, confesseur et almosnier ordinaire du Roy, évesque d'Angers, pour satisfaire à partie du paiement de vingt escus de rente en quoy ledict éveschè a été taxé pour la contribution à ladicte aliénation. »

7 juin 1785. Ordonnance de police portant défense de jouer dans les rues, chemins ou places publiques, aux boules, aux quilles, aux bastonnats et autres jeux dont les passants puissent être incommodés ou blessés, à peine de 20 livres d'amende.

XVIII. ILE DE CHALONNE.

Cette île fut donnée à Dieu et à Saint-Maurice, Geoffroy de Mayenne étant évêque, en 1096, par Foulques Réchin, comte d'Anjou. L'acte de donation porte expressément :

« Totum quod habeo in insulâ Calonnæ... Donum per cultellum supra altare dominicum fecimus et scribi jussimus, signo sanctæ crucis hanc chartam subter firmavimus. Actum Andegavi in camera Episcopi nono calendas junii... anno domini millesimo nonagesimo sexto (1096),... anno quo innumerabilis populus ibat in Hierusalem ad depellendam natorum principis perfidiæ perse-

cutionem, seculi secundo anno quo Urbanus visitavit,... sub Gauffrido de Meduanâ Andeg anno primo ordinationis ipsius. » (Arch. de la copie de 1742.)

XIX. ILE DU PORT-GIRAUL

Par lettres-patentes de Louis XIII, en d Claude de Rueil, évêque d'Angers, rentra île, usurpée par des particuliers.

XX. LE RÉ.

Le tome IV des *Déclarations du fief l'F* registre, à la date de 1342, une rente d sous, à percevoir sur le Ré, *viginti c super pratum de molendino Radi.* Cett testament de Guillaume Lefèvre, prêtr nard de Chemillé, en faveur de l'évêq

XXI. LE PAI

Près du cimetière et non loin du la tradition populaire nomme *Po* pas voir dans cette désignation le s épiscopal, mais d'une cour de just fait représenter pour juger des d leur baronnie?

XXII. LI

« Ce n'est pas nous qui ni ordre de renseignements, instr *Mais il faut s'en servir avec* r lui *ôter toute* valeur et de le



crédit. Le *lieu dit* doit être comme un appoint qui s'ajoute aux preuves plus directes pour en augmenter le poids et les rendre, en certains cas, décisives. Mais ce serait ruiner l'histoire que d'accepter le système qui en veut faire le point de départ et la donnée principale de toute recherche historique (1). »

La *Sarrasinerie* rappelle peut-être tout simplement, au lieu d'un fait d'armes quelconque, ou d'un séjour dont il n'est mention nulle part, la première plantation de blé sarrasin dans le pays, ou sa grande abondance dans cette partie de l'île, à l'époque de cette dénomination.

Pour être juste, je ferai observer que l'île porte encore, dans une de ses parties, le nom de *Bataille* ou *Bataillon*.

Les noms suivants, empruntés au chant et à l'habitation des oiseaux, sont plus significatifs : *le Haut-Coucou*, *le Bas-Coucou*, *la Rossignolerie*, *les Oiselles*.

XXIII. FOURNEAUX.

J'ignore si cet établissement des fours à chaux de Chalonne est ancien. Toutefois je noterai, à cause des noms de saints dont ils sont baptisés, les fours de Sainte-Anne et de Saint-Vincent, qui ont remplacé au même endroit les chapelles sous les mêmes vocables (2).

XXIV. CHAPELLES BATIES.

1750. Il est question dans un acte d'un *lopin de terre joignant le grand cimetière au pignon de Saint-Michel.*

Le 16 avril 1774, le curé de Chalonne bénit la *chapelle de N.-D. de Pitié sur la motte*, après avoir obtenu de Mgr de Grasse la permission d'y célébrer la messe.

J'ai parlé plus haut des chapelles Sainte-Anne et Saint-Vin-

(1) *Revue des Sociétés savantes*, févr. 1860, p. 205.

(2) Voir *Fontaine de Saint-Maurille.*

cent. Il en aurait été construit une autre, sous le vocable de Saint-Pierre, à l'endroit du champ de foire moderne, près du château, suivant d'autres renseignements.

De ces cinq chapelles, pas une n'a survécu à la Révolution. La *chapelle Saincte-Catherine* (arch. Préf.) est encore ainsi nommée, comme en 1500.

Sainte-Catherine est située en amont et à la tête de l'île. Allongée en plan, elle se termine à l'orient par un chevet carré, percé d'une fenêtre flamboyante, que deux meneaux divisent en trois baies et dont les chapiteaux, grossièrement sculptés, représentent une sirène, un évêque mitré, un homme barbu et une reine couronnée. La façade occidentale menaçait ruine, en 1676, lorsqu'on refit la porte d'entrée et qu'on l'étaya de deux contreforts.

L'autel, adossé au chevet, gît à terre. Il avait pour accessoires de chaque côté deux consoles historiées destinées à des statuettes et à gauche une piscine, dont la cuvette faisait saillie ; le sommet s'amortissait en ogive tréflée et la partie creusée dans le mur servait à renfermer les vases sacrés.

La charpente, de forme ogivale, à tirants, sablières et poinçons moulurés, s'est affaissée depuis peu et remplit la chapelle de ses débris.

On avait songé à rétablir cet édifice et à y célébrer la messe, ainsi qu'il se pratiquait autrefois, mais le mauvais état de ses murs et les inondations fréquentes qui le submergent, font renoncer à ce projet.

L'abandon de la chapelle date de la Révolution, qui la transforma en prison.

Les pèlerinages qui s'y faisaient pour la fête de sainte Catherine ont cessé, mais ils ont motivé une foire qui continue de se tenir à cette époque de l'année.

Je parlerai plus bas des chapelles seigneuriales de la Paulevrière, de la Grande-Chauvière et du Fourneau.

A l'embouchure du Layon, près du pont, existent quelques dé-



bris sans caractère d'un oratoire dont le vocable est incertain, et que la tradition locale, ainsi que les cartes et plans de la commune de Chalonne, nomment *la Chapelle*.

XXV. ENSEIGNE.

Dans un acte de 1750, j'ai remarqué *l'auberge du Cœur-Royal* qualification que lui valut sans doute une enseigne représentant *un cœur couronné de la couronne de France.*

XXVI. ÉPIGRAPHIE.

Une seule maison, rue du Pont, m'a paru digne de fixer l'attention, à cause de ses attributs d'apothicaire sculptés à une fenêtre des combles, des initiales F G entourées de branches d'arbre en sautoir, et de cette devise accompagnée du millésime :

IN TE
DOMINE
SPERAVI
1632

Or, en 1632, se maintenait encore à Chalonne l'usage de partager les fenêtres par une *croix de pierre*, d'où leur est venue le nom de *croisées*.

XXVII. ÉGLISE NOTRE-DAME.

Grandet, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique d'Anjou* (manuscrit de 1715, à la Bibliothèque de la ville), raconte, t. I, p. 59 et suivantes, l'origine de l'église Notre-Dame :

« Il y avoit aussy un peu au dessus du village de Chalonnes une roche sur laquelle étoit un bois planté de diverses sortes d'arbres, sous lesquels les payens s'assembloient tous les ans pour y faire une feste solennelle durant sept jours qui se passoient en danses, en festins et en sacrifices en l'honneur des faux dieux. Il s'y com-

mettoit souvent des meurtres et des impuretez, au milieu du vin et de la débauche. Un jour saint Maurille ayant appris que leur assemblée s'y tenoit, il y fut avec quelques-uns de ses religieux (1), et ayant passé la nuit en priere, il demanda à Dieu que ces cérémonies sacriléges fussent détruites. Il fut exaucé, car le matin il sortit une si horrible puanteur de ce bois, que ceux qui étoient venus pour y assister, bien loin de s'opposer aux desseins du sainct luy aidèrent à couper les arbres et à les mettre au feu avec les idoles. Saint Maurille ayant purifié ce lieu, y fit bâtir une église en l'honneur de la sainte Vierge, à laquelle il avoit beaucoup de dévotion, qui a esté depuis érigée en une paroisse qui subsiste encore sous le nom de Notre-Dame, et changea cette caverne de voleurs en un lieu d'oraison. »

Cette église célèbre sa fête patronale le 15 août, jour de l'Assomption de la sainte Vierge.

Romane dans son plan primitif, elle montre à l'ouest une façade percée de trois fenêtres en plein cintre, séparées par des contreforts, et sur le flanc nord une porte garnie à ses trois

(1) « Il y avoit proche de Chalonnes un lieu abominable et comme une espèce de Panthéon, où les payens avoient ramassé grand nombre d'idoles qu'ils alloient adorer tous les jours. Maurille, zélé pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes, s'y transporta un jour qu'ils étoient assemblez, pour exterminer, s'il étoit possible, une abomination si détestable. Les démons qu'on invoquoit publiquement en ce lieu ne pouvant supporter sa présence, s'écrièrent avec des hurlements horribles : « Pourquoy, Maurille, nous persécutez-vous avec tant de rigueur? Nous ne saurions plus où nous cacher? Vous nous poursuivez partout et vous nous forcez de tous costez de nous enfuir. » Le saint animé de l'esprit de Dieu les contraignit de sortir de ce lieu en faisant quelques exorcismes, et ayant fait ramasser toutes ces idoles ensemble les fit brûler et les réduisit en cendres. Et quelque temps après il fit bastir un beau monastère sur les ruines de ce lieu abominable, qui fut bientost remply de saints religieux dont saint Maimbœuf, près d'un siècle après, fut fait abbé. » Grandet, *ibid.*, p. 58, 59.



archivoltes, d'animaux, de végétation et de têtes grimaçantes (1).

Le xive siècle modifia son chevet carré, en perçant une large baie dont les trois ogives tréflées soutiennent au tympan autant de quatre-feuilles.

Le xvie siècle installa quelques fenêtres et moulures à la paroi du nord, et ajouta au flanc méridional un bas-côté qui communique avec les quatre travées de la nef, au moyen d'arcades ogivales retombant sur de grosses colonnes moulurées à leurs chapiteaux, coupées à pans à leurs bases. Cintrés, au contraire, les arcs-doubleaux s'appuient sur des consoles feuillagées et sont motivés par le toit en appentis.

La quatrième travée de ce bas-côté est occupée par le clocher.

La charpente apparente date du xvie siècle.

Les trois autels ont pour patrons la Vierge, saint Sébastien, et saint Jacques. Ils ont été démolis récemment et l'on y a trouvé cette inscription commémorative de la pose de la première pierre :

IE : ETTE : POZEE
LAN : 1741 : LE · 12
AVRIL : PAR : Uen ET
Dt . Mr : BarE (2)
D............T (3)

Sous cet autel en existait un autre du xvie siècle, dont la table reposait sur une colonne centrale. Son rétable était également en pierre, et j'en ai vu des fragments parmi les décombres jetés dans la rue. La gorge qui formait cadre autour était peinte en bleu, bordée de rouge et rehaussée d'un courant de feuilles de vigne dorées.

(1) Cette porte, démolie lors de l'agrandissement de l'église, doit être appliquée à la façade occidentale.

(2) Vénérable et discret M. Bernard.

(3) Cette inscription et l'autel ont été transportés aux deux croix dans la chapelle de M. l'abbé Coubard.

Avec M. Didron, je nommerai cet autel un *autel crédence* (1) et appuyé sur le décret déjà cité de la Congrégation des Rites (2), je dirai qu'il n'a ni pu ni dû servir à la célébration de la messe.

Le mobilier de l'église se compose de trois statuettes de bois doré, du XVIIIe siècle : Saint Joseph, portant l'enfant Jésus et tenant un lys; saint Maurille, ressuscitant saint René et Jésus-Christ bénissant le monde; plus d'un morceau de parement de chaire ou d'autel brodé au petit point et représentant une croix entourée de fleurs (XVIIe siècle) (3); d'un soleil d'argent doré (XVIIe siècle) (4), et d'un fragment de pierre tombale écrite en gothique carrée.

Le maître-autel, en marbre noir rehaussé de marbre de Laval, est armorié aux armes de Mgr de Vaugiraud, qui en fut ou le donateur ou le consécrateur.

Au mois d'août 1859, les ouvriers occupés à la démolition du mur septentrional, rencontrèrent, à hauteur d'homme, une cavité carrée un peu plus longue que large, et recouverte de dalles minces en ardoise. Or, malgré une dispersion immédiate des objets, j'ai constaté dans cette tombe, ou plutôt ce *locule*, une certaine quantité d'ossements humains mêlés à des ossements d'animaux, couchés sur un lit de branches de laurier et enveloppés dans un suaire de toile, en outre une lame en fer brisée, un bout de cierge, un vase en bois tourné et une tablette à écrire. Cette tablette est double. Les trous percés par la charnière qui unissait les deux feuilles, sont encore très visibles. A l'intérieur, elle est enduite de cire; à l'extérieur sculptée de rinceaux, d'entrelacs et d'une croix inscrite dans un cercle (5). A tous ces carac-

(1) Cité par M. le chanoine Bourassé, *Dictionnaire d'archéologie sacrée*, t. I, col. 438.

(2) Voir *Etude sur Chaudefont*.

(3) Maintenant il fait partie du Musée diocésain.

(4) M. de Livonnière l'a photographié pour la Com. archéologique.

(5) Cette tablette a été photographiée et moulée par les soins de la Commission.



tères, nous ne doutons pas de la découverte d'une tombe franque.

Si maintenant, pour expliquer la présence de ce corps en cet endroit, une hypothèse nous était permise, nous dirions : Lorsque l'on creusa les fondements de l'église au XIIe siècle, la pioche heurta contre un tombeau et, par respect, tout ce qui y fut trouvé reçut une place d'honneur, non plus dans la terre, mais dans la muraille même édifiée sur l'emplacement de la tombe (1).

Présenté par l'abbé de Saint-Serge, le curé de Notre-Dame de Chalonne jouissait d'un revenu de 400 livres sur lequel il prélevait 40 livres 6 sous pour la taxe des décimes.

En 1288, une prébende était annexée à la cure. Le titulaire payait en conséquence 10 sous à l'évêque d'Angers, ainsi qu'il résulte du registre des recettes et dépenses de Nicolas Gellant :

« Item de persona beate Marie de Calonna decem solid. de prebenda sua de Camilliaco.

» Item de rectore de Calonna canonico de Camilliaco de prebenda sua de termino synodi sancti luce fuit annus decem solid. (2). »

XXVIII. CHAPELLES DESSERVIES EN L'ÉGLISE NOTRE-DAME.

1. Chapelle du Bourgeon, *alias* des Prêtres. Présentateur et collateur, l'évêque d'Angers. Revenu : 20 livres. Taxe des décimes : 6 livres 8 sous.

2. Chapelle du Chapitre. Présentateurs : le curé et les paroissiens; collateur : l'évêque. Revenu : 10 liv. Taxe : 1 livr. 3 s.

3. Chapelle du Borgne, *alias* de Feuille d'or (3). Présentateur et collateur : l'évêque. Revenu : 130 livr. Taxe : 8 livr. 12 s.

4. Chapelle de Jean Blanchard, *alias* des Blanchetaux. Présen-

(1) Voir *Répertoire archéologique*, 1859, p. 313-314. — *Revue d'Anjou*, 1859, p. 382-383. — *Journal de Maine et Loire*, août 1859.

(2) Manuscrit conservé au Musée diocésain.

(3) Le nom de Feuille d'or est attaché à un vignoble de la paroisse Notre-Dame.

tateur : l'aîné de la famille ou, la famille étant éteinte, l'évêque; collateur : l'évêque. Revenu : 50 livr. Taxe : 8 livr. 12 s.

5. Chapelle des Lamberts. Présentateur en 1648 : le sieur du Jeu; en 1783, le seigneur de la Barbottière; collateur : l'évêque. Revenu : 30 livr. Taxe : 1 liv. 13 s.

6. Chapelle des Trasseboule. Présentateur et collateur : l'évêque. Revenu : 80 livr. Taxe : 13 livr. 10 s.

7. Chapelle de la Conception-Notre-Dame (1). Présentateur et collateur : l'évêque.

8. Chapelle de la Jolivette, *alias* Gobaire. Présentateurs en 1648, les habitants; en 1783, l'évêque ; collateur : l'évêque. Revenu : 30 livr. Taxe : 6 livr. 8 s.

9. Chapelle des Gabois. Collateur : l'évêque. Revenu : 10 livr.

10. Chapelle du Chapelet, *alias* des Clercs. Collateur : l'évêque.

11. Chapelle de Sainte-Anne. Présentateur : le seigneur de Noirieux; collateur : l'évêque.

12. Chapelle du Crucifix, fondée par Antoine du Port-Chaillou. Présentateurs en 1648 : les lignagers du fondateur; en 1783, l'évêque; collateur : l'évêque.

13. La prestimonie des Gabory ou de Saint-Jacques. Présentateur : l'aîné des Gabory; collateur : l'évêque. Taxe : 1 liv. 3 s.

14. Chapelle de la Gobière. Présentateur et collateur : l'évêque (2).

(1) Le Pouillé de 1648 la nomme *Chapelle Notre-Dame*.

(2) V. Pouillés de 1648 et 1783. — Registre des décimes. — Pouillé manuscrit du Musée diocésain.

X. BARBIER DE MONTAULT,
Historiographe du diocèse.



HOPITAL SAINT-JEAN

En 1847 le bruit courut que, par suite de je ne sais quel plan, l'on avait eu la malencontreuse idée de démolir une partie des greniers de l'Hôtel-Dieu pour y percer une rue (1).

Le 21 mars 1848 le ministre provisoire de l'instruction publique nous écrivait : « Monsieur, je suis informé que l'administra-
» tion municipale d'Angers aurait le projet de faire démolir l'hô-
» pital de cette ville, construit par Henri II en 1153.

» Je vous prie de me donner des renseignements positifs sur
» ce projet, afin que je puisse *aviser, s'il y a lieu, aux moyens*
» *propres à prévenir la destruction d'un édifice qui paraît méri-*
» *ter d'être cônservé* (2). »

Ces bruits fort heureusement n'étaient pas fondés, mais ils prouvent du moins tout l'intérêt que l'Etat portait alors à la conservation de cet édifice, et cependant nous étions à la veille des

(1) Nouv. arch. 1847.
(2) Nouv. arch. 1848.

terribles journées de juin. Si donc à cette époque pleine de préoccupations sérieuses un ministre ne perdait pas de vue l'Hôtel-Dieu d'Angers, que sera-ce sous le gouvernement actuel, dont la sollicitude pour nos monuments historiques est un besoin de chaque jour? Toutefois si je dois en croire le dernier numéro de la *Revue de l'Anjou* (avril 1860), il paraît que l'hôpital d'Henri II serait délaissé pour un nouvel édifice que l'on construirait dans l'enclos de Sainte-Marie. Mais alors que deviendra notre vieux monument? La Commission archéologique a bien le droit de s'en préoccuper; en tout cas c'est son devoir d'affirmer hautement que, quelle que soit la destination que l'on réserve à ce précieux édifice, il faut qu'il soit intégralement conservé, car il en est fort peu en France à le mériter mieux. Les lignes suivantes le prouveront, je l'espère.

L'hôpital Saint-Jean ou Hôtel-Dieu, fondé en l'année 1153 ou 1154 par Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, fut achevé par Etienne de Marchai ou de Mathas, sénéchal d'Anjou, et par son fils. En 1184, Raoul de Beaumont, évêque d'Angers, y dédia la chapelle sous l'invocation de saint Jean l'Evangéliste; et Etienne de Mathas y institua, la même année, quatre prêtres pour l'administration spirituelle, du consentement de l'évêque et de l'abbesse du Ronceray, sur le territoire de laquelle l'Hôtel-Dieu fut construit. En 1199 les prêtres employés prirent la règle de saint Augustin, et choisirent pour prieur l'un d'entre eux. Vers 1548, 1559 et 1660, il y eut diverses modifications apportées dans l'administration de cet établissement: ce n'est pas ici le lieu d'en faire l'histoire.

La grande salle, la chapelle, le cloître, les caves et les greniers sont des monuments du plus haut intérêt et tous en majeure partie du XIIe siècle.

La grande salle est rectangulaire, longue de 60 mètres dans œuvre, large de 22 mètres 50 centimètres. Ses belles voûtes surhaussées et ogivales, à compartiments et sur pendentifs non distincts, toutes sur plan carré, à double croisée de nervures et en



pierre, sont soutenues par quatorze colonnes dégagées et par vingt-deux colonnes engagées; elles forment trois nefs. Cette salle est dans le plan de l'ouest à l'est, la porte à l'ouest; les fenêtres sont à plein cintre. En avant de la porte est un couloir séparant la chapelle du cloître.

La chapelle est sur plan carré, longue de 15 mètres, sur même largeur. Les voûtes en pierre et à nervures sont soutenues par deux piliers.

Le cloître, renfermant un espace long de 18 mètres sur 13 de large, est formé d'arcs romans à colonnes geminées vers nord et vers l'est. Le côté sud est plus moderne et date du XVI[e] siècle.

Les caves à voûtes d'arrêtes, en pierre, sont établies sur le roc schisteux, dans lequel des rigoles ont été ménagées pour l'écoulement des eaux. Le vin ne peut manquer de s'y conserver frais.

Les greniers, vaste pièce divisée en trois nefs par deux rangs de piliers et d'arches dans le style de transition du XII[e] siècle, sont au-dessus des caves. La charpente ogivale, car il n'y a pas de voûtes, est de belle proportion. Des fenêtres vers l'ouest, très étroites, mais très longues, peuvent permettre à l'air de circuler librement et de favoriser la conservation des grains. Vers nord, les fenêtres sont geminées avec oculus en losange dans chaque timpan.

La grande salle et la chapelle présentent de beaux types du style Plantagenet.

« L'hôpital d'Angers me semble être, dit M. Parker, auteur
» anglais fort distingué (p. 506 et suiv. du Bulletin monumental
» de M. de Caumont, année 1859), l'édifice du style le plus
» avancé de son époque, parmi tous ceux que j'ai vus ou dont
» j'ai pu me procurer une description authentique, en quelque
» partie de l'Europe. Il a été fondé par Henri II l'année même
» qu'il monta sur le trône d'Angleterre (1154). . . . . . . La
» voûte avec ses arceaux est remarquablement belle; elle a une
» *ressemblance parfaite avec le style anglais primitif*, ressem-

» blance trop étroite pour n'être que purement accidentelle; et » comme Henri II tint souvent sa cour à Angers, et que sa cour » était fréquentée par un grand nombre de seigneurs et de pré- » lats anglais, il semble très probable qu'ils rapportèrent avec » eux dans leur pays de nouvelles idées, l'architecture étant » alors une passion dans toutes les classes de la société. . . . . .
» L'observation de M. Viollet-le-Duc, qu'il y eut à toutes les épo- » ques un élément byzantin *dans le gothique anglais provenant de » l'Anjou*, me paraît bien fondé. . . . . .

» Il existe dans cette province une classe particulière d'édi- » fices que les antiquaires français désignent sous le nom de » *style Plantagenet*, et quoique ce style ne soit pas anglais, il » peut avoir beaucoup servi à l'instruction des architectes de la » Grande-Bretagne. »

Ainsi d'après M. Parker, le style anglais primitif est originaire de l'Anjou; de son côté le style Plantagenet, mélange de byzantin et de gothique, parfaitement développé à l'hôpital d'Angers, émanerait, suivant le même auteur, de la nef de la cathédrale d'Angers, consacrée en 1150, dit-il p. 509; et ce que notre cathédrale a de byzantin émanerait à son tour de Fontevrault d'après M. de Verneilh (p. 283 de son *Architecture byzantine en France*); puis la nef de Fontevrault, bâtie de 1101 à 1120, émanerait de l'école byzantine du Périgord (de Verneilh, p. 275), en passant par la cathédrale d'Angoulême.

Inutile de dire que le style périgourdin, qui a pour très nette expression l'église de Saint-Front de Périgueux, paraît être une imitation de Saint-Marc de Venise, qui a fait de grands emprunts à Sainte-Sophie de Constantinople. De cette fusion du style ogival et du style byzantin naquit le style Plantagenet, qui formé en Anjou s'est répandu dans tout le sud-ouest au XIIIe siècle, c'est-à-dire dans les contrées qui furent soumises à nos comtes d'Anjou, rois d'Angleterre, savoir : Poitou, Maine, etc. Exemples : à Poitiers, l'abside de la cathédrale bâtie par Henri II; au Mans, l'hôpital de Cœffort *(de cauda forti)*, fondé en 1180 par le même



Henri II. « C'était, dit Cauvin, dans ses *Établissements de cha-*
» *rité*, p. 20, une vaste salle divisée en trois nefs par un double
» rang de colonnes légères soutenant une voûte élégante. »

De cette description il résulte que cet hôpital du Mans devait avoir une singulière ressemblance avec celui d'Angers, sur les dates duquel il convient, je crois, de faire une distinction.

Nous avons vu que la fondation de l'hôpital est de 1153 ou 1154, et que la dédicace de sa chapelle, ainsi que l'institution de quatre prêtres administrateurs spirituels, est de l'an 1184. Il suit de là que les constructions et l'organisation de cet établissement n'ont pas exigé moins de trente années. D'après cela est-il déraisonnable de dire que cette durée explique très bien les notables différences de style qui existent entre les greniers et les caves d'une part; puis entre la grande salle et la chapelle d'autre part; en effet, les greniers et les caves appartiennent encore au style roman et vont bien à la date de 1154, tandis que l'architecture de la grande salle et celle de la chapelle sont d'un style de transition plus avancé et auquel le voisinage de la date de 1184 convient mieux que celui de l'année 1154. On comprend, du reste, très bien que pour un hôpital l'on ait commencé par établir tout d'abord les caves et les greniers. Il est vraiment remarquable de saisir au vif, sur les différentes constructions de notre Hôtel-Dieu, les immenses progrès que fit l'architecture en Anjou dans ce laps de temps, de 1154 à 1184. Je n'ai donc pas de peine à m'expliquer pourquoi notre style Plantagenet attire si souvent l'attention de nos archéologues les plus distingués.

Henri II fit également construire sur la Maine plusieurs moulins à eau. Raoul de Diceto nous apprend que ce monarque avait entrepris de nourrir dix mille hommes, depuis le mois d'avril jusqu'au temps de la moisson en 1176, année où la province d'Anjou fut désolée par une grande famine; aussi M. Parker pense-t-il que nos greniers de l'hôpital Saint-Jean ont bien pu servir au dépôt des grains et farines qu'Henri II fit recueillir à cette date pour soulager les habitants d'Angers. C'était à la tête

nord-ouest du pont des Treilles qu'était l'écluse propre à faire tourner les roues des moulins pour la mouture de l'hôpital. Les restes de ce pont consistent dans deux murs parallèles et en partie percés d'arches ogivales, sur lesquels murs étaient jetées des poutres portant diverses chambres pour le logement du meunier et l'exploitation de ses meules. L'appareil de ces constructions est en moëllons d'ardoise. Le principal bâtiment de la meunerie, d'après nos anciennes cartes, ressemblait assez à un petit castel flanqué de deux tours et sous lequel s'ouvrait la plus grande arche; on la voit encore. Le bras de la rivière entre l'île Saint-Jean et les bâtiments de l'hôpital, beaucoup plus resserré qu'il ne l'est aujourd'hui, par un remblai dont il n'existe que deux points à l'extrémité sud-est des ruines, alimentait l'eau de l'écluse en question qui fut incontestablement établie par les soins d'Henri II, ainsi qu'il résulte de ce passage : « Confirmavi exclu- » sam meam Andeg. quam ex propriis sumptibus meis feci, et » a primo lapide fundavi. »

C'est assez de détails comme cela pour montrer tout l'intérêt que présente l'hôpital Saint-Jean d'Angers.

V. GODARD-FAULTRIER.



M. CHARLES THIERRY

M. Charles Thierry, peintre-verrier, membre de la Commission archéologique, naquit à Saint-Georges-sur-Loire, le 14 novembre 1791.

Il fut successivement *ouvrier, soldat et artiste.* Ses premières études de français se firent à Angers, de même que son apprentissage de ferblantier et de peintre-décorateur.

Comme à cette époque l'esprit militaire était en faveur, il avait à peine quinze ans qu'il savait faire des armes, et l'on verra bientôt qu'il tira bon parti de cet exercice durant sa captivité.

En 1809 il tombe au sort, est incorporé dans le 45e de ligne et le suit à Liége, à Gand, puis au mois de juillet à Flessingue en qualité de caporal-fourrier. Là son régiment, écrasé par les Anglais six fois plus nombreux, est fait prisonnier; Thierry en partage le glorieux mais triste sort. Conduit à Portsmouth, il se voit jeté sur un ponton nommé le *Waldemard*, vaisseau danois de 80 canons; ce qu'il y souffrit pendant trois années fait peine à décrire; huit cents hommes étaient entassés pêle-mêle au fond de cette vaste carène, tout imprégnée de miasmes pestilentiels, huit cents hommes n'ayant d'autres plats que de sales baquets et d'autres vêtements que des lambeaux; ajoutez pour boisson une eau

malsaine ; aussi la mort fit-elle d'affreux ravages parmi nos braves, et il ne fallut pas moins que l'emploi d'une énorme quantité de chaux vive pour purifier, à plusieurs reprises, cette redoutable sentine. Oh ! comme le gouvernement qui a commis ces forfaits à bien lieu de vanter son amère et orgueilleuse philanthropie ! Cependant la situation devint si pénible, qu'une tardive pitié s'en mêlant, on crut devoir transférer nos prisonniers à Portchester, dans un vieux château garni de murailles de plus de vingt mètres de hauteur. S'y trouvèrent-ils mieux ? Il est difficile de le croire lorsque l'on apprend qu'ils furent réunis à cinq mille autres Français dans cette même enceinte. Là du moins ils eurent une certaine liberté de se livrer à de petites industries qui procurèrent quelques gains aux plus adroits. Thierry fut de ce nombre. On lui permit de donner des leçons d'armes à raison de quinze sous par mois, et de sculpter des tabatières en os qu'il pouvait vendre aux visiteurs. Le profit était minime, aussi songea-t-il à faire un nouvel emploi de son temps, et voici comment il s'y prit : Parmi les prisonniers, il s'en trouvait un qui, originaire de Malines, connaissait l'art de travailler la dentelle. Il gagnait jusqu'à douze sous par jour, mais il avait besoin de modèles ; Thierry, qui savait le dessin, se chargea de lui en procurer, et la besogne alla son train, si bel et bien, que nos deux industriels purent se donner ce qu'ils appelaient de *petites douceurs*, c'est-à-dire du café, du sucre et un peu d'eau-de-vie. Toutefois le dentelier gagnait davantage, et Thierry ambitionna de s'élever jusqu'à la hauteur de ses profits ; pour ce faire, il résolut aussi lui de travailler la dentelle, et réussit ; ce que les autres prisonniers voyant, beaucoup se mirent à l'œuvre, et bientôt la forteresse eut un atelier de deux mille ouvriers ; ce dut être un attachant spectacle que celui de jeunes et vieux militaires maniant le fuseau et l'épingle avec l'adresse délicate qu'apportent les jeunes filles à ce métier. Voilà bien le soldat français, vrai diable à quatre au combat et propre à tout dans la détresse !

L'atelier général fonctionna durant quinze mois, et comme les



produits trouvaient un bon placement au dehors, l'aisance se répandit parmi les pauvres prisonniers qui, fraternellement, la partageaient entre tous; mais ils comptaient sans la mauvaise humeur du commerce anglais auquel ce genre d'industrie portait ombrage, aussi l'ordre vint-il du gouvernement de brûler les métiers; un matin donc le capitaine de la forteresse, à la tête d'un détachement, commande aux prisonniers de se réunir en cercle dans la cour; là tous les métiers sont entassés au centre, et bientôt la flamme les dévore; puis les produits de nos malheureux compatriotes sont en même temps confisqués. Apparemment que c'était alors la manière de préluder à l'exercice du libre échange. Quoiqu'il en soit, cet auto-da-fé anéantit d'un seul coup l'aisance des prisonniers français, et comme nous l'écrivit un jour M. Thierry, lui-même, avec l'accent du pénible souvenir de sa captivité : « Je fus obligé, comme tous mes camarades, de re» tomber dans la misère. »

Toutefois il n'était pas homme à se laisser abattre, il se mit à donner de nouvelles leçons d'armes; autre corde à son arc, l'on eut besoin d'un vitrier, il s'offre, et moyennant six sous par jour, une ration meilleure et plus abondante, il se charge de raccommoder les vitres de la prison. L'aisance, qui ne revint guère pour ses frères d'armes, revint un peu pour lui, et il sut en faire profiter quelques amis, car M. Thierry avait un cœur excellent et une âme affectueuse. Doux et gai par nature, il résolut, avec plusieurs camarades, de dissiper l'ennui en organisant un théâtre établi (personne ne s'en douterait) dans une cave qu'ils creusèrent sous une tour. De riches milords, à qui rien ne manquait, même le spleen, prenaient plaisir à le dissiper en assistant aux représentations, et quand ils étaient parvenus à pouvoir rire, ils payaient à beaux deniers comptants la jovialité française.

Hélas! le gouvernement avait brûlé les métiers à dentelles, c'est-à-dire confisqué l'aisance des malheureux prisonniers, il trouva bon de confisquer aussi leur joie, et quelle joie! Le théâtre fut fermé sans motif, mais par ordre.

Deux années s'étaient écoulées dans la prison de Portchester et cinq depuis le commencement de la captivité, lorsqu'en février 1814 M. Thierry et ses frères d'armes apprennent de M. Proust, amiral français, qu'ils seront sous peu de temps délivrés; des prêtres catholiques irlandais, qui venaient les prêcher et qu'ils accueillaient avec faveur, les confirmèrent dans cet espoir. Enfin le moment désiré arrive, nos prisonniers quittent l'Angleterre et débarquent au Hâvre, où presque tous, entraînés par un puissant amour de la patrie facile à concevoir, se prosternent pour embrasser cette terre chérie qu'ils n'avaient pas vue depuis si longtemps. De retour à Saint-Georges-sur-Loire, Thierry reprend son modeste état de ferblantier et de peintre-décorateur. Transportons-nous maintenant au château de Serrant. Une dame fort distinguée, et artiste elle-même, l'habitait; c'était Mme la comtesse de Serrant mère, née de Vaudreuil, qui, appréciant les mérites de M. Thierry, lui proposa de faire en commun de la peinture et de la dorure sur porcelaine. Elle fit venir un sieur Gérard, peintre de la manufacture de Sèvres, qui leur communiqua les premiers éléments relatifs à l'application des émaux. Un four fut monté au château, et plusieurs services de table, ornés d'armoiries, de guirlandes et de fleurs, en sortirent. Thierry présenta même à la fête de M. le comte Théobald une assiette au fond de laquelle était le portrait de celui-ci. Il peignit aussi sur porcelaine les châteaux de Brissac et de Serrant. Après quatre années de cet intéressant labeur, auquel Mme la comtesse manqua rarement de prendre part, elle dit un jour à Thierry : « Pourquoi n'entre- » prendriez-vous pas la peinture sur verre perdue ou du moins » oubliée depuis plus d'un siècle? » En effet, Guillaume Levieil, de Rouen, et Simon, de Nantes, peintres-verriers du commencement du XVIIIe siècle, avaient été les derniers représentants de cet art déjà fort négligé.

Mme la comtesse de Serrant, qui avait rempli les fonctions de dame du palais sous le premier empire, continuant la conversation avec Thierry, lui fit connaître cette particularité pleine d'in-

térêt : « Qu'elle avait entendu l'empereur vanter les vitraux de » la cathédrale d'Auch et dire qu'il était très fâcheux que l'on » n'en fît plus; que rien ne décorait mieux une église; enfin » qu'il donnerait beaucoup à celui qui retrouverait le moyen de » peindre sur verre. »

C'était vers 1818 ou 1819 que la comtesse de Serrant répétait ces choses; l'empire était tombé, ce qui n'empêcha pas M. Thierry de se mettre à l'œuvre sans autre espoir de récompense que de préparer pour lui et pour son fils la voie d'une honorable position. Il eut l'incontestable honneur d'établir le premier en France un *atelier privé* de peinture sur verre; cet atelier fonctionna d'abord à Saint-Georges-sur-Loire; il est présentement installé à Angers, rue d'Orléans, n° 20, où M. Thierry est décédé le 19 mars 1860, à l'âge de 69 ans. Son fils, élève de la célèbre fabrique de *Choisy-le-Roi*, n'abandonnera point, nous l'espérons, cette précieuse industrie qui pourrait, avec quelques modifications, prendre une remarquable extension.

V. GODARD-FAULTRIER.

CHRONIQUE.

Chapelle de l'ancien cimetière du tertre Saint-Laurent. — Dans le numéro d'avril de la *Revue d'Anjou*, on émet le vœu qu'une chapelle, qui deviendrait le reposoir naturel de la procession de la Fête-Dieu, soit élevée sur le tertre Saint-Laurent. Ce vœu mérite d'autant mieux d'être pris en considération, qu'il en existait une au même endroit avant 1793. Au mois de mars 1849, la trace en a été retrouvée; elle était construite sur plan octogone, divisée par un plancher, en deux pièces : l'une supérieure, l'autre inférieure. Cette chapelle avait 10 mètres environ d'élévation et 7 mètres de diamètre de dedans en dedans; l'épaisseur des murs à la base était de 90 centimètres.

Jusqu'à 5 mètres de hauteur, cet octogone était clos de tous côtés, sauf la porte, mais à partir de cette élévation, c'est-à-dire au premier étage, cinq arcades ouvertes suivant les uns, et huit suivant d'autres, donnaient entrée à la lumière; c'était sous l'arcade de l'est que l'on plaçait le Saint-Sacrement le jour du Sacre.

Dans la chapelle basse, on descendait par quatre marches; il s'y trouvait un autel au fond, vers l'orient, dédié à Notre-Dame de Pitié et contre le pan de mur sud-est existait un second autel dédié à saint Laurent dont la statue fut au XVIIIe siècle, de l'église Saint-Laurent en ruine, transportée en ce lieu.

Cette chapelle que l'on croit avoir été bâtie très près ou au-dessus d'une tombe sur laquelle le pape Calixte II prêcha en 1119, appartenait bien au style du XIIe siècle par son architecture, ainsi



que le prouvent divers chapiteaux et bases en provenant, et qui sont déposés au Musée Toussaint.

Non loin de cette chapelle se voyait avant la Révolution une chaire en pierre qui dominait le tertre Saint-Laurent; elle avait deux mètres de hauteur et trois marches pour y monter. Elle était en forme de tribune.

Si jamais l'on reconstruit cette chapelle, les détails ci-dessus pourront n'être pas inutiles. On devra consulter également une note insérée à la page 222 des mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, volume de 1849. V. G.-F.

Hôtel d'Anjou. — Dans le numéro de la *Revue d'Anjou*, d'avril 1860, l'un de nos amis écrit qu'il espère que prochainement l'*Hôtel d'Anjou* (le logis Pincé) *sera classé parmi les monuments historiques*.

Le souhait est excellent, mais nous sommes heureux de lui apprendre que ce classement existe depuis fort longtemps, ainsi qu'il pourra s'en convaincre en lisant notre rapport d'octobre 1853 à M le ministre d'Etat, rapport imprimé sous le n° 41 des Nouvelles archéologiques. V. G.-F.

Bibliographie Angevine. — Le *Bulletin de la Librairie ancienne*, publié par V. Pineau, à Beauvais (Oise), mentionne J. Bodin, Angevin: *de la Démonomanie des Sorciers*, Paris, 1580, un vol. in-4°. Prix 7 fr. 50 c.

M. Tross met en vente l'ouvrage suivant :

Horace. Œuvres en latin, traduites en français par M. Dacier et le P. Sanadon, avec des remarques historiques et critiques. Amstérdam, Wetstein, 1735, 8 vol. in-12 (Brunet, 11). Prix : 48 fr.

Nous trouvons dans le catalogue de la *Librairie historique, archéologique et héraldique ancienne et moderne*, de J.-B. Dumoulin, de Paris, les deux ouvrages suivants qui intéressent l'Anjou :

1012. Loyer (P. le), né en Anjou. Edom, ou les Colonies iduméanes. Paris, 1620, 2 p. in-8, rel., bas. (*quelques feuillets piqués de vers*), 10 fr. Ouvrage rare et curieux.

Congnard. Traité sur la question si une femme a été assise au siége papal entre Léon IV et Benoît III. *Saumur*, 1655. Pet. in-8, rel. 6 fr.

Un des volumes les plus rares sur la papesse Jeanne. L'auteur était avocat au parlement de Normandie.

Renseignements archéologiques. Nous signalerons dans le *Bulletin monumental*, 1860, publié par M. de Caumont, plusieurs documents relatifs à l'Anjou : Savennières (p. 25); tombeaux trouvés à la gare d'Angers (p. 131 , 139-142) ; église Saint-Martin (p. 72) et de Saint-Serge (p. 88) à Angers.

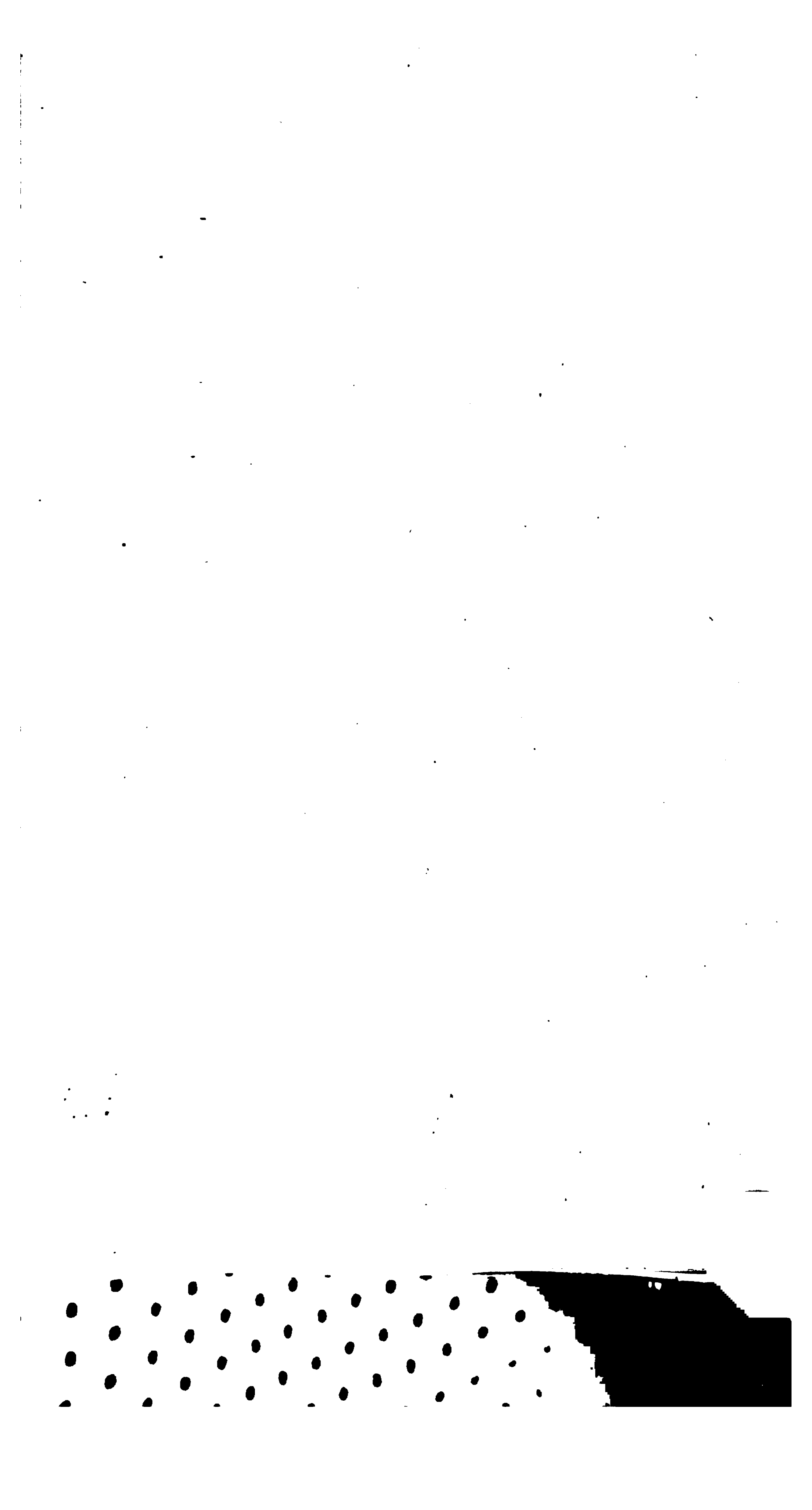
Canonisation de saint Yves. M. Chedeau, avoué à Saumur, possède un vieux manuscrit latin du XIVe siècle, contenant le procès-verbal de l'enquête faite par l'évêque de Limoges (1) au sujet de la canonisation de saint Yves. (Saint Yves mourut en 1303 et fut canonisé à Avignon par le pape Clément VI, en 1347.)

On nous affirme que la ville de Saint-Brieuc a fait des offres importantes au propriétaire pour l'acquisition de cette enquête unique, qui intéresse à un si haut point la Bretagne.

Dans notre numéro d'avril, nous annoncions que M. Maindron avait fait hommage à la ville d'Angers de son groupe en plâtre de *sainte Geneviève arrêtant Attila.* Aujourd'hui nous avons le plaisir de faire savoir que cette œuvre remarquable dont le marbre a eu le rare privilége d'être placé sous le portique du Panthéon, est déposée provisoirement sous la galerie de la cour du logis Barault. Nul doute qu'il ne lui soit réservé dans notre Musée une place parfaitement convenable. Nous pouvons nous en rapporter à ce sujet aux soins éclairés de l'administration municipale et au goût si distingué de M. Dauban.

(1) Ne faudrait-il pas lire *Léon?*





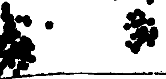



CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît le 1er de chaque mois, par livraisons chacune de deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.






SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

1860
July

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1860. — Juillet.

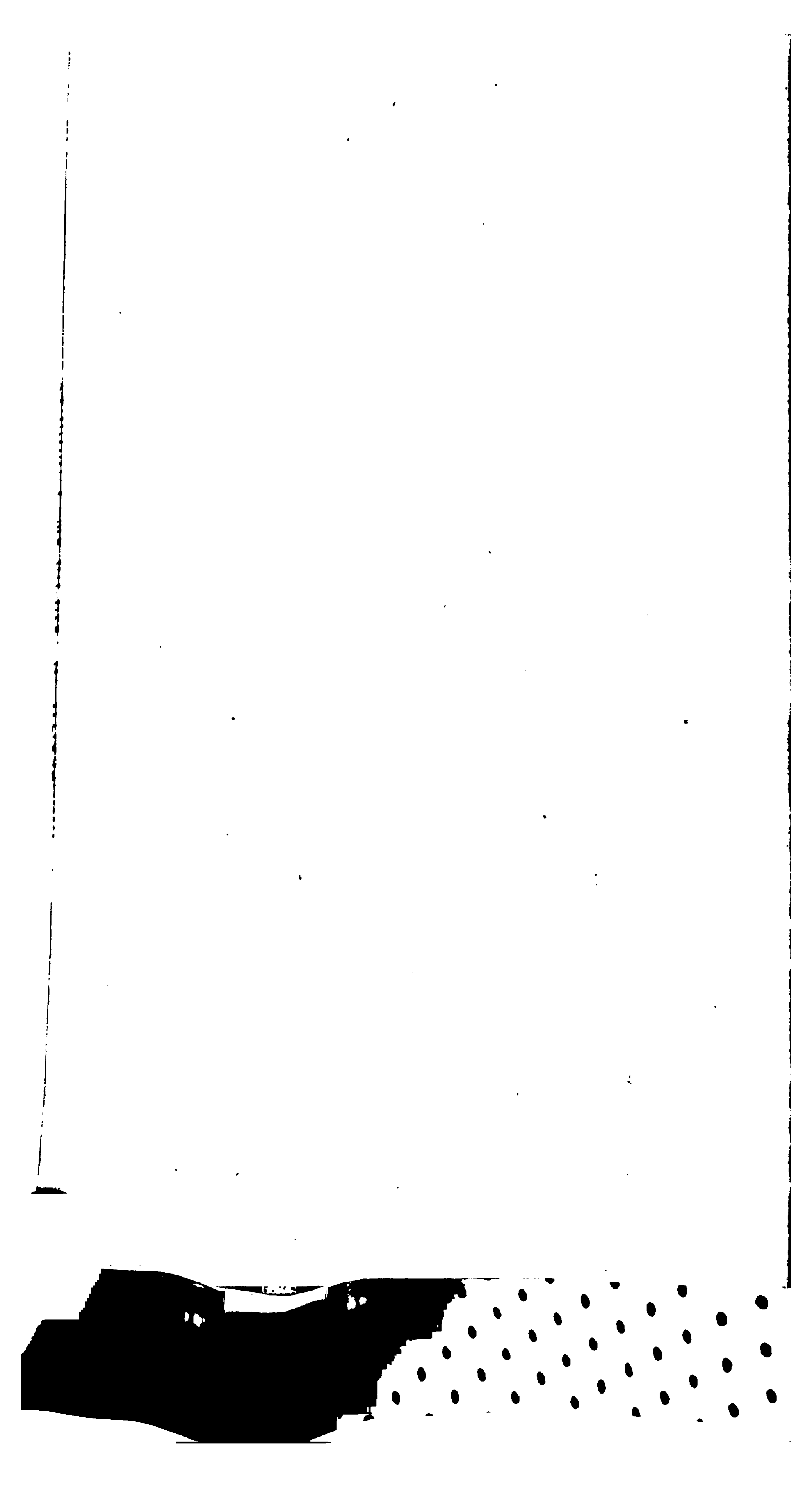
ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1860



COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 9 mai 1860.

Présidence de M. GODARD - FAULTRIER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Parmi les publications déposées sur le bureau, on remarque une circulaire de M. de Longuemar invitant aux fêtes de Poitiers, une brochure de M. Beulé sur la peinture décorative, le bulletin du Comité Flamand et le bulletin de la Société du Limousin. M. l'abbé Barbier de Montault signale, dans la *Revue de l'art chrétien,* plusieurs articles intéressants pour notre pays, et entre autres un article de dom Chamard sur le Sacre d'Angers.

Plusieurs dons sont faits à la Commission par M. le curé de Luigné, M. Barbier de Montault et M. Beuscher.

M. Et. de Livonnière, quittant Angers, se démet de ses fonctions de trésorier et de secrétaire de la sous-commission de statistique. M. de Livonnière emporte les regrets de la Commission qui lui vote de sincères remercîments pour le zèle constant et si éclairé qu'il a déployé dans ces fonctions pendant trois ans.

M. Brunetière est ensuite nommé aux mêmes fonctions.

M. Godard lit une note rectificative sur un article de M. de Caumont, relatif à un tombeau gallo-romain. Suivant M. de Caumont, les empreintes trouvées dans ce tombeau représenteraient

des disques d'ornement, et d'après M. Godard, des médailles romaines.

M. Godard donne lecture d'une notice sur la commune de Saint-Georges du Bois. — Renvoi au Comité de rédaction.

M. l'abbé Barbier de Montault fait connaître diverses inscriptions : l'une de 1484, en vers français, débadigeonnée par lui dans l'église de Gouy; deux de 1785 et de 1773, à Lué; une autre de 1779, à Notre-Dame des Vertus de La Flèche.

Il communique ensuite à la Commission le procès-verbal de l'ouverture qui vient d'être faite de la châsse du B. Robert d'Arbrissel, et lit un rapport sur les moulages exécutés par la Commission pendant l'année 1859. — Renvoi au Comité de rédaction.

La Commission examine avec intérêt un chandelier en style roman moderne, et deux cierges peints en style du XIIIe siècle, exposés par M. Berger.

Puis la séance est levée.

Le Secrétaire de la Commission,

PAUL LACHÈSE.



DÉCRET

DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DES RITES

RELATIF

AU CULTE DE SAINT AVERTIN

A LUIGNÉ.

I.

En moins d'un an la paroisse de Luigné a exhumé son saint protecteur enfoui sous l'autel, rétabli son culte, déblayé sa fontaine et rajeuni son pèlerinage. Tous ces faits sont consignés dans une petite brochure intitulée : *La fête de saint Avertin à Luigné*, qui en quelques mois est arrivée à sa troisième édition. Or, pour assurer à jamais la continuité de cette manifestation spontanée, tous les habitants, par un acte signé de leur main, ont demandé à Monseigneur la reconnaissance officielle de tout ce que leur foi et leur dévotion leur avaient suggéré en l'honneur de saint Avertin.

Mgr l'évêque d'Angers a cru devoir consulter le Saint-Siége à

cet effet, et Rome lui a répondu par l'organe de la sacrée Congrégation des Rites.

Plusieurs choses sont à noter dans ce décret :

1° Saint Avertin est reconnu *patron* du lieu;

2° Il sera spécialement fêté par le clergé de la paroisse;

3° Son office, y compris la messe, sera tiré du commun des confesseurs non pontifes;

4° Le rite de cet office et de cette messe est élevé au rite double de première classe;

5° Cette fête portera octave;

6° Il n'y aura de propre que les leçons du second nocturne, déjà approuvées par la même sacrée Congrégation pour le clergé du diocèse de Tours;

7° Pour les fidèles, la solennité sera transférée au dimanche le plus rapproché de la fête, conformément au Concordat;

8° La solennité consistera dans une messe votive.

Voici maintenant ce décret et les trois leçons propres qui renferment un abrégé de la vie de saint Avertin :

II.

GALLIA PROVINCIA TURONENSIS.

—

DIOCŒSIS ANDEGAVENSIS.

Andegaven.

Sanctissimus Dominus noster Pius Papa IX, clementer deferens supplicibus votis reverendissimi Domini Guillelmi Laurentii Ludovici Angebault Episcopi Andegavensis a subscripto sacrorum Rituum Congregationis secretario relatis, indulsit ut a clero loci vulgo de *Luigniaco* in Diœcesi Andegavensi festum sancti Avertini confessoris Patroni, agi valeat cum officio et missâ de communi confessorum non pontificum ritu duplici primæ classis cum octavâ



additis lectionibus secundi nocturni propriis pro clero Turonensi approbatis die 20 augusti 1857. Insuper Sanctitas sua annuit, ut ibi festum e sancti Avertini quoad extrinsecam solemnitatem et cum unicâ missâ solemni celebretur Dominicâ proximiori juxta Bed. Decretum cardinalis Caprara : dummodum in omnibus rubricæ serventur. Contrariis non obstantibus quibuscumque.

Die 1ª septembris 1859.

C. Episcopus ALBANEN; Card. PATRIZI, S. R. C. Præf.

CAPATTI, S. R. C. Secr.

Concordat cum originali.

Andegavi, die 14 novembri 1859.

† GUIL., Ep. Andegav.

III.

DIE V MAII (1).

In festo Sancti Avertini confessoris.

Duplex primæ classis cum octavâ. Omnia de Comm. Conf. non Pont., præter req. Oratio. Adesto, Domine.

In I nocturno.

Lect. de script. occurrente.

In II nocturno.

Lectio IV.

Avertinus in Anglia natus, beati Thoma Cantuariensis Archiepiscopi discipulus, et canonicus regularis sancti Gilberti, ad ordinem diaconatus evectus, multis virtutibus coruscavit. Pio erga miseros præsertim peregrinos intentus affectu, nulla his unquam

(1) Le texte de l'office nous a été communiqué par M. le chanoine Bourassé.

visus est ope defuisse, ita ut gratia sanitatum etiam clarus haberetur.

℟. IV. Honestum.

Lectio V.

Sanctum Thomam, libertatis ecclesiasticæ acerrimum propugnatorem, ad concilium Turonense, ab Alexandro tertio invitatum, secutus, loca beati Martini habitatione consecrata visitavit. Cantuariensi Archiepiscopo, in exilium pergenti sese comitem ærumnarumque participem adjunxit, et cum eodem postea in patriam reversus est.

℟. V. Amavit.

Lectio VI.

Cum autem gloriosam martyrii coronam Cantuariæ consecutus fuisset sanctus Pontifex, Avertinus Turones iterum venit; et in pagum sancti Petri de Viceyo nuncupatum, non longe ab urbe, secessit. Illic reliquum vitæ suæ tempus mira animi patientia impendit, ut agrestes homines christianis moribus imbueret : iisque piis laboribus perfunctus sancte obiit. Ibidem sepultus, ecclesiam et pagum suo deinceps nomine commendavit.

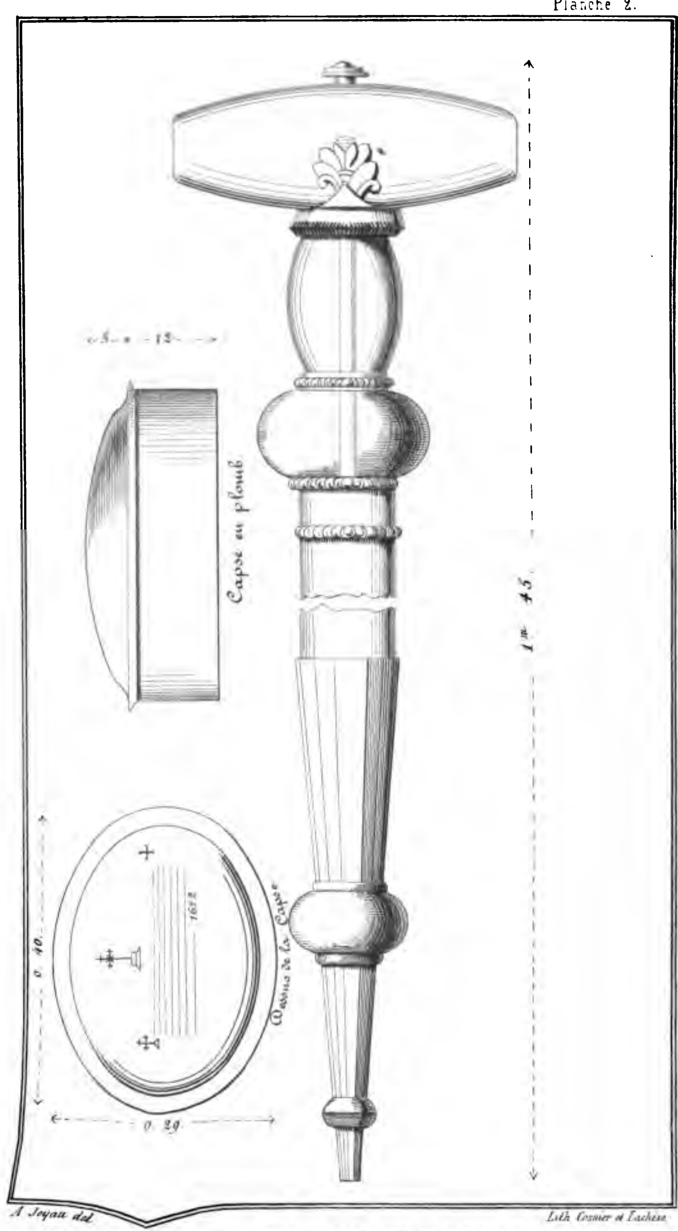
℟. VI. Iste homo.

X. BARBIER DE MONTAULT.



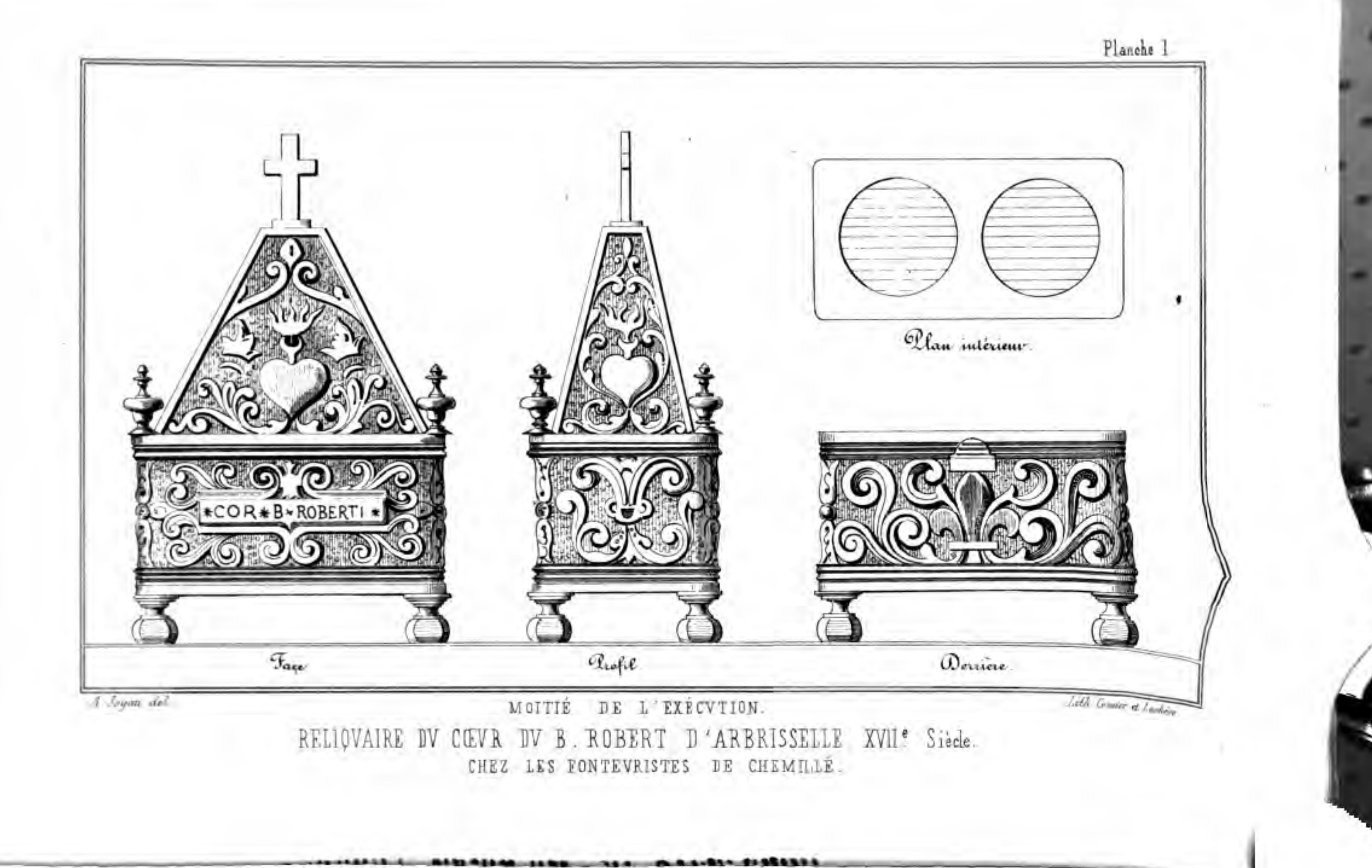


Planche 2.



CAPSE EN PLOMB RENFERMANT LES OSSEMENTS DV B. ROBERT
ET DE S. PIERRE II, ÉVÊQVE DE POITIERS 1629.
BATON ABBATIAL DV B. ROBERT D'ARBRISSELLE XIe Siècle.
CHEZ LES FONTEVRISTES DE CHEMILLÉ.

Planche 1



MOITIÉ DE L'EXÉCVTION.

RELIQVAIRE DV CŒVR DV B. ROBERT D'ARBRISSELLE XVIIe Siècle.

CHEZ LES FONTEVRISTES DE CHEMILLÉ.

RELIQUI

DU

B. ROBERT D'A

I.

Procès-verbal de l'ouverture de la ca
ossements de S. Pierre II, évêque
d'Arbrissel.

L'an de l'Incarnation de N. S. J.
douzième jour d'avril, jeudi après I
sation spéciale de l'illustrissime et r
Monseigneur Guillaume VIII, évêque
je soussigné, historiographe du dioc
liques, etc., etc., déclare avoir ouve
ferme les ossements de S. Pierre I
B. Robert d'Arbrissel, fondateur de
qu'il conste d'un rapport adressé pa
à Sa Grandeur révérendissime, sur

Examen fait des objets conten
reconnu :

1º Un suaire en damas de soie
siècle, époque de la capse confecti

[redacted]

bon soing de digne abbesse madame Loyse de Bourbon, le 5 octobre 1622;

2° Un autre suaire en soie, ou vêtement ecclésiastique fort ancien;

3° Quelques cordelettes et galons de soie;

4° Une assez grande quantité de cheveux, dont quelques-uns encore adhérents au crâne;

5° Un mélange confus de scories noirâtres, de chaux, craie, tuf, etc.;

6° Des ossements noircis, ayant appartenu à un seul et même sujet;

7° De petits fragments d'ossements blancs qui, par leur cristallisation, paraissent avoir séjourné dans un terrain humide, et appartiennent certainement à un sujet différent du précédent : confirmation nouvelle d'un fait acquis par l'histoire;

8° De la poussière d'ossements.

Après avoir classé, étiqueté et scellé ces différents objets, j'en ai détaché quelques fragments. Les parcelles de reliques sont destinées à l'Evêché de Poitiers, et les morceaux d'étoffe au Musée ecclésiologique du diocèse.

Etaient présents comme témoins, à défaut de Mgr l'évêque d'Angers et de ses vicaires généraux, absents ou empêchés, MM. Garnier, aumônier des Dames Fontevristes de Chemillé; Priou, curé de la paroisse Saint-Laud d'Angers, et Béchet, professeur à la Psallette de la Cathédrale.

En foi de quoi j'ai signé le présent procès-verbal pour être déposé dans ladite capse, scellée, comme cet acte, du grand sceau de l'Evêché.

Fait à Angers, près Saint-Maurice, les jour, mois et an ci-dessus.

Par mandement du Rme évêque d'Angers,

X. BARBIER DE MONTAULT.

(Lieu du sceau.)



II.

Nous ajoutons à ce procès-verbal plusieurs dessins que nous devons à l'obligeance et au talent de M. Ad. Joyau. Ces dessins reproduisent :

1° La capse en plomb, datée de 1622, qui renferme les cendres mêlées de S. Pierre II et du B. Robert;

2° Le reliquaire (plan, face et petit côté) en cuivre argenté, exécuté en 1646 pour la translation à Fontevraud d'une partie du cœur du B. Robert, l'autre partie étant restée à Orsan, diocèse de Bourges;

3° Le bâton abbatial du B. Robert, dont la hampe en bois se termine en bas par une pointe en cuivre et en haut par un *tau* en cristal de roche monté en cuivre.

Nous n'insistons pas davantage sur l'importance et l'authenticité de ces trois objets, parce que nous aurons prochainement occasion d'y revenir dans un travail archéologique et hagiographique que nous consacrons spécialement à la mémoire du B. Robert d'Arbrissel.

X B. M.



COMMUNE

DE

SAINT-GEORGES-DU-BOIS [1]

Cette commune est située dans le canton de Beaufort, arrondissement de Baugé, département de Maine-et-Loire. Elle renferme présentement 583 habitants. Les modernes auteurs l'appellent, à tort, Saint-Georges-*des*-Bois; les anciens pouillés disent Saint-Georges-*du*-Bois.

Cette paroisse dépendait, avant la Révolution, de l'archiprêtré de Bourgueil, dans l'archidiaconé d'Angers ou grand archidiaconé. Le prieuré-cure était à la nomination du seigneur de Saint-Georges-du-Bois, à la présentation de l'abbé de Toussaint; l'évêque conférait.

Des traces celtiques ont été découvertes dans l'étendue de cette commune, notamment à 300 mètres au bas du bourg, en un lieu nommé la *pièce du Moulin;* c'était une sépulture de 50 centimètres de profondeur, établie sur plan circulaire d'environ deux mètres de diamètre. De grosses pierres brutes formaient un cercle, au centre duquel gisaient pêle-mêle des ossements humains et

(1) *S. Georgius de Bosco*. Charte de Saint-Maurice de l'an 1586.



d'animaux enfouis sous une couche de terre surmontée de trois ou quatre grosses pierres également brutes.

Cette sépulture ressemblait beaucoup à celle que l'on voit au Musée de Cluny, à Paris, et qui porte cette étiquette : « Tombeau » d'un chef celte trouvé à la Varenne Saint-Hilaire, près Paris. »

Dans ledit champ de la pièce du Moulin, on rencontre des briques à crocettes, qui sont d'origine gallo-romaine, et quelques vestiges d'une ancienne voie allant de l'ouest à l'est. Elle conduit au lieu dit la *Sicardière*, jonché de briques à crocettes, où l'on voyait, il n'y a pas encore longtemps, les restes d'une chapelle sous le patronage de Saint-Georges. Cette chapelle, qui était large de 14 mètres et longue de 27, avait ses murs en *amplecton*, épais de un mètre 33 centimètres à leur base; le soc de la charrue les heurte encore quelquefois. Cette chapelle ne figure point dans les divers pouillés du diocèse, ce qui prouve qu'elle fut détruite bien longtemps avant la Révolution. On croit généralement qu'elle a été l'église primitive de Saint-Georges-du-Bois. Ses fondations en *amplecton*, les nombreuses briques à crocettes qui les entourent, une pièce nommée le champ de la *Justicion* (justice), une autre appelée *Champ-de-Foire*, et la découverte d'anciens puits paraissent confirmer cette croyance locale.

Toutes ces pièces de terre : le *champ du Moulin*, la *Sicardière*, la *Justicion* et le *Champ-de-Foire* se trouvent dans un basfond, par rapport au plateau que nous allons décrire et sur lequel diverses antiquités ont été découvertes. Ce plateau domine le bourg vers le nord; de son sommet, l'œil aperçoit vingt-sept clochers; c'est un emplacement magnifique où l'on rencontre souvent au milieu des bois taillis, sur une étendue d'environ trois ares, des sépultures telles que les suivantes :

1° A quelques centimètres de profondeur, un lit de pierres brutes de petite et moyenne grosseur, sous lequel gisent des ossements humains; ce lit de pierres est bordé d'ardoises non taillées fichées sur tranche et sur un plan généralement carré; chaque lit n'a guère plus d'un mètre d'étendue en superficie.



2° Presqu'à fleur du sol, de longs cercueils en pierre coquillière, orientés la tête à l'ouest et les pieds à l'est ; ils ont pour couvercle des ardoises brutes posées sur plat. Dans l'intérieur, la tête du squelette repose sur un enfaîteau de terre cuite d'un rouge très vif.

3° A peine à 20 centimètres de profondeur, des cercueils en pierres d'ardoises, les unes posées sur tranche et les autres sur plat. Sept têtes ont été trouvées dans une sépulture de cette sorte.

De nombreux restes de briques à crocettes, d'origine gallo-romaine, ont été découverts en dehors et au dedans de ces divers cercueils, et nous prouvent qu'ils datent au moins du ve siècle.

Entre ce plateau très élevé et le *champ du Moulin* dont nous avons parlé, est situé à mi-côte le bourg actuel, et au centre l'église trop curieuse pour n'être pas décrite.

Elle est sous le patronage de saint Georges que l'on invoque contre la peur.

Le clocher, qui appartient au roman fleuri du commencement du XIIe siècle, est une tour carrée formée d'une base et de trois étages où de nombreux modillons à têtes grimaçantes se sont donné rendez-vous.

Le chœur, qui se termine carrément par un mur droit percé de deux fenêtres, était autrefois voûté ; il se rattache à ce style que nous appelons en Anjou *Plantagenet* (dernier tiers du XIIe siècle).

Le milieu des transepts est la partie la plus intéressante de cette église, car sa voûte a tous les caractères de la coupole byzantine, c'est-à-dire qu'elle affecte une demi-sphère portée sur quatre pendentifs distincts, le tout sur plan carré ; je crois que cette coupole date du commencement du XIIe siècle. M. Turpaut, desservant, saura d'autant mieux l'apprécier qu'il a voyagé en Orient.

La nef, voûtée en bois, n'a de remarquable que ses grands arcs de décharge de forme ogivale, et que l'on voit engagés dans le mur septentrional extérieurement.

Près de la sainte table, et servant de dalle, on aperçoit le tom-

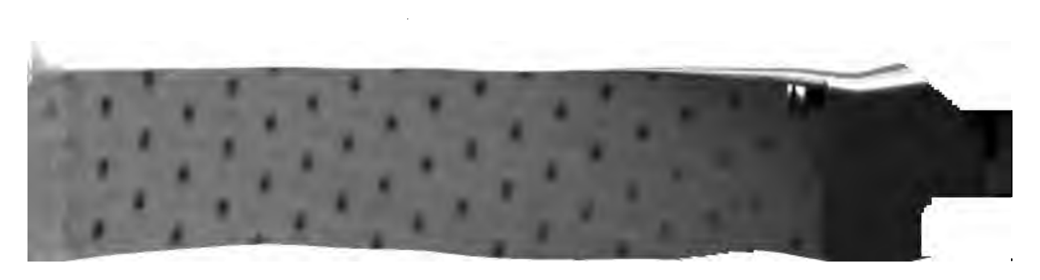


beau de demoiselle Ambroise de Maillé, femme de Jacques de Periers, morte en 1573. Ce tombeau, en pierre calcaire, était autrefois situé à la droite de l'autel (côté de l'Evangile). Il est désirable qu'il y soit replacé ou du moins qu'il soit incrusté dans une muraille ; autrement l'effigie et l'épitaphe gravées en creux disparaîtront sous le frottement des pieds.

Ambroise de Maillé est représentée avec une levrette; on y voit son blason et celui de son mari près de l'épitaphe suivante :

PRIEZ. DIEV. PO. SO. AME.
CI GIST : NOBLE. DAMOY^{SE}. AMBROYSE. DE. MAILLÉ.
DAME. DE. S. GEORGES. EN. SON. VIVANT. ESPOUSE. DE.
DEFF^{T} NOBLE. HŌE. JACQVES. DE. PERIERS.
S^{R} DV. BOVCHET.
LA. QE^{LE}. DECEDA. LE. 8. FEVRIER. 1573.

Près du bourg est un *souterrain-refuge* creusé dans le tuf et qui mérite une visite spéciale. Vous descendez dans une cour profonde, après quoi, au moyen d'une échelle, vous montez de quelques mètres, et vous entrez, muni de bougies et en rampant, dans un corridor allant de l'ouest à l'est, à droite duquel s'ouvre une chambrette dont le fond est semi-circulaire et percé d'un soupirail. Reprenant le corridor, vous trouvez, à main gauche, une seconde chambre de même forme que la première, mais plus vaste, puis une troisième plus petite en face et à votre droite; chacune d'elle a son soupirail. Le corridor vous conduit ensuite dans un couloir transversal, allant du nord au sud, aux extrémités duquel, et se faisant face, sont une quatrième et cinquième chambres. Celle qui est vers le sud donne accès à une sixième pièce dont le fond est à l'est. Revenant sur vos pas, par le même couloir transversal, vous rencontrez vers l'ouest un troisième corridor qui servait autrefois de seconde entrée ou de sortie, comme l'on voudra. Revenant toujours sur vos pas, dans le couloir trans-



versal, vous trouvez à son milieu et vers l'est une septième chambre. Reprenant encore le même couloir et vous dirigeant vers le nord, vous apercevez vers l'est une assez longue et fort étroite gorge qui vous mène dans une huitième chambre plus vaste que les autres ; sa longueur est de quatre mètres, sa largeur de trois, sa hauteur de deux. Au fond est un autel de pierre ; à droite et à gauche paraissent des bancs également en pierre et de même grain que le rocher calcaire dans lequel ce souterrain-refuge est creusé. Cette huitième chambre porte le nom de chapelle de Saint-Sicot. Quel est ce saint? Je l'ignore complétement.

Ces huit pièces, qui la plupart sont précédées de petites gorges très étroites et où l'on distingue des soupiraux puis des rainures de porte et des trous de boulins pour y glisser des barres de bois, ces huit pièces, dis-je, ne présentent aucune trace de maçonnerie ; cependant, j'ai cru remarquer à la voûte de la chapelle une sorte d'enduit qui pouvait avoir reçu des peintures ; les habitants de la contrée disent qu'on y voyait autrefois des étoiles, le soleil et la lune ; ce n'est pas invraisemblable.

Quoi qu'il en soit, ce *souterrain-refuge* pouvait contenir plus de deux cents personnes.

A quelle époque remonte ce barbare monument qui sans aucun doute accuse des temps malheureux ? C'est ce qu'il ne nous est pas possible de déterminer.

Toutefois, son voisinage de l'église actuelle, qui est du XIIe siècle et qui paraît avoir été transférée du lieu fort éloigné de la *Sicardière* dans l'endroit qu'elle occupe aujourd'hui et où le bourg s'est reformé, son voisinage, dis-je, de l'église actuelle nous porte à croire qu'il ne lui est point antérieur ; la plus haute antiquité de ce souterrain-refuge ne remonterait donc pas au-delà du XIIe siècle, mais il peut se faire qu'il soit postérieur et qu'il se rattache à nos grandes guerres avec les Anglais, ou encore à nos troubles civils de la Ligue et de la Fronde.

Non loin du bourg, et le dominant un peu, paraît le château de Saint-Georges-du-Bois. Ce qui en reste mérite quelque attention ;



il a été récemment restauré par les soins de ses propriétaires actuels, M. et Mme Cellier, qui voudront bien ici recevoir mes sincères remercîments pour la manière cordiale avec laquelle ils m'ont accueilli.

Le château de Saint-Georges avait autrefois de longs souterrains, des fossés et des tours. Il a été refait au XVIe siècle et réparé enfin au XVIIe, puis au XIXe ; mais nous y avons aperçu des fondements dont le blocage accuse une assez haute antiquité; aussi bien le droit de nomination que les seigneurs avaient sur le prieuré-cure, prouve que l'origine du château fut contemporaine de la fondation de l'église qui, comme nous l'avons dit, paraît dater du XIIe siècle.

Intérieurement, ce château n'a de remarquable que le manteau de sa vieille cheminée qui assurément serait digne d'être reproduit par le dessin et publié. Ce manteau, orné de devises et d'armoiries peintes, repose à droite sur trois colonnes, l'une en arrière, les deux autres en avant ; et à gauche, sur un nombre égal disposées de la même façon ; une base cubique porte chaque groupe de colonnes.

L'ensemble de cette cheminée, manteau et foyer compris, n'a n'a pas moins de deux mètres de haut sur autant de large; le tout est en pierre calcaire.

Les peintures du manteau sont distribuées en trois groupes : un groupe central et deux latéraux.

Au sommet du groupe central, on distingue la peinture d'un casque grillé placé de front, orné de panaches ou lambrequins. Les casques de cette sorte étaient réservés aux ducs, marquis et comtes (1). Au-dessous dudit casque ou timbre, est un blason qu'il n'est pas aisé de décrire, vu sa détérioration ; on y distingue cependant un lion d'or, des larmes d'or sur un fond d'azur ; puis dans un quartier, un bras d'où pend un manipule moucheté d'hermine sur fond d'or ; enfin, dans un autre quartier, une bande de gueule et une rose de même.

(1) P. 115 L'Art héraldique de Baron, Paris 1684.

Le grand collier de l'ordre de Saint-Michel paraît au-dessous de l'écusson, et plus bas sont deux cornes d'abondance s'entre-croisant. A droite et à gauche du blason, deux lions se dressent et lui servent de *supports;* l'un, celui de droite (gauche du spectateur), est surmonté d'une tulipe, l'autre d'un lys.

Deux devises accompagnent l'ensemble de ce groupe central; celle de droite porte :

EX VNGVE LEONEM.

A l'ongle on reconnaît le lion.

celle de gauche porte :

DEXTERA DOMINI FECIT VIRTVTEM.

La droite du Seigneur a fait naître la valeur.

Ces deux devises font allusion au lion d'or ainsi qu'au bras d'où pend le manipule moucheté d'hermine dans l'écu.

Le groupe de droite (gauche du spectateur) renferme deux blasons l'un sur l'autre; celui de dessus est d'azur au lion d'or, semé de larmes d'or et *parti* de gueules aux losanges d'or; la devise porte :

ANTIQVA VIRTVS CÆTERA PRÆTEREVNT.

Le blason du dessous est d'azur au semis de larmes d'or, au lion d'or, *parti* de gueules aux ondes d'or; la devise porte ce distique :

HIC LEO MALLIEIS PERIERVS JVNGITVR VNDIS,
NON FERITATE SVA SED PIETATE POTENS.

Ici le lion de la maison de Periers est uni aux ondes du blason de la famille de Maillé.

Il est puissant non par sa cruauté mais par sa piété.

Le groupe de gauche renferme également deux blasons l'un sur l'autre; celui de dessus est d'azur, au bras d'où pend un mani-



pule moucheté d'hermine, *coupé* d'or, *parti* de. . . . .
à une moitié d'aigle de sable. La devise porte :

NEC IMBELLEM GENERANT AQVILÆ COLVMBAM.

Les aigles n'engendrent pas la timide colombe.

Le blason du dessous est difficile à décrire, vu sa détériorati
cependant on y distingue un quartier fond d'azur au bras
pend un manipule moucheté d'hermines, puis dans une parti
l'écusson trois losanges de sable. La devise porte :

PERIT OMNIS IN ILLO NOBILITAS CVI VITA LABAT.

Cet ensemble de peintures ne manque pas d'une certaine b
leté d'exécution. L'écu *semé de larmes, au lion d'or*, est celu
la famille de Periers ; l'écu *aux ondes d'or* est celui de la ma
de Maillé. Ces deux blasons, qui sur la cheminée n'en for
qu'un seul, *parti d'un trait*, se rapportent à l'alliance que
moyselle Ambroise de Maillé, dame de Saint-Georges, et Jac
de Periers, seigneur du Bouchet, contractèrent au XVIe si
Nous avons relevé précédemment l'épitaphe de cette Amb
de Maillé, morte en 1573.

Quant aux autres blasons, nous ignorons à quelles famill
peuvent se rapporter. Cependant nous trouvons, dans un tal
héraldique déposé au Musée d'antiquités, un blason représe
une main d'où pend un manipule semé d'hermines ; or, ce b
est celui d'une famille du nom de Villiers.

Toutes ces peintures paraissent devoir dater de la fi
XVIe siècle ou du premier tiers du XVIIe.

Quoi qu'il en soit, le château qu'habite aujourd'hui M. C
a été certainement la demeure de la famille de Periers-Mai

Une autre famille qui possédait la terre de Joreau, com
de Gennes, posséda également le château de Saint-Geo
du-Bois.

La commune de Saint-Georges-du-Bois renferme une so

gentilhommière nommée Bois-Clair, reconstruite et appartenant à Mlle Giroust. On y voit une plaque de cuivre, trouvée en l'église de Beaufort; sur cette plaque on lit les inscriptions suivantes, en caractères du XVIIe siècle :

DAME MARTHE GIROVST A FONDÉ EN CETTE EGLISE (*de Beaufort*) A PER PETUITÉ LE JOUR DE SAINCT EVTROPE VIGILLE SAINCT JACQUES ET SAINCT PHILIPPES TROIS GRANDES MESSES A NOTTE DIACRE SOVBZ DIACRE CHANTRES ET SOVBZ CHANTRES CHAPÉS LA PROSE CHANTÉE ET LE JOVR DE DEVANT VESPRES ET COMPLIES DES MORTS TANT POVR LE REPOS DES AMES DE DEFFVNCTS JACQVES GIROVST DES VENDELIERS (1), CHEVALLIER SEIGNEVR DAVRILLÉ (2) DAME MARIE GERVAIS SES PERE ET MERE CHARLES GIROVST SON FRERE CHEVALLIER BARON DAVRILLÉ CONER DV ROY SENECHAL DE CETTE VILLE (*Beaufort*) QVE POVR LE SALVT DE LA SIENNE PENDANT LE QVEL SERVICE LES PROCUREVRS DE FABRI CE DE CETTE EGLISE SONT OBLIGÉS DE FAIRE METTRE SVR LA FOSSE DESD. DEFFVNCTS VNE REPRESENTATION AVECQ VN CI– ERGE ALVME FAIRE SONNER LES CLOCHES AINSY QVE POVR VN GRAND SERVICE ET A LA FIN DES DICTES MESSES MESSIEVRS LE PRIEVR ET PRESTRES VENIR PROCESSIONELLEMENT LA CROIX LEVÉE CHANTER LE SVBVENITE ET LIBERA SVR LA DICTE FOSSE LE TOUT SVIVANT L'ACTE DE FONDATION ET ACCORD FAICT ENTREVX DEVANT VALLET NORE LE XXIX JVILLET 1675.

P	P		M	M
Piis	*Parentibus*		*Martha*	*Mærens*
		ET		
	ÆT (*ernæ*)		MEM (*oriæ*)	

JACOBI GIROVST DOMINI DAVRILLE QVI POST LXXVI AN NOS SVMMA CVM LAVDE TRANSACTOS DEO GRATVS, DE PATRIA BENE MERITVS OBIIT ET IN HAC ECCLESIA CORPVS SVVM VOLVIT RECONDI. QVID RECONDI Μαλλου Θεοζιβῶς VIRGINI MATRI NATO PRÆBENDVM OB–

(1) Autrefois fief.
(2) Près de Beaufort.



TVLIT. SI QVÆRIS VIATOR VBI CORPVS
RELIQVIIS QVIESCIT. AT COR VIGILAT,
CHRISTO FRVATVR.

MARTHA G. FILIA PIO PARENTI
MŒRENS POSVIT.

TRADUCTIO

« Et

» A l'éternelle

» De Jacob Giroust, seigneur d'Avr
» sés de la façon la plus louable, moı
» ritant bien de son pays. Dans cette
» fût caché. Pourquoi caché ? C'est p
» frit pour être présenté à la Vierge-
» si tu t'informes où est ce corps,
» restes de ses ancêtres. Mais son c
» être veillé ; qu'il jouisse donc du C

» A son religieux père,
» sa fille, Marthe Giroust,
» pleine de tristesse, a érigé
» ce monument.

» *Madellain a fait*

M. l'abbé Barbier nous a commı
concernant la même famille Giroust
chapelle de N.-D. des Vertus, sise a

LE 16 FÉVI
1779 A É
INHUMÉE DAN



VESTIBULE DE
DAME DES VEI
CETTE VILLE D

MARGUERITE CHARLOTTE
GIROUST DÉCÉDÉE LE 13
AGÉE DE 83 ANS, V^E^ DE
MESSIRE FRANÇOIS
CHARLES DUPONT
D'AUBEVOYE, CHEVALIER,
SEIGNEUR DE LA
ROUSSIÈRE, DU MENNE,
LAVERRERIE, LE RUISSEAU,
AUBERDIÈRE, ET AUTRES
LIEUX, OFFICIER DE
DRAGONS. PRIEZ DIEU
POUR LE REPOS
DE SON AME.

Egalement à Bois-Clair, nous avons rencontré un exemplaire des œuvres du jésuite Giroust, l'un des membres de la famille de ce nom, que les inscriptions précédentes nous ont fait avantageusement connaître. Mlle Giroust est aujourd'hui la dernière de cette honorable maison.

Giroust Jacques, entré dans l'ordre des Jésuites, s'y fit remarquer par son talent oratoire; il devint le confesseur de Marie-Thérèse d'Autriche, fille du roi d'Espagne et femme de Louis XIV; « il prêcha habituellement *dans la première ville et même dans la « première église de votre diocèse,* » dit le P. Bretonneau dans son épître à Mgr le cardinal de Noailles, archevêque de Paris (Voir *Sermons de Giroust*, t. II, Epître). Giroust nous a laissé cinq volumes in-12 de ses sermons, recueillis et publiés par le P. Bretonneau précité. Sur la feuille de garde de l'exemplaire déposé à Bois-Clair, nous lisons, de la main de l'un de ses arrière-petits-neveux, que l'auteur naquit à Beaufort le 4 octobre 1624, et qu'il mourut à Paris en 1689, âgé de 65 ans (1).

(1) Je trouve dans l'édition des sermons de Giroust, impr. à Bruxelles, qu'il mourut le 19 de juillet (fin de l'avertissement, t. Ier), et dans le Dic-...naire bibliographique de Quérard, t. III, que ce décès eut lieu le 29; ...se sera trompé.

On assure qu'il affectionnait Bois-Clair, propriété qui n'a pas cessé d'appartenir à sa famille, laquelle avait aussi un hôtel à Beaufort.

Le privilége du roi, accordé au P. Bretonneau, pour l'impression du *Recueil de sermons et de panégyriques prêchés par le père Giroust, de la Compagnie de Jésus*, fut donné à Fontainebleau le 24 octobre 1700 ; toutefois, l'ouvrage ne *fut achevé d'imprimer pour la première fois que le 19 janvier 1704.*

Il en a été fait une nouvelle édition en 1737, Paris; il y en eut une troisième en 1757, Paris.

Les deux premiers volumes, que nous avons dans les mains, comprennent ses prédications de l'*Avent*, et sont intitulés : *Les faux prétextes du pécheur ou le pécheur sans excuse.*

Le tome troisième renferme ses sermons pour le Carême. Ils sont généralement divisés en trois points, quelquefois en deux, toujours précédés d'un exorde et suivis d'une péroraison. On y voit que l'esprit des saintes Ecritures lui est familier. Il ne cherche pas les effets oratoires ; sa phrase est modeste, sa pensée pleine de raison, et cependant son discours ne traîne point terre à terre, parce que l'on sent que l'amour de Dieu l'anime. Il ne se préoccupe que de la conversion des pécheurs sans l'ombre d'un désir de mettre sa personnalité en relief; intelligible à tous, il est excellemment pratique. Comme les bons vieux vins, son talent n'a rien perdu de sa première saveur ; et par exemple, son *Sermon sur le soin des petites choses* serait assurément de nos jours fort bien goûté. Par la douce et vivifiante chaleur que l'on éprouve en lisant Giroust, on peut se faire une idée de ce que durent ressentir nos pères en l'écoutant.

Indépendamment des éditions précitées, il en existe une publiée à Bruxelles, chez Eugène-Henri Frick, à la date de 1742; elle est qualifiée de troisième édition, et porte en titre : *Sermons du père Giroust, de la Compagnie de Jésus.*

Le tome premier renferme l'*Avent;* les tomes deux et trois, le *Carême*. On trouve cette édition à la Bibliothèque d'Angers, en



trois volumes au lieu de cinq. Il est vrai qu'on voit dans la préface, page VIII, que l'on s'est réservé quelques sermons pour *deux volumes qui contiennent les Mystères et les Panégyriques.*

D'un autre côté, on lit dans le *Dictionnaire bibliographique* de Quérard, tome III :

« Giroust (le P. Jacq.), jésuite, prédicateur, né à Beaufort, en » Anjou, en 1624, mort le 29 juillet 1689. — *Sermons* (*ses*). » (Publ. par le P. Bretonneau). Tours et Paris, 1700-04, 5 vol. » in-12. — *Vie (la) de S. Louis de Gonzague, de la Compagnie* » *de Jésus*. Montbéliard, imprimerie de Decker, 1826, in-18, » de 36 pages. »

Nous n'avons pu nous procurer ce dernier ouvrage.

Pour achever ce qui nous reste à dire de la commune de Saint-Georges-du-Bois, nous signalerons une grande vieille maison nommée *La Roche*, que l'on assure avoir été primitivement la propriété des Templiers. Non loin de cette demeure, où des constructions des XIVe et XVe siècles se font remarquer, on découvrit, il y a quelques années, deux cadavres liés ensemble par une chaîne de fer.

Nous allions quitter la commune de Saint-Georges-du-Bois, lorsqu'on nous pria d'examiner de plus ou moins vieux parchemins, parmi lesquels nous remarquâmes d'assez curieux diplômes de francs-maçons de l'ancienne loge de Beaufort.

L'un de ces diplômes est orné d'un S. Jean-Baptiste en pied, au bas duquel sont les formules suivantes :

« A l'orient de Beaufort, d'un lieu éclairé où règnent le silence, » l'union et la paix, le 4e jour du 3e mois de l'an de lumière 5767.

» Nous soussignés, maîtres, officiers et ouvriers de la R. L. de » Saint-Jean des Arts, décorés de tous les honneurs, régulière- » ment assemblés par les nombres misterieux :

» Declarons, certiffions et attestons à tous les hommes qui con- » naissent la vraie lumiere sur la surface de la terre, que etc., etc.

» . . . . . En foy de quoi . . . . . avons donné led. certi- » ficat revêtu des sceaux et timbre de notre architecture. . . . .



» . . . . . Fait et délivré à notre Orient de Beaufort. . . »

L'empreinte du sceau de cette loge, tantôt en cire et tantôt en plomb, porte pour légende :

LOGE DE BEAVFORT EN VALLÉE.

Au-dessous une cordelière, au-dessous une étoile, au-dessous un compas mesurant le diamètre d'un globe placé sur une sorte d'autel dont les marches portent une équerre la pointe en bas; deux colonnes cannelées accompagnent cet autel maçonnique, l'une à droite et l'autre à gauche. Le pavage imite des carreaux alternés.

Sur un autre diplôme de plus grande dimension, on lit cette phrase :

« M. (un tel), membre de la loge de Saint-Jean, regulierement
» constituée à l'Orient de Beaufort, sous le titre distinctif du
» secret. »

L'on y voit une empreinte faite à l'encre et placée en marge. Cette empreinte est ronde et porte cette légende :

LOGE DV SECRET A L'ORIENT DE BEAVFORT.

Au centre, paraît une femme en buste, qui porte l'index à ses lèvres comme emblème du silence; au-dessus de sa tête brille le soleil entouré de neuf étoiles.

La loge de Beaufort relevait du grand Orient de France.

Parmi les diplômes, nous avons trouvé, écrite à la main, sur papier ordinaire, l'allocution suivante qui ne manque pas d'un certain intérêt de curiosité; je conserve l'orthographe :

« Frere que nous venons d'initier aux premiers misteres de la
» maconerie regulière, il est bon que vous scachiez qu'un socie-
» taire parmi nous, doit se degager de plus en plus de ces viles
» prejugés populaires qui deshonorent un sage, un homme libre,
» un vrai maçon; que vous devez vous adonner à l'interpretation
» des enigmes qu'on vous propose, en faire une étude suivie, se-
» lon les degrés de connaissance que vous acquererez de jour à
» autre, sans quoi nul progrès pour vous, vous n'en verriez que

» l'écorce et jamais la moëlle precieuse qu'ils renferment. Semblable à un enfant à qui on mettrait en main une boulle d'or qui » n'en admirerait que la rondeur et l'éclat sans soucie ni du prix, » ny de la valeur intrinseque de cet estimable metal.

» Aprenez donc aussi que l'homme n'est parmi nous qu'un être » libre, qui tient à une société universelle composée d'une infinité de compagnies particulieres toutes en relation les unes avec » les autres pour n'en faire qu'un assemblage et un seul corps; » societé dis-je dont le premier âge montre son berceau placé sur » les fondements du temple de Jérusalem et dont aujourd'huy » l'étendue n'est circonscrite que par le contour de la mappemonde. Ainsi quelque part que vous alliez vous y admirerez les » effets de sa coalition, sa mutuelle correspondance et ses accueils » genereux; vous ne serez donc point au depourvu en trouvant » partout des amis fidels dont le caractère formé sous l'equerre » de l'amitié et le juste niveau de l'egalité vous engageront à un » doux commerce, à des plaisirs fondés sur la sagesse, l'honnêteté et la moderation, car les bons maçons ne s'attachent qu'à » une innocente volupté.

» Leur société demande donc un esprit aimable facile et pliant » tel que le vôtre nous paroist l'estre, un abord gracieux, des manières prevenantes, une humilité sans bassesse, une sagesse » sans austerité, une politesse sans grimaces, une amitié sans » fard, une franchise sans detour, en un mot une vraie cordialité » et une pente naturelle à faire du bien, à obliger, à ayder, et » secourir ses frères, faire en tout temps usage de sa raison, se » comporter selon les regles de l'équité, se passionner pour la » verité, tenir de ses promesses, suivre le bon ordre, se courber » aux loix, estre patriote zélé, citoien utile, fidel sujet, ami sincere, voisin secourable, et surtout *observateur du secret que » notre ordre insigne recommande tant et pour l'enfreinte duquel » il ne fait pas de grâce.*

» Trop épuré tres cher F. dans votre manière de penser, nous » avons tout lieu d'esperer que vous reponderez complettement



» aux vues sages que se propose la maçonerie, que vous ne vous
» ecarterez en nulle point de ses usages, que vous aurez à cœur
» l'observance silentieuse de ses problèmes enigmatiques, que
» vous serez toujours un bon maçon, c'est à dire un bon ami et un
» loyal sociétaire; ainsy nous comptons que vous ne manquerez
» point de retour pour cette loge (de Beaufort) qui vous adopte
» comme son enfant, en vous donnant une initiation à la lumiere
» et vous procurant l'entrée dans toutes les loges de France qui
» n'hesiteront pas (si vous voyagez) de vous faire l'accueil le plus
» favorable. Aimez nous et que le grand Architecte vous soit en
» aide. Favit Deus. »

Telles sont les curiosités devenues plus ou moins archéologiques que nous avons pu recueillir dans la commune de Saint-Georges-du-Bois.

GODARD-FAULTRIER.



COMMUNE DE TIGNÉ

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉGLISE

PROCÈS-VERBAL

DE LA BÉNÉDICTION DE LA PREMIÈRE PIERRE.

M. Vivion, curé de Tigné, vient de nous adresser le procès-verbal suivant que nous nous empressons d'insérer dans le *Répertoire archéologique*. Nous engageons MM. les curés à suivre cet excellent exemple, leur promettant par avance que toutes les communications de ce genre seront très bien accueillies; ils répondront de la sorte aux intentions de notre premier pasteur, dont la sollicitude pour tout ce qui concerne l'histoire ecclésiastique de l'Anjou est parfaitement connue.

« L'an mil huit cent soixante, le quatorze mai, à quatre heures du soir.

» Napoléon trois, empereur des Français; M. Bourlon de Rouvre, préfet du département de Maine et Loire; M. O'Neil de Tyrone, sous-préfet de l'arrondissement de Saumur.

» Nous, Guillaume-Laurent-Louis Angebault, évêque de ce



diocèse, assisté de M. Ferdinand Chesneau, notre grand-vicaire, et de M. François Grolleau, chanoine honoraire, avons procédé à la bénédiction solennelle de la première pierre de cette église, dédiée à saint Pierre, en présence de :

» MM. le marquis Marie de Contades, conseiller-général de ce département; Poitou Edouard, maire de la commune de Tigné; Maugin Jean-Charles, adjoint au maire et trésorier de la fabrique; Benjamin Vivion, curé de cette paroisse; Jacques Breton, son vicaire; Pierre Peton, président de la fabrique;

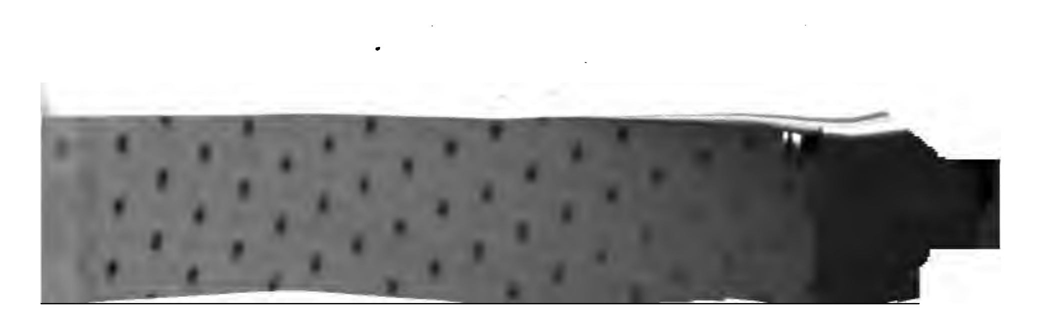
» Et de MM. Jean Chalons, aumônier de l'Hôpital de Beaufort; Augustin Luçon, curé de Soulanger; Jean Pescheux, curé de Saint-Georges-des-Mines; Victor Burgevin, curé de Martigné-Briand; Pierre-Vincent Mindieau, curé de La Fosse de Tigné; Mathieu Pichery, curé de Tancoigné; de MM. les membres des Conseils municipal et de fabrique soussignés :

» MM. E. Dainville, architecte, et Pierre Bernier, entrepreneur des travaux de cette église.

» Ont signé :

» Guillaume-Louis Angebault, évêque; Chesneau, grand-vicaire; François Grolleau, chanoine honoraire; marquis Marie de Contades; Edouard Poitou, maire; Charles Maugin, adjoint; Benjamin Vivion, curé; Jacques Breton, vicaire; Jean Chalons, aumônier; Augustin Luçon, curé; Jean Pescheux, curé; Victor Burgevin, curé; Pierre-Vincent Mindieau, curé; Mathieu Pichery, curé; Henri Baranger, membre de la fabrique; Charles Motet, membre du conseil de fabrique; Eugène Guy, Gaultier, Duperray, Avenant Lehoux, Noël Tellier, conseillers municipaux.

» E. Dainville, architecte; Pierre Bernier, entrepreneur. »



CHRONIQUE.

Cercueil gallo-romain en plomb. — Rectification. — Dans une note insérée au tome VI, année 1860, du *Bulletin monumental* de M. de Caumont, cet éminent archéologue passe en revue les lieux de France où l'on a découvert des cercueils gallo-romains en plomb. Il cite *Arles, Lieusaint* près de Valognes, *Rouen*, *Beauvais*, *Amiens* et *Angers* qui possède la plus nombreuse collection de ces coffres funèbres.

Il s'attache particulièrement à décrire le sarcophage en plomb de Lieusaint, dont l'ornementation se compose de « deux figures » en buste répétées sur les parois, les bouts et le couvercle du » cercueil, et de deux génies appliqués. » Les deux figures en buste sont, la plupart, encadrées dans des cercles dont le diamètre varie de 62 millimètres à 95. Tous ces disques sont symétriquement espacés à l'extrados et sur les parois du cercueil.

M. de Caumont, rapprochant ces disques de ceux que l'on voit sur l'un des cercueils en plomb du Musée d'Angers, trouvé en 1853, émet le doute que les disques d'Angers soient des empreintes de pièces romaines, ainsi que nous l'avons avancé.

Je regrette de contredire ici M. de Caumont, mais après vérification faite des empreintes avec M. Barbier de Montault, nous sommes restés tous les deux convaincus qu'elles sont bien celles de cinq pièces romaines, trois de grand et deux de petit module, les premières certainement du haut empire, et les dernières d'une époque qui ne peut être plus ancienne que le règne des *Posthume* et des *Tetricus* (IIIe siècle).



Il n'y a d'ailleurs aucune similitude entre les disques de Lieusaint et ceux d'Angers, ni dans le module ni dans la symétrie.

Depuis lors j'ai revu, avec M. Emile Amé, architecte du gouvernement et du département du Morbihan, les empreintes en question, et cet archéologue distingué est non-seulement de notre avis, mais il va plus loin encore, car il a cru reconnaître de vraies pièces romaines incrustées dans le plomb.

V. G.-F.

Notes sur l'Anjou. — M. Aimé Champollion-Figeac publie à Paris dans la *Revue archéologique* de Leleux, année 1859, une série d'excellents articles sous le titre : *Droits et usages concernant les travaux de construction publics ou privés sous la troisième race des rois de France, d'après les chartes et autres documents originaux.* Or l'Anjou figure assez fréquemment dans les citations du savant écrivain. Nous ferons ici la nomenclature de ces citations, afin qu'on puisse y recourir au besoin. — I. *Travaux militaires, forteresses et fortifications.* Construction et différends au sujet du château de Saint-Florent de Saumur, en 1061 (p. 515). Construction du château de Baugé, *Baugiacum castrum,* en 987 et, à la même date, de Montreuil, *Monsterolum,* Maulévrier, *Malum leporarium,* Château-Gontier, *Castrum Gonterii,* et Durtal, *Duristallum* (p. 517) ; de Trèves, *in locum clementiniacum... quod Trevas noncupavit* (Fulco), en 1020 (p. 518), de Saumur, *castrum Salmuræ,* en 1026 (p. 518), de Château-Gontier, en 1037 et 1090, *Castellum Guntherii super Olnam flumen* (p. 519). Incendie du château de la Flèche, en 1081, *Flechiæ castrum* (p. 520). Fortifications de Château-Neuf sur Sarthe, *Castrum novum super Sartam*, en 1131 (p. 524). Destruction et restauration de Champtoceaux, *castrum celsum,* en 1042 (p. 524). Fortification de Saint-Martin-de-la-Place, en 1047 (p. 524). A la même date, fortification du Coudray, *Cosdretus oppidum inter Salmurium et Andegavim* (p. 524). Incendie des châteaux de Blaison et de Doué, *Blasonium et Doatum castra,* en 1147 (p. 527). Prise et destruc-

tion du château de Montreuil, en 1151, *Monteriolum castrum* (p. 527). — II. *Restauration d'édifices religieux.* Reconstruction du monastère de Saint-Florent (et non de *S. Fleurent*), près Saumur, en 990 (p. 579). Réédification et agrandissement du monastère du Ronceray, *S. Maria Charitatis*, en 1025 (p. 583). Fondation du monastère de l'Esvière, en 1040, *dictum Aquaria apud Andegavensem civitatem* (p. 585). Donation à l'abbaye de Fontevrauld de l'ermitage de Saint-Sauveur dans la forêt de Nantes, en 1135 (p. 590, 591). Restauration du monastère du Perray-Neuf, en 1209. Il avait été fondé en 1120 (p. 595). *Id.* de l'abbaye de Saint-Serge, en 1020 (p. 599). Incendie et restauration de l'église St.-Florent, *ecclesia St.-Florentii*, en 1061 (p. 602). En 1026, incendie du monastère de Saint-Florent de Saumur, *St. Florentii Salmuriensis monasterium* (p. 661, 662). Fondation de l'abbaye de Bourgueil, en 990 (p. 665). Fondation des églises de Sainte-Marie-Saint-Jouin (et non St.-Jovin), et de Saint-Hilaire, en 1016, églises qui plus tard formèrent le prieuré de Vihiers, dépendant de Saint-Jouin-lès-Marnes, au diocèse de Poitiers (p. 671). Fondation de la Sainte-Trinité, de Vendôme, en 1032 (p. 674). Chute du *pinnaculum* de l'église St.-Aubin d'Angers, en 1177 (p. 684). Fondation du monastère de Fontevrault, en 1104 (p. 685). Fondation du monastère de Saint-Jean du Mélinais (et non *de Melenay*) en 1138 (p. 691).

Renseignements généalogiques et héraldiques.—Nous recevons de la *Société archéologique de Touraine*, le tome x de ses *Mémoires* qui contient sur plusieurs familles à la fois tourangelles et angevines des détails fort intéressants. Nous ne reproduirons pas ces documents, faute d'espace, mais nous nous contenterons d'indiquer les renseignements qu'ils peuvent fournir aux généalogistes et héraldistes angevins. Voici les noms de ces familles :

Odart, p. 92 ; de la Motte-Baracé, p. 93 ; Lefèvre de la Falluère, p. 95 ; de Ruzé, p. 109, 197, anoblissement par Charles V ; Aubert du Petit-Thouars, p. 109, 110 ; Pocquet de Livonnière, p. 115 ;



d'Alure, *de Allea* ou *de Aluia*, p. 182; de Matefelon, p. 187; de Quatrebarbes, p. 188; de Ramefort (près Saumur), p. 189; Turpin, p. 191, 192; Bonneau (de Saumur), anoblissement par Henri III (9 septembre 1587), p. 204.

Notes historiques — Nous lisons dans le *Rapport sur les archives historiques du département de la Loire-Inférieure*, par M. de la Borderie :

« Prieurés de Marmoutier. La célèbre abbaye de Marmoutier, près Tours, avait dans le diocèse de Nantes dix prieurés, savoir : ..... Châteauceaux (aujourd'hui Champtoceaux) et Liré, compris dans le diocèse de Nantes, quoiqu'ils appartinssent à la province d'Anjou. Les titres du prieuré de Châteauceaux existent aux archives départementales de Maine-et-Loire (p. 3). » — « Prieurés du Ronceray. Parmi les anciens couvents de femmes dont les archives de la Préfecture possèdent aujourd'hui les titres, je me bornerai à citer les prieurés de Pongaran en Sautron, du bourg des Moutiers, de Saint-Cyr et de Sainte-Julitte, à Nantes, ... ils ont fourni dix-huit volumes et quatre liasses de pièces, où l'on trouve plusieurs chartes des XIIe et XIIIe siècles, ainsi que des comptes et des inventaires curieux des XVe et XVIe siècles (p. 5, 6). » — « Titres de famille..... Une liasse intitulée *Famille Barin de la Galissonnière* renferme, parmi plusieurs titres de l'ancienne seigneurie de la Galissonnière, quelques chartes du XIIIe siècle, plus une pièce sans date, dont l'écriture indique tout au moins le dernier quart du XIIe siècle et qui est rédigée en langue française. Elle contient un curieux accord conclu entre le seigneur de Montfaucon et son vassal, celui de Teillères (aujourd'hui Tilliers) en Anjou; et l'on peut la regarder comme étant de beaucoup le plus ancien acte écrit en français que l'on ait signalé jusqu'à présent dans le nord-ouest de la France (p. 6). » — « Charte du XIe siècle concernant le prieuré de Daumerai, en Anjou, dont les archives de la préfecture d'Angers possèdent tous les autres titres (p. 19, 20). »



MONUMENTS ANTIQUES DE L'ANJOU.

M. Léon Renier, dans son *Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la Commission des antiquités de la France,* apprécie en ces termes l'ouvrage manuscrit (1) qui a valu à M. Godard-Faultrier la médaille d'or donnée par le Conseil général de Maine et Loire, et une mention honorable de l'Institut :

« Moins méthodique que celui dont nous venons de vous entretenir (2), le mémoire de M. Godard-Faultrier, sur les monuments antiques de l'Anjou, est à la fois plus étendu et plus détaillé. Il est également manuscrit, et tous les monuments de quelque importance mentionnés par l'auteur y sont représentés, soit par des dessins, soit par des photographies. Ce mémoire est divisé en trois parties : la première est entièrement consacrée à la description des antiquités de la ville d'Angers; la deuxième est une suite de notices sur les autres communes du département dans lesquelles des antiquités romaines ou celtiques ont été découvertes, et sur ces antiquités elles-mêmes; enfin, dans la troisième partie, beaucoup moins développée que les deux autres, l'auteur nous fait connaître son opinion sur le tracé des voies romaines qui parcouraient le territoire de l'Anjou, mais sans l'appuyer de preuves suffisantes et sans discuter les opinions émises avant lui sur le même sujet.

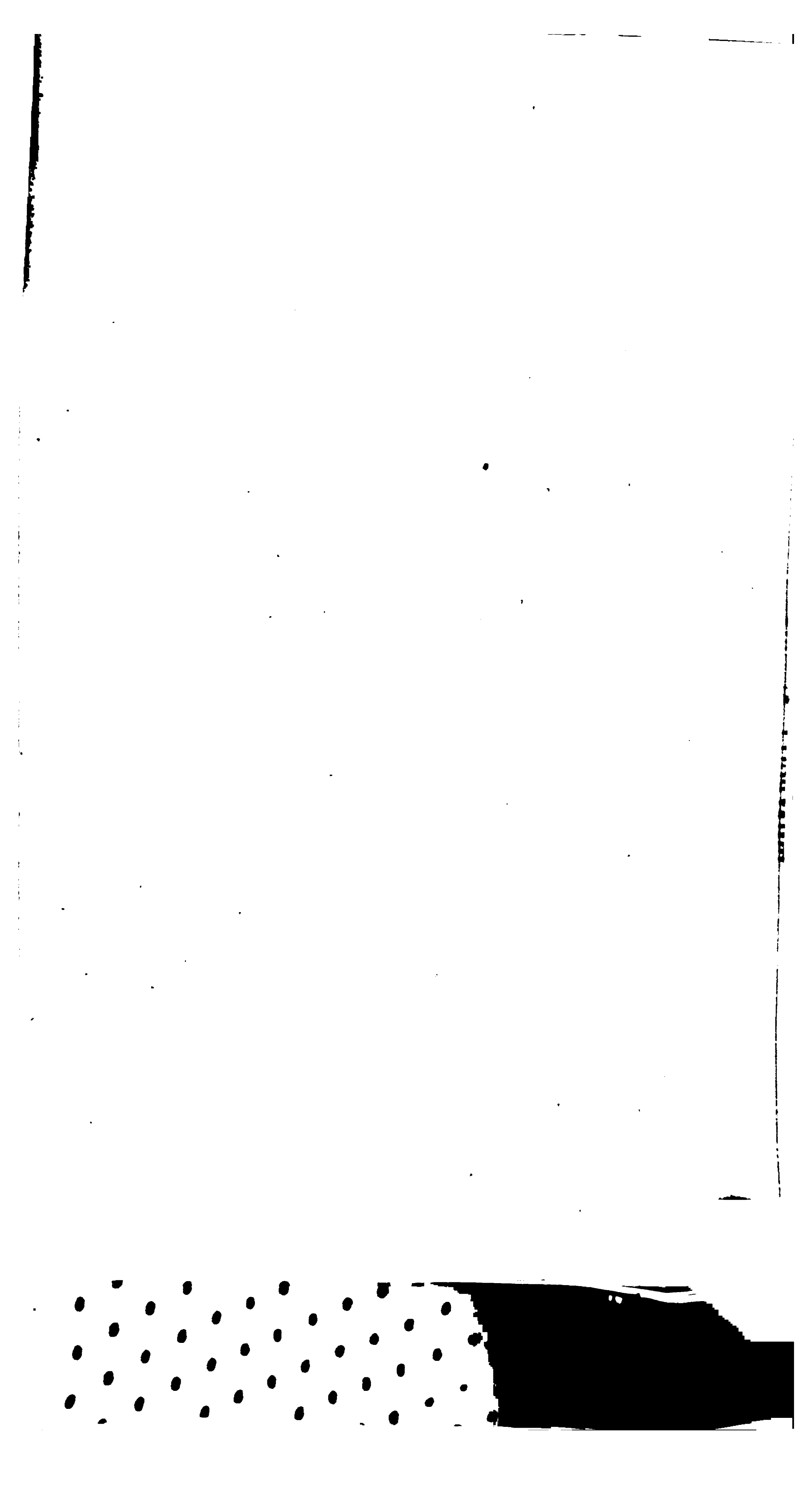
» Ce mémoire n'est donc, à proprement parler, qu'un catalogue, mais un catalogue fort détaillé et qui paraît aussi complet que possible, des antiquités découvertes à différentes époques sur le territoire du département de Maine et Loire. Ce serait une excellente base pour un travail critique sur la géographie ancienne de ce département. En accordant à l'auteur une mention honorable, votre Commission espère qu'il entreprendra lui-même ce travail, pour lequel il est mieux que personne préparé (3). »

(1) Cet ouvrage sera prochainement publié dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou.*

(2) Mémoire de M. Lejosne.

(3) Paris, F. Didot, in-4°, p. 27, 28.








CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît le 1er de chaque mois, par livraisons chacune de deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.







SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

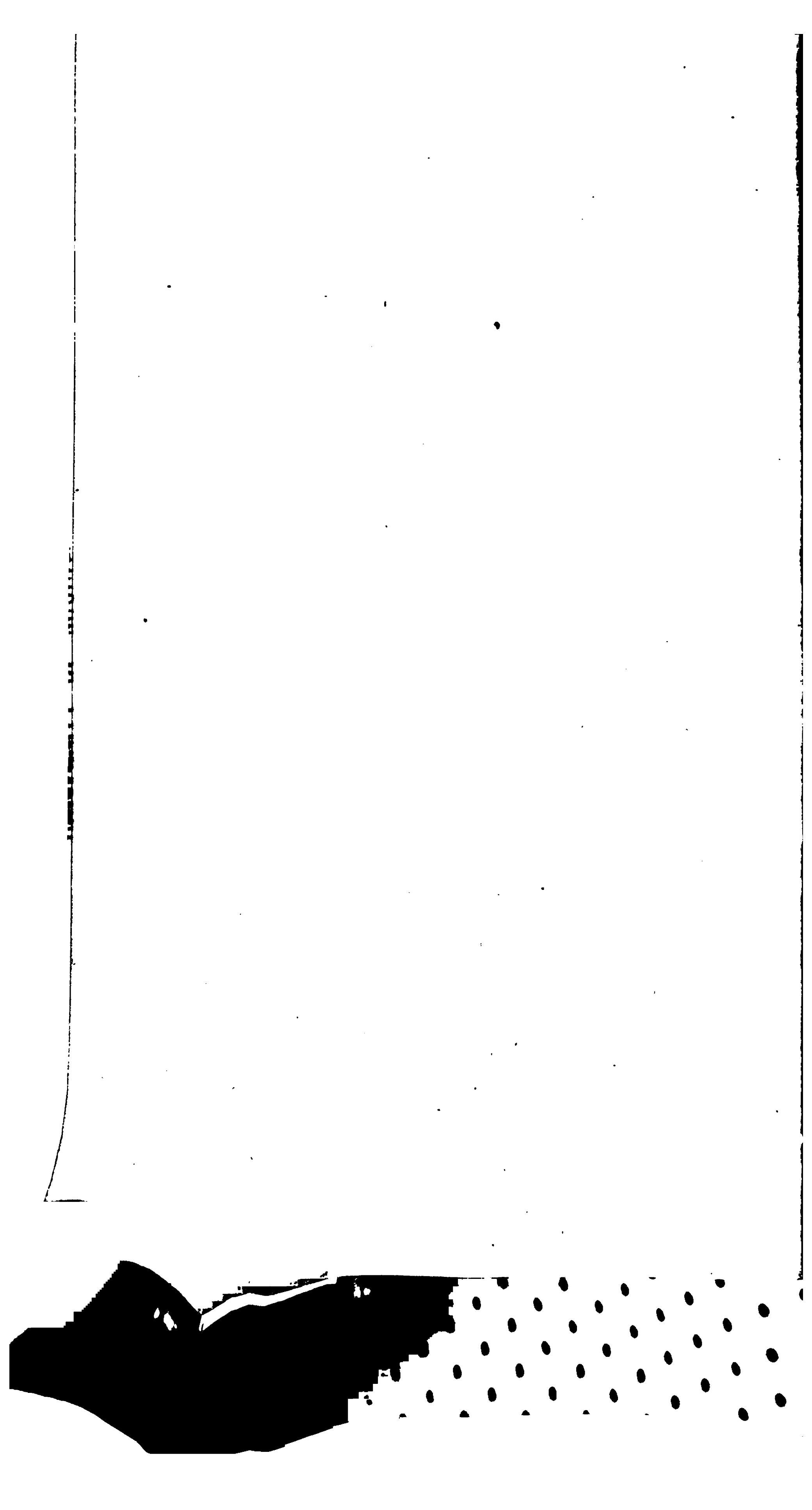
Année 1860. — Août.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1860



COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 20 juin 1860.

Présidence de M. GODARD - FAULTRIER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé ensuite au dépouillement de la correspondance.

La Commission examine avec intérêt plusieurs ouvrages liturgiques, de l'ordre de Fontevrault et du diocèse d'Angers, qui lui sont offerts par M. l'abbé Barbier de Montault.

M. Godard lit un travail sur le monastère de Toussaint. Après avoir tracé l'historique de ce précieux monument, M. Godard le décrit avec le soin le plus minutieux, puis il passe en revue les importantes découvertes qui ont été faites à différentes époques dans l'église, et termine par le catalogue des richesses archéologiques que renferme cette église, annexée, en 1843, au musée de la ville.

Ce travail est renvoyé au Comité de rédaction.

Il en est de même d'un rapport de M. Godard, relatif à un *Mémoire sur les signes lapidaires des monuments de la ville de Poitiers*, mémoire publié par M. l'abbé Barbier de Montault.

Les restes si intéressants de la Haie-aux-Bonshommes sont, paraît-il, menacés d'une ruine prochaine. Il serait question de les abattre complètement; peut-être même le travail de destruction



est-il commencé. Une commission est nommée pour aller visiter la Haie et examiner ce qu'il serait opportun de faire en cette circonstance. Cette commission est composée de MM. l'abbé de Beaumont, Lemarchand et Joyau.

Un travail, présenté par M. Gustave Couchot, est renvoyé à l'examen de M. l'abbé Chevallier.

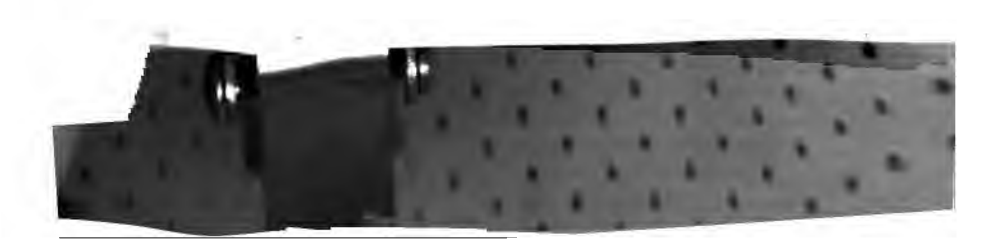
M. Belouin présente à la Commission une pièce celtique trouvée incrustée dans une brique de l'amphithéâtre de Grohan ; d'un côté, on voit une tête d'Apollon avec le mot *Turonos*, de l'autre, un cheval libre.

M. Joyau communique ensuite le frontispice des œuvres de Bourdigné, gravure du XVIe siècle.

La séance est levée.

Le Secrétaire de la Commission,

PAUL LACHÈSE.



ÉTUDES ECCLÉSIOLOGIQUES

SUR

LE DIOCÈSE D'ANGERS

CHALONNE-SUR-LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ANGERS

(Quatrième article).

XXIX. PRESBYTÈRE DE NOTRE-DAME.

La maison curiale de Notre-Dame porte aux linteaux de ses fenêtres la date de 1701. Dans le jardin est un cadran solaire en ardoise, au millésime de 1797.

XXX. CIMETIÈRE.

L'ancien cimetière fouillé a mis au jour une épitaphe de 1747, et des pièces de monnaie de diverses époques, entr'autres celles-ci qui sont en argent :

1. FULCO COMES.
2. TVRONIS-MARTINVS.
3. KAROLVS-METVLLO.
4. Croix dans le champ † KARLVS REX FR — Temple † XRISTIANA RELIGIO.
5. IMP. C. M. AVRELIANVS AVG — AEQVITAS AVGG.

XXXI. LE FOURNEAU.

Le logis du Fourneau est moderne. La chapelle, dédiée sous le vocable de Saint-Hubert, conserve, malgré sa transformation en cellier, sa fenêtre ogivale percée dans le chevet à l'orient, ses deux marches de l'autel, son lambris ogival et ses deux fermes de charpente apparente. Je lui assigne comme date de construction la fin du xv[e] siècle.

XXXII. LA GRANDE CHAUVIÈRE.

La Chauvière sert de ferme pour une exploitation agricole.

Il ne reste de sa chapelle démolie depuis peu d'années que deux animaux sculptés dont le style accuse le xv[e] siècle et un écusson ovale, appuyé sur un cartouche et daté de 1764.

Voici, sur le chapelain de la Chauvière, une note prise dans le registre manuscrit de la cure de Saint-Maurille :

15 janvier 1699. Testament de Pierre Varneau qui « donne 600 livres pour aider à subsister à un maître d'échole, en cas que le chapelain de la chapelle de la Chauvière ne voulût se donner la peine de faire la petite échole. »

XXXIII. LA PAULEVRIÈRE.

Les actes notariés de nos jours écrivent *Poilevrière*, mais le peuple, qui maintient toujours les anciennes traditions, prononce encore comme jadis *la Paulevrière*. Nous nous en tenons à cette orthographe, qui nous paraît la plus exacte.

Le logis, fort modeste, porte à une de ses fenêtres le millésime de 1765.

La chapelle isolée, carrée en plan et orientée, doit dater du même temps. La porte est carrée et sa charpente apparente revêtue d'un lambris.

On y a dit la messe pendant la Révolution.



XXXIV. LE FRESNAY.

M. l'abbé Joubert, custode de la cathédrale d'Angers, possède une *obligation* datée de 1612 et *passée en la cour de la Barbotière en Chalonne,* concernant *Toussaint de Baudon, escuier, sieur de la Motte et damoiselle Françoyse de Clairambault, son épouse, demeurant à présent au lieu du Fresnay, paroisse de Saint-Morille de Chalonne.*

Le sceau, de forme ovale, et entouré du collier de l'Ordre de Saint-Michel, porte burelé (de neuf pièces) de ... et de ... au lion de ..., brochant sur le tout, qui est ou d'Estouteville ou de Brie.

XXXV. CHAPELLE SAINT-HERVÉ.

Cette chapelle m'amène naturellement à parler du saint solitaire dont elle a reçu le nom.

Hervé, religieux de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, suivit le bienheureureux Robert d'Arbrissel à la Roë (1). Trois chartes qu'il signe comme témoins font mention de lui et le nomment *Hervé de la Sainte-Trinité*, à cause du monastère qu'il avait habité, et *Hervé diacre*, probablement parce qu'il n'avait pas encore reçu l'ordre de prêtrise. Voici les textes qui l'attestent :

« ... Nullus hominum derogare audeat operi misericordiæ (2),

(1) « La perte que firent nos solitaires dans la sortie de Bernard (saint Bernard d'Abbeville qui fut emmené par son abbé à son monastère de Saint-Cyprien de Poitiers), fut bientost réparée par la venue de plusieurs autres grands hommes qui arrivèrent en ces déserts (de la forêt de Craon) et qui vinrent s'associer (à Robert d'Arbrissel) parmy les Frères, j'entends parler du bienheureux Robert de Loc-Renan, lequel bientost après fut éleu par son mérite évesque de Cornouaille, du bienheureux Salomon qui fut depuis fondateur de l'abbaye de Nyd'oyseau, des bienheureux Hervé, Renaud, André et Angelgère qui furent autheurs de quatre petites congrégations. » Pavillon, p. 44.

(2) Il s'agit ici de la donation faite sur la terre *de Bremio.*

quod fecit olim Dominus Robertus de A
Pater vestræ congregationis... videntibı
Herveo diacono... (1). »

« *De clericis præfatæ ecclesiæ Robertı*
tinus, D. Herveus et alii (2). »

Enfin l'acte de consécration de la Roë,
mine ainsi :

« ... His ita expletis dominus Rober
Andegavum unâ cum sociis suis, videl
Herveo de Sancta Trinitate (4). »

Pavillon, p. 66, explique le but du
Hervé à Angers :

« Cette cérémonie (consécration de l
Roë par Geoffroy, évêque d'Angers) esta
Robert prit deux de ses disciples, l'un de
reux Hervé qui apparamment estoit ver
tourna à Angers pour faire ériger en pa
et la mettre sous la protection de celle
la métropolitaine, ce qui luy fut octroyé.

L'évêque Rainaud, qui affectionnait
garder près de sa personne, mais le saint
préférant mener la vie solitaire dans l'îl
fut affectée par l'évêque du consentemen

Une charte du cartulaire de Saint-Mau
lon, p. 343, fournit tous les détails sur c
érémitique.

« Charta sancti Mauricii Andegaven.
batæque religionis nomine Herveus qui

(1) Cosnier. *Fontis ebraldi exordium*. Flexi
(2) Contestation entre l'abbaye de la Roë et
Craon. Pavillon. *La vie du bienheureux Robert*
p. 541.
(3) Quentin succéda comme abbé de la Ro
(4) Cosnier, p. 81.



rens, divino inflammatus amore, multis admirantibus arduum iter Ierosolimitane peregrinationis agressus est. Quo peracto Rainaldi 2 Andeg. Episc. qui eum ob religionis notæ meritum inter familiarissimos habebat familiarissimum, tactus dilectione ad eum per multa simulacra mortium reversus est, qui eum ut decebat benigne suscipiens, secum retinere voluit. Ille vero qui a juventute suâ meliorem partem elegerat, contemplationi vacare studens in insula Calonnæ solitudini locum congruum elegit ubi per aliquot annos degens naturæ jura professus, pusillum sociorum gregem mæstos reliquit. Præfatus igitur Andegavensis episcopus illius motus devotione, locum ipsum clericis ibi regulariter viventibus, cum communi totius capituli assensu, in perpetuum constituit, etc.

» Actum Andeg. an. ab Incarn. 1120. »

Grandet a rectifié cette charte par ses annotations manuscrites.

« Quoique ce titre soit daté de 1120, c'est-à-dire du temps que Renaud, évesque d'Angers, fit présent de son île au B. Hervé et mesmes peut-estre après, puisque cet hermite ne vivoit plus, il est certain qu'il estoit habitué longtemps devant en ce lieu et qu'il avoit mené une vie solitaire, avant que d'entreprendre le voyage de Jérusalem, comme témoigne ce même titre. En effet il est présent à l'acte de la dédicace de la Roë sous le nom de Hervé de la Trinité de Vendosme, comme il se voit dans les lettres de Geoffroy, abbé audit lieu (*Goffred. Vind.* lib. 4, epist. 49 (1). »

Je n'ai rien à ajouter au témoignage de Pavillon qui a recueilli sur saint Hervé les témoignages les plus complets et les plus précieux. Je le laisse donc parler, d'autant plus volontiers que sa naïve simplicité n'est pas sans charmes. Par lui nous saurons tout ce qui nous intéresse : la formation du monastère, la direction de la bienheureuse EVE, la construction de la chapelle, le lieu de la sépulture du saint ermite, les diverses pérégrinations de son

(1) Pavillon, p. 343.

corps, et les reliques qui furent en si grande vénération jusqu'à la fin du siècle dernier dans l'humble chapelle de l'île.

« Le B. Hervé qui s'estoit retiré dans l'isle de Chalonne (cartul. S.-Maurit.) pour éviter toute société humaine est mort comme il avoit vécu, en estime de sainteté, dans une petite grotte où il se retira. Il bastit tout proche une chapelle où l'on enterra son corps (1); mais il en a été osté. Son tombeau y est encore, aussi bien que son grabat, lequel fut miraculeusement préservé des flammes, il y a environ trente ans. Il conduisit quelques hermites qui le suivirent dans cette isle, en faveur desquels l'on tient qu'il commenca de bastir le monastère de Mont-Jean (2) à une lieue de sa grotte, lequel a esté depuis quelque temps donné aux religieux de saint François; et c'est là où l'on croit que son corps a été transporté. Il fut aussi directeur de quelques récluses et entre autres de la B. EVE (3). La conformité du nom de ce saint avec celuy de cet autre Hervé qui vivoit dans le sixième siècle, a fait que plusieurs se sont trompés et qu'ils ont pris l'un pour l'autre. Ce

(1) « Le bienheureux Hervé se réfugia dans l'île de Chalonne, à quatre lieues de la ville d'Angers, où il bastit une petite chapelle pour luy et pour ses confrères, qui subsiste encore aujourd'huy et qui a retenu son nom. » Pavillon, p. 45.

(2) « Il est à croire que ce saint (Robert d'Arbrissel) commença sa visite par les plus proches, et qu'il fut premièrement voir ces hermites qui menoient une vie si sainte dans les solitudes de Chalonne et de la Chaussère, sous la conduite des bienheureux Hervé et André. S'il y alla, il n'y trouva pas grand changement : car soit que ces solitaires aymassent la vie retirée, soit que leur zèle ne fût pas secondé, ils n'y bastirent que des chapelles pour y aller faire leurs prières. Le bienheureux Hervé commença pourtant, à une lieue de son hermitage, un petit monastère qu'il ne put achever, lequel est à présent possédé par les religieux de Saint-François. » Pavillon, p. 170.

(3) « Mais de tous ces solitaires, il n'y en avoit que deux qui recevoient des femmes et des filles en leur compagnie, et qui prenoient soin de leur conduite, scavoir Hervé et Salomon. » Pavillon, p. 46, 47.



ınt considéré de Renaud II, évesque d'An-
ıt pour l'attirer auprès de luy, mais il ne
'enre de vie. Il fut aussi chéry et estimé
losme qui luy a écrit diverses lettres.
le ce qu'ils avoient été religieux de
'offrid. Vindoc. lib. 4, epist. 50.) et
mble dans l'abbaye de la Trinité de
retirast dans la solitude de Craon;
loit quelquefois Hervé de la Tri-

de Chalonne le grabat du Bien-
rvé des inondations de Loire et
rieuré de Saint-Hervé, il y a
est, mais le corps en a esté

our les disciples (du B. Ro-
e; et j'ay esté poussé d'un
ier. Je suis aussi allé cher-
ques de leurs vertus, afin
grottes et leurs grabats
dations et des incendies
poser en leur faveur...
ıres de ces pieux her-
uis revenu remply de
ıu trop payé de mes
l'ouvrage cité (2).
aphique, à discuter
ervé. Mais comme
grave question,
oulever une ob-

x libris de Jo-

Grandet (1) et Pavillon affirment au XVIIe siècle que le corps a été enlevé de la chapelle. Ils admettent ceci comme un fait certain, indubitable. Pavillon lui-même va à l'île de Chalonne en pèlerinage, par dévotion. Personne ne lui parle du corps, mais on lui montre seulement un grabat que les flammes d'un incendie et les eaux d'une inondation ont respecté. Voilà donc une affirmation jointe à l'absence de tradition, ou plutôt la tradition locale prétend que le corps est ailleurs, que le tombeau seul est resté avec le grabat. Comment pourrait-on ajouter foi, au XIXe siècle, à une tradition qui ne remonte même pas au XVIIe, et que, bien plus, le XVIIe condamne non-seulement par son silence, mais encore par des allégations contradictoires?

Cette objection, posée ici dans toute sa force, me paraît sans réplique.

J'ai hâte maintenant d'arriver à la chapelle de Saint-Hervé (2) qu'un acte de 1664 (Arch. Préf.) et le Pouillé de 1783 nomment *annexe* du prieuré-cure de Châteaupanne.

J'admets volontiers comme date de la construction de cette chapelle, primitivement sous le vocable de Saint-Eutrope (3) l'époque même de saint Hervé. En effet, le XIIe siècle naissant y est franchement accusé par les formes romanes.

Le plan dessine un carré long que termine à l'orient une abside plus étroite. Des fenêtres, modernisées pour la plupart, je n'en note qu'une au nord qui soit restée intacte; évasée à l'inté-

(1) Grandet, en avançant que les reliques de Saint-Hervé ont été transportées à Nantes, confond saint Hervé le Breton avec saint Hervé l'Angevin.

(2) *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 1858, p. 77-79.

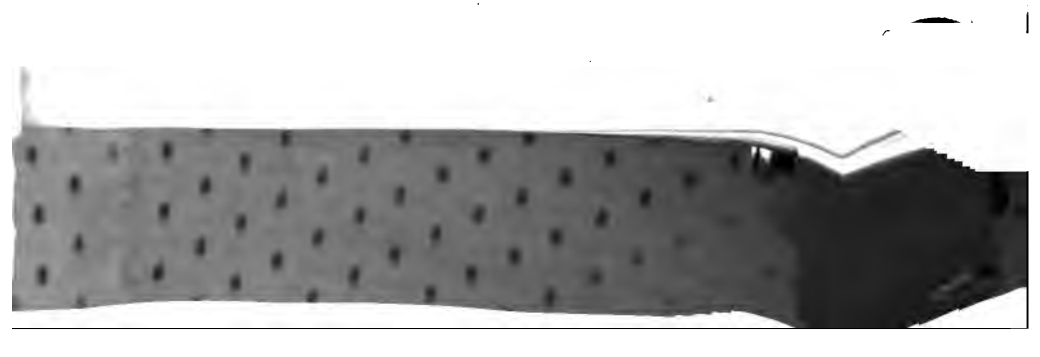
(3) Une tradition consignée dans un manuscrit dont il est malheureusement impossible d'avoir communication, rapporte que cette chapelle aurait été bâtie par saint Hervé, aidé dans ses travaux par un loup apprivoisé qui lui apportait les pierres. — J'ai raconté un fait analogue dans la monographie de la cathédrale d'Anagni (Etat pontifical).



rieur, elle paraît au-dehors longue et resserrée. Le XVIIe ou le XVIIIe siècle a creusé dans les murs deux niches, ouvert une porte au sud et essayé à l'autel une espèce de rétable. En face du placard destiné aux vases et ornements sacrés, une piscine carrée présente au-dessus de sa cuvette une rainure dans laquelle devait glisser une tablette de bois, pour poser les burettes.

La porte occidentale est cintrée et son pignon veuf de sa brétèche. Un lambris cintré revêt la charpente composée de trois fermes. Sur la paroi septentrionale, saillit une arcade ogivale que ses joints peu épais et sa forme générale me feraient tout au plus tôt assigner au XVe siècle. Je sais qu'en écrivant ceci, je vais contre une certaine tradition locale qui voudrait y voir le tombeau même de saint Hervé. Mais, malgré toute ma bonne volonté, je ne puis éloigner de moi la pensée d'un enfeu seigneurial, et le REQUIESCAT IN PACE gravé en majuscules romaines, au XVIIe siècle, sur le bord de l'arcade, m'affermit dans mon sentiment. Très certainement, ces trois mots ont été ajoutés après coup. Au XIIe siècle, ils pouvaient avoir une signification, mais quand la voix du peuple eut prononcé sur la sainteté d'Hervé, ne devenaient-ils pas un non-sens, s'ils étaient appliqués à celui en l'honneur de qui Chalonne élevait un autel et avait changé le vocable de la chapelle? De plus on exhume les reliques des saints et la piété des fidèles exige une châsse et non pas un tombeau *ordinaire* avec un *Requiescat in pace* pour toute étiquette.

Au XVe siècle, la dévotion à saint Hervé fut plus généreuse. J'en prends à témoin ces fresques qui historiaient les murs de l'abside. Les sujets sont à demi-effacés par le temps aussi bien que par l'humidité, mais il en reste assez pour y lire le nom d'*Hervée* et dans une scène où un *maître*, assis dans une chaire et qui semble écrire, enseigne à ses disciples, soit Robert d'Arbrissel prêchant à la Roë, soit Hervé écoutant les leçons à la Trinité ou à la Roë, soit même à Chalonne instruisant ceux qu'il avait attirés autour de lui.



Je n'ai pu lire que ces fragments de légende, écrits en gothique carrée :

....APS....
SE MOQUOIC....
HERVÉE DEMORE....

COMENT....

La nef est ornée, sur fond blanc, d'un appareil réticulé, où se détachent en rouge alternativement le monogramme de Jésus, IHS, et un bouquet de feuillages.

XXXVI. ILE ET SEIGNEURIE DE DÉSERTE.

Je n'écrirai pas, avec l'orthographe moderne, *Désert*, mais bien *Déserte*, car jusqu'à la fin du siècle dernier telle fut la seule locution usitée, et c'est aussi la seule qui traduise littéralement, genre pour genre, le *Deserta* latin.

Or *Deserta* nous est fourni par la copie que voici, faite en 1659, d'une charte sans date, octroyée à l'Hôtel-Dieu d'Angers, qui par elle entre en possession du *bois de Déserte* et de ses appartenances. La charte émane d'Henri, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, et les témoins de la donation royale se nomment Guillaume, évêque du Mans, Geoffroy, évêque de Leicester, et autres dignitaires tant de l'Eglise que de la Cour.

« Henricus, Dei gratiâ rex Angliæ et duc Normanniæ et Aquitaniæ, et comes Andegavensis, archiepiscopis, episcopis, abbatibus, comitibus, baronibus, justiciis, vicecomitibus, senescallis, præpositis et omnibus ministris et fidelibus suis, salutem. Sciatis pro salute et redemptione animæ meæ et antecessorum meorum me fondasse et construxisse apud Andegavum, juxtà fontem sancti Laurentii, hospitale quoddam, quod ibi situm est in honore Dei ad sustentamentum et relevationem pauperum Dei. Ego autem pietate motus super inopiâ et necessitate tam sanorum quàm infirmorum inhabitantium in ipso hospitali, dedi eis et concessi et



presenti cartâ meâ confirmavi in liberam et perpetuam elemozinam boscum meum Desertæ sub Rupe forti habendum et possidendum cum omnibus pertinentiis sui liberè et quietè, ad usus suos et ad faciendum indè quidquid voluerint. Quare volo et firmiter præcipio quod prædictum hospitale et pauperes Cristi in eodem habitantes prænominatum boscum Desertæ habeant... Si quis vero hanc præscriptam donationem meam infringere vel cassare attentaverit, vel aliquo modo imminuere præsumpserit, omnipotentis Dei malevolentiam, iram et indignationem incurrat et meam. Presentibus Guillelmo episcopo Cenomanensi, Gofredo episcopo Licesterciensi, magistro abbate de Constantiâ, Mauritio de Creon..., Robert de Stuteville... apud Cenomanos. »

Je ne trouve, outre cette charte, aux Archives de la Préfecture (f[ds] de l'Hôtel-Dieu, H-D), que ces quatre titres suffisamment analysés dans leur sommaire.

27 mars 1630. Bail à ferme des *maisons, jardins et appartenances de Déserte, bois taillis et yssues, avecq le droict de chasse, tant en grosses bestes que autrement*, au prix de 900 livr.

3 novembre 1638. Procès-verbal de Montrée de l'île et appartenance de Déserte.

5 avril 1670. Assignation donnée à l'Hôtel-Dieu d'Angers, à la requête des habitants de Chalonne, à comparoir au parlement, pour répondre aux demandes des prieurs-curés de Chalonne, à cause de la *terre et seigneurie de Déserte*.

10 juillet 1670. Production par l'Hôtel-Dieu contre les habitants de Chalonne concernant l'exemption immémoriale de dîmes sur l'*île de Déserte*.

XXXVII. PATRONAGE DE SAINTE-BARBE.

Sainte Barbe est, à Chalonne, la patronne des mineurs et des sapeurs-pompiers, qui, chaque année, les uns à Saint-Maurille, et les autres à Notre-Dame, font célébrer en son honneur une messe solennelle à laquelle se distribue généreusement le pain bénit.

Dom Guéranger (1) et M. Breuil (2) ont cherché dans la mort de son père tué et consumé par la foudre, l'origine de ce culte spécial de sainte Barbe. Je préfère l'opinion de M. Didron, si compétent sur toutes les questions relatives à l'iconographie chrétienne. « Sainte Barbe, dit-il, est la patronne des artilleurs (et par extension des mineurs et de tous ceux qui se servent de la poudre à canon), non pas à cause de son nom *Barbara*, et parce que la guerre est la plus grande des *barbaries*, mais bien parce que la sainte fut enfermée dans une tour hérissée de créneaux (cette tour est devenu son attribut distinctif), dans un donjon percé de meurtrières d'où les artilleurs, avant et après l'invention de la poudre, envoyaient des projectiles de toute espèce (3). »

(1) *Avent liturgique*, p. 328, 329.
(2) *Revue de l'Art chrétien*, p. 362, 363.
(3) *Annales archéologiques*, 1859, p. 281.

X. Barbier de Montault,

Historiographe du diocèse.



PÈLERINAGE

DE

NOTRE-DAME DE GUÉRISON A RUSSE [1]

I.

Ordonnance de Mgr l'Evêque d'Angers, portant rétablissement du Pèlerinage de N.-D. de Guérison, à Russé.

Nous, Guillaume, Evêque d'Angers, considérant qu'il est du devoir de notre charge pastorale de maintenir les traditions religieuses du passé, de les renouveler lorsqu'elles commencent à s'effacer, et d'encourager, aux pieux pèlerinages, par des faveurs spirituelles ;

Considérant, en outre, que le pape Urbain VIII, d'heureuse mémoire, par son bref en date du 6 juin 1643, a reconnu la sainte Vierge, saint Roch et saint Marcoul, comme titulaires de l'église de Russé ; nous, de notre propre mouvement et en vertu de notre autorité ordinaire :

1° Maintenons et, au besoin, rétablissons la sainte Vierge, saint Roch et saint Marcoul, dans tous leurs droits de titulaires de l'église paroissiale de Russé, et pour exciter à la dévotion envers ces saints protecteurs, voulons que leurs statues soient, aussitôt qu'il

(1) Il n'existe que deux exemplaires connus (l'un au Musée diocésain, l'autre chez un habitant d'Alonne), de l'opuscule intitulé : *Discours touchant la fondation de la chapelle de Notre-Dame de Guérison, à Russé, distant de deux lieux de Saumur, que les habitants de Russé ont fait bastir à Russé, en la paroisse d'Alonne, en l'an 1643, par M. L. Texier, p. prieur d'Alonne.* Saumur, A. Hernault, 1648, petit in-8° de 54 pages.

sera possible, placées comme a
église.

2° Confirmons, d'une manière to
sous le nom populaire de *Notre-*
tendre davantage son culte, accor
aux fidèles, de l'un et de l'autre
sa statue le jour de la Nativité d
jours de l'Octave.

3° Fixons audit jour de la Na
et autorisons, pour cette ann
translation de N.-D. de Guéris
cession solennelle à l'issue des

4° Et sera, notre présente
messe paroissiale, le dimanch
sur le registre de la paroisse

M. le curé de Russé sera
rales, de nous assurer de so

Donné à Russé, sous notr
contre-seing de notre secré
huit cent soixante.

† GUII

La statuette en pierre
d'après M. Joyau, est u
voque, à Russé, sous le
rison, sainte Reine et

Nous aurons occasic
vénérée, dans notre *Et*

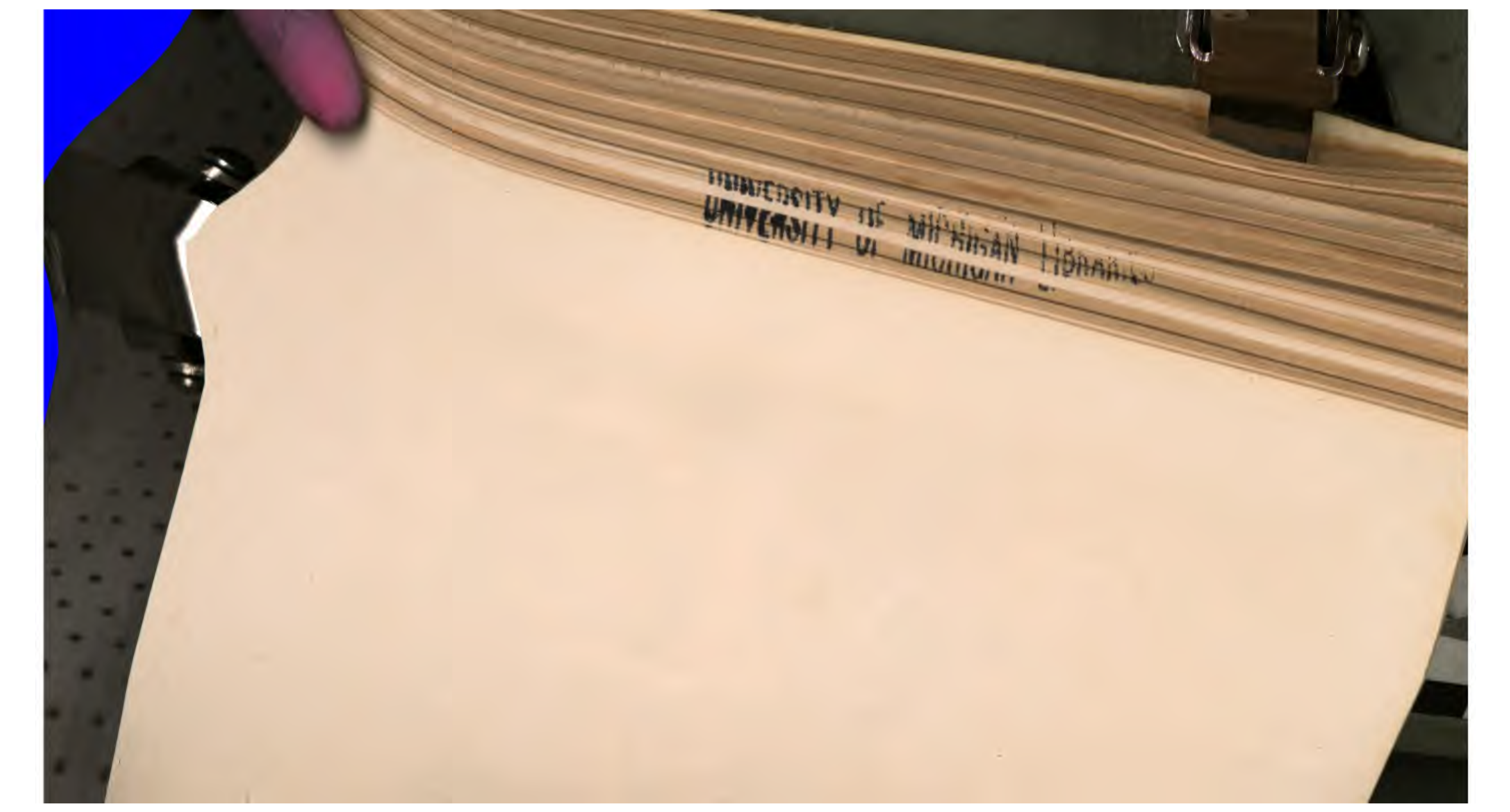




NOTRE DAME DE GUÉRISON, A RUSSÉ,
Arrond^ent de Saumur.

Communiqué par Mr X. B. M.

Joyau. del.


UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

TOUSSAINT

HISTOIRE ET CATALOGUE

La fondation de Toussaint date de 1028 (B. R. 169). Les premières constructions sont dues à Girard, chantre et chanoine de l'église cathédrale; nous les avons mises en partie à découvert vers l'année 1845; elles consistent dans les bases de deux absides semi-circulaires. L'église de Girard était fort petite et son plan affectait une forme de trident. Elle renfermait un puits dont on voit encore l'orifice. Ce puits fournissait l'eau du baptême et du saint sacrifice. Saint-Maurice d'Angers en avait un autrefois près de la petite porte de la sacristie actuelle. La cathédrale de Nantes possède encore le sien; on en pourrait citer d'autres exemples.

Toussaint fut primitivement une *simple aumônerie*, environnée d'un cimetière pour l'inhumation des pauvres et des pèlerins. Le fondateur Girard y trouva naturellement sa sépulture, que nous avons découverte en avril 1845; elle mérite une description spéciale.

« Vers le centre de la nef actuelle, à 2 mètres du mur sud et » à la profondeur de 66 centimètres, j'aperçus une pierre tom- » bale en ardoise d'une seule pièce, cintrée du côté de l'ouest et

» carrée vers l'est. Sous cette pierre, qui a de longueur 2 mètres, » de largeur vers la tête 70 centimètres, vers les pieds 56 centi- » mètres et d'épaisseur environ 12 centimètres, je trouvai, à » 1 mètre 50 centimètres de profondeur au-dessous de ladite » pierre d'ardoise, un cercueil en forme d'auge et en pierre co- » quillière, recouvert de plusieurs ardoises brutes. Il est long de » 1 mètre 80 centimètres de dedans en dedans et de 2 mètres en » dehors; il a de largeur vers les épaules 70 centimètres, vers » le milieu 50, vers les pieds 40 également en dehors.

» Il renfermait un corps orienté de manière que la face regar- » dait le lever du soleil à l'époque du solstice d'hiver.

» Il renfermait aussi les objets suivants :

» 1° *Des chaussures* qui disparurent au toucher; 2° *des restes* » *de vêtements;* 3° *les débris d'un bâton de bois*, long de 1 mètre » 70 centimètres, que surmontait une croix grecque en étain, » pattée, à branches égales ayant d'envergure 14 centimètres; » ce bâton occupait la droite du défunt. Egalement à sa main » droite, mais en dehors du cercueil, on vit *un calice en étain* » avec pédoncule en partie brisé; ce calice était placé dans » un creux caché par une ardoise brute posée verticalement, » il reposait sur une autre ardoise couchée horizontalement. » Toujours en dehors du cercueil, mais à main gauche du dé- » funt, c'est-à-dire vers nord, on aperçut une autre petite grotte » composée de trois ardoises brutes, dans laquelle était *un vase* » *en verre* avec pédoncule en pointe, ayant la panse en forme de » gobelet; cette lampe sépulcrale contenait une substance durcie » et oléagineuse.

» Point de charbons, ni de pots à feu. »

Tous ces débris sont présentement déposés au musée des antiquités.

Toussaint, « dont l'église et ses prêtres furent sujets aux cha- » noines de Saint-Maurice (B. R. 169), » était alors en dehors de la ville, la deuxième enceinte urbaine et la troisième n'étant pas encore construites.

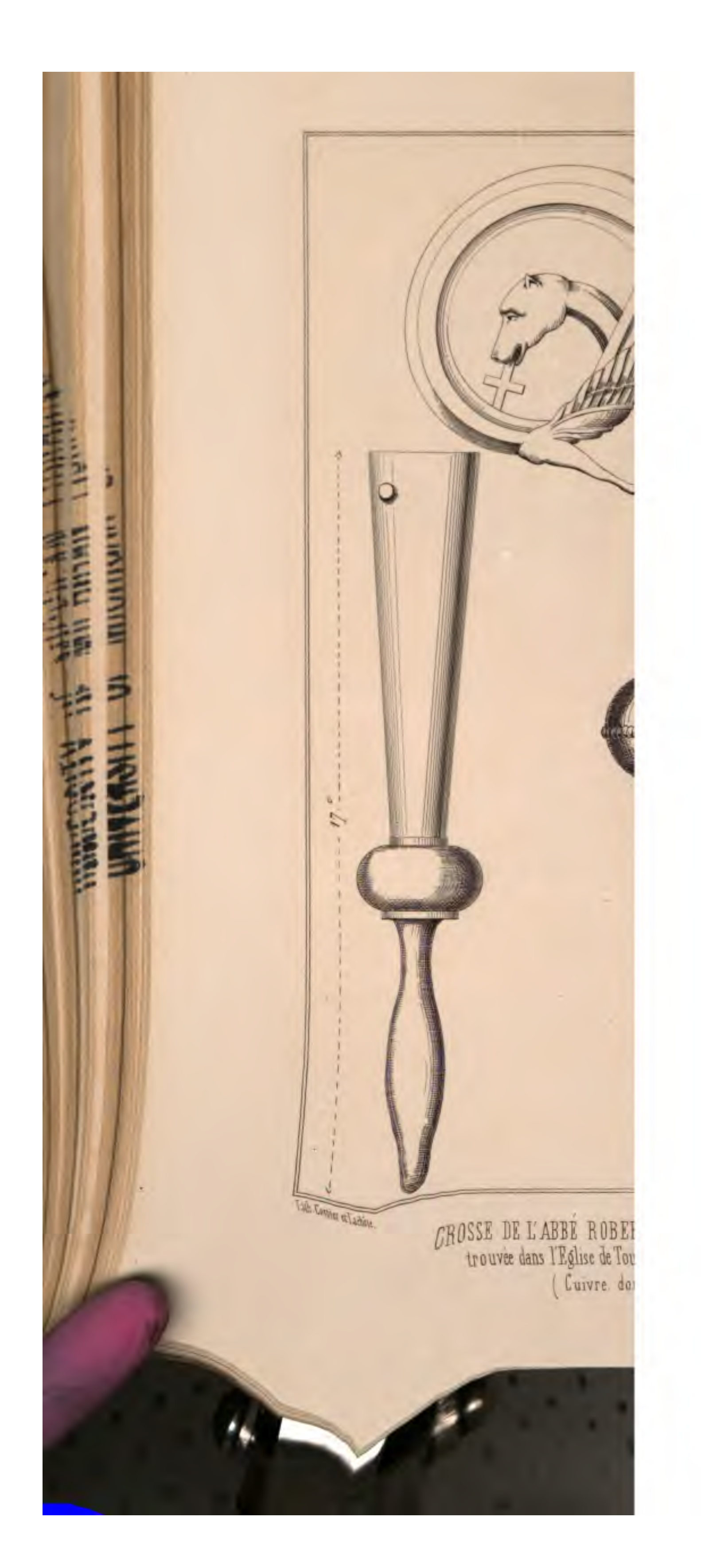




Lith. Cosnier et Lachèse

CROSSE DE L'ABBÉ ROBERT II. COM.ent DU XIII.e SIÉCLE.
trouvée dans l'ancienne Eglise de Toussaint, a Angers.





CROSSE DE L'ABBÉ ROBER
trouvée dans l'Église de Tou
(Cuivre do

En 1048, c'est-à-dire vingt ans après sa fondation, cette aumônerie devint un petit monastère bénédictin sous la direction des religieux de la Trinité de Vendôme et de Lesvières. Il en fut ainsi jusque vers le commencement du XII[e] siècle, que les Bénédictins furent remplacés par des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin (B. R. 169, 170). Ces nouveaux religieux furent tirés du *monastère de Saint-Pierre d'Airvaux* au diocèse de Poitiers (G. C. N. vol. II).

Les chanoines réguliers, bien qu'établis à Toussaint dès 1115 (Voir charte de ce couvent à cette date), n'eurent pas d'abbé avant 1140 (B. R. 170). Le premier fut un nommé Robert, dont nous croyons avoir trouvé la sépulture en mars 1845; en voici la description : « A la profondeur de 1 mètre 70 centimètres et très » près du portail de la nef actuelle de Toussaint à l'intérieur, » vers la droite en entrant, nous déterrâmes un cercueil composé » de plusieurs pierres de tuf réunies, il avait la tête à l'ouest; il » renfermait des ossements, parmi lesquels les restes du crâne » présentèrent une légère couche brillante et violacée, qui vraisemblablement était du phosphate de chaux cristallisé.

» L'on déterra également des résidus de *charbon de bois* autour du cadavre; des *feuilles de laurier* placées sous la tête; » des restes d'*un vêtement sacerdotal;* des *débris de chaussure,* » et à la main droite du défunt une *très belle crosse* en cuivre » doré dont la volute représente un serpent ailé ou dragon ayant » pour langue une petite croix latine. Le crâne reposait sur le » sommet de cette crosse, qui, avec sa hampe de bois, pouvait » avoir 1 mètre 77 centimètres de hauteur. La volute, la boule » méplate et la douille y sont d'une seule pièce (1), sans émail » et sans arabesques. Le bas de la hampe était enchassé dans » une gaîne en cuivre doré mais très oxidé. »

Cette crosse est dans le style du milieu du XII[e] siècle, et par

(1) Diamètre de la volute 9 centimètres, hauteur du bas de la douille jusqu'au sommet de la volute 22 centimètres.

cela même convient au temps où v
qui nous porte à croire qu'elle a bie

Un dessin de cette crosse, fait p
adressé au ministère de l'instruction
le Bulletin des comités historiques,
p. 256.

Le second abbé de Toussaint fut
le couvent de 1207 à 1213, et nous
couvert sa sépulture qui côtoyait cell
cription faite en 1845 :

« L'on a déterré un cercueil com
» tuf : il renfermait un squelette do
» avait été fracturé; ce squelette ava
» sée sur un chevet, de manière que
» il touchait par son épaule gauche à
» eu 1 mètre 60 centimètres de haut
» émaillée et dorée, se divise en qua
» représentant une branche roulée e
» une fleur également émaillée avec
» la *boule méplate* sur laquelle on re
» feuilles et des ogives en trèfle avec
» veloppée d'un dessin à losanges, et
» au toucher tomba presqu'entièrem

Cette crosse, comme la précédente
musée des antiquités, et a mérité d'
letin des comités historiques, avril 1
que nous adressâmes au ministère, p

Cette crosse appartient bien par
du XIIIe siècle, et se rapporte parfai
Robert II.

Somme toute, si nous rapprochons
miers abbés de Toussaint vécurent, l
XIIe siècle et l'autre au commencem
les deux portèrent le même nom de

prochons ces faits de la découverte de nos deux crosses d'abbés, qui sont incontestablement l'une du XIIe siècle, l'autre du XIIIe et les seules que nos fouilles sur une grande échelle nous aient fait découvrir à Toussaint; si, en outre, nous rapprochons ces mêmes faits de cette circonstance que nos deux sépultures d'abbés se touchaient, comment n'en pas tirer cette conclusion que nous avons très sûrement trouvé les tombeaux des deux premiers abbés, c'est-à-dire de Robert Ier et de Robert II, au moins frères de nom. Remarquons aussi que nos deux sépultures en question étaient voisines de celle de Girard, ce qui nous paraît impliquer nécessairement que l'on voulut associer ces trois personnages, qui, à divers titres, peuvent être considérés comme ayant été les fondateurs de Toussaint.

Si nous savons que Girard fit bâtir l'église primitive dont nous avons retrouvé deux des absides rez-terre, nous n'avons pas le même avantage pour ce qui concerne les belles ruines de l'église actuelle reconstruite sur l'emplacement de la première, mais sur un plan plus vaste. Au silence des chartes, il nous faut substituer le langage même des pierres, *lapides clamabunt*.

Bodin croit reconnaître dans l'église de Toussaint l'œuvre du moine Vulgrin (année 1050), mais c'est là une conjecture que l'archéologie n'a pas acceptée. Au XIe siècle, le style roman était en plein règne, or rien de semblable ne se voit à Toussaint; au lieu du plein-cintre nous avons l'ogive à lancette du XIIIe siècle. Pour tous les archéologues nos ruines datent de cette époque, il n'y a plus désormais de contestation possible à ce sujet.

Le plan de cette église affectait la forme d'un T avant le XVIIIe siècle, c'est-à-dire que cet édifice consistait seulement en une nef et des transsepts. C'est vers le premier tiers du XVIIIe siècle que le chœur carré fut ajouté, et chose remarquable, à cette époque où l'architecture gothique était réprouvée, il fut construit dans le même style que la nef; toutefois il est aisé d'en signaler la différence par la coupe des pierres infiniment plus négligée que dans la partie ancienne. La grande rosace est lourde et moderne, mais elle produit beaucoup d'effet.

Cette église passait à bon titre pour être un modèle d'architecture. Delalande dans son voyage d'Italie, t. Ier, p. 150-151, n'hésite pas à dire que la hardiesse des voûtes qui couvraient autrefois l'église de Toussaint ne pouvait se comparer qu'à l'élégance des voûtes de *la cathédrale de Milan* et des églises de *Saint-Laurent à Turin*, de *Saint-Charles-du-Cours à Rome*, toutes cependant d'une époque de beaucoup postérieure.

Genieys, dans son *Recueil des tables à l'usage des ingénieurs*, p. 115, ne trouve point indigne de ses études de donner la charge calculée des deux colonnes qui, placées dans les transsepts de Toussaint, en supportaient les voûtes, et cette charge, calculée et comparée avec celle des *piliers du dôme de Sainte-Geneviève, de la tour de Saint-Méry, de Saint-Paul de Londres, de Saint-Pierre de Rome* et *du dôme des Invalides*, est tout à l'avantage de notre église; c'est-à-dire que nos deux minces colonnes, composées chacune de trois pierres de Fourneux, près de Saumur, hautes de 8 mètres et de 32 centimètres de diamètre, supportaient hardiment un poids proportionnellement beaucoup plus considérable que n'en supportaient les piliers des églises précitées.

De ces colonnes il ne nous reste présentement que des tronçons remis en place.

Rondelet, l'architecte du dôme de Sainte-Geneviève, qui assurément n'avait point la passion du gothique, n'a pas craint de réserver plusieurs pages et un dessin à notre église, dans son *Traité théorique et pratique de l'art de bâtir*, t. III, p. 184. De son côté Bodin ne balance pas à qualifier ce monument de *chef-d'œuvre*.

Et cependant ce sont les voûtes de cet édifice, respecté de la Révolution elle-même, qui ont été détruites vers 1815 et cela pour en retirer les bois de charpente.

Espérons qu'un pareil vandalisme ne se renouvellera plus désormais dans notre Anjou.

De 1815 à 1843 Toussaint demeura dans le plus complet abandon, mais à cette dernière date nous en primes possession au



nom de la ville pour y organiser un musée en plein air. Nous fîmes d'abord déblayer l'enceinte, et sous plusieurs centaines de mètres de décombres nous trouvâmes deux inscriptions, l'une relative au décès de Nicolas de Bouvery, abbé de Toussaint, mort âgé de 78 ans, le 8 des kalendes d'avril 1597 (1); l'autre concerne un religieux du nom de Patot. Nous reviendrons sur ces deux inscriptions dans le catalogue des objets renfermés à Toussaint.

Nous découvrîmes encore un caveau dans l'aile nord, au fond duquel gisaient les restes de sept corps qui avaient été inhumés dans une couche de terre et de chaux vive. Ce caveau nous paraît être de construction postérieure au XVIe siècle; il contenait sans doute les cendres des abbés?

Nous débadigeonnâmes également quelques peintures encore visibles sur les murs du sud et de l'ouest; elles sont dans le goût de la fin du XV[e] siècle.

Nous recueillîmes aussi les débris d'une porte sculptée de la fin du XV[e] siècle, avec pentures de fer découpées à jour et sous lesquelles paraissaient quelques fragments d'une étoffe écarlate; ce mélange de fer et d'étoffe devait être d'une grande richesse et d'un aspect fort agréable (2). Ces divers objets figurent au musée d'antiquités (logis Barrault).

Des carreaux vernissés, trouvés sous les décombres et aujourd'hui déposés au musée, nous prouvent que l'église ou du moins le chœur en avait été pavé.

Les déblais opérés nous permirent de distinguer dans le mur nord de la nef les traces de diverses ouvertures bouchées, qui avaient été des gueules de four pendant la Révolution.

(1) Tartifume, Angers, manuscrit de 1623, Biblioth. d'Angers.

(2) Les religieux de Toussaint passaient pour gens de goût; on citait leur bibliothèque, on vantait leurs tableaux; la statue de la Vierge de Saint-Maurice provient de leur église.

L'autel de Toussaint était isolé et orné d'une crosse de bois doré où l'on gardait le Saint-Sacrement.

Quelques trous, qui se voient à un mè contre les murailles, furent pratiqués pc lives auxquelles les Prussiens, lors de l' chevaux.

Au fond de l'aile du nord paraît une la au-dessus les dates de 1786 et de 1632 communication de l'église à une petite cl truite et dont l'emplacement appartient à

Au fond de l'aile du sud se trouvait la sac molie et au-dessus de laquelle, au premier d'où le personnel du couvent pouvait assis

Le couvent et son cloître occupaient, s nique, le terrain sis au sud de la nef.

Ces dernières constructions, toutes po: et qui servent aujourd'hui de local pour l n'ont rien de remarquable; j'en excepte dont les volées, hardiment portées sur grand effet, bien que le travail soit médio

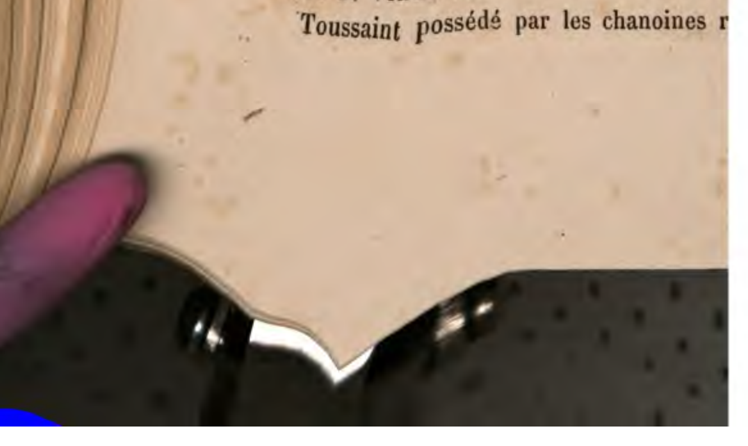
L'histoire de ce couvent peut se résume

Toussaint, primitivement aumônerie, f la porte Hugon, *à portâ Hugonis usque a* jourd'hui porte de la Vieille-Chartre, voir l'épiscopat de Hubert de Vendôme et s Nerra. « Cet hôpital fut sujet à la juridi » visite de l'évêque et du chapitre d'Anger angevine.)

Toussaint, petit monastère bénédictin Martel, qui y mit des moines de Lesvières

Toussaint, abandonné par les Bénédic réparation du prieuré de Lesvières. A ce naud de Martigné songe à y placer des cl règle de Saint-Augustin, malgré l'oppositi abbé de Vendôme.

Toussaint possédé par les chanoines r



premier abbé vers 1140, sous l'épiscopat d'Ulger, qui leur donne les églises suivantes, savoir : les cures de *Beaufort*, de *Tiercé*, de *Juigné-sur-Maine*, de *Villemoisant*, de *Trélazé*, de *Saint-Augustin près Angers*, de *Lasse*, de *La Lande-Chasles*, de *Jumelles;* les prieurés-cures de *Gée*, *Fontaine-Milon*, *Saint-Jean-des-Mauvrets* et *Saint-Georges-du-Bois*. (Grandet.)

Toussaint, en vertu d'une bulle donnée à Avignon le 3 des nônes de juin 1352, acquiert le privilége de voir désormais chaque abbé honoré du titre de chanoine de la cathédrale, en mémoire du fondateur Girard, qui avait primitivement placé son aumônerie « sous la conduite et la juridiction du chapitre d'Angers. » (Grandet.)

Cette juridiction était visiblement constatée par la coutume que l'on avait à la mort d'un abbé de Toussaint de porter sa crosse dans le chapitre de la cathédrale, où le successeur élu allait la recevoir. (Voir Grandet, N. D. angevine.)

Toussaint au XVe siècle, par l'entremise de son abbé Guillaume Eschinard, obtint le privilége de la mître et de l'anneau. (B. R. p. 170.)

Toussaint a des abbés commendataires à partir de l'an 1541. Cette abbaye est donnée par Henri IV, on ne sait en vertu de quel pouvoir, aux sieurs de Crissé et d'Armagnac en 1608. (Voir. Angers pittoresque.)

Toussaint au XVIe siècle tombe dans le relâchement; plus de vie commune jusqu'à Philippe Galet, qui, né le 6 décembre 1576, réforma les mœurs du couvent, fit reprendre l'habit blanc et introduisit les réformes du cardinal de Larochefoucauld, abbé de Sainte-Geneviève (an 1635); depuis lors les religieux de Toussaint prirent le nom de Génovéfains. Ledit P. prieur Galet jeta les fondements du nouveau couvent, et l'abbé Germain Merceron en posa la première pierre le 14 septembre 1627. (Grandet, Roger.)

Toussaint possédait avant la Révolution une bibliothèque de 6,000 volumes.

Toussaint, depuis la Révolution, fit
sistances militaires, et, l'église excepté
Celle-ci, en août 1815, devint une écu
sienne. Chute des voûtes vers la mêm

De 1815 à 1843 l'église, entièrem
sorte de magasin de planches loué à u

Depuis 1843 elle sert de musée aux
LOGUE :

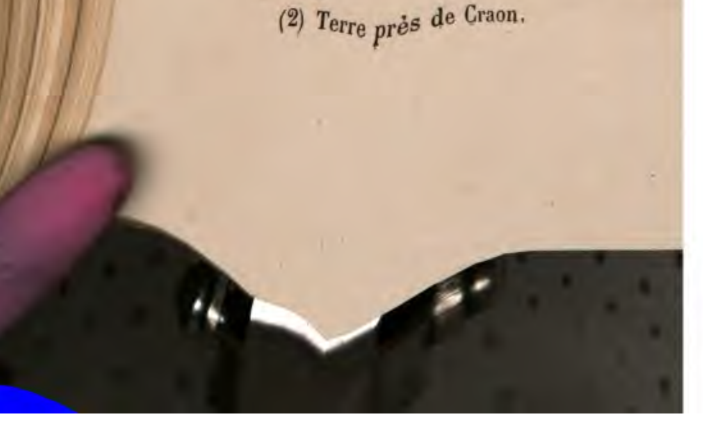
— N° 1. Ecusson du XVIIe siècle scul
armes de Guillaume Lanier, seigneur
mièrement conseiller au parlement d
seiller au grand conseil et conseiller d'
nées, le 9 mai 1646, à Paris, où il fu
Saint-Germain-l'Auxerrois; il acheva
des Ursulines d'Angers, où se voit so
cription et son portrait. Il bâtit aussi
une élégante chapelle au couvent des
lement la gendarmerie d'Angers), d'où
clef de voûte, fut retiré. Cet écusson e
au sautoir formé par des carreaux
quatre laniers éployés de même; et de
d'azur à trois coquilles d'or posées 2 e

M. Quelin, donateur, août 1843.

— N° 2. Statues et fragments de statue
du clocher de Saint-Maurice avant sa
Elles ont servi de modèles au sculpteu
quelques-unes avec du plâtre; donnée
Maine et Loire, en août 1843.

(1) M. l'abbé Choyer, d'après ce qui rest
et d'après une coupe géométrale donnée p
dans une lithographie faite chez Charpentie
édifice.

(2) Terre près de Craon.



— N° 3. Extrémité de l'une des flèches du clocher de Saint-Maurice (flèche du nord), XVIe siècle (de 1518 à 1523).

M. le Préfet, donateur en août 1843.

— N° 4. Fragments de deux pierres tombales en marbre noir avec épitaphes portant le nom d'Autichamp ; ils proviennent de la chapelle du château d'Angers (présentement arsenal). La famille des Beaumont est originaire du Dauphiné ; la branche Beaumont-d'Autichamp s'est établie en Anjou vers le milieu du XVIIe siècle : « Ce fut en 1666 que le comte d'Armagnac, gouverneur de la » province d'Anjou, demanda au roi Louis XIV, pour être son » lieutenant au gouvernement des ville et château d'Angers, » Charles de Beaumont de Miribel, qui transmit sa charge à son » fils, mort sans postérité. Après celui-ci la lieutenance du châ» teau d'Angers passa à son cousin Antoine de Beaumont, chef » de la branche d'Autichamp. Louis-Joseph de Beaumont, son » fils, lui succéda et fut tué en 1747 à la bataille de Lawfeldt; il » était le père du dernier marquis d'Autichamp, qui fut après lui » gouverneur du château d'Angers, et qui était encore titulaire » de cette charge au moment de la Révolution. » (R. D. A. p. 2, avril 1860.) Ces fragments de tombeaux ont été donnés au musée Toussaint en mars 1844, sur l'ordre du ministre de la guerre, par M. Gaillard, commandant du château.

— N° 5. Cercueil composé de plusieurs pierres de tuf rapprochées (XIIIe siècle), découvert à l'angle sud-ouest interne de l'église de Toussaint, le 10 mars 1845, à la profondeur de 1 mètre 50 centimètres. Il renfermait une crosse en cuivre émaillé déposée au musée des antiquités (logis Barrault). Ce cercueil était probablement celui de l'abbé Robert II.

(Voir plus haut page 252).

— N° 6. Cercueil composé de plusieurs pierres de tuf rapprochées et jointes avec du mortier de chaux (XIIe siècle), découvert à l'angle sud-ouest interne de l'église de Toussaint, le 11 mars 1845, à la profondeur de 1 mètre 70 centimètres. Il renfermait une crosse en cuivre doré déposée au musée des antiquités. Cette

sépulture, couverte d'ardoises brutes, était probablement celle de l'abbé Robert Ier, dont la tête reposait sur un chevet circulaire et en pente taillé dans le tuf.

(Voir plus haut page 251).

— No 7. Cercueil en forme d'auge et en pierre coquillière surmonté d'une pierre tombale en ardoise (xie siècle), découvert dans la nef de Toussaint au mois d'avril 1845. Il renfermait un bâton surmonté d'une croix grecque en étain, pattée et à branches égales, puis d'autres objets déposés au musée des antiquités. Cette sépulture était celle du fondateur Girard.

(Voir plus haut page 249).

— No 8. Fonts baptismaux de la fin du xiiie siècle, en pierre; don de la paroisse de Saint-Martin-du-Bois, arrondissement de Segré, le 27 novembre 1845.

— No 9. Epitaphe de la fin du xve siècle, inscrite sur pierre calcaire, donnée, le 1er mai 1846, par M. Gourdon, curé de Saint-Maurice, dans la cour duquel était ce monument.

DAMOISELLE KATHERINE TRONCHAY
VRAYE DAME DES LOGES SANS DELAY
ESTANT VEVFVE DE NOBLE SANS MESDICT
MAISTRE RENE DE LA FONTAINE DICT
FONDA CYENS CHVN SABMEDI MESSE
NRE DAME QVE LON DIT PAR PROMESSE
A CEST AVLTEL ST JACQVES RECLAME
ET A LA FIN SVR LE DEFFVNCT NOME
DE PROFVNDIS SAS POINT OVLTRE PASSES
LES ORAISONS PROPRES DES TRESPASSES
AVSSI FONDA PAR COVSTVMES HONNESTES
AV DYMECHE ET SOLLEPNELLES FESTES
DE LA MESSE PAROCHIAL YSSVE
DE PROFVDIS EN FORME COTENVE.
. . . .
. . . .

— N° 10. Cercueil en forme d'auge et en pierre coquillière, brisé, découvert place du Ralliement, à Angers, au mois de juin 1846.

— N° 11. Fragment d'une statue en pierre, XVIe siècle, représentant une femme en costume juif, découvert dans l'ancien cimetière de Saint-Maurille, près de la place du Ralliement, en 1846.

M. Bessirard donateur.

— N° 12. Fragments de diverses statues du XVe siècle, provenant de l'église de Bouchemaine, donnés par le curé et le maire dudit lieu, le 30 décembre 1846.

— N° 13. Cinq inscriptions, dont deux sont entaillées dans la pierre et trois peintes, ces trois dernières trouvées sous des autels de l'ancienne église de Saint-Mathurin-sur-Loire, lors de sa démolition. Les deux premières étaient dans la même église fixées à un pilier, elles seules ont quelqu'intérêt, les voici :

LAN. M. V^C NO^TE VIII (1598)
LA SOVRVEILLE. DE LA. R
TOVSSAINCTZ. DE CE PILL
FVRĒT. PRĪS LES FVNDEMĒTZ.
PROCVREVRS S. B. EME. JAC. CHEVAL.

1548 LA VIGILLE SAINCT LAVRĒS
DE CESTE NEF FVRĒT PRĪS LES FŌDEMĪS.
(23 janvier 1847).

— N° 14. Un cylindre en pierre trouvé dans les ruines romaines des Belles-Poitrines à Angers (17 juin 1848).

— N° 15. Croix de sépulture en pierre portant le nom du sieur Bonneau, qui a fait, à ses frais, établir les canaux de l'hôpital d'Angers au commencement du XVIIe siècle; cette croix trouvée sur le Tertre-Saint-Laurent (29 juin 1848).

— N° 16. Long fragment de canal provenant des bains romains de Lesvières, trouvé au sommet de la rue, entre la propriété de M. Mamert et les Belles-Poitrines, lors du nivellement fait dans cette rue par les ateliers nationaux (15 juillet 1848.)

— N° 17. Cercueil en forme d'auge en pierre coquillière, trouvé dans un caveau de l'ancienne église, aujourd'hui détruite, de Saint-Julien d'Angers. MM. Lambert et Vincelot donateurs au mois de juillet 1848.

— N° 18. Piscine en forme de base de colonne provenant on ne sait de quelle église, mais en dernier lieu du Jardin des Plantes (15 juillet 1848).

— N° 19. Echantillon d'*opus revinctum* détaché des piles gallo-romaines de la Rabonnière (ancien pont de Saint-Maurille aux Ponts-de-Cé). M. Auriou, curé de Saint-Aubin dudit lieu, donateur en novembre 1849.

— N° 20. Crypte imbriquée gallo-romaine trouvée près de la gare du chemin de fer, du côté de l'ancienne Croix-Renard, à un mètre sous terre. Cette crypte contenait un cercueil en plomb, classé au musée des antiquités (logis Barrault) sous le numéro spécial 4 (30 avril 1850).

— N° 21. Statue de Vierge en pierre blanche, la tête mutilée. M. l'abbé Choyer donateur en mai 1851.

— N° 22. Autel romain avec inscription, découvert en 1817 par Bodin à la porte Toussaint d'Angers; il provenait d'une démolition, faite en 1813, d'un mur gallo-romain situé près l'église Saint-Maurice; nous ne possédons que la partie supérieure de cet autel, qui fut déposé d'abord au Jardin des Plantes et enfin à Toussaint. Voici ce qui nous reste de l'inscription passablement altérée :

MARTIOVC
AVG
CIVILECTRI.

Bodin lit :

« *Martio viro clarissimo*
» *Augustali*
» *Civitatis lectum tribulum.* »

Et en conclut qu'à l'époque de la domination romaine, la cité des



Andes, à l'aide d'un impôt, aurait élevé un monument à un personnage nommé Martius.

M. de Longperrier, à qui j'ai montré cette inscription, croit qu'elle appartenait à un autel élevé en l'honneur du dieu Mars *de tel endroit,* et qu'il faut lire :

« *Marti Louc* (nom du lieu à chercher)
» *Augusto*
» *Civitatis lectum tributum.* »

Quoiqu'il en soit, ce savant membre de l'Institut n'hésite pas à faire remonter ce monument au siècle d'Auguste.

— N° 23. Epitaphe romaine trouvée en juillet 1838 près de la porte de la Vieille-Charte, sous le vieux mur de la cité :

D M
AE : IAE EPICARPIAE
: ON : VG :
BEN : I E SE MERITAE
A : : : HOCLES
AVG DISP.

Nous la rétablissons ainsi :

« *Diis manibus*
» *Aeliæ Epicarpiæ*
» *conjugis*
» *benè de se meritæ*
» *Agathocles*
» *Augusti dispensator.* »

Et nous traduisons de la sorte :

« Aux dieux mânes
» d'Aelia Epicarpia
» épouse

» qui a bien mérité,
» Agathocle
» intendant de l'empereur. »
(Voir notre Mémoire manuscrit cour. en 1859.)

— N° 24. Lion en tuf présumé d'origine gallo-romaine, trouvé vers 1813 sous le vieux mur de la Cité, dans une cave de la maison Puységur. Il a été longtemps déposé au Jardin des Plantes; il tient sous une de ses pattes de devant une tête de bélier. Le lion chez les anciens fut quelquefois pris comme emblème du soleil; quant au bélier, c'est un signe zodiacal qui permet de voir dans l'ensemble de notre petit monument une représentation figurée de l'entrée du soleil dans le signe du bélier, c'est-à-dire un emblème du mois de mars, qui chez les Romains était le premier de l'année. Sa tournure de sphinx tend à prouver qu'il devait être placé au-devant d'un édifice fondé ou consacré dans le mois de mars.

M. de Caumont veut y voir l'un de ces lions qui, au moyen âge, foulant un serpent, se trouvaient placés à droite et à gauche de l'entrée de certaines églises *inter leones;* mais comme il n'y a point de serpent, c'est une conjecture au moins douteuse. Ajoutons que ce lion, trouvé parmi des débris gallo-romains et sous l'ancien mur de la Cité, n'a rien dans son allure qui se rattache au moyen âge.

— N° 25. Deux chapiteaux du XIe siècle trouvés dans le couvent de la Baumette, près d'Angers et provenant de l'abbaye de Saint-Nicolas, donnés par M. Cheux.

— N° 26. Deux statues du XIIIe siècle en pierre calcaire provenant de l'ex-hôpital général situé montée des Forges. Sous la statue de la femme on découvrit des pots à feu en argile, des ossements humains et d'animaux domestiques. Ces deux statues avaient été déplacées. N'auraient-elles pas été au nombre de ces quatre statues dont parle Péan, p. 266, et qui de son temps (XVIIIe siècle), étaient posées sur un tombeau dans la grande salle de l'Hôtel-



Dieu d'Angers. Péan ajoute qu'elles représentaient deux rois et deux reines d'Angleterre fondateurs de l'Hôtel-Dieu (l'hôpital St-Jean). Il y a erreur, de sa part, car Henri II fut le seul roi d'Angleterre fondateur dudit Hôtel-Dieu; d'ailleurs nos deux statues ne portent aucuns insignes de royauté. Mais il se pourrait qu'elles fussent : l'une celle de Etienne de Mathas, sénéchal d'Anjou qui, sous le même Henri II, acheva l'Hôtel-Dieu, et l'autre celle de sa femme (voir aussi Tartifume). Don des hospices en 1843.

— Nº 27. Débris de colonnes du XIIe siècle provenant du cloître de Saint-Martin d'Angers. Ce cloître était, par exception, situé au nord de l'église du même nom, car généralement les cloîtres, par mesure de salubrité, étaient placés au sud des églises conventuelles. M. Victor Laroche donateur en 1843.

— Nº 28. Inscription lapidaire provenant du cloître Saint-Martin, d'Angers. M. Victor Laroche donateur en 1843.

Cette inscription porte :

†

TOY PITEVR JE TE PRY
DY POVR MOY V̄ DEPFV̄DIS
SI TV MAIDES Ē PVRGATOIRE
JE TAIDERAI LASSVS (en paradis).

† R (ici dessin au trait d'un corps enveloppé d'un linceul sur lequel se voit gravée une croix grecque.

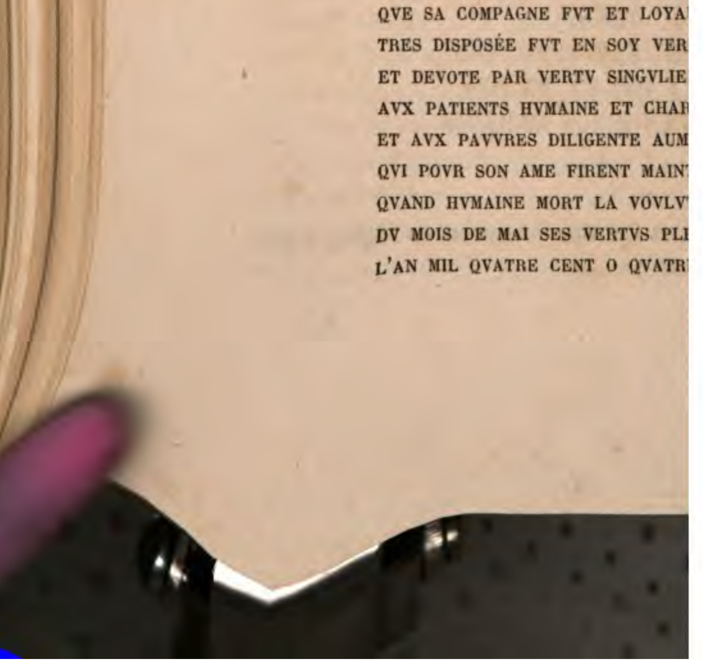
REQVIESCAT IN (pace)
AMEN.
O BONE JESV ESTO MIHI
CELVY QVI CY MA MIS
DIEV LVY DOINCT PARADIS.

†

— Nº 29. Statuette de saint Eutrope provenant de l'église Saint-Laud d'Angers. (Année 1846).

— N° 30. Inscription peinte sur tuf, pr
Samson (aujourd'hui l'une des serres
M. Boreau, directeur dudit jardin, dona
— N° 31. Blason portant un écureuil.
1846.
— N° 32. Statue en pierre calcaire longu
de Anne d'Aussigné, épouse de Huet de
l'église de Linières-Bouton, arrondis
dame passa ses dernières années à la co
de Louis II, roi de Naples et duc d'Anj
femme de Charles VII. Anne d'Aussigné
statue, menacée de destruction, fut tran
Toussaint. Son épitaphe encore placée
relevée par M. de Boissimon qui no
voici :

EN PARADIS SOIT L'ESPRIT ASSIG
DE CELLE DAME QU'ICY EST INH
EN SON VIVANT DITTE ANNE D'A
DE DOVCE DAME PROVIDENTE ET
QVI DE JEUNE AAGE TANT SAIGE
ESTOIT DE TOVRS QVE CELLE FV
ENTRETENVE ET AVSSI TRES AIM
EN LA MAISON DE LA ROYNE MA
PAR ELLE N'EST LA LIGNE TARI
DE SIRE HVET QVI CY-DEVANT R
CAR ELLE AVOYT TELLE GRACE
QVE SA COMPAGNE FVT ET LOYA
TRES DISPOSÉE FVT EN SOY VER
ET DEVOTE PAR VERTV SINGVLIE
AVX PATIENTS HVMAINE ET CHA
ET AVX PAVVRES DILIGENTE AUM
QVI POVR SON AME FIRENT MAIN
QVAND HVMAINE MORT LA VOVLV
DV MOIS DE MAI SES VERTVS PL
L'AN MIL QVATRE CENT O QVATR



— N° 33. Pierre tombale (calcaire) provenant de l'ex-église Saint-Michel d'Angers, aujourd'hui démolie et qui était située près la Cour impériale. La pierre en question porte l'épitaphe suivante :

C : : P S DE DEFVNCT
MESSIRE GVILLAVME
LESRAT VIVANT
PRESIDENT A ANGIERS
DECEDE LE 19 JVILLET
1563.

Ce Guillaume Lesrat naquit à Villiers-Charlemagne, jadis village du diocèse du Mans, mais de l'Anjou pour le temporel. Reçu docteur en droit à Angers en 1521, il fut avocat à Paris, auditeur de rote et commandant d'une troupe pontificale à Rome ; plus tard de retour à Paris, il devint conseiller au grand conseil ; alors il changea son nom de Lerat en Lesrat. Revenu à Angers, il obtint la charge de président au Présidial érigé en 1551, et mourut dans cette charge en 1563 (Vie de P. Ayrault, p. 170).

— N° 34. Inscription sur pierre calcaire découverte à Toussaint :

†
PRIMVM SCALPTVRATI
PAVIMENTI LAPIDEM
POSVIT R^DVS ADMODVM
P. FRANCISCVS PATOT
HVIVS ABBATIALIS
ECCLESIAE PRIOR
NECNON APVD
CANONICOS REGVLARES
CONGREG GALLIC
VISITATOR
IV NONAS MARTIAS
ANNO DOMINI
MDCCXXXII.

Cette inscription relate que François Patot, prieur de Toussaint et visiteur de la congrégation de France auprès des chanoines réguliers, posa la première pierre d'un nouveau carrelage dans l'église de Toussaint le 4 des nones de mars (10 mars) 1732.

D'après feu M. T. Grille, Patot, natif d'Angers, aurait fondé le chœur de Toussaint et aurait été abbé de St-Germain de Paris. Le même M. Grille possédait un portrait de Patot.

— Nº 35. Arco-solium et épitaphe de Nicolas de Bouvery qui fut nommé abbé commendataire de Toussaint en 1577 (B. R. 170). Après avoir été auparavant abbé du couvent de St-Cyprien de Poitiers « *cœnobii S. Cypriani pictonum* » (TT). Il mourut âgé de 78 ans, le 8 des calendes d'avril 1597. Il était frère de Gabriel de Bouvery, évêque d'Angers; il portait pour armes « *d'argent à* » *trois bandes de sable, écartelé d'azur à trois colonnes rangées* » *d'argent.* » Ce blason régnait au-dessus de l'arco-solium avec le chiffre de 1598, date de l'édification du tombeau par les soins de Louis Bitaud, seigneur de Hauldeberge, conseiller au parlement de Bretagne, petit neveu du défunt.

On voyait autrefois au-dessous de l'inscription la statue de cet abbé, couchée, les mains jointes, crossée et mitrée avec un lion à ses pieds. Voici ce qui reste de l'épitaphe :

Au-dessus du cintre de l'arco-solium.

NE REMINISCARIS DOMINE DELICTA NRA NEQVE VINDICTAM SVMAS PECCATIS NOSTRIS. TOB 3.

Au fond de l'arco-solium

MANES DEFUNCTIS AD PIVM VIATOREM :

QVI PROPERAS COMPESCE GRADUM, MEMOR ET BREVIS ÆVI
QVO FRVERIS, VELVT IN SPECVLO SIC MARMORE IN ISTO,
CERNE VICES QVAS FATA FERVNT. MODO VIVVS AGEBAM
QVÆ PRÆSTAS; CASSVS QVE FERES QVÆ PVLVERE PRESSVM
FERRE VIDES. NICOLAVS ERAM BOVVREYVS, ALTI
SANGVINIS, ANDINVS PATRIA, CVI MVLTA BENIGNI
DONA DEI, SVBLIMIS HONOS, SANCTIQVE TIARA



PRÆSVLIS, ATQVE PIÆ CERTISSIMA REGVLA VITÆ.
PLVRA MANENS TIBI FAMA CANET : TV SORTIS ACERBÆ
VSQVE MEMOR, BONA VERBA REFER SEMPERQVE VALETO.

Chaque année, le vendredi de la semaine de la Passion, le clergé de la cathédrale se rendait processionnellement à Toussaint où l'on chantait le *Libera* devant le tombeau de Nicolas de Bouvery.

— N° 36. Chapiteau et base du XIIe siècle en pierre calcaire, provenant des ruines de la chapelle octogone du St-Sacrement qui existait autrefois sur le tertre St-Laurent, à Angers.

— N° 37. Cariatides en bois (XVIe siècle), provenant de la démolition d'anciennes maisons d'Angers.

— N° 38. Deux cercueils en pierre coquillière provenant d'un ancien cimetière découvert dans les terrains de Mme Legloux, à Savennières. M. Legloux donateur.

— N° 39. Grand cercueil en pierre calcaire trouvé à Lesvières.

— N° 40. Arcades ogivales provenant du cloître de l'abbaye de Lesvières. M. Mamert donateur.

— N° 41. Statue de pèlerin (XVIe siècle), provenant de la chapelle en ruine de Lesvières. M. Mamert donateur.

— N° 42. Bornes-fontaines en marbre du XVIIe siècle, provenant du jardin de l'ancien séminaire d'Angers (aujourd'hui jardin fruitier).

— N° 43. Débris de la pierre tombale de l'évêque d'Angers Henri Arnauld ; ils proviennent de l'aile nord de la cathédrale où ils ont été remplacés par une nouvelle épitaphe.

HIC JACET
HENRICVS ARNAVLD
episcopvs ANDEGAVENSIS
OBIIT
DIE VIII JVNII
AN DOM MDCXCII (1692)
REQVIESCAT IN PACE.

(Voir nos nouvelles archéologiques, n° 1er, 2e volume).



— N° 44. Meules romaines en lave volcanique d'Auvergne.

— N° 45. Fragment d'architecture, commencement du xvi[e] siècle, provenant du logis Barrault.

— N° 46. Fût de colonne en pierre à chapiteau orné de lambrequins sculptés, xiii[e] siècle.

— N° 47. Chapiteaux corinthiens de la fin du xvi[e] siècle.

— N° 48. Fragments des deux colonnes qui soutenaient les voûtes des transepts de Toussaint, xiii[e] siècle.

— N° 49. Grand cartouche armorié en pierre calcaire, xvii[e] s., provenance ignorée.

— N° 50. Deux cercles de pierre, provenant du pavage de la grande salle synodale de l'évêché ; on présume qu'ils étaient les matrices indiquant les dimensions que devaient avoir les roues des charrettes des fiefs de l'évêché.

— N° 51. Chapiteau roman du xii[e] siècle, provenance ignorée.

— N° 52. Fragment d'une statue en pierre calcaire chappée découverte sur la paroisse de St-Serge d'Angers, fin du xv[e] siècle. On présume qu'elle représentait un abbé de St-Serge.

— N° 53. Fragment d'une statue de vierge du xiv[e] siècle, provenant d'une ancienne chapelle de la paroisse de Champigné.

— N° 54. Dieu sur sa sedia, xvi[e] siècle, provenant de Lesvières.

GODARD-FAULTRIER.



SIGNES LAPIDAIRES.

Messieurs,

Notre infatigable collègue, M. Barbier de Montault, vous fait hommage de son ***Mémoire sur les signes lapidaires des monuments de la ville de Poitiers.*** Je l'en remercie en votre nom, et pense que vous accueillerez avec intérêt, le très-court rapport que j'ai cru devoir faire sur ce travail. Ce Mémoire renferme vingt pages d'impression et six planches de signes extrêmement variés. Les signes sont empruntés : 1° *à l'alphabet*; 2° *à la nature*, oiseaux, poissons, étoiles, croissants, trèfles et jambes ; 3° *aux métiers*, marteaux, clous, queues d'aronde, équerres, ciseaux, tire-lignes à deux dents, capuchons, pelles de four ; 4° *aux fonctions sacrées*, la crosse, la croix grecque, en sautoir; 5° *à la guerre*, flèches nombreuses et diverses ; 6° *aux figures géométriques*, triangles, etc.

Quel intérêt peut avoir le relevé de ces signes ? M. Barbier, étayé des témoignages de MM. Didron, Malpiece, Chalmers, Godwin, Klotz et Aubert, nous le signale dans la 2e partie de son travail : « Chaque pierre, dit-il, porte un signe..., et ce signe est » celui de l'ouvrier qui, dans le chantier où il travaille en com- » mun, marque son ouvrage d'un signe personnel. » Ainsi donc, autant de signes variés, autant d'ouvriers; de cette façon on peut, après des siècles, reconnaître le nombre de tailleurs de pierres employés à tel ou tel monument.

Ce n'est pas tout, à la forme des lettres, signes, il est aisé de reconnaître l'âge d'un monument, tout aussi facilement qu'avec les moulures; et ceci est d'un grand secours, lorsque les détails architectoniques sont altérés ou font défaut.

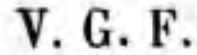
La belle époque des signes lapidaires correspond avec celle de l'architecture religieuse : elle commence au XIIe siècle pour finir au XVe. « Alors l'art, dit M. Barbier, embellissait toutes choses, » et jusque dans les plus petits détails l'ouvrier se montrait » artiste. » Les caractères de ces signes, durant ces trois siècles, se résument ainsi : *trait profond, net, vif, sujet de petite dimension,*

Certains signes sont comme des armes parlantes, et donnent la raison de quelques noms propres ou de sobriquets de travailleurs, et M. Barbier propose, pour les *crosses, oiseaux, flèches, étoiles, croix, poissons, marteaux,* des noms analogues à ceux-ci : *l'évêque, l'oiseau, la flèche, l'étoile, la croix, poisson* et *martel.* C'est une manière ingénieuse d'expliquer l'origine de beaucoup de noms propres.

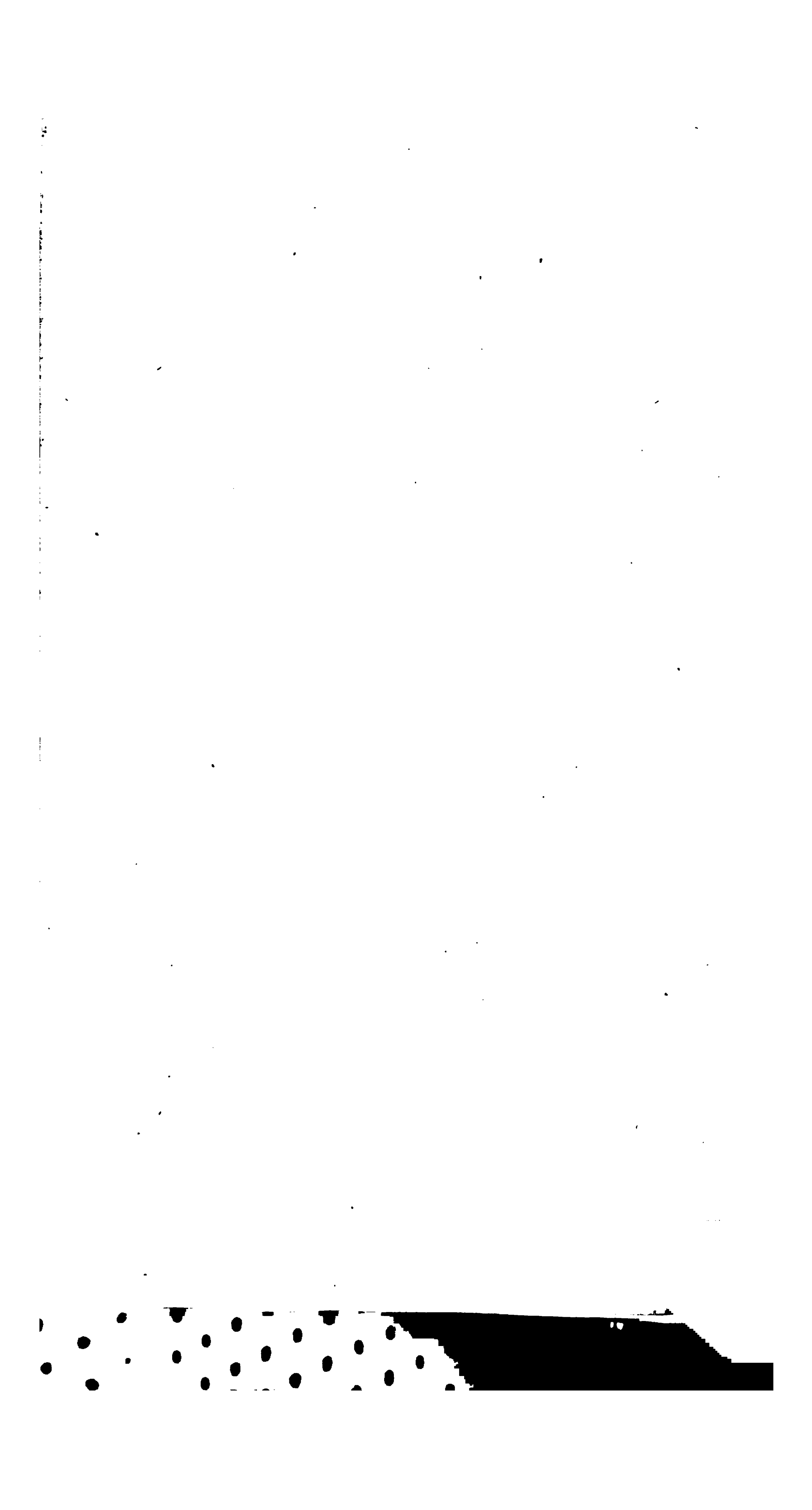
Vous le voyez, Messieurs, rien n'est à négliger en matière archéologique, et les plus petites choses révèlent souvent d'intéressants mystères ; il suffit de savoir les y trouver, et c'est ce qu'a fait notre laborieux collègue.

GODARD-FAULTRIER.

Nous sommes heureux d'annoncer que nous avons l'espoir le mieux fondé de penser que les restes de la crypte du Ronceray, seront prochainement remis à l'église de la Trinité. Ainsi ce vieux sanctuaire pourra être un jour rétabli. Reconnaissance à M. Isabelle, de Paris, architecte du Gouvernement qui, le 27 juin dernier, a bien voulu nous faire part de cette bonne nouvelle. N'oublions pas non plus de mentionner M. le directeur de l'Ecole des arts et métiers, ainsi que M. l'architecte Dellêtre qui, en cette affaire, ont toujours secondé les vues de la Commission archéologique.


V. G. F.








CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît le 1er de chaque mois, par livraisons chacune de deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.






SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

1860 Sept.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1860. — Septembre.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

—

1860






GVILL.me POYET
Chancel.er de France

COMMUNE

DE

SAINT-REMY-LA-VARENNE

Traces celtiques, gallo-romaines, Eglise, Prieuré, le chancelier Poyet, le Père Tranquille, etc.

Cette commune située dans le canton des Ponts-de-Cé, arrondissement d'Angers, renferme environ 1,060 habitants.

Avant la révolution, cette paroisse dépendait de l'archiprêtré de Saumur, dans l'archidiaconé d'Outre-Loire.

L'abbé de Saint-Aubin d'Angers présentait la cure de Saint-Remy (rive gauche de la Loire), avec son annexe Saint-Mathurin (rive droite). L'évêque conférait. Le même abbé présentait également le prieuré de Saint-Remy, mais il le conférait *pleno jure*. Ce prieuré tenait à la chambrerie de Saint-Aubin.

Dépendaient de Saint-Remy et de Saint-Mathurin, les chapelles suivantes :

1° La chapelle de Sainte-Marie-Madelaine de la Chesnaie ; le seigneur de la Chesnaie de Perchart présentait, l'évêque conférait;

2° La chapelle Sainte-Marguerite, fondée par James Tremblier; le seigneur de Chauvigné présentait, l'évêque conférait;

3° Le legs de la Bardouillère;

4° La chapelle du Negrier, fondée par Robert Bigot, en 1549, desservie en l'église de Saint-Remy; le sieur d'Estriché de la Barre présentait;

5° La chapelle fondée par Guillaume Vaslet, desservie en l'église Saint-Mathurin; même présentateur;

6° La chapelle fondée par Jeanne Lavallée, desservie en Saint-Mathurin, même présentateur;

7° Le legs fondé par Jean Mefrai, en Saint-Mathurin;

8° La chapelle de Saint-Martin de la Marsaulaye, fondée en l'an 1520; l'évêque conférait *pleno jure* (Voir notre notice manuscrite sur la commune de Saint-Mathurin);

9° La chapelle Notre-Dame;

10° La chapelle de Saint-Nicolas, Saint-Eutrope, la Trinité et Notre-Dame-de-Pitié, fondée par Saudubois; les parents du fondateur nommaient, le curé présentait, l'évêque conférait;

11° L'aumônerie ou chapelle de Saint-Mathurin; les héritiers du fondatour présentaient, l'évêque conférait;

12° L'école, le prieur de Saint-Remy, *pleno jure*;

13° La chapelle de la Varenne, fondée par Dutremblier, curé; présentateur, le curé de Saint-Remy.

Cette commune, vers l'est, renferme un beau dolmen dit *pierre couverte*; sa longueur est de 6 mètres 95 centimètres, et sa largeur de 6 mètres 60 centimètres de dedans en dedans; son élévation actuelle est, à l'intérieur, de 1 mètre 50 centimètres (Voir ce que nous en avons écrit dans nos Monuments gaulois de l'Anjou, arrondissement d'Angers). Ajoutons que divers objets celtiques ont été trouvés dans cette commune, entr'autres *deux haches* en bronze au village du Bourion, au lieu nommé Gandon, à 50 centimètres de profondeur, entre des pierres de grès.

Cette commune était traversée par une voie romaine, de l'est à l'ouest; de larges dalles de grès la composaient. On assure que

l'on en voit encore quelques restes près le bois Davy. En juin 1837, on découvrit, à l'est du bourg, trois murs qui, avec un quatrième précédemment détruit, formaient un bassin rectangulaire revêtu de ciment très-épais et très-rouge. On y rencontra également des briques à rebord, de belles pierres blanches, plates, sonores et propres au carrelage, diverses moulures en argile cuite, représentant de gracieux rinceaux ; enfin, des tuyaux de plomb, du verre, une médaille à l'effigie de Maximien et des briques ornées du *chrisme à six branches*, encadré dans un cercle ; le tout en relief. La fontaine de Rochereau, sise à 12 ou 1,500 mètres de ce bassin, devait l'alimenter. Ce petit monument appartenait à l'ère gallo-romaine, tout au moins à l'époque mérovingienne.

En ce qui concerne la période du moyen âge, beaucoup de cercueils, les uns monolithes et en pierre coquillière, les autres formés de grandes ardoises, ont été trouvés autour de l'église et dans les vignes dites des *Trois vicaires*, ainsi que près de la *chapelle Saint-Jean*. Cette chapelle, située entre Saint-Remy et Saint-Maur et qui sert de grange aujourd'hui, conserve sur sa muraille de l'angle sud-ouest, des traces de l'appareil réticulé, mais l'ensemble de son architecture appartient au style Plantagenet du XII[e] siècle.

Dans l'église de Saint-Remy on aperçoit le petit appareil sur le mur extérieur de la nef, vers nord, puis le roman de transition dans l'abside, et les deux travées du chœur. Ce chœur est extérieurement orné d'un tableau carré sculpté, et qui représente, en bas-relief, trois personnages très-mutilés. Ce tableau est encadré de moulures en forme d'oves, à la manière antique ; la chapelle de la Vierge, la travée au dessous du clocher et celle de la nef, près du chœur, sont voûtées en style Plantagenet. Une jolie fenêtre carrée, à compartiments losangés, du XV[e] siècle, vers le bas de la petite nef, mérite d'être remarquée. Il en est de même de divers chapiteaux du XII[e] siècle, dont un, chose rare, représente, non pas des feuillages, mais des cordons noués et pendants, en manière de draperie flottante. Signalons encore dans la chapelle de la

Vierge un autre chapiteau, celui-ci, orné du *chrisme à quatre branches*, encadré dans un cercle ; et n'oublions pas de mentionner les statues cariatides se profilant au-dessus de quelques colonnes engagées et supportant des chapiteaux, comme à Juigné-sur-Loire et à Toussaint d'Angers. Ce genre de cariatides se rencontre souvent dans les chapelles et églises du style Plantagenet (XIIe, XIIIe siècles).

Le prieuré de Saint-Remy, est assurément digne d'être visité ; on y voit une chapelle du XIIe siècle, servant aujourd'hui de bûcher, au fond de laquelle se développent des peintures murales de la même époque, représentant une *Crucifixion*, *l'ancienne et la nouvelle loi*, *une Vierge* à la façon bysantine et *deux apôtres* en buste. Ces peintures ont eu l'honneur d'être mentionnées dans le Bulletin du Ministère de l'instruction publique, 2e vol., 9e n^o, page 682 ; voir aussi le 3e vol., n° 2, page 86. M. Joly les a dessinées.

Dans le même prieuré, se trouve une grande cheminée à manteau sculpté, du XVIe siècle, de forme très-originale ; le musée d'Angers en possède un dessin fait par M. Ponceau, artiste peintre.

A l'extérieur du bâtiment, vers nord, paraissent quatre médaillons (ronde bosse), représentant un empereur romain, à tête laurée, puis une femme entre deux vieillards : cette femme, dit-on, figure la chaste Suzanne. Ces sculptures sont de la Renaissance. N'oublions pas non plus le grand portail du prieuré : il est orné de créneaux et de machicoulis en style du XVe siècle.

Passons maintenant à l'histoire proprement dite de Saint-Remy-la-Varenne.

S'il faut s'en rapporter à l'un des manuscrits *de l'histoire d'Anjou*, de Claude Ménard, vol. 1er, fol. 92 (bibl. d'Angers), un personnage du nom d'Edmond, aurait eu, dès le VIe siècle, en cet endroit, une habitation remarquable (*aula*), dans laquelle il eut l'honneur de recevoir le célèbre poète Fortunat, son ami, évêque de Poitiers, qui, de cette ville, se rendait à Angers.

Saint-Remy-la-Varenne portait alors le nom de *Chiriacum*,

et est qualifié de *villa*. Le même Claude Ménard nous apprend que plus tard cette villa fut donnée par Charlemagne à l'abbaye de Saint-Aubin; mais la date qu'il assigne à cette donation (829) est fausse, puisque Charlemagne mourut en 814. En outre, comment est-il possible d'admettre l'authenticité de ce prétendu cadeau fait par Charlemagne, lorsqu'il résulte d'une charte de l'an 929, que c'est Foulques-le-Roux, comte d'Anjou qui, à cette date, fit présent de Chiriacum au couvent de Saint-Aubin; à cent ans de distance, il y aurait donc eu deux actes de donation; c'est au moins très-improbable. Tout porte à croire que Claude Ménard aura fait une confusion de personnages et de dates, et aura pris la date de 829 pour celle de 929.

Dans la charte de Foulques-le-Roux, Chiriacum est qualifié de *curtis*, et non de *ecclesia*, d'où l'on peut conclure que ce n'est qu'après l'an 929, que cet endroit prit le nom de Saint-Remy, patron de l'église. Le mur septentrional de cet édifice, en petit appareil, est sans doute du Xe siècle.

Le service divin qui se pratiquait depuis un temps immémorial sur la rive gauche de la Loire, ne se célébrait pas encore au XIVe siècle, sur la rive droite, en face de St-Remy; mais quand advint du temps de Philippe le Valois que les marais furent desséchés et que les forêts de Beaufort furent abattues, entre l'Authion et la levée, on dut songer à grouper la population autour d'un centre; à cet effet, une église, *fillette* de Saint-Remy, s'éleva dans la vallée, et prit le nom de Saint-Mathurin (1). La rive droite recevant le culte de la rive gauche, il s'en suivit une dépendance de la première vis-à-vis de la seconde, dépendance qui exista jusqu'à la révolution, ainsi que nous pouvons le constater par les divers extraits suivants, d'une prise de possession du prêtre Hardy, en date du 20 juillet 1785:

« Nous Pierre-René Rabouin, notaire royal apostolique à An-» gers..... sommes transporté au devant de la principale porte

(1) Voir notre notice sur Saint-Mathurin.

» d'entrée de l'église paroissiale de Saint-Remy-la-Varenne sur » Loire, où étant, a comparu maître Charles Hardy, curé de » la paroisse de Saint-Maur-sur-Loire, y demeurant, pourvu par » N. S.-P. le Pape de la cure de Saint-Remy..... Lequel a pris » possession réelle et actuelle de la cure de Saint-Remy...... Ce » fait, sommes transporté, accompagné dudit sieur Hardy et de » nos témoins (et ce, pour la conservation des droits de ladite cure » de Saint-Remy), en l'église succursale de Saint-Mathurin,.... » où étant arrivé, ledit sieur Hardy, *à l'instar des anciens curés* » *de ladite paroisse de Saint-Remy-de-la-Varenne, ses prédéces-* » *seurs, a également pris possession de ladite église de Saint-Ma-* » *thurin* ensemble de tous les droits qui peuvent en dépendre, par » la libre entrée de ladite église, aspersion d'eau bénite aux assis- » tants, prières à genoux au bas des marches du grand autel, » baiser d'icelui, lecture dans un missel, et pour les autres forma- » lités (1) par lui observées dans la principale église de Saint- » Remy....... Ce fait, sommes de nouveau transporté au bourg » dudit Saint-Remy, et étant entré dans ladite église paroissiale, » avons donné de nouveau, aux assistants, lecture de tout ce que » dessus, dont nous avons donné acte audit sieur Hardy, ce re- » quérant.....

» Signé Rabouin, etc., etc. »

Saint-Remy-la-Varenne vit naître deux personnages, auxquels nous devons consacrer, à l'un quelques pages, à l'autre quelques lignes. Le plus célèbre fut le chancelier de France, Guillaume Poyet, dont nous joignons à cette livraison le portrait gravé (2).

(1) Ces autres formalités consistaient, de la part du nouveau curé, à s'asseoir dans la principale stalle du chœur, à visiter les fonts baptismaux et le tabernacle, à monter dans la chaire ainsi qu'à sonner les cloches.

(2) Lors de la vente du cabinet de M. T. Grille, le musée des antiquités acheta les planches sur cuivre que l'historien d'Anjou, Claude Ménard, avait fait graver, vers le milieu du XVII[e] siècle, pour accompagner son *peplus*, manuscrit qui n'a pas été imprimé; quant aux planches, représentant divers personnages de l'Anjou, plusieurs ont été tirées de son

Guillaume Poyet naquit, en 1474, dans la paroisse de Saint-Remy-la-Varenne, à l'endroit appelé *les Granges* (aujourd'hui maison de M. Garreau, vers l'ouest du bourg). Il ne reste rien du logis primitif, qui était d'ailleurs fort modeste; Gilles Ménage le nomme, en effet, *la petite Maison des Granges* (1). C'est à tort que la *Biographie universelle* (Paris, Furne, 1833), fait naître Poyet à Angers. Il était fils de Guy Poyet, sieur de Jupille, avocat à Angers, échevin perpétuel de l'Hôtel-de-Ville, juge de la mairie (2) et police municipale (3).

La famille Poyet était considérable à Angers dès le XV[e] siècle; c'est ainsi que notre chancelier avait un frère aîné, Pierre Poyet, qui était lieutenant général, seigneur des Granges et d'Escharbot (vie de P. Ayrault, p. 224) (4). Par les soins de ce Pierre Poyet, le palais de justice d'Angers fut reconstruit, en 1534; on en voit un reste rue Saint-Michel (Blordier, Angers et l'Anjou, p. 53). Guillaume Poyet avait encore une sœur, Guillemette Poyet, femme de Jean Bouveri, dont naquirent Gabriel Bouveri, évêque d'Angers, Nicolas Bouveri, abbé de Toussaint d'Angers, René Bouveri, maître des requêtes, Marguerite Bouveri, femme d'Etienne Jousselin, seigneur de la Brisardière, lieutenant général de Tours, et Renée Bouveri, femme de Jean de Pelvé, chevalier, seigneur de Jouy, en Normandie, frère du cardinal de Pelvé, archevêque de Reims (Vie de P. Ayrault, p. 493).

temps, mais les épreuves en sont devenues si rares, que nous n'hésitons pas à en promettre de nouvelles à nos lecteurs. Nous y joindrons une notice biographique relative à chaque personnage; aujourd'hui nous commençons par le chancelier Poyet. Ainsi réaliserons-nous, après plus de deux siècles, le projet de Claude Ménard.

(1) 2[e] partie de l'histoire de Sablé. Le Mans, 1844, p. 58.

(2) Note d'Audouys, au bas d'un portrait de Poyet (musée des antiquités d'Angers).

(3) Vie de Pierre Ayrault, p. 224.

(4) Terre en la paroisse de Saint-Sylvain, près d'Angers, appartenant aujourd'hui à M. Camille Desvarannes.

Les Poyet étaient alliés aux Surguin, aux Cornuau de la Grandière (1) etc., etc. (Voir Vie de P. Ayrault, p. 224).

Les armes de Guillaume Poyet sont *d'azur à trois poyets ou colonnes d'argent rangées*. Comme on le voit, le blason placé au bas du portrait est défectueux.

S'il faut en croire Hiret, p. 484 de ses Antiquités d'Anjou, notre chancelier aurait eu un fils, René Poyet, né à Angers, et qui aurait été brûlé vif à Saumur, en 1552, parce qu'il était luthérien. Du moins, le pauvre père n'a pas eu la douleur de connaître l'affreux supplice de son fils ; il était mort quatre années auparavant. Le chancelier eut un autre parent victime de la guerre civile; en effet, François Poyet, né à Angers vers le commencement du XVI[e] siècle, prieur des Dominicains d'Angoulême, fut, lorsque l'amiral de Coligny s'empara de cette ville, jeté en prison par les hérétiques, qui « l'en arrachèrent ensuite pour le faire périr dans la Charente, » après lui avoir fait souffrir toutes sortes d'insultes et lui avoir » déchiré le dos et la poitrine avec des tenailles ardentes. » (Biographie universelle. Paris, Furne, 1833.)

Après examen du milieu de famille dans lequel vécut Guillaume Poyet, passons à ses études ; il les fit à l'université d'Angers, de même que son droit (2). Il débuta dans notre ville comme avocat, avec un rare talent de parole (3). Un personnage de cette valeur ambitionnait un plus vaste théâtre ; il se rendit donc à Paris, qui en ce temps, de même que de nos jours, attirait déjà dans son sein les notabilités de nos provinces. Il s'y distingua dans les même fonctions, au parlement, d'une manière éclatante. « Il eut,

(1) Le portrait original de Guillaume Poyet, suivant une note manuscrite de Pétrineau des Noulis, était entre les mains de l'abbé Cornuau de la Grandière qui, vers le XVII[e] siècle, occupait un canonicat en l'église d'Angers. C'est d'après ce portrait que Claude Ménard paraît avoir fait graver celui que nous publions aujourd'hui. (Note de M. Grille au bas d'une gravure de Guillaume Poyet, musée des antiquités d'Angers.)

(2) Testimonia de P. ÆRODIO, p. XXVIII.

(3) Vita Petri ÆRODII, p. 3.

» comme le dit un écrivain (1), le dangereux honneur d'être choisi » par Louise de Savoie, mère du roi François Ier, pour plaider » contre le connétable de Bourbon. »

On sait que cette princesse, duchesse d'Angoulême, d'Anjou et du Maine, avait passionnément aimé le connétable, qui refusa de l'épouser. Ce dédain de sa personne convertit son amour en une haine tellement implacable, c'est assez l'ordinaire, qu'elle résolut de lui enlever les biens de la maison de Bourbon. « Elle préten- » dait que la proximité du sang les lui adjugeait. Le connétable » soutenait que, par un usage immémorial observé dans sa mai- » son, les mâles excluaient les femelles. »

Il avait raison ; cependant Poyet gagna le procès. L'arrêt du parlement dépouilla Bourbon qui, non moins vindicatif que Louise de Savoie, se jeta dans le parti de l'empereur. « François Ier ne » prévoyait pas que ce serait une audience du parlement qui ferait » éclore la malheureuse journée de Pavie, où le connétable tomba » dans le crime et lui-même dans les fers. » Et c'est à ce person- nage, traître à son pays, qu'un jurisconsulte de nos jours n'a pas craint de comparer un général fameux de notre temps, homme de cœur et d'action, sans vouloir distinguer que le premier agissait sous l'impulsion de la haine, et le second par le plus vif amour d'un devoir sacré.

Poyet, dans la cause de Louise de Savoie, acquit la réputation de *premier orateur du royaume*. Ce procès lui valut le commen- cement de sa fortune ; il fut nommé avocat général en 1531 ; il dut cette charge à son talent, mais plus encore à la duchesse, qui avait pu l'apprécier lors de son voyage en Anjou. Une femme servit ses intérêts, deux femmes bientôt les compromettront. Ainsi se passaient les choses à la cour de François Ier. En octobre 1533, Poyet, lors de l'entrevue du pape Clément VII avec le roi, à Mar- seille, fut chargé d'adresser un discours à Sa Sainteté. « Et estoit

(1) Histoire du procès du chancelier Poyet, par l'historiographe sans gages et sans prétentions. Londres, 1776, p. 119, etc., etc.

» ledit Poyet, assure Martin du Bellay, le plus éloquent advocat de » son temps, et mieux parlant la langue françoise; mais je pense » que la latine ne luy estoit si commune. Pour ceste raison, il » avoit fait forger son oraison de longue main.... Mais il advint » autrement qu'il ne pensoit, car le matin au lever du roi, le » maître des cérémonies vint devers Sa Majesté luy faire entendre » la substance sur laquelle Sa Sainteté prioit qu'on fit ladite orai- » son, afin de n'offenser les autres princes et potentats. Cette » instruction étoit toute contraire à ce qu'avoit projeté Poyet ; » pourquoy se voyant surpris, il supplia le roi de donner cette » charge à un autre..... Elle fut baillée à Jean du Bellay, évesque » de Paris, lequel, quoique pris à l'improviste, s'en deschargea » au contentement des estrangers et de ceux de sa nation (1). » Le pape, dit un autre auteur, en fut si satisfait, qu'il lui donna le chapeau de cardinal (2); c'est inexact, Jean du Bellay n'ayant obtenu cet honneur qu'en 1535. Mais revenons à Poyet. Successivement avocat général, en 1531, président à mortier, en 1534, puis chancelier de France, en novembre 1538, Poyet ne pouvait plus monter; à ces hauteurs vertigineuses, il faut se résigner à se maintenir, à descendre ou à tomber. Poyet tomba moitié par sa faute et moitié par les intrigues de la duchesse d'Etampes et de la reine de Navarre.

Par sa faute, car il fut bassement courtisan vis-à-vis de François Ier, dans l'affaire de l'amiral Chabot, qu'il serait trop long de présenter ici; qu'il suffise au lecteur de savoir que la fortune se lassa de porter l'amiral, qui cessa d'être le favori du roi. « Ce » prince, en effet, ne voulut point lui pardonner d'avoir ménagé » le duc de Savoie » durant la guerre de Piémont. « Il dit qu'il mé- » ritait qu'on lui fît son procès, mais il fallait lui chercher des » crimes. » Poyet, pour plaire au roi, se chargea de cette inique

(1) Mémoires de messire Martin du Bellay, t. XVIII de la collection universelle. Londres, 1786, p. 259, 260.

(2) Procès de Poyet, p. 357.

mission, préludant ainsi à ce dicton fameux qu'on prête à Laubardemont : *Donnez-moi quatre lignes d'un homme, et je le fais pendre.*

A cet effet, notre chancelier, auquel s'applique si bien le *serviliter pro dominatione* de Tacite, « fit insérer dans l'ordonnance » de 1539, appelée de son nom *La Guillemine*, un article de » formalités propres à devenir, dans les mains de juges adroits, » un filet pour surprendre l'innocence, qui est toujours décon» certée par une accusation grave (1). »

Cet article portait : « L'accusé sera interpellé par le juge de » fournir *sur-le-champ* ses reproches contre le témoin, si aucuns » il a ; et averti *qu'il n'y sera plus reçu après avoir entendu la* » *lecture de sa déposition.* »

Cet article fait à l'intention de l'amiral Chabot, pour déconcerter ses moyens de défense, « car un accusé qu'on veut opprimer, » peut-il être en état de fournir *sur-le-champ* des reproches vala» bles et déterminés, contre tous les témoins que des persécuteurs » clandestins lui suscitent ? » Cet article, dis-je, ne devait pas tarder à se retourner contre Poyet, lui-même, avec ces rudes paroles des juges : *Patere legem quam ipse tuleris.*

En effet, des vingt-cinq chefs d'accusation rassemblés, avec une perfidie de légiste, par Poyet contre l'amiral, un seul avait quelque gravité : il s'agissait *d'un droit d'amirauté que Chabot exigeait sur les harengs.*

François I[er] ouvrit les yeux sur cette procédure, iniquement exagérée, et dès lors la faveur du chancelier diminua. D'un autre côté, l'amiral revenu en grâce, se posa fièrement en ennemi contre lui. Ce n'était pas tout ; si Poyet commençait à succomber sous le poids de ses ruses et astuces de légiste, sa chute devint complète par suite des intrigues de la duchesse d'Etampes et de la reine de Navarre. S'il n'était tombé que devant l'influence de ces deux femmes, sa disgrâce eût été noble ; car cette fois, ce qui lui attira

(1) Procès du chancelier Poyet, p. 122, 124, 130.

leur haine, ce fut l'accomplissement de son devoir. « La reine de » Navarre (sœur du roi), demandait au chancelier la grâce d'un » de ses domestiques coupable d'un rapt; la duchesse d'Etampes » (maîtresse du roi) voulait qu'il scellât des lettres d'évocation, » dans un procès qu'avait eu La Renaudie, gentilhomme péri- » gourdin, un de ses protégés, contre le fameux du Tillet, greffier » civil du parlement. Le chancelier avait refusé de les sceller, ne » les croyant pas justes (1). » On assure, qu'en cette occasion, Poyet dit à la reine de Navarre : « Voilà le bien que les dames » font à la cour; elles ne se contentent pas d'y exercer leur em- » pire, elles entreprennent même de violer des lois et de faire des » leçons aux magistrats les plus consommés dans l'exercice de » leurs charges. »

De ce moment, la perte de Poyet fut résolue, et l'on peut dire qu'il succomba autant pour avoir fait son devoir, en certaines circonstances, que pour l'avoir violé en d'autres.

Il fut arrêté à Argilly, le 2 août 1542, et transféré à *la Bastille;* puis, l'année suivante, à *la Conciergerie.* « La concussion qu'il » avait injustement imputée à l'amiral Chabot, fut le premier » crime qui parut contre lui. » La procédure se poursuivit devant une commission composée d'un certain nombre de membres du parlement de Paris, auxquels on associa quelques-uns de ceux de Toulouse, Bordeaux, Rouen et Bretagne.

Le roi en personne déposa contre Poyet, ce qui peut-être ne s'était jamais vu contre un sujet, et ce qui dut fâcheusement nuire à l'impartialité des juges. On l'accusa de *péculat; d'altération de jugement; de faussetés commises et protégées; de concussion, création et dispositions d'offices; d'évocations vexatoires; violences; abus de pouvoir; de prévaricatlons commises dans le procès de l'amiral Chabot.*

On lui reprochait aussi *sa morgue* et *son avarice;* puis *la*

(1) Mémoires sur les Etats généraux, vol. de 1788, 1789. *La France plus qu'anglaise*, p. 109 et 110.

violence faite à la justice et à ses ministres, pour une cause honteuse; il s'agissait de rapports trop intimes qu'il aurait eus avec certaines demoiselles de Bussac.

Ce procès dura près de trois années, et d'après le nombre des chefs d'accusation, il est facile de voir qu'il y avait parti pris d'obtenir une condamnation, non pas qu'il soit possible de croire que de tout point Poyet fût innocent, mais il suffit de lire la procédure pour se bien persuader que l'on exagéra ses fautes. Hélas! il avait fait de même vis-à-vis de Chabot, et certes, il était puni par où il avait péché.

Le 24 avril 1545, Poyet descendit le dernier degré des hauteurs où il était monté; c'est toujours un spectacle pénible que celui de tels renversements de fortune, et ce n'est pas sans une certaine émotion qu'on lira un extrait de son arrêt (1).

« Du 24 avril 1545;

» Aujourd'hui en la Cour, toutes les Chambres assemblées, » séantes en robes et chaperons d'écarlate, appelés en icelle, les » conseillers des autres parlements et du grand conseil....., a été » amené et fait venir ledit maître Guillaume Poyet, prisonnier; et » lui entré en icelle cour, en grande révérence et humilité, et à » l'instant mis et colloqué au-dedans du parquet de la grande » Chambre du plaidoyer, vers l'endroit plus bas d'icelui, ont été » ouverts les huis du Parlement (de Paris), et silence fait a été... » leu et prononcé l'arrêt et jugement donné par ladite cour, contre » ledit Poyet, étant debout et nue-tête..... Ledit Poyet sera privé » et le prive ladite Cour, de ses état et office de chancelier; l'a » déclaré et déclare inhabile et incapable de jamais tenir office » royal; et pour plus ample réparation des dits cas et crimes pri- » vilégiés, ladite Cour l'a condamné en la somme de cent mille » livres *parisis* d'amende envers le roi, et à tenir prison jusques » à plein entier payement d'icelle, et..... ladite Cour a ordonné et » ordonne que ledit Poyet sera confiné, durant le temps et espace

(1) Procès du chancelier Poyet, p. 347, 348.

» de cinq ans, en telle ville et sous telle garde qu'il plaira au roi » ordonner. »

Assurément, voici des peines très-graves pour des faits qu'on eût peut-être bien négligé de poursuivre contre d'autres plats courtisans; car ainsi que le dit un auteur, « si Poyet avait mérité une » disgrâce, c'était par sa conduite inique à l'égard de Chabot; et » cependant, ce fut plutôt *son attachement pour les règles qui le* » *perdit* (1). »

On l'avait accusé de s'être enrichi; et néanmoins, « indice très- » fort en sa faveur, c'est que le payement de l'amende absorba » toute sa fortune.......; il ne donnait pourtant dans aucun » luxe (2). »

Cette suprême disgrâce ne satisfit point encore François Ier; il se plaignit amèrement des juges et leur reprocha d'avoir *trop ménagé le chancelier*, d'avoir eu trop peu d'égards *à la déposition d'un roi* (3). Ajoutant même *qu'il ne fut jamais si jeune qu'il n'eut ouï dire qu'un chancelier, perdant son office, devait perdre la vie* (4).

Aussi cet acharnement du roi, qui pesa de tout son poids sur la procédure, a fait dire à un auteur que *la demi-condamnation (du parlement) est un bien fort indice que l'innocence de l'infortuné Poyet était complète* (5).

On ne put apaiser le roi, même en lui alléguant « que ledit » chancelier était prêtre et était condamné pour les délits pri- » vilégiés, et que tous délits ne se punissent de peine de » mort (6). »

(1) La France plus qu'anglaise, p. 109; dans le volume des Etats généraux, 1788, 1789.

(2) Idem, p. 112.

(3) La France plus qu'anglaise, p. 111.

(4) Procès du chancelier Poyet. p. 350.

(5) La France plus qu'anglaise, p. 112.

(6) Procès, p. 350.

L'accusé, lors de sa condamnation, portait une robe de taffetas fourrée de martes avec la cornette de même (1) (voir la gravure); l'arrêt prononcé, on lui enleva son vêtement, et on jeta sur ses épaules un manteau court.

Plus tard, François Ier lui permit d'habiter l'hôtel de Nemours. On dit que Poyet avait voulu reprendre sa profession d'avocat, mais qu'il en fut empêché par le refus des *confrères du tableau*; il dut se borner au métier de consultant. Trois années après sa condamnation, il mourut à Paris, en avril 1548, d'une rétention d'urine; il était âgé de 74 ans, et fut inhumé dans l'église des Augustins, où l'un de ses amis lui avait fait faire une épitaphe latine. C'est du moins ce que nous apprend, p. 357, *l'historiographe sans gages*. Mais comment concilier une telle assertion avec cette autre épitaphe que l'on voyait avant 1839, dans la chapelle de Saint-Nicolas de Baugé ?

« Ci-gît le corps de Guillaume Poyet, que les soins religieux de » sa sœur fit (sic) ensevelir dans cette chapelle en face de la maison » où il est décédé en 1548. »

M. Lemesle, architecte, de qui nous tenons ce document (lettre du 22 mai 1855), a fait faire des recherches, à ce sujet, dans les actes de décès de la mairie de Baugé, mais on n'a rien pu trouver, ces registres ne datant que de 1615, d'après sa déclaration. Ne sachant que penser de faits aussi contradictoires, nous nous contentons de les signaler.

Pour achever cette biographie, il ne nous reste plus qu'à grouper certaines particularités concernant notre Angevin.

S'il eut le tort de favoriser le développement de la loterie, et s'il eut plus grand tort de dire un jour à François Ier *qu'il était le maître de tous les biens de ses sujets* (2), reconnaissons du moins qu'il a servi la langue française, en travaillant à l'ordonnance de Villers-Coterets, célèbre par la défense de rédiger les actes publics

(1) Procès, p. 354, 355.
(2) Bodin, biographie.

autrement qu'en français. A lui encore nous devons la création des registres de baptême qu'il confia aux curés ; auparavant, on tenait si peu de compte des classes inférieures, que cette partie de l'administration était entièrement négligée (1).

Poyet fit créer, par François Ier, la charge de président au *grand conseil*, qu'il s'empressa de faire donner à son ami Guy Breslay, qui appartenait à une famille considérable de l'Anjou et du Maine (2).

Le second personnage que vit naître la paroisse de Saint-Remy, fut le père *Tranquille*, capucin, qui, avec le père Lactance, joua, comme exorciste, l'un des principaux rôles dans la célèbre *possession des Ursulines de Loudun*, contre Urbain Grandier; c'était un des protégés du père Joseph. Il avait de grands talents oratoires ; il mourut le dernier jour du mois de mai 1638. Sur son tombeau l'on grava cette étrange épitaphe :

« Cy-gît humble père Tranquille, de Saint-Remy (en Anjou), » prédicateur capucin. Les démons ne pouvant plus supporter son » courage, en son emploi d'exorciste, l'ont fait mourir par leurs » vexations, à ce portés par les magiciens, le dernier de mai » 1638. »

La relation de la mort du père Tranquille a été faite par un capucin, et imprimée le 29 août 1638. On en trouve un extrait dans l'histoire des diables de Loudun, p. 347, 348, etc. Amsterdam, 1740.

Ce célèbre exorciste écrivit un opuscule devenu fort rare et intitulé : « Véritable relation des justes procédures observées au » faict de la possession des Ursulines de Loudun et au procès » d'Urbain Grandier. Avec les thèses générales, touchant les » diables exorcisés, par le R. P. Tranquille, capucin. A La Flèche, » chez George Griveau, imprimeur et libraire ordinaire du roy, » M. DCXXXIV. » Un exemplaire de cet ouvrage est aux mains

(1) L'Anjou et ses Monuments, t. 2, p. 395.

(2) Sablé, 2e partie, p. 111, 113.

de M. Chedeau de Saumur, et nous a été communiqué par M. Lambert.

Rapprochement curieux ! Neuf demoiselles, petites nièces d'Urbain Grandier, vivaient au XVIIIe siècle, dans le village de la Barre, commune de Saint-Remy; on les appelait *mesdemoiselles*, et encore *Racines de Grandier*. Elles faisaient l'école gratuitement. L'une d'elles épousa un sieur Jaret; ainsi s'éteignit le nom de Grandier.

Nous ne terminerons pas cette notice, sans dire que l'un des fameux ligueurs Saint-Offange, Arthus, fut tué à Saint-Remy, vers 1592, dans une rencontre *avec ceux du party du roi* (1); et que Mgr Rayon, évêque d'Orléans, dont le nom a été plus d'une fois prononcé récemment dans les célèbres publications de Mgr Dupanloup, a été le dernier prieur de Saint-Remy.

GODARD-FAULTRIER.

(1) Hiret, p. 520. Non loin de la commune de Saint-Remy, vers sud, paraissent les restes du château de la Garde, qui a jadis appartenu aux Saint-Offange. Le nom de cette famille se retrouve dans les archives du XVIIe siècle, de Saint-Remy.

ÉTUDES ECCLÉSIOLOGIQUES

SUR

LE DIOCÈSE D'ANGERS

CHALONNE-SUR-LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ANGERS

(Cinquième article).

XXXVIII. HAGIOGRAPHIE.

Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet que Dom Chamard traitera au long dans sa *Vie des Saints d'Anjou*. Qu'il me suffise de rappeler ici que le territoire de Chalonne fut habité et sanctifié, aux IV[e] et V[e] siècles, par saint Maurille et saint René (1), puis, au VII[e], par saint Maimbœuf (2), tous les trois évêques d'Angers, et

(1) « Exaudivit Dominus preces servi sui Maurilii, mulier concepit et peperit filium, qui secundum vota parentum divinis traditus officiis eidem Ecclesiæ Calonnensi longo tempore deservivit. » S. Magnobodus *in vita S. Maurilii.*

(2) « Itaque facilè sancto Licinio Andegavensi tunc Episcopo innotuit

enfin, au XIIe, par le bienheureux Hervé et la bienheureuse Eve. Je n'ajouterai comme complément de ces courtes indications, que quelques textes inédits empruntés aux manuscrits du docte Grandet :

Saint Maurille.

« Charmé de la vie solitaire de ce saint archevêque (saint Martin de Tours) qui passoit les jours et les nuits dans les grottes des montagnes de Marmoutier et de Candes pour recommander son peuple à Dieu, il (saint Maurille) s'enferma à son imitation dans une caverne de l'île de Chalonne, que l'on conserve encore. Fortunat, évêque de Poitiers, qui a écrit sa vie, dit qu'aiant été fait prêtre, il menoit une vie bien plus solitaire que le commun des moines de ce temps là : *Adepto sacerdotii honore arctiorem quam inter monachos ducere elegit vitam ut solus solum libèriùs Dominum sequi valeret.* Ce fut dans cette solitude que les peuples d'Anjou, à la persuasion de saint Martin, vinrent le chercher pour le faire évêque d'Angers en la place de saint Prosper. Il y a un ancien portrait de ce saint dans l'église de Chalonne où il est représenté en habit d'ermite et l'on y chante encore aujourd'hui une prose, le jour de sa feste où cette qualité lui est donnée :

(S. Magnobodus) : qui summam in adolescente virtutem conspicatus, cum clericali tonsura initiatum ecclesiasticis exercuit officiis, ac demum sacerdotali ordine consecratum Colonetensi cænobio præposuit. Hoc munere, brevissimo quidem tempore, sed tanta pietate functus, ut lucerna haberetur in fastigio candelabri. » *Officia propria diœcesis Andegavensis* p. 33.

« Quelque temps après, il (S. Lezin) l'établit prieur d'un monastère nommé *Colonotense* ; c'est vraisemblablement le prieuré conventuel de Chalonnes qui fut depuis donné à l'abbaye de Saint-Serge lès Angers. » Roger. *Revue d'Anjou*, 1852, p. 64.

» *Acceptà beatà vità,*
» *Factus est eremita,*
» *In villà quæ Calonia*
» *Est dicta* (1) »

Au XIII septembre, Grandet ajoute, dans le même manuscrit : « Saint Martin l'ayant instruit (saint Maurille), le fist prestre et l'envoya ensuite en Anjou, où il passa douze ans dans le village de Chalonne à 6 lieuës d'Angers, à prescher l'évangile et admiministrer les sacrements aux idolâtres convertis. Il y fit descendre le feu du ciel pour consumer un temple de faux dieux et pour en brûler leurs idoles. Il délivra plusieurs esclaves d'entre les mains de marchands impitoyables, qui les tenoient dans une rude captivité. Il guérit plusieurs malades et il s'appliquait jour et nuit à la prière, aux jeûnes, à la mortification de ses sens. On voit encore une affreuse solitude à deux quarts de lieuë de Chalonne, entre deux collines, où il alloit se retirer pour vaquer plus librement à l'oraison, où on voit encore une petite chapelle dédiée à saint Vincent et une fontaine qu'il fit sortir de terre par miracle pour son usage. Il fit bastir à Chalonne deux églises, l'une au nom du Sauveur, qui est devenuë l'église paroissiale et qui porte le nom de Saint-Maurille, où on conserve son calice (2), et l'autre en l'honneur de la sainte Vierge. Il y fonda aussi un monastère où grand nombre de religieux vécurent longtems très saintement, qui a été changé en un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît,

(1) Grandet, *Notes sur les vies des saints d'Anjou*, manuscrit du XVIII[e] siècle à la Bibliothèque de la ville, p. 759.

(2) « S. Maurille passa ainsy douze ans à Chalonnes, occupé à prescher l'esvangile au peuple qu'il avoit converty, à lui administrer les sacrements et à célébrer les divins mystères. On voit encore dans l'église qui porte son nom à Chalonnes, le calice d'argent doré dont il se servoit pour le saint sacrifice. Grand nombre de malades ont été guéris de la fièvre, en beuvant du vin bény dans ce calice. » Grandet, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique d'Anjou*, manuscrit de 1715, p. 63, t. I.

dépendant de l'abbaye de Saint-Serge. Il éxerçoit en ce lieu un pouvoir absolu contre les démons et sur toutes sortes de malades, et il convertit à la foy tous les idolâtres du pays qui adoroient alors Pallas et Vesta. D'où les libertins ont appelé les Marpalvais mécréans de Chalonne. On dit aussi que c'est de là que les habitants se sont conservés dans la possession de ne pas payer de dixme à leur curé (1). »

(1) Le moine Roger, qui, de prime abord, semble en dire plus long que les autres, confond ensemble plusieurs noms de lieux, que Grandet détermine d'une manière aussi exacte que judicieuse. Voici les paroles de ce chroniqueur :

« Ayant reconnu que dans le voisinage de Chalonnes, il y avoit sur un côteau appelé Prissiac (quelques-uns ont voulu dire Brissac, à quoy il n'y a point d'apparence), un temple fort fameux où le diable était servi et adoré, le zèle transporta Maurille et le convia d'y aller pour détruire ce temple et l'idolâtrie qui s'y commettoit. Y étant arrivé, les démons commencèrent à crier : Que viens-tu chercher ici, Maurille? ne te lasseras-tu jamais de nous poursuivre? Mais ce vertueux prêtre inspiré de Dieu, et voyant que le temps étoit venu de renverser ce temple et ses abominations, se mit en prières, et tout aussitôt le feu du ciel tomba sur le temple et le réduisit en cendres, et saint Maurille y fit bâtir une église et un monastère, qui depuis fut donné à l'abbaye de St-Serge par les évêques d'Angers, et s'appeloit Saint-Pierre de Chalonnes, qui a été depuis rebâti sous le nom de Notre-Dame et a eu des religieux jusqu'à ces derniers siècles, où on se contente d'y mettre des prêtres séculiers qui font l'office canonial que les religieux y laissèrent.

» Le sieur du Val, en la vie de saint Maurille et quelques autres auteurs remarquent encore une autre destruction d'une idole fameuse qui étoit auprès de Chalonnes, laquelle le saint fit tomber par terre, en faisant le signe de la croix dessus, et disent qu'il fit bâtir au même lieu une église et un monastère ; c'est sans doute l'ancienne église de Saint-Michel, à présent ruinée, qu'on a rebâtie un peu plus loin sous le nom de Saint-Maurille. » V. *Revue d'Anjou* 1852, p. 33.

La bienheureuse Eve.

« Tous ces excellents hommes (Robert d'Arbrissel, Salomon, Renaud, André, etc.) brillèrent comme autant d'astres.... et ils pratiquèrent une vie si sainte et si admirable. .. que les femmes mesmes, nonobstant la délicatesse de leur sexe, quittoient les villes pour aller vivre sous leur conduite dans ces bois.. . Il y en eut mesme quelques unes qui, par une ferveur extraodinaire et suivant l'exemple de ces saints anachorêtes, s'écartèrent loin des autres et s'enfermèrent seules en des lieux souterrains, dont elles ne sortoient point et où elles étoient ensevelies comme en des tombeaux; car c'est ainsi que faisoient les bienheureuses Eve, Pétronille et Osenne..... Eve se retira dans une caverne près l'isle de Chalonne (*Goffridus Vind.*, lib. 4, epist. 48 (1). »

Grandet, qui cite ce texte de Pavillon, dans ses *Notes sur les Vies des Saints d'Anjou*, p. 67, ajoute à la vie de la bienheureuse EVE, des fragments de vers latins extraits d'un poème anglais et une lettre sans date ni signature.

« De Eva sanctimoniali anglicana.

» Idem Hilarius Anglus poeta prolixum rithmum edidit de quàdam sancti-moniali, Eva nomine, nobilibus Anglis nata, cujus mater, Oliva nomine, auctor fuit, ut Eva Deo ab infantià sub moniali habitu consecraretur in famoso quodàm monasterio cui vocabulum Clintonia, ubi ecclesia erat B. Mariæ sacra. Cùm diù in illo Parthenone piissime vixisset, mare trajecit, venit que Andegavim, ubi locum solitarium quæsivit, ut soli Deo absque turbis serviret.

» Tandem legit sibi locum ad sanctum Eutropium
» Quem prœvidit sibi boni totius initium.

(1) Pavillon. *La vie du bienheureux Robert d'Arbrissel*. Saumur, 1666, p. 46, 47.

» Ibi quandam in reclusu mansit Christo dedita
» Et placebit ei multùm hæc vivendi semita.
» Et infrà.
» Ibi vixit Eva diu cum Hervœo socio.
» *Qui* hæc audis ad hanc vocem te turbari sentio.
» Fuge, frater, suspicari, non sit hæc suspicio.
» Non in mundo sed in Christo fuit hæc dilectio.
» Ille sibi serviebat tanquàm suæ dominæ
» Et vicissim Eva sibi sub ancillæ nomine.
» Mirus amor viri talis atque talis fæminæ
» Qui probatus et expertus omni sine crimine.

» Je n'ay pu encore m'informer si la paroisse de Châteaupanne où la recluse Eve a demeuré près de Chalonne en Anjou avec saint Hervé n'a point autrefois été dédiée à saint Eutrope..... Geoffroy de Vendome escrivit à ce Hervé et à cette EVE, une lettre qui est la 48e du 4e livre de ses épistres, qui a pour titre : « Goffridus Vindocinensis monasterii humilis servus, servo et ancillæ dei Hervæo et Evæ inclusis, bonæ initia fine meliori terminari. » Cette lettre ne contient qu'une exhortation à la persévérance et à une bonne mort dans la crainte de l'enfer. Il n'y a rien de particulier (1). »

De tous ces textes résulte clairement que la B. Eve habita *près l'isle de Chalonne*, en la *paroisse de Châteaupanne et dans une caverne*. Or, sur la paroisse même de Châteaupanne, en face de Saint-Hervé, et de l'autre côté de la Loire, existe précisément un endroit nommé *la Grotte* (2). La grotte, il est vrai, a été rem-

(1) Grandet, p. 64. — Une note égarée dans ses manuscrits, confirme les renseignements précédents :

« Il y a trois femmes solitaires en Anjou qui y sont mortes en odeur de sainteté, Eve, Osenne et Pétronille. Marbœuf, évêque de Rennes, a écrit à Eve. »

(2) L'abbé Allard, vicaire de Montjean, est le premier à avoir fait cette

placée par une maison au siècle dernier. Mais le nom, la position, la construction sur le flanc du rocher ne laissent guère de doutes, quoique la tradition se taise à cet endroit, sur la désignation probable de ce lieu comme demeure de la B. Eve.

Je termine ce paragraphe par une autre citation qui concerne à la fois saint Hervé et la B. Eve.

« Raynaut le (saint Hervé) voyant enflammé d'un zèle ardent de l'amour de Dieu fist ce qu'il put pour arrester Hervé auprès de sa personne, affin de profiter de ses bons exemples. Mais son amour pour la retraitte l'emporta sur les offres obligeantes que luy fict Raynaut, lequel cédant enfin à son inclination luy marqua du consentement de son chapitre une place dans l'isle de Chalonne, où il pourroit bastir un hermitage, mais à condition qu'il y serviroit Dieu avec ses clercs réguliers, qu'il ne passeroit point dans un autre ordre, et qu'ils seroient toujours soumis à l'évesque d'Angers et à son chapitre. Hervé y fut et y meina pendant plusieurs années une vie également austère et édifiante. Il se rangea sous sa conduite, ainsi que sous celle de Robert d'Arbrissel, des personnes de différents sexes qui vivoient dans des cellules séparées et éloignées les unes des autres. Il y eut entr'autres une fille nommée Eve, laquelle attirée par l'odeur des vertus de Hervé, traversa les mers, et vint d'Angleterre dans l'île de Chalonne, où elle s'enferma dans un sépulcre, toute vivante. Marbœuf, évêque de Rennes, qui connaissoit sa vertu, luy écrivit plusieurs lettres, raportées par le P. Maugendre, parmy les Epitres de ce prélat, qu'il a données au public. Marbœuf en écrivit aussi plusieurs à Hervé, pour le prier de recevoir des prosélytes qu'il vouloit lui envoyer et il le loue entr'autres choses de son désintéressement et de ce qu'il ne voulait rien prendre pour la subsistance des disciples qui se rangeoient auprès de luy.

» Nous ne savons pas précisément en quelle année mourut

intéressante observation hagiographique, que je suis heureux de pouvoir consigner ici et à laquelle je me range bien volontiers.

Hervé, mais il fut bientost canonisé par la voix du peuple. On a basti une église et un prieuré dans le lieu où on voit encore son tombeau, et cette église porte le nom de Saint-Hervé (1). »

XXXIX. PRIEURÉ DE S. VINCENT, OU MONASTÈRE D'AIA. (2)

Les archives de la préfecture possèdent un dossier fort considérable et important sur ce prieuré, fondé par saint Maurille, possédé par les bénédictins de Marmoutier, près Tours, et uni, dès la fin du XIIe siècle, au prieuré de Saint-Quentin en Mauges (3). Pour abréger, je ne citerai que quelques chartes, et me contenterai d'analyser les autres.

Une charte notice, sans date, mais qu'il faut reporter entre les années 1037 et 1047 (4), nous apprend que Hubert de Vendôme, évêque d'Angers, donna aux religieux de Saint-Martin de Marmoutier, près Tours, deux parcelles de terre situées à Chalonne, l'une nommée *Palesus*, sur le bord du Layon, l'autre *Radiolaria*.

Le *prévôt* et le *maire* du château épiscopal sont chargés de la transmission de la donation, faite en présence du *sénéchal*, du *bouteiller*, du *prévôt* et du *veneur* de la maison de l'évêque.

« Notitia de terra Huberti Episcopi.

» Apud Calompnam est. Andec. f. Nosse debebitis, si qui

(1) Grandet. *Martyrologe*, v° S. Hervé.

(2) *Aia* se traduit littéralement par *la Haie*. Or, près du lieu nommé aujourd'hui Saint-Vincent, existe une maison avec ses dépendances, qui est qualifiée *la Haie* sur le plan cadastral. A défaut de tradition locale sur l'emplacement primitif du monastère d'*Aia*, ne serait-on pas fondé, d'après la dénomination française, de le placer à *la Haie*? — On a constaté à la Haie des *souterrains-refuges*, qui, paraît-il, s'étendraient assez loin, et communiqueraient avec le château des Evêques.

(3) Marchegay. *Les prieurés de Marmoutier en Anjou*, p. X, XI.

(4) J'accepte les dates telles qu'elles ont été fixées par M. Marchegay, ancien archiviste de la préfecture.

» eritis posteri nostri Majoris scilicet hujus habitatores sancti » Martini. Hubertum Andecavensem Episcopum donassa sancto » Martino et nobis sub regimine nunc agentibus Domni ab- » batis Alberti duas terre particulas. Quarum una in loco » sita est qui Palesus appellatur. Super fluvium Ladionem » nuncupatum. Inter terram Huberti de Porta et pratum » Gauscelini filii preposite. Altera autem in loco habetur qui » Radiolaria dicitur juxta terram scilicet Gauffredi cuiusdam » clerici. Hanc itaque terram apud Calumnam consistentem ab » omni scilicet censu aliave consuetudine liberam vita decessurus » memoratus episcopus sancto Martino donavit et nobis. Traden- » tibus eam jussu ipsius his suis hominibus Ingelbaldo preposito, » et Ingelberto maiore, suscipientibus his monachis nostris Vul- » grino tunc abbate sancti Sergii atque Inisiano medico, testibus » istis :

» Rainaldo senescalco.
» Huberto butelerio.
» Bernardo preposito.
» Petro venatore.
» Algerio senescalco.
» Guidone filio Gradulfi.
» Gualterio homine sancti Martini
» Stephano Bella barba
» Homine sancti Martini.

La charte suivante doit être comprise entre les dates 1037 et 1064. Elle se réfère à des dons faits sur l'église Saint-Quentin en Mauges, par le prêtre Hardouin. Ce qu'elle offre de plus important est la mention expresse de la consécration de l'église même de Saint-Quentin, acte plusieurs fois répété en ces termes : *Cum eadem dedicaretur ecclesia, et ipsa adhuc dedicationis die, ad eandem dedicationem Episcopum cum omnibus nos pavimus soli.* Or, à cette date, la consécration dut être faite par Hubert de Vendôme, ou plus probablement par Eusèbe Brunon.

« Notitia de ecclesia sancti Quintini Facta Andegavi.

» Nosse debebitis si qui eritis posteri nostri Majoris scilicet hu-» jus habitatores monasterii sancti Martini Harduinum nomine » presbyterum quemdam tenuisse ecclesiam sancti Quintini Ande-» gavensis territorii Medalgie pagi, proximam castro Monti Re-» belli, dimidiam scilicet de Tescelino ejusdem castri quodam ho-» norato et dimidiam de Guidone de Boeria (la Bourie). Donasse » autem sancto Martino et nobis sub regimine Domni Alberti » abbatis Deo servientibus, Tescelinum illum eam medietatem quæ » contingebat ipsum et alteram à prefato presbitero nos emisse » solidis XXti precio constante. Idque jam dictum auctorizasse » Guidonem atque Rodulfum germanum ejusdem isto ut aucto-» rizaret XII. accipiente denarios et illo solidos X. omnem que » oblationem in festivitate omnium sanctorum ad eandem eccle-» siam venientem. Qui tamen posteà cum eadem dedicaretur » ecclesia, totum in perpetuum demisit altare, accipiens pro hoc » dimidium arpennum terre de casamento (1) ipsius altaris et » decimam unius arpenni et dimidii vinee et ipsa adhuc dedica-» tionis die suam totius oblationis partem et remissionem cus-» todie mensis unius quam debebat vero seniori Rotgerio de » Monte Rebelli. Pro hoc etiam ad eandem dedicationem episco-» pum cum omnibus suis nos pavimus soli. Post aliquantum vero » temporis idem Guido moriens dimisit nobis ipsum dimidium » arpennum terre et integrum vinee cum ejus decimæ censu et » vinatico (2), cumque eidem redhibitionibus ex altero demidio. » Appenditium quoque quoddam ad capitium sepe dicte ecclesie

(1) « Casamentum, de prœdiis ecclesiarum et monasteriorum, titulo advocatiæ et defensionis subinfeodatis, maxime intelligendum est. » *Glossarium* de Du Cange. édit. Didot, v° Casamentum.

(2) « Vinaticum, vini penus, suppeditatio, præbitio, gall. *provision, fourniture de vin.* » Du Cange, v° *vinaticum.*

» sancti Quintini et consuetudinem (1) totam unius quam postea
» emimus mansionis (2) ejusdem loci..... (3) »

(1) « Consuetudo, præstatio, pensitatio quod ex consuetudine præstatur, cujus initium ignoratur et a quo inducta. » *Idem*, v° *consuetudo*.

(2) « Mansio, ubicumque manemus, hinc nostris *maison* pro œde » *Idem*, v° mansio.

(3) Arch. Pref. f^ds. Saint-Quentin.

X. Barbier de Montault,

Historiographe du diocèse.

CHRONIQUE.

Collaboration des sociétés savantes d'Angers aux recherches sur la topographie des Gaules. — Il y a environ deux ans, sur un ordre spécial de l'Empereur, il a été établi au ministère de l'instruction publique une commission de douze membres, choisis dans l'Institut et autres corporations savantes, pour recueillir et coordonner tous les documents nécessaires à la rédaction d'une *Topographie* complète *des Gaules*. Au mois d'avril dernier, la commission a présenté à l'Empereur la minute d'une première carte intulée : *Carte de la Gaule sous le proconsulat de César*. En ce moment, M. Jacobs, archiviste paléographe, membre de la commission, publie dans le *Journal général de l'Instruction publique* une suite d'articles, pleins d'intérêt, qui font connaître, par départements, les ressources que la commission centrale a trouvées dans la collaboration des sociétés savantes de chaque localité. Voici la partie de ce travail qui se rapporte au département de Maine et Loire :

« *Maine et Loire* est un des départements où les savants se sont le plus signalés par l'intérêt et l'étendue de leur collaboration. M. Godard-Faultrier, correspondant du ministère, a adressé un très long Mémoire manuscrit intitulé : *Monuments antiques de l'Anjou*, ou *Mémoire sur la topographie gallo-romaine du département de Maine et Loire*, et rédigé sous les auspices de la *Société d'agriculture, sciences et art d'Angers*. L'auteur démontre très bien par des inscriptions, par des médailles, des sépultures nombreuses et par des débris gallo-romains, la haute antiquité d'An-

gers. Parmi les monuments dont existent encore des vestiges considérables, se trouvent notamment un capitole et une enceinte murée. Quant à la ville celtique des Andes, qui prit, à la suite de la conquête de César et par flatterie pour ses vainqueurs, le nom de *Julio-majus,* nous admettons avec M. Godard-Faultrier qu'elle occupait l'emplacement actuel, contrairement à l'opinion de M. de Matty de la Tour, qui veut la placer en un petit bourg appelé Andard, à douze kilomètres d'Angers. Le même savant nous a donné pour tout Maine et Loire, une liste par arrondissement des points où ont été trouvées des antiquités. Il résulte de ces recherches que l'origine ou l'existence de quatre-vingt-six localités peut être reportée à l'époque gallo-romaine. Enfin, l'auteur du Mémoire que nous mentionnons a entrepris de restituer les voies de communication qui devaient relier entre eux ces divers points. Ses éclaircissements et ses additions à la table de Peutinger nous semblent, pour la plupart, fort bien discutés et bien établis; la commission doit leur faire subir un nouvel et minutieux examen dans les études qui préparent celles de ces cartes où figurera le réseau des voies romaines. Depuis ce Mémoire manuscrit, M. Godard-Faultrier a adressé à la commission deux brochures sur les antiquités de l'Anjou et particulièrement de l'arrondissement d'Angers, où nous trouvons des indications précieuses. De son côté, M. de Matty de la Tour a entrepris de restituer la voie de Tours à Angers. Nous avons eu plus d'une fois occasion de citer avec éloge les travaux de ce savant, bien que ses vues, toujours très ingénieuses et ses conclusions souvent bien hardies, n'aient pas toujours été adoptées par la commission. Enfin, nous mentionnerons encore dans ce département de *Maine et Loire* quelques indications archéologiques fournies par M. Guillory, président de la *Société industrielle d'Angers*, à propos de débris romains découverts près de Chalonnes-sur-Loire, et d'utiles renseignements de M. Béraud, conseiller à la Cour impériale d'Angers, relatifs à l'emplacement de la station *Segora*, et à une des voies qui y conduisaient. »

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 11 juillet 1860.

Présidence de M. GODARD-FAULTRIER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement de la correspondance.

M. H. Lepage, président de la Commission archéologique de Lorraine, fait connaître, d'après la *Biographie du Parlement de Metz*, les armes de la famille de Couët du Viviers de Lorry. Elles sont de gueules, à trois fers de flèche renversés d'argent, posés deux en chef et un en pointe. Cimier : un homme tenant une flèche dans chaque main. Devise : *Litteris et armis.*

Une discussion s'élève au sujet d'une lettre de M. le curé de Chalonnes sur la *Blée*, espèce de carillon sonné immédiatement après l'*Angelus*, le matin et le soir, depuis le 25 mars jusqu'au mois d'août. Cet usage existe encore dans un certain nombre de paroisses de la Vendée. Il paraît avoir été institué pour attirer les bénédictions divines sur les récoltes.

Parmi les travaux adressés à la Commission et déposés sur le bureau, on remarque : la 1re livraison d'une revue publiée sous la direction de Mgr l'archevêque d'Auch ; une curieuse note de M. l'abbé Corblet ; un arrêt du conseil d'Etat du Roi qui or-

donne les travaux nécessaires pour conduire dans le collége de la Flèche les eaux de différentes sources, et la construction d'une fontaine dans la ville de la Flèche : 12 mai 1769.

M. Godard lit une notice sur la commune de Saint-Remy-la-Varenne, et sur le chancelier Poyet, jurisconsulte du xve siècle, né dans cette commune. Ce travail est renvoyé au comité de rédaction.

M. l'abbé Barbier de Montault donne lecture de plusieurs inscriptions qu'il a prises dans les églises de Montigné, de Jarzé et de Coutures. D'autres inscriptions sont aussi communiquées par M. le curé de Luigné ; elles concernent son église et un monument de l'église de Cléré.

M. l'abbé Barbier de Montault lit une note sur deux reliquaires, imitations de la *sainte chemise*. Ils sont en argent et datent du xviie siècle. L'un d'eux appartient à Mlle Quesneau, d'Angers, et l'autre à M. le curé de Chavaignes.

M. Brunetière lit le compte-rendu d'une fête religieuse qui vient d'avoir lieu avec une grande solennité à Avesnières, près de Laval.

Différents objets offerts au Musée archéologique de la ville sont exposés sur le bureau : une crosse du xiiie siècle, faussement attribuée à Pétronille de Chemillé et donnée par M. Millet ; un sceau en cuivre provenant de Montrevault, donné par M. Tristan Martin ; deux pièces carlovingiennes, trouvées à Brion près de cercueils en pierres coquillières ; diverses plaquettes données par M. l'abbé Barbier de Montault.

L'assemblée examine avec intérêt ces différents objets, puis la séance est levée.

Le Secrétaire de la Commission,

PAUL LACHÈSE.



CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît le 1er de chaque mois, par livraisons chacune de deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.



SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

1860
Oct.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1860. — Octobre.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1860






FAMILLE LANIER

AU FOYER DE SON LOGIS

DE LA RUE SAINT-JULIEN, A ANGERS.

La gravure que nous donnons dans ce numéro du Répertoire représente incontestablement un personnage de la famille Lanier, ainsi que le prouvent ses armoiries, mais lequel? Claude Ménard n'aura pas fait mettre son nom, parce que sans doute il l'ignorait; cependant, comme dans le *Peplus* il décrit l'histoire de Guy Lanier, époux de Charlotte Lelièvre, enterré dans l'ex-église de Saint-Julien, il est présumable qu'il croyait que notre gravure se rapportait à lui; toutefois nous penchons pour y voir plutôt la représentation de François Lanier-Davy.

Le lecteur appréciera nos motifs, qui se trouvent consignés dans la notice suivante :

Au bas de la rue Saint-Julien, à Angers, sur votre main gauche en descendant, frappez à une très-grande porte moderne; entrez, c'est là qu'est aujourd'hui la demeure de l'honorable M. de Danne, et c'était autrefois l'un des hôtels de la famille Lanier. Le porche franchi, vous vous trouvez dans une cour environnée de trois côtés par des constructions des XVIe et XVIIe siècles, remises à neuf.

Cette habitation, comme la plupart des logis du moyen âge et même de la renaissance, conserve encore une certaine physionomie claustrale; au dehors nulle apparence.

L'architecture des hôtels, jusqu'au XVIIe siècle, était en quelque façon recueillie et s'épanouissait au dedans, autour d'une cour d'étendue moyenne; elle tenait ce plan des cloîtres, qui le tenaient des maisons romaines. De nos jours, le contraire a lieu, l'architecture ambitionne de se montrer dans la rue. Par là nous pouvons facilement saisir la différence des mœurs; à nos pères la vie intérieure et douce, à nous les existences avides de bruit et d'éclat.

Mais nous voilà dans le salon où se trouve la cheminée qui va nous servir à grouper devant le foyer les principaux membres de la famille Lanier. Elle est large et haute, elle appartient aux dernières limites du bon vieux temps, durant lequel on adorait le coin du feu. Présentement nos foyers se rétrécissent, parce que nous vivons moins en famille; c'est logique, mais regrettable.

Décrivons celui des Lanier; cette cheminée, haute de 4 mètres environ, et d'à peu près autant de largeur, porte un vaste manteau au sommet duquel on lit cette inscription sur marbre :

DVRABIT CVM FOMITE FLAMMA.

Traduction : — « Alimentée la flamme durera. »

Au-dessous est une peinture sur toile représentant l'amour terrestre faisant brûler son carquois, tandis qu'un autre enfant, l'hymen, je crois, allume sa torche au feu céleste.

Plus bas paraît un casque de profil qui domine le blason des Lanier.

Immédiatement au-dessous des armoiries est une seconde inscription, précédée d'un monogramme :

ƆLG. SACRIS JVNXIT IGNIBVS IGNES.

Traduction : — « Aux feux sacrés il a joint les feux du foyer. »

Ensuite vient l'âtre, converti malencontreusement en garde-manger : — des viandes au lieu de la bûche de Noël! —

Le pourtour de la cheminée est incrusté de marbres variés et orné de guirlandes de fruits, ainsi que de deux demi-cariatides sculptées en pierre calcaire.

Assurément les quelques personnages de la maison Lanier que nous allons passer en revue, ne se sont pas tous chauffés à la flamme de ce foyer, et cependant, par besoin d'unité dans notre rédaction, nous prendrons la liberté de les y grouper en famille ; l'histoire n'a-t-elle pas ses revenants? Je sais bien que les évocations dont on a tant abusé ne sont plus de saison, mais c'est commode, j'espère d'ailleurs que la vérité n'y perdra rien.

Toutefois, auparavant, je prie le lecteur de quitter l'hôtel Lanier et je l'invite à descendre avec nous au *port Ligné*. Voilà un nom qui vient très à propos sous notre plume, un nom qui a soulevé plus d'une controverse, comme si cela en valait la peine; ce n'est point *Ligné* qu'il faut dire, assurent certains auteurs, mais bien *Lanier*, parce qu'un membre de cette maison aurait fait creuser ce port en 1392 (1); d'autres pensent que *Ligné* est le vrai terme, du mot latin *lignum*, signifiant *bois*, attendu que de tout temps ce lieu a été le port où l'on débarquait les bois de diverses sortes; plusieurs émettent une opinion moyenne, et croient du moins qu'un Lanier a fait réparer ce port (2); d'où suit que le peuple l'a tantôt appelé *port Lanier* et tantôt *port lenier, Ligné* ou *Ligny*, sans aucune prétention, j'imagine, au calembourg; croyez-en, lecteur, ce qu'il vous plaira, et entrons dans le canot.

Nous sommes en février, la rivière couvre les prairies entre Angers et la Baumette, elle s'arrondit comme un beau lac. Notre

(1) Ménage, p. 116 et 117, Vie de Pierre Ayrault.

(2) Cette opinion semble être la plus raisonnable, puisqu'il résulte d'un acte du chapitre de l'église d'Angers du 12 septembre 1247, que le *port Lenier-marchand* existait dès l'an 1032; il aura donc seulement été réparé en 1392. Ménage, Vie de P. Ayrault, p. 117.

voile nous pousse au large vers le coteau des Fouassières; nous abordons non loin de la Papillaye. Les ancêtres des Lanier avaient en ce lieu un manoir et y ont eu leurs tombeaux; de tout cela que reste-t-il? à peine un souvenir! recueillons-le pieusement.

Dans une charte (1) dont nous avons la copie, le frère Guillaume, abbé du monastère de la B. H. Marie de la Reale (*de Regali*), de l'ordre de Saint-Augustin, au diocèse du Poitou, nous apprend qu'en 1280 Herbert Lanier et Ales, sa femme, citoyens d'Angers (*cives andegavenses*) s'étaient proposé de faire construire non loin de leur ville et près de leur manoir de la Papillaye (*juxta manerium eorumdem conjugum de Papilleya*), un oratoire et un logement pour trois ou quatre frères dudit ordre. Ces religieux devaient, moyennant diverses sommes et à certaines époques de l'année, faire des prières pour le repos de l'âme de Durand Lanier, de Roger Lanier, d'Avitia et de Jeanne, père, frère, mère et fille dudit Herbert, et aussi pour Gaverand et Jeanne, père et mère d'Ales. Cette fondation eut son effet.

Gui Lanier-Lelièvre, conseiller du roi Henri III, visita, l'an 1583, l'église de la Papillaye, ce premier *enfeu* de sa famille, et trouva au milieu du chœur, place ordinairement réservée aux fondateurs, les sépultures d'Herbert et d'Ales, ornées de leurs armoiries : *d'azur au sautoir formé de carreaux d'or*, *cantonné de quatre lâniers éployés de même* (2).

Hiret, autre visiteur, qui écrivait au commencement du XVIIe siècle, nous apprend que sur ces deux tombeaux, on voyait *les effigies en cuivre* d'Herbert et de sa femme, et ces effigies étaient *en relief*, selon Barthélemy Roger, et *couchées* d'après

(1) Elle diffère un peu de celle que l'on trouve imprimée page 241, dans les *Remarques sur la vie de Pierre Ayrault*, par Gilles Ménage.

(2) Les armes des Lanier sont autrement blasonnées dans un manuscrit que possède un libraire de Lyon; Elles portent : *d'argent au chevron d'azur chargé de trois alerions d'or*, *accompagné de trois têtes de lanier de sable.*

Péan de la Tuilerie (1); ces statues existaient encore vers 1778. Que sont-elles devenues? Elles auront sans doute passé dans le creuset révolutionnaire. Appartenaient-elles réellement au XIIIe siècle? C'est une question que nous examinerons plus tard. Les épitaphes disparurent aussi, mais Hiret et Péan nous les ont conservées, il est vrai, d'une façon presque inintelligible, puisqu'ils ont écrit, notamment celle d'Herbert, comme de la prose, tandis qu'elle est en mauvais hexamètres, quelques-uns même pleins de fautes de quantité. Nous rétablirons ces épitaphes à l'aide de plusieurs versions comparées, essayant en même temps d'en donner une traduction le plus fidèlement possible.

Epitaphe d'Herbert ou Hymbert.

ANNO CENTENO DECIES ET BIS NVMERATO
ET NOVIES DENO PARITER SIBI CONSOCIATO (2)
HYMBERTI DOMINI VITAM FERT DRACHMA QUATERNUM
COMMVNIS SOMNI CVI SIT DIADEMA SVPERNVM.
QVI LEGIS HOC FRATER JVVENIS VETVS IMPVBA MATER
HIC ORANDO PATER ET AVE DIC MENTE PIA TER

Traduction.

« L'an mil deux cent
» Quatre-vingt-dix

» La vie du seigneur Hymbert mérite une quadruple récompense.

(1) Il paraît bien qu'au XIIIe siècle, en Anjou, l'art du fondeur était très avancé et que l'usage des effigies en cuivre et en relief était assez répandu, puisqu'à la même époque, le tombeau de Guillaume de Beaumont à la cathédrale, et celui de Michel de Villoiseau aux Jacobins, tous deux évêques d'Angers, étaient ornés de leurs statues couchées et en cuivre.

(2) Mot à mot : L'an dix fois cent, et cent deux fois nombré, plus dix fois neuf, c'est à dire 1290. Cette manière de compter appartenait aux Romains; elle était encore en usage au XIIIe siècle, comme le prouve cette nscription.

» Que la couronne céleste du commun sommeil lui soit donnée.
» Toi qui lis cela, frère, jeune ou vieux, fille ou mère,
» En priant ici, récite avec un pieux recueillement d'esprit trois
» fois *Pater* et *Ave.* »

Epitaphe d'Ales.

ALES FVNDATRIX HVJVS LOCI.
PLORES ANDEGAVI HVJVS MORTEM MVLIERIS
QV.... SE..... MONACHIS.
VIX SIMILEM REPERIES.
HAEC PIA MATRONA FVIT; AD SINGULA PRONA
PAVPERIBVS DONA PRAEBENS; HANC CHRISTE CORONA.

Traduction.

« Ales, fondatrice de ce lieu.
» Que l'on pleure à Angers la mort de cette femme
» Qui. . . . . aux moines.
» A peine trouvera-t-on sa pareille.
» Elle fut pieuse dame, portée naturellement aux bonnes œuvres,
» Charitable aux pauvres. O Christ! daigne la couronner.

A notre tour nous avons visité la Papillaye en février 1859, accompagné de MM. Barbier de Montault et de Livonnière, l'un archiviste et l'autre trésorier de la commission archéologique. Nous arrivions très à propos, car des ouvriers, par l'ordre du nouveau propriétaire, M. Grollot, étaient occupés à remuer le terrain sous lequel précisément se trouvaient les restes de l'église incendiée vers 1793. Il nous fut aisé d'en mesurer l'étendue : longueur 35 mètres, largeur 8, chœur carré. Des fragments de peintures murales, de grisailles ainsi que de pavés vernissés et fleurdelisés, nous prouvèrent que cette église avait été très-ornée. Au nord de son chevet existe encore une chapelle carrée, dédiée à saint Etienne, d'après Grandet; elle appartient au *style planta-*

genet ogival; sa voûte, portée sur huit pendentifs, quatre aux angles des murs et quatre au milieu des côtés, est fort belle et très-certainement de l'époque du fondateur Herbert Lanier.

Un petit cloître régnait autrefois au nord de l'église, contrairement à l'usage qui plaçait ce genre d'édifice au sud.

Quittons la Papillaye et rentrons dans le canot pour descendre la Maine et remonter ensuite la Loire jusqu'à Sainte-Gemmes, terre qui, aux XV, XVI et XVII[e] siécles, appartint aux Lanier.

Charmant est ce lieu que baigne le fleuve aux ondes larges et tumultueuses en hiver. Un beau château du XVIII[e] siècle, et qui sert présentement d'asile aux aliénés, s'élève en amphithéâtre sur la pente douce d'une colline; il a remplacé celui qu'occupaient les Lanier. La paroisse de Sainte-Gemmes date du XI[e] siècle et s'est développée au XII[e]; son église garde encore des traces de cette dernière époque. Foulque Nerra et d'autres comtes d'Anjou, au rapport du curé Robin, page 81 de sa *dissertation sur l'antiquité de l'église Saint-Pierre,* « donnèrent à Saint-Martin (d'An- » gers) toutes les dimes du canton de Sainte-Gemmes, sur les » bords de la Loire. Les peuples s'y étant multipliés, les chanoi- » nes de Saint-Martin furent obligés d'y mettre un prêtre de leur » collége pour y cathéchiser et administrer sous leur direction. » Et Robin ajoute ailleurs, p. 80 : « Sainte-Gemmes est une église » dépendante de Saint-Martin que les comtes d'Anjou, rois d'An- » gleterre, bâtirent d'abord sous le nom de Saint-James, qui » veut dire Saint-Jacques (1), par corruption on a dit Sainte- » Gemmes. »

La voûte sous le clocher est en style plantagenet et remonte incontestablement au XII[e] siècle.

Sous la première arcade de cette voûte paraît une sorte d'arc de triomphe dans le goût de la fin du XVII[e] siècle; à droite et à gauche on voit deux médaillons-portraits sculptés en relief; l'un

(1) Quoiqu'il en soit de cette assimilation de noms, il n'en reste pas moins vrai que la vraie patronne de cette église est Sainte-Gemmes.

d'eux pourrait bien représenter un Lanier, fondateur dudit arc de triomphe (1).

Abandonnant notre canot, nous rentrons à Angers, afin de nous rendre dans l'église des Ursulines, autre lieu où nous trouvons encore des traces de cette illustre maison.

C'est d'abord le cénotaphe de Guillaume Lanier, seigneur de l'Effretière, conseiller au grand conseil et plus tard conseiller d'Etat, fils de Gui Lanier-Lelièvre, et mari de Lucrèce Louet; c'est ensuite le tombeau de Guillaume Lanier, son fils, connu sous le nom de seigneur de Baubigné, conseiller au grand conseil, époux de Marthe Lefèvre de la Faluère, inhumée avec lui.

Les deux inscriptions suivantes les feront mieux et plus authentiquement connaître que ce que nous pourrions dire.

Cénotaphe de Guillaume Lanier-Louet.

Ce cénotaphe, placé contre la muraille du nord de la chapelle des Ursulines, à droite de l'autel, est orné du portrait à l'huile de ce conseiller d'Etat, ainsi que de ses armoiries. L'usage de ces portraits dans nos églises d'Anjou date de 1600, au rapport de Bruneau de Tartifume (Manuscrit, Angers, p. 477). Les Lagouz père et fils, peintres angevins du XVII[e] siècle (2) les mirent en vogue, ainsi qu'on peut l'inférer d'un passage de Louvet, année 1633, dans lequel il nous apprend qu'à cette date les cordeliers d'Angers, réunis en chapitre, firent placer beaucoup de riches tableaux à l'huile faits par les Lagouz, « peintres grandement es-
» timés, comme il se peut voir tant dans les églises qu'à l'hôtel
» et maison de ville, où il y a des portraits au naturel d'un grand
» grand nombre d'habitants..... »

Mais revenons à notre cénotaphe, ou plutôt à son inscription :

(1) Suivant une tradition ce serait un sieur de Vauxdesir, seigneur du lieu, qui aurait fait faire cet arc de triomphe.

(2) Le père se nommait Jean et le fils Claude (Ménage, Vita G. Menagii, p. 77).

D. O. M.

S.

A ☧ Ω

CVLIELMO. VIDI. F. LANERIO
VETVSTA. INTER. ANDEIS GENTE
V. NOBILI.
QVI MITIORIBVS. LITERIS. MAIORIB. DISCIPLINIS
EXPOLITVS
IN ARMORICO. SENATV. PER. ANN. VI
CONSVMATÆ. DEMVM. ILLIVS PRVDENTIÆ. ACTIS
ALTE RADICIBVS
PARĒTI. EXIMIO. IN. MAGNUM. GALLIARV̄ CŌSILIVM
SVFFECTVS EST
ANNOS. TOTOS. XV. SENATOR XX. PRIMÆ. SĒTETIÆ. AVTOR
MVNERIS. TANTI. APLITVDINEM. BONORV̄. ŌNIVM. JVDICIO
PVBLICA EXISTIMATIONE
SUPERAVIT
INSIGNIS. IVSTITIAE. PRAESTĀTIS. FIDEI. CŌSILII. SAPIENTIAE
ILLVSTRI. COMMENDATIONE
A. LVDOVICO. XIV. REGE CHRISTIANISS
CONSISTORIANI. (1) COMITIS. ORDINARII
QUI. HONORVM. EST APEX
CONSESSV. ORNATVS
TRIENNIO. POST. AD. IMORTALITATĒ. DEMIGRAVIT
AN. SVO LXV. REGIS. AETERNI. CIƆIƆCXLVI
DIE. IX. V. MENSIS
LVTETIAE. PARISIOR. IBI QUE. COMPOSIT 9
IN. B. GERMANI ALTISSIODOREN
AGNO. SACRARUM. VIRGINV̄. DVCI. CHRISTO. IESV. DN.
HANCCE. BASILICAM
VIRGINI. ΘΕΟΤΟΚΟ. AEDE. IN DOĪNICA. FF PRAEDICATOR
SACELLVM ELEGANS
EXAEDIFICAVIT

(1) Consistoriani comitis, doit se traduire par conseiller d'État. Voir Encyclopédie, t. IX, p. 51.

CONIVGI. CHARISSIMO. LVCRETIA. LOETA
PARENTI. OPTIMO. GVLIEL. F.
MISCENTES. DOLOREM. DESIDERIA ET LACHRIMAS
M M
P· (1).

Traduction :

« Sous l'invocation de
» Dieu très-bon, très-grand,
» Très-saint,
» Christ alpha et oméga.
» A Guillaume Lanier, fils de Gui
» de vieille souche angevine,
» homme noble
» qui, très-versé dans les humanités et les hautes études
» auxquelles il s'adonna
» au parlement de Bretagne durant six années,
» fut ensuite, eu égard à ses actes d'une prudence consommée
» et d'une grande profondeur de vues,
» nommé à la place de son illustre père
» en qualité de conseiller du roi en son grand conseil,
» charge qu'il occupa pendant 15 ans. Il remplit aussi celle de
» membre du parlement de Bretagne
» durant 20 années, y donnant le premier son avis,
» ce qu'il fit d'une façon éminente
» au jugement de tous les hommes de bien
» et d'après la commune renommée.
» D'une justice remarquable, d'une bonne foi rare, homme sage
» et de bon conseil,
» il dut à ses qualités éminentes

(1) Cette inscription que nous avons adressée au Ministre de l'instruction publique, d'après le rapport de M. de Guilhermy a été mise en réserve pour le recueil des inscriptions de France (Lettre ministérielle du 28 juin 1860).

» d'avoir été nommé par Louis XIV, roi très-chrétien,
» membre de son Conseil d'Etat,
» charge qui est le plus haut degré
» des honneurs.
» Trois ans après il mourut
» âgé de 65 années, l'an 1646 de Jésus-Christ,
» le 9e jour du mois de mai,
» à Paris, où il fut enterré
» dans l'église de St-Germain-l'Auxerrois.
» En l'honneur de N.-S. J.-C., cet agneau guide des vierges sacrées,
» Il acheva de construire cette chapelle (des Ursulines d'Angers).
» Il bâtit aussi, en l'honneur de la vierge mère de Dieu,
» au couvent des frères prêcheurs (actuellement la gendarmerie à
» Angers),
» une élégante chapelle (1).
» Lucrèce Louet (2) à son époux très-cher;
» Guillaume leur fils à son excellent père ;
» tous les deux confondant leur douleur, leurs regrets et leurs larmes
» lui ont érigé
» ce monument. »

Passons maintenant à l'épitaphe de Guillaume Lanier, fils du précédent (3). Elle est écrite sur une dalle de marbre noir, en

(1) Le musée Toussaint à Angers, possède un double blason sur lequel on voit l'écusson de Lanier uni à celui de Lucrèce Louet son épouse : ce dernier est d'azur à 3 coquilles d'or posées 2 et 1. Ce double blason provient de l'hôtel de la gendarmerie ; il était sans doute placé dans la chapelle que mentionne notre inscription.

(2) « Lucrèce Louet, dit Ménage (Vie de G. Menage, p. 369), fut mariée » à Guillaume Lanier seigneur de Leffretière, premièrement conseiller au » parlement de Bretagne, et ensuite conseiller au grand conseil et conseiller » d'estat, fils de Gui Lanier aussi seigneur de Leffretière et conseiller au » grand conseil et de Charlotte Lelièvre.

(3) Ménage, ibid, p. 369.

avant du sanctuaire de la même chapelle des Ursulines d'Angers. Elle relate aussi la mort de son épouse :

CY GIST LE CORPS DE MESSIRE GUILLAUME
LANIER CHEVALIER VIVANT SEIGNEUR DE
BAUBIGNÉ, (1) MONTERNAULT, DE L'EFFRETIÈRE (2)
CONSEILLER DU ROY EN SON GRAND CONSEIL
FONDATEUR DE CETTE EGLISE (3) LEQUEL DECEDA
LE 17 9bre 1661 ; PRIEZ DIEU POUR SON AME.
DAME MARTHE LEFEUVRE DE LA FALUÈRE
VEUFVE DU D. SEIGNEUR DE BAUBIGNÉ
APRÈS CINQUANTE CINQ ANS DE VIDUITÉ
PASSÉS DANS TOUS LES EXERCICES DE LA
VERTU ET DE LA PIÉTÉ S'EST REUNIE
AVEC SON MARY SOUS CETTE TOMBE
LE 25 JUILLET 1716, PRIEZ DIEU POUR
LE REPOS DE SON
AME.

La Papillaye, Sainte-Gemmes et la chapelle des Ursulines, tels sont les lieux qui gardent quelques traces de nos Lanier, dont le nom s'écrivait *Lasnier* avant que Gui Lanier-Lelièvre, grand-père de M. de Baubigné, ait cru devoir supprimer l'*s*, au XVIᵉ siècle.

Il est temps, après un si long détour, de revenir à notre cheminée. Nous augurons que Gui Lanier-Lelièvre, né au mois de février 1551 et inhumé le 30 octobre 1608, dans l'église aujourd'hui détruite de Saint-Julien d'Angers, époux de demoiselle Charlotte Lelièvre, seigneur de l'Effretière, conseiller du roi en son grand conseil, fit construire ce foyer ; et voici nos raisons :

(1) Il y a un St. Aubin-Baubigné dans les Deux-Sèvres.

(2) Leffretière et Monternault-Lamaury, terres près de Craon.

(3) C'est plutôt bienfaiteur qu'il fallait dire, car nous avons vu dans la précédente inscription que son père avait achevé la dite église. Peut-être lui a-t-on donné la qualité de fondateur comme héritier.

d'abord il est certain qu'il résulte d'un acte de partage de l'an 1579 (1) que *la maison et appartenances sises rue Saint-Julien* lui échurent; et tout porte à croire qu'il habita ce logis, puisqu'il fut enterré dans la paroisse où cet hôtel était alors situé (paroisse Saint-Jean-Baptiste, autrement Saint-Julien (2)); ajoutons que le style de la cheminée se rapporte très-bien à la fin du XVI[e] siècle, et qu'enfin le monogramme CLG qui précède la devise *sacris junxit ignibus ignes* peut se décomposer ainsi : C. L. G. De cette sorte le C serait la lettre initiale du nom de Charlotte; le G l'initiale du nom de Gui et l'L serait l'initiale des noms de Lanier et de Lelièvre, commune à nos deux époux. Ces initiales, liées entre elles, sont des emblêmes d'union qui vont bien avec le sujet de la peinture de notre cheminée, peinture que je qualifierai de *triomphe de l'amour conjugal sur l'autre amour.* Et quel sujet, bien que traité d'une façon un peu païenne, pouvait mieux convenir à Gui Lanier et à Charlotte Lelièvre, qui de leur alliance eurent neuf enfants. Ceci nous porte à penser, mais sans en avoir acquis la preuve incontestable, que des deux écussons accolés, dont l'un à droite est *Lanier*, et que l'on remarque sur la façade du fond de la cour, l'autre de gauche doit être celui de Charlotte Lelièvre. On y voit en chef une fleur de lys entre deux rosettes, au-dessous une bande horizontale, puis en pointe une troisième rosette; les couleurs n'y sont pas indiquées. Quoiqu'il en soit, cet écusson n'est point celui des Louet, des Grimaudet, des Davy ni des Lefèvre de la Faluère, qui ont eu des alliances avec les Lanier.

Si notre conjecture est fondée, il s'en suit que le tableau du Christ du musée des antiquités d'Angers, et qui porte les armes des Lanier certainement, et des Lelièvre d'une façon présumée, nous offre les portraits à l'huile de Gui Lanier et de Charlotte Lelièvre; ces personnages sont en prière à droite et à gauche du

(1) Archives de la préfecture.

(2) Péan, p. 90.

crucifix ; et comme ce tableau a quelque mérite, et que les Lagouz, qui vivaient à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, n'en manquaient point, il n'est pas téméraire, je crois, d'en attribuer la façon à l'un ou à l'autre.

Le même musée des antiquités renferme encore une planche sur cuivre représentant un portrait qui ne laisse pas d'avoir un grand air de famille avec celui de Gui Lanier-Lelièvre ; toutefois il a plus de fierté dans l'œil, et je ne sais quelle tournure de faucon qui nous remet en mémoire que le lanier est un oiseau de proie ; d'un autre côté, de prétendus vers prophétiques circulant à Angers en 1621 comparaient à un oiseau François Lanier, sieur de Sainte-Gemmes, conseiller du roi, lieutenant-général de M. le sénéchal d'Anjou, maire d'Angers ; les voici :

« Oyseau portant barbe noire
» Sera veu dans la ville noire (Angers)
» Séant sur les fleurs de lys (tapis du présidial),
» Malgré les langues babillardes
» Suivy quatre ans de hallebardes } Allusion à son mairat
» Gardant les clefs de son pays. » } de quatre ans.

J'ignore si l'artiste a eu le dessein de tenir compte de ces vers, dans le galbe qu'il a su donner au portrait en question, mais on le dirait à la vue des manches de la robe, qui sont froncées à leur sommet en manière d'ailes naissantes ; aussi, d'après ce qui précède, ce portrait sur cuivre est-il bien, à mon sens, celui du lieutenant-général François Lanier, époux d'Angélique Davy (1).

Malheureuse cheminée, je l'abandonne sans cesse ! et sous son manteau mes revenants ne paraissent point ; cherchons du moins à entrevoir leur physionomie générale.

Cette famille remonte au XIIIe siècle, la charte de la Papillaye en fait foi. Les Lanier étaient-ils nobles dans le sens de ce mot

(1) Voir la gravure que nous donnons au commencement de cette notice,

à cette époque? Il est permis d'en douter, en présence de la qualification de *cives andegavenses* que porte la charte ; je sais bien que Barthélemy Roger blâme vertement Hiret de les avoir appelés *citadins* et *bourgeois d'Angers ;* je voudrais pourtant savoir quelle autre traduction convient au latin précité. Aussi malgré ce qu'écrit Roger, que le fondateur de la Papillaye, Herbert Lanier, y était de son temps représenté (XVII[e] siècle) « armé de toutes » pièces, son casque à ses pieds, avec l'écusson de ses armes, » j'en crois de préférence les termes de notre charte de 1280.

Cette armure de toutes pièces, et ce casque aux pieds du défunt n'étaient pas, que je sache, absolument dans le goût artistique du XIII[e] siècle ; ces ornements ont bien pu être ajoutés après coup et pour le besoin des circonstances. Je vois, par un titre de partage (1) de l'an 1522, antérieur de plus de soixante ans à la visite précitée faite à la Papillaye par Gui Lanier-Lelièvre, que la noblesse des Lanier était en effet contestée au commencement du XVI[e] siècle. Il s'agissait de l'héritage d'un *Jehan Lanier* et d'une *Marie Regnault,* sa femme, à partager entre quatre enfants : *Gui, Françoise, Isabeau Lanier* d'une part, et *François Lanier* d'autre part. Les trois premiers frère et sœurs puinés demandaient que le partage eut lieu « selon la condition de leurs » père et mère, qu'ils disaient avoir esté de *condition roturière.* »

François, au contraire, articulait « qu'il estoit fils aîné et hé» ritier principal de ses feu père et mère qui estoient nés et ex» traits d'ancienne noblesse (2), et que si sesdits prédécesseurs

(1) Archives de la préfecture.

(2) Nous trouvons dans les archives de la préfecture cette note : « Par » arrêt de la chambre des comptes de Bretagne du 5 décembre 1736, on » apprend qu'en 1439 des commissaires furent nommés pour faire la vérifi» cation des vrais nobles, et Jehan Lanier fut employé parmi eux. » Est-ce parmi les nobles ou parmi les commissaires? On voit qu'au XV[e] siècle, comme au XIX[e], les usurpations de titres furent telles que l'autorité dut les combattre.

» ou aulcuns d'eulx du costé du père, s'estoient mêlés de négo-
» ciations et aulcuns actes dérogeant à estat de noblesse, que ce
» ne luy devait nuire, ni préjudicier, parce que ledit défunt Jehan
» Lasnier son père ne s'estait entremis ny n'avait fait acte déro-
» geant à ladite noblesse et aussy que si le père dudit Jehan Las-
» nier, ayeul desdites parties, s'en estoit aucunement entremis,
» ce avait esté par nécessité de pauvre gentilesse et que l'ayeul
» dudit Jehan Lasnier estoit gentilhomme extrait d'ancienne no-
blesse. .... Bref, ce François Lanier, qui était « docteur en
» droits, régent de l'université d'Angers et conseiller ordinaire de
» madame mère du roy, duchesse d'Anjou (1) », réclamait le partage noble, très-avantageux à l'aîné; l'affaire se termina par une transaction.

A Gui Lanier revint le lieu de l'Effretière avec des vignes à Epiré; à Françoise divers biens et rentes; à Isabeau, femme de messire de La Vergne, le lieu des *Estres*, près la forêt de Craon; et enfin à François la seigneurie de Sainte-Gemmes sur Loire, que nous trouvons qualifiée de baronnie au XVIIe siècle.

Quoiqu'il en soit, de cette contestation qui nous confirme que les insignes d'Herbert Lanier ont bien pu être placés sur son tombeau non au XIIIe siècle, mais entre les années 1522 et 1583 (2) et peut-être par l'intéressé François Lanier, régent en l'université; quoiqu'il en soit, dis-je, de cette contestation il n'en reste pas moins vrai que la famille Lanier fut en Anjou l'une des plus illustres parmi celles qui se rattachaient à la magistrature, « *clarâ* » *ac veteri apud Andes stirpe,* » écrit Ménage, p. 34 (*vita Petri Ærodii)*. Ce serait d'ailleurs se faire une fausse idée de nos vieilles institutions que de croire qu'elles s'opposaient d'une façon absolue au développement de certaines grandes existences sociales, même dans la roture.

Les ambitions médiocres se remuaient alors moins à l'aise que

(1) Louise de Savoie mère de François 1er.
(1) Date de la visite faite à la Papillaye, par Gui Lanier-Lelièvre.

de notre temps, mais rarement les grands mérites manquaient de se faire jour. Les nobles, à ces époques reculées, étaient obligés de compter avec ces légistes profonds qui les dépassaient en savoir. Pendant que les armes se rouillaient au chevet du lit des chevaliers, le glaive de la loi, presque toujours dans les mains de familles roturières instruites, brillait d'un vif éclat, et cet éclat rejaillissait sur ceux qui le tenaient avec justice, haut et ferme. Où rencontrer plus d'influence locale que dans cette maison Lanier, qui fut digne d'être nommée *une famille de Catons*? non qu'il faille prendre cette qualification tout à fait à la lettre, car sous un rigorisme quelque peu janséniste, on entrevoit çà et là certains goûts légers. L'abbé de Vaux, par exemple, ne mena pas une vie sans reproche, et les peintures de notre cheminée sentent de fort loin leur paganisme. Cette renommée catonienne ne nous paraît pas toujours de bon aloi.

On posait beaucoup au XVIIe siècle sous la robe de conseiller, et la physionomie austère était souvent d'emprunt; l'Anjou avait alors un magistrat que l'on qualifiait de *Monsieur qui ne rit jamais*. D'un autre côté, les portraits de trois Lanier, que le musée des antiquités et le couvent des Ursulines possèdent sont des types d'une austérité qui n'est pas sans apprêt; tout cela peut être fort imposant, mais n'a rien de cette franche allure, de cette aimable gaîté qui ne gâte rien.

Telle fut la physionomie générale de cette famille célèbre dans la magistrature et le clergé, mais pas que je sache dans le métier de la guerre, preuve nouvelle qu'elle ne fut point de noblesse d'épée; aussi malgré ce que l'on dit du premier ancêtre des Lanier, qu'il était armé de toutes pièces sur son tombeau de la Papillaye, ou plutôt à cause de cela, nous pensons qu'il est possible d'appliquer à Herbert ces méchants vers adressés au XVIe siècle à Pierre de Pincé :

« Il était de bonne nature,
» Il ne fut armé qu'en peinture. »

On peut donc croire que, par un motif analogue à celui qui fit revêtir Pierre de Pincé de l'habit militaire, lors de son enterrement, en qualité de maire d'Angers, Herbert Lanier a eu le même privilége, en souvenir de fonctions municipales qu'il aurait remplies au XIIIe siècle, car il est certain qu'antérieurement à la charte de Louis XI, Angers jouissait, notamment au XIIe, d'institutions municipales, ainsi que nous l'apprend Théophile Lavallée, dans son histoire de France.

Cette explication, sans détruire notre manière de voir sur l'origine des Lanier, aurait l'avantage de satisfaire les personnes qui voudraient maintenir que les effigies en cuivre d'Herbert et de sa femme étaient du XIIIe siècle.

V. Godard-Faultrier.

(*La suite au prochain numéro*).

ÉTUDES ECCLÉSIOLOGIQUES

SUR

LE DIOCÈSE D'ANGERS

CHALONNE-SUR-LOIRE

●

ARRONDISSEMENT D'ANGERS

(Sixième et dernier article).

De 1047 à 1060, Eusèbe Brunon, évêque d'Angers, abandonne aux religieux de Marmoutier, une terre située près du château de Chalonne et *une vigne excellente*, sise entre l'oratoire d'Aia et la Loire.

Assistent à cette donation, le *prévôt*, le *chevalier*, le *veneur* et le *maire* (1) de la maison de l'évêque, ainsi que le *chevalier* de Chalonne.

(1) « Ces *maires*, dit M. Guérard (Cartul. de S. Père de Chartres, *Prolégom*. p. 54), étaient des officiers ruraux de condition servile qui habitaient les terres de l'évêque et conduisaient les travaux. Mais bientôt, d'humbles tenanciers qu'ils étaient, ils devinrent des propriétaires, des personnages établis comme de petits seigneurs dans les terres de leurs

« Notitia de mansura (1) terre et vineæ quam Eusebius Episcopus dedit. Andeg. f.

» Nosse debebitis si qui eritis posteri nostri majoris scilicet hujus habitatores monasterii sancti Martini Eusebium Andegavensem episcopum donasse sancto Martino et nobis sub regimine nunc agentibus Domni abbatis Alberti unam terre mansuram sitam prope castrum quod Calunna appellant... Dedit... quidam e nostris fratribus..... in eodem loco prepositus nomine David denariorum XII terras... karitatis gratia (*à l'ancien possesseur de cette terre*)..... Addidit (episcopus) igitur donationi predicte cujusdam vinee peroptime dimidium..... sitaque est inter ecclesiolam que monasterium Aie vocatur et Ligerim fluvium. Superiorem illam episcopi donationem Gauffredi Andecavorum comitis erat suo firmare auctoramento et fecit in hac etiam cartula manu propria sacratissime crucis effigiato vexillo. Testibus istis :

» ✝ Harderadus, prepositus episcopi. Guarinus, miles episcopi. Tetmerius, miles de Calunna. Petrus, venator episcopi. Ingelbertus, episcopi major. »

Vers 1055. Cette charte, signée par Eusèbe Brunon, fournit une curieuse *notice* sur le monastère d'*Aia*.

Hubert, évêque d'Angers, donna au monastère de Marmoutier un oratoire, situé à Chalonne, près son château, et dédié à Saint-Vincent, mais plus connu sous son appellation ancienne de monastère d'*Aia*. Jaloux de ce voisinage, les moines de St-Serge,

offices, dont ils avaient rendu la possession héréditaire dans leur famille.
» Leurs tenures sont donc de véritables fiefs... Il y a loin de là au rôle modeste qu'il (le maire) avait auparavant et aux prescriptions qui le concernent dans le Polytique d'Irminon cité par Du Cange : « Nullus villicus, qui vulgariter major vocatur, ministerium suum diutius habere et retinere valeat. » *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 2e série, t. VII, p. 141.

(1) « Agri portiuncula cum tugurio. — Videtur mansura nusquam statutæ et definitæ mensuræ fuisse. » Du Cange, v° *Mansura*.

installés au prieuré de St-Maurille, attaquèrent, les armes à la main, les moines de St-Vincent, injurièrent un religieux en prières, profanèrent les reliques du patron et renversèrent l'édifice. Hubert étant mort sur ces entrefaites, Eusèbe, son successeur, résolut de punir les coupables et leur ordonna, de concert avec l'abbé Vulgrin, la reconstruction de l'oratoire qui, d'après les conventions, ne devait plus être un obstacle à la possession des oblations et autres coutumes. Eusèbe consacra la nouvelle église, déposa dans l'autel des reliques du bras de saint Vincent et tout fut pacifié.

« Notitia Huberti Episcopi de monasterio Aiae. And. f.

» Noverint cuncti futuris nobis temporibus successuri Andecavensem quendam Episcopum nomine Hubertum sancto Martino eique famulantibus monachis monasterii ut nuncupatur Majoris dono dedisse quoddam oratorium in pago civitatis supradicte iuxta castrum Calunnense in beate Dei genitricis et semper virginis Mariæ, sancti quoque martyris Vincentii memoriam constructum. Monasterium Aiae vulgaris hòc appellavit antiquitas. Visum est autem quibusdam non recte mentis hominibus licet sub habitu monachico apud eandem urbem in monasterio sancti Sergii degentibus juris illud sui esse calomniosis profiteri clamoribus. Et quia cupiditatis illorum iniquitatem majoris iniquitatis restabat crimine cumulari ad hunc eos finem ut de quibusdam impiis ait scriptura perduxit digna necessitas ut cum apud semetipsos in iustitie suæ conscientia rei publici pro sua parte sententiam non possent expectare iudicii ad invidentie malivolentiam devoluti profane tandem mentis nequitiam in opus sacrilegum impio furore proferrent quo divina pariter atque humana justissima sine ulla ambiguitate censura ut tanto consummato peccato iam voluntaria mortui ita nisi dissimulatores magis injuriæ quam expetitores vindictæ quos læserent habuissent ultoria nichilominus essent morte multandi Dei nanque sanctorumque ejus remoto metu, spreta reverentia, judicio contempto, sæveritate despecta, vindictæ vacante pa-

» vore, cum apparatu bellico locum illum aggressi, orantem
» primo de monasterio monachum cum multis injuriis expule-
» runt, dehinc ab altario reliquias suprascripti martyris Vincen-
» tii sacrilegis manibus extraxerunt, tum sacre ipsius edicule
» fabricam omnem evertentes, terre coæquarunt, ad ultimum
» quæcunque circa locum illum monachi quibus fuerat datus
» possidere videbantur dissipaverunt, vastaverunt, rapuerunt.
» Jam Episcopus ille Hubertus humane conditioni morte satisfe-
» cerat. Successor ejus Eusebius nomine talia comperiens impro-
» banda non approbavit. Præerat tunc temporis monachis illis
» tanti facinoris auctoribus abbas nomine Vulgrinus, majoris et
» ipse monasterii monachus, non ante multum tempus abbatie
» illi regende concessus. Mox igitur majus monasterium nuncii
» hujus horror intravit, ad Episcopum Andecavensem atque ad
» Vulgrinum abbatem duo directi sunt fratres, percontaturi cur
» tantum fuisset crimen admissum. Quibus abbas ille coram
» Episcopo suo cum multa satisfactione respondens sacrilegii
» illius conscium se non fuisse professus est. Porro monachos
» suos homines esse pervertissimos et districtionis ac severitatis
» sue satis incuriosos. Postremo quicquid illi destruxerant se
» ante etiam quam commissi judicium agitaretur iterum cons-
» tructurum. Tunc suam hanc pollicitationem absque dilatione
» guadiavit implendam. Quid vero de illius sacrilegii reatu publi-
» cis fuerit judiciis actum huic notitie non putavimus inseren-
» dum. Id ea tantum posteris nostris notificare curavimus quod
» illatis dudum calumniis ad nichilum redactis, Martino sanctis-
» simo suisque famulis justitiæ sententia favit, ita duntaxat ut
» oecclesiæ beati Maurilii quam in vico castri superius memorati
» abbatia sancti noscitur Sergii possidere oblationes debitas vel
» quoslibet consuetudinarios reditus seu quicquid parochiæ sue
» ministrare vel ab ea sperare eadem consuevit ecclesia. Oratorii
» de quo sermo ducitur non impediret occasio. Quicquid vero
» quocumque tocius anni tempore, festo privatove die ecclesie
» illius jure quod prelibavimus servato spontanea illuc christiane

» devotionis attulerit religio. Guida contradictione carebit. Itaque
» sepedictum oratorium ab abbate Vulgrino sicut spoponderat
» reformatum prefatus Eusebius Andegavensis Episcopus cum
» clericis suis et quibusdam majoris monasterii monachis magna
» populi undique concurrente frequentia in honore sanctorum
» quorum prius fuerat dedicavit, sumptas etiam de propria ec-
» clesia reliquias brachii sepe memorati martyris Vincentii in
» altario unde priores illas homines abstulerant irreligiosi reve-
» renter collocans (1) sigillo bullavit atque locum illum omni
» deinceps frustrata calumpnia in possessionem eternam sancti
» Martini monachorumque majoris monasterii sua auctoritate
» firmavit. Totius rei geste testium non omnium qui affuerunt
» sed quorum, apud plurimos videbatur excellere notitia, subter
» inserta sunt nomina.

» Eusebius episcopus.

» Fulcodius, capellanus. Albericus, presbyter. Gualterius, fra-
» ter ejus. Marcoardus, nepos Girardi cantoris. Haìmo, clericus.
» Radulfus Burgundio. Adraldus, prepositus episcopi. Bernar-
» dus, prepositus. Teelinus, filius ejus. Giraldus Pictavensis.
» Hubertus, frater ejus. Hubertus, pontonerius. Amalbertus.
» Tetgerius. Seinfredus, miles. Berno, homo Guidonis. Aimeri-
» cus, de monasterio Aie. Laurentius. »

(1) Une copie contemporaine de l'acte ajoute ici :
« Atque ita collocatas devotissimæ studio sollicitudinis obseratione
» diligentissima circummunire curavit. Locum proinde illum omni
» deinceps frustrata calumnia in possessionem æternam sancti Martini
» monachorumque majoris monasterii sua auctoritate firmavit, amplifi-
» cans insuper illum liberalitate propria, addita scilicet cum prætermeanti
» rivulo terra contigua ad construendum altitudinis demersione atque
» anplitudine diffusionis congrua stagnum, molendinum deinde ædifi-
» candum aptissima. Hanc cum suo rivulo juncarias vulgari vocabulo nun-
» cupant. Dedicationis autem quam præfati sumus vel eorum quæ postea
» gesta narravimus tot pene testes affuerunt quot non andecavensis tan-
» tum civitatis terminos verum etiam circumjectas incolebant urbes et
» urbium pagos. »

1055-1056. Pour ôter tout prétexte à de nouvelles querelles entre les abbés de Marmoutier et de Saint-Serge à l'occasion des deux églises de leur dépendance, Saint-Maurille et Saint-Vincent, Eusèbe Brunon régla, par un chirographe, les droits, dîmes et oblations de chacune d'elles. Cet accord fut suivi du baiser de paix, et l'on se retira de part et d'autre, la joie au cœur et la louange de Dieu sur les lèvres, *dato pacis osculo, cum Dei laude discessum est et cum gaudio.*

« Cyrographum concordiæ oratorii sancti Vincentii de Calumna.
» F. And.

» Sicut benivolentiæ est jurgia in pacem componere, sic pru-
» dentiæ litium radices evellere ne pessimi iterum valeant fruti-
» ces pullulare. Cujus provisionis plena erit efficientia si et causa
» unde lis exoritur sapientium judicio terminetur et causæ deffi-
» nitio scripturæ mandetur ne vel ignorantes vel callidi pro in-
» terminatis habeant definita et ita jam sopitam ressuscitent dis-
» cordiam. Unde dignum duximus litteris his cunctis notificare
» fidelibus concordiam quæ inter monachos sancti Martini majoris
» monasterii et sancti Sergii Andecavensis facta est de contentione
» quæ est inter eos pro aliquibus querelis plus equo duraverat.
» Convenerunt coram Eusebio Andecavorum Episcopo abbas
» majoris monasterii nomine Albertus et sancti Sergii abbas Vul-
» grinus cum aliquibus suis..... Pars de parte suas deposuit que-
» relas quas sicut tunc actum est funditus revolvere non opus
» est cum triste sit et longum et minus necessarium... Oratorio-
» lum quoddam quod in parochia Calumniensis ecclesiæ monachi
» majoris monasterii jussu Andecavensis Episcopi ædificaverant
» vel potius restauraverant. Fuerat enim antiquitus institutum
» sed vetustate jam pene collapsum maximam faciebat invidiam
» quia velut emulum videbatur matris ecclesiæ et quæ juris illius
» erant usurpare, sicut sancti Sergii querebantur monachi, quo-
» rum ditioni subjacebat mater illa in memoriam sancti Maurilii
» constructa ecclesia. De hoc ita definitum est ut oratorium
» sicut erat maneat, sed privatum, id est, non illic recursus fiat
» hominum, non consuetudo oblationum, nec unde mater eccle-



» sia vel debitis vel voluntariis privetur donis.
» quis forte vel casu viator vel sponte parochu
» matri non debetur obtulerit suscipi liceat. Hui
» centem vineam monachi sancti Martini possid
» competere sancti Sergii monachi reclamabant
» aliarum quoque quas in parochia Calumniensi
» chi sancti Martini decretum est ut tertiam de
» ecclesiæ sancti Maurilii reddant..... Vinagium
» sis vineis capiebant monachi sancti Sergii di
» sponte monachis majoris monasterii perdonave
» legii multatione pecuniaria quod commissum
» oratorii supra memorati, duæ partes debel
» sancti Martini, has perdonaverunt monachis s
» nitis igitur omnibus querelis, sedatis universis
» ab omnibus horum omnium auctoramento, d
» cum Dei laude discessum est et cum gaudio. Hu
» De clericis. Berengerius, archiclavis. Gosli

1063. *Anno ab incarnatione Domini* MLXIII, G de Chemillé, *accolam* (1) *Camiliacensem*, se pr tier, *laicali habitu*, donne quarante sous à l'ab ce qui lui reste pour s'acheter des vêtements, *c preparandum*, et se voue au service de la co Saint-Martin, soit à Chalonne, *in sancti Ma apud Calunnam.*

1069-1080. « Auctoramentum (2) Gaufredi patris sui Haimerici sita apud Calumnam. » alors abbé de Marmoutier.

Vers 1075. — Vente au prix de cent sols d'u *unum arpentum ex vineis nostris apud Calun*

(1) « Accola, colonus, qui terram colit, labour *accola*.

(2) « Consensus domini vel uxoris aut liberorun Du Cange, v° *auctoramentum*.

moine David, prépo
tion des biens de Ch
nostris in eodem lo

1084-1095. Le
quidam de Calumn
pentum vinee, apu
tres arpennos prati
deux arpens de pré
ultra fluvium Cau

1084-1099. Régl
sel de Chalonne,
moines de Marmou

« Memorie litte
» dini habuimus
» aliquando pulsa
» vandi ledantur.
» nobis abstulerat
» matio fuerat, j
» redditionem co
» rebat, cum tan
» Martini salinar
» Castro Celsi po
» majus monaste
» nem super sal
» pro hoc sibi
» quam bonorum
» ne injustitiam
» liberet eligere
» suumque fuiss
» suimus. Ipsa
» git constituto
» venit, noster
» duxit idoneos
» prolocutorem



» salem beato Martino dederat exhibuit et ut donum suum legi-
» time tueretur ammonuit. Ad quod cum ille coram omnibus
» paratus exurgeret respondit pars mulieris se numquam cum eo
» de sale illo placitaturam sed semper a monachis eum esse peti-
» turam. Dixerunt super hoc boni viri qui affuerunt quod in-
» juste amodo pro sale monachos mulier vel sui inquietarent nisi
» prius Tristannum qui se datorem salis profitebatur restitutorem
» exibebat, legitimum salis possessorem non fuisse comproba-
» rent. Quodque non poterant respuerunt sicque nostri putantes
» se causam illam finisse discesserunt. Transactis subsequenti-
» bus non multis diebus, misit Mathias comes Nannetensis litte-
» ras ad Domnum abbatem quibus eum cum comminationibus
» invitavit ut justitiam de sale toties nominato sue burgensi infra
» tres ebdomadas faceret. Alioquin ipse de rebus sancti Martini
» que Nanneti sunt quantum precio salis equum esset traderet.
» Prior igitur ad respondendum comiti super hoc Nannetum
» profectus rationibus suprascriptis obnixe monstrabat se cause
» huic legitime finem posuisse ipsumque comitem nos super hac
» re inquietare non debuisse nec in curia sua nos debere de hoc
» respondere. Tandem postquam hinc et inde multum concerta-
» tum esset, ad hoc ventum est ut adquiescerent nostri causam
» salis ubi prius tracta fuerat apud Castrum Celsi scilicet retrac-
» tare et ibi proborum virorum judicio eam libenter ommino
» determinare. Statuta est dies placiti nostro et adversarie partis
» consensu, in quo paratus respondere Domnus abbas Bernar-
» dus affuit cum multorum proborum monachorum et laicorum
» comitatu. Cumque jam transacta majore diei parte nullus eum
» super causa pro qua venerat pulsaret, suorum consilio misit
» legatos ad mulierem et ad suos qui dicerent eum die statuta
» adesse paratum de causa pro qua venerat respondere, tempus
» placiti preterire, bonum esse ut convenirent et quid peterent
» indicarent. Ad hoc remisit mulier ex consilio suo qui dicerent
» Domno abbati eam ea die sicut statutum fuerat placitare non
» posse quum quidam gener suus ad quem maxime causa illa



» pertinebat cùm ad placitum illud veniret in via captus fuerat » et quum legitimam excusationem haberet causam illam usque » ad ejus absolutionem differre vellet. Non acquievit Domnus » abbas sed remisit qui dicerent priores et reliquos fratres cum » illa placitum instituisse : comitem Mathiam ad faciendam jus- » ticiam uxori Bodini non generi suo, ipsum Domnum abbatem » invitasse, diceret illa quid peteret..... ea die que placito (1) » posita fuerat responderet nec pro perjuria judicium dimitteret » et hoc enim in excusationem assumebat..... Ita discessit Dom- » nus abbas et sui postquam non fuit qui ab illo quicquam pe- » teret... »

1093. Chirographe, *cyrographum* (2), par lequel Rotbert et Pierre, son fils, abandonnent la dîme qu'ils prélèvent sur les moulins, à condition que leurs noms seront inscrits dans le martyrologe.

1094. Haimeric, prévôt de Chalonne, donne, en présence d'Albert de Chalonne, trois charretées du vin qu'il récolte dans ses vignes des Landes : *Haimericus præpositus de Calumna donavit beato Martino tres pagellas* (3) *de vino quas solebat habere in vineis de Landis.*

Le même Albert, *Albertus de Calumna*, achète un cens de dix deniers, *censum decem denariorum*, Geoffroy, seigneur de Chalonne, étant témoin, *Gaufredus dominus de Calumna.*

Paganus donne aux moines trois charretées de son vin des Landes et prend pour témoins Geoffroy et le prieur Albert, *in vineis de Landis tres pagellas vini.*

Robert et sa femme Laurentia offrent leur dîme des moulins de Chalonne, *decimam de quocumque habebant in molendinis*

(1) « Conventio, pactum. » Du Cange, v° *placitum.*

(2) « Scriptum quodlibet, charta omnis coram judicibus acta, sed sigillo non munita. » Du Cange, v° *chirographum.*

(3) « Mensura. — Idem quod *carrada*, onus carri, gall. *charretée.* » Du Cange, v° *pagella.*



apud Calumnam, avec cette clause expresse que les religieux de Saint-Vincent, *monachi nostri de Calumna*, fourniront tous les ans aux moines de Marmoutier un repas de bons poissons, *ritu perpetuo reddant conventui majoris monasterii unam refectionem de bonis piscibus per singulos annos.*

Chirographe fait à Angers avec un écuyer de Chalonne : *Cyrographum cum V. famulo* (1) *de Calonna Andec. f.* (2).

1104-1115. Herbert et sa femme Adélaïde, *Herbertus molendinarius sancti Vincentii de Calonna et uxor ejus Adeladis*, constituent Saint-Vincent héritier de tous leurs biens, *res suas, post obitum suum.* L'acte est signé : *Giraldo torcat* (3) *anguillam.*

1107. Don de moulins par Rotbert et son fils qui, suivant l'usage, déposent comme gage sur l'autel un bâton (4) :

(1) « Idem qui *valetus, scutifer,* nostris *Escuier.* » Du Cange, v° *famulus.*

(2) *Andecavi factum.*

(3) « Detergere, ex gallico *torcher.* » Du Cange, v° *torcare.*

(4) « Chez les anciens, une simple parole, un serment et même une charte ne suffisaient pas pour opérer la translation ou l'investiture; il fallait y joindre un symbole déterminé par les lois et les coutumes, ayant une certaine affinité avec l'objet donné ou vendu. Ainsi une glèbe ou un gazon pris dans un domaine et posé dans les mains du nouveau propriétaire, était le signe de la mutation, et, pour indiquer qu'on ne transmettait pas seulement le sol, mais encore toutes ses productions, on y ajoutait un bâton, *festuca, fustis, baculus, virga,* symbole du commandement, et quelquefois un couteau ou un glaive pour signifier le droit d'abattre, d'expulser, de couper, de moissonner, *evertendi, desjiciendi, succidendi, metendi.* — Un anneau, une bannière, une crosse et même les cordes des cloches servaient encore de symboles de translations, suivant la nature du bien ou de la dignité transférés. — Le donataire ou l'acquéreur conservaient précieusement ces symboles et on en a trouvé un grand nombre dans les anciennes églises, attachés à des chartes ou bien portant le nom des vendeurs ou donateurs et la désignation de l'objet aliéné. — On a trouvé des bâtons entourés de bandes transversa-

sicut mos est baculum super dominicum altare (1) *optulit.*

1124-1131. Accord au sujet de certains prés, *quædam prata*, entre Emomer, *Emomero*, et les religieux de saint Vincent, *monachis Calonne in monasterio sancti Vincenti constitutis*, qui promettent à Emomer et son héritier la *charité* d'un pain et d'une *justance* de vin à la fête de Saint-Vincent : *concessimus etiam quatinus sibi et heredi suo karitatem* (2) *daremus in festivitate sancti Vincentii, panem videlicet unum et justanciam* (3) *vini*. L'acte porte la signature du prieur Albéric, *Albericus prior sancti Vincentii.*

1124-1131. Geoffroy Bomar remet une verge entre les mains de l'abbé Odon et la place ensuite sur l'autel pour finir une contestation élevée entre lui et les religieux de Marmoutier au sujet des dîmes de Chalonne.

« Remissio calumpnie (4) Gaufredi Bomari de decima de » Calumpnia.

» Hujus scripture series omnibus scire volentibus patenter in» dicat quod quidam miles Gaufredus nomine cognominatus

les de parchemin ou de plomb sur lesquelles on avait écrit les actes de transmissions; d'autres où on avait gravé les noms des contractants. Quelquefois on rompait le bâton en deux parties, dont l'une était remise au vendeur et l'autre à l'acquéreur; un rapprochement constatait la convention. » *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie.* 1859, p. 637-639.

(1) Altare dominicale, idem quod dominicum, non quod in eo corpus dominicum asservaretur, sed quia præcipuum sic appellatum videtur. Occurrit non semel in chron. S. Florent. Salmur. » Du Cange, v° *altare.*

(2) « Caritas dicitur quod vice recognitionis donatoribus dabatur : sic porro nuncupatum, ne donatio non gratuita, sed venditio aut permutatio videretur. » Du Cange, v° *caritas.*

(3) « Hoc est ad usum meum, » dit le nouveau glossaire de Du Cange. Il s'agit ici évidemment d'une mesure.

(4) « Calumnia, actio in jure, qua quis rem quamquam sibi per solennes juris formulas asserere conatur, aut pro qua litem intendit. » Du Cange, v° *calumnia.*



» Bomarus calumniabatur (1) nobis quandam de
» Calumna forte dicitur. Accidit vero quodam
» tempore ut orationis gracia una cum Domino P
» Revelli majus monasterium veniret et in capi
» veniens beneficii nostri participationem a nobi
» quisivit et per manum Domni Odonis abbatis a
» vero a monacho sancti Quintini de Maalgis nom
» calumniam illam nobis fratribus suis dimitter
» cum quadam virgula in manu domni Odoni
» deindè ipsam virgulam super majus altare pos
préf. fds. S. Quentin.)

1467. Bail passé par le prieur de Saint-Quenti
de Saint-Vincent, près Chalonne.

XVIIe siècle. Saint-Vincent est qualifié d'*annex*
prieuré de Saint-Quentin. Un inventaire de cette
en ces termes :

« De plus Saint-Vincent consiste en un logis
ses avec un beau pressoir, une cave au de
» chambre basse et haute, le tout en un tenant.
» tiers de vigne, la quarte partie en vigne où l
» mal an huict pipes de vin, en une pièce d
» huict boisselées, un jardin au costé du logis
» de pré scize en la vallée de Rochefort. On
» vice de Saint-Vincent vingt livres et pour S
» quante livres. »

XL. EMAUX.

M. le curé de Saint-Maurille possède deux é
représentant l'un la sainte Vierge, mains joint
et l'autre un ECCE HOMO. Ils sont signés au
tiales de *Jean Laudin*, émailleur de Limoges,

(1) « Calumniare et calumniari, actionem intend
vocare. » Du Cange. v° *calumnia.*

fin du dix-septième siècle et dans les premières années du dix-huitième (1).

XLI. LA BLÉE.

J'ai cité au § VI un *règlement* du XVIII[e] siècle qui détermine la durée de la *blée* à sonner dans l'église de Saint-Maurille de Chalonne. Je n'ai pas insisté sur ce mot, parce qu'alors j'ignorais sa signification. Qu'il me soit donc permis d'y revenir et de citer les renseignements pleins d'intérêt que je dois à l'obligeance de MM. Coubard, Conin et Godard-Faultrier.

« Blée vient du verbe bléer, vieux mot qui voulait dire ensemencer le blé. On le trouve dans Napoléon Landais et autres. La blée était un son joyeux qui avait lieu le soir et le matin après l'Angelus, et par lequel on avait l'intention d'attirer les bénédictions du ciel sur les grains ensemencés. C'était une espèce de carillon qui se faisait entendre surtout aux époques où le blé se forme en épi et entre en fleur jusqu'au moment de la récolte. Et c'était là principalement ce qui donnait droit aux sacristes de réclamer la glane. On sonne encore la blée dans un certain nombre de paroisses de la Vendée. On ne la sonne plus à Chalonne (2). »

« On a toujours attribué au son des cloches des vertus merveilleuses : *procul recedat incursio turbinum, percussio fulminum, læsio tonitruorum, calamitas tempestatum omnisque spiritus procellarum* (Pontific. romain) : *Fulmina frango, dissipo ventos, pestem fugo* (inscription de cloche). Jusqu'à ce que le cultivateur ait amassé son blé dans son grenier, et mis sa

(1) De Laborde, *Notice des émaux du Louvre*, p. 322. — « Une trop grande production, ajoute le même auteur, lui a attiré une sorte de déconsidération.. Il a répété à satiété et pour ainsi dire à la mécanique les douze Césars, les scènes de la vie champêtre, les éléments, les sens, etc. Tout cela se débitait comme de nos jours les gravures et les lithographies qu'on vend encadrées pour décorer les appartements. »

(2) Lettre de M. le curé de Saint-Maurille de Chalonne. 19 mars 1860.



» paille en meules, la nourriture et par conséquent la vie
» hommes et des animaux est exposée à toute l'intempéri
» saisons. Une pensée éminemment chrétienne a inspiré de
» rillonner le matin et le soir dans l'espoir d'éloigner toute
» ligne influence qui pourrait nuire à cette tige si fragil
» porte l'épi où est renfermée la subsistance du genre hu
» pendant une année. Le cultivateur se rassure lorsque, le
» tin, avant le lever du soleil, et le soir, revenant avec ses
» maux fatigués du travail d'un long jour, il entend le son
» monieux des cloches prier et repousser tout ce qui détr
» le fruit de si rudes labeurs.

» *On sonne la blée* à Noyant (les habitants disent que j
» la grêle n'y a tombé). Je l'ai entendu sonner dans la Ve
» Le colon fait souvent au sacriste le reproche de ne pas s
» assez longtemps lorsque celui-ci recueille les offrandes c
» ou la *glane* (1). »

Enfin, d'après une note remise par M. le curé de Ti
M. Godard, la *blée* se sonne tous les ans dans cette pa
« depuis le 1er mai jusqu'au 27 juin, fête patronale de
Pierre. Ce carillon, répété le soir seulement, a pour but d'
ger les habitants à prier Dieu en faveur des biens de la te
d'obtenir le secours de sa protection. »

XLII. POURSUITES JUDICIAIRES (2).

Une pièce sans date et manuscrite (XVIIIe siècle) que
curé de Luigné a donnée au musée diocésain, porte qu'un
vidu du nom de « Lisée, déclaré deument atteint et con
» d'avoir juré et blasphémé le saint nom de Dieu et d'avoi
» féré des injures atroces contre l'honneur et la réputat

(1) Lettre de M. le curé de Luigné. 23 mars 1860.

(2) Les renseignements contenus dans ces trois derniers para
ne me sont parvenus qu'une fois mon *Etude* presque complétem
primée; ce qui explique pourquoi ils ne se trouvent pas à leurs



» personnes respectables par leur caractère..... pour réparation » publique, fut condamné d'être exposé et attaché au carcan du » poteau du pilory de cette ville par trois différents jours de » marchés, pendant deux heures à chaque jour, ayant devant et » derrière un écriteau où étaient écrits ces mots : *Jureur et » blasphémateur du saint nom de Dieu*, condamné en outre en » trente livres d'aumosne aplicables aux pauvres de la paroisse » de Saint-Maurille de Chalonne, ce fait, banny à perpétuité du » pays et duché d'Anjou, avec injonction de garder son ban sous » les peines portées par la déclaration du Roy. »

Il existe au même musée une plaquette in-4° de 4 pages, imprimée à Paris en 1757 et contenant un *arrêt* passablement sévère de *la cour du Parlement*, en appel de la sentence rendue par le *lieutenant criminel de la sénéchaussée d'Angers, le 17 août 1757*. Ledit arrêt condamne « Baptiste-Guillaume Passé, coupable » d'avoir volé avec effraction l'argent des troncs de l'église de » Saint-Maurille de Chalonnes et un petit paquet de chandelles » de voyages, à être pendu et étranglé, jusqu'à ce que mort s'en » suive, à une potence qui, pour cet effet, sera plantée en la » place de Grève de cette ville de Paris, déclare tous et uns cha- » cun ses biens situés en pays de confiscation acquis et confis- » qués au Roy, et surseoît à faire droit sur l'accusation intentée » contre Mathurin Lizé et Jean Courtilliers, déclarés duement » atteints et convaincus d'avoir favorisé ledit vol avec effraction » commis par ledit Passé (1). »

X. Barbier de Montault,
Historiographe du diocèse.

(1) Le lieutenant criminel d'Angers les avait condamnés « d'assister » ledit Passé à la potence (en la place publique des Halles), et en outre » au bannissement pendant le temps et espace de cinq années du pays et » duché d'Anjou, avec injonction de garder leur ban... et en outre trois » livres d'amende chacun vers le Roi. »



CARTE CELTIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT D'ANGERS.

La carte celtique ci annexée, correspond à un travail que nous avons fait sur les monuments gaulois de l'arrondissement d'Angers, qui a été inséré dans le Répertoire archéologique de 1859, page 282. Nous y renvoyons nos lecteurs en les avertissant que nous tiendrons bientôt à leur disposition, et au *prix de revient*, un tirage à part de notre mémoire sur les traces celtiques de nos cinq arrondissements.

La carte en question contient une commune en plus et qu'il faut ajouter aux vingt autres du même arrondissement, que nous avons consignées dans le Répertoire archéologique de 1859; c'est que depuis cette époque l'on a découvert, sur la commune d'Avrillé, un très-curieux marteau gaulois, aujourd'hui déposé au musée des antiquités, et qui est ainsi décrit dans le catalogue de cet établissement : « N° 7 (2ᵉ catalogue), marteau celtique (1) » percé d'un trou pour recevoir un manche, ledit marteau en » pierre de grès trouvé sur la commune d'Avrillé, arrondisse- » ment d'Angers, dans l'ancien chemin de cette ville au Lion, » par le sieur René Bourigault fils, du faubourg St-Jacques, le » 29 juillet 1860. ».

Le même musée possède un marteau analogue dont la provenance est ignorée. Il en a été découvert un troisième à peu près semblable dans le tumulus de Bougon (Deux-Sèvres).

(1) Longueur 15 centimètres, largeur la plus forte 8 centimètres, épaisseur moyenne 40 millimètres, diamètre du trou 35 millimètres.



Ces marteaux en pierre diffèrent des haches celtiques par manière dont ils étaient enmanchés; dans les marteaux le manc traversait la pierre, dans les haches il l'entourait à la fa des casse-têtes. Leur découverte au fond de tumulus celtiq porte à croire que ces objets étaient en Gaule les équivalents ce mystérieux instrument nommé *ascia* et que l'on trouve fig sur beaucoup de pierres sépulcrales de l'époque romaine, pa culièrement dans le midi de la France. La formule S. A. D., *ascia dedicavit*, prouve qu'un sens religieux était attaché à genre de hache ou d'herminette. Par analogie, on peut conject rer qu'il a dû en être ainsi de nos haches et marteaux celtiqu découverts dans des tombeaux. « L'ascia » (dit M. Anatole Barthélemy, cité par M. Comarmond, musée lapidaire de Lyo page xxv) « n'est point sans quelque analogie avec la faulx q » postérieurement et maintenant encore on représente sur le » tombeaux. L'idée du marteau qui frappe de mort est la mêm » que celle de la faulx qui tranche les jours des mortels. »

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, les antiquaires inclinent voir dans les haches et marteaux celtiques découverts au fond de nos tumulus des équivalents de l'ascia. Parmi les savants, je citerai M. de Nolhac (1), M. P. Lacroix (2) et M. de Glainville (3); toutefois le dernier mot n'est pas dit en cette matière.

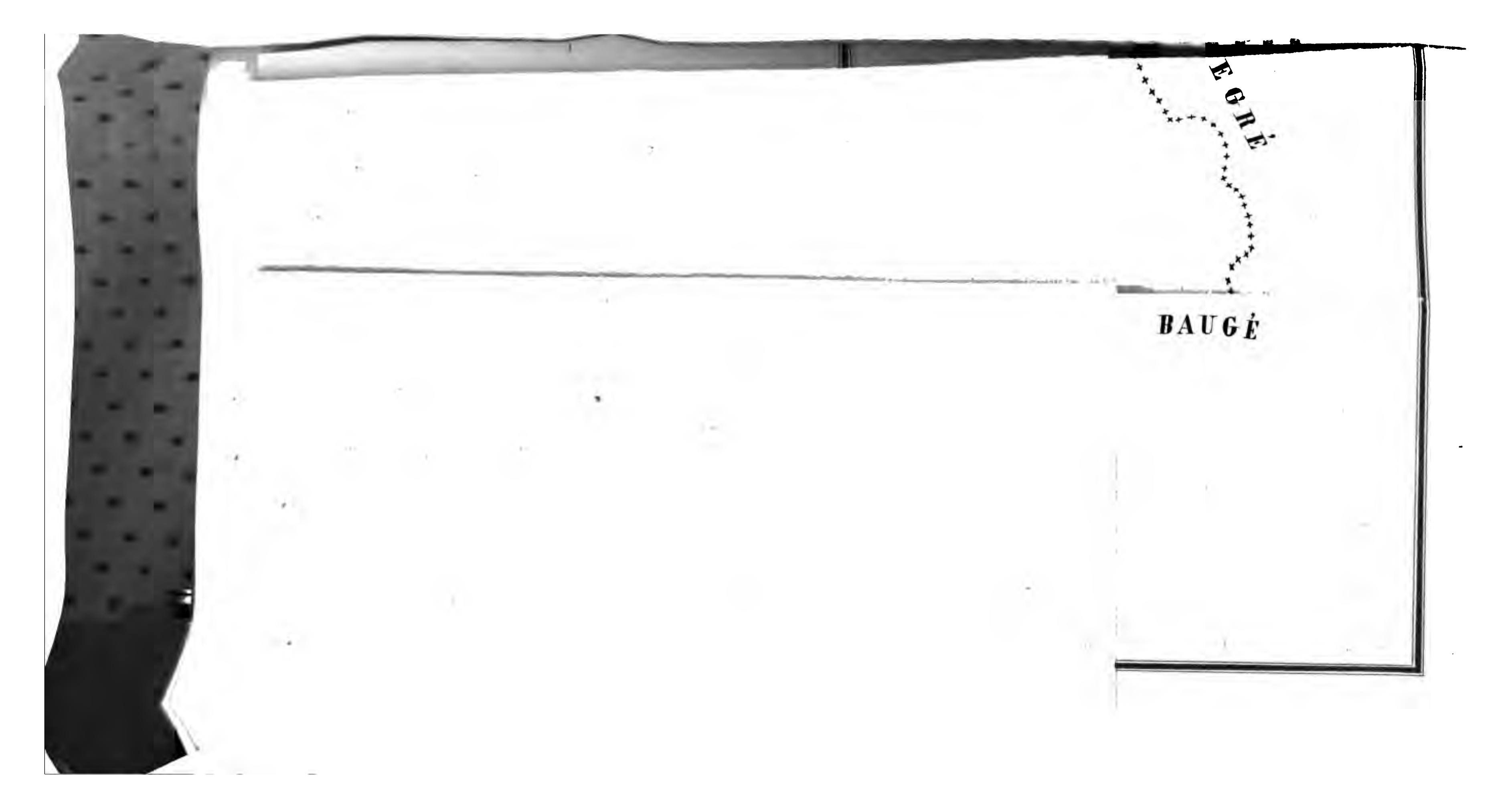
V. G.-F.

(1) Voir Comarmond, Musée lapidaire de Lyon tome XXIV.

(2) Revue du ministère de l'instruction publique, tome 1er, 2e série, mars 1859, page 305.

(3) Idem, page 304.




EGRÉ
BAUGÉ

CHRONIQUE.

Eglise de Brion. — Inscription (1) communiquée par M. le curé de Machelle.

« Sous ce marbre repose très haute et puissante dame Marguerite de Chambes, issue des comtes de Monsoreau, alliez des maisons de Bourbon, de Mercœur, et autres illustres de France, espouse de M. Louis de la Barre, chevalier des ordres du roi, gentilhomme de sa chambre, sieur de la Brosse des Hayes et autres lieux.

» Vous qui honorez la grandeur de sa naissance, admirez aussi celle de son esprit, et la sainteté de sa vie éminente en piété, modestie, charité, confiance, et autres vertus, qui l'ont mise dans le respect des plus notables.

» Priez Dieu, que ses louanges, montent au ciel, au bonheur de son âme, et que son décès arrivé le X fébrier 1645 lui soit entrée à la gloire éternelle. »

Cloche de Cheffe. — M. l'abbé Allaume nous a conservé l'inscription de la cloche, actuellement refondue, de l'église de Cheffe. Cette cloche pesait 500 kil.

Dupont, curé, prieur commandataire de l'église de Cheffes, 1725. Cette cloche a été fondue à la diligence et aux frais de

(1) Cette inscription relevée en 1843, était placée devant le maître-autel. Elle a été récemment enlevée

Mre Hardouin, marquis de Jarzé, haut et pst seigneur, Messire Pierre Cosme Savary de Brèves, chevalier seigneur par indivis des chatelainies du Plessis Bovré et Cheffes, haute et puissante dame dame Anne Thérèze de Govry, V^{e} de haut et puissant seigneur Messire Marie Urbain René du Plessis, vivant comte de Bovré.

Armoiries du fondeur :

de..... à une cloche de..... N. AVBRY. »

Fontevraud. — M. le vicaire d'Allonnes nous communique l'inscription suivante qu'il a relevée sur la cloche de Fontevraud.

« Madame Victoire de France du règne de Louis le bienaimé » X5^{me} du nom, estant abbesse Madame Claire Louise de Mont- » morin de S. Hérem, lors de son départ pour la cour, a donné » à la sacristie l'argent nécessaire pour faire fondre et augmen- » ter cette cloche qui a été nommée Victoire le 23 mai 1748. »

Durtal. — M. Paul Joubert nous communique cette inscription relevée sur la cloche de Durtal.

« † Je svis nommée par trèshault et très illvstre M. François, 8 du nom duc de la Rochefoucault prince de Marcillac marquis de Barbezieux comte de Dvrtal.

» † ch. des ordres dv roy et par très haulte et très illvstre madame Charlotte le Tellier son épouse et par M. Ioseph des Hais auocat en parlement

» † et sénéchal de la ville et comté de Durtal et par dame Magdelaine Leav épouse de M. Jean Baptiste le Leu receveur du comté de Dvrtal M. Ioseph Ravenot prestre cvré de Dvrtal. 1724. I. B Menestrel. »

Bibliographie Angevine. — « Statuts et priviléges concedez » par Sa Majesté aux marchands de la ville d'Angers. » Angers, Olivier Avril, 1714. In-4° de 24 pages. (*Exemplaire du musée de la ville.*)



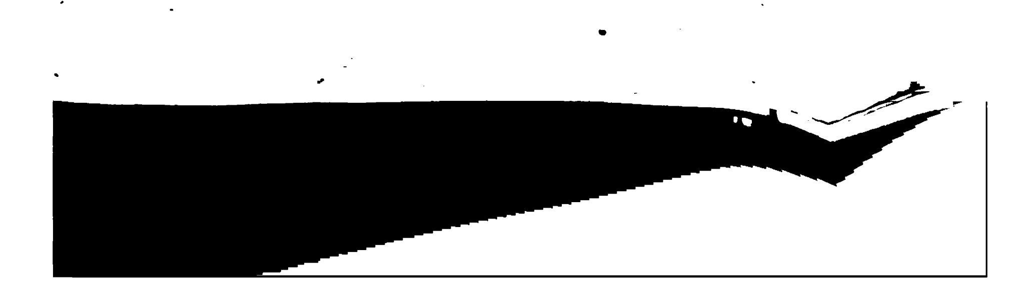
Pélerinage de Russé. — M. le curé de Russé a eu l'excellente pensée de faire frapper des médailles et lithographies des images, à l'effigie de Notre-Dame de Guérison, invoquée depuis deux siècles dans son église, afin de perpétuer la mémoire de la fête brillante qui à réintégré ce pèlerinage et de pouvoir laisser un souvenir aux nombreux pèlerins qui ont confiance en la statue miraculeuse de Russé.

Église de Chazé-Henri. — M. l'architecte Bibard a présenté à l'examen de la commission instituée à l'évêché pour l'étude des projets de construction et de restauration d'église, ses plans de renouvellement de l'église de Chazé-Henri. Le style adopté pour cet édifice est celui du commencement du XIIIe siècle.

Ostensoir de Saint-Charles. — La communauté des sœurs de Saint-Charles, à Angers, vient de s'enrichir d'un ostensoir en argent et vermeil ciselés et travaillés. Cet ostensoir, en style du XIIIe siècle et fourni par la maison Chentrier et Berger, est d'un excellent effet.

Lettres du XIIIe siècle. — M. Léopold Delisle dans son *Mémoire sur une lettre inédite adressée à la reine Blanche par un habitant de La Rochelle*, parle d'Alix de Blois, abbesse de Fontevrault, au XIIIe siècle (p. 10, 13) et de deux lettres de Gilles de Tyr (p. 25).

Livres liturgiques de la bibliothèque de l'évêché d'Angers. — Les liturgies diocésaines disparaissent pour faire place à la liturgie romaine. Ne conviendrait-il pas qu'un exemplaire de chaque livre fût conservé dans chacun des diocèses de France, soit à l'évêché, soit au grand séminaire, soit même dans les archives du chapitre? Déjà M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes a provoqué cette mesure, en demandant aux évêques, pour la Bibliothèque impériale, un double exemplaire des missels qui ont cessé d'être en usage.



Nous voudrions aussi que chaque grande bibliothèque fît connaître les livres liturgiques qu'elle possède. Ce catalogue serait fort utile pour les recherches partielles et locales.

Nous nous empressons de publier la liste des livres des diocèses étrangers qui sont actuellement à la bibliothèque de l'évêché d'Angers. Nous indiquons le nom et la date de chacun, ainsi que le nom de l'évêque qui en a été l'auteur ou le propagateur.

ALET. — *Rituel*, Nicolas Pavillon, 1667; *Id.* 1678.

AUXERRE. — *Manuel*, Ch. de Caylus, 1744.

BEAUVAIS. — *Bréviaire*, Et. Potier de Gesvres, 1741.

BLOIS. — *Rituel*, J. de Caumartin, 1730; *Bréviaire*, F. de Crussol d'Uzès, 1737.

BOURGES. — *Bréviaire*, Jér. de Roye de la Rochefoucauld, 1734.

CHARTRES. — *Manuel*, 1581.

EVREUX. — *Rituel*, Pierre de Rochechouard, 1741.

LE MANS. — *Bréviaire*, Ch. de Froullay, 1748; *Rituel*, Grimaldi, prince de Monaco, 1775.

NANTES. — *Propre* des Sts.-Gilles de la Baume le Blanc, 1675.

ORLÉANS. — *Rituel*, Nic. de Retz, 1642.

PARIS. — *Cérémonial*, card. de Noailles, 1703; *Bréviaire*, id., 1714; *Rituel*, de Beaumont, 1777.

POITIERS. — *Propre*, Hardouin Fortin de la Hoguette, 1682; *Bréviaire*, Beaupoil de Saint-Aulaire, 1765; *Rituel*, id., 1766; *Missel*, id.

REIMS. — *Missel*, 1491.

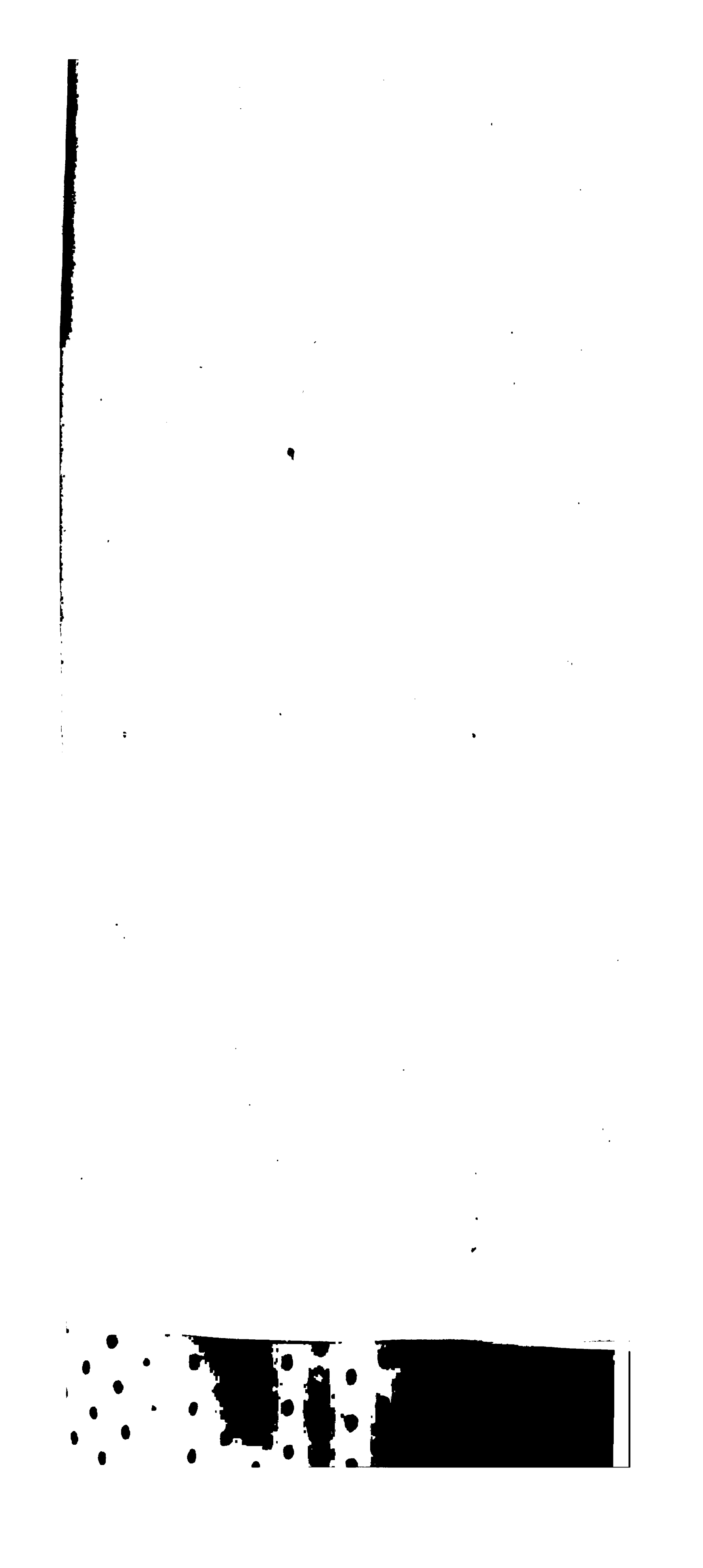
ROUEN. — *Sacerdotal*, 1640; *Bréviaire*, Dominique de la Rochefoucault, 1777.

SENS. — *Bréviaire*, Den. Boutillier de Chavigny, 1726; *Id.*, Hardouin Fortin de la Hoguette, 1702.

TOUL. — *Bréviaire*, Scipion Begon, 1748.

TOULON. — *Instructions sur le Rituel*, Joly de Choin, 1780.

TROYES. — *Bréviaire*, Den. Boutillier de Chavigny, 1718.





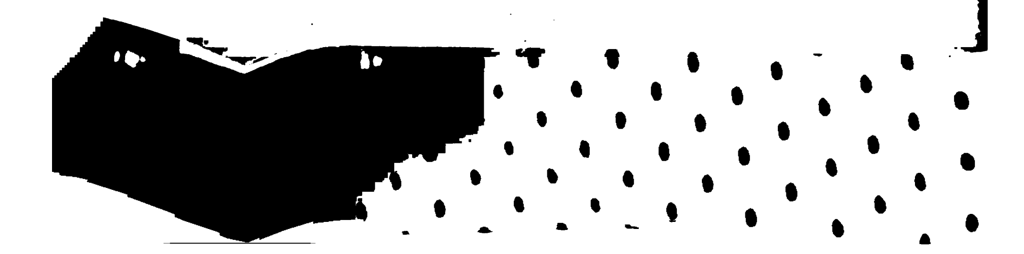

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

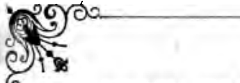
Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît le 1er de chaque mois, par livraisons chacune de deux feuilles d'impression.

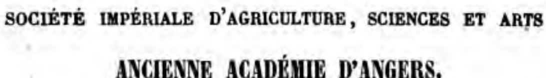
Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.









SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

1860
Noo.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1860. — Novembre.

ANGERS

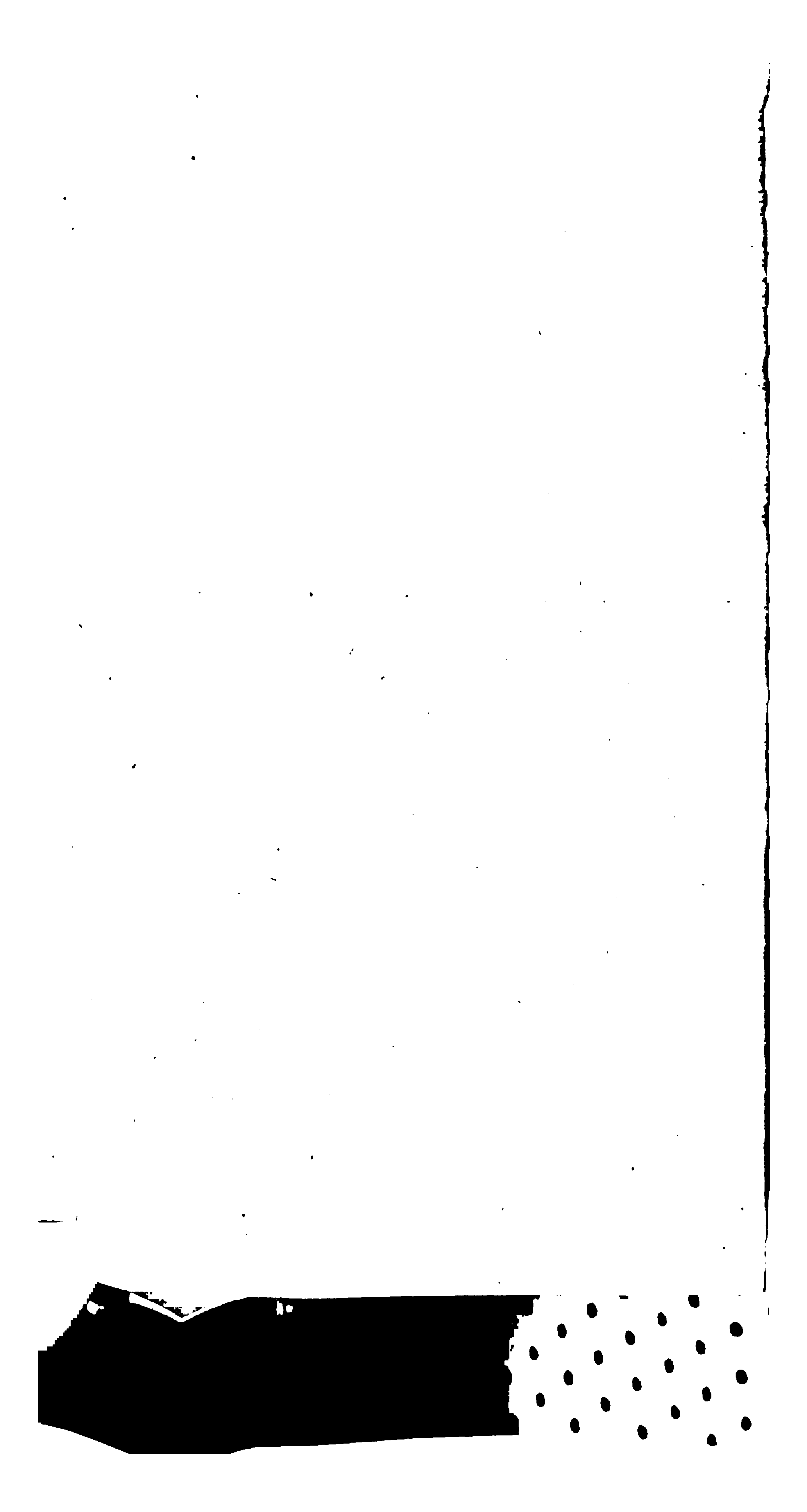
IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1860







FAMILLE LANIER

AU FOYER DE SON LOGIS

DE LA RUE SAINT-JULIEN, A ANGERS.

DEUXIÈME PARTIE.

Entrons maintenant dans quelques détails biographiques concernant les principaux membres de la famille Lanier; voilà donc pourtant qu'ils vont se grouper sous le manteau de notre vieille cheminée.

XIIIe siècle. Herbert Lanier. — Nous en avons suffisamment parlé, mais il nous reste à dire que c'est dans un *hostel* qu'il habitait sur le port d'Angers, qu'*au jour de dimanche* après l'Angevine, en l'an de grâce 1279, se passa un acte vraiment communal. Il s'agissait de réglementer le prix du pain (1). Herbert était présent, et cet acte nous confirme dans la croyance où nous sommes que cet ancêtre des Lanier avait rempli des fonctions municipales.

XIVe siècle. Geoffroi Lanier, dit l'Angevin. — Il était fils d'Herbert, et fut surnommé *l'Angevin* parce qu'il était natif d'Angers. On lui attribue la construction de deux rues à Paris, savoir : la

(1) Ménage, Vie de Pierre Ayrault, p. 240.

rue *Geoffroi Lanier* et la rue *Geoffroi l'Angevin* (1). C'était du moins au XVII[e] siècle la prétention de la famille, mais Ménage la croit peu vraisemblable (2).

XIV[e] siècle. Roland Lanier. — On le dit fils de Geoffroi Lanier et fondateur du port Ligné; ce serait encore une prétention de famille à laquelle Ménage n'ajoute qu'une foi médiocre (3). Nous ne reviendrons pas sur l'origine du nom de ce port, et moins encore sur son étymologie.

XV[e] siècle. Jéhan Lanier. — Le XV[e] siècle est d'une désolante stérilité au point de vue de l'influence de la famille Lanier. Mais on entrevoit qu'elle possédait alors la seigneurie de Ste-Gemme-sur-Loire (4). Jéhan Lanier, époux de Marie Regnault, n'eut rien de remarquable, si ce n'est qu'il fut la souche de tous les Lanier qui vont suivre.

XVI[e] siècle. François Lanier-Dusay. — Fils du précédent, il avait épousé M[lle] Marie Dusay; nous ajouterons désormais, autant qu'il sera possible, et comme nous l'avons déjà fait, le nom de la femme à celui du mari, afin que les membres de cette famille puissent être distingués les uns des autres. Lanier-Dusay est le même que celui qui réclama le partage noble contre ses frère et sœurs. Nous avons vu qu'il était docteur en droit, régent en l'université d'Angers (5) et conseiller ordinaire de Louise de Savoie, duchesse d'Anjou, mère de François I[er]. Il eut l'honneur de porter la parole à ce souverain lors de son entrée dans nos murs, en 1518. Une année plus tard il est nommé recteur. Ce fut donc par l'enseignement du droit que la maison Lanier reprit son ancien éclat; les hautes études mettaient, à cette époque de renaissance, puissamment en relief ceux qui les cultivaient.

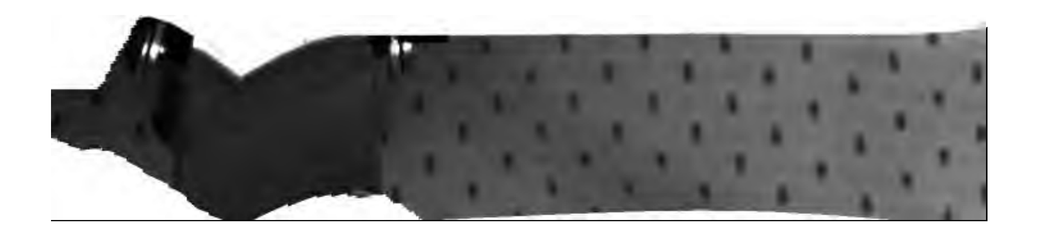
(1) Ces deux rues existent encore. Elles font partie du 4[e] arrondissement de Paris.

(2) Vie de P. Ayrault, p. 117.

(3) *Idem.*

(4) *Idem.*

(5) On appelait régent ou antécesseur celui qui professait publiquement.



XVIe siècle. Gui Lanier-Colin. — Frè
lifié de licencié ès-lois et de conseille
maire d'Angers le 1er mai 1557, et c
1559 et 1560. Il prend le titre de sei
l'Effretière et de Monternault. Il para
de Ste-Gemme, qui avait été dévolue à
son frère, lui vint en propriété, mais n
avait épousé Isabeau Colin, de laquelle
de 1540 à 1564. Il mourut le 29 septem
dans l'église aujourd'hui détruite de St-
portrait à l'huile contre la muraille,
teneur se retrouve dans les manuscrits
à la bibliothèque d'Angers. Notre Gui f
rude adversaire des huguenots. Théodo
son Histoire ecclésiastique, année 1563,

« Le 8e jour d'avril 1562, Gui Lanier
» ceux de la religion (réformée) avaient
» geant de la conscience d'autrui selon
» *ne lui en donnast aucune occasion*, s
» ment déguisé, mais estant rencontré
» uns de la religion, il fut ramené en la
» faire rendre compte de sa fuite et de l
» rites, on se contenta de le mettre
» d'un particulier dont bientôt après i
» la sienne, après qu'il eut fait serment
» rien contre ceux de la religion : ce q

La phrase : *combien qu'on ne lui en d*
est au moins singulière ; Bèze avait donc
mois et à la même année 1562, les
» toient mis à rompre toutes les imaig
» saints..... sur les autels de St-Mau
» emparés de la ville d'Angers, le ch

(1) Ménage, vie de P. Ayrault, p. 237.

l'ignorait pas, puisque le 22 du même mois il arrivait en notre ville, et que, trouvant ses coreligionnaires trop furieux, il leur défendit, lors du prêche qu'il tint aux Augustins, de rompre les images.

Assurément Gui Lanier-Colin était fondé dans ses craintes, et l'on s'explique qu'il voulut se sauver *estant déguisé, pour éviter leur raige* (Louvet, p. 260).

Il aima les études historiques, et Belleforest, dans sa *Cosmographie universelle de tout le monde, Paris, chez Nicolas Chesneau, MDLXXV*, nous apprend, tome Ier, 2e partie, pages 57 et 78, qu'il eut avec lui divers rapports au sujet *d'un plan de la ville d'Angers*, malheureux plan qui ne figura jamais dans cette cosmographie, on verra par quelle fatalité. Le passage de Belleforest mérite d'être ici reproduit en son entier, car il est tout Angevin, puisqu'il nous fait, en outre, connaître le nom et le lieu de naissance du célèbre Nicolas Chesneau :

« Sarte (rivière d'Anjou) courant plus outre, vient au bourg et » chastellenie de Cheffes, qui est le lieu où Nicolas Chesneau, » libraire juré à Paris, a pris naissance, et auquel on doit beau- » coup pour son zèle et bon vouloir à illustrer la Gaule, n'espar- » gnant aucun frais pour cet effect, non plus que Michel Souvins, » aussi libraire juré, et son compaignon, tant aux frais que heu- » reuses recherches pour une œuvre de telle conséquence que » cette géographie en laquelle..... quelque diligence qu'ils ayent » peu faire depuis deux ans et plus, il ne leur a esté possible re- » présenter *le plan de la ville d'Angers*, à cause que nul des ci- » toyens, s'est voulu employer de les en aider, sauf qu'en ces » derniers jours, par la *diligence et aux despens de noble homme* » *M. Gui Lanier, seigneur de Ste-James-sur-Loire, de Monter-* » *nault-l'Amaury et de l'Effretière*, en eurent le pourtraict : » mais le paintre qui ja l'avait tiré à moitié sur le bois, l'a em- » porté et nous a fraudés de ce plaisir, et vous (lecteur) de ceste » attente. Mon dit paintre a fendu le vent et quicté Paris, empor- » tant ma pièce à mon grand regret et desplaisir. »



Et, en effet, le plan d'Angers n'est point dans Belleforest, qui donne presque tous ceux des grandes villes de France.

XVIe siècle. Gui Lanier-Lelièvre. — Il était fils du précédent et fut baptisé le 7 février 1551 (1). Il est qualifié d'écuyer, de seigneur de l'Effretière et de conseiller du roi Henri III en son grand conseil; c'est lui qui visita la Papillaye en 1583, et ainsi qu'il nous le faut répéter, il épousa dame Charlotte Lelièvre et mourut le 30 octobre 1608. Nous avons suffisamment prouvé que nous lui devions la construction de notre cheminée.

XVIIe siècle. Guillaume Lanier-Louet. — Fils du précédent. Nous ne nous y arrêterons pas, puisque nous en avons longuement parlé à propos de l'inscription latine du cénotaphe des Ursulines.

XVIIe siècle. Guillaume Lanier-La Faluère, plus connu sous le nom de Baubigné. — Fils du précédent. Voir plus haut la teneur de son épitaphe.

Nous tenions à suivre cette filiation directe des Gui et des Guillaume Lanier, seigneurs de l'Effretière, parce que c'est dans leur ligne qu'il faut aller chercher la plupart des membres de cette famille qui ont habité l'hôtel de la rue St-Julien. Mais désormais nous abandonnerons l'ordre généalogique pour classer nos personnages par ordre de fonctions.

La maison Lanier fut essentiellement une famille de robe, c'est en effet dans la magistrature et le clergé qu'elle s'est distinguée.

En tête des Lanier qui furent prêtres, nous devons citer Gui Lanier, abbé de Vaux. Sa biographie est trop intéressante pour ne pas la donner tout entière. Nous la trouvons dans les manuscrits inédits de Cl. Gab. Poquet de Livonnière et de Pierre Michel Bancelin, intitulés les *Illustres d'Anjou* (2).

XVIIe siècle. Gui Lanier, abbé de Vaux. — « Gui Lanier, abbé

(1) Archives de la Préfecture.

(2) Bibliothèque d'Angers.

» de Vaux, naquit à Angers (1) en 1602, de Gui Lanier de l'Ef-
» fretière (époux de Charlotte Lelièvre), conseiller au grand con-
» seil, que Ménard compare aux Caton. On lui donna une prébende
» dans l'église de Saintes en 1619, qu'il ne garda pas longtemps.
» Le roi le nomma à l'abbaye de Saint-Etienne de Vaux, au même
» diocèse, le dernier de février 1627. Il aimait les plaisirs, comme
» ont coutume de les aimer les jeunes gens de condition plus que
» roturière, et avait une meute de chiens; vivait en abbé de
» cour, persuadé qu'il lui suffisait d'éviter les grands crimes sans
» pratiquer les grandes vertus. Il alla voir les possédées de Lou-
» dun; l'une d'elles lui dit ses vérités d'une manière si forte
» qu'il en fut touché. Il résolut de quitter le grand monde et se
» mit sous la conduite du Père Joseph Saurin, jésuite. Nous
» avons plusieurs lettres imprimées de l'un et de l'autre... *Il eut*
» *aussi de grandes liaisons avec le bienheureux St Vincent-de-*
» *Paul, qui, dans les deux voyages qu'il fit à Angers, logea chez*
» *lui* (2).

» M. de Gondy, archevêque de Paris, qui passait du temps à
» son abbaye de St-Aubin, l'honora d'une bienveillance particu-
» lière et lui donna l'archidiaconné de Brie, qu'il résigna depuis
» à M. de la Brunetière, son neveu, qui fut ensuite évêque de
» Saintes.

» MM. de Rueil et Arnauld, évêques d'Angers, le firent leur
» grand vicaire et official, emploi dont il s'acquitta avec beau-
» coup de dignité et d'exactitude.

» Il avait eu l'honneur, étant jeune, de parler à St François-
» de-Sale. Il chercha tous les moyens propres pour faire établir
» à Angers une maison de son institut. Mme de Chantal lui ac-
» corda quatre religieuses d'un grand mérite; il les logea d'abord

(1) Certainement dans l'hôtel, rue St-Julien.

(2) D'après cela il est probable que saint Vincent-de-Paul logea dans l'hôtel de la rue St-Julien.



» chez lui, et ensuite au prieuré de St-
» eut bâti leur monastère (2).

» Il n'y a point eu de son temps d'ét
» eu part : celui des sœurs grises à l'H
» naire, en donnant un bénéfice qu'il p
» maison des pénitentes. Il fut leur
» supérieur ; il leur faisait des exhortat
» filles en fondaient en larmes, mais q
» la parole, il ne lui était pas possibl
» fallait qu'il parlât dans un fauteuil, e
» meur enjouée, il disait agréablement
» *perds la parole.*

» Il faisait toutes les semaines des
» sainte et sur les vertus qui convie
» Tous les curés, prêtres et autres ec
» et chacun y parlait à son tour. Notre
» nissait par un entretien qui charm
» son érudition que par son éloquence
» duré près de vingt ans, ont contr
» prédicateurs et des pasteurs habiles

» Dès que M. de la Brunetière fut
» en 1676, l'oncle qui l'aimait tendre
» de ses jours ; il y mourut en 1681, à

» Il avait l'esprit vif, était libéral
» St-Siége ; sa conversation était gaie,
» l'avait plaisanté : *Jamais homme*
» *perdu.* La 96e lettre de Mme de Cl
» prouve qu'il était homme d'oraison.

(1) L'église de ce prieuré, après avoir
des cours publics de dessin, est devenu
testants.

(2) Couvent de la Visitation, établi le 1
serne d'infanterie, sur la paroisse St-Laud

Si l'espace nous le permettait, nous pourrions nous étendre beaucoup sur d'autres ecclésiastiques de cette famille, par exemple : sur frère Claude Lanier, prieur de Saint-Aubin, décédé le 4 novembre 1655; sur François Guillaume Lanier, chanoine régulier du prieuré de l'hôpital St-Jean, vers 1616; sur René Lanier, trésorier et chanoine de l'église d'Angers, conseiller et aumônier du roi, protonotaire du St-Siége apostolique; enfin sur Lanier, chanoine de la Trinité d'Angers, bienfaiteur en 1710 du Bon-Pasteur d'Angers, sis alors rue St-Nicolas, et qu'il ne faut pas confondre avec le Bon-Pasteur actuel; mais il convient de réserver quelques lignes à François Lanier-Davy, le plus insigne des magistrats de cette famille.

XVII[e] siècle. François Lanier-Davy. — Nous le trouvons qualifié dans ses actes *d'écuyer*, *de seigneur de Ste-Gemme*, *de procureur du roi* (procurator regius), *de lieutenant général* (prætor), ès dites sénéchaussée et siége présidial d'Anjou, *de lieutenant général et de président* à la fois, *de conseiller du roi en ses conseils*, *de député aux Etats généraux*, *de père des pauvres* et de maire d'Angers.

Ajoutez qu'il remplit ces diverses charges avec une grande probité et une rare distinction.

Nous ignorons la date de sa naissance, mais nous savons qu'il fit ses études au collége neuf d'Angers (la mairie actuelle), vers 1590 (1). Son premier emploi sérieux paraît avoir été celui de procureur du roi. Le 22 mai 1604, il monta jusqu'au degré de lieutenant général, à la place de M. Boylève; de juillet 1627 à juillet 1631, nous le voyons cumuler cette charge avec celle de président au même siége; de 1631 à 1639, époque de son décès, il conserve la seule présidence. Il est député aux Etats généraux de 1614; est élu père des pauvres vers 1615; et maire quatre fois ès années 1619, 1620, 1621 et 1622. Il demeurait sur la paroisse de St-Michel-du-Tertre, près le palais, avec dame Angélique

(1) Ménage, Vita Guillelmi, p. 56-57.



Davy, sa femme, qui mourut le 15 décembre 1626. Elle était de la famille des Davy, seigneurs de la Fautrière, de Cussé et de Chavigné, qui portaient dans leur blason : *d'azur, au chevron accompagné en chef, de 2 étoiles, et en pointe d'un épi de bled ; le tout d'or.* Les archives de la préfecture possèdent une copie de son testament, dans la teneur duquel on découvre une belle âme pieuse et compatissante.

Son mari lui survécut de treize années. Il décéda le 21 juin et fut enterré à St-Michel-du-Tertre.

Nous tenions à dégager ces détails, afin d'être moins entravé désormais dans ce que nous nous proposons d'écrire sur ce remarquable personnage.

En qualité, tantôt de lieutenant général, tantôt de lieutenant général et de président, charges qu'il cumula quelque temps, enfin tantôt de président seulement, il se vit contraint d'intervenir dans beaucoup d'affaires relatives au protestantisme, ainsi qu'à certaines prétentions de l'évêque Miron contre son chapitre. La peste de 1626, la famine de 1630 et 1631 mirent en relief son dévouement. D'autres affaires lui causèrent aussi de graves embarras.

Protestantisme : — Le 12 mai 1608, à la requête des huguenots, dits *parpaillaux*, il dresse un procès-verbal établissant qu'il leur est accordé un cimetière à Angers, situé près du lieu de la Corderie, joignant les greniers de l'hôpital St-Jean.

Le 8 novembre 1612, il blâma quelques-uns de leurs chefs, qui, sous prétexte de faire leur prêche, s'étaient, contrairement aux ordonnances du roi, assemblés à Sorges, où résidait un ministre de leur culte.

Au moins de mai 1621, il est chargé de la part du gouvernement de recevoir les déclarations des huguenots d'Angers, qui, quelque peu contraints et forcés, consentiraient cependant à ne point adhérer aux ordres de ceux de la Rochelle, trop disposés à s'ériger en république.

Vers octobre de la même année, ils se plaignent à lui de divers

dégâts commis aux murs de leur cimetière, accusant les catholiques d'en avoir abattu quelques toises; les plaintes reconnues mal fondées, Lanier les retourne contre eux et les blâme de ce qu'ils se sont réunis en Reculée, dans les bois d'Eventard et ailleurs, pour se réjouir de la mort de M. du Maine, tué à Montauban, et qu'ils nommaient le grand boucher.

Le 27 juillet 1622, il se rend à Sorges, pour s'informer s'il était vrai que des compagnies d'armes de M. de Soissons eussent fait des insolences dans le temple des huguenots, et le 15 janvier 1629, il accueille les plaintes de ces derniers, que les enfants poursuivaient sans pitié lorsqu'ils les voyaient se rendre à Angers, audit prêche.

Toujours il se montra juste pour leur garantir la liberté de conscience, mais inflexible lorsqu'ils voulurent faire de leur croyance une machine politique.

Prétentions de Miron. — Dans les premières années du XVIIe siècle, l'église d'Angers fut particulièrement troublée par de regrettables différends entre l'évêque et son chapitre. Un antique usage obligeait la procession du Sacre à traverser le chœur de l'église des religieuses du Ronceray; Miron crut qu'il pouvait y avoir de graves abus dans cette coutume au point de vue moral; en conséquence, il prit sur lui d'ordonner la suppression de ce passage annuel. Le chapitre s'y opposa d'une façon formelle, tenant à ses vieux *us*. La magistrature angevine, Lanier en tête, partagea son avis et l'aida de son pouvoir. L'évêque lança des excommunications; l'abbesse du Ronceray, qui les redoutait, ferma son église. Ordre fut donné de l'ouvrir; elle n'en fit rien. De grands scandales s'ensuivirent, tels que ruptures de portes, emprisonnements, nombreuses excommunications, double procession du Sacre en 1624, et arrêts du présidial.

Au mois de juin 1626, cette malheureuse affaire, sujette depuis longtemps à des calmes et à des tempêtes intermittentes, finit par s'assoupir, car l'évêque permit enfin l'entrée dans le chœur du Ronceray, mais en obligeant les religieuses à se retirer



au fond d'une tribune qui fut construite à cet effet, et d'où cependant elles purent voir défiler la procession. Cette tribune en pierre, placée au bas de la nef de l'église du Ronceray, existe encore.

On se figurerait difficilement tous les ennuis que ces troubles causèrent à Lanier, jusque-là qu'il faillit recevoir des coups de canne de la part du sieur du Bellay, gouverneur d'Anjou, avec lequel il ne pouvait s'entendre dans cette affaire de l'évêque et du chapitre. Ce genre d'argument était assez à la mode entre les agents du pouvoir; il s'adressait surtout aux huissiers, que les grands faisaient quelquefois battre comme plâtre; ce métier n'était pas tenable, c'est du moins (véritable trait de mœurs) ce qui ressort de certaines lignes de Louvet.

Peste de 1626. — Au mois de juillet de cette année, grand débordement des eaux en Anjou, tous les blés des vallées sont perdus; par suite famine et peste. Lanier se montre à la hauteur des circonstances, comme lieutenant général, et plein d'humanité comme particulier. Il ouvre la Papillaye, qui appartenait à l'un de ses enfants, et l'on y reçoit de nombreux pestiférés. Trois autres lieux sont désignés pour le transport des malades, savoir : l'ancienne léproserie du faubourg St-Lazare, le sanitat de la Panthière, près de la Papillaye, et la chapelle de St-Sauveur, non loin de la porte St-Aubin. Les maisons atteintes de la contagion sont marquées d'une croix blanche, et les convalescents n'en peuvent sortir que munis d'une houssine blanche, qui les distingue.

Plus de commerce, plus de juridiction, la terreur est partout; les plus fermes courages se laissent abattre, je me trompe : à trois kilomètres d'Angers, vers sud, existe, sur un petit promontoire qui s'avance dans la Maine, un modeste couvent nommé la Baumette; ici l'on ne tremble pas, et c'est de là que viendra le secours de Dieu. Quand tous ceux qui peuvent fuir la ville d'Angers s'empressent de le faire, les récollets de la Baumette ont hâte d'y pénétrer; ils s'installent à St-Lazare, à la Panthière, à



St-Sauveur, et vont, une croix en main, la recherche des pestiférés, qu'ils recu sent, administrent et enterrent. Puis, de la sorte, et que leur exemple héroï ces, Lanier, délégué par ses concitoy demander au roi des secours, ainsi c et, nouvelle douleur, ce fut pendan femme ; elle fut enterrée dans l'égl

Famine de 1630 et 1631. — montra le même dévouement. L divers endroits de pauvres famil employer ce terme, d'un pain fa gère broyés. Et, chose abomin plaisants masqués promener à un mannequin représentant la du luxe, loin de s'apaiser, » (assure Louvet, p. 319) p » teaulx de satin, de drap d' » soye et de velours. »

D'un autre côté, les au pour faire contraste avec Baumette, eurent la dépl sieurs de leurs malades s généreuse indignation, c point remplir à d'autre à nos bons récollets, qu religion et l'honneur d

En qualité de dép moins remarquable q Dans l'année 1614, choisir leurs députés sur un sieur Etienn consuls des march demandant qu'il l

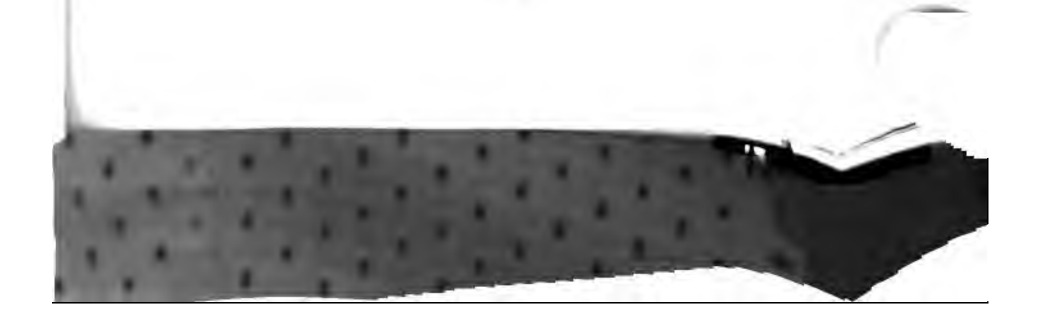


leurs. Ceci indique bien, j'imagine, qu'il existait une ligne de démarcation profonde entre les vues du commerce et celles des autres commettants, car on ne s'aperçoit pas que cette opposition fût personnelle. Toutefois, Lanier le prit ainsi, et se plaignit hautement de ce procédé *plein de propos injurieux*. Cependant les suffrages exigés lui furent acquis. Il est regrettable de voir que le commerce ne parut pas, en cette élection, exempt de tout symptôme de jalousie contre la magistrature; et il faut convenir que c'était à tort, car il eût été difficile de rencontrer, dans une autre classe, un représentant plus capable de défendre les intérêts et l'honneur du tiers : le langage de Lanier aux Etats généraux de 1614 le prouve de la plus énergique façon. S'adressant à l'ordre de la noblesse, il eut la hardiesse de parler ainsi : « La » France est notre commune mère qui nous a tous allaités : » MM. de l'église ont eu la bénédiction de Jacob et de Rébecca, » et ont obtenu et emporté le droit d'aînesse; vous en êtes les » puinés et nous en sommes les cadets; traitez-nous comme vos » frères cadets et comme étant de la même maison, et nous vous » honorerons et aimerons. Souventes fois les cadets ont relevé » l'honneur des maisons que les aînés avaient ruinées (1). »

Je ne sais si, de nos jours, il se trouverait un plus digne, en même temps qu'un plus fier langage, dans la bouche de nos orateurs; Mirabeau n'eût pas désavoué ce discours. Les hommes de la vieille France mettaient, on serait tenté de le croire, moins en pratique le *serviliter pro dominatione* de Tacite, que certains politiques de notre temps.

Comme *père des pauvres*, Lanier s'offre à nous avec les mêmes qualités de désintéressement et de fermeté. Ce titre précieux répondait, au XVIIe siècle, à celui que nous nommons aujourd'hui administrateur des hospices. Lanier en fut investi vers 1615, et fit tous ses efforts pour combattre la mendicité. On voit que le principe de l'extinction de ce que nous appelons de nos jours

(1) Bodin, t. II. Angers, p. 563, 1re édition.



une plaie sociale eut ses racines dans le passé. Si Lanier ne parvint pas à la guérir, du moins put-il en atténuer les fâcheux effets par l'organisation de *l'aumosnerie dite du Fils de prêtre,* située près le collége de la Fromagerie, paroisse de la Trinité.

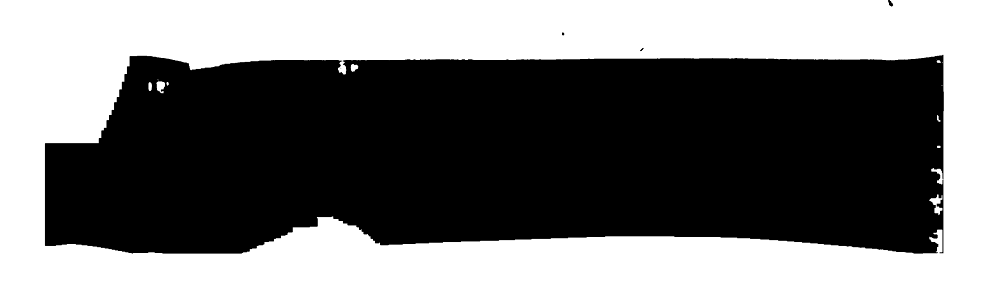
Durant ses quatre années de mairat, son amour du bien public ne se dément pas. Il s'occupe notamment d'assainir la ville et de fournir à son principal quartier des eaux abondantes et saines; à cet effet, il ordonne en 1622 que l'on répare la *fontaine Pied-de-Boulet* et que l'on substitue des canaux de plomb aux anciens chenaux qui étaient en ciment; l'eau, par ce moyen, sortit plus aisément de sa source, située à mi-côte et à l'ouest de la cité, au pied de la muraille gallo-romaine. Les armes de Louis XIII, de Marie de Médicis, sa mère, de M. du Bellay, gouverneur, et de notre Lanier, furent placées sur le faîte de cette fontaine, dont l'architecture, depuis lors, a subi d'autres changements.

La maison de ville occupait alors le bâtiment où nous voyons aujourd'hui la Cour impériale. Afin de décorer la chambre du conseil, et aussi pour que l'histoire y trouvât son compte et pût donner des modèles à imiter, il y fit placer de « riches tableaux, » esquels sont les portraits au naturel du roy Louis- XI (fonda- » teur)..... et du roy Louis XIII, avec tous les noms et armes de » MM. les maires. » (Louvet, page 29.)

Il sut traverser les temps difficiles du règne de Louis XIII, avec une prudence consommée, ce qui ne l'empêcha pas d'être exilé, en juillet 1620, par la reine-mère qui, moins aveuglée sur ses intérêts propres, ne tarda point à le rappeler de Nantes, où il avait été interné.

Lanier prit sa part de tous les événements politiques qui se passèrent à Angers, aux Ponts-de-Cé, ainsi qu'à Brissac, entre Marie de Médicis et son fils; ils sont trop connus pour que nous les rapportions ici.

Malgré sa bonne administration, il eut des ennemis : c'est le propre des hommes de valeur de n'en pas manquer; il en eut même dans sa famille. Lors des élections de mai 1621, ils mirent



tout en jeu pour le faire échouer, et n'y réussirent pas; c'est à cette occasion que les vers prétendus extraits de Merlin et cités plus haut :

« Oyseau portant barbe noire sera veu, etc., »

lui prophétisèrent un mairat de quatre années, ce qui s'effectua.

Le succès de son élection de 1621, il le faut avouer, ne tint qu'à une voix, car beaucoup d'électeurs avaient voulu choisir à sa place un marchand; ils lui reprochaient d'avoir trop de *grandeur* et de *gravité.*

Quoiqu'il en soit, après que son mairat fut terminé, les regrets se manifestèrent et partirent de Bouchemaine. Cette paroisse fournissait beaucoup de pain à la ville d'Angers; or, en septembre 1623, les boulangères, en proie aux vexations des agents de la gabelle, qui croyaient sans doute qu'elles faisaient la fraude du sel, allèrent se plaindre à MM. du Présidial, articulant qu'il ne leur était plus possible de porter du pain à Angers. Elles ajoutaient que le nouveau maire, M. Jouet, accueillait mal leurs doléances, et qu'elles regrettaient infiniment le mairat de M. Lanier.

Jouet lassa les Angevins, qui, le 1er mai 1625, refusèrent de le réélire; cela n'empêcha pas qu'il fut maintenu dans sa charge, par voie d'autorité. Pour se dédommager de leur échec, ils firent du persifflage d'assez mauvais goût. En voici un échantillon :

« Le mairat et l'échevinaige
» Ne releveront ton lignaige,
» Car, malheureux, tu ne vois pas,
» Que pour avoir basty sur l'onde,
» Tu seras le jouet du monde,
» Avant et après ton trépas. »

C'était la contre-partie des prétendus vers de Merlin, relatifs à Lanier.



Ses ennemis, qui exercèrent sa patience durant son mairat, plus tard continuèrent à le poursuivre; en 1630, ils l'accusent de mollesse à propos des empiétements du fisc, et en vérité c'était le contraire qu'il fallait dire, car (notamment en septembre 1629) nous le voyons faire déguerpir plusieurs agents qui avaient voulu imposer la marchandise des tanneurs. Ces derniers s'étaient révoltés; si donc il y eut mollesse de la part de Lanier, ce fut dans un tout autre sens.

Ces séditions de carrefour étaient alors très-fréquentes, et les *grèves* ne sont pas, comme plusieurs le croient, d'institution moderne; en 1630, les avocats d'Angers refusent de payer la taxe qui leur est imposée pour l'exercice de leur charge; ils désertent les tribunaux, la justice en souffre. Vainement Lanier veut les ramener à l'esprit du devoir : ils lui répondent par des libelles.

Mais je m'aperçois que cette notice de François Lanier-Davy prend des proportions qui m'obligent à quelque réserve; terminons donc en disant que cette belle existence, malgré ses luttes, ou plutôt à cause de ses luttes, fut récompensée par l'estime publique; en 1633, les cordeliers d'Angers, réunis en chapitre, firent placer au sommet du pignon de leur église *trois chapeaux de triomphe* : le premier pour le roi, le second pour la ville, et le troisième pour François Lanier.

D'autres magistrats, appartenant à cette famille féconde en hommes distingués, devraient également figurer ici : je les abandonne à regret, mais non sans leur dire au revoir, sous le manteau de notre curieuse cheminée.

GODARD-FAULTRIER.

CATALOGUE DES MOULAGES

EXÉCUTÉS EN 1859

AUX FRAIS DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

DE MAINE ET LOIRE.

Les objets meubles, par cela seul qu'ils sont susceptibles de déplacement ou de détérioration, méritent toute l'attention des archéologues, qui, à la longue, quand ils en ont besoin, ne savent plus où les trouver ni comment les étudier, soit qu'ils aient changé de maître, soit qu'ils aient été victimes de restaurations maladroites ou de fâcheuses avaries.

Appuyé sur ces considérations et encouragé par l'exemple de la Société anglaise d'Arundel, j'eus l'honneur, sur la fin de 1858, de proposer à la *Commission archéologique*, de faire mouler les plus intéressants spécimens de l'art mobilier au moyen âge, qui existeraient encore en Anjou et, comme complément, d'y joindre quelques types de sculpture romane.

Une sous-commission fut immédiatement formée et le scrutin la composa de MM. Godard-Faultrier, Et. de Livonnière et Barbier de Montault.

Voici quel a été le résultat des travaux de moulage pendant l'année qui vient de s'écouler. Mais avant de dresser le long catalogue des objets reproduits en plâtre avec un incontestable talent par M. Brugiotti, qu'il me soit permis de dire que le public,

des étrangers mêmes s'intéressant à nos recherches, nous ont témoigné toute leur sympathie par des acquisitions nombreuses et fréquentes. Dans le principe, nous le déclarons bien franchement, nous avions songé à nous d'abord et aux musées de la ville et du diocèse, gardiens-nés de toutes les antiquités religieuses ou profanes, mais aujourd'hui que nos moulages sont demandés pour venir au secours des descriptions insérées au Répertoire, nous nous empressons de les mettre à la libre disposition de tous. Ainsi donc, à partir de ce jour, on trouvera chez M. Brugiotti, rue St-Gilles, à Angers, les objets divers dont l'énumération suit. Chaque objet est classé sous un numéro d'ordre, correspondant à une série spéciale.

I. BRONZES. — 1. Hercule, statuette gallo-romaine, découverte à Bagneux, près Saumur (chez M. de la Frégeolière). 0,75 c.

2. Gladiateur, statuette gallo-romaine, trouvée aux Châteliers (Musée de la ville). 1 fr.

3. Tête de saint, trouvée au Puy-Girault, commune de Saint-Florent-lès-Saumur, XVIIe siècle (Musée diocésain). 1 fr.

II. BULLES. — 1. Quinze bulles de papes, XIIIe-XVIIe siècles (Archives de la Préfecture, Musée de la ville, Musée du diocèse, collection de MM. Beloin et Villers), chaque bulle 0,10 c.

III. CROSSES. — 1. Crosse en bronze de Raoul de Beaumont évêque d'Angers, de 1177 à 1197, trouvée à la cathédrale dans son tombeau (Musée diocésain), XIIe siècle, 0,50 c.

2. Crosse en cuivre émaillé, dite de Fontevraud, trouvée dans un tombeau de l'église abbatiale de Fontevraud (collect. de M. Millet, à Angers, donnée au Musée de la ville), XIIIe siècle, 0,60 c.

3. Pointe d'une crosse trouvée dans le cloître de l'église abbatiale de Saint-Nicolas-lès-Angers, XIIIe siècle (au Bon-Pasteur), 0,20 c.

IV. FERRONNERIE. — 1. Masque gallo-romain, découvert à Alençon (Musée de la ville), 1 fr.

V. FERS A HOSTIES. — 1. Fer de l'église de Chaudefond (Mu-



sée de la ville), xiiie siècle. Les trois grandes hosties représentent la Majesté de Dieu, la Crucifixion et le Titre de la croix ; les trois petites, la sainte Face de N.-S., et le monogramme de J.-C., 0,25 c.

2. Fer de l'église de Chanzeaux, xve siècle, les deux grandes hosties sont gravées aux effigies de la Crucifixion et de N.-D.-de-Pitié, les deux petites au monogramme de Jésus, 0,25 c.

3. Autre fer (Musée diocésain), xvie siècle, sur les deux grandes hosties, Nativité de N.-S. et Crucifixion, 0,25 c.

4. Fer de l'église de Montjean, xvie siècle. Sur les trois grandes hosties, Crucifixion, sang recueilli par les anges au Calvaire, Résurrection : aux petites, Agneau pascal, et Ste-Face. 0,25 c.

5. Fer de l'église de Brain-sur-Allonne, xiiie siècle. Les trois grandes hosties représentent la Crucifixion et le titre de la croix INRI; les trois petites, le nom de Jésus, IHS.

6. Fer à hosties de l'église de Coutures, xiiie siècle. Sur une des grandes, Crucifixion, avec le titre INRI; sur l'autre, même titre. Les deux petites offrent chacune la moitié du monogramme complet de Jésus-Christ, IHS, XPC.

7. Fer à hosties de Faveraye, xve-xvie siècle (Musée diocésain). — Les trois grandes hosties représentent la Crucifixion et la Résurrection ; les deux petites, la Crucifixion et l'Agneau pascal.

VI. ivoires. — 1. Chandelier en forme de lion (collection de M. Beloin, à Angers), xiie siècle, avec un support du xve, 1 fr.

2. Oliphant, orné d'une scène de chasse et provenant de la cathédrale d'Angers (Musée de la ville), xiie siècle. 2 fr.

3. Couvercle de miroir de poche, sculpté de scènes d'amour (collection de M. l'abbé Benoist, à Angers), xiiie siècle, 0,50 c.

4. Paix représentant l'Annonciation, xve siècle (Musée de la ville), 0,50.

VII. orfèvrerie. — Petite croix d'autel, en cuivre doré avec cabochon, provenant de l'église St-Aubin-des-Ponts-de-Cé, xive siècle (Musée diocésain), 0,50 c.

VIII. reliquaires. — 1. Deux fragments en bronze d'une

châsse présumée mérovingienne, provenant de l'église abbatiale de Saint-Nicolas-lès-Angers (Musée diocésain), les deux 0,40 c.

2. Fragment de châsse romane en bronze, même provenance (Musée diocésain), 0,20 c.

3. Châsse en bois sculpté, provenant de Thouars (Deux-Sèvres), XIIe siècle (collect. de M. Barberon, à Angers). — Elle n'est pas dans le commerce, le propriétaire n'en ayant autorisé que deux exemplaires.

4. Reliquaire d'argent doré, en forme de couteau, provenant de l'église du Pin-en-Mauges (Musée diocésain), XVe siècle, 0,50 c.

5. Châsse en plomb, trouvée à Purnon (Vienne), XIe siècle (collect. de M. le chanoine Aubert, à Poitiers), 0,50 c.

6. Statuette en argent de S. Fiacre, dans l'église de Chanzeaux, XVIIe siècle. 1 fr.

IX. SCEAUX ET CONTRESCEAUX. — 1. Sceaux et contresceaux des évêques d'Angers (Arch. de la Préfecture. Musée diocésain), XIIIe-XVIIIe siècles.

2. Sceaux et contresceaux du chapitre de la cathédrale, XIIIe-XVIIe siècles (Arch. de la Préfecture. — Musée diocésain).

3. Sceau du chapitre de S. Maurille, XIIe siècle (Arch. de la Préfecture).

4. Sceau du chapitre de S. Maimbœuf (chez M. le chanoine Joubert), XVIIe siècle.

5. Sceaux et contresceaux de l'officialité (Arch. de la Préfecture), XIII -XVe siècles.

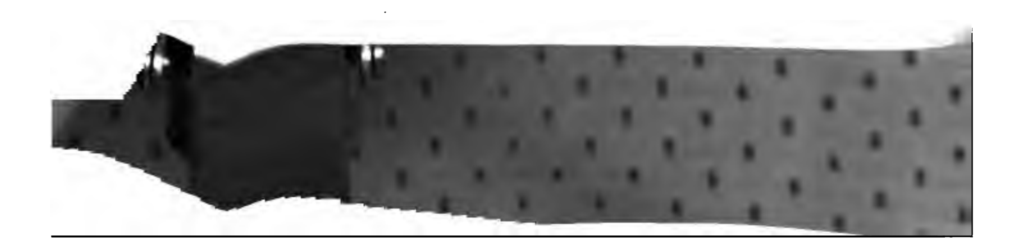
6. Sceaux et contresceaux de l'abbaye et des abbés de Saint-Serge, XIIe-XVe siècles (Arch. de la Préfecture).

7. Sceau et contresceau de Pierre de Broc, évêque d'Auxerre et abbé de Toussaint, XVIIe siècle (Mairie de Beaufort).

8. Sceau de l'abbaye de Toussaint, XVIIIe siècle (Musée de la ville).

9. Sceaux et contresceaux de l'abbaye et des abbesses du Ronceray, XIIe-XVe siècles (Arch. de la Préfecture).

10. Sceau de S. Aubin d'Aiserey, XIIIe siècle (à Aiserey près Dijon).



11. *Sigillum* chrétien des premiers siècles (Musée de la vi

12. Sceau d'un abbé du Mont-Cassin (Italie), XIIIe si (Arch. de la Préfecture).

13. Sceau de la communauté des Ursulines d'Angers, : siècle (Arch. de la Préfecture. — Communauté des Ursuline:

14. Sceau de la commune de Dijon, XIIIe siècle (Musée d ville).

15. Sceaux et contresceaux des abbesses de Fontevraud, siècle (Arch. de la Préfecture).

16. Sceau des chanoines de la cathédrale d'Angers, XIII' siècles (Arch. de la Préfecture).

17. Sceau de Philippe du Bec, doyen du chapitre de la ca drale, XVIe siècle (Arch. de la Préfecture).

18. Sceau d'*Azo Comes*, XIe siècle (à Charroux, Vienne).

19. Sceau de N.-D.-de-la-Garde, XVe siècle (Musée de la vi

20. Sceaux et contresceaux de Juhel, archevêque de To XIIIe siècle (Arch. de la Préfecture).

21. Sceau de Lux de Vantelet, prieur de Cunaud, XVIIe si (Arch. de la Préfecture).

22 Sceaux divers des XIIe, XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles.

Chaque sceau, 0,10 c.

Chaque contresceau, 0,10 c.

X. SCULPTURES SUR BOIS. — 1. Cuiller historiée, XVIe s (collect. de M. Elie Sorin), 0,50 c.

2. Bas-relief historié (collect. de M. l'abbé Bénie, à Poiti XIVe siècle, 3 fr.

3. Tablette à écrire, en cinq fragments, provenant d'une t présumée franque, découverte en 1859, dans l'église N.-D Chalonne (Musée diocésain), 0,15 c.

XI. SCULPTURES SUR PIERRE ET ALBATRE. — 1. Tête de Ju sculptée sur calcaire, et découverte parmi les ruines romain Frémur (Musée de la ville), 1 fr. 50 c.

2. Chapiteau symbolique, dit de la *Sirène*, dans l'église I de Cunaud, XIIe siècle, 100 fr.

3. Chapiteau historié de l'église abbatiale du Ronceray, XIe siècle, 50 fr.

4. Trente estampages des archivoltes du cloître de S. Aubin d'Angers, XIIe siècle, chaque estampage 1 fr. 50 c.

5. La sirène et le poisson, sculpture symbolique du cloître de S. Aubin, XIIe siècle, 0,50 c.

6. Combat de David contre Goliath, bas-relief du cloître de S. Aubin, XIIe siècle, 30 fr.

7. Tête de Christ, attribuée à Leysener, XVIIIe siècle (Musée de la ville), 2 fr.

8. Adam et Eve dans le paradis terrestre, albâtre provenant du Lion-d'Angers (Musée de la ville), 1 fr. 50 c.

9. Tête d'ange, trouvée dans les décombres de l'ancienne église Ste-Croix du Verger (chez M. de Beauvoys), XVIe siècle, 0,75 c.

10. Statue de St. Venant (église de la Meignanne), XVIIe siècle, 50 fr.

XII. VIERGES. — 1. N.-D.-du-Ronceray, statuette en bronze (église de la Trinité, à Angers), XIe siècle, 1 fr.

2. Vierge, dite de S. Laud (collection de M. de Baracé), statue en marbre blanc, XIIIe siècle, 30 fr.

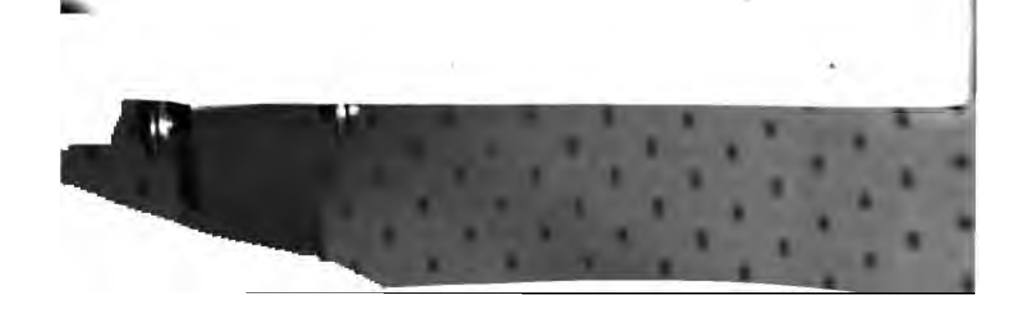
3. Vierge en marbre, dite du Boulanger (collection de M. Barassé, imprimeur, à Angers), XIIIe siècle, 10 fr.

4. N.-D.-de-sous-Terre ou de l'Esvière (église S.-Laud, à Angers), statuette en albâtre, XIVe siècle, 1 fr.

5. Buste de Vierge, terre cuite, attribué à Biardeau (église S. Jacques, à Angers), XVIIe siècle, 10 fr.

6. Vierge, dite de Bordeaux, statuette en marbre blanc (Bordeaux), 2 fr.

X. BARBIER DE MONTAULT,
Historiographe du diocèse.



CHRONIQUE.

Nous empruntons à l'*Album Angevin* les lignes suivantes, relatives aux décisions prises par le Conseil général de Maine et Loire dans sa dernière session, au sujet d'un concours ouvert par ce Conseil pour la construction d'un tribunal et d'une prison à Baugé et des récompenses promises par lui aux auteurs des meilleurs plans :

« Quant aux récompenses promises par le programme du concours, s'élevant à 2,250 fr., la commission du *Conseil général de Maine et Loire* propose de les accorder ainsi qu'il suit :

1800 francs à M. ROHARD, pensionnaire du département de Maine et Loire, à *l'Ecole des Beaux-Arts* de Paris, comme récompense de son remarquable travail,

500 fr. à MM A. JOYAU et J.-B. SANSFOURCHE, architecte à Angers,

250 fr. à M. ROQUE, aussi architecte à Angers, comme indemnité d'études justement appréciées.

En outre, la commission propose au Conseil d'adopter le plan de M. Rohard pour la construction du tribunal et de la prison de Baugé, et le Conseil adopte les conclusions de sa commission, en félicitant M. Rohard de son excellent travail. »

MM. Joyau et Sansfourche font partie de la Commission archéologique de Maine et Loire.

Inscriptions de l'église de Soulaire, relevées par M. Barbier de Montault. — « IHS. Cy git le corps de vénérable et dis-



cret Mr Godefroy Gallard cure bienfaiteur de cette eglise (1) depuis l'année 1708 iusqu'au 27 fevrier 1772 iour de son decez requiescat in pace amen. »

« Ci gist sous cette pierre le corps de..... Dame Marie Gouet femme de Mr Me Me François (le Royer) seigneur des Palluaux cy..... au regiment de..... ancien con (2) du roy..... cel de Candé qui (mourut le....) avril 1727. »

« Cy gist le corps de N H (3) François le Royer seigneur des Palluaux (4) Décédé le 17 février 1733 Requiescat in pace. »

Epigraphie. — M. le curé de Nuaillé veut bien nous adresser l'épitaphe suivante qu'il a trouvée dans un manuscrit :

Epitaphe de M. Cassin chanoine de l'église d'Angers et supérieur des religieuses Carmélites, dressée dans leur église. Son corps repose au caveau de la cathédrale.

« Urbano Eliæ Cassin, Ecclesiæ Andeg. canonico et presbytero Monasterii hujus patri beneficio : qui à primâ ætate, pietatem amplexus, altioris deindè perfectionis viam ingressus, cælestia contemplari in deliciis habuit, rerum divinarum peritissimus, cæteris indulgens, in se piè crudelis quas sibi omnino subtraxit opum in egenos prodigus in templa munificus serena .... facili alloquio mansuetudinis amabilis eximiâ societate cleri decus et exemplum immenso divinæ gloriæ accensus et animarum saluti perpetuæ incumbens inter ipsa charitatis officia generosè occubuit die 3 sept. ann. 1784 ætate 69. Author. V. Burgevin presb. Can. s. pet. academ (5). »

(1) On lui doit les quatre autels de l'église.

(2) Conseiller.

(3) Noble homme.

(4) Les Palluaux, terre seigneuriale, avec château, de la paroisse de Soulaire.

(5) Il existe à Angers trois portraits peints à l'huile, de ce respectable chanoine, mort en odeur de sainteté. L'un appartient à M. du Reau, l'autre à M. le chanoine Le Tellier, et le troisième est à l'hôpital S. Jean.



Tapisseries de la cathédrale d'Angers. — Un amateur de Londres, M. Chombers, qui prépare une monographie des orgues de France, et s'est arrêté plusieurs jours à Angers, a écrit dans le journal anglais *The Union* (vol. IV, n° 144), un article sur nos curieuses tapisseries, dont voici la traduction :

« Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour quelques-uns de nos lecteurs, de recevoir quelques détails sur la magnifique tapisserie de l'Apocalypse, appartenant à la cathédrale d'Angers.

» D'après une notice, publiée dans cette ville en 1858 et ayant pour titre : « *Les tapisseries du sacre d'Angers, classées et décrites, selon l'ordre chronologique*, par M. l'abbé Barbier de Montault (1), » une partie de cette tapisserie, ou plutôt ces tapisseries ont été faites dans les XIVe et XVe siècles pour Louis I d'Anjou et Marie de Bretagne, qui moururent l'un en 1384, et l'autre en 1404 ; et pour Yolande d'Aragon (épouse de Louis II), qui mourut en 1442. Elles devinrent ensuite la propriété de René d'Anjou, roi de Sicile, fils d'Yolande et petit-fils de Louis I et de Marie de Bretagne. René d'Anjou, par une clause spéciale de son testament, les légua à la cathédrale de St-Maurice d'Angers. D'après un inventaire fait en 1505, ces tapisseries, primitivement au nombre de six pièces, auraient été complétées par Mme de Bourbon, qui ajouta une septième pièce. Elles sont cependant

Il y est représenté en costume canonial, avec le bonnet carré, le surplis à ailes, et l'aumusse d'hermine au bras. On lit sur un papier placé devant lui sur une table :

« La terre fait les saints
Le ciel les bienheureux
A cet unique objet
Tendirent tous ces vœux (2)
D'Urbain Héli Cassin. »

(1) In-8°. Angers, Lainé.
(2) Il faudrait lire tous les vœux.



maintenant en 65 pièces, formant chacune un
la représentation d'une scène de l'Apocalyps
2 mètres de hauteur, sur environ 2 mètres 1
longueur de tous les tableaux réunis est d
peu près 190 yards.

» Par le zèle de M. l'abbé Joubert custo
aussi par le secours du Gouvernement, qu
de 5,500 francs, et autorisé M. le directe
nir les nuances de laines nécessaires au
ques et uniques tapisseries, que le temp
sidérablement détériorées, ainsi que le
tenant à la cathédrale, sont mainten
seront bientôt complètement restauré
rer la cathédrale le jour de la Fête-
à Angers avec une magnificence pa
temps le premier jeudi de chaqu
jeudi du mois d'août, une partie
sous le cloître de St-Maurice.

» Par la bonté de M. l'abbé Jou
à Angers, voir plusieurs des tab
tout-à-fait frappants, imposant
tion des couleurs et des drape
s'y attendre, il y a un peu de r
nages, et la face de Notre-S
comme dans les mosaïques
sentiment, ajoute encore à l
du tableau représentant No
liers (ch. 12-17) et de cel
leurs couronnes devant l'a
marque que vous faites d
que l'on apporte à l'étud
d'Angleterre, je crois qu
France. Comme le dit
déjà citée : « L'Apocaly



j'aurais cru ne donner que des descriptions imparfaites et p intelligibles, si je n'avais joint à chaque tableau, le texte mê de l'Apocalypse qui a guidé le tapissier. »

G. T. C.

M. le chanoine Joubert a le premier attiré l'attention des chéologues sur ces tapisseries *uniques*, par un *rapport* daté 20 décembre 1849, présenté à la *Commission archéologique Maine et Loire* et inséré dans le tome II de la 2e série des M moires de *la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*

Nous complétons cette note par un extrait d'une lettre éc par Mgr l'évêque d'Angers, le 13 avril 1858, à M. l'abbé X. B bier de Montault :

« Mon cher abbé, c'est avec grand plaisir que je verrai le t vail que vous vous proposez de faire pour faire connaître au blic nos précieuses tapisseries. Je les ai sauvées du naufrag après les avoir achetées, je les ai données à la cathédrale. M il faut rendre justice à M. l'abbé Joubert; sans lui ce pau Moyse aurait été étouffé. Il en a pris soin, comme la princ égyptienne et lui a conservé la vie. Il vous appartient mainter de le montrer au peuple de Dieu et de l'entourer des prodige la science. »

Christ émaillé. — M. Renault, membre de la *Commis archéologique*, a offert au musée diocésain un Christ en cu émaillé, d'un haut intérêt, tant pour la date qui paraît être le ou le XIIe siècle, que pour sa conservation.

Ce Christ, fixé autrefois sur une croix, est travaillé au repou Sa barbe et ses longs cheveux qui descendent sur ses épa sont faits au pointillé et conservent des traces de dorure. Le pon, qui couvre des hanches aux jambes, se tient droit et mouvement : il est rayé de lignes verticales et parallèles, imiter des plis, et l'on y remarque des traces d'émail bleu. jambes juxta-posées montrent les pieds écartés en dehors et

cés de deux clous. Les bras, qui n'existent plus, étaient rapportés, car il est évident qu'ils n'étaient pas taillés dans le même morceau de métal : leur position devait être, suivant le type hiératique, parfaitement horizontale. Deux perles bleues formaient les yeux. Enfin la couronne royale qui ceignait la tête et qui a disparu en partie, était rehaussée d'émail vert. La tête incline légèrement sur la droite.

Ce curieux spécimen de l'orfévrerie romane du Limousin provient de l'étude d'un notaire de Bouchemaine. Nous remercions M. Renault d'avoir pensé que sa véritable place était au *musée ecclésiologique* fondé et patroné par Mgr l'Evêque d'Angers.

X. Barbier de Montault.

Renseignements archéologiques. — La *Revue de l'art chrétien,* dans le n° 8 de cette année, parle de quelques monuments angevins : ainsi *Savennières* et non Savenay (p. 144), *S. Jean à Saumur* (1) (p. 416), *S. Eusèbe à Gennes* (p. 416), les *tombeaux de Toussaint* (p. 434) et ceux de la *cathédrale* (p. 436-437).

Nous ferons observer à propos des sépultures *désorientées* des prêtres, qu'il ne faut y voir ni une *fantaisie*, ni un *usage local* mais uniquement l'application des rubriques du *Rituel romain*, alors en vigueur dans toutes les églises de France, par suite de la réforme proposée par le concile de Trente et réalisée par les papes Pie V, Clément VIII, Innocent X et Paul V. Voici le texte même de ces rubriques :

« Corpora defunctorum in ecclesia ponenda sunt pedibus versus altare majus ; vel si conduntur in oratoriis, aut capellis, ponantur cum pedibus versis ad illarum altaria : quod etiam pro situ et loco fiat in sepulchro. Presbyteri verò habeant caput versus altare.

(1) M. Corblet fait ici une erreur en l'attribuant au *style latin*. Sa date certaine est le XIIe siècle.



» Deposito feretro in medio ecclesiæ, itâ ut defuncti pedes, si fuerit laicus, sint versus altare majus : si vero fuerit sacerdos, ut dictum est, caput sit versus ipsum altare... »

(Rituale romanum. *De exsequiis*).

X. B. M.

Bibliographie angevine. — M. l'abbé Conin, curé de Luigné, a offert pour la *Bibliothèque angevine*, créée au Musée de la ville, plusieurs placards relatifs à l'Anjou :

1. « Avis pour l'ouverture du bureau de la recette du centième denier, dû par les officiers de justice, police, finances et autres officiers royaux, pour l'année 1774 et les suivantes. De par monseigneur Louis-Stanislas-Xavier, fils de France, petit-fils du roi, comte de Provence, duc d'Anjou, comte du Perche et de Senonche. » Paris, Vincent, 1773.

2. « Arrest du conseil d'Etat du roi, qui autorise les commis et employés des fermes générales, établies aux entrées de la ville d'Angers, à saisir et arrêter les *Juifs*, qui se trouveront en contraventions aux ordonnances et réglements de police et à en dresser des procès-verbaux. » Angers, Mame, 1786.

3. « De par le roi et les maire et échevins de la ville d'Angers (levée de 36 miliciens sur la ville d'Angers). » Angers, Billault, 1780.

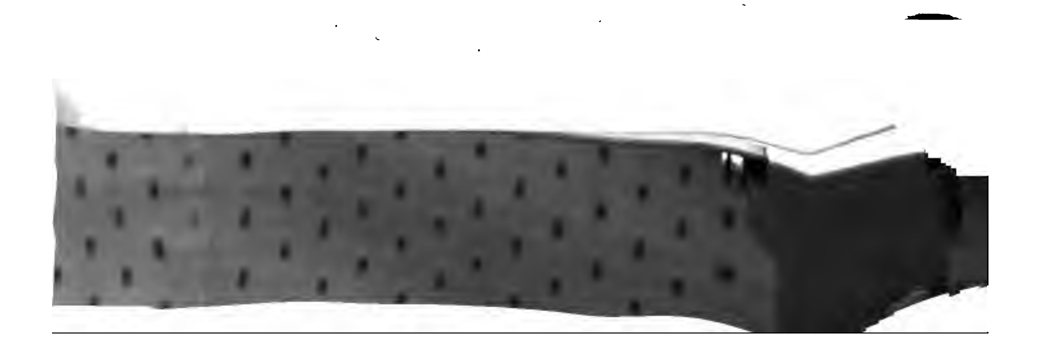
4. « Ordonnance de police qui renouvelle les précédentes ordonnances rendues pour l'ordre public. » Angers, Mame; 1783.

5. Tarif du *subside ou impost de la cloison de la ville et fauxbourgs d'Angers*. 1700.

6. Ordonnance relative à une *levée de soldats provinciaux*. 27 février 1777, Billault.

7. « Ordonnance de police portant règlement pour le logement des étrangers dans la ville et fauxbourgs d'Angers. » 1787, Angers, Mame.

8. Ordonnance relative à une levée d'hommes. 1774, Angers, Billault.



9. *Id.* 1778, Angers, Billault.

10. « Instruction dressée par l'ordre de Messieurs du corps de ville d'Angers, concernant les droits qui se perçoivent pour les entrées. » 1719.

11. « Arrest du parlement, qui confirme la sentence rendue à la sénéchaussée au criminel d'Angers, le 16 août 1758, portant condamnation de mort contre le nommé Claude Clot, dit Duclos. » Angers, 1758.

12. Arrêts du Conseil défendant de porter des armes. 1716.

13. « Tarif des nouveaux et anciens droits d'octrois ordonnez estre levés aux entrées de la ville et aux fauxbourgs d'Angers, Lévière et Reculée, pendant neuf années ; à commencer au huitième novembre 1722 et qui doivent finir au huit novembre 1731 suivant et conformément à l'arrest du Conseil d'estat du 12 may 1716. »

14. Ordonnance relative à une levée de soldats, 1775, Billault.

Géographie du département de Maine et Loire, à l'usage des écoles, par M. Labessière, officier d'académie. Angers, E. Barassé, imprimeur-libraire, 1859. Excellent petit ouvrage que nous recommandons d'une façon spéciale.

Histoire d'Ancenis et de ses barons, par M. Emile Maillard, notaire à Ancenis, 1 vol. in-8°, imprimerie de Vincent Forest, Nantes, 1860. Nous reviendrons sur cette belle publication.

Histoire de Cholet et de sa fabrique, par M. Amaury Gelusseau, docteur-médecin à Nantes.

Cet ouvrage ne tardera pas à paraître et nous nous réservons le plaisir d'en rendre compte.

Bibliographie — Ouvrages divers. — *Histoire de la ville de Nice*, par M. Armand Parrot, imprimerie de MM. Cosnier et Lachèse, 1860.



Dans cet ouvrage, on peut suivre pas à pas les comtes de la royale maison d'Anjou, depuis leur installation en Provence, jusqu'à leur extinction, c'est-à-dire depuis le mariage de Charles Ier, comte d'Anjou et du Maine, avec Béatrix de Provence, jusqu'à la mort du roi René. C'est par ce mariage de Charles Ier avec l'une des héritières de Raymond Bérenger IV, comte de Provence, que le comté de Nice passa dans la maison d'Anjou (1246). Il en fut démembré en 1388, pendant ces longues et terribles guerres des Deux-Siciles, que les princes angevins eurent à soutenir pendant plusieurs siècles contre les descendants de l'empereur d'Allemagne Frédéric II. M. Parrot a tracé avec érudition cette époque critique de l'histoire d'Anjou, à laquelle les habitants de Nice se sont trouvés si étroitement liés.

Un personnage, à la douce et noble physionomie, attire l'attention du lecteur : c'est le roi-peintre, le roi des chevaliers, qui, en 1461, protesta contre la légitimité du traité de Chambéry du 5 octobre 1419, qui enlevait définitivement Nice à la maison d'Anjou. « A défaut d'armes, dit notre historien, pour entrer en » possession de Nice, le duc d'Anjou adressa une longue somma- » tion au duc de Savoie, afin de garantir les droits de ses succes- » seurs. »

« Ces droits, ajoute M. Parrot, passèrent à la maison royale de » France après la mort du roi René, dernier duc héréditaire de » la maison d'Anjou (1480). Ce fut en vertu de ces droits, trans- » mis par succession, que François Ier déclara la guerre au duc » de Savoie, le 11 février 1535. »

Ici s'arrêtent les rapports de Nice avec l'Anjou.

Revue des races latines, sous la direction de M. Hugelmann. Paris, 77, boulevard de Sébastopol, 1 vol. chaque mois, de 400 pages. — Prix, 3 mois 20 fr., 6 mois 36 fr., 1 an 60 fr.

Cette revue, très littéraire et substantielle, est du petit nombre des ouvrages périodiques, que les plus délicats à l'endroit de la morale peuvent lire sans danger.

Silicatisation, ou application des silicates alcalins solubles au durcissement des pierres poreuses, des ciments et des plâtrages, à la peinture, à l'impression, aux apprêts, par M. Fréd. Kuhlmann, professeur de chimie, à Lille, membre correspondant de l'Institut de France. 3ᵉ édition.

M. Lebrun, architecte, rue Basse-du-Mail, 45, Angers, se charge de faire faire l'application de ce précieux procédé.

De la décoration des églises de campagne, par la peinture murale, par le comte de Galembert. Tours, Bouserez, 16, rue de l'Intendance, 1860.

Cette brochure devrait être entre les mains de tous les artistes. On y trouve de curieux détails sur l'emploi en peinture murale des silicates alcalins. V. G.-F.

Nous nous empressons de signaler aux amateurs la réimpression du premier livre français qui ait paru sur les arts du dessin et de la perspective. Pellegrin Viator, auteur de ce rarissime et curieux ouvrage, était Angevin. Vers 1500, il obtint un canonicat à la cathédrale de Toul.

Voici le titre exact d'après le catalogue de la librairie Tross, Paris, 5, rue Neuve-des-Petits-Champs :

« Viator. De artificiali perspectiva. Pinceaux, burins, acuilles, » lices, pierres, bois, métaulx, artifices. Impressum Tulli, anno » 1509. Solerti opera Petri Jacobi presbyteri Incole pagi sancti » Nicolai. » 1 vol. in-fol. goth.

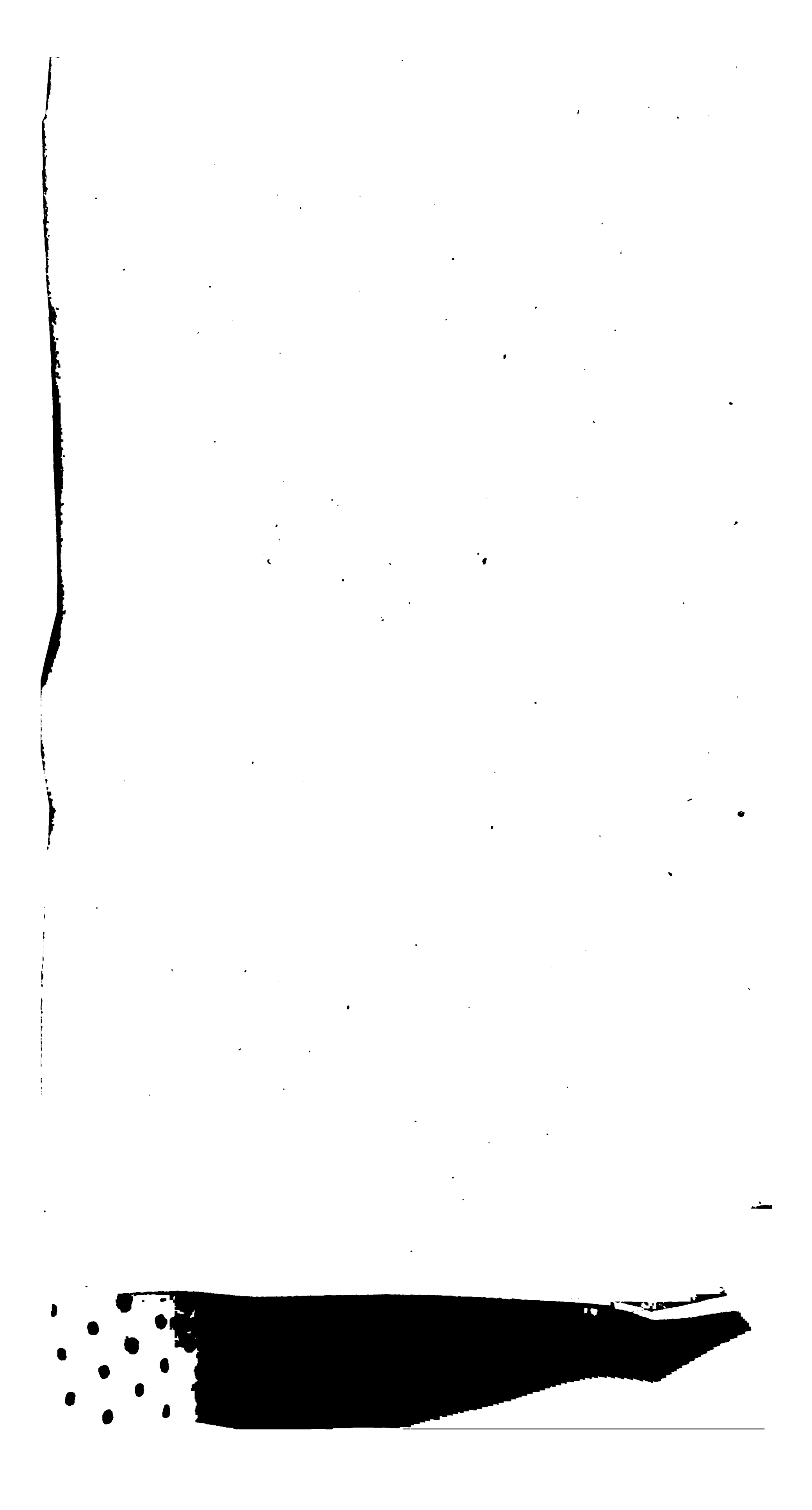
La nouvelle édition, cotée 60 fr., est précédé d'une notice par M. Hip. Destailleur.

CARTE

ARRONDISSEMENT DE BAUGÉ

indiquant

les traces Celtiques






CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît le 1er de chaque mois, par livraisons chacune de deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.




SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

1860
Dec.

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

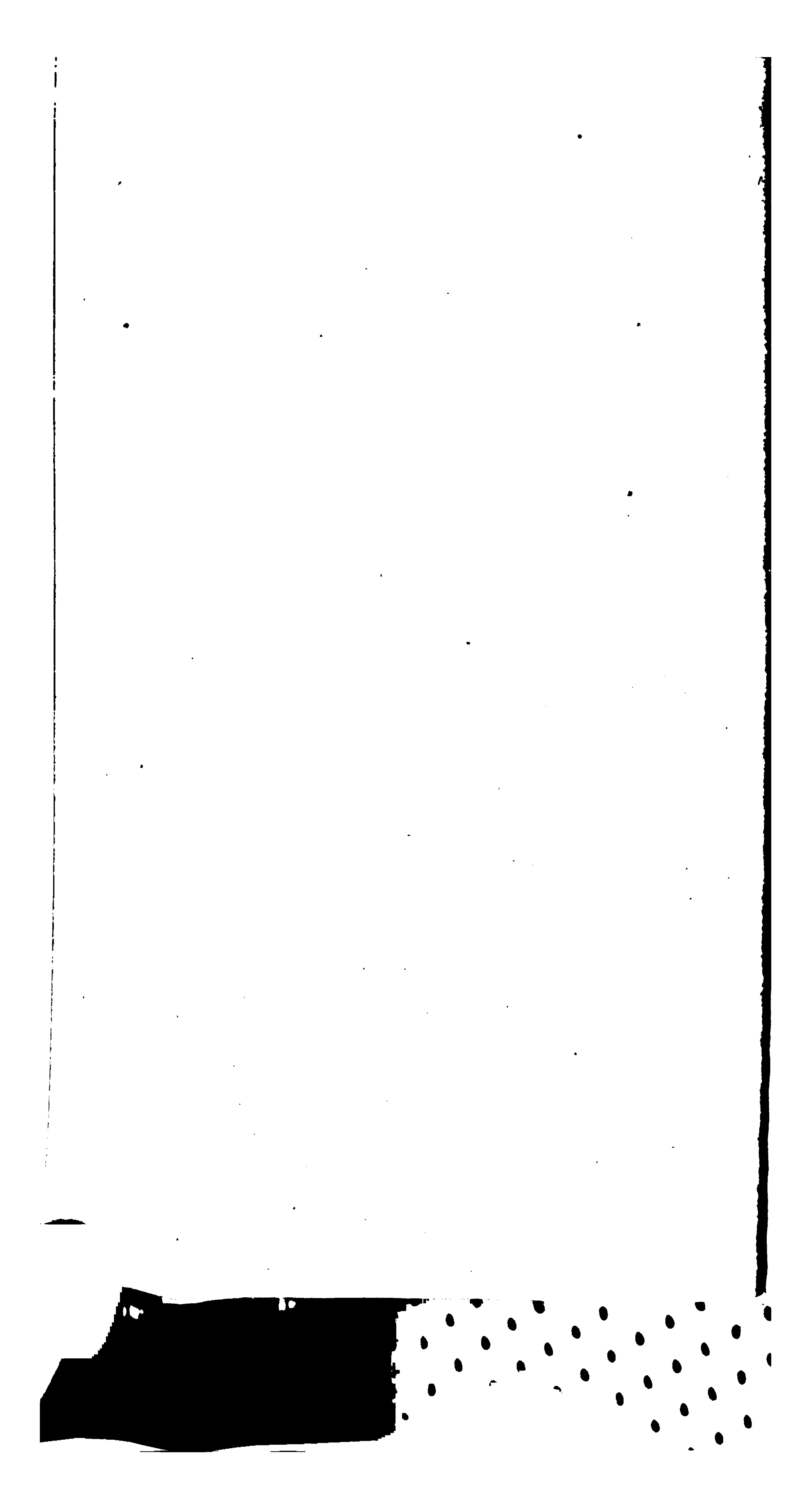
Année 1860. — Décembre.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1860





Il fut secretaire du Duc d'Anjou, Roy de Scicile et de la Reyne Yolande. Ensuitte Chanoine d'Angers. Il fut elû Evêque le 20 Fevrier 1438 et mourut en Septembre 1447 les archives d'Angers gardent trois gros cahiers consernans les miracles qui se sont faits a son Tombeau la devotion du peuple n'est point diminuée depuis ce tems la dans le pays, l'on va tous les jours prier Dieu sur son Tombeau, et souvent plusieurs personnes se trouvent gueries ou soulagées de leurs maux.

JEAN MICHEL

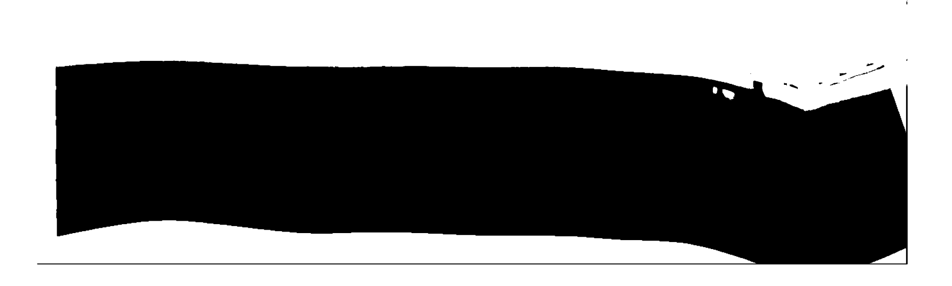
ÉVÊQUE D'ANGERS (1438-1447)

Le portrait placé en tête de cette notice provient du tirage que nous venons de faire faire d'après une gravure sur cuivre acquise en 1851, par le musée des Antiquités d'Angers, à la vente du cabinet de M. T. Grille. Ce cuivre était au nombre de ceux que l'historien Claude Ménard, au XVIIe siècle, réservait à son ouvrage intitulé : *Rerum Andegavensium Pandectæ*, demeuré manuscrit, ouvrage rédigé dans un latin médiocre et dont on peut prendre connaissance à la bibliothèque d'Angers.

Un autre portrait de Jean Michel, celui-ci plus ancien que le précédent, se voit dans l'un des vitraux de la cathédrale (aile nord, croisées orientales); il est accompagné de son blason, répété dans une fenêtre voisine : *d'or à trois clous de sable et une étoile d'azur en cœur* (1).

D'après notre collègue, M. l'abbé Barbier de Montault, on reconnaît un second blason du même évêque dans l'un des clochers de la cathédrale, flèche du sud. Cette flèche est dite de *Saint-Maurice*, par opposition à celle du nord, appelée de *Notre-Dame*, l'un patron et l'autre patronne de l'Eglise d'Angers, et c'est ce qui explique la différence de l'ornementation des deux

(1) Le blason de Jean Michel est indiqué de la sorte dans *Episcop. Andegavenses* fratrum Sammarthanorum, MDCLVI.



tours. Au rapport de Gourmault, page x, on voyait avant la révolution, dans la salle du chapitre, le tableau original de Jean Michel. Qu'est-il devenu? Deux autres portraits peints à l'huile existent au musée de Beauvais, comme nous l'apprend M. le chanoine Barraud dans une lettre adressée à M. Barbier de Montault en date du 1er février 1859.

Vers l'an 1387 (1), Jean Michel naquit à Beauvais, dans le faubourg Saint-Quentin, où ses parents se livraient au commerce de la draperie. Cette profession valut à la maison Michel fortune et bonne renommée; aussi Gourmault, curé de Saint-Louis de Gien, auteur de *l'Abrégé de la vie du B. h. Jean Michel* (2), écrivait-il que, de son temps (1739), cette famille était « la plus » nombreuse et en même temps une des plus florissantes de » Beauvais. »

Il en existe des rameaux dans les départements de l'Oise, de la Seine, etc.; une généalogie dressée vers 1752, très-volumineuse et qui se trouve entre les mains de Mme Simon, née Michel, demeurant à Beauvais, remonte jusqu'à l'an 1360, et nous apprend que Jean Michel avait un frère et une sœur; que celle-ci épousa un sieur de la Barre et en eut une fille, Noelle de la Barre, qui fut mariée à Angers le 4 mai 1484, et à laquelle « le » chapitre de cette ville fit présent le jour de ses noces de cent » écus qui se trouvèrent dans le tronc (placé sur le tombeau) du » B. h. Jean Michel, son oncle, » décédé depuis trente-sept ans.

Cette particularité prouve l'incontestable vénération que le clergé d'Angers portait à la mémoire de cet évêque et l'estime dont sa famille était entourée.

Les Michel n'ont jamais perdu de vue les mérites de leur grand oncle : ainsi, le 5 juillet 1585, « André Michel et André » son fils, marchands à Beauvais, François Michel, frère d'André, » et Pierre Michel, tous deux établis à Amiens, vinrent à Angers

(1) Revue de l'Anjou, 1854, p. 50.

(2) Tresvaux, t. I, p. 292, note.

» invoquer le B. h. Jean Michel, leur parent, et déclarèrent » qu'ils étaient plusieurs marchands à Beauvais du nom de Mi- » chel, tous d'une même famille originaire de cette ville et de- » puis longtemps établie dans le faubourg de Saint-Quentin (1). »

De nos jours encore, cette honorable famille est justement à la recherche de tout ce qui peut éclairer l'histoire du pieux évêque, toutefois sans prétendre, comme l'avocat René Michel de la Rochemaillet, le faire descendre des Michel de Venise qui donnèrent trois doges à la République (2).

Le sieur de la Rochemaillet s'était en effet « forgé une généa- » logie suivant laquelle il prétendait descendre de la famille de » l'évêque d'Angers, qu'il supposait aussi descendre des Michel » de Venise..... Mais on ne doit regarder cette prétendue généa- » logie que comme une fiction poétique, ou, si l'on veut, comme » la production de l'imagination d'un poète qui venait d'exercer » sa verve en faisant *une pièce de vers* assez passable en l'hon- » neur du Bienheureux (3). »

Il existe une copie de ce petit poème latin à la bibliothèque d'Angers; il se compose de quatre-vingt-neuf vers hexamètres; il commence par ce titre : « *Beatus Johannes Michael Episcopus* » *Andegavensis*, » et se termine par ces lignes : « *Faciebat* » *mense maio 1647*, *Renatus Michael de la Roche-Maillet*, etc. »

Cette copie fut faite par M. Marchegay, le 2 février 1844, d'après le texte de la Bibliothèque royale, fonds Saint-Magloire. Nous la donnons *en pièce justificative* à la fin de cette notice.

Vingt-neuf ans s'écoulent depuis la naissance de Jean Michel sans que nous sachions ce qu'il devint durant ce laps de temps. En 1416, on le voit figurer d'une façon notable en Provence; à cette époque, il y exerce les charges de *secrétaire* et de *conseiller de Louis II, duc d'Anjou, roi de Naples, de Sicile, comte de Pro-*

(1) Rev. de l'Anj., p. 50, 1854.
(2) Gourmault, p. VII.
(3) Gourmault, p. VIII.



vence, etc. (1). Il n'entre que fort tard dans le sacerdoce, c'est-à-dire vers l'an 1420; il avait environ trente-trois ans lorsqu'il reçut le sous-diaconat à Florence, et qu'il fut nommé chanoine de l'église de Saint-Sauveur d'Aix en Provence (2). Huit ans après, il quitte cette ville pour habiter plus spécialement Angers, où il prend possession, le 16 août 1428, d'une prébende dans l'église cathédrale, en échange de son canonicat d'Aix (3); nous disons qu'il habita plus spécialement Angers depuis 1428, parce qu'auparavant il n'avait guères cessé de suivre la maison d'Anjou-Sicile dans ses pérégrinations en Italie et en Provence. Il continua cependant de remplir à Angers les mêmes fonctions de secrétaire et de conseiller près de la reine Yolande, sa bienfaitrice, veuve du duc Louis II et tutrice de son fils Louis III; le bon roi René, autre enfant d'Yolande, eut aussi Jean Michel en grande affection.

L'esprit d'ordre que l'on remarquait dans ses actes lui valut d'être nommé, le 8 août 1431, *fabriqueur* de l'église d'Angers. Mais il crut devoir refuser cette charge, laquelle consistait à prendre note des distributions quotidiennes qui se faisaient aux chanoines à raison de leur assistance au chœur (4).

En ce temps, l'usage permettait que la même personne possédât plusieurs bénéfices; à ce titre, Jean Michel, quoique chanoine d'Angers, fut investi de la riche cure de Gonnord, mais il la céda, le 14 avril 1432, en échange de la modeste chapelle de N.-D., desservie dans l'église de Douces (5) (arrondissement de Saumur).

Cinq ans plus tard, éprouvant le besoin de rentrer à Beauvais, lieu de sa naissance, il crut devoir accepter un canonicat dans

(1) Gourmault, p. 3.
(2) Gourmault, p. 8.
(3) Gall. christ., t. II, p. 139.
(4) Gourmault, p. 9.
(5) Chron. des évêques d'Angers. Manuscrit de Guy Arthaud. Bibl. d'Angers.



l'église de cette ville. Mais il comptait sans l'affection de ses confrères, qui voulurent le retenir auprès d'eux.

L'évêque Hardouin de Bueil venait de mourir; sur ces entrefaites le chapitre de la cathédrale nomma Jean Michel au nombre des vicaires généraux, le siége vacant, et lui confia les sceaux pour l'expédition des affaires (1), en attendant qu'il le choisît pour être le premier pasteur du diosèse. « La pragmatique sanc» tion... qui, dans le XVe siècle, servait encore de règle à l'Eglise » de France, avait laissé aux chapitres des églises cathédrales le » droit de nommer l'évêque diocésain (2). »

En vertu de ce droit, Jaan Michel fut élu le 20 février 1438, et très-sincèrement contre son gré, car il avait cherché à se faire oublier pendant l'élection, en se dérobant aux regards des chanoines électeurs, qui du reste étaient partagés sur le mode de voter, les uns voulant que « les suffrages fussent donnés à haute voix et les autres par scrutin (3). »

Cette élection menaçait de traîner en longueur, « lorsqu'une » voix qu'aucun des assistants ne put reconnaître fit entendre » deux fois très-clairement le nom de *Michel* (4). » Dès lors toute division cessa; il fut choisi par acclamation; mais lorsqu'on voulut lui apporter cette nouvelle, on ne sut où le trouver. Survint un second prodige, assure la chronique : « Un homme muet re» couvra l'usage de la parole et dit à haute voix que celui qu'on » cherchait était dans l'église Saint-Laud (5). »

Les députés du chapitre, au nombre desquels se trouvait Guillaume d'Estouteville, chanoine d'Angers, prieur de Cunault et archidiacre d'outre-Loire (6) (celui-ci dont nous aurons tout à l'heure occasion de parler), trouvèrent l'élu prosterné au pied de

(1) Rev. d'Anj., p. 44, 1854.
(2) Tresvaux, t. I, p. 283.
(3) Jacques Rangeard, Rev. de l'Anj., 1854, p. 45.
(4) *Ibid.*, p. 46.
(5) Tresvaux, t. I, p, 283.
(6) Rev. de l'Anj., 1854, p. 44.

l'autel Saint-Laud (1) et l'en arrachèrent pour le conduire processionnellement à la cathédrale, où le peuple en joie l'attendait. S'il fallait en croire Bourdigné, la duchesse Yolande, à qui l'on présenta l'élu dans son puissant château d'Angers, aurait *juré ses grands sermens* que tout autre ecclésiastique venant prendre possession de l'évêché d'Angers, *elle lui ferait trancher la tête* (2).

Cette menace ne pouvait être qu'à l'adresse de d'Estouteville, comme nous le verrons. Cependant l'élection de Jean Michel fut confirmée par les vicaires de Philippe de Coetquis, archevêque de Tours, en son absence, le 21 mars 1438 (3). A la fin du même mois, il prêta serment de fidélité au roi à Lyon, suivant Gourmault et le manuscrit d'Arthaud; à Riom en Auvergne, d'après Jacques Rangeard (4). Ce dernier, soit dit en passant, place dans l'année 1439 l'élection et le serment de Jean Michel, tandis que les autres auteurs, que nous avons suivis, les placent en 1438 ; ceci provient de la manière de compter. On sait qu'au XVe siècle l'année civile commençait à Pâques et non en janvier; ce fut seulement en l'année 1564, sous Charles IX, que parut un édit, qui ordonnait qu'à l'avenir l'année commencerait au 1er janvier (5).

Mais continuons : d'Estouteville avait élevé des prétentions à l'évêché d'Angers, et la haute position de sa famille lui promettait le succès; repoussé par le mode électif, il eut recours à l'autorité du souverain Pontife, Eugène IV, qui le nomma évêque d'Angers, en vertu d'une bulle présentée le 24 avril 1439 (6) au chapitre de la cathédrale. Nonobstant cette bulle, trois évêques, à leur retour du concile de Bâle, consacrèrent le 3 mai 1439

(1) Cette église était alors située dans le lieu dit *cour Saint-Laud.*
(2) Bourdigné, feuillet 147.
(3) Gall. christ., p. 140, t. II.
(4) Rev. de l'Anj., 1854, p. 48.
(5) Gourmault, p. VI.
(6) Gall. christ., t. II, p. 140.



Jean Michel dans l'église de l'abbaye de Saint-Aubin (1). Peu après le pape l'excommunia, mais le concile de Bâle ne balança pas à annuler cette sentence par décret du 14 juin 1439 (2). Il y eut donc *concurremment* deux évêques d'Angers : l'évêque du pape et celui du chapitre. Ce petit schisme pouvait durer longtemps si d'Estouteville n'avait pas cru devoir se retirer et monter sur le siége de Béziers, qu'Eugène IV lui donna (3); puis il devint cardinal. Beaucoup pensent que Jean Michel ne put être regardé comme légitime qu'après l'éloignement volontaire de d'Estouteville, qui, de la sorte, doit être compté au nombre de nos évêques, et c'est là ce qui explique pourquoi récemment son blason et son portrait ont été peints et suspendus dans la salle synodale, avec l'agrément de M[gr] Angebault et par les soins de M. l'abbé Barbier de Montault.

(1) Tresvaux, p. 285, t. I. Gourmault, p. 26.

(2) Jean Michel avait foi dans l'autorité du concile de Bâle, ainsi qu'il résulte d'un acte du 25 février 1440, que possède M. l'abbé Joubert, custode, et dont nous devons la communication à l'obligeance de M. l'abbé Barbier. Dans cet acte, passé au palais épiscopal d'Angers, Jean Michel invoque en sa faveur, pour une décision épiscopale relative à un procès, les conciles de Bourges et de Bâle ; voici l'extrait de cette charte . « Juxta decreta saluberrima in sacrosancta Basiliensi synodo in Spiritu sancto celebrata, legitimè congregata, universalem Ecclesiam representan. Facta et ordinata ac in generali concilio Bituricen. nuper debitè celebrato recepta. » Jean Michel avait assisté, en septembre 1438, au concile de Bourges, pour concourir à la pragmatique sanction.

Cependant voici ce que le cardinal Gousset, dans son *Exposition des principes du droit canonique*, dit : « Nous ne croyons pas qu'on puisse » mettre au nombre des conciles généraux le concile de Bâle, soit parce » que, s'étant montré constamment opposé à Eugène IV, pape légitime et » non douteux, malgré les ménagements et la condescendance paternelle » de ce pape, il ne représente point l'Église universelle ; soit parce que » ni les actes ni les décrets de ce concile n'ont jamais été approuvés ou » confirmés par le Saint-Siége. »

(3) Tresvaux, t. I, p. 286.

Cependant Jean Michel avait trop de piété et au fond trop d'attachement au Saint-Siége pour n'être pas inquiet de l'excommunication sous le coup de laquelle il était toujours; aussi fit-il des démarches dans le but d'obtenir du pape successeur une absolution *ad cautelam* qui lui fut accordée, ainsi qu'à tout le diocèse (1).

Il est encore juste de dire que peu de temps après son élection il avait eu avec d'Estouteville une conférence à la suite de laquelle tous les deux s'accordèrent à prendre le pape Eugène IV lui-même pour juge; mais le roi y mit opposition (2).

Enfin plusieurs fois, dans le cours de son épiscopat, il se montra fort affligé de son divorce avec Rome et très-désireux de renoncer à sa charge (3).

Les plus sévères à son endroit devront tenir compte du milieu dans lequel il se trouva; c'était une croyance alors très-répandue que le concile était supérieur au pape; comme si les membres d'un même corps pouvaient raisonnablement fonctionner sans la tête.

Rome, qui ne se dément pas dans ses actes, fut conséquente en refusant de canoniser Jean Michel, même après plusieurs siècles et malgré les vives sollicitations de personnages puissants; mais elle ne protesta jamais, que nous sachions, contre le culte particulier que lui rendit l'église d'Angers jusqu'à la révolution. Cette digression achevée, il nous faut reprendre l'ordre chronologique.

Jean Michel reçoit Charles VII à Angers en 1440; satisfait de l'accueil que lui fit le prélat, le roi marqua sa reconnaissance en offrant à la cathédrale une belle et riche tapisserie, que l'on tendait, dit Gourmault, page 30, dans la chapelle des *évêques* (aile nord) et dans celle des *chevaliers* (aile sud).

(1) Jacques Rangeard. Rev. d'Anj., 1854, p. 50.
(2) Rev. d'Anj., 1854, p. 48.
(3) *Ibid.*, p. 50.

Le 13 novembre 1441, Jean Michel donne, aux archives du chapitre d'Angers, un *précieux manuscrit de Guillaume Lemaire* (1) relatif aux cérémonies de *l'élection*, de la *confirmation* de l'évêque et de ses *obsèques* vers le XIIIe siècle, manuscrit en partie imprimé par d'Achery et plus complet dans l'appendice des statuts du diocèse, publiés sous Henri Arnauld.

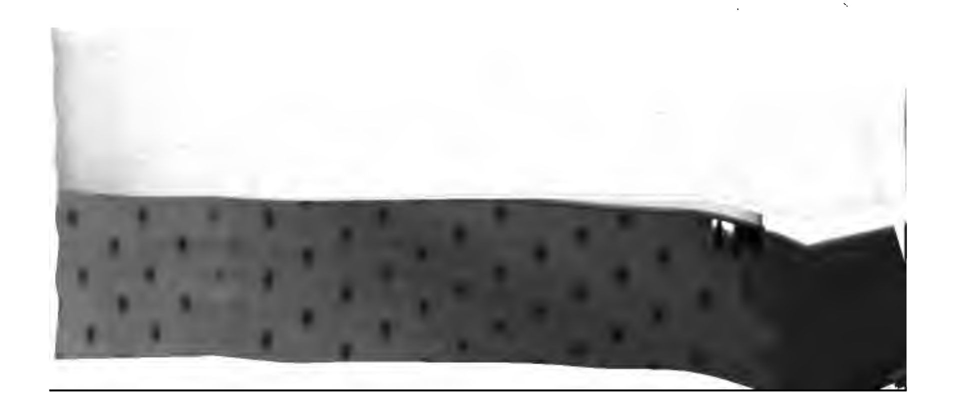
En 1442, au synode de la Pentecôte, il s'occupe des honoraires dus aux officiers de justice chargés d'examiner et d'approuver les comptes des testaments (2). Cet acte curieux figure dans les *Statuts du diocèse* édités en 1683.

Au mois d'août de la même année 1442, il se rend à Tours afin d'assister, le 24, au sacre de Jean Bernard, archevêque de cette ville métropolitaine; il y occupa le second rang (3) parmi les suffragants.

Le 22 mai 1443, il reçoit solennellement Isabelle de Lorraine, femme en premières noces de René d'Anjou, roi de Sicile (4). Désormais rien d'éclatant jusqu'à son décès, car de plus en plus il s'efforce de passer sa vie en faisant le bien. Les *œuvres de miséricorde* que l'Evangile nous signale, il les met en pratique, et son histoire désormais se trouve tout entière inscrite dans le chapitre XXVI de saint Matthieu. Aussi pouvons-nous dire que plus de bruit s'est fait autour de sa tombe à l'occasion de ses miracles qu'autour de sa personne à l'occasion de ses œuvres pies, qu'il dissimulait en proportion de ce qu'elles augmentaient.

Il décéda le 12 septembre 1447, vers minuit, dans sa soixantième année, après 9 ans d'épiscopat, et fut solennellement enterré dans l'aile nord de la cathédrale, aile qui prit son nom. Sa tombe, simple pierre portant son blason, était située, assure Tartifume, *au-devant de la 10e arcade* (5), et *levée de terre de*

(1) Gourmault, p. 5.
(2) Tresvaux, p. 286.
(3) Gourmault, p. 31.
(4) Rev. d'Anjou, 1854, p. 54.
(5) Il s'agit sans doute de ces arcades ogivales et aveugles que l'on



trois doigts, puis défendue d'un *en bois ;* on trouve un dessin impériale, au département de feuille du marquis de Gaign ment dérangée et sur laquell scellement près de la sainte autel de la Vierge, est bien tes de notre évêque.

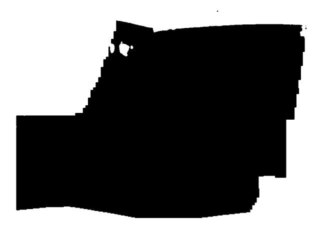
Tout à l'heure je faisais chel commençait surtout à tant et de si insignes mira le chapitre d'Angers nom royal pour en dresser pro

Le 4 juillet 1449, le m constatation fussent mis Tous ces miracles étaie crits que l'on conserv chapitre d'Angers; « c » ment reconnus, ass » d'Angers, qui les r » 1536. » Notre bibli nuscrit du XVIe siècl *simi Joanis Michaël* un grand nombre d de Bordigné (Bour s'arrête à l'an 154

voit faisant partie placée vers la gau de l'est), non loin trace carrée d'un reproduites les pr

(1) Gourmault, de Guy Arthaud,

(2) Gourmault



Gourmault a fait imprimer, en 1739, d'assez nombreux extraits des *procès-verbaux faits à l'occasion desdits miracles*, par suite desquels une sorte de culte s'établit dans notre ville en l'honneur de Jean Michel.

On commença par élever sa tombe de quelques pouces, « et » c'était une des manières anciennes de canoniser les saints; » ensuite on retira son nom de l'*obituaire* pour le placer dans le *martyrologe* de l'Église d'Angers; puis on fit aux jours solennels, sur sa tombe, les mêmes encensements qu'aux reliques des saints; on composa des *prières*, des *antiennes* et *oraisons* afin de l'invoquer. Ces prières et antiennes furent exposées publiquement dans un tableau attaché avec une chaîne à un pilier de l'aile nord de la cathédrale.

Enfin, le 15 juin 1456, le chapitre ordonna qu'une procession générale se fît solennellement à son intention, et qu'ensuite ses miracles fussent publiés avec son éloge. Depuis lors, mais beaucoup plus tard, il a été qualifié de *bienheureux* par le peuple; neanmoins la cour de Rome se refusa constamment à le canoniser, malgré les efforts de René, duc d'Anjou, en 1472, du chapitre en 1480 et 1491, et de Louis XII en 1508.

Ce refus constant détermina les jansénistes au XVIII[e] siècle à le placer à peu près sur la même ligne que le fameux diacre Pâris; et c'est dans cet esprit, dont il faut se méfier, que Gourmault a écrit son *Abrégé de la vie, du culte et des miracles* de notre évêque, qui en eût été, je crois, médiocrement satisfait.

Trente-neuf ans après son décès, une grande rumeur se faisait remarquer au bas des halles d'Angers, et cette rumeur durait depuis trois jours, car on jouait le mystère de la Passion de J.-C., pièce composée par J. Michel. Mais ce J. Michel, auteur d'une tragédie, était-il bien notre évêque? Vers 1850, je crus devoir examiner cette question dans un petit mémoire qu'il est opportun de reproduire ici. Je reçus, écrivais-je alors, de M. de l'Estoile, de la Lande-Chasle, communication d'un très-rare et fort curieux livre intitulé : *Mystère de la Passion de Jésus-Christ, par Jean Michel. Paris, chez Philippe Lenoir*, 1532.



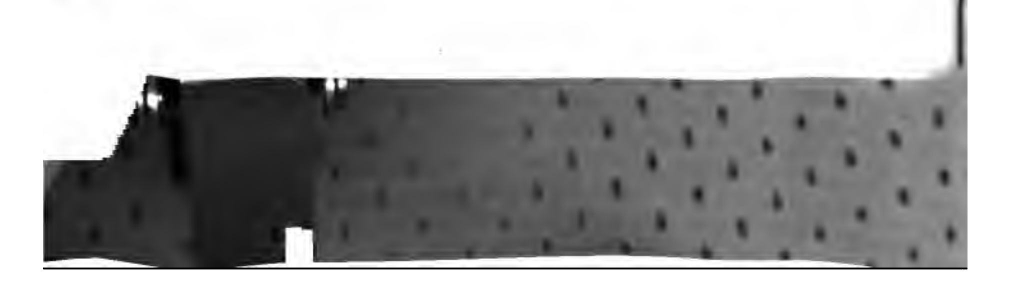
Cette pièce de théâtre, trouvée dans les papiers de la famille de l'Estoile, à la Petite-Varenne, près de Saint-Remy-sur-Loire, est imprimée en caractères gothiques sur deux colonnes.

Elle comprend *plusieurs journées ou actes* qui furent joués pour la première fois à Angers vers la fin du mois d'août 1486, la même année à Poitiers, et à Paris en 1490. Rabelais appelle quelque part cette tragédie, « *la Passion de Saumur*, parce » qu'apparemment cette pièce (lisons-nous sur une feuille de » garde de l'exemplaire de M. de l'Estoile) y fut représentée » avec succès, peu de temps avant son impression, » impression que M. Charles Magnin, dans le Bulletin des Comités historiques, n° de mars 1850, page 76, fait remonter à 1486, tandis que sur l'exemplaire de M. de l'Estoile, une date écrite à la main porte 1532. C'est sans doute que ce mystère aura eu plusieurs éditions; Bodin en cite une de 1507. Notre bibliothèque d'Angers possède un exemplaire de ce curieux drame (1). Mais ces considérations bibliographiques nous préoccupent moins que la question de savoir *quel était ce Jean Michel*, « grand sujet de doutes » et de controverses, écrit M. Magnin; les uns, ajoute-t-il, pen- » sent avec *La Croix du Maine* que l'auteur du mystère imprimé » était médecin et poète, et qu'il florissait dans la deuxième » moitié du XVe siècle à Angers, où son mystère fut si *triompha-* » *lement* représenté. D'autres soutiennent, avec *Lamonnaye*, que » l'auteur... est un plus ancien et plus important personnage de » même nom, chanoine d'Angers en 1428 et mort évêque de » cette ville en 1447. »

Ici, qu'il nous soit permis de prendre part au débat, et de dire que nous croyons avoir trouvé quelque lumière sur la question, dans une rare petite plaquette intitulée : *Abrégé de la vie, du culte et des miracles du Bienheureux Jean Michel, évêque d'Angers, année MDCCXXXIX.*

Cet opuscule de 130 pages s'exprime ainsi dans son *Avertissement :*

(1) M. l'abbé Barbier se rappelle avoir lu quelque part qu'il en existe un exemplaire manuscrit dans un des dépôts publics d'Angleterre.



« Il est à propos, pour éviter la confusion que pourrait causer » la ressemblance du nom, d'observer que, dans l'espace de cin- » quante années ou environ, il y a eu plusieurs personnages d'un » rang distingué qui ont porté le nom de Jean Michel.

» Il y a eu un Jean Michel, docteur de l'Université d'Angers et » premier médecin de Charles VIII, qui se fit conseiller du par- » lement en 1491 (selon Blanchard). Il fut auteur du poème sur » la Passion de N.-S. que quelques-uns, trompés par la ressem- » blance du nom, ont attribué faussement au Bienheureux Jean » Michel, évêque d'Angers; ce que fait voir le savant M. Pocquet » de Livonnière, dans son histoire du Théâtre français. »

A cette preuve, n'en pourrions-nous joindre d'autres tirées :

1° De la date de la première représentation de la pièce;

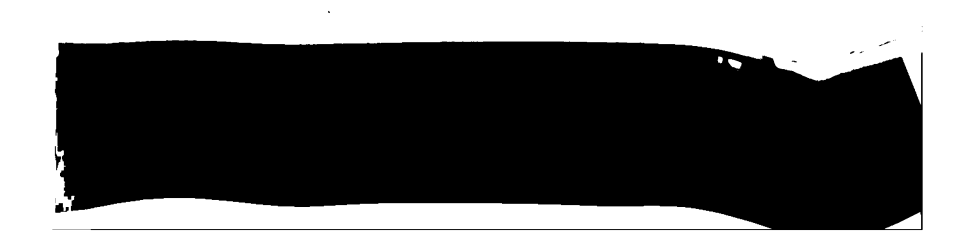
2° Du caractère intime de l'évêque;

3° Du silence de la déposition de *Michel Moinet*, secrétaire dudit prélat, sur le compte de celui-ci ?

L'évêque Jean Michel meurt en 1447, et le mystère de la Passion n'est joué qu'en 1486; est-il facile d'admettre que, s'il en eût été l'auteur, il ne se fût pas empressé de le faire représenter de son vivant? Cela se peut, sans doute, mais c'est moins probable que le contraire. Il en va autrement du Jean Michel, premier médecin de Charles VIII, car il florissait au temps de la représentation de ce drame religieux.

Interrogeons maintenant le caractère, la nature intime, si l'on peut ainsi parler, de notre évêque; il n'apparaît point à ceux qui ont étudié sa vie que son esprit se soit tourné du côté des représentations théâtrales; non pas qu'en ces temps elles aient été défendues; bien loin de là, car le plus souvent elles servaient à l'édification des fidèles. Maîtresse encore des idées, l'Eglise ne l'était pas moins des plaisirs publics qu'elle savait épurer.

Mais enfin je me permets de le répéter, il n'apparaît pas, des habitudes infiniment austères du prélat Michel, qu'il ait eu du goût pour la composition théâtrale; sans doute les mystères qu'on jouait alors s'imprégnaient vivement d'une sorte de *ten-*



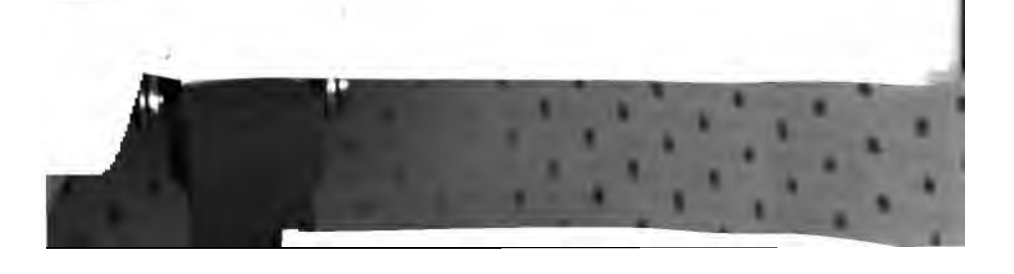
dreté mystique. C'est cela précisément qui manque à l'évêque Michel. Sa dévotion était rigoureuse, sèche, quelque peu froide; elle s'alimentait plus à la source du devoir qu'à celle du sentiment; elle était, si l'on peut ainsi parler, plus *solide* que *poétique*. Or, cette manière d'être n'est pas tout à fait ce qui provoque le goût du théâtre, si dévotieux qu'il soit.

Pour tout dire, les jansénistes du commencement du XVIIIe siècle ont voulu faire de notre évêque un saint, et c'est qu'assurément ils ont cru trouver en lui et dans ses mérites quelque chose de leur éloignement très-prononcé pour tout ce qui est, dans l'Eglise ou ailleurs, *pompes*, *représentations* ou *mondanités*.

Troisième et dernier motif : serait-il croyable que Moinet son secrétaire eût, dans la déposition des faits et gestes dudit prélat, oublié de mentionner qu'il était l'auteur du mystère de la Passion, œuvre capitale pour cette époque, autant et plus que pourrait l'être à cette heure un drame de Hugo ou de Dumas? Ce silence en dit assez; ajoutez qu'il règne aussi tout entier, dans le discours latin fait en l'honneur du B. Jean Michel et que l'auteur de notre *Abrégé* a extrait, en 1739, des registres capitulaires d'Angers.

Par tous ces motifs, tenons donc pour certain que ce fameux mystère n'est point émané de la plume du B. Jean Michel, natif de Beauvais, mais qu'il doit être attribué à l'Angevin du même nom, premier médecin de Charles VIII. Du reste, ce drame a plutôt été un remaniement *du texte perdu des confrères de Saint-Maur et de la Trinité*, qu'une création proprement dite.

Est-ce à dire que nous voulions prétendre que notre évêque eût été illétré? Assurément non. Les faits, d'ailleurs, protesteraient contre nous, et aussi MM. de Saint-Marthe, qui, dans leur *Gallia christiana*, le traitent de : *Virum litterarum scientià multifarià commendatum*. Nous avons vu, par le don qu'il fit au chapitre du manuscrit de Guillaume Lemaire, qu'il était appréciateur de ces raretés que nous appelons de nos jours bibliographiques.



L'érudition en matière historique ne lui était point non plus étrangère, et nous n'ignorons pas qu'en effet il dressa la généalogie des rois d'Aragon, afin d'établir qu'Yolande en était légitime héritière, et qu'en cette qualité la couronne lui appartenait.

Son goût pour les belles choses se trahit dans son missel manuscrit, orné de ses armes, illustré de jolies vignettes et que possède la bibliothèque de l'évêché d'Angers (1). Son amour pour les arts se révèle autant que sa piété, dans les deux beaux vitraux qu'il fit placer à la cathédrale (aile nord, fenêtres orientales).

Première fenêtre : on voit une belle Crucifixion, puis au-dessous l'écusson de Jean Michel, tenu par deux anges, et à côté l'évêque à genoux, chapé, assisté de son patron saint Jean Baptiste. Au bas sont les armes de Jean de Rely, accompagnées de son portrait, qu'il ne faut pas confondre avec le précédent.

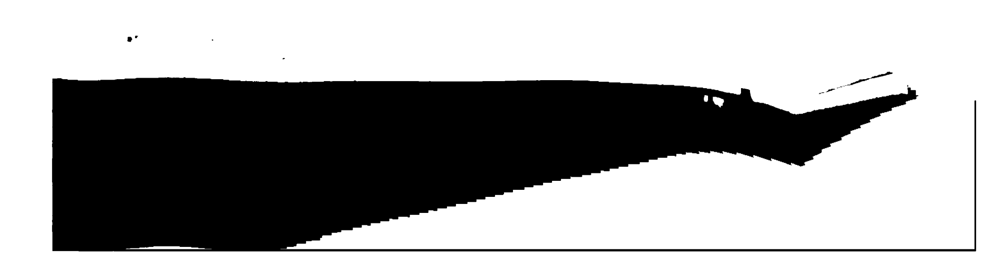
Deuxième fenêtre : on aperçoit en haut saint Maurice et saint Maurille, en bas saint René et saint Séréné, et plus bas encore les armes de Jean Michel. Ces deux verrières, sauf le fragment relatif à l'évêque Jean de Rely, transporté là pour remplir un vide, sont bien du xve siècle.

Enfin le présent de belles tapisseries fait à la cathédrale par Charles VII prouve que le roi savait parfaitement qu'un objet d'art serait chose fort agréable à notre évêque. Mais de tels goûts, si distingués qu'ils fussent, n'étaient rien à côté de sa charité, qui, dans les temps de guerre et de disette, s'ingénia souvent à convertir son palais en dortoir et son salon à manger en réfectoire des pauvres.

GODARD-FAULTRIER.

(1) On trouve la mention de ce missel dans un inventaire de la cathédrale ms. de 1539 appartenant à M. Joubert, custode. Cette mention est ainsi conçue :

« Item unum aliud missale pergam datum per deffunct. bo. memor.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

ÉLOGE DE JEAN MICHEL, ÉVÊQUE D'ANGERS.

Beatus Joannes Michael, episcopus Andegavensis.

Ordine cuncta suo ad lethum prognata feruntur.
Germanum postrema dies sic vidit aprilis
Nascentem, octobres idus flevere caducum
Cui brevis interea data solum tempora vitæ
Dum ter quindenis reparat sol orbibus annum
Ætasque et sæclum numero vertuntur eodem
Oppetiere prius qui nos genuere parentes.
Fratribus ex octo binisque sororibus unus
Stemmatis et patrii resto cognominis hæres
Virtutisque utinam! tumuli mox præda futurus.
Nec vero me pœniteat quod cælibe vita
Presbytero fuerit spes interclusa nepotum
Qui vetus extendant ventura in sæcula nomen.
Nostra vices istas nimirum carmina obibunt
Nobilis generata animo quam corpore proles.
His centum melius linguis nos sera fuisse
Posteritas sciet et serie splendescere longa,
Majorum dictam Michaelis nomine gentem.
Queis olim prima a Venetis repetatur origo
Sanguine permixtis Siculo utque ducum arma sequuti
(Parthenopes ac Trinacriæ qui sceptra gerebant,)
Andinum usque solum illic defixere penates,

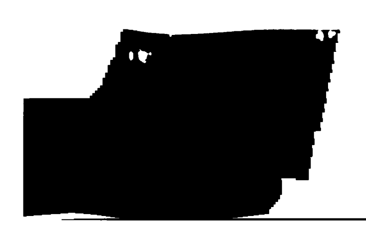
» Reverend. in Xpisto Patrem et D. D. Johannem Michel, quondam » Episcopum Andeg. sanctitate fulgentem, cum firmaculis cupreis, in » quibus sunt arma ejusdem sancti presulis. Incipiens in secunda colum- » na primi folii post kalendarium *Eam genitricem* et in prima columna » penultimi folii in rubro *In solemnitate festi*, C. (lettre d'ordre dans la » bibliothèque capitulaire). »

Rupeque Mallæi castrum insedere toparcha
Nec cui res ævo studium reserare repostas
Clio et docta soror cælestia promere cantu
Uranie parcent hominum vulgare per ora
Quantum progenie ex illa annos ante ducentos
Gemmis ac fulvo longe pretiosius auro
Præcipua vitæ inculpatæ laude refulsit
Joannes Michael quem clerus more vetusto
Pontificem electum sacrata sede locavit
Consensu unanimo. Vides ut sese occulat umbris
Atque orbem fugiens muto monstrare repertus
Delatum a sociis contra luctatur honorem
Haudque pares humeros fletu detrectet amaro?
Urgent collegæ raptumque in martyris ædem
Mauricii, caput inviti cinxere tiara.
Quod satis est contentus eo, non tempore ab illo
Lautius instruxit mensam, cui semper egeni
Sex accumbebant convivæ, fercula præsul
Ipse ministrabat, Christoque in paupere pasto
Demum expellebat modico jejunia victu.
Vestitus tenuis, vilis sed munda supellex
Pauci at non segnes famuli comitantur euntem.
Nullus in urbe fuit quem non inviserit ægrum;
Afflictum, dictis quem non recrearet amicis.
Si quando cives inter discordia venit,
Ecquis acerba odia et motas componere lites
Promptior atque animos pacis connectere vinclo
Tanta mole tamen, tali sub pondere rerum
Nocturnis non ille minus, non ille diurnis
Impiger officio sacro omnibus assidet horis
Nec minus e cathedra spargendi munia verbi
Exequitur, monitisque aures cælestibus implet.
Olli præsertim plebecula rustica curæ
Ne qua superstitio pro relligione subiret
Neve quid in vita corruptum et moribus esset.
Ergo diæcesim solitus lustrare quotannis
Huc intendebat studium huc operamque laboremque



Omnis ut in vicis vitam pagisque sace
Viveret innocuam et populo lux ipse
Nec sibi commisso quisquam indorr
Qualis ubi e sylva pastor saltuque p
Forte lupos metuens caulas et cla
Balantum an qua parte ruinam te
Prospiciens an qua sese intromit
Hostis, agat rimam paries annis
Latratuque canum vigilet custo
Insomnes precibus noctes mad
Fletu quid memorem assiduo
Gustatas carnes at sextis usq
Pane famem extinctaque siti
Quid setis tunicam nodosis
O fortunatos longa hæc si
Andegavos; nec ea invidis
Fortunatus item famulus
Vel media dominus depr
Pulsantis strepitum non
Non ad præsentis cons
Sic cita mors vigilem r
Sic redit ad superos n
Complexit nonum ex
Tristia solemni cura
Corpus humo tegitu
Advolvunt æquata s
Ecce autem tellus,
Intumuit meritoq
Sponte sua in tur
Plebs venerata c

Faciebat mense ma
Maillet, Gabrielis F.
Trin. Cujus pater Jc
et Siciliæ regis dor
reginæ antea secret
tembris 1447, clar



II

M. l'abbé Barbier de Montault veut bien nous communiquer les notes suivantes sur Jean Michel; nous nous empressons de les insérer ici comme complément de nos pièces justificatives.

I. « Die octava mensis jullii, anno Domini millesimo quadrin-» gentesimo quinquagesimo quarto, apertus fuit truncus Domini » Johannis Michaelis episcopi in presentia Dominorum Guillelmi » Hocquede, Stephani Tilleau et Symonis Bourdier. In quo reperte » fuerunt monete sequentes, videlicet et tradite michi Johanni » Brandelli fuerunt supradicte peccunie.

» In auro unum Regale cum decem scutis novis vall (1) in » moneta xv l. (2) v s. (3).

» In magnis albis Regie monete	xxxvii l.
» In magnis targis	xxj l. vij s.
» In parvis targis	l. iii s.
» In plaquis vall. quilibet xii d. et sunt xxviii sic hic	xxviii s.
» In parvis albis	vj l. i s. iii d.
» In moneta de chappelez	cxvi s. viii d.
» In obolis	xxxii s.
» In dupplicibus	xxxiii l.
» In dupplicibus monete Britannie	xx s.

» In parvis denariis nichil hic computatur, quia traditi fuerunt » Luce Girart, custodi dicti trunci, videlicet l xx s. super pen-» cione sua presentis anni. Sic hic Nichil (4).

» Item in billonio	lxxiij s. iiij d.
» S. (5)	vi xx viij l. xvi s. iii d.

(1) *Valentibus,*

(2) *Libræ.*

(3) *Solidi.*

(4) Les Italiens prononcent *nichil* comme au moyen âge, c'est-à-dire en donnant un son dur à la lettre H.

(5) *Summa.*

» Item xxv[ta] die mensis octobris, anno Domini mille[mo] cccc[mo] » quinquage[mo] quarto, in presencia Dominorum Guillelmi Hocquede, Joannis de Dinnan, Stephani Tilleau et Symonis Bordier, apertus fuit truncus Domini Johannis Michel Episcopi, in » quo reperte fuerunt peccunie sequentes et michi Jo. Brandelli » per dictos Dominos tradite, videlicet.

» In scutis novis duodecim vall. in moneta	xvi l. x s.
» In regalibus quatuor vall.	vj l.
» In magnis albis regie monete	vj l.
» In magnis targiis	c. s.
» In duplicibus	xii l.
» In parvis albis.	l. s. v d.
» In parvis denariis	xv s.
» In billonio	xxxii s. vi d.
» In chappellis	xxvii s. vi d.
» In obolis	x s.
» S.	lii l. v s. v d.

» S. totalis recepte duorum articulorum ix [xx].j l. j s. viii d. »

(Eglise d'Angers. Fabrique, t. III, p. 17. Ms. de M. le chanoine Joubert.)

Ce texte offre une certaine importance, car il est facile d'y constater trois choses : la dévotion des fidèles qui se rendent au tombeau pour prier et déposer leur offrande ; l'appellation, non de *bienheureux* ni de *saint*, mais simplement de *seigneur* donnée à Jean Michel ; et enfin une nomenclature fort intéressante pour les numismates des pièces d'or, d'argent et de billon usitées à cette époque (1454).

II. En 1525, la chapelle des évêques (transsept nord) avait déjà perdu cette qualification dans le public, qui ne s'y rendait et ne la connaissait plus qu'à cause du tombeau de *Maistre Jehan Michel*. Ce titre de *Maître* est curieux à noter pour l'hagiographie diocésaine. Un culte populaire existait aux XV[e] et XVI[e] siècles, mais pour le chapitre il n'avait encore rien d'officiel.

« Item sur la chapelle de ladicte église appelée la chapelle de

» Maistre Jean Michel, y a plusieurs endroits où les sablières de » la charpente estant sur ladicte chappelle sont pouryes... »

Ibid. (p. 432, ad ann. 1525).

III. La grande tapisserie, destinée à l'ornement de la chapelle de Jean Michel, est ainsi décrite dans un des inventaires de la cathédrale :

« Magna tapiceria in quatuor peciis continens historias a creatione mundi usque ad ascensionem Domini et est valde preciosa » contexta filo aureo dataque fuit ecclesie per defunctum gloriose » memorie Karolum Francorum Regem septimum. »

(Invent. de 1467. Ms. de M. le chanoine Joubert, t. I, p. 92, verso.)

« 22 juin 1513.

IV. » Acquit d'un chapelain pour avoir gardé en la chapelle de » Jean Michel.

» Je Jehan Ortion, presbtre, chapelain en l'église d'Angers, » confesse avoir receu de Monsgr Maistre Hardouyn Fresneau, » chanoine et fabricqueur de lad. église, la somme de vii l. tournois pour avoir gardé par ung an entier en la chapelle de » Monsgr Maistre Jehan Michel, de laquelle somme je me tiens » pour comptent et bien payé, tesmoing mon signe manuel cy mis » le xxij^me jour de jung l'an mil v c. et treze.

» J. Ortion. »

« 8 juillet 1529.

» Acquit pour la garde de la chapelle de Jean Michel.

» Je Jehan Ortion, presbtre, chapelain en l'église d'Angiers, » confesse avoir receu de Monsgr Maistre Franczoys Baraud, chanoyne et fabricqueur de lad. église la somme de vii l. tournois » pour la garde de la chapelle et sépulture de Monsgr Maistre » Jehan Michel, de laquelle somme je tiens pour comptent, tesmoign mon signe manuel cy mis, le viij jour de juillet l'an mil » v c. xxix.

» pour vj l.

» J. Ortion. »



» 5 juillet 1533.

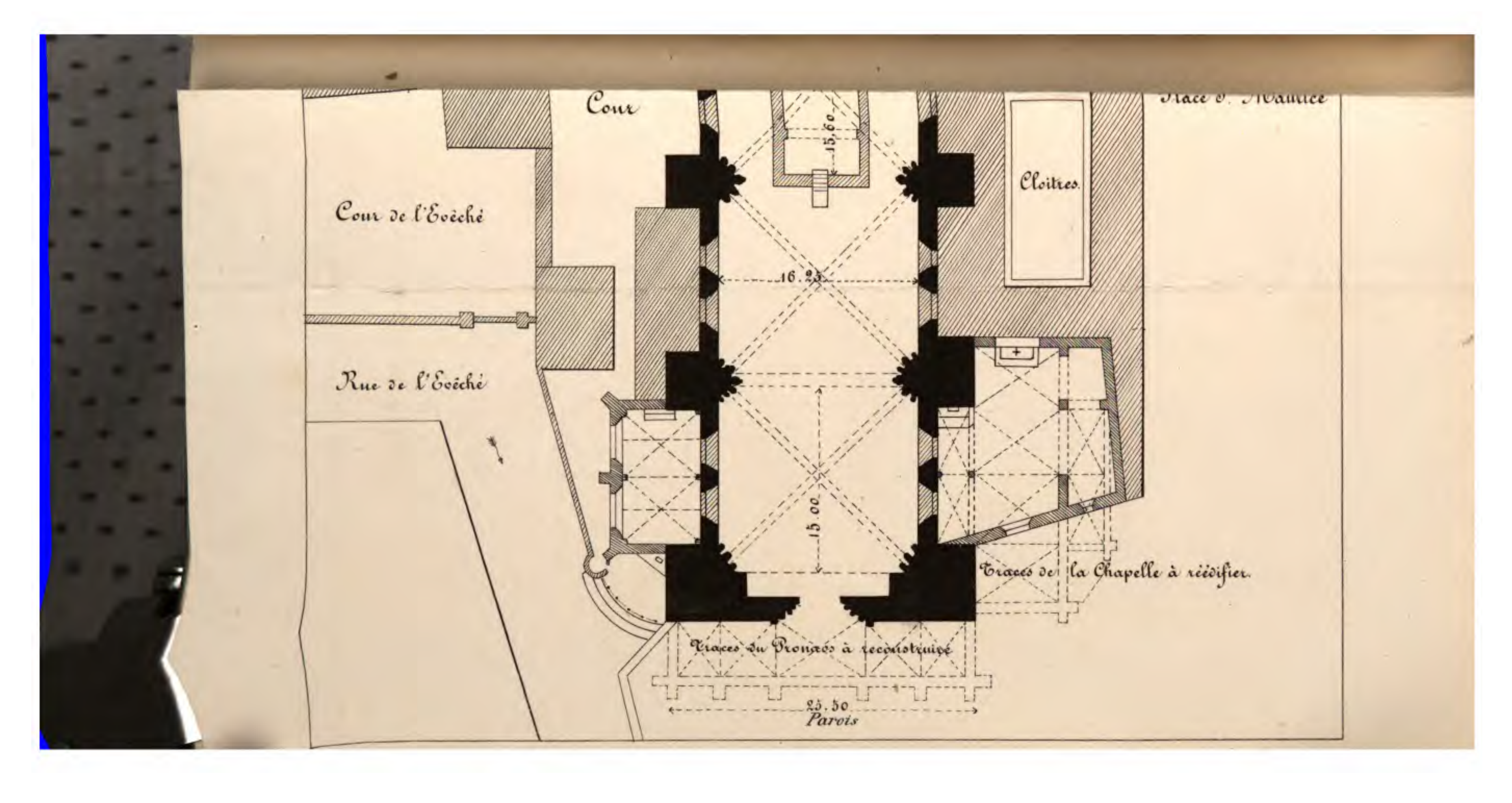
» Garde de la chapelle de Jean Michel.

» Je Guillaume Sepiot, presbtre, garde de la chapelle de Mgr
» Maistre Jehan Michel, confesse avoir repceu de Monsgr Maistre
» Guillaume Le Bon Homme, chanoine et fabricqueur en l'église
» d'Angiers, la somme de six libvres tournois escheuz du terme
» de la s^ct^ Jehan-Baptiste dernier, pour à cause de lad. garde de
» lad. chappelle, de laquelle somme je me tiens content et payé,
» tesmoing mon seign manuel cy mis, le cincquiesme jour de
» juillet, l'an mil v c. xxxiij.

» G. Sepiot. »

(Mss. de M. le chanoine Joubert, t. I, p. 244-267; t. II, p. 1.)

Ces trois quittances, délivrées sur papier et que j'ai citées textuellement, prouvent qu'à trois époques différentes le chapitre soldait un chapelain pour garder la chapelle où reposait Jean Michel et satisfaire par sa présence à la dévotion des fidèles qui venaient en foule prier ou faire prier à son tombeau. Nous constatons aussi sur ces trois actes l'absence d'aucune qualification soit de *bienheureux*, soit de *saint*, fait d'autant plus curieux que l'iconographie elle-même le confirme, en s'abstenant de mettre autour de sa tête le *nimbe*, insigne ou attribut ordinaire de la *sainteté*.


Cour
Cloîtres.
Cour de l'Evêché
Rue de l'Evêché
15.60
16.25
15.00
Traces de la Chapelle à réédifier.
Traces du Pronaos à reconstruire
25.50
Parois

CRYPTE DES ÉVÊQUES

A LA CATHÉDRALE.

Le mercredi 14 novembre 1860, vers midi, en présence de MM. Joubert chanoine custode, Denéchau curé de Saint-Maurice, Barbier de Montault historiographe du diocèse, Gardais vicaire de la cathédrale, Bodaire aumônier de l'Ecole des arts, de M. le curé de Villedieu, ainsi que de MM. Roffay et Roques architectes délégués par M. Joly, de MM. Paul Lachèse, Belleuvre, Juliard, Robert, Joyau, Hamoneau et du soussigné, visite a été faite du caveau servant autrefois à la sépulture des chanoines et présentement à celle des évêques.

Ce caveau règne sous le dallage de cette partie de la nef, qui forme la *troisième travée* à partir du grand portail et la *première* relativement au transsept.

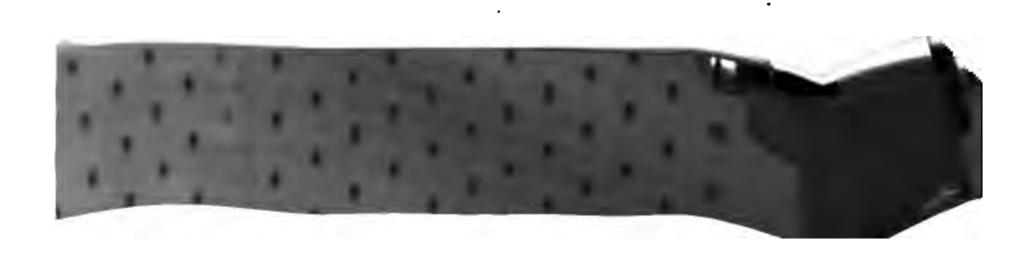
Il a de longueur. . .	$15^{m}, 60^{c}$
de largeur. . . .	6 40
de hauteur . . .	2 90

Il se compose de quatre travées voûtées en pierres de tuf et à cintre surbaissé.

Quatre arcs doubleaux peu saillants divisent l'intrados de la voûte. L'entrée de cette crypte est à l'ouest, à peu près en regard des deux chaires, et le fond se termine carrément vers l'est.

On y descend après avoir soulevé une lourde dalle percée de deux petits trous oblongs.

Jusqu'à la profondeur d'un mètre vingt centimètres, il faut se servir d'une échelle, ensuite on trouve un escalier de pierres qui vous conduit dans la crypte, que l'on pouvait éclairer avec des



lampes comme le laissent présumer deux anneaux de suspension à la voûte.

Tout au fond du caveau qui, outre l'entrée, n'a pas d'autres ouvertures que deux soupiraux d'aération aujourd'hui fermés, l'on aperçoit à fleur de sol de très vieux débris de murailles qui sont les restes, sans doute, d'une crypte beaucoup plus ancienne que celle qui existe présentement, laquelle date du XVIIIe siècle, ainsi que l'indique l'inscription suivante placée tout à l'extrémité vers l'est. Voici cette inscription :

HANC. CRYPTAM. IN. SEPVLTVRAM. SVORVM
EXCAVARI. FECIT. ET. CONSTRVI. CAPITVLVM
ECCLESIÆ. ANDEGAVENSIS. CVJVS
NOMINE. PRIMARIVM. LAPIDEM. POSVIT
DECANVS. EJVS. ILLVSTRIS. ET. VENERABILIS
VIR. D. JOSEPHVS. FRANCISCVS. DE MONTECLER
ABBAS. VZERCHENSIS. (1) AN. 176 : (On ne peut savoir, vu l'état de l'inscription, si c'est 1760 ou 1762.)

Cette légende semble n'admettre pas l'existence d'une ancienne crypte dans laquelle la nouvelle aurait été établie. L'inscription ne dit point que le caveau ait été *refait*, au contraire elle en parle comme d'un lieu qui pour la première fois au XVIIIe siècle fut creusé et construit : *excavari fecit et construi.*

Cependant les restes de vieux murs plus haut mentionnés, et formant angle droit, paraissent protester contre la rédaction trop absolue de cette inscription. Il en est de même de ce passage de la vie de Mgr Charles Montault, par M. le docteur J. Dumont.

« Sous les dalles de la nef de Saint-Maurice, dit-il (p. 272), se » prolonge un caveau funéraire, *restauré par le chapitre il y a* » *quatre vingts ans.* » M. Dumont écrivait cela en 1842, ce qui, calcul fait, prouve que la crypte date de 1762.

Ajoutons que le terme *restauré* qu'il emploie s'accorde parfai-

(1) Probablement Uzerche (Corrèze).



tement avec nos données archéologiques, d'après lesquelles nous admettons qu'il y eut en ce lieu un caveau primitif.

Quoiqu'il en soit nous avons pu recueillir sur les murs quelques noms de chanoines, entr'autres les suivants : *Myneri*, et *Payen*, 1770, puis plus bas cette phrase : 1770. *Monsieur l'abbé Casin quatrième devant le pilier*. N'est-ce point Cassin qu'il faut lire (1)?

En 1793, la révolution remua profondément le sol de cette crypte, mais elle n'y trouva que des squelettes dont quelques ossements gisent encore çà et là autour de deux cercueils sur lesquels on lit les inscriptions suivantes qui n'auront d'intérêt archéologique qu'après plusieurs siècles, mais qui dès ce moment en ont un de beaucoup préférable et facile à deviner.

I. Sur le triple cercueil de chêne et de plomb au milieu et au fond du caveau,

CORPVS CAROLI MONTAVLT DESILLES ANDEGAVENSIS
EPISCOPI DIE VICESIMA NONA MENSIS JVLII
TRIGESIMO OCTAVO EPISCOPATVS INEVNTE ANNO
DEFVNCTI MDCCCXXXIX.

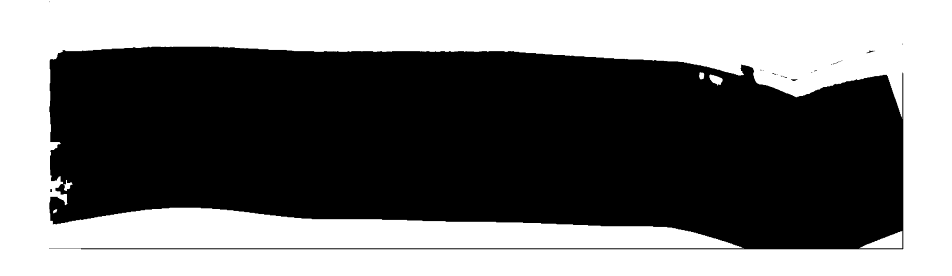
Cette inscription est gravée sur une plaque de plomb.

II. Sur le cercueil de plomb à droite du précédent :

CORPVS RR. DD. LVDOVICI ROBERTI PAYSANT
EPISCOPI ANDEGAVENSIS NATI XXV MAII MDCCLXXXVII
DEFVNCTI VERO DIE VI SEPTEMBRIS MDCCCXLI, ANNO
PONTIFICATVS SVI SECVNDO VERTENTE.

Indépendamment de ces deux cercueils se trouve au pied du premier, une urne de bois contenant dans une capse de plomb

(1) M. l'abbé Urbain-Elie Cassin, chanoine de l'Eglise d'Angers, mourut le 3 septembre 1784, en odeur de sainteté, à l'âge de 69 ans (R. P. A. nº de novembre 1860). La date de 1770 gravée sur le mur de la crypte, semblerait prouver que l'abbé *Casin* est un autre personnage. Ce qui n'empêche pas que M. Elie Cassin n'ait été enterré dans le même caveau.



cordiforme le cœur de Mgr d'Andigné. On y voit cette légende :

ICI REPOSE
LE CŒUR D'ILL. ET REV. MGR
LOVIS JVLES FRANÇOIS D'ANDIGNÉ
DE MAYNEUF, ÉVÊQUE DE
NANTES, NÉ LE 4 MAI 1756
DÉCÉDÉ LE 2 FÉVRIER 1822.

Les deux cercueils sont placés sur des assises de pierres, et l'urne sur une petit socle en tuf. Le cercueil de Mgr Montault occupe la place d'honneur et c'est avec justice, car ce digne prélat commence après la révolution, la seconde série de nos évêques.

La visite terminée et quelques rejointements faits, l'énorme dalle de l'entrée du caveau fut replacée. Il y avait 19 ans que nous y étions descendus, c'était à l'époque du décès de Mgr Paysant. Espérons qu'il ne s'ouvrira, de longtemps, que pour des réparations (1).

V. GODARD-FAULTRIER.

(1) Afin de faciliter l'intelligence du texte, M. Roques architecte a bien voulu nous tracer *le plan*, *la coupe longitudinale et la coupe transversale* de la crypte, que nous donnons ci-contre, il a eu en même temps l'obligeance de nous faire le plan de la cathédrale elle-même, nous le prions d'en recevoir nos sincères remercîments. N'oublions pas non plus de mentionner, en reconnaissance des documents qu'il nous a communiqués, M. Roffay, architecte à Saumur et délégué de M. Joly.

TOPOGRAPHIE DE MAINE ET LOIRE

AU CABINET DES ESTAMPES DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Il existe à la Bibliothèque impériale de Paris (*cabinet des estampes*), sous le titre : *Topographie de Maine et-Loire*, une curieuse collection d'estampes relatives à l'Anjou, telles que : aquarelles, gravures, dessins. Beaucoup sont modernes; un grand nombre viennent du riche portefeuille laissé, en 1711, au roi Louis XIV, par François Roger de Gaignières, précepteur des fils du grand Dauphin (1).

En m'abstenant de parler de celles-là, que chaque jour nous pouvons rencontrer à Angers, je m'étendrai volontiers sur celles-ci, afin qu'au besoin on sache où les prendre. Source féconde, mine inexplorée, où l'artiste, l'archéologue et l'historien trouvent à la fois des costumes, des portraits, des monuments, des armoiries, tout ce passé qui a presque disparu de notre sol bouleversé et que nous cherchons aujourd'hui avec une louable activité.

Nous regrettons vivement que le haut prix qui nous a été demandé par des artistes de Paris pour le simple calque de ces dessins si précieux nous empêche de les reproduire dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou*. Peut-être un jour serons-nous assez fortunés pour réaliser ce vœu que nous avons à cœur depuis longtemps !

ABBAYES. — 1. Bellefontaine (autrefois du diocèse de la Rochelle), dessin à l'encre, 1707. — 2. Chaloché, aq. 1699, avec ces deux écussons : *de gueules, à six écussons d'or, 3, 2 et 1* (2);

(1) V. sur cette collection le *Rapport* adressé par M. Dauban à M. le ministre de l'Instruction publique. *Revue des Sociétés savantes,* 1860, t. IV, p. 165 et suiv.

(2) Audouys, dans son *Armorial* ms, qui est conservé à la Bibliothèque de la ville, dit que ces armes sont celles de Hugues de Mathefelon, fondateur de l'abbaye, en 1127.



de sable, à trois grebes d'argent, 2 et 1. — 3
Vieil: abbaye, paroisse, Ursulines. — 4. Sa
mur, aquar. 1699 (fonds Gaignières), avec l
baye : *d'azur à une crosse d'or posée en pa*
accompagnée à dextre d'une fleur de lis d'c
clef d'argent en pal (1); l'écu sommé d
senestre et accosté de deux palmes crois
Fontevraud, deux aq. 1699. Porte papal
ges-sur-Loire, vue du côté du jardin,
côté de l'entrée, 1705, avec ces armes
mine, accompagnée en chef d'un lion
d'un croissant d'argent. Gravure, au
au S. Georges terrassant le dragon
grav. — 8. S. Serge, grav. — 9. Le
1540, grav., — aq. 1699. — 10. T
avec les armes de l'abbaye : *de*...

ARÈNES. — Doué. Deux grav. 1

CARTES. — 1. C. du diocèse, gr
de la ville, grav. de Deullaud.
gr. — 4. C. du gouvernement d

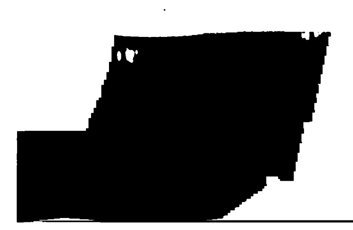
CATHÉDRALE. — 1. Tombeau
1783. — 2. Maître autel avant
cre. — 3. Vue intérieure, de
les réparations, id., 1699 (4
La flèche du nord porte la s

(1) V. pour les armoiries d
croix découverte à Saint-Flor

(2) Armoiries de l'abbaye.

(3) « D'or, à l'agneau pas
l'étendard de même, » d'ap
ville) : « de gueules à l'ag
sur cire conservée au Mus

(4) Ces trois dessins so
dans son *Cérémonial de l*
plus soignés d'exécution



sud la statue de saint Maurice (1). — 6. Vue de la cathédrale et de l'évêché, id., 1699. — 7. Id., grav. Basset, rue Saint-Jacques. — 8. Id., grav. extraite du bréviaire de Poncet de la Rivière. — 9. Id., grav. extr. du plan de la ville d'Angers. — 10. Plan grav.

Chateaux. — 1. Angers, grav. — 2. Beaupréau. aq. — 3. Brezé, aq., 1699. — 4. Brissac, aq., 1695. — 5. Chantoceaux, aq. — 6. Chavigny, grav., plan, cour du château, façade, chapelle, deux vues. — 7. La Coutancière, près Saumur, aq., 1699. — 8. Durtal, grav. de Le Meunier. — 9. Jarzé, aquar., 1695. Trois autres aq., 1699 (2). — 10. Montjean, aq., 1695. — 11. Montreuil-Bellay, deux aq., 1699. — 12. Montsoreau, aq., 1699. — 13. Parnay, aq., autre aq., dessin de la table du jardin. — 14. Le Plessis-Bourré, verrière représentant Marguerite de Fesches, aq. XVIIe siècle. Face postérieure, aq. 1699. Vue, 1695, aq. Autre vue, aq. 1699. Plan de la terre, 1699 (V. *iconographie*). — 15. Ponts-de-Cé, aq. 1695. Bataille de la reyne-mère, grav. Retranchement, grav. — 16. Serrant, deux aquar. 1695. — 17. Soucelles, aq. 1699. — 18. Trèves, dessin au lavis. Id. à l'encre. — 19. Le Verger, trois grav.

Couvents. — 1. La Baumette, aquar. 1696. — 2. Cordeliers

(1) Ce qui démontre une fois de plus que la sainte Vierge était la première patronne de la cathédrale et passait avant saint Maurice. Ici, comme sur toutes les gravures des anciens missels et bréviaires, la sainte Vierge occupe la droite. — Je conclurais même de la présence de ces deux statues — que l'on n'a pas replacées lors de la restauration après l'incendie — à la base des flèches, que chaque clocher avait sa dénomination propre et que celui du nord se nommait ou *Marie* ou *N.-Dame* et celui du sud *Maurice*. Les cloches ont leurs noms, pourquoi n'en serait-il pas de même des clochers qui les renferment? Du reste, voici un texte formel qui prouve qu'il en était ainsi ailleurs : « Turris ergo orientalis cum cancello et butico sancto Richario dicata est et turris occidentalis in honore sancti Salvatoris specialiter est dicata. » *Hariulphi monachi chronica* Centulensis, ap. d'Achery, *Spicilegium*, t. II, p. 303.

(2) Dans une de ces vues, qui comprennent aussi la ville de Jarzé, l'église collégiale est nommée *Notre-Dame*.



(V *vitraux*, *iconographie*). — 3. Ermites de S. Augustin, grav. — 4. Séminaire, aquar. Autre aquarelle, aux armes Le Pelletier, 1699. Vue du côté de la cour, aq.

Eglises. — 1. Brezé, grande porte armoriée, aq. — 2. Parnay, id., id. — 3. Saumur : N.-D. des Ardilliers, 4 grav. de J. Marot, figurant le plan, une coupe, la façade et l'autel. Aquar. 1699. St-Pierre : René d'Anjou et Jeanne de Laval, d'après les vitraux, aq. — 4. Soucelles : Huit dessins d'armoiries, aq., deux aux vitraux, trois à la voûte du chœur et trois à la paroisse. — 5. Les Ulmes : Apparition de N.-S. dans l'hostie, grav. Paris, 1668. L'ostensoir en forme de soleil est entre deux chandeliers. L'autel sans gradins est garni d'un parement brodé d'une colombe. Le prêtre agenouillé porte un surplis et une chape romaine.

Hôtel-de-ville. — Angers, grav.

Iconographie. — 1. S. Jean-Baptiste, vêtu d'une peau de chameau sous sa tunique et portant l'agneau pascal sur son livre. Aux Cordeliers d'Angers, aq. — 2. Ste Madeleine, myrrophore et les cheveux épars, *ibid.*, aq. — 3. Ste Marguerite, cheveux flottants, mains jointes et foulant un dragon aux pieds. Au Plessis-Bourré, xv[e] siècle.

Plans. — 1. Angers. Deux sans date, un de 1576, un quatrième de 1638. — 2. Saumur (V. *Villes*). V. Plessis-Bourré. (*Châteaux*.)

Portraits. — Aux Cordeliers d'Angers, vitraux représentant : 1. Marguerite de Chamblay, femme de Louis de Beauvau, aq. — 2. Louis de Beauvau, aq. — 3. René d'Anjou, aq.

Villes et villages. — Angers. Trois gravures d'Aveline et deux de Collignon. — 2. Bellay (village de), aquar. 1699. — 3. Chantocé, aq. 1695. — 4. Chantoceaux, aq. — 5. Ingrande, aq. 1695. — 6. Saumur. Trois gravures. Quatre gravures de Collignon. Plan au trait et à l'encre.

Vitraux. — V. portraits, châteaux, églises.

X. Barbier de Montault.

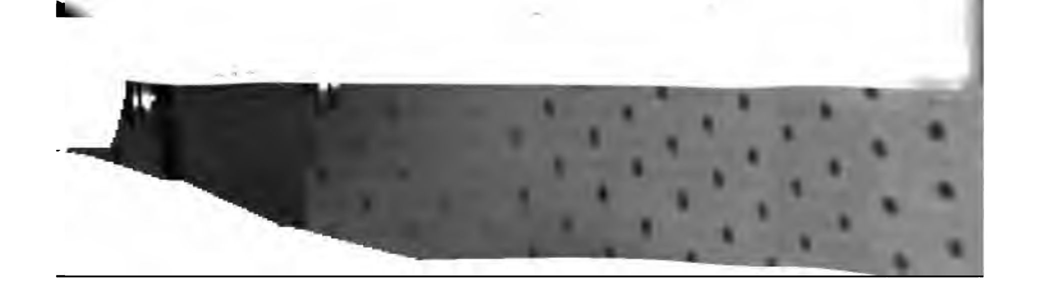


TABLE DES MATIÈRES